

**Bulletin
de la
Société
archéologique
du
Finistère**

tome CXXXIII

2004

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère
de la Ville de Quimper et de la Ville de Brest.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

**B.P. 1156
29101 QUIMPER CEDEX
C.C.P. 338-65 G RENNES**

Présidents d'honneur

**M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
M^{gr} l'Évêque de Quimper et Léon**

Composition du bureau (2004)

<i>Président :</i>	M. Bernard Tanguy
<i>Vice-présidents :</i>	M. Yann Celton M. Daniel Collet M. Hervé Glorennec Frère Guy Leclerc M. Josick Peuziat
<i>Secrétaire général :</i>	M. Patrick Kernévez
<i>Secrétaires :</i>	M^{me} Mad Danguy des Déserts M^{me} Annick Le Douget M. Alain Pennec M^{me} Joëlle Quaghebeur
<i>Trésorier :</i>	M. Serge Duigou
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Michel Le Goffic

Membres du conseil d'administration

M. Yvan Autret, M^{lle} Annie Boucher, M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), MM. Yves Coativy, Tanguy Daniel (président honoraire), Patrick Galliou, M^{me} Dany Guillou-Beuzit, MM. Jean Kerhervé, Philippe de Kermadec, Philippe Le Stum, Fañch Postic.

Membres honoraires

MM. Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h (vice-présidents honoraires).

Chargée de gestion, de recherche et de conservation

M^{lle} Anne Brignaudy

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Notices d'archéologie finistérienne (année 2004)	11
Yohann SPARFEL, Yvan PAILLER, Sandrine PACAUD, Agnès LAURE. – Contribution à l'inventaire des mégalithes de l'archipel de Molène : Trielen et Enez-ar-C'hrizienn (commune du Conquet).....	27
Jean-Yves ÉVEILLARD. – La stèle de Kervadol en Plobannalec (Finistère)..	43
Yvan MALIGORNE. – Carhaix et Corseul : deux « capitales éphémères ? ». Brèves considérations sur une hypothèse mal fondée.....	61

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2004)	69
Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2004).....	97
Emmanuelle LE SEAC'H. – Un art original : les fonts baptismaux sculptés du Trégor finistérien autour de 1500	109

André DELALONDE. – La chapelle Notre-Dame de Callot à travers ses livres de comptes.....	121
Nolwenn RANNOU. – Un château de rêve au service d'une ambition politique : Keriolet, l'œuvre du comte de Chauveau.....	139
Louis CHAURIS. – Phares d'Ouessant : le Creac'h et la Jument. Approches lithologiques.....	167

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2004)	185
J. ROUDIER. – Sur les mirages jacquiers... (Réponse à J.-C. Cassard).....	185
Pierre-Yves LAMBERT. – L'étymologie du breton <i>beleg</i> « prêtre ».....	187
Daniel GIRAUDON. – Diskar Tour Babilon. C'hoari dornig. Jeux traditionnels.....	192
Albert DESHAYES. – Normalisation routière bretonne, prudence !.....	196
J.-Y. PLOURIN. – Pour une nouvelle grammaire du breton.....	198

DU MOYEN ÂGE AU XIX^e SIÈCLE : ÉTUDES ET DOCUMENTS

Jean KERHERVÉ. – Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain.....	207
Jean-Christophe CASSARD. – Échos ponantais d'une navigation de galères castillanes en 1405-1406.....	237
Hervé DE PARCEVAUX DE TRONJOLY. – Montres générales des nobles de l'évêché de Léon reçues à Lesneven en 1481.....	251
Pierre HOLLOCOU. – Justices royales en Cornouaille en 1532. La sénéchaussée de Gourin et ses juridictions seigneuriales (1532-1550).....	303

Jean-Paul PÉRON. – La prostitution à Quimper au XVIII ^e siècle.....	327
Jean-Louis AUTRET. – Documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793	341
Anne DE MATHAN. – Politisation et mobilisation dans les départements girondistes insurgés. Le Finistère, le district de Morlaix et les Morlaisiens	353
Christine CHAPALAIN-NOUGARET. – Une ténébreuse affaire à l'île de Batz : l'assassinat du maire sous l'Empire.....	373
Philippe GUIGON. – François Plaine et le Finistère (1876-1900)	387
Paul AIRIAU. – Du catholicisme breton au catholicisme romain : le cas d'Henri Le Floch (1862-1950).....	407

DOCUMENTATION

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2004)	433
Comptes rendus bibliographiques.....	439

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2004)	449
Joëlle QUAGHEBEUR. – Hubert Guillotel (1941-2004).....	479
Table des illustrations	483

***ARCHÉOLOGIE :
DE LA PRÉHISTOIRE
AU MOYEN ÂGE***

Notices d'archéologie finistérienne (année 2004) *

CLÉDER, Kerlissien

Comme nous le disions dans la chronique de l'an passé, les informations qui nous parviennent petit à petit nous permettent de mieux cerner l'occupation du territoire proche du couvent de Kerlissien. Cette année, c'est la chute d'eau torrentielle du mercredi 7 juillet 2004 qui a provoqué l'effondrement de la voûte fragilisée d'une salle d'un souterrain de l'âge du fer, dans la parcelle n° 90, section BL du cadastre de 1984. Averti par M^{me} Cabioch, l'ancien propriétaire, Albert Jestin, qui n'est autre que notre correspondant informateur depuis de nombreuses années, nous a immédiatement prévenu de cette découverte fortuite au beau milieu d'une plantation de choux-fleurs. À partir du cône d'effondrement de la voûte de la salle souterraine se voyaient seulement le départ d'une galerie vers le nord-nord-ouest et celui d'une autre à l'opposé. Il s'agit donc d'une structure hypogée, comprenant au moins trois salles et dont on ne connaît pas le plan. Cette découverte complète celles faites précédemment de stèles, fossés, tessons de poterie se rapportant à la période de La Tène¹ et confirme la présence d'un habitat à proximité immédiate d'un cimetière.

Michel Le Goffic

CLÉDER, Poulennou

Les prospections de J.-C. Le Goff et D. Roué sur le littoral situé au nord de Poulennou leur procurent régulièrement un matériel de diverses époques, mis au jour par l'érosion marine, soit par ravivage de la petite falaise côtière, soit par démaigrissement de l'estran. Certains silex proviennent d'un vieux sol et sont datables du Paléolithique, sans plus de précision, compte tenu que l'on ne dispose pour le moment que d'éclats de débitage. D'autres sont d'allure mésolithique et sont extraits du sol actuel. Dans la partie est de la plage, des tessons d'amphore Dressel 1B, des fragments de vases réalisés au tour rapide montrent une fréquentation de la fin de La Tène, tandis que, dans la partie ouest, l'occupation serait un peu plus ancienne, puisqu'un tesson à décor estampé a été sorti

* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou (Centre de recherche bretonne et celtique, UPRESA 6038 du CNRS, Université de Bretagne occidentale). Ont collaboré à cette chronique : Michel Le Goffic (archéologue départemental du Finistère), Ronan Pérennec (archéologue départemental du Finistère), Patrick Galliou (professeur à l'université de Bretagne occidentale).

¹ M. LE GOFFIC, « Notices d'archéologie finistérienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 36-39 ; t. CXXXII, 2003, p. 23.

du sable humifère de la falaise (fig. 1). Ce petit tesson est intéressant en ce sens qu'il nous montre un décor inédit, consistant en une double frise de sinusoïdes en opposition, puis en deux stries ou mini-cannelures horizontales précédant une double frise de carrés de 7 mm de côté, se touchant par les angles et comportant chacun quatre signes en « U », placés de telle sorte qu'un signe effectue une rotation de $\pi/2$ par rapport au précédent. Ce motif s'apparente au svastika lévogyre et peut être rattaché à cette catégorie. Ainsi, après le svastika du bétyle de Kermaria en Pont-l'Abbé², connu depuis le XIX^e siècle, les fouilles et prospections de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle ont livré plusieurs tessons de poteries laténiennes comportant ce motif, à Trogouzel en Douarnenez³, Pont-Vil à Moëlan-sur-Mer⁴ – qui est d'ailleurs assez proche dans sa composition de celui de Cléder – , Le Viquet à Plounéour-Trez⁵ et Kervellec à Morlaix-Ploujean⁶. Pour l'instant la répartition est extrême-occidentale et limitée à l'ouest du territoire des Osismes.

Michel Le Goffic

LANILDUT, rocher du Crapaud

Lors de prospections le long de la micro-falaise, entre le rocher du Crapaud et Ruludu, plusieurs indices de fréquentation humaine à diverses époques ont été relevés. Cette coupe ravivée par l'érosion marine montre, dans des poches au-dessus du *bedrock*, des galets d'une plage weichsélienne emballés dans une matrice sablo-limoneuse ocre qui contient quelques silex de facture paléolithique. Dans le vieux sol holocène, recouvert de sable dunaire, se trouvent quelques silex d'allure mésolithique, mais aussi des tessons de poterie de l'âge du fer, dont un fond de vase. J. Tachet y a découvert, il y a quelques années, un tesson provenant d'un vase à piédestal décoré, à la base, d'une frise constituée d'une bande limitée par deux traits incisés et

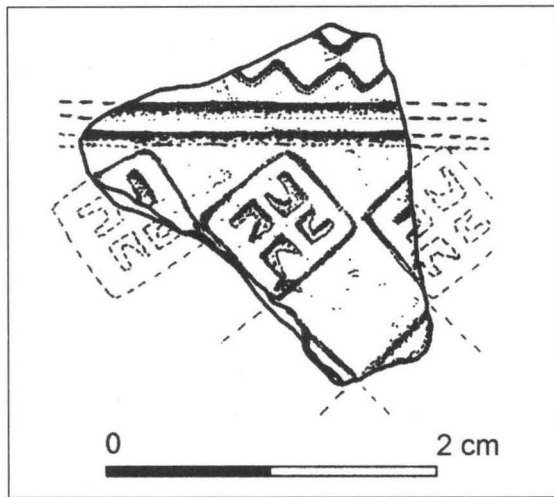


Fig. 1. – Cléder, *Poulennou*, tesson décoré du second âge du fer.

Dessin M. Le Goffic.

comportant un décor estampé réalisé à l'aide d'un poinçon présentant deux arcs sécants (fig. 2). L'ensemble fait penser à un œil et constitue un poinçon inédit à ce jour. Nous proposons une datation du V^e ou IV^e siècle av. J.-C. pour ce type de décor, compte tenu de la nature et de la forme du récipient. La pâte est bien cuite et la surface externe est très

² P. DU CHATELLIER, « La pierre gravée de Kermaria en Pont-l'Abbé, Finistère », *Bulletin archéologique*, 1898, p. 1-3, pl. XV-XVI.

³ M. CLÉMENT, « Le tesson aux svastikas de Trogouzel et la pierre de Kermaria (Finistère) », *Études celtiques*, vol. XVI, 1978, p. 53-61.

⁴ R. SANQUER, « Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1980) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 85-86.

⁵ M. LE GOFFIC, *Le Souterrain de l'âge du fer du Viquet en Plounéour-Trez (Finistère)*, DFS de sauvetage urgent, 1998, p. 25-28.

⁶ M. LE GOFFIC, *Le Cimetière de l'âge du fer de Kervellec, Morlaix-Ploujean (Finistère)*, DFS de sauvetage urgent et de fouille préventive, 1996, 121 p. ; du même, « Notices d'archéologie finistérienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 50-52.

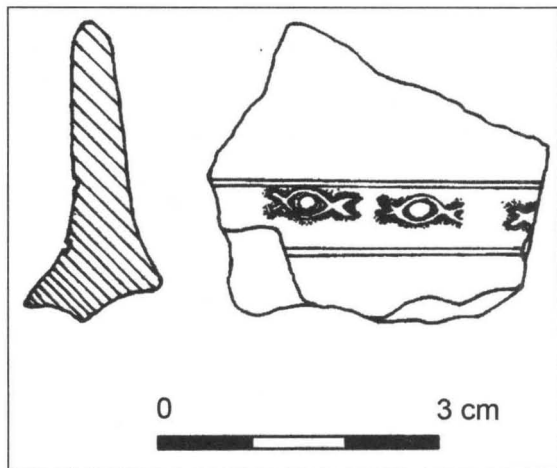


Fig. 2. – Lanildut, *rocher du Crapaud*, tesson décoré du second âge du fer.
Dessin B. Grall.

bien lissée ; le dégraissant fin et bien classé est formé par les minéraux d'un granitoïde à muscovite, biotite et tourmaline, ce qui laisse penser à une fabrication locale, mais pas à partir du granite de l'Aber-Ildut.

Michel Le Goffic

PLOMEUR, Beg-an-Dorchenn

Le site d'habitat de l'âge du bronze de la côte sud de la presqu'île est victime de l'érosion marine et la microfalaïse livre régulièrement des tessons de poterie ainsi que, de temps en temps, quelques fragments de bronze corrodés. Il y a peu de temps, Jacques Quiniou a eu la chance de récolter un tesson au décor peu ordinaire et fort bien réalisé, qui est inédit en Armorique, même s'il appartient à la grande famille des décors du Bronze moyen, c'est-à-dire au style des chevrons et triangles hachurés. Dans le cas présent (fig. 3), le tesson est érodé sur sa face interne, la courbure n'est pas significative et

il est difficile d'orienter le décor. Dans la plupart des cas les lignes de chevrons sont horizontales. Cependant, nous ne connaissons pas, dans notre région, de décor aux lignes de chevrons horizontales stoppées par un trait vertical. C'est la raison qui nous a guidé pour l'orientation du tesson dans le dessin. Le motif de base est formé par des séries juxtaposées de fines incisions obliques parallèles, dont l'inclinaison est alternativement contrariée ; ces bandes sont limitées par des incisions en tireté préliminaires car les traits obliques mordent parfois, et de façon peu perceptible, sur ces lignes parallèles, en laissant un minuscule bourrelet de pâte. Ces bandes s'arrêtent brusquement pour laisser place à des lignes plus profondément incisées en forme de faisceau, qui rappellent fortement les triangles hachurés.

Michel Le Goffic

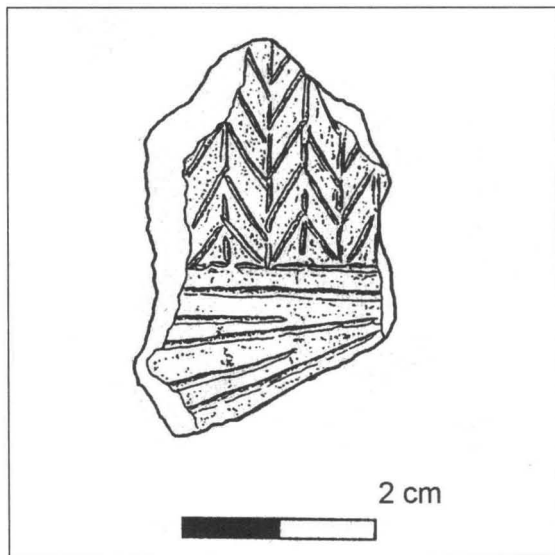


Fig. 3. – Plomeur, *Beg-an-Dorchenn*, tesson décoré de l'âge du bronze.

Dessin M. Le Goffic.

PLOUGUERNEAU, Iliz-Coz

La municipalité de Plouguerneau, dans le cadre de la mise en valeur du site d'Iliz-Coz, y a décidé la construction d'un bâtiment d'accueil. Le projet concerne une petite parcelle contiguë au mur de clôture oriental de l'ancien enclos paroissial de Tréménéac'h, et a donc nécessité la réalisation d'un sondage de diagnostic archéologique, réalisé avec le concours des services techniques de la commune. La fouille s'est déroulée dans deux tranchées disposées en « T », couvrant une superficie d'un peu plus de 25 m².

On s'est aperçu que le substrat accusait un dénivelé marqué : l'église a visiblement été construite sur un léger relief dominant le paysage, dont la trace est encore perceptible aujourd'hui.

Aucune sépulture n'a été mise au jour dans les zones fouillées. Il semble donc que le cimetière paroissial n'ait jamais connu d'extension importante au chevet de l'église. Les occupations qui ont été mises en évidence ne sont d'ailleurs pas à proprement parler en relation avec l'église et le cimetière, dont l'ancienne limite orientale n'a pas été repérée. Il s'agit, en particulier, d'une cour empierrée et d'un remblai de terre noire, contenant de nombreuses patelles. Cette dernière strate n'est pas sans évoquer le produit de la décomposition de matières organiques. On peut la mettre en relation avec de nombreux piquets, qui ont laissé leur empreinte dans le substrat, et qui ont vraisemblablement été plantés depuis ce niveau. Le plus ancien aménagement rencontré, celui de la cour empierrée, n'est daté que par un seul tesson, qui n'est pas antérieur au bas Moyen Âge.

Les couches qui viennent d'être mentionnées ont été scellées par des épaisseurs relativement importantes de sable. Celles-ci témoignent du fort ensablement qu'a connu le littoral léonard à partir du XVI^e siècle. Cette catastrophe naturelle sera d'ailleurs cause de l'abandon de l'église, du cimetière, et de la

disparition de la paroisse de Tréménéac'h, au début du XVIII^e siècle. L'érection de l'actuel mur de l'enclos, au XVI^e ou au XVII^e siècle, a d'ailleurs peut-être en partie répondu au souci de mieux protéger le lieu de culte et le cimetière, pour en prolonger l'utilisation.

Ronan Pérennec

PLOUHINEC, La Croix-Donnart

Les prospections d'Yves Roupin autour de son domicile ont été une nouvelle fois fructueuses, puisqu'il nous a aimablement remis un lot de tessons de poteries tournées, dont certaines sont d'époque romaine, d'autres médiévaux, voire des Temps modernes, montrant ainsi la pérennité de la fréquentation de cette partie de la commune au cours des âges. Les tessons les plus intéressants proviennent d'un vase décoré à la molette, de teinte beige clair, montrant par ailleurs de minuscules traces de glaçure jaune verdâtre. La pâte est

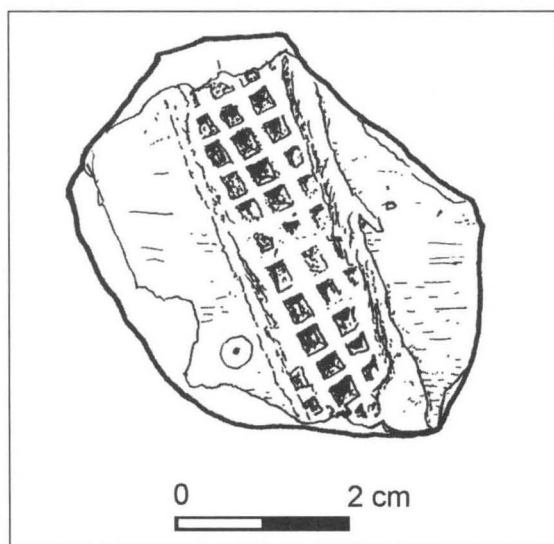


Fig. 4. – Plouhinec, *La Croix-Donnart*, tesson décoré à la molette.

Dessin M. Le Goffic.



Fig. 5. – Plouhinec, *Le Souc'h*, vue du dolmen compartimenté n°4, en cours de fouille.

Au premier plan, le couloir d'accès.

Cliché M. Le Goffic.

bien cuite, le dégraissant est fin, bien classé, et constitué essentiellement de grains de quartz accompagnés de muscovites, avec de rares inclusions de chamotte. Le décor est réalisé sur un bourrelet plat appliqué sur la paroi du vase et est formé de lignes obliques de petites pyramides impressionnées (fig. 4). Ce type de décor est connu dès le XIV^e siècle, comme l'a montré, par exemple, la fouille du dépotoir de l'abbaye de Maubuisson⁷, et reste en usage jusqu'au XVII^e siècle, voire plus tardivement.

Michel Le Goffic

PLOUHINEC, Le Souc'h

La campagne de fouille de l'été 2004 s'est essentiellement intéressée au dolmen compartimenté situé au nord du cairn septentrional. Les espoirs de retrouver l'angle nord-est de ce long cairn dans l'ancienne propriété Kerloc'h ont été compromis par le fait que l'épierrage, jusqu'au sol prémégalithique et même au-delà, a été total. Cependant, l'architecture interne était préservée et le plan

complet a pu être relevé. Ce dolmen possède un couloir au sol dallé, dont les parois sont constituées de petits orthostats plus ou moins jointifs et qui se prolonge dans la chambre (fig. 5) ; sa longueur est de 3,80 m. La vaste chambre, de 7 m de largeur pour 5,20 m de profondeur, se décompose en une antichambre qui donne accès à deux blocs, eux-mêmes divisés en deux compartiments principaux dans lesquels, d'après A. Grenot⁸, le fouilleur du XIX^e siècle, se trouvaient des divisions ou des logettes. Certains orthostats basculés ont pu être remis dans leur position d'origine après fouille de leur calage, mais le décapage des remblais a malheureusement montré que plusieurs d'entre eux avaient disparu depuis 1871, seules leurs fosses de calage ayant été retrouvées. Ces éléments permettent donc de compléter le plan. Devant l'entrée, le

⁷ V. DUREY-BLARY, *Céramiques du XIV^e siècle trouvées dans un dépotoir de l'abbaye de Maubuisson*, *Archéologie en Val d'Oise*, n° 4, 1993, 145 p.

⁸ A. GRENOT, « Relation d'une fouille pratiquée au Souc'h », *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1^{re} livraison, 1871, p. 140-164.

parvis a été fouillé sur la surface préservée de la destruction, sous et à l'ouest du muret clôturant la propriété Kerloc'h, et les tessons d'au moins trois vases à fond rond ont été mis au jour. Pour la première fois, en cinq campagnes de fouille, un grand tesson d'un petit vase type Le Souc'h a été découvert à l'intérieur de la chambre, malheureusement dans des couches remaniées. Non loin se trouvait une très belle lame de hachette au beau poli en roche verte.

À l'issue de la campagne de fouille 2004, compte tenu des datations relatives et absolues à notre disposition, nous pouvons proposer six phases de construction et de modification de ce cairn septentrional. La première phase correspond à la mise en place d'une sépulture individuelle en fosse du Néolithique moyen I, placée sous un petit tertre circulaire de 5 m de diamètre, lui-même inscrit dans un tertre bas bordé de pierres, orienté sud-ouest – nord-est. Cette orientation sera conservée par la suite lors des agrandissements. Au Néolithique moyen II, un premier dolmen à chambre carrée et couloir latéral court s'ouvrant au sud-est est construit contre la sépulture individuelle, ce qui constitue la seconde phase. Vraisemblablement peu de temps après et 9 m plus au nord, un second dolmen à couloir central et chambres latérales annonce les dolmens compartimentés plus élaborés ; c'est la troisième phase. Au nord, et accolé à ce second dolmen, est construit un troisième dolmen, répondant à la définition des dolmens compartimentés (c'est le dolmen fouillé en 2004) ; il est inclus dans un cairn trapézoïdal à parements multiples, dont les externes viennent enchâsser le précédent et il constitue la quatrième phase d'agrandissement de la nécropole. Toujours au Néolithique moyen II, la cinquième phase voit la construction d'un nouveau dolmen qui vient combler l'espace laissé libre entre le premier dolmen et le second. À la fin de cette phase, le cairn septentrional a acquis sa plus grande dimension, que l'on peut évaluer à une quarantaine de mètres de longueur pour

une dizaine de largeur, avec toutes les ouvertures regardant au sud-est. La sixième phase date du Néolithique final et est matérialisée par la mise en place, au milieu du cairn, d'une sépulture à entrée latérale, modifiant quelque peu l'architecture des deux dolmens entre lesquels elle est construite et remaniant la façade du monument.

Un sondage dans le talus correspondant à l'enceinte définie par le chevalier de Fréminville⁹ a montré qu'il s'agit bien d'un muret de pierre sèche de 0,60 m de largeur pour une hauteur qui ne devait pas excéder 0,40 m. Il est formé d'une maçonnerie de pierre de module pluridécimétrique, comportant de temps en temps de gros blocs, le tout reposant sur un sol de type *ranker* climatique où affleure, par endroits, le gneiss local. La qualité du sol exclut toute pratique agricole, la hauteur du muret, qui n'était pas conforté par une palissade, interdit d'en faire un enclos à bestiaux. Sa destination demeure donc conjecturale. Quant à son âge, la présence d'un petit tesson de poterie sous le muret, à la surface du sol enterré, constitue un *terminus post quem*, et nous proposons d'en dater la construction du bas Moyen Âge, au plus tôt.

Michel Le Goffic

PLOUNÉOUR-MÉNEZ, abbaye du Relec

Les fouilles se sont poursuivies sur les zones déjà ouvertes en 2003 : ailes nord et ouest du cloître, « jardin neuf ». On rappellera que ce « jardin » se présente sous la forme d'une cour, dont la taille est proche de celle du cloître, et qu'on ne connaît quasiment rien de son utilisation, ni de son évolution.

⁹ Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, seconde partie, Brest, 1835, p. 98.

Les maçonneries médiévales n'ont été que localement mises au jour dans le cloître, du fait de l'épaisseur des remblais rapportés et de l'extension de la surface fouillée dans l'aile occidentale. On peut toutefois signaler l'encaissement significatif de l'aile septentrionale par rapport au niveau du sol des XII^e-XIII^e siècles dans la cour. L'ampleur du dénivelé n'est pas exactement connue, puisque les apports médiévaux n'ont pas été fouillés dans l'intérieur du bâtiment. Mais la différence de niveau est toutefois supérieure à 1,90 m. Cette disposition est pour le moins étonnante, sauf à admettre l'existence d'un espace (cave ?) sous le réfectoire. Dans l'« hôtellerie », on est surtout renseigné sur l'évolution depuis le XVI^e siècle. Elle concerne le système de drainage, une structure empierrée avec fosse parementée, à usage indéterminé, des reconstructions du bâti (au XVI^e, puis fin XVII^e siècle), des remblaiements et réfections de sols. Ces derniers connaissent une rubéfaction plus ou moins intense, qui résulte peut-être de la transformation d'une salle de ce bâtiment en atelier au XVIII^e siècle, voire dès le XVII^e siècle. Après la vente comme bien national, le bâtiment continua d'être occupé, par des laïcs, cette fois. Ces derniers sont les auteurs de nombreux aménagements : mur cloison, plans de travail, escaliers... On sait, d'autre part, grâce aux fouilles menées dans le « jardin neuf », que le bâtiment disposait de l'eau courante. Une conduite, traversant le pré, permettait en effet d'alimenter l'ancienne hôtellerie en eau de source provenant du versant nord du Queffleuth.

Dans le « jardin neuf », la dernière occupation médiévale a été rencontrée à 2,60 m sous le sol actuel ! Elle donne une vision, pour l'instant très lacunaire, de sols de circulation empierrés, associés à un sol de terre battue, qui précèdent un épisode de foyers. Un remblaiement d'ensemble du secteur va de pair avec l'édification de murs de clôture. Ces travaux, actuellement datés des XV^e-XVI^e siècles, sont, semble-t-il, contemporains de la création d'un étang contigu, dont la chute

d'eau alimente un moulin. Les remblaiements, qui se poursuivirent au XVII^e siècle, s'accompagnent d'une transformation en jardin. À la fin de ce siècle, une fontaine est installée au milieu d'une des allées principales. Elle ne sera vraisemblablement désaffectée qu'après la création de l'actuelle fontaine monumentale du Relec (dernier tiers du XVIII^e siècle), située à quelques dizaines de mètres plus au sud. Au début du XIX^e siècle (avant 1837), les murs de clôture de la parcelle sont reconstruits et le jardin, agrandi, est transformé en prairie. Il accueille une serre horticole dans son angle nord-est.

Ronan Pérennec

PONT-CROIX, Kervenennec

L'un des problèmes les plus complexes qui se posent à qui veut étudier l'histoire ancienne de la péninsule armoricaine est celui de la transition entre le monde de la fin de l'Indépendance, déjà largement remodelé par les contacts commerciaux établis, depuis deux siècles au moins, avec les entités politiques du nord du bassin méditerranéen¹⁰, et la mosaïque de *civitates* dessinées par le conquérant, où percent, ici et là, les marques de cultures indigènes encore vivaces. Dans le clair-obscur de cette forêt de signes ambigus, sinon contradictoires, il est difficile de démêler ce qui relève d'une assimilation contrainte ou acceptée, d'une résistance plus ou moins feutrée, dont le visage varie selon les temps et les lieux¹¹. Ce qui se vérifie de la sorte dans

10 Voir, en particulier, P. GALLIOU, « Commerce et société en Armorique à l'âge du fer », dans J.-P. Le Bihan, Y. Menez (éd.), *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée*. Actes du XII^e colloque de l'A.F.E.A.F., Quimper, mai 1988, Brest, 1990, p. 47-52.

11 P. GALLIOU, « L'Armorique romaine : mutations et résistances », dans M. Wood, F. Queiroga (éd.), *Current Research on the Romanization of the Western Provinces, Tempus Reparatum* (BAR International Series n° S 575), Oxford, 1992, p. 29-33.

le domaine des pratiques funéraires¹² et des croyances religieuses¹³ s'avère aussi, peut-être avec plus de force encore, dans celui de l'occupation des sols et de l'habitat rural. Alors que seul un petit nombre de villas bâties selon les techniques romaines (murs maçonnés au mortier, toiture de *tegulae* et d'*imbrices*, etc.) et comportant des éléments d'un confort d'origine méditerranéenne (chauffage par hypocauste et surtout suites thermales¹⁴) montre les traces manifestes de la superposition de bâtiments de style romain aux vestiges d'un habitat de type indigène (murs de pierres sèches, sols de terre battue, etc.) remontant aux derniers temps de l'Indépendance¹⁵, la soudaine floraison, dans les campagnes armoricaines, à partir du dernier quart du I^{er} siècle de notre ère¹⁶, d'édifices témoignant de la rapide diffusion de modes allogènes, pose, indiscutablement, la question de la nature de la propriété du sol et de son éventuelle évolution après la Conquête.

Le problème étant ainsi posé, il nous faut avouer tout net que le dossier correspondant est presque entièrement vide. On ne doute certes plus aujourd'hui que les campagnes de la péninsule aient été peuplées d'indigènes de souche gauloise et non de colons venus d'autres régions de l'Empire¹⁷ – l'environnement divin en apporte ainsi les preuves patentes – mais l'absence presque complète de documents littéraires ou épigraphiques les concernant exclut toute possibilité réelle d'analyse de la structure de ces groupes sociaux et de leur mobilité géographique et/ou économique. Loin d'être caractéristique des *civitates* armoricaines, cette paucité se vérifie d'ailleurs dans toutes les provinces occidentales de l'Empire romain¹⁸.

La seule porte, au demeurant fort étroite, que nous puissions espérer entreouvrir est donc l'analyse raisonnée des mobiliers archéologiques. Ceux-ci, malgré leur abondance, restent cependant presque toujours muets sur la question qui nous occupe, à laquelle ne se rattachent guère que quelques

pièces éparses, d'interprétation discutable ou délicate¹⁹. De ce maigre ensemble, nous avons retenu deux objets métalliques de type peu courant, découverts lors des fouilles de la villa de Kervenennec en Pont-Croix (Finistère), explorée par René Sanquer et le signataire de ces lignes entre 1971 et 1977²⁰.

Provenant d'un fossé de drainage remblayé à la fin du I^{er} siècle de notre ère²¹, le premier objet est un pendant de bronze, long de 52 mm²². Il est formé d'une plaque à la face supérieure légèrement bombée, resserrée en son milieu et arrondie aux

12 Cette question a été analysée dans P. GALLIOU, *Les Tombes romaines d'Armorique : essai de sociologie et d'économie de la mort*, Paris, 1989.

13 Voir P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983, chap. XI.

14 Voir, en particulier, A. LE BOT, « Les thermes gallo-romains en Armorique, 1^{re} partie : Le programme architectural et technique », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 101-132 ; 2^e partie : Les décors, t. CXXXI, 2002, p. 91-119.

15 P. NAAS, *Histoire rurale des Vénètes armoricains (V^e siècle av. J.-C. - III^e siècle apr. J.-C.)*, Saint-Malo, 1999, chap. 10-13, p. 203 en particulier.

16 P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, op. cit., p. 95, 240-241.

17 Voir, *inter al.*, G. PICARD, « Observations sur la condition des populations rurales dans l'Empire romain, en Gaule et en Afrique », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, t. II/3, 1975, p. 98-111.

18 J. PERCIVAL, *The Roman Villa*, Londres, 1976, p. 118-144.

19 Comme par exemple la fibule découverte à Saint-Jean-Trolimon : P. GALLIOU, « À propos d'une fibule d'époque romaine mise au jour à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) », *Archéologie en Bretagne*, n° 29, 1981, p. 35-40.

20 On trouvera la description de cet établissement rural et la bibliographie correspondante dans P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 1989, p. 145-148.

21 Sondage P-Q 36, en arrière du mur de clôture de la villa.

22 Il a déjà fait l'objet d'une première publication : P. GALLIOU, « Deux pendants d'époque romaine mis au jour en Armorique », *Archéologie en Bretagne*, n° 24, 1979, p. 7-8.

extrémités, dessinant une sorte de violon ou deux accolades adossées (fig. 6). Un anneau, aujourd'hui ouvert, servait à la suspension, tandis qu'à l'extrémité opposée, le pied, mouluré, est souligné par deux gorges divergentes incisées dans le métal.

La face supérieure porte un décor relativement complexe : deux paires de croissants, aux cornes dirigées vers le bas, encadrent une croix grecque, également excisée et légèrement décalée par rapport aux deux axes de symétrie du pendant. Ces cinq champs avaient été remplis d'un émail rouge, dont ne subsistent plus que quelques traces. Deux lignes de pointillés incisés au trémolo suivent les contours de la partie supérieure de l'objet et se referment en deux volutes adossées, qui dessinent une pelte. Une petite ouverture circulaire est percée dans l'adossement de ces volutes, sur le tracé d'une autre ligne pointillée servant d'axe de symétrie au pendant. Dans la moitié inférieure, enfin, deux autres volutes encerclent les croissants champlevés, et la croix centrale, sur laquelle des courbes incisées s'ouvrent en éventail, est également soulignée de la sorte.

La forme générale de ce pendant permet de le rattacher à une série bien attestée dans les niveaux du 1^{er} siècle des forts des *limites* rhénan et danubien, à Hofheim²³, Rheingönheim²⁴, Burghöfe²⁵ et Straubing²⁶, ainsi qu'à Windisch²⁷ (*Vindonissa*), de même que sur divers sites militaires de Bretagne insulaire, à Newstead²⁸ et Colchester²⁹ par exemple. Les niveaux du 1^{er} siècle du temple de Stangrove Hill, près d'Harlow (Essex), ont par ailleurs livré un objet quasiment identique à celui de Pont-Croix, la seule différence notable étant l'utilisation du nielle – de couleur noire – dans l'exemplaire britannique³⁰. On ajoutera enfin qu'à notre connaissance, seuls deux autres pendants relevant de la même série ont été exhumés sur des sites civils de l'ancienne Gaule, à Corseul (Côtes-d'Armor) et aux Bolards

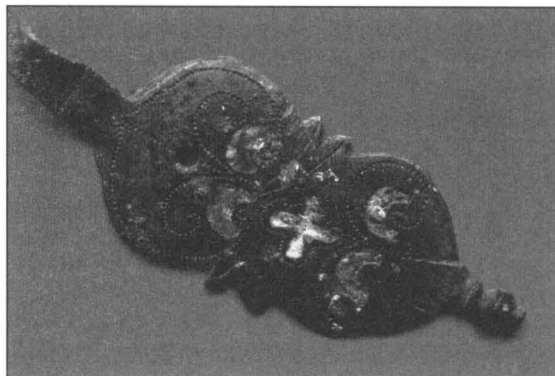


Fig. 6. – Pont-Croix, Kervenennec, pendant de bronze décoré, 1^{er} siècle apr. J.-C.
Cliché SAVUBO.

23 E. RITTERLING, « Des frühromische Lager bei Hofheim im Tanus », *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde*, t. 40, 1912 (Wiesbaden, 1913), Taf. 11. 59 : 14, 2, 4, 8, 11.

24 G. ULBERT, *Das frühromischen Donaukastell Rheingönheim. Die Funde aus den Jahren 1912 und 1913*, Berlin, 1969 (*Limesforschungen* 9), Taf. 36, 1-17.

25 ID., *Die römischen Donaukastelle Aislingen und Burghöfe*, Berlin, 1959 (*Limesforschungen* 1), Taf. 51, 12.

26 N. WALKE, *Das römische Donaukastell Straubing-Sorviodurum*, Berlin, 1965 (*Limesforschungen* 3), Taf. 98, 33-37 et p. 56.

27 C. UNZ, « Römische Funde aus Windisch im ehemaligen Kantonalen Antiquarium Aarau », *Jahrsbericht des Gesellschafts Pro Vindonissa*, 1973 (1974), Abb. 11, 123-132 et 12, 133-155.

28 J. CURLE, *A Roman Frontier Post and its People. The Fort of Newstead in the Parish of Melrose*, Glasgow, 1911, pl. 73, 2-4.

29 C. F. C. HAWKES, M. R. HULL, *Camulodunum. First Report on the Excavations at Colchester, 1930-1939*, Londres, 1947, pl. 103, 10-14 et p. 339.

30 Communication personnelle du fouilleur, que je remercie. Sur le site, voir en particulier : R. BARTLETT, « Excavations at Harlow temple, 1985-1987 », *Essex Journal*, t. 23, 1988, p. 9-13 ; Colin HASELGROVE, « Iron Age coin deposit at Harlow temple », *Oxford Journal of Archaeology*, t. 8, 1989, p. 73-88.

(Côte-d'Or)³¹.

La plupart des objets de ce modèle, souvent faits de bronze étamé, ne portent pas de décor, et les exemplaires de Pont-Croix et de Harlow tranchent sur cet ensemble. Les archéologues s'accordent toutefois à penser que ces pendants, que l'on suspendait au harnachement des chevaux, avaient une fonction purement ornementale, attribution que viennent d'ailleurs confirmer diverses représentations figurées, telle la stèle du cavalier T. Flavius Bassus d'Hofheim³², ou des mosaïques de Carthage et de Torre di Palma (Portugal)³³. Comme le montrent les découvertes précitées, ces parures relèvent indéniablement de l'équipement de la cavalerie romaine, cette mode décorative ne paraissant pas avoir survécu à la fin du 1^{er} siècle de notre ère, fait que confirme la disparition, à la même époque, du décor de volutes pointillées exécuté au trémolo, aussi utilisé pour l'ornementation de certaines fibules³⁴.

Le second objet fut exhumé dans le sondage D 23, à l'intérieur d'un niveau flavien remanié par la construction de la villa d'époque antonine. Il est constitué d'une plaque de bronze rectangulaire, aujourd'hui brisée, dont la partie centrale comporte un décor ajouré, qui, à l'origine, devait se composer de deux rangées d'éléments géométriques affrontés. Celles-ci sont formées d'une succession d'arcs jointifs, tangents à la bordure de la plaque, au contact desquels vient s'enter un motif superposant un ovale allongé et un ornement en forme de « flamme » (fig. 7). De telles plaques se voient aussi dans le harnachement des chevaux de l'armée du Haut-Empire romain, où elles ornaient les bords des tapis de selle³⁵. De nombreux forts des *limites* rhénan et danubien abritant, à la fin du 1^{er} siècle, des ailes de cavalerie ont aussi livré des objets de ce modèle³⁶.

On hésitera enfin à rattacher à cet ensemble un troisième petit objet de bronze pourtant découvert dans un contexte identique aux précédents³⁷. Formé d'une plaque

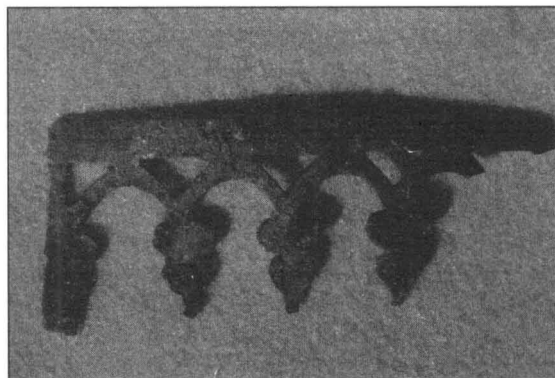


Fig. 7. – Pont-Croix, Kervenennec, élément de plaque de selle, 1^{er} siècle apr. J.-C.
Cliché SAVUBO.

subcirculaire aux bords en partie dentelés, terminée par un bouton plat décoré d'une ocelle pointée, il était autrefois orné de deux éléments soudés de part et d'autre de la ligne

31 Corseul : P. GALLIOU, « Deux pendants... », *op. cit.* – Les Bolards : M.-Ch. SAUTOT, « Une collection d'objets de bronze provenant des Bolards (Côte-d'Or) », *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, t. XXVIII, fasc. 3-4, 1977, pl. XXXIX, 14.

32 E. RITTERLING, *op. cit.*, 168, Abb. 35.

33 J. M. C. TOYNBEE, « Graeco-Roman neck wear for animals », *Latomus*, t. XXXV, fasc. 2, 1976, p. 270.

34 E. RIHA, *Die römische Fibeln aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, 1979, n° 1563-65 et p. 24.

35 J. WERNER, « *Opus interrasile an römischen Pferdgeschirr des 1. Jahrhunderts* », *Festschrift für Rudolf Egger. Beiträge zur älteren europäischen Kulturgeschichte*, Klagenfurt, 1952, vol. I, p. 423-434.

36 À la liste donnée par Egger, p. 423, on ajoutera les découvertes d'Osterburken (H. ZÜRN, *Katalog Schwabisch Hall*, Stuttgart, 1965, Taf. 42, 23-26) et de Froitzheim (L. BARFIELD, « Ein Burgus in Froitzheim, Kreis Düren », dans L. H. Barfield et al., *Beiträge zur Archäologie des römischen Rheinlands (Rheinische Ausgrabungen Bd. 3)*, Düsseldorf, 1968, Abb. 36, 10). La plaque découverte sur ce dernier site présente un décor très semblable à celui de la plaque de Kervenennec.

37 En H 24, dans une couche flavienne recoupée au II^e siècle par un fossé de drainage.

médiane. Comme la partie supérieure de cet objet, dont il ne reste pas grand-chose, ces derniers ont beaucoup souffert du passage des siècles : celui de droite a disparu, et de celui de gauche ne subsiste qu'une partie d'arc s'achevant sur un autre bouton plat, décoré de la même manière que le bouton terminal décrit ci-dessus. Nous ne connaissons pas d'équivalent exact à cette pièce, dont on peut toutefois penser qu'elle servait de terminaison de courroie ou de baudrier.

La présence de ces deux – ou trois – éléments de harnachement contemporains et ressortissant au domaine militaire sur le site d'une villa rurale fait indiscutablement problème. Il faut d'emblée exclure l'idée d'une occupation de ces parages par un corps de troupe, qui eût laissé bien d'autres traces de sa présence ou de son passage, traces que les fouilles suivies n'auraient pas manqué de mettre en évidence, et ce d'autant qu'aucune présence militaire romaine n'est attestée en Armorique à cette époque³⁸. On pourrait également être tenté de voir dans ces objets épars quelques colifichets rapportés en souvenir d'une quelconque excursion par l'un des occupants de la villa ; cette hypothèse est cependant fragilisée par les connotations militaires de ces deux – ou trois – pièces, ainsi d'ailleurs que par leur homogénéité typologique.

Il est donc tentant d'admettre, en dernière analyse, que ces objets de bronze appartenaient à l'un des occupants de la villa de Kervenennec – sans doute son propriétaire – qui les avait conservés à la fin de sa carrière militaire dans une aile de cavalerie. Le fait n'aurait, à vrai dire, rien de bien étonnant. Le recrutement d'auxiliaires dans les Trois Gaules, inauguré par Auguste³⁹ – sinon même par César – se poursuivit pendant tout l'Empire, et une cité voisine, celle des Namnètes, vit ainsi l'un de ses enfants, Argiotalus Smertulitanus, s'engager dans l'armée romaine et servir dans l'*Ala Indiana*, unité de cavalerie alors basée

à Worms⁴⁰. On sait aussi qu'au bout de vingt ans de service, ces auxiliaires pouvaient rentrer dans leur *civitas* d'origine, munis de leur certificat de bonne conduite (*honesta missio*) et de la citoyenneté romaine. Ils se voyaient également accorder le droit de conserver leurs armes et leur équipement⁴¹, car l'on attendait d'eux qu'ils contribuent à la sécurité intérieure de leur *civitas* de résidence et participent aux milices locales chargées des opérations de police. Il n'est donc pas surprenant qu'un certain nombre de villas des provinces occidentales aient livré divers éléments d'uniforme et de harnachement militaires, un examen attentif des trouvailles anciennes et récentes faites dans les campagnes des Trois Gaules permettant sans doute d' étoffer encore ce dossier⁴².

Il ne paraîtra donc pas invraisemblable, si l'on suit ce raisonnement, que le propriétaire de ces lieux ait été un Armoricaïn, revenu, au terme de son engagement, finir ses jours sur sa terre natale. Le prestige acquis sous les étendards de Rome et l'aisance financière que lui assurait son rang lui donnèrent alors l'occasion de faire bâtir une demeure confortable – la première phase de la villa de Kervenennec est d'époque flavienne, comme les objets étudiés dans ce qui précède –, munie des éléments d'un confort – une suite thermale, en particulier – découvert et apprécié sous d'autres

³⁸ Sur la présence militaire en Gaule au I^{er} siècle de notre ère, voir M. REDDÉ (dir.), *L'Armée romaine en Gaule*, Paris, 1996.

³⁹ J. DRINKWATER, « The rise and fall of the Gallic Iulii : aspects of the development of the aristocracy of the Three Gauls during the Early Empire », *Latomus*, t. XXVII, 1978, p. 817-850.

⁴⁰ C. I. L. XIII, 6230.

⁴¹ P. A. BRUNT, « Did imperial Rome disarm her subjects ? », *Phoenix*, t. XXIX, 1975, p. 260-270.

⁴² Pour la Bretagne insulaire, voir E. W. BLACK, « Villa-owners : Romano-British Gentlemen and officers », *Britannia*, t. XXV, 1994, p. 99-110.

cieux. Fit-il alors son adieu aux armes pour s'occuper de son domaine et/ou participer à la vie politique de la *civitas* ? C'est là une question à laquelle l'archéologie ne saurait apporter de réponse assurée.

Patrick Galliou

SAINT-PABU, Récévéan, n° 5

La topographie du hameau a ceci d'étonnant que le niveau actuel du sol a été rabais-sé anciennement d'une hauteur moyenne d'un mètre afin de permettre la construction des bâtiments et cela pour des raisons encore obscures, à une date indéterminée.

Il y a quelques années, nous faisons part de la découverte au cours de travaux d'un souterrain de l'âge du fer dans la propriété de M. Jean Bégoc, dans ce même hameau⁴³. Le plafond de la structure se trouvait à 0,60 m sous le sol actuel, ce qui est extrêmement faible et peut s'expliquer par le très large décaissement évoqué ci-dessus. Cette fois, c'est à une cinquantaine de mètres au nord-ouest, chez M. Émile Bégoc, dans une ancienne étable figurant déjà au cadastre napoléonien de 1842, qu'une excavation ancienne a été mise au jour par son propriétaire, qui nous l'a signalée. La propriété est cadastrée section ZK, parcelle 71. Pour refaire le pavage de l'étable réaffectée à d'autres usages, M. Bégoc a surcreusé le sol sur une épaisseur atteignant par endroits une cinquantaine de centimètres et c'est alors qu'est apparue la trace d'une ancienne cache entièrement comblée de terre brune, comportant quelques pierres aux arêtes émoussées. Ce remplissage se démarquait nettement de l'encaissant, qui est un granite migmatitique altéré en arène à blocaille.

La structure excavée est à rapprocher d'une autre découverte réalisée à Coatévès-Bihan en Milizac en 1998, dans les mêmes conditions, et qui a fourni une structure

intacte⁴⁴. Le décaissement a fait disparaître le contour de l'accès qui était un orifice circulaire d'environ 0,80 m de diamètre. La profondeur du sol de la cache peut être estimée à 1,80 m. La cache elle-même est une petite salle de 2,40 m de longueur pour une largeur maximale de 1,30 m et comporte nettement deux parties séparées par un rétrécissement médian, muni d'une marche d'une vingtaine de centimètres de hauteur. La partie la plus profonde était celle comportant une voûte, dont les amorces sont conservées, ce qui nous permet d'estimer la hauteur sous voûte à 1,80 m maximum (fig. 8).

Parmi les terres qui remplissaient la structure, il a été recueilli un grand fragment d'une marmite à pâte grise comportant un très fin dégraissant, à surface interne montrant des plages et traînées de glaçure vert clair (fig. 9). La surface externe, quant à elle, présente des traces charbonneuses. Le diamètre de l'ouverture du récipient est de 0,30 m et le marli, qui est incliné vers l'intérieur, a une largeur de 3 cm. Ce type de vase est datable des XV^e-XVII^e siècles.

Comme nous l'avons déjà dit à propos de la cache de Coatévès-Bihan, on peut proposer la mise en œuvre de ces caches souterraines au XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle, et un abandon à la fin du XVII^e ou au début du XVIII^e siècle. Elles servaient essentiellement de refuge et de cachette pendant les périodes troublées de la seconde moitié du XVI^e siècle, notamment dans le bas Léon. En 1558, la plage des Blancs-Sablons, près du Conquet, ne fut-elle pas le théâtre d'un débarquement de cent soixante-dix navires, commandés par l'amiral anglais Clinton et le hollandais Waaken ?

Michel Le Goffic

⁴³ M. LE GOFFIC, « Notices d'archéologie finistérienne (année 1996) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 75-76.

⁴⁴ ID., « Notices d'archéologie finistérienne (année 1998) », *ibid.*, t. CXXVIII, 1999, p. 37-38.

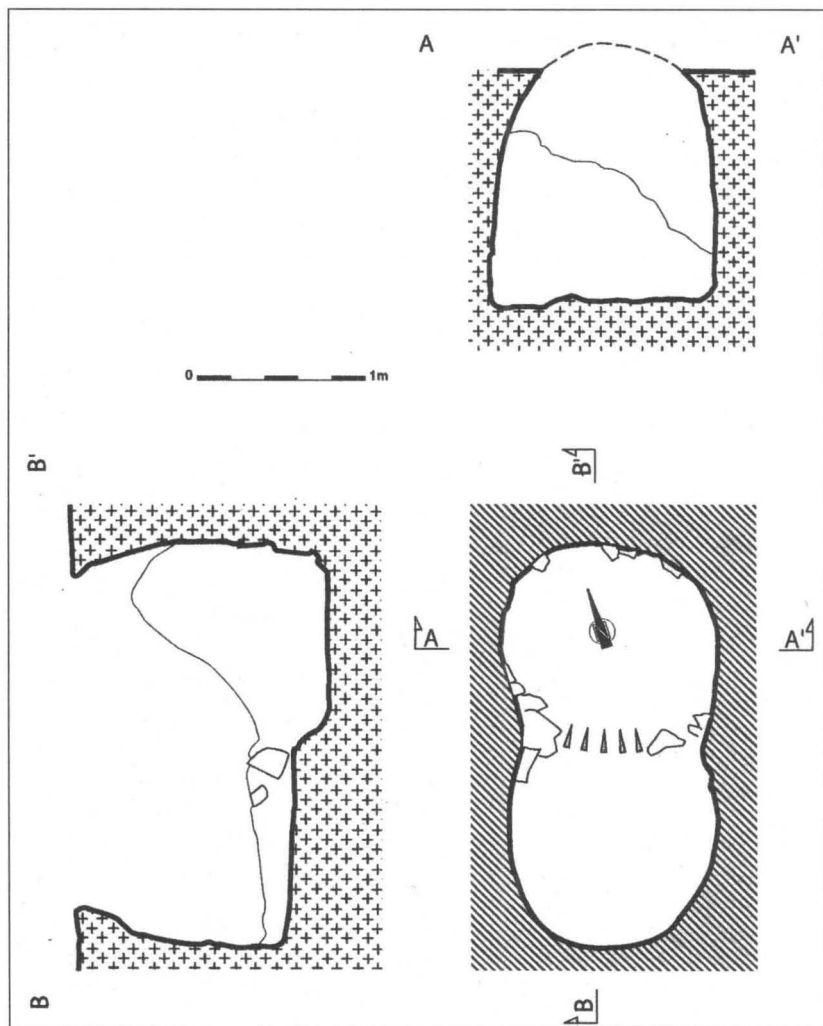


Fig. 8. – Saint-Pabu, *Récévéan*, cache des Temps modernes.
Relevé M. Le Goffic.

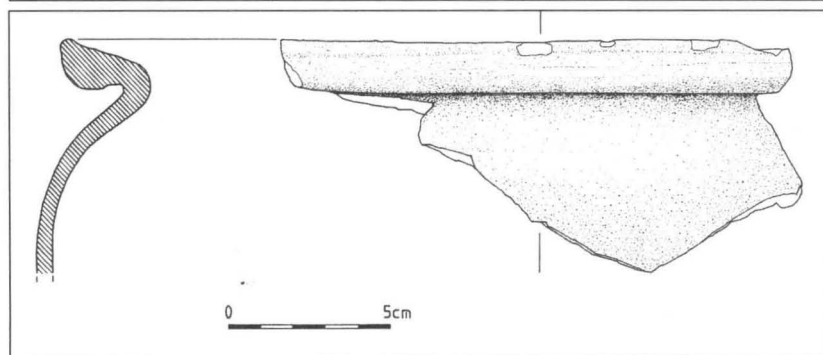


Fig. 9. – Saint-Pabu, *Récévéan*, fragment de marmite à marli, à glaçure verte partielle.

SANTEC, Poul-Gueguen

Avant que la falaise ne soit enrochée pour prévenir momentanément les éboulements et le recul du trait de côte, Daniel Roué a effectué une prospection qui lui a fourni plusieurs tessons de poterie datant du Chalcolithique. Six tessons proviennent d'un vase campaniforme à profil en S non décoré (fig. 10, n° 1) ; un tesson montre un fort bourrelet (fig. 10, n° 3) et faisait partie d'une urne à cordon, vase d'accompagnement de la céramique campaniforme, un autre tesson est décoré au poinçon d'un hachurage oblique bordé d'un trait hachuré horizontal, motif très classique du répertoire chalcolithique du domaine maritime atlantique (fig. 10, n° 2). Tout l'intérêt de cette trouvaille réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'une découverte réalisée dans une sépulture, comme c'est pratiquement toujours le cas, mais sur un site d'habitat, ce qui explique aussi la présence de

vases d'accompagnement, qui font plus souvent défaut. Tous ces tessons montrent une pâte de teinte rougeâtre, cuite en atmosphère oxydante et qui comporte un dégraissant formé de granitoïde concassé comportant des muscovites et des fragments de tourmaline ainsi de quelques minuscules graviers roulés, ce qui traduit une fabrication locale à partir des granites porphyroïdes locaux. Un autre intérêt consiste dans la répartition géographique de cette poterie campaniforme en ce qui concerne le Finistère. Elle est très abondante dans le pays bigouden et le Cap-Sizun, assez fréquente en Sud-Cornouaille, mais extrêmement rare dans le Centre-Finistère, où les seuls tessons découverts l'ont été lors de la fouille du péristalithe de la sépulture en V de Ti-ar-Boudiged à Brennilis⁴⁵. Elle est sporadique sur la côte nord du département, où elle n'a pour le moment été signalée que dans la sépulture mégalithique de Lilia en Plouguerneau⁴⁶, dans l'allée couverte du Ribl en Lampaul-Ploudalmézeau⁴⁷, dans celle du Kernic en Plouescat et dans le cairn de Barnenez en Plouézoc'h⁴⁸.

Michel Le Goffic

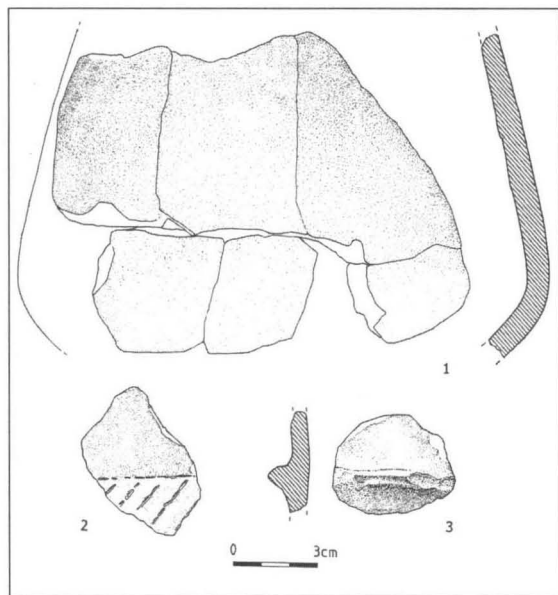


Fig. 10. – Santec, Poul-Gueguen, tessons de poterie chalcolithique.

⁴⁵ M. LE GOFFIC, « Le dolmen de Ti-ar-Boudiged en Brennilis », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 1994, p. 131-162.

⁴⁶ ID., « Notices d'archéologie finistérienne », *ibid.*, t. CXXXIV, 1995, p. 86-88.

⁴⁷ G. COLLET, « Souvenirs de jeunesse, travaux de recherches effectués en 1923 et 1924 dans une allée couverte à Lampaul-Ploudalmézeau (Nord-Finistère) », *Société nantaise de préhistoire*, Études 1981, Bulletin n° 2, p. 45-59.

⁴⁸ P.-R. GIOT, « Glanes préhistoriques et protohistoriques finistériennes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIV, 1958, p. 202. – J. L'HELGOUAC'H, « La céramique campaniforme en Armorique. Répartition, formes, décors », *Les Civilisations atlantiques du Néolithique à l'âge du fer*. Actes du premier colloque atlantique, Brest, 11 septembre 1961, p. 56-88.

SANTEC, Beg-ar-Billou

L'observation de la petite falaise par MM. J.-C. Le Goff et D. Roué, de part et d'autre de la presqu'île de Beg-ar-Billou, leur a permis de découvrir les restes de deux coffres de l'âge du bronze mis au jour par l'érosion marine. Les sépultures sont établies dans le vieux sol peu épais, aujourd'hui recouvert par un apport dunaire. Les parois sont faites d'une maçonnerie de pierre sèche comportant des galets. L'érosion est actuel-

lement stabilisée et la végétation reconquiert les éboulis. Tout laisse penser que cette pointe contient aussi une petite nécropole semblable à celle de Roc'h-Kroum, dans la même commune, fouillée au début des années 1980⁴⁹.

Michel Le Goffic

⁴⁹ Y. LECERF, « Une nécropole de l'âge du bronze à Roc'h-Croum en Santec (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 35-47.

Contribution à l'inventaire des mégalithes de l'archipel de Molène : Trielen et Enez-ar-C'hrizienn (commune du Conquet, Finistère)

par Yohann Sparfel* et Yvan Paillet*

avec la collaboration de Sandrine Pacaud** et Agnès Laure**

Présentation géographique

Ancienne plate-forme littorale actuellement immergée, l'archipel de Molène regroupe une quinzaine d'îles d'une superficie totale de 300 hectares (fig. 1). La plupart de ces îles ne dépassent pas 10 mètres d'altitude au-dessus des plus hautes mers, mis à part Molène qui atteint 25 mètres. Dès le Mésolithique final, l'archipel était probablement séparé du continent et formait alors une vaste île¹. On peut estimer que la ligne de rivage au Néolithique se situait vers la limite actuelle des basses mers de vive eau : la colline de Molène était alors rattachée par le sud à Trielen².

Trielen (environ 25 ha) et Enez-ar-C'hrizienn (moins de 0,8 ha) se situent au sud-est de Molène. L'élément paysager le plus remarquable de Trielen (fig. 2) est un *loc'h*, retenue d'eau saumâtre enserrée par un cordon de galets, qui occupe son extrémité orientale. La présence humaine aux XIX^e et XX^e siècles est encore bien visible à travers les nombreux murets, habitations ou fours à goémon dont quelques-uns ont vrai-

semblablement été construits aux dépens du patrimoine préhistorique. Cette île, gérée par la Réserve naturelle d'Iroise, fait aujourd'hui l'objet d'un entretien régulier par les gardes, ce qui facilite les observations et les relevés.

* Centre de recherche bretonne et celtique, Brest (UMR 6038 du CNRS), collaborateurs de l'UMR 6566 du CNRS.

** Laboratoire Géolittomer LETG, IGARUN, Nantes (UMR 6554 du CNRS).

Les auteurs remercient la SEPNEB-Bretagne vivante, gestionnaire de Trielen et d'Enez-ar-C'hrizienn, le comité consultatif de la Réserve naturelle d'Iroise et plus particulièrement son conservateur, Louis Brigand, ainsi que les gardes, Jean-Yves Le Gall, David Bourlès, et tous les chercheurs, étudiants et bénévoles qui ont participé aux missions sur le terrain.

¹ M.-T. MORZADÉC-KERFOURN, *Variations de la ligne de rivage armoricaine au Quaternaire*, Université de Rennes I, 1974 (thèse de doctorat ès sciences, publiée dans les *Mémoires de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, 17).

² B. HALLÉGOÛET, « Contribution à l'étude morphologique de l'archipel de Molène », dans *Études géographiques sur la Bretagne, Actes du 107^e Congrès national des sociétés savantes, section de géographie*, t. I, 1984, p. 61-77.

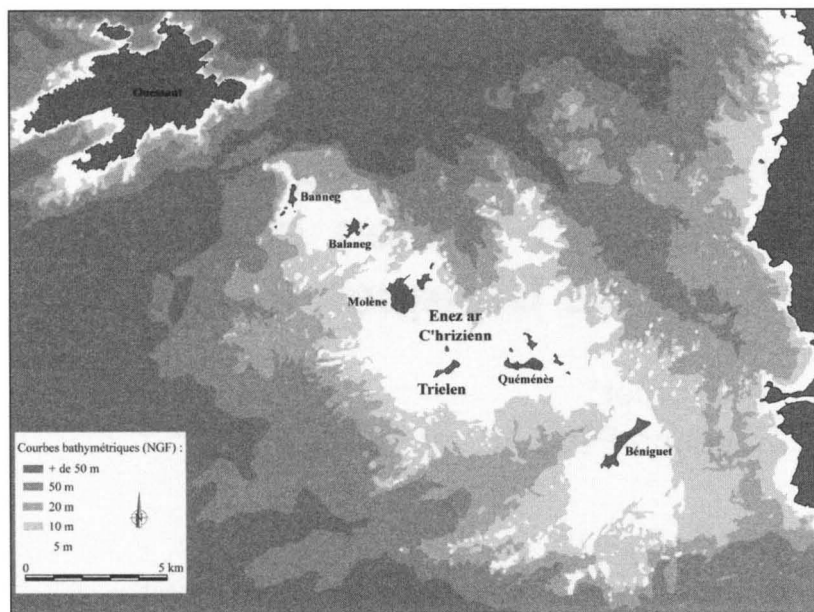


Fig. 1. – L'archipel de Molène.

Sur l'îlot d'Enez-ar-C'hrizienn, distant de 400 m de Trielen, on observe également quelques constructions modernes.

Un siècle de recherches archéologiques

Depuis les travaux de Paul du Chatellier³, l'archipel est connu pour être une des régions de Bretagne les plus riches en vestiges monumentaux du Néolithique. Les observations d'Alfred Devoir, réalisées entre 1901 et 1919, sont demeurées en grande partie inédites. Elles confirment l'existence d'un patrimoine mégalithique abondant et varié. À partir des années 1950, des interventions sporadiques sont assurées par les membres du Laboratoire d'anthropologie de Rennes⁴. Plus récemment, les principaux vestiges mégalithiques de l'île Béniguet sont relevés par Michel Le Goffic et Bertrand Grall⁵. Cependant, de manière étonnante, il est peu fait mention de ce territoire insulaire dans

les synthèses récentes sur le mégalithisme en Bretagne⁶.

Un programme de recherches archéologiques collectif⁷, mis en place en septembre

³ P. DU CHATELLIER, « Relevé des monuments des îles du littoral du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVIII, 1901, p. 281-295.

⁴ P.-R. GIOT, B. HALLÉGOUËT, « Les réserves naturelles de Bretagne : intérêt archéologique », *Penn ar Bed*, n° 101, 1980, p. 285-296.

⁵ M. LE GOFFIC, *Documents de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager du Conquet. Étude des sites archéologiques*, multigraphié, 1994.

⁶ P.-R. GIOT, *La Bretagne des mégalithes*, Rennes, éd. Ouest-France, 1997. – P.-R. GIOT, J.-L. MONNIER et J. L'HELGOUAC'H, *Préhistoire de la Bretagne*, Rennes, éd. Ouest-France Université, 1998, p. 345-421. – Ch.-T. LE ROUX, « Les premières tombes mégalithiques : tertres tumulaires et dolmens à chambre simple », dans B. TANGUY et M. LAGRÉE (dir.), *Atlas d'histoire de Bretagne*, Morlaix, éd. Skol Vreizh, 2002, p. 12-13.

⁷ Responsables : Y. Pailler, Y. Sparfel, A. Tresset. Cette opération est financée par le ministère de la Culture et de la Communication et le conseil général du Finistère. Une partie des levés topographiques au GPS a été prise en charge par la Réserve naturelle d'Iroise.

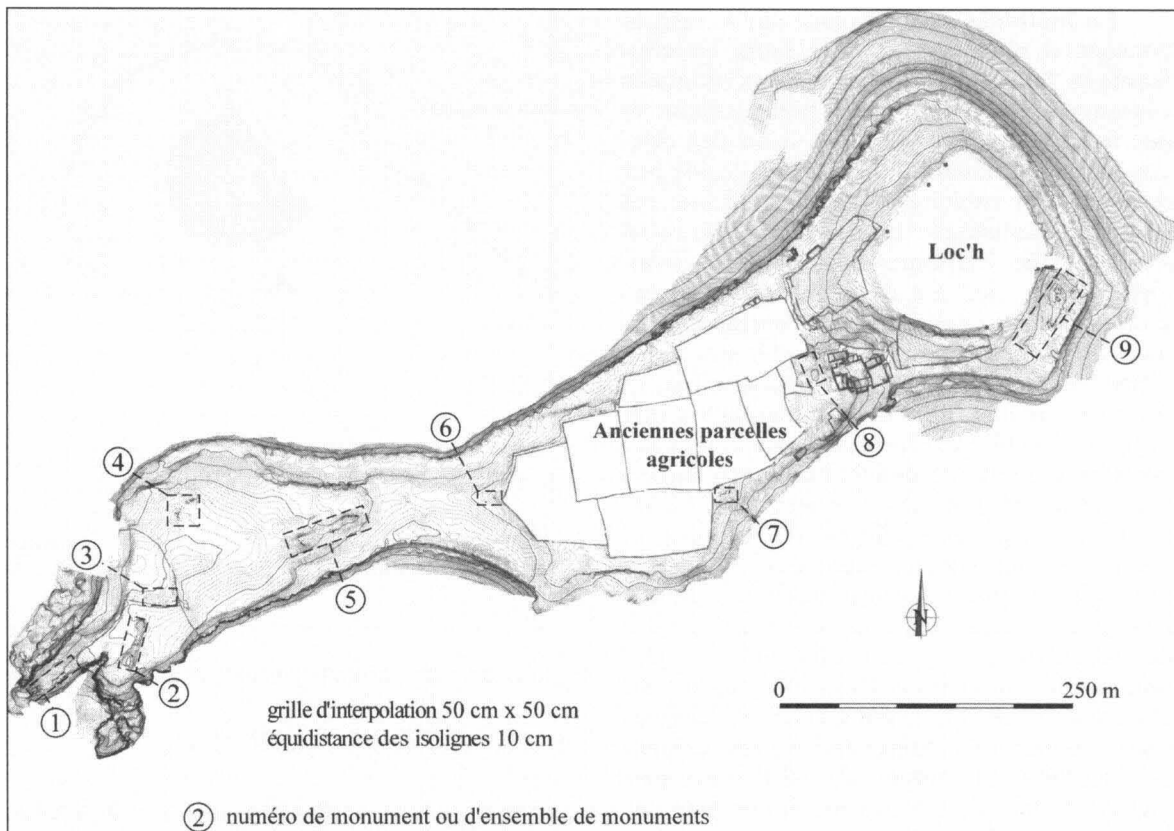


Fig. 2. – Répartition des monuments mégalithiques de Trielen.

2000, se donnait comme premier objectif d'établir un inventaire réactualisé et le plus exhaustif possible des sites préhistoriques et protohistoriques de l'archipel⁸. Cette phase de travail est aujourd'hui presque achevée (quelques observations complémentaires sont encore nécessaires à Béniguet et Quéménès). Elle est relayée par des sondages ou des fouilles sur des sites mis en péril par l'érosion marine comme l'habitat du Néolithique final de Beg-ar-Loued à Molène⁹ ou le four à sel gaulois sur la côte nord de Trielen.

⁸ Y. PAILLER, S. SPARFEL, S. CASSEN, P. GOULETQUER, M. LE GOFFIC, A. LEROY, G. MARCHAND, A. TRESSET, E. YVEN, « L'archipel de Molène (Finistère, France). Mise au point d'un inventaire des sites préhistoriques », dans W. H. WALDREN et J. A. ENSENYAT (éd.), *World Islands in Prehistory*, International Insular Investigations, V^e Deia International Conference of Prehistory, BAR International Series 1095, 2002, p. 324-336.

⁹ Y. PAILLER, Y. SPARFEL, A. TRESSET, C. DUPONT, S. GIOVANNACCI, B. HALLÉGOUËT, J. JOSSELYN, M. BALASSE, « Fouille d'un dépotoir du Néolithique final à Beg-ar-Loued (Île Molène, Finistère) : premiers résultats », *Bulletin de la Société préhistorique française*, à paraître.

La méthode mise en place sur le terrain consiste à réaliser l'état des lieux en confrontant la situation actuelle aux données rassemblées à partir de la bibliographie et des fonds d'archives. La précision des relevés (plans et élévations) a été privilégiée par rapport à la rapidité d'exécution. Pour cet objectif, l'utilisation d'un GPS différentiel s'est révélée indispensable. L'intérêt principal de cet outil est d'obtenir des données d'une précision centimétrique permettant le levé de structures de faible élévation. Le GPS¹⁰ utilisé comprend un élément fixe et un autre mobile, tous deux constitués d'une antenne satellite et d'une antenne UHF. La portée maximale du signal émis par la station fixe atteint plus de dix kilomètres. Afin de mettre en évidence les limites des tumulus et des cairns, les surfaces relevées sont constamment étendues au-delà des monuments. Les points cotés sont choisis en fonction des ruptures de pente, introduisant une part minime de subjectivité. Les blocs émergeant des enveloppes ont, quant à eux, été dessinés manuellement. Certaines pierres ont ensuite été localisées au moyen du GPS pour permettre le recalage des dessins manuels et des levés topographiques.

Généralités sur le mégalithisme de l'archipel

Les monuments mégalithiques occupent une place prépondérante parmi les vestiges préhistoriques inventoriés. Leur abondance sur l'archipel est à l'image de celle que l'on observe sur les îlots qui parsèment le littoral nord du Finistère, depuis Plouarzel jusqu'à Plouguerneau¹¹. Cette surreprésentativité insulaire des sépultures néolithiques par rapport au continent s'explique en partie par des conditions de conservation plus favorables et l'inexistence de pratiques agricoles intensives. Néanmoins, on pourrait y voir le reflet d'une réalité préhistorique, celle de l'attrait

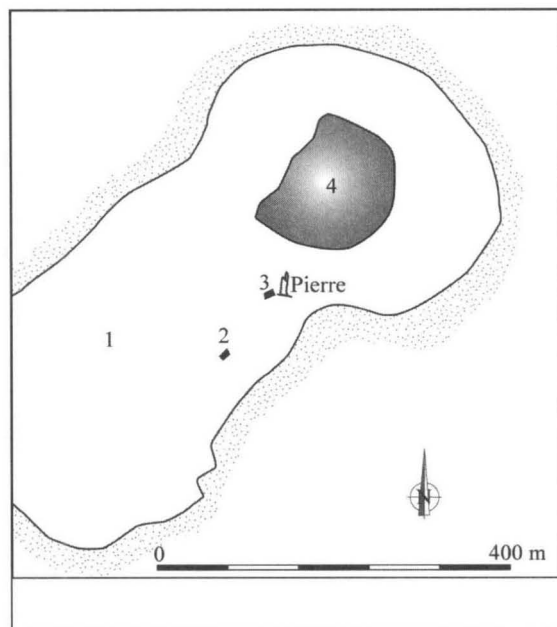


Fig. 3. – Extrait du cadastre napoléonien de Ploumoguer.

D.A.O. Y. Sparfel.

exercé par ces collines faisant face à l'Océan sur les bâtisseurs du Néolithique.

Les états de conservation sont variables. Les enveloppes (cairns et tumulus) sont généralement dégradées, ayant parfois été exploitées comme carrières par les fermiers et les goémoniers. Certains monuments (n° 2 et 5) paraissant bien préservés doivent renfermer des structures internes intactes. Le terme de *cromlec'h* fréquemment employé par P. du Chatellier et A. Devoir renvoie-t-il, comme on l'entend aujourd'hui,

¹⁰ La manipulation du GPS et le traitement des données ont été assurés par S. Pacaud et A. Laure.

¹¹ Y. SPARFEL, *Géographie des sites funéraires du Néolithique à l'âge du bronze moyen, les exemples du bas-Léon et du pays bigouden*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2002, 2 vol. (mémoire de DEA).

à une enceinte de pierres dressées ? Par leurs dimensions modestes, autour de 3 m de diamètre maximum, les monuments que nous avons observés sur Trielen nous font davantage penser aux vestiges de chambres de plans circulaires délimitées par de petites dalles plantées.

En l'absence de fouilles, il est difficile de se prononcer sur l'attribution chronologique de ces monuments. Plusieurs structures internes dégagées de leur enveloppe semblent se rapporter à des tombes à couloir, sépultures bien connues dans la région et construites au cours du Néolithique moyen (4300 à 3500 av. J.-C.). D'autres structures sont plus difficiles à reconnaître à cause de leur état de dégradation, et aussi en raison de l'absence de monuments similaires fouillés dans la

région. Par le biais d'analogies avec d'autres sites bretons, notamment ceux du Morbihan, il est parfois possible de proposer des hypothèses d'interprétations. Ainsi, la structure centrale du tumulus n° 5 pourrait appartenir à un horizon chronologique plus ancien que les dolmens à couloir¹².

Comme cela a été maintes fois observé en Bretagne¹³, l'implantation des monuments s'est faite de préférence sur les points hauts ou en léger contrebas de ceux-ci.

Dans l'inventaire qui suit, nous avons choisi de présenter les monuments en partant de l'extrémité ouest de Trielen jusqu'à sa partie est. Pour chaque vestige présenté, nous donnons les références cadastrales et les coordonnées Lambert II étendu.

Trielen

L'ensemble n° 1 (fig. 4)

Section K1, parcelle 1 (1982)

X = 61,170 et Y = 2399,560

Sur la pointe rocheuse, à l'extrémité ouest de l'île, est visible un ensemble monumental de 13 mètres de longueur sur environ 5 mètres de largeur. La complexité de cette structure est accentuée par l'enchevêtrement de nombreuses dalles couchées ou de chant. Ces dernières présentent globalement le plan d'un monument doté d'un couloir orienté ouest-est. La chambre semble compartimentée par de petites loges (au moins trois). Certaines grandes dalles couchées pourraient être des dalles de couverture renversées. Quant aux nombreux blocs épars, ils

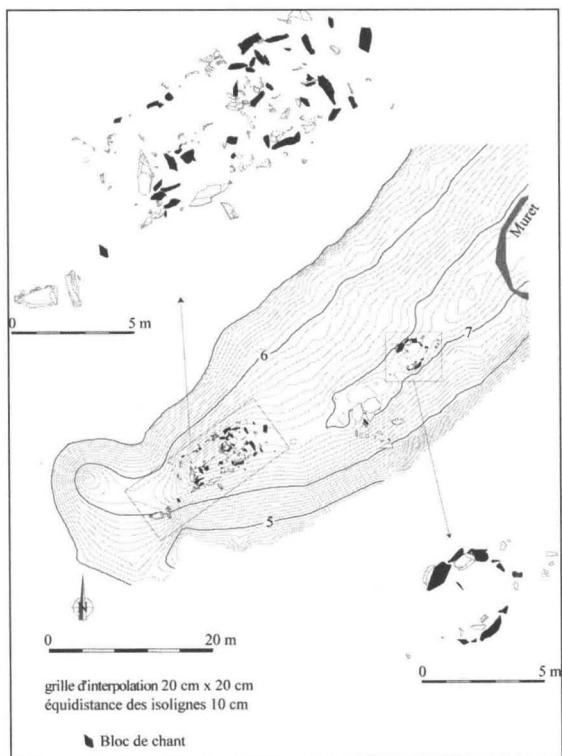


Fig. 4. – Plan de l'ensemble n° 1.

¹² Y. PAILLER, *Des dernières industries à trapèzes à l'affirmation du Néolithique en Bretagne occidentale (5500-3500 av. J.-C.)*, thèse de doctorat, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2004, 2 vol. (thèse de doctorat).

¹³ P.-R. GIOT, *Barnenez, Carn, Guennoc*, Rennes, 1987, Travaux du Laboratoire Anthropologie-préhistoire-prothistoire-quaternaire armoricains.

sont très probablement les vestiges du cairn. S. Cassen¹⁴ propose de voir dans ce monument une sépulture à couloir à chambres compartimentées.

À 4 mètres vers l'est, deux dalles couchées se détachent des blocs environnants par leurs dimensions plus imposantes : 2,30 m sur 1,60 m pour l'une, et 2,30 m sur 1,40 m pour l'autre. Une pierre plantée est visible à proximité.

À peu de distance, quatorze dalles plantées délimitent une courbe en fer à cheval (d'un diamètre maximal de 2,70 m) ouverte à l'est et à l'ouest. Il s'agit du « cromlec'h » répertorié par P. du Chatellier. Quelques blocs flottants sont visibles alentour. Deux dalles de chant se distinguent : la première est légèrement décalée vers l'extérieur et se place sur le côté de l'ouverture orientale ; la seconde émerge de quelques centimètres à l'intérieur de la structure en formant un angle droit avec le bloc le plus proche. La différence entre les élévations est importante, de quelques centimètres à 0,60/0,70 m. Nous interprétons cette structure comme une possible tombe à couloir ruinée.

Le double cairn n° 2

Section K1, parcelle 2 (1982)

X = 61,220 et Y = 2399,580

Cet ensemble est composé de deux monuments reliés par un talus (fig. 5). Il est orienté N.-N.-E. - S.-S.-O. et s'étend sur environ 40 mètres. Le monument septentrional montre à son sommet une dépression décentrée où apparaissent quelques blocs basculés sans organisation apparente. Cette excavation fait penser à une fouille – évoquée par P. du Chatellier en 1901¹⁵ – ou à l'effondrement d'une chambre. La façade sud du monument méridional, plus grand et plus élevé que le précédent, est assez rectiligne bien qu'interrompue en son milieu par

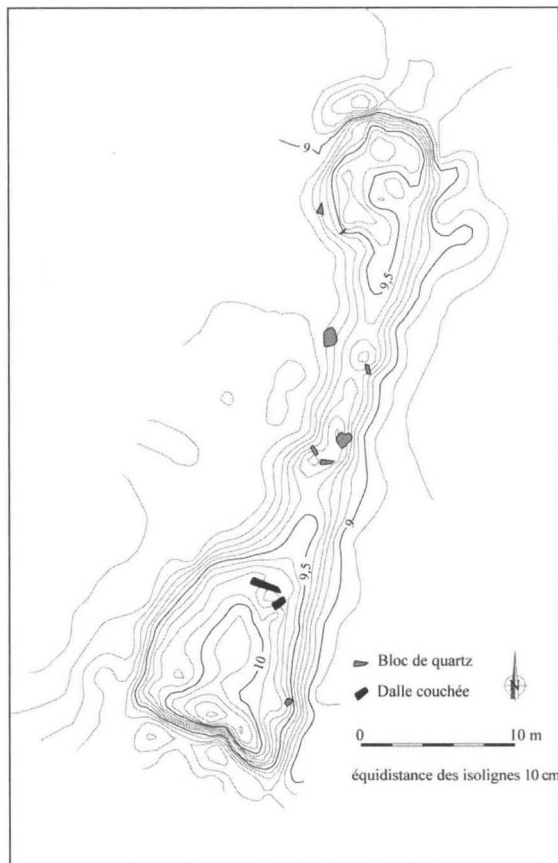


Fig. 5. – Plan du double cairn n° 2.

un décrochement. Elle se présente comme un front abrupt ; un appareillage de pierres sèches est visible le long de celui-ci sur quelques mètres de longueur. Cet agencement de moellons est absent sur la façade nord du premier monument à cause de la végétation. Néanmoins le relevé montre clairement que ces deux extrémités sont de morphologie identique. Cela laisse penser que nous avons bien affaire aux limites de parement de ces

¹⁴ Communication personnelle.

¹⁵ P. DU CHATELLIER, art. cité.

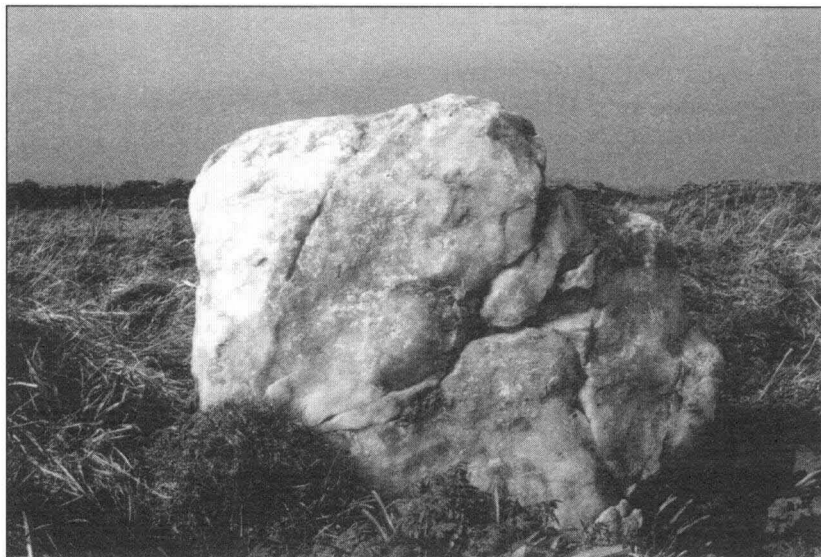
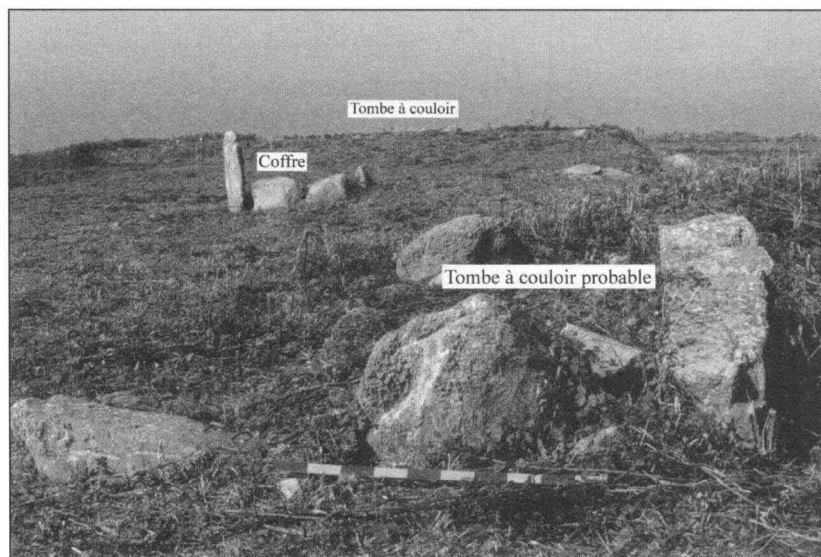


Fig. 6. – En haut : galet en quartz inséré dans le talus reliant les cairns n° 2.

En bas : ensemble n° 5 depuis le nord-est.



monuments. Le talus, haut de 0,60 mètre, en faisant jonction, se fond dans la masse des tumulus, ce qui plaide en faveur de sa grande antiquité, voire de la contemporanéité de l'ensemble. Un second élément architectural vient renforcer cette dernière hypothèse : il s'agit de la présence de galets de gros gabarit

(jusqu'à un mètre de diamètre) de quartz blanc teintés de rose et d'orange dans le talus (fig. 6, haut) et à ses abords, mais aussi sertis dans les cairns.

Un repérage sur la côte sud de l'île, en contrebas des monuments, a permis d'observer une veine de quartz ainsi que des galets

imposants semblables à ceux incorporés dans les anciennes constructions. Cet ajout lithique lisse et blanchâtre rompt nettement avec l'aspect anguleux des dalles en granodiorite ou en gneiss et leur monochromie grisâtre. La valeur esthétique et/ou symbolique de cette disposition ne fait aucun doute.

Le tumulus n° 3

Section K1, parcelle 2 (1982)

X = 61,275 et Y = 2399,640

Avec à peine 0,50 mètre d'élévation, ce tumulus n'imprime que faiblement sa marque dans le paysage (fig. 7). Incurvé vers le sud, il mesure une vingtaine de mètres de longueur pour environ dix mètres en largeur. Les perturbations causées par les terriers de lapins ont compliqué les observations. Celles-ci ont néanmoins permis de repérer sept pierres plantées émergeant de l'extrémité orientale, mais qui ne montrent aucune organisation particulière.

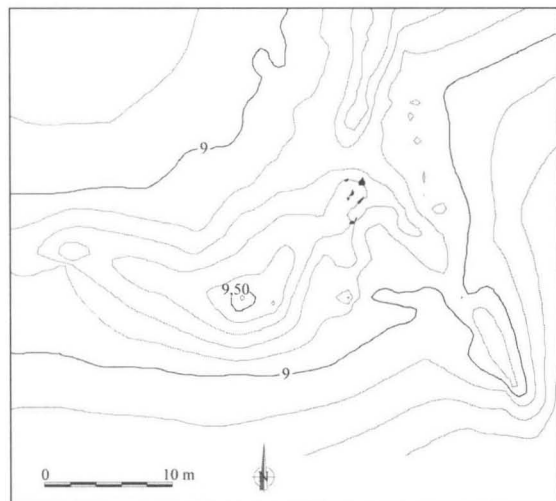


Fig. 7. – Plan du tumulus n° 3.

L'ensemble n° 4

Section K1, parcelle 4 (1982)

X = 61,285 et Y = 2399,715

Au nord-est des premiers murets qui barrent la pointe occidentale, deux légères éminences (fig. 8) sont surmontées par plusieurs dalles posées à plat et par deux pierres plantées pour celui situé à l'est. Les dalles sont alignées selon l'axe longitudinal des tumulus. Le tumulus méridional mesure 14 m de longueur, 10 m de largeur et 0,30 m de hauteur ; il est orienté S.-S.-O. - N.-N.-E. L'autre est plus allongé (16 m), mais moins large (6 m) et d'une élévation à peu près équivalente (0,25 m), avec une orientation est-ouest.

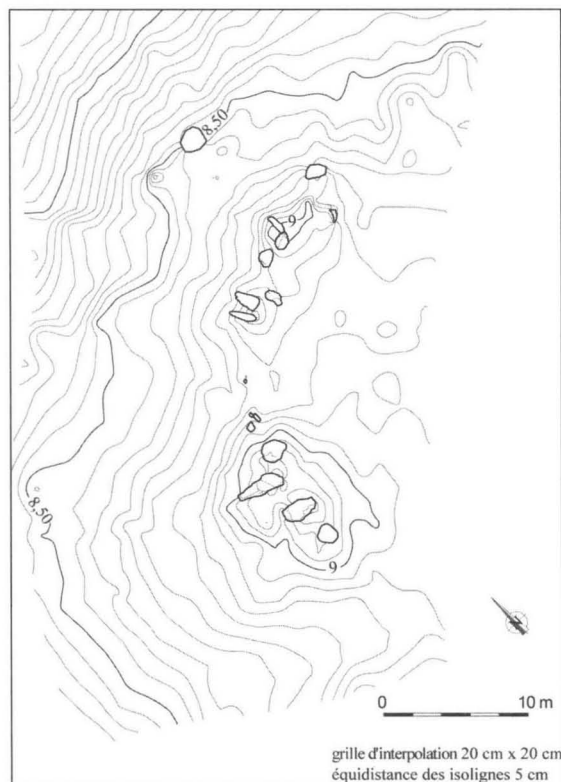


Fig. 8. – Plan de l'ensemble n° 4.

Le tumulus n° 5

Section K1, parcelle 4 (1982)

X = 61,430 et Y = 2399,700

La ligne de crête au centre de l'île est occupée par un vaste tumulus d'environ 70 mètres de longueur (fig. 6, bas, et fig. 9).

Sur le versant de l'extrémité orientale, on remarque cinq dalles de chant autour desquelles sont présents d'autres blocs, certains affleurant du sol, d'autres simplement posés à la surface. Deux blocs allongés, excentrés, sont situés en contrebas. Parmi les éléments en place, quatre dalles plantées affectant la forme schématique d'un arc de cercle pourraient constituer le reste d'une chambre funéraire.

Au centre du tumulus, l'attention du visiteur se focalise sur une dalle plate, de 1,25 m de hauteur hors sol. Perpendiculairement à la face nord de cette pierre dressée et depuis son arête est, part une ligne composée de deux dalles, dépassant de peu du sol, se terminant à angle droit par une troisième pierre. Parallèlement aux dalles alignées et partant cette fois-ci de l'extrémité ouest est plantée une quatrième dalle de plus petite taille. Un examen minutieux a permis de repérer un second ensemble constitué de cailloux fichés en terre dont seuls les sommets sont visibles (inférieurs ou égaux à 5 cm). Des espaces de quelques dizaines de centimètres séparent ces pierres ; on distingue malgré tout trois lignes formant un trapèze ouvert

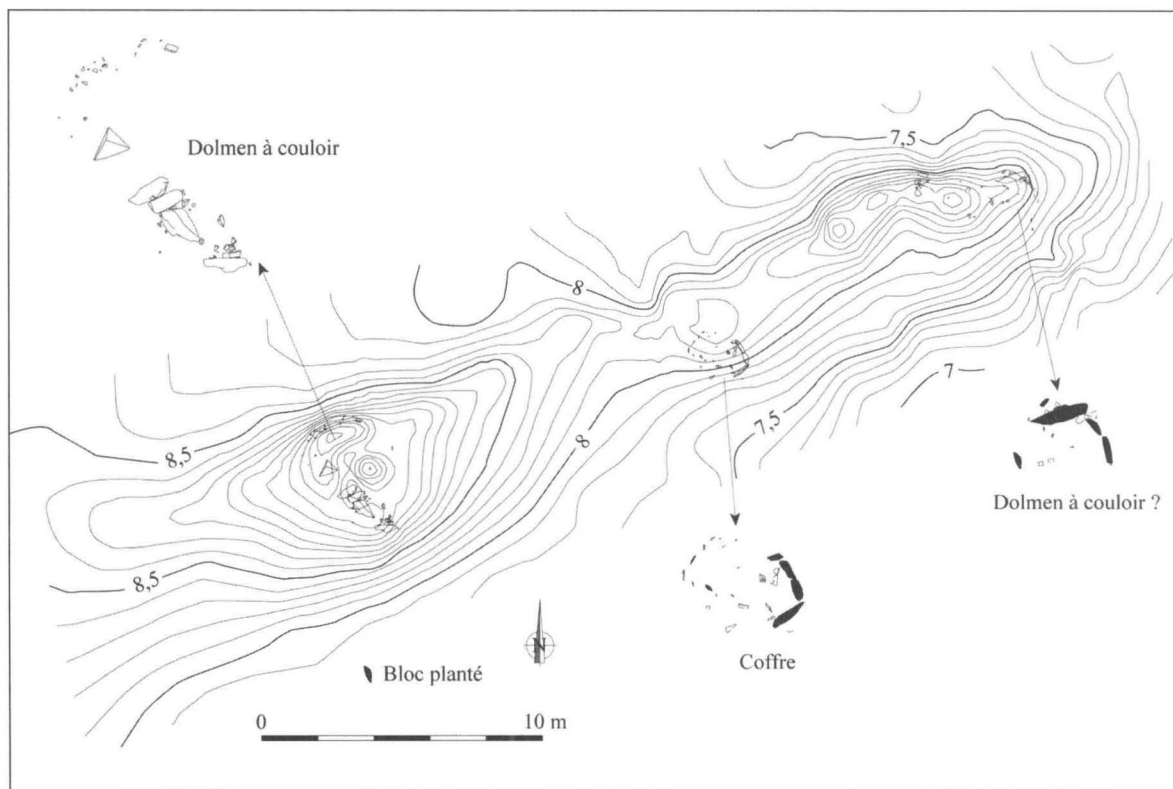


Fig. 9. – Plan de l'ensemble n° 5.

sur son bord est. Deux interprétations sont possibles : nous pouvons avoir affaire à deux structures distinctes, ce qui expliquerait des différences de gabarits des dalles et la différence d'orientation des axes des deux ensembles. Il peut aussi s'agir d'un seul monument asymétrique. Quoi qu'il en soit, il existe au moins une structure semi-enterrée de type coffre avec présence d'une stèle pouvant faire office de dalle de chevet ou de marqueur de sépulture.

Plus à l'ouest, au sommet du tumulus, quatre dalles couchées au sol et dégagées sur leurs côtés sont alignées sur une longueur de 4,50 mètres. Un interstice entre les deux blocs situés au nord-ouest permet d'observer deux murets parallèles édifiés en pierres sèches. À 1,50 mètres au nord-ouest, un dernier bloc ne présente que sa surface émergente. Deux groupes de cailloux qui paraissent se dégager de la masse du tumulus se distinguent : l'un se trouve à proximité des dalles, l'autre forme un arc de cercle sur le versant nord-ouest de l'enveloppe. L'excellente conservation du couloir suffit pour reconnaître dans ce monument une sépulture à couloir typique du Néolithique moyen. Il est difficile de savoir si le dernier bloc fait partie du couloir, de la chambre ou s'il est étranger au monument. La chambre se situe au nord-ouest, peut-être sous le dôme indiqué par les courbes de niveau.

Ce monument difficile à appréhender d'un point de vue volumétrique sur le terrain est d'interprétation plus aisée grâce aux relevés GPS. Schématiquement, au moins deux sous-ensembles peuvent être isolés dans la masse du tumulus. À l'est, une première enveloppe débute quelques mètres en avant de ce qui peut être le reliquat d'une chambre funéraire et s'étend à l'ouest jusqu'à englober le coffre, placé sur un versant. Autour de ce dernier un tumulus hypothétique semble se dessiner, à moins qu'il ne s'agisse de la continuité du tumulus précédent. Le deuxième sous-ensemble, aux dimensions plus impor-

tantes et aux limites plus nettes, entoure la sépulture à couloir occidentale, située au sommet de l'enveloppe. En définitive, la lecture des courbes de niveau suggère que les enveloppes des deux monuments extrêmes sont venues s'appuyer sur celle de la sépulture centrale qui, par conséquent, leur serait antérieure.

Les structures n° 6

Section K1, parcelle 4 (1982)

X = 61,540 et Y = 2399,725

À proximité des derniers murets délimitant à l'ouest les parcelles centrales de l'île, quelques pierres marquent l'emplacement de structures préhistoriques très dégradées. On y observe un groupe de quatre blocs dont un seul est planté en terre et, à 7 m au sud-ouest, une autre pierre isolée posée à plat. Ces quelques blocs correspondent vraisemblablement aux deux « chambres à ciel ouvert » répertoriés par P. du Chatellier¹⁶.

Les structures n° 7

Section K1, parcelle 4 (1982)

X = 61,745 et Y = 2399,725

Situé au sud du parcellaire moderne, cet ensemble est constitué de deux monuments bouleversés distant d'environ 3,50 mètres (fig. 10). À l'ouest, le mieux conservé est composé de huit dalles de chant formant un hémicycle de 3,50 mètres de diamètre. Le second ne comporte que quatre dalles de chant qui ne présentent aucune disposition particulière. Ces deux monuments mégalithiques semblent insérés dans un reste de tumulus d'où affleurent ici et là des pierres. Le plan de la structure occidentale pourrait correspondre au fond d'une chambre circulaire. Il est probable qu'il s'agisse là des

¹⁶ P. DU CHATELLIER, art. cité.

vestiges très perturbés de dolmens à couloir incorporés dans un tumulus.

Les deux tumulus n° 8

Section K1, parcelle 4 (1982)

Premier tumulus : X = 61,821 et Y = 2399,828

Second tumulus : X = 61,817 et Y = 2399,840

Situées entre le hameau et des parcelles anciennement cultivées, ces deux élévations distantes de quelques mètres sont en grande partie perturbées (fig. 11). Les façades orientales ont été rognées par le surcreusement du chemin qui mène de la côte septentrionale jusqu'au hameau. La limite occidentale de l'élévation septentrionale, peu discernable

sur le relevé, a peut-être également subi quelques remaniements. L'observation directe de ces deux élévations suggère qu'il s'agit d'accumulations anthropiques. Quelques gros galets en quartz sont présents dans la masse des monuments et rappellent ceux incorporés dans les deux cairns jumeaux n° 2.

L'ensemble n° 9

Section K1, parcelle 4 (1982)

Tumulus nord : X = 62,031 et Y = 2399,899

Tumulus central : X = 62,029 et Y = 2399,877

Tumulus sud : X = 60,006 et Y = 2399,860

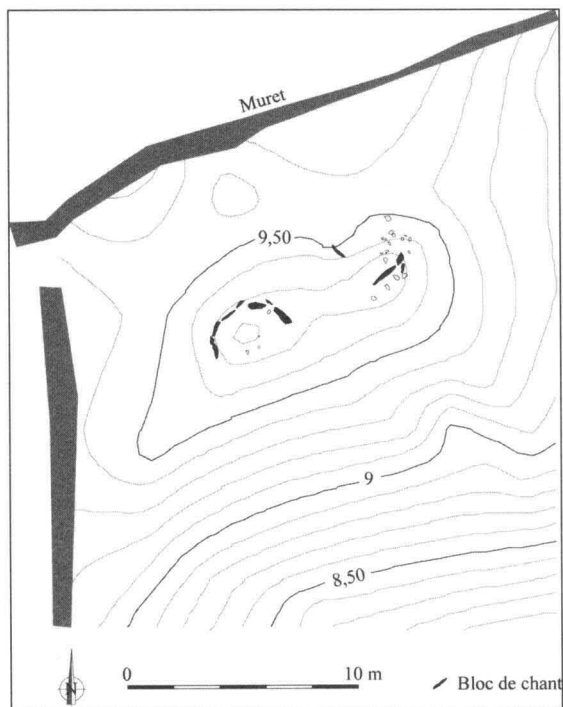


Fig. 10. – Plan des structures n° 7.

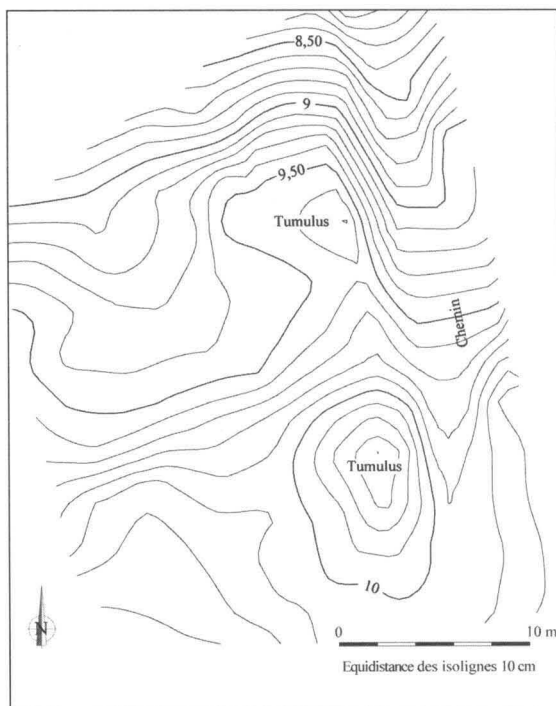


Fig. 11. – Plan des deux tumulus n° 8.

Trois tumulus (fig. 12) ont été repérés au sud-est du « loc'h » où P. du Chatellier¹⁷ évoquait seulement une « chambre mégalithique à ciel ouvert à l'extrémité de l'île, en face de Quéménès ». Avec leur accord, les levés commandés par Bernard Fichaut et Serge Suanez dans le cadre d'un travail sur l'évolution des plages¹⁸ ont été intégrés au plan des tumulus. La limite entre la partie terrestre et la partie maritime se situe à l'est et au sud aux alentours de 6 m d'altitude. La pente du versant sud-est du « loc'h » s'amorce vers 6 m d'altitude et s'atténue progressivement du nord vers le sud.

Le replat dominant le « loc'h » semble avoir guidé la disposition des trois tumulus qui reproduisent la courbe naturelle de la topographie. Un autre élément renforce cette correspondance entre la topographie et les monuments. Le tumulus méridional, très discret (0,20 à 0,30 m d'élévation et une quinzaine de mètres de longueur), s'intègre à un environnement topographique peu contrasté. Au nord, les deux autres tumulus, légèrement plus élevés (0,60/0,70 m et 0,90/1 m), contrastent avec la pente menant vers le « loc'h » et celle orientée vers le nord-ouest. On pourrait ainsi opposer l'association tumulus bas/topographie homogène et celle tumulus hauts/topographie contrastée.

Le tumulus septentrional est le plus élevé (0,90/1 m), le plus long (28,5 m) et le plus large (18 m). Ces dimensions, simplement indicatives, sont faussées par l'étalement de l'enveloppe bien visible sur le terrain. La surface de ce tumulus est parsemée de blocs pour la plupart reposant sur le sol. La concentration principale de pierres occupe le sommet et la pente septentrionale, où de nombreuses dalles plantées indiquent une ou plusieurs structures internes. Un ensemble secondaire de pierres se situe à la limite septentrionale du tumulus : huit pierres plantées semblent former une structure homogène, mais dont il est impossible de déterminer la nature. À l'ouest du tumulus, une pierre

allongée se démarque parmi les autres blocs couchés et les affleurements. Sa forme et ses dimensions pourraient correspondre à celle d'une pierre plantée qui aurait basculé.

Le deuxième tumulus est bien délimité au sud, à l'ouest et à l'est. Au nord, il se fond dans le tumulus précédent. Un groupe de pierres est aligné le long de la façade orientale. Sa superposition avec les isolignes 6,90 et 7 m suggère que ces blocs constituent une portion du parement du tumulus. Cinq pierres plantées ont été repérées à l'extrémité méridionale, quatre d'entre elles sont alignées.

L'aspect graphique de la dernière élévation rend bien compte de la modestie du monument tel qu'il s'observe sur place : une hauteur d'à peine 0,20 à 0,30 m et des contours très incertains. Les quelques blocs présents au sommet sont tous flottants.

Menhir

Aucun menhir n'a été repéré sur l'île. Si P. du Chatellier¹⁹ répertorie un « petit cromlec'h » de 3 m de diamètre formé de huit menhirs, il faut plutôt y voir les restes de la sépulture correspondant au dolmen est de l'ensemble n° 1 de notre inventaire (fig. 4). Le cadastre napoléonien (fig. 3) dressé en 1840 indique une pierre à l'angle sud-est d'un bâtiment du hameau. Le trait horizontal complétant le dessin à sa base suggère qu'il s'agit d'une pierre dressée. Il faut aussi évoquer la dalle de chevet du coffre incorporé au tumulus n° 5. C'est d'ailleurs comme « menhir » qu'A. Devoir²⁰ présente cette pierre dans ses textes.

¹⁷ P. DU CHATELLIER, art. cité.

¹⁸ *Réserve naturelle d'Iroise*, rapport d'activité 2002, Bretagne vivante-SEPNB, multigraphié, 2002.

¹⁹ P. DU CHATELLIER, art. cité.

²⁰ Archives du Laboratoire d'anthropologie.

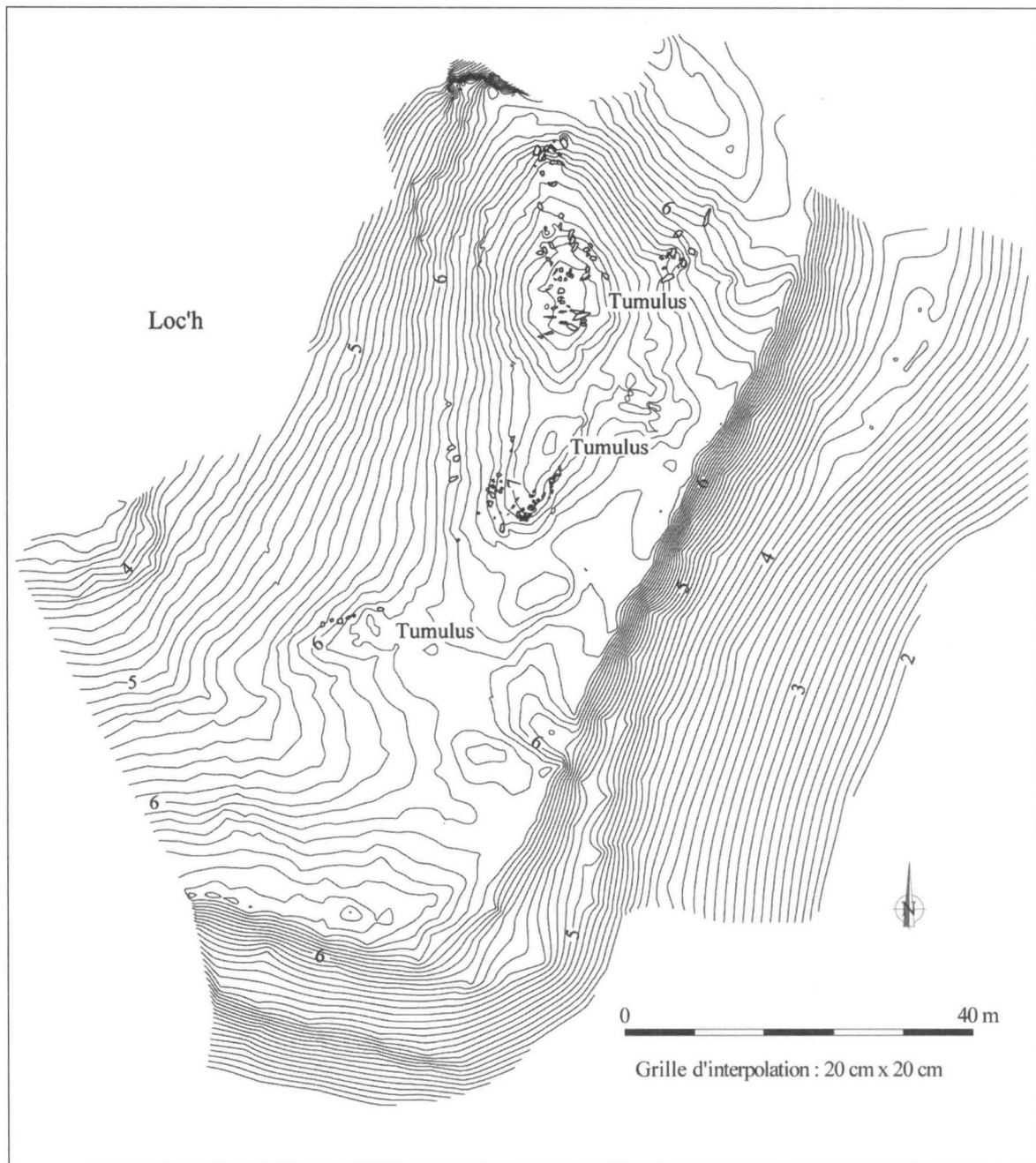


Fig. 12. – Plan de l'ensemble n° 9.

Enez-ar-C'hrizienn

X = 61,695 et Y = 2400,515

Avant notre passage, cet îlot semblait n'avoir jamais été prospecté par les archéologues. Un seul tumulus y a été repéré. Sa faible élévation, d'environ 1 mètre, et la couverture végétale assez haute le rendent peu perceptible (fig. 13). De plan ovale, il mesure 8 mètres de largeur maximale. Le levé topographique étant incomplet, il est impossible d'indiquer sa longueur. À son sommet, apparaissent les extrémités de deux blocs de chant.

Premières conclusions

Le patrimoine mégalithique de Trielen n'avait jamais fait l'objet d'une description détaillée. Le nombre de vestiges qui y ont été repérés demeure exceptionnel, même à l'échelle de l'archipel. Ce qui frappe le plus est certainement la densité de vestiges pour un territoire si réduit. Sur cette île où chaque secteur légèrement en relief est occupé par un monument, trois concentrations se dégagent : le pourtour sud du « loc'h », la partie la plus étroite de l'île et la pointe occidentale. Il faut souligner la bonne conservation de plusieurs enveloppes, comme les tumulus n° 2

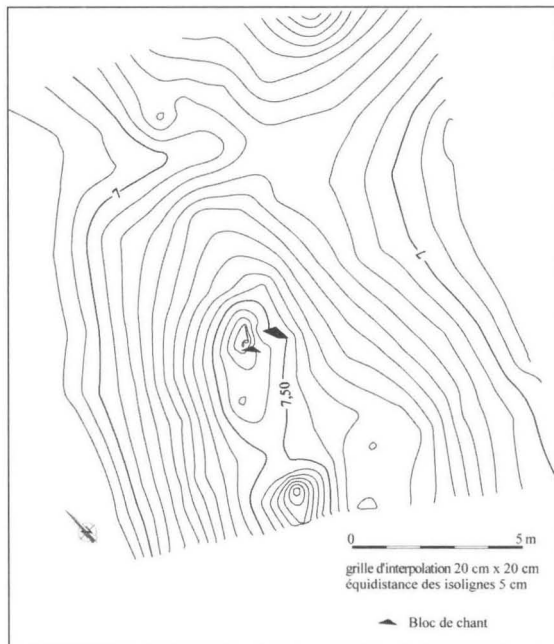


Fig. 13. – Plan du tumulus d'Enez-ar-C'hrizienn.

et 5, ce qui laisse augurer la possibilité de reconstitutions architecturales, à condition que ces ensembles fassent un jour l'objet de fouilles.

Résumé

Depuis plus d'un siècle, l'archipel de Molène est régulièrement visité par les archéologues. Son patrimoine préhistorique et protohistorique demeure pourtant largement méconnu. Pour remédier à cette lacune, un programme de recherches collectif a été mis en place en septembre 2000. Cet article est consacré aux monuments mégalithiques répertoriés sur Trielen et Enez-ar-C'hrizienn. Ces deux îles ont été intégralement prospectées et la quasi-totalité des structures ont fait l'objet de relevés manuels et au GPS différentiel centimétrique.

Abstract

For more than a century, the Molène archipelago has been regularly visited by archaeologists, but its Early and Late Prehistoric remains are still largely unrecognized. To remedy this shortage of information, a collective research programme was implemented in September 2000. The following article is devoted to the megalithic monuments discovered on Trielen and Enez-ar-C'hrizienn. Both islands were fully surveyed and almost all of their monuments were plotted by hand and with centimetric GPS.

Diverradur

Abaoe ouuspenn kant vloaz 'zo e vez furchet ingal Molenez hag an inizi tro-dro gand an arkeologourien. Chom a ra, daoust da ze, dianavez ar pep brasa euz glad ragistorel an enezier-ze. E-sell kompeza ar mank-se ez eus bet savet eur raktres enklask a-stroll e miz gwengolo 2000. Ar pennad-skrid-mañ a zo gouestlet d'ar mein veur bet renablet war Trielen hag Enez-ar-C'hrizienn. Furchet eo bet da vad an diou enezenn-ze hag eun daolenn 'zo bet savet euz hogozig pep tra a denn d'o frammadur.

Un monument sculpté gallo-romain atypique : la stèle de Kervadol en Plobannalec (Finistère)

par Jean-Yves Éveillard*

À la mémoire de Pierre-Roland Giot

En 2002, nous avons proposé aux lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique* un article portant sur les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique romaine¹, texte paru dans un premier temps dans les actes d'un colloque qui s'était tenu à Besançon. Ces communications n'étant guère accessibles qu'à un cercle restreint de spécialistes, nous avons, de la même manière, jugé utile de présenter ici une autre étude extraite des actes du VII^e colloque international de Cologne réuni en mai 2001 sur le thème de la création artistique dans les provinces romaines². Elle traite d'un monument finistérien, la stèle de Kervadol en Plobannalec, qui est considéré comme l'un des plus importants pour la connaissance de la religion de l'Armorique gallo-romaine. Les liens de cette pierre avec les cavaliers à l'anguipède étant très probables, cette étude constitue comme une suite à celle parue dans le *Bulletin de la Société* en 2002. Découverte en 1878 au lieu-dit Kervadol³ dans la commune de Plobannalec (Finistère) (fig. 1), la pierre fut appelée par l'archéologue local, Paul du Chatellier, « menhir-autel de Kernuz », ou plus simplement « menhir de Kernuz⁴ », appellation sous laquelle elle est encore parfois désignée. Elle est communément désignée aujourd'hui sous le nom de « stèle de Kervadel » (graphie fautive de Kervadol). Dans les années qui suivirent sa

* Maître de conférences de l'université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, Brest. Nous remercions L. Le Pape qui a entrepris l'enquête sur place, M. et M^{me} Toulemont qui nous ont livré leur témoignage, Y. Maligorne pour ses précieux conseils bibliographiques, B. Tanguy, G. Moitrieux (Université de Bretagne occidentale), Ph. Le Stum, conservateur du Musée départemental breton de Quimper, et tout le personnel, pour leur accueil et le crédit photographique, G. Couix pour la cartographie.

¹ J.-Y. ÉVEILLARD, « Les cavaliers à l'anguipède, des monuments sculptés du Finistère à l'époque gallo-romaine », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 71-90.

² Id., « Un monument sculpté gallo-romain atypique : la stèle de Kervadol en Plobannalec (Finistère) », dans *Romanisation und Resistenz in Plastik, Architektur und Inschriften der Provinzen des Imperium Romanum. Neue Funde und Forschungen. Akten des VII. Internationalen Colloquium über Probleme des Provinzialrömischen Kunstschaftens*, dir. P. Noelke, Mainz, 2003, p. 115-126.

³ Nous ignorons comment P. du Chatellier a pu introduire la graphie fautive Kervadel à la place de Kervadol, erreur constamment reproduite depuis. Les archives départementales du Finistère (15 H 33) donnent dès 1654 la forme Kervadol qui n'a jamais varié et les habitants n'en connaissent pas d'autre.

⁴ À une époque où les stèles armoricaines de l'âge du fer n'étaient pas encore bien identifiées, P. du Chatellier assimile la pierre de Kervadol à un menhir. Il l'appelle « menhir-autel » parce qu'il pense que sa fonction était liée à des sacrifices sanglants (P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel de Kernuz en Pont-l'Abbé (Finistère) », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XV, 1878, p. 125-140 (p. 140). Enfin le nom de

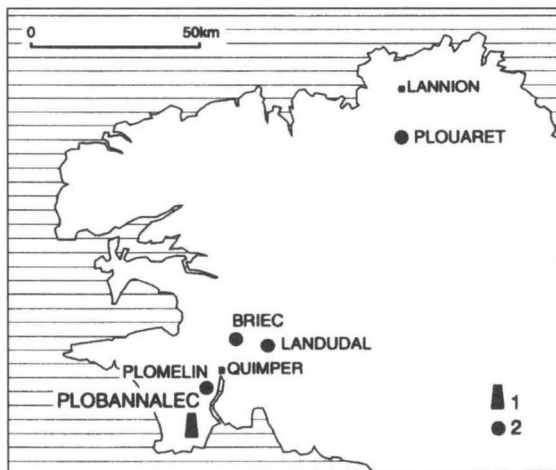


Fig. 1. – La stèle de Kervadol en Plobannalec (Finistère) [1] et les cavaliers à l'anguipède de Bretagne [2].
Carte de situation (G. Couix).

mise au jour, elle donna lieu à d'abondants commentaires dans plusieurs articles référencés dans notre texte⁵. Elle fut prise en compte par É. Espérandieu dans le tome IV de son *Recueil* paru en 1911 où elle apparaît sous le numéro 3030 avec trois photographies⁶. Entrée dans la possession du musée des Antiquités nationales⁷ avec l'ensemble de la collection du Chatellier, elle a été mise en dépôt en 1951 au Musée départemental breton de Quimper où on peut la voir aujourd'hui. Depuis le milieu du XX^e siècle, il y a été fait régulièrement allusion dans de nombreux ouvrages, les différents auteurs soulignant son intérêt sans toutefois reprendre son étude⁸. Seul le Néerlandais M. Immerzeel lui a consacré plusieurs pages en 1988 dans la revue historique bretonne *Dalc'homp Soñj* et a émis des hypothèses nouvelles⁹. Pour notre part, nous avons examiné plusieurs fois la pierre attentivement et repris l'enquête sur le lieu de sa découverte, ce qui nous permet aujourd'hui de présenter cette nouvelle synthèse.

Circonstances et contexte de la découverte

Les circonstances et le contexte de la découverte étaient connus jusqu'aujourd'hui par l'unique récit, assez succinct, de P. du Chatellier qui ne semble pas avoir procédé à une véritable enquête archéologique sur place¹⁰. L'auteur indique en sous-titre de son article que la découverte eut lieu le 20 juillet 1878. Il s'agit du jour où il vint voir la pierre qui lui avait été signalée alors qu'il explorait la nécropole préhistorique de Lesconil. Elle était enfouie dans le sol d'une parcelle cultivée en orge et le soc de la charrue la heurtait à chaque labour. Du Chatellier ajoute à la fin de son texte que ce champ portait au cadastre le nom de « Cornic Sant Alour » qu'il traduit improprement par « parcelle de Saint Alour¹¹ ». L'endroit se situe, dit-il au village de Kervadol, « à un kilomètre à droite de la route conduisant de ce bourg à Lesconil¹² ». Avant même d'avoir dégagé la

Kernuz est celui de son château situé en Pont-l'Abbé où il fit transporter la stèle.

⁵ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité. Cet article est repris à peu près tel quel dans la *Revue archéologique*, t. XXXVII, 1879, p. 104-110, 129-135 et dans la *Revue des sociétés savantes des départements*, 7^e série I, 1880, p. 128-143. – G. GUÉNIN, « Le menhir de Kernuz », *Annales de Bretagne*, t. XXV, 1909-1910, p. 438-457.

⁶ É. ESPÉRANDIEU, *Recueil des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris, t. IV, 1911, n° 3030, 3 photos.

⁷ Musée des Antiquités nationales, inventaire n° 72476.

⁸ Citons seulement L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 151, 153, 181-182 et A, 131-132. – P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Braspars, 1983 ; ID., *Carte archéologique de la Gaule. Le Finistère* (29), Paris, 1989, p. 151. – J.-J. HATT, *Mythes et Dieux de la Gaule*, Paris, 1989, p. 271.

⁹ M. IMMERZEEL, « La stèle de Kervadel », *Dalc'homp Soñj ! Revue historique bretonne*, n° 22, 1988, p. 20-24.

¹⁰ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité, p. 126-127.

¹¹ ID., *ibid.*, p. 140.

¹² ID., *ibid.*, p. 126.

Pierre, l'archéologue décida de l'acquérir auprès du propriétaire du champ. Ce n'est qu'ensuite qu'il entreprit une fouille pour l'examiner plus attentivement et qu'il constata qu'elle était couverte sur tout son pourtour de figures sculptées en relief. Il prit alors véritablement conscience de l'intérêt de sa découverte : « Tout me donnait à penser que je venais de découvrir un monument fort important », écrit-il¹³. Le lendemain, avec l'aide d'un industriel de la petite ville voisine de Pont-l'Abbé, P. du Chatellier la fit extraire et transporter jusqu'à son château de Kernuz éloigné de six à sept kilomètres.

C'est devant celui-ci qu'elle est représentée sur les gravures et les photographies les plus anciennes (fig. 214). Elle semble y être restée jusqu'en 1951, date à laquelle elle fut transférée au Musée départemental breton de Quimper.

De l'environnement archéologique, P. du Chatellier signale seulement l'abondance des monuments mégalithiques dans un périmètre restreint (1,750 km) autour du lieu de la découverte : « Les villages de Quélarn, du Moustoir de Kerviniou, de Kerfeuns et de Kervadel n'ont pas moins de vingt à trente dolmens ou menhirs¹⁵ ». Un dolmen qui était éloigné de 150 m a été détruit il y a quelques années par le précédent propriétaire de la ferme de Kervadol. Les vestiges d'une allée couverte subsistent à 900 m à l'est. À la fin de son texte, l'archéologue ajoute que l'on pouvait voir à 50 m du lieu « un bassin oblong (*sic*) de 1,05 m de diamètre moyen et de 10 centimètres de profondeur, creusé dans le roc émergeant du sol¹⁶ ». Il se demande si on ne doit pas le mettre en relation avec des sacrifices sanglants.

Nous n'en savions pas davantage jusqu'à ce que, mettant à profit, en mars 2001, le travail de recherche d'une étudiante (L. Le Pape) pour son mémoire de maîtrise portant sur les fontaines du canton de Pont-l'Abbé, nous avons demandé à celle-ci d'entreprendre une enquête sur place¹⁷. Nous



Fig. 2. – La stèle de Kervadol devant le château de Kernuz (Pont-l'Abbé) sur une carte postale du début du xx^e siècle.

¹³ Id., *ibid.*, p. 126.

¹⁴ Voir en particulier P. DU CHATELLIER, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907.

¹⁵ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité, p. 125.

¹⁶ Id., *ibid.*, p. 140.

¹⁷ L. LE PAPE, *Les Fontaines du sud-est du pays bigouden*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2001 (mémoire de maîtrise).

nous sommes nous-même rendu ensuite sur les lieux et ce double déplacement a permis d'enrichir notablement les informations¹⁸. Dans la mémoire de M. et M^{me} Toulemon, les anciens propriétaires de la ferme de Kervadol, les souvenirs se rapportant à la stèle sont très vivaces. Le grand-père de M^{me} Toulemon, qui était âgé de onze ans en 1878, assista au transport de la pierre vers le château de Kernuz. Elle fut traînée par un attelage de huit ou dix bœufs. Nos informateurs nous ont montré à quelques mètres près l'endroit d'où elle fut extraite. Il se situe en terrain très plat, dans un vaste champ résultant du remembrement d'un grand nombre de petites parcelles, dont le « Cornic Sant Alour » où, selon du Chatellier, eut lieu la découverte. L'endroit est distant de 2,350 km au sud-sud-est de l'église de Plobannalec et de 900 m à l'ouest de la route Plobannalec-Lesconil. La ferme de Kervadol est à 100 m en direction du nord. L'ancien cadastre donne plus exactement pour le nom de la parcelle « Corn Sant-Alour », c'est-à-dire « le coin de Saint-Alour », expression qui désigne une parcelle avec un angle saillant. Saint Alour, troisième évêque présumé de Cornouaille, est le saint patron de la paroisse de Plobannalec. Une chapelle qui lui était consacrée existait à 800 m à l'est de Kervadol. La présence de ce saint à l'endroit où a été découverte la stèle est intéressante car elle témoigne de la volonté du clergé de christianiser un lieu de culte païen. Une autre information, à n'en pas douter très importante, nous a été donnée par M^{me} Toulemon : il existait à 30 m au sud de la pierre une petite parcelle en longueur et en creux où l'on trouvait de nombreuses haches polies et des poteries de couleur brune ou beige. Elle se souvient que, dans son enfance, elle se servait des haches pour jouer. Aucune n'a été conservée ; elles ont été utilisées pour empierrer les chemins des alentours. Signalons encore la découverte, par M. Toulemon, à proximité immédiate des bâtiments de la ferme de Kervadol, d'une

meule en granite du second âge du fer et d'une petite stèle ovoïde, dite « pierre phalique », de la même époque. C'est la confirmation d'une occupation humaine à cet endroit dans les derniers siècles précédant notre ère.

L'origine du monument : une stèle du second âge du fer réutilisée

Le monument de Kervadol se singularise immédiatement par sa forme. Il s'agit d'une grosse pierre tronconique, haute de 2,85 m, d'un diamètre de 1,20 m à la base et de 0,40 m au sommet. Son périmètre à la base est de 3,50 m. P. du Chatellier estimait son poids à 4 500 kilos. Elle a été taillée dans un bloc très homogène de leucogranite à grain moyen (les cristaux de quartz et de feldspath atteignent 5 mm), roche qui affleure sur place comme l'avait déjà noté l'inventeur¹⁹. C'est un matériau qui, malgré sa dureté, subit une érosion granuleuse, particulièrement lorsqu'il est exposé à des vents chargés d'humidité comme c'est le cas dans ce secteur proche du littoral occidental de la Bretagne battu par les tempêtes. L'une des faces présente à partir du sommet des signes d'altération en forme de rigoles ou de sillons. La surface sommitale proprement dite est masquée par un lit de ciment. A-t-il servi à obturer une cavité dans laquelle on avait encastré une croix de pierre comme on le remarque pour de nombreux menhirs et stèles christianisés de Bretagne ? C'est possible, mais P. du Chatellier, peu loquace dans sa description, n'en dit mot. De même qu'il ne dit rien d'une petite cavité de 7 cm de

¹⁸ Voir J.-Y. ÉVEILLARD, « Plobannalec, Kervadol », dans « Notices d'archéologie finistérienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 36-37.

¹⁹ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité, p. 127.

diamètre, profonde de 5 cm, située près du sommet et dont nous ignorons la fonction. P. du Chatellier qualifie le monument de menhir, « menhir taillé il est vrai » précise-t-il²⁰, et plus loin il ajoute qu'il est « de forme essentiellement gauloise », comparable à d'autres blocs en forme de cône tronqué qui existent dans le même canton de Pont-l'Abbé²¹. Pour lui, l'ensemble du travail, élaboration de la forme et sculpture des figures en relief, a été réalisé en une seule fois avant la conquête romaine. Depuis les années 1950, cette opinion est abandonnée et tous les spécialistes qui se sont intéressés à la pierre de Kervadol admettent qu'il s'agit d'une stèle du second âge du fer retravaillée à l'époque romaine²². Ces stèles, très répandues dans une grande partie de la Bretagne (on les compte par milliers), sont désormais bien connues depuis que des inventaires systématiques par département leur ont été consacrés²³. On a pris l'habitude de les appeler « stèles armoricaines²⁴ » tant elles sont caractéristiques de notre région. Les découvertes en contexte archéologique attestent que leur fonction était funéraire : elles marquaient l'emplacement d'une petite nécropole le plus souvent à incinération. Le mobilier associé (céramique) et le décor – lorsqu'elles en possèdent un²⁵ – permettent de situer chronologiquement leur fabrication à La Tène ancienne, approximativement dans la fourchette 500-300 av. J.-C. Sur le plan de la typologie, on les répartit grossièrement en deux séries : les stèles basses, hémisphériques, et les stèles hautes, le plus souvent tronconiques ou troncpyramidales ; des stèles hautes sont également hexagonales, octogonales, décagonales, ou comportent même davantage de côtés ; d'autres présentent sur toute la hauteur des cannelures verticales rappelant celles des colonnes grecques. La stèle de Kervadol avec ses presque 3 m se rattache à la seconde série. Plusieurs peuvent en être rapprochées par leur taille impressionnante avoisinant ou dépassant les trois mètres : dans le Nord-

Finistère, la stèle du Grouannec-Coz à Plouguernew (3,25 m), la stèle de Croas-Teo à Locmaria-Plouzané (environ 3,70 m) (fig. 3), dans le Sud-Finistère la stèle tronconique à cannelures multiples dite « le Fuseau de Goulien » (2,60 m), ou celle de Roz-an-Trémen en Plomeur (3 m), la moins éloignée dans l'espace (8 km) de la pierre de Kervadol. Si la nôtre s'intègre bien dans cette série, signalons toutefois une particularité qui l'individualise : à la différence de l'immense majorité, elle ne possède pas l'embase élargie qui permettait de mieux stabiliser le monument dans le sol. Cette embase a-t-elle été supprimée lors du remploi à l'époque romaine pour une nouvelle présentation, par exemple sur un sol maçonné comme nous en avons déjà émis l'hypothèse²⁶ ? Cette emba-

²⁰ ID., *ibid.*, p. 128.

²¹ ID., *ibid.*, p. 131.

²² Voir notamment L. PAPE, *op. cit.*, p. 153. – M.-Y. DAIRE et P.-R. GIOT, *Les Stèles de l'âge du fer dans le Léon*, Rennes, 1989, p. 14. On ne peut arguer du fait que les figures sont sculptées en bas relief sous le niveau de la surface d'origine pour conclure à un remploi. C'est une technique qui est couramment utilisée dans la sculpture en relief de la Gaule romaine car elle facilite grandement la tâche de l'artisan.

²³ M.-Y. DAIRE et P.-R. GIOT, *Les Stèles de l'âge du fer...*, *op. cit.* – D. TANGUY, *Les Stèles de l'âge du fer dans le Morbihan. Les arrondissements de Lorient et Pontivy*, Rennes, 1997. – M. LE BROZEC et M.-Y. DAIRE, *Les Stèles de l'âge du fer des Côtes-d'Armor et du Trégor finistérien*, Rennes, 1998. – J. LE CORNEC, *Les Stèles de l'âge du fer dans le Morbihan. L'arrondissement de Vannes*, Rennes, 1999. L'inventaire pour le Sud-Finistère est en cours sous la direction de M. Le Goffic.

²⁴ Voir l'excellente synthèse de P.-R. Giot, dans P.-R. GIOT, J. BRIARD, L. PAPE, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1995, 2^e éd., p. 239-252.

²⁵ M.-Y. DAIRE et A. VILLARD, « Les stèles de l'âge du fer à décors géométriques et curvilignes. État de la question dans l'Ouest armoricain », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 13, 1996, p. 123-156.

²⁶ J.-Y. ÉVEILLARD, « Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique. Étude comparée », dans *La Sculpture d'époque romaine dans le Nord, dans l'Est et dans les régions avoisinantes*, Actes du colloque de Besançon, 2001, p. 21-34 (p. 31).

se n'a peut-être jamais existé parce qu'elle n'était pas nécessaire, le substrat rocheux sur lequel elle pouvait prendre appui étant à une faible profondeur (guère plus de 50 cm) à cet endroit.

Quant à la découverte de ces stèles en contexte romain, seuls quelques rares exemples ont été jusqu'à présent signalés. J.-P. Le Bihan rapporte en 1990 la découverte dans le sanctuaire de Parc-ar-Groas à Quimper d'une stèle gauloise réenfouie dans une fosse. Il s'interroge sur la signification de ce geste : « volonté de détruire et d'occulter un symbole de religion indigène » ou au contraire « geste inspiré par du respect, un désir de protection²⁷ ». De toute manière, cela prouve qu'on reconnaissait encore à la pierre un caractère sacré, ce qui n'a rien d'étonnant. Plus anciennement, dans les années 1960, dans l'agglomération située à Kerilien en Plounéventer (Finistère), une stèle tronconpyramidale avait été retrouvée en position couchée dans une cour dallée, associée à une base en granite et à une pierre ronde à cupule. Selon L. Pape, responsable de la fouille, « l'ensemble devait avoir un caractère religieux²⁸ ». L. Pape pense également que plusieurs stèles ont servi de bornes milliaires, qu'il qualifie alors d'anépi-graphes, et ont été érigées le long des voies : à Berrien, à Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec, à Saint-Servais, à Commana (Finistère), etc.²⁹ Nous avons eu récemment l'occasion de vérifier que cette hypothèse était fondée pour le milliaire découvert en 1875 à Kerscao en Kernilis et exposé au Musée départemental breton à Quimper. Il ne s'agit pas d'un milliaire anépi-graphe puisqu'il porte une dédicace à l'empereur Claude qui permet de dater la réutilisation de la pierre en 45-46 de notre ère. Mais il n'est pas certain que ce type de remploi ait été aussi répandu qu'on a pu le penser. Le fait que ces pierres se trouvent sur le passage d'anciens tracés romains, même quand elles sont à des emplacements présumés de milliaires, ne constitue pas une preuve. Dans les

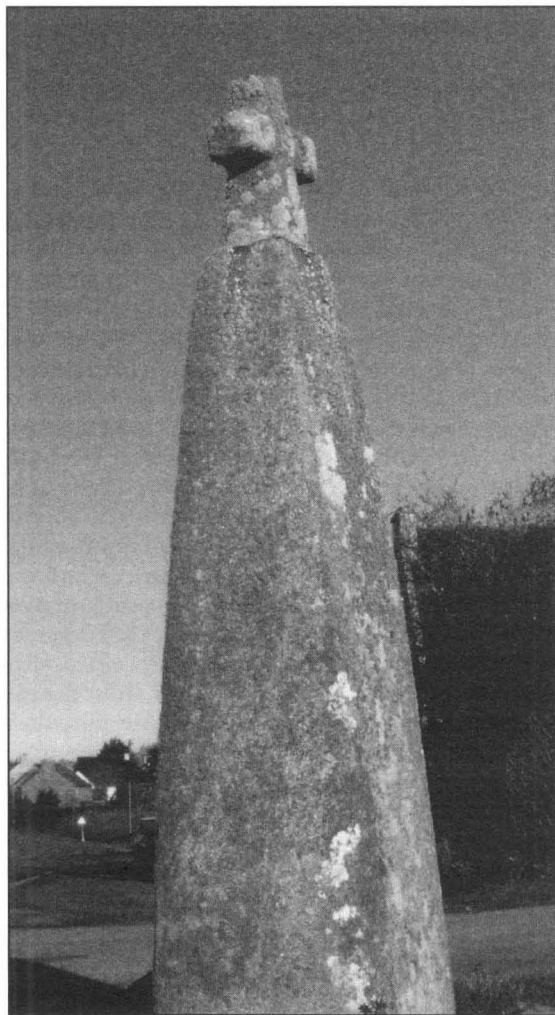


Fig. 3. – Stèle de l'âge du fer de Croas-Teo à Locmaria-Plouzané (Finistère) ; H : 3,70 m.

²⁷ J.-P. LE BIHAN, « Quimper, Parc-ar-Groas », dans « Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1990) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 122.

²⁸ L. PAPE, *op. cit.*, p. 93 et 153.

²⁹ L. PAPE, *op. cit.*, p. 153. – P. MERLAT et L. PAPE, « Bornes milliaires osismiennes », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXVI, 1956, p. 5-40.

exemples cités plus haut, elles sont surmontées d'une croix, ce qui permet de les assimiler ni plus ni moins aux nombreuses croix bretonnes qui jalonnent les routes. Seule une inscription gravée, comme dans l'exemple de Kernilis, fournit une preuve irréfutable. La stèle de Kervadol constitue donc l'un des très rares cas clairement attestés de remploi à l'époque romaine. Il est même à ce jour unique par les sculptures qui ont été ajoutées.

À partir du haut Moyen Âge, les signes de réutilisation de stèles armoricaines deviennent plus fréquents. Ils prennent généralement la forme d'inscriptions gravées. G. Bernier dénombre dix-huit exemples pour les époques mérovingienne et carolingienne et fait remarquer que la plupart des inscriptions ont un caractère mémorial funéraire³⁰. Autrement dit, les stèles de l'âge du fer, du moins certaines d'entre elles, ont retrouvé au haut Moyen Âge la fonction qui était la leur à l'origine. On peut dès lors se demander si elles l'avaient jamais perdue. Au cours des siècles ultérieurs et jusqu'à l'époque moderne, la christianisation des stèles devient plus évidente : ou bien elles ont été transportées près des lieux de culte (églises, chapelles, cimetières, calvaires, fontaines...) ou bien elles ont servi de supports de croix. P.-R. Giot et M.-Y. Daire ont relevé quatre-vingts exemples de la seconde catégorie dans le seul Léon³¹. Pour la commune de Locmaria-Plouzané, sur dix-huit stèles inventoriées, dix sont des supports de croix et quatre autres sont intégrées à un calvaire³². Cette réutilisation en grand nombre à l'époque chrétienne soulève immédiatement une question : comment les stèles armoricaines ont-elles traversé les cinq siècles de la romanisation ? Car si certaines ont été enfouies et perdues, leur taille souvent imposante amène à penser que la majorité d'entre elles est restée à l'air libre. Ont-elles été assimilées aux menhirs plus anciens et fait l'objet de ce que nous désignons, d'une manière vague, le culte des

pierres ? Ont-elles conservé leur fonction funéraire, ce qui expliquerait alors l'absence totale de stèles gallo-romaines classiques à l'est d'une ligne Corseul-Nantes, c'est-à-dire dans la plus grande partie de la Bretagne ? Si cette hypothèse était juste, cela signifierait qu'elles auraient continué comme par le passé à marquer l'emplacement de tombes isolées ou de nécropoles.

Il nous a semblé que ces remarques étaient utiles pour mieux comprendre les conditions dans lesquelles a pu s'effectuer le remploi de la stèle de Kervadol. A-t-elle été considérée seulement, en raison de ses dimensions et de sa forme, comme une belle pierre apte à l'usage qu'on voulait en faire ? Il est certain que sa taille imposante et la place dont on disposait pour sculpter les figures ont constitué un critère de choix. Mais il est plus que vraisemblable aussi qu'on reconnaissait à cette pierre un caractère sacré, que celui-ci fût clairement perçu ou non. Dès lors y a-t-il eu de la part du clergé local la volonté de « civiliser », en les romanisant, des croyances ancestrales ? C'est probable. On aurait alors affaire à une attitude comparable à celle du christianisme qui s'efforça de s'approprier des croyances et des pratiques liées à des monuments antérieurs à lui et en particulier les pierres levées. De ce point de vue, le rapprochement avec le menhir christianisé de Saint-Duzec en Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor) nous a paru significatif (fig. 4) : comme sur la stèle de Kervadol, on y a sculpté en relief des représentations figurées parfaitement compréhensibles pour la population. Elles évoquent l'élément central du dogme chrétien : il s'agit des instruments de la *Passion* du

³⁰ G. BERNIER, *Les Chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^e siècle*, Dossiers du CeRAA, 1982, p. 155-185 (p. 155-156).

³¹ M.-Y. DAIRE et P.-R. GIOT, *op. cit.*, p. 14.

³² ID., *ibid.*

Christ. Le sommet du menhir a été retravaillé en volutes du style classique trahissant la date de la reprise, et surmonté d'un crucifix en pierre, tandis qu'un Christ en croix avait été peint dans la partie centrale. La transformation de ce monument semble consécutive aux missions du père Maunoir vers 1670³³. Il est bien connu en Bretagne qu'une telle démarche est liée à l'existence de « superstitions » dont les mégalithes étaient restés le centre. Peut-on pousser jusqu'à ce point la comparaison avec la stèle de Kervadol et penser que le clergé gallo-romain a voulu infléchir des croyances attachées à cette pierre ? La description des figures et leur interprétation devraient permettre d'avancer dans le raisonnement.

Description et identification des figures

L'iconographie de la stèle de Kervadol comprend six personnages en bas reliefs répartis en quatre panneaux. C'est l'identification de ces personnages qui a le plus prêté à discussion par le passé, la difficulté étant accentuée par le caractère fruste des sculptures³⁴. Il faut en effet souligner trois facteurs qui gênent la lisibilité du monument : 1) une certaine gaucherie de la part du sculpteur ; 2) mais davantage, et à sa décharge, l'ingratitude du matériau, très dur et à grain grossier (cf. *supra*), se prêtant mal à la plastique ; 3) enfin l'altération de ce même matériau : exposé pendant une longue période aux intempéries, il s'érode grain à grain et les reliefs fondent. Ajoutons que l'une des faces est encore plus usée que les autres ; c'est celle qui était tournée vers la surface du champ et « contre laquelle se heurtait la charrue à chaque labour », comme l'indique P. du Chatellier³⁵. Nous avons donc réexaminé la stèle à plusieurs reprises, sans *a priori*, sous différents éclairages, exercice facilité pour nous par la proximité du lieu de conservation.

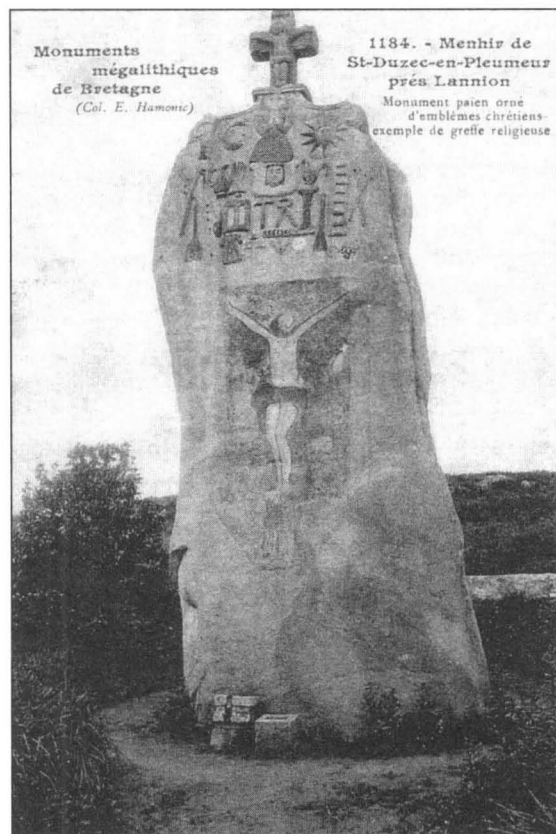


Fig. 4. – Menhir christianisé de Saint-Duzec en Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor) sur une carte postale du début du XX^e siècle.

³³ Y. GARLAN, « Pleumeur-Bodou », dans le *Dictionnaire du patrimoine breton*, sous la direction de A. Croix et J.-Y. Veillard, Rennes, 2001, p. 827-828. – B. TANGUY, « La pierre dans le paysage toponymique en Basse-Bretagne », dans *La Pierre en Basse-Bretagne. Usages et représentations*, Brest, 2001, p. 21-22.

³⁴ Pour les discussions à propos de l'identification des personnages, voir principalement P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité. – G. GUÉNIN, art. cité. – M. IMMERZEEL, art. cité.

³⁵ P. du CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité, p. 126.

Pour rendre plus claire la description, nous avons désigné les quatre panneaux par les lettres A, B, C, D disposées dans le sens des aiguilles d'une montre, le A correspondant à l'une des représentations les plus nettes, celle d'Hercule. La hauteur des panneaux varie entre 1,30 m et 1,40 m. Ils ne sont pas exactement alignés et certains (le B et le C) sont décalés vers le haut de quelques centimètres. À la base subsiste un bandeau vierge de 0,20 à 0,30 m, ce qui prouve que la stèle n'était pas enfoncée en terre. Les largeurs à un niveau médian sont respectivement : A = 0,63 m ; B = 0,70 m ; C = 0,84 m ; D = 0,66 m. Les plus étroits (A et D) ne comprennent qu'un personnage, le B, plus large, deux personnages, et le C, encore plus large, deux personnages et un animal. Les panneaux sont séparés par des bandeaux verticaux sur lesquels se détache un motif ondulé ou serpentiforme, qualifié inexactement par le passé « en dents de scie³⁶ ». L'épaisseur des reliefs oscille entre 4 et 7 cm. Ils ont été dégagés à partir de la surface unie de la pierre, ce qui donne l'impression qu'ils se détachent dans des niches de faible profondeur. Comme nous l'avons dit, c'est un procédé fréquent pour la sculpture en bas relief en Gaule romaine.

Avant de donner une description détaillée de chacun des panneaux, nous ferons quelques remarques sur le style valant pour l'ensemble. La taille des cinq personnages principaux est sensiblement égale et comprise entre 1,30 m et 1,35 m. Les têtes semblent comme coincées contre la limite supérieure du cadre, en particulier pour B dont le crâne est surmonté d'une coiffure. L'attribut que tient A dans sa main droite sort même du cadre. Le sculpteur ne semble pas avoir été sensible à ce détail car il lui aurait été possible de le corriger en agrandissant la partie en creux au-dessus des figures une fois celles-ci terminées. Le rendu des corps est en dessous de la moyenne. Les contours sont assez maladroitement des-

sinés. Les personnages sont représentés de face à l'exception de A qui est tourné de trois quarts vers la droite. Celui-ci est en action et brandit un objet, mais le rendu est très statique. L'artiste ignore le hanchement pour-

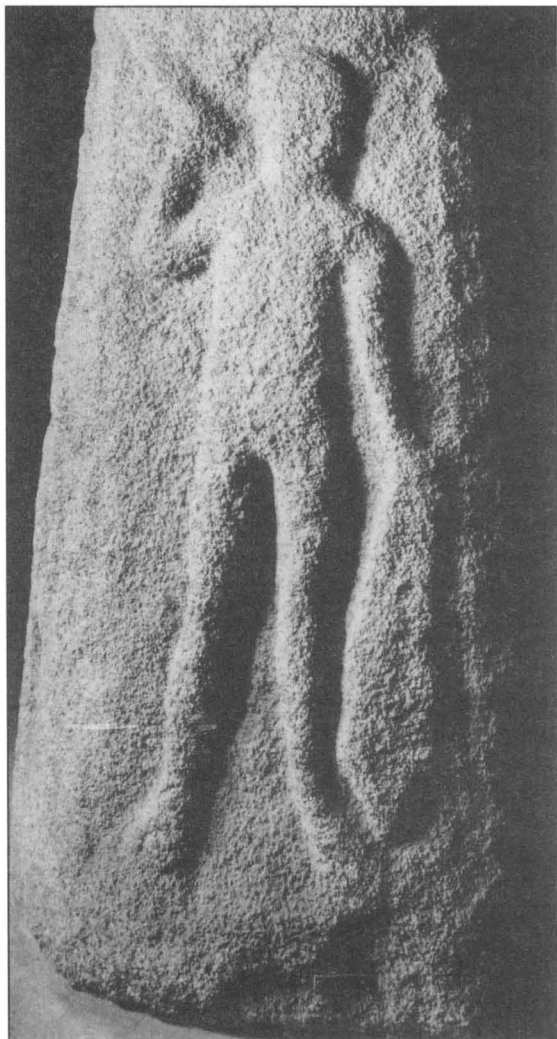


Fig. 5. – Stèle de Kervadol ; panneau A : Hercule.
Cliché Musée départemental breton.

³⁶ *Id.*, *ibid.*, p. 127.

tant extrêmement fréquent dans toute la sculpture romaine. Il a eu du mal à rendre les pieds de face ; ceux-ci semblent se terminer par des palmes de nageur. Il a cependant le souci du détail anatomique et, malgré l'usure de la pierre, certains sont encore perceptibles : traits du visage (mais le nez de A est trop accentué), pectoraux sur le B, sexes masculins (A, B, D).

Le personnage de A a été interprété le plus souvent comme Jupiter lançant la foudre³⁷ (fig. 5). Comme nous l'avons dit, il est de trois quarts et en action, entièrement nu. De son bras droit replié derrière la tête, il manie un objet longiforme qui paraît plutôt être une massue. Son bras gauche tient en pendant jusqu'au pied ce qui ressemble à une draperie plissée. C'est vraisemblablement la peau du lion de Némée. Par conséquent nous pensons que nous avons affaire à Hercule combattant, même si pour ce type il tient plus souvent dans la main gauche la tête de l'hydre de Lerne³⁸.

Dans le panneau B sont accolés deux personnages, un grand et un petit (fig. 6). Le grand, nu, est immédiatement identifiable avec Mercure grâce à son caducée tenu de la main gauche et appuyé contre son épaule. Le bras droit pendant le long du corps sans le toucher tient à son extrémité une forme arrondie qui suggère une bourse, second attribut canonique de la divinité. Sur sa tête on a voulu voir un pétase ailé³⁹ mais peut-être s'agit-il simplement de deux ailettes qui s'écartent de chaque côté du crâne (?). Le petit personnage qui est à sa gauche mesure 0,78 m (pour 1,35 m à Mercure). Il est chevelu, entièrement nu ; le bras gauche descend le long du corps et la main semble prolongée par un objet non identifiable car le relief est très usé. La main droite est relevée en direction du bras de Mercure qu'elle va jusqu'à toucher, mais elle ne le saisit pas et se porte vers la tête comme pour un salut. Ce petit personnage a été interprété de deux façons : P. du Chatellier se demande s'il ne s'agit pas



Fig. 6. – Stèle de Kervadol ; panneau B : Mercure et petit personnage.

³⁷ C'est le cas de P. du Chatellier, L. Pape et M. Immerzeel, même si ce dernier hésite avec Hercule.

³⁸ Voir É. ESPÉRANDIEU, *op. cit.*, 1408, 2244, 3212, 7754, 7755.

³⁹ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité, p. 129.

d'un défunt et on aurait alors une représentation du Mercure psychopompe conduisant une âme vers l'au-delà⁴⁰, ce que pense L. Pape⁴¹. M. Immerzeel argue du fait que ce type est inconnu en Gaule (mais il en cite cependant un exemple⁴² !) et suggère un Amour sans ailes. Nous avons relevé en Gaule d'autres exemples où Mercure est accompagné d'un petit personnage qui n'a pas été identifié⁴³.

Le panneau C à deux personnages est, comme nous l'avons dit, le plus usé (épaisseur du relief : 2 à 3 cm) et donc celui qui est le plus difficilement lisible (fig. 7). Tous les auteurs s'accordent cependant pour distinguer un personnage masculin, avec un animal près de sa jambe gauche, et flanqué à droite d'un personnage féminin drapé⁴⁴. Mais leur identification était incertaine car ni l'animal ni aucun attribut n'étaient clairement reconnaissables. Ce que l'on peut affirmer, c'est que le bras droit du personnage masculin remonte jusqu'à la hauteur de l'épaule de sa compagne qu'il masque partiellement, pour saisir par le milieu un objet longiforme. De ce point, un trait légèrement courbe en faible relief prend en écharpe tout le corps jusqu'à la cuisse gauche, comme l'a dessiné M. Immerzeel⁴⁵. Il ne peut s'agir que du carquois d'Apollon porté en bandoulière, d'où le dieu archer extrait une flèche. Son bras gauche tombe le long du corps jusqu'à la tête de l'animal sans qu'on puisse dire s'il tient un arc. P. du Chatellier hésite entre un chien, un lion et un griffon⁴⁶, M. Immerzeel entre un chien et une biche⁴⁷. Nous penchons pour le griffon en nous appuyant sur un détail : dans l'entrejambe du personnage, on distingue du matériau en relief dont on a dit que c'était le prolongement de l'objet (le carquois) caché derrière le dos⁴⁸. Il s'agit plutôt de l'aile relevée du griffon, comme c'est l'habitude, passant derrière la cuisse de son maître. Au total, il n'y a plus d'hésitation à avoir : nous avons affaire à un Apollon archer identique à celui d'une belle ronde-



Fig. 7. – Stèle de Kervadol ; panneau C : Apollon et Hygie-Sirona.

⁴⁰ ID., *ibid.*, p. 131.

⁴¹ L. PAPE, *La Civitas des Osismes...*, *op. cit.*, A-132.

⁴² M. IMMERZEEL, *art. cité*, p. 22.

⁴³ É. ESPÉRANDIEU, *op. cit.*, 2132, 4696.

⁴⁴ Les références précédentes.

⁴⁵ M. IMMERZEEL, *art. cité*, p. 22.

⁴⁶ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », *art. cité*, p. 135-136.

⁴⁷ M. IMMERZEEL, *art. cité*, p. 21-22.

⁴⁸ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », *art. cité*, p. 134.

bosse en marbre du musée de Lyon⁴⁹, le grifon en moins dans cet exemple.

Le personnage féminin à gauche est tassé entre son voisin et la séparation verticale d'avec le panneau suivant ; à l'intérieur du bas-relief, il est relégué au second plan. Il est vêtu d'un grand manteau qui lui recouvre la tête et retombe en plis courbes sur le devant du corps. En dessous, les plis verticaux d'une tunique descendent jusqu'aux pieds. P. du Chatellier pensait voir entre les deux personnages la bande de séparation habituelle entre les panneaux mais interrompue à la hauteur du coude⁵⁰. Cette interprétation n'est pas admissible puisque le pied droit d'Apollon passe devant et que cette pseudo-séparation est inclinée contre le corps de la femme. Il s'agit plutôt d'un gros bâton sur lequel des protubérances espacées régulièrement évoquent un serpent enroulé autour. M. Immerzeel avait déjà fort bien vu et dessiné ce détail⁵¹. Il est d'importance car il permet vraisemblablement de reconnaître la déesse de la santé, Hygie. Son culte est attesté par l'épigraphie et l'iconographie principalement en Gaule du Sud et de l'Est⁵². Elle est représentée le plus souvent nourrissant un serpent avec une patère, comme par exemple sur la stèle n° 3 de Vienne-en-Val (Loiret⁵³). À Kervadol, elle a emprunté, de manière exceptionnelle⁵⁴, l'attribut canonique de son père, Esculape. Nous pensons notre interprétation d'autant plus plausible que Hygie est couramment assimilée en Gaule à Sirona. Or Sirona est invariablement la parèdre d'Apollon qui, ici, est justement présent à ses côtés. L'aire d'extension du culte de la déesse s'étend de la Hongrie à la Bretagne avec une plus grande fréquence dans l'est de la France. À Corseul (Côtes-



Fig. 8. – Stèle de Kervadol ; panneau D : Mars.

nord-ouest de l'Empire romain, *Oudheidkundige Mededelingen het Rijksmuseum Van Oudheden te Leiden*, 70, 1990, p. 183-192 (p. 188) [Cet article est en quelque sorte une suite au précédent de 1988].

⁵² M. RENARD, « Asklepîos et Hygie en Gaule », dans *Actes du colloque sur les influences helléniques en Gaule*, Dijon, 1958, p. 99-112.

⁵³ Voir J.-J. HATT, *op. cit.*, p. 145, fig. 144.

⁵⁴ Voir *Lexicon iconographicum mythologiae classicae*, V, 1, Hygiea, n° 45, seul exemple connu dans un petit groupe statuaire conservé à Rome.

⁴⁹ É. ESPÉRANDIEU, *op. cit.*, 2595.

⁵⁰ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité, p. 134.

⁵¹ M. IMMERZEEL, « Profession : *negotiator allecarius*. Fabrication et commerce de sauce de poissons dans le

d'Armor), le témoignage qui était jusqu'à maintenant le plus occidental, elle est invoquée seule dans l'inscription d'un autel⁵⁵. Le couple guérisseur est bien connu par les statues en pierre d'Hochscheid (Rhénanie Palatinat, Allemagne⁵⁶) et le petit groupe en bronze de Mâlain (Côte-d'Or⁵⁷). Dans les deux cas un serpent entoure le bras droit de Sirona⁵⁸.

Le dernier panneau (D), dont les reliefs sont moins usés, ne pose pas les mêmes problèmes d'interprétation (fig. 8). Il est occupé par un personnage masculin, entièrement nu, portant une coiffure assez plate que l'on distingue mal, mais d'où pend sur la droite un panache caractéristique ressemblant à une grosse plume qui se redresse à son extrémité. On peut en voir de semblables pour le Mars du pilier des Nautes à Paris⁵⁹, un Mars d'Arlon⁶⁰ et sur la stèle funéraire du soldat Lepontius à Strasbourg⁶¹. Le bras droit s'appuie sur une lance dont la pointe à la grosseur disproportionnée est dirigée vers le sol. Le bras gauche, qui dessine un angle, repose sur un bouclier ovale dont seule une moitié est représentée. Le décor de celui-ci est formé de bandes concentriques dans lesquelles s'inscrivent des motifs géométriques. Aucun des auteurs n'a jamais hésité sur l'identité de ce personnage où ils ont reconnu le dieu Mars⁶².

Pour faire un bilan, la stèle de Kervadol dévoile un panthéon réduit comprenant cinq divinités : Hercule, Mercure, Apollon, Mars et Hygie ou Sirona. L'imagerie est purement gréco-romaine, sans emprunt au répertoire gaulois, avec ce qui nous semble être un certain nombre de raretés, voire d'anomalies pour la Gaule romaine, telles que Mercure accompagné d'un petit personnage, Hygie-Sirona avec un bâton ou même Apollon archer, beaucoup moins fréquent qu'Apollon citharède. Regroupées sur un même monument, elles signifient peut-être que le sculpteur a puisé son inspiration dans un modèle peu répandu.

Comparaisons et interprétation du monument

La stèle de Kervadol entre dans la catégorie de ce que J.-J. Hatt appelle les « monuments de piété collective rassemblant des groupements de divinités⁶³ ». Parmi ceux-ci, il place à côté du célèbre pilier de Nautes à Paris, des monuments de Mavilly (Côte-d'Or) et de la colonne de Mayence, ce que l'on a pris l'habitude de désigner désormais sous le nom de « pierres à quatre dieux ». Rappelons qu'il s'agit de blocs parallélépipédiques dont les quatre faces sont ornées chacune de la représentation d'une divinité. Junon, Minerve, Mercure et Apollon reviennent le plus souvent ainsi que Vénus, Mars, Diane et Hercule. Leur aire de distribution se confond approximativement avec celle des colonnes supportant le cavalier à l'anguipède assimilé à Jupiter, et de nombreuses découvertes attestent qu'elles leur ont servi de piédestaux⁶⁴. Cette fonction n'est toutefois pas

⁵⁵ *Corpus inscriptionum latinarum*, XIII, 3143.

⁵⁶ E. THÉVENOT, *Divinités et Sanctuaires de la Gaule*, Paris, 1968, p. 107-110.

⁵⁷ S. DEYTS, *Images des dieux de la Gaule*, Paris, 1992, p. 109.

⁵⁸ *Lexicon iconographicum...*, *op. cit.*, VII, 1, Sirona : la déesse ne semble pas connue avec le bâton et le serpent ; il faut donc être prudent dans l'assimilation Sirona = Hygie qui est cependant fortement suggérée par l'association avec Apollon.

⁵⁹ É. ESPÉRANDIEU, *op. cit.*, 3132-3135.

⁶⁰ ID., *ibid.*, 4071.

⁶¹ ID., *ibid.*, 5496.

⁶² P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... » ; art. cité, p. 133. – L. PAPE, *La Civitas des Osismes...*, *op. cit.*, p. 132. – M. IMMERZEEL, « La stèle de Kervadel », art. cité, p. 23.

⁶³ J.-J. HATT, *op. cit.*, p. 122.

⁶⁴ G. BAUCHHESS et P. NOELKE, *Die Iupitersäulen in den Germanischen Provinzen*, Köln, 1981, fournissent de nombreux exemples pour l'Allemagne ; voir aussi C. STERCKX, « Le cavalier et l'anguipède », *Ollodagos*, t. VI/1, 1994, XVII. Essai d'inventaire.

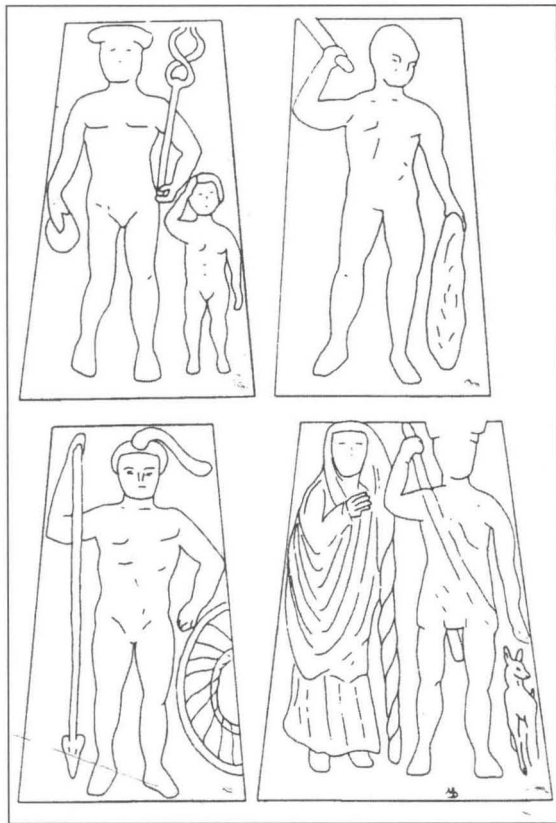


Fig. 9. – La stèle de Kervadol : dessin et interprétation de M. Immerzeel (*op. cit.*).

exclusive puisque à Vienne-en-Val (Loiret) par exemple, la base n° 3 où figurent Minerve, Apollon, Hercule et Hygie est un autel⁶⁵. Néanmoins le culte de Jupiter est bien représenté sur ce site grâce à un groupe du cavalier et à une inscription.

C'est M. Immerzeel qui le premier, en 1988, dans un article déjà cité⁶⁶, a judicieusement rapproché la stèle de Kervadol de ces « pierres à quatre dieux » (fig. 9). On y constate en effet la même division quadripartite et la présence de divinités qui appartiennent au même répertoire. On pourrait y chercher aussi des différences : sur l'un des panneaux ont été regroupés deux person-

nages, Apollon et Hygie-Sirona, mais ce que l'on aurait pu croire une anomalie n'en est pas une puisqu'elle existe également à Hausen (Allemagne) avec Vénus et Vulcain ou sur deux faces de la base de la colonne de Mayence⁶⁷. Il ne fait donc pas de doute que le sculpteur de Plobannalec a eu à reproduire sur la surface courbe de la pierre un schéma semblable. Il y est parvenu, comme on l'a montré, avec plus ou moins de réussite. Ainsi il n'a pas pu respecter une largeur égale pour chacun des panneaux qui varient entre 0,63 m et 0,80 m, les figures sont mal cadrées et leur tête touche la limite supérieure, Apollon et Hygie-Sirona sont tassés, etc.

L'assimilation avec cette catégorie de monuments est rendue encore plus plausible par la proximité d'une aire géographique à l'intérieur de laquelle ont été découverts trois groupes, sur quatre connus en Bretagne, du cavalier à l'anguipède⁶⁸. Ils sont répartis dans un rayon de 14 km autour de Quimper et Plobannalec et situé à une distance de 26 km de cette ville. Le groupe le moins éloigné, celui de Plomelin, est à 16 km de Kervadol. Nous avons donc suggéré que la stèle était exposée à côté d'une colonne au cavalier, puisqu'elle n'aurait pu en constituer le support en raison de sa forme et de l'étroitesse de son sommet⁶⁹. Le précieux témoignage recueilli auprès de M^{me} Toulemont (cf. *supra*), s'il ne permet pas de confirmer cette disposition, accrédite l'existence d'un culte à Jupiter. Elle se souvient en effet avoir vu de nombreuses haches en pierre polie dans un

⁶⁵ J. DEBAL, « Vienne-en-Val (Loiret), divinités et sanctuaires », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. V, n° 42, 1973, p. 3-56.

⁶⁶ M. IMMERZEEL, « La stèle de Kervadel », art. cité.

⁶⁷ G. BAUCHHENS et P. NOELKE, *op. cit.*, p. 142-144, n° 208-213 et p. 162-163, n° 272-275.

⁶⁸ J.-Y. ÉVEILLARD, « Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique... », art. cité, p. 21-34.

⁶⁹ Id., *ibid.*, p. 30-31.

creux à proximité de l'endroit où était enterrée la stèle. De tels dépôts comme offrandes ont été plusieurs fois signalés dans des ensembles cultuels gallo-romains. La publication récente sur le sanctuaire de Bennecourt (Yvelines) en fournit une cartographie⁷⁰. Or c'est une croyance bien attestée dans le monde romain que les haches polies, ainsi que certaines pierres peu communes, apparaissent dans les lieux frappés par la foudre de Jupiter⁷¹. Cette croyance est restée vivace jusqu'à une date récente en plusieurs régions de France⁷². En Bretagne, où on les appelait *mein gurun* (« pierre de tonnerre »), on les plaçait dans les murs ou les talus où elles étaient censées faire office de paratonnerre. On s'en servait aussi comme *mell ben-niget* (« maillet béni ») que l'on posait sur la tête des moribonds pour leur assurer une mort paisible. Comme le souligne M. Leglay, la chute de la foudre constituait un événement religieux⁷³. Les lieux qu'elle frappait faisaient l'objet d'une attention particulière. Selon Ammien Marcellin (XXIII, 5), les *libri fulgurales* exigeaient qu'ils soient cachés au regard et qu'ils ne puissent être foulés aux pieds. Il était courant que l'événement soit commémoré par une inscription avec la simple formule *fulgur conditu*, « la foudre a été enterrée ». B. Rémy et A. Buisson notent que ces témoignages épigraphiques se limitent pour la Gaule à la Narbonnaise et à ses marges où l'habitude de faire graver des inscriptions était plus développée, mais qu'ailleurs il devait exister d'autres coutumes relatives à la foudre⁷⁴. Ils rappellent en outre qu'en Gaule Belgique les colonnes du cavalier à l'anguipède ont souvent été élevées en des lieux fréquemment frappés par la foudre⁷⁵. Par conséquent, le dépôt de haches néolithiques de Kervadol signifierait que le lieu était consacré à Jupiter. On aurait déjà pu le déduire de l'absence de son image parmi les figures de la stèle car il n'était pas concevable que celui qui occupe la première place dans le panthéon gallo-romain fût oublié. Sous quelle forme le dieu était-il

représenté ? Celle du cavalier à l'anguipède ou celle du dieu trônant, ou bien encore en pied ? C'est à une statue de ce dernier type qu'a pu appartenir la très belle tête grandeur nature de Plogonnec (Finistère), elle aussi trouvée à une distance proche de Quimper⁷⁶. Tout cela nous amène à penser que la stèle de Kervadol n'était pas isolée mais faisait partie d'un ensemble cultuel dont nous ignorons l'étendue et la configuration exactes. On y adorait Jupiter et les principales divinités du panthéon local dont la pierre sculptée restitue les images. Il faut insister sur le fait qu'à travers ce monument transparaît clairement la volonté du clergé de romaniser un culte existant antérieurement. Nous l'induisons de la réutilisation d'une stèle de l'âge du fer mais aussi de l'*interpretatio romana* à laquelle les divinités ont été certainement soumises. Par exemple, l'association d'Apollon avec une déesse de la santé trahit immédiatement ses origines gauloises et rappelle son union avec Sirona souvent attestée en Gaule. Il faut donc, de la même manière, rechercher pour chacune d'entre elles son correspondant indigène. Il est difficile, voire impossible, de situer chronologiquement le moment où a eu lieu cette tentative. P. du Chatellier, qui pen-

⁷⁰ *Le Sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines)*, sous la direction de L. BOURGEOIS, *Documents d'archéologie française*, Paris, 1999, p. 185.

⁷¹ Voir en particulier Suétone, Galba, VIII.

⁷² P. SÉBILLOT, *Le Folklore de France*, Paris, 1968, t. I, Le ciel et la terre, p. 104-105.

⁷³ M. LEGLAY, « *Fulgur conditu*. Un lieu consacré par la foudre en Grande Kabylie », *Lybica*, n° 7, 1959, p. 101-109 (p. 102).

⁷⁴ B. RÉMY et A. BUISSON, « Les inscriptions commémorant la chute de la foudre dans les provinces romaines de la Gaule », *Revue archéologique de Narbonnaise*, t. 25, 1992, p. 83-104.

⁷⁵ ID., *ibid.*, p. 87.

⁷⁶ J.-Y. ÉVEILLARD, « Sur quelques aspects originaux de la sculpture en pierre de l'Armorique romaine », dans *Regards sur l'Armorique romaine, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, n° 2, 1998, p. 71-86.

sait que la stèle et les reliefs avaient été façonnés en une seule fois, datait le monument « de la fin de l'indépendance gauloise ou tout au plus du commencement de l'occupation romaine⁷⁷. À l'opposé, M. Immerzeel le place en même temps que les colonnes de Jupiter, selon lui entre 170 et 248⁷⁸. On pourrait être tenté de s'appuyer sur le style fruste des figures comparé aux autres sculptures du pays quimpérois⁷⁹ pour proposer une date assez haute. À notre avis, ce critère n'a pas de signification : la rudesse résulte ici autant de l'ingratitude du matériau que du savoir-faire limité du sculpteur. Avouons donc notre incapacité à proposer une date plus précise que celle du Haut-Empire.

*

* *

Stèle du second âge du fer réutilisée et ornée de figures divines plusieurs siècles plus tard, le monument de Plobannalec n'est pas seulement atypique, il est sans doute, de par sa forme, unique dans l'ensemble du monde romain. Comme on l'a dit, il devait faire par-

tie d'un petit sanctuaire rural né sur ce coin de terre depuis longtemps habité et sacralisé par les hommes. Son iconographie et sa proximité d'avec les colonnes du cavalier à l'anguipède ont permis de le rapprocher de la série des « pierres à quatre dieux » de la Gaule romaine. Or celles-ci sont absentes du reste de la Bretagne et de tout l'Ouest. Il faut aller chercher les plus proches jusque dans le centre de la France, soit à cinq cents kilomètres. On s'étonnera donc et on s'interrogera sur la raison de l'existence de cet îlot du sud-ouest du Finistère. Faut-il chercher une explication dans la circulation des influences le long de la grande voie maritime Océan-Manche-mer du Nord sur laquelle il est situé ?

⁷⁷ P. DU CHATELLIER, « Menhir-autel... », art. cité, p. 136-137.

⁷⁸ M. IMMERZEEL, « La stèle de Kervadel », art. cité, p. 24.

⁷⁹ J.-Y. ÉVEILLARD, « Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique... », art. cité, p. 31-33.

Résumé

La stèle de Kervadol fut découverte au lieu-dit de ce nom à Plobannalec (Finistère) en 1878. Elle est exposée au Musée départemental breton de Quimper. Il s'agit d'une stèle du second âge du fer (hauteur : 2,85 m) réutilisée à l'époque romaine. Six figures y ont été sculptées en bas relief réparties entre quatre panneaux, figure dont l'identification a été controversée. Il s'agit, à notre avis, d'Hercule, de Mars accompagné d'un petit personnage, d'Apollon et Hygie-Sirona, et de Mars. L'enquête menée sur place a conduit à associer cette pierre à un groupe sculpté du cavalier à l'anguipède aujourd'hui disparu. Certains éléments de l'enquête laissent penser que ce serait la chute de la foudre qui serait à l'origine de ce petit sanctuaire rural consacré à Jupiter et où on vénérât les principales divinités du panthéon local.

Abstract

The "Kervadol stela" was found in 1878 in the village of Kervadol (Plobannalec, Finistère) and is now on show in the Musée départemental Breton (Quimper, Finistère). This Late Iron Age monument (H. = 2,85 m) was reused in the Roman period. Six figures, distributed on four panels, were carved in low relief in the stone. Various interpretations have been given, but, according to us, they show Hercules, Mars with a smaller figure, Apollo, Hygiea-Sirona and Mars. Our field survey has shown that this stela stood near a statue of a rider-god ("cavalier à l'anguipède"), now destroyed. According to the information offered locally, this small rural sanctuary was devoted to Jupiter and the major deities of the local pantheon and was founded on a spot that had been struck by lightning.

Diverradur

E Kervadol e Pornaleg (Penn-ar-Bed) e 1878 eo bet diskoachet ar mên a reer anezañ mên-sonn Kervadol. Tro 'zo d'e weloud e Mirdi an departamant e Kemper. Eur mên-sonn eo eñ euz eil marevez an houarn (uhelder : 2,85 m) bet greet implij anezañ a-nevez en amzer ar Romaned. C'hweh dremm e peder banell 'zo kizellet warnañ en izel-vos, dremmou ha n'eo ket unvan an oll war an arouez anezo. D'or meno e hell beza Herkulez ha Meurz, eun denig bihan en e gichenn. Hervez an enklask bet greet war al leh, ar mên-sonn a ree korv gând eur bloh skultet euz ar marheg naerdroadeg n'eus roud ebet ken anezañ hizio an deiz. Meur a draig all a hell rei da gredi eo diwar eun tanfoeltr eo bet krouet ar santual bihan-ze e-kreiz ar mêziou gouestltet da Jupiter e leh ma veze enoret doueed brasa ar horn bro.

Carhaix et Corseul : deux « capitales éphémères » ? Brèves considérations sur une hypothèse mal fondée

par Yvan Maligorne*

Il y a quelques mois paraissaient les actes d'un colloque consacré à ces villes qui, après avoir été chef-lieu durant le Haut-Empire, avaient été déchues de leur rang, soit parce que la *civitas* dont elles étaient le *caput* avait disparu, absorbée par une voisine, soit parce que la *diginitas civitatis* avait été conférée à une autre ville¹.

Trois villes de l'Ouest entrent – si du moins l'on s'en tient aux positions traditionnellement admises – dans cette catégorie et font l'objet, dans l'ouvrage, de commentaires plus ou moins développés : Carhaix, Corseul et Jublains, qui ont toutes trois appartenu à la province de Lyonnaise Troisième.

Exposé du problème

Il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots les termes de la discussion. Les deux cités des Osismes et des Coriosolites ont chacune vu l'installation de trois évêchés, quand la norme veut qu'évêché et cité se superposent ; en outre, aucun de ces sièges épiscopaux – Quimper, Saint-Pol, Tréguier, Saint-Brieuc, Alet et Dol – ne s'est installé dans un ancien chef-lieu ; enfin, ni Carhaix ni Corseul n'a été doté d'une enceinte à la fin du III^e siècle, alors que les autres chefs-lieux de l'Ouest recevaient des remparts puis-

sants. On a déduit de ces constats que, trop mal situés pour répondre efficacement à des menaces essentiellement maritimes, les deux chefs-lieux auraient été écartés des schémas défensifs et que – conséquence inéluctable – ils auraient perdu à plus ou moins longue échéance leur fonction politique au profit de Brest et Alet². Ces transferts, s'ils n'expliquent pas la multiplication des évêchés, aident à comprendre pourquoi aucun ne s'est fixé dans un chef-lieu du Haut-Empire.

Le problème de Jublains est différent, puisque, même si un *castellum* a été érigé aux

* Centre Albert Grenier, antenne de Brest.

¹ A. FERDIÈRE (dir.), *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*, 25^e suppl. à la *Revue archéologique du centre de la France*, Tours, 2004. L'ouvrage se partage entre les Actes du colloque (p. 7-338) et un *Atlas* présentant de courtes notices sur les villes relevant de cette catégorie (p. 343-508).

² L. Langouët (*Les Coriosolites. Un peuple armoricain*, Saint-Malo, 1988, p. 247-248) veut dater le transfert du chef-lieu des Coriosolites des années 330-350, au motif qu'à ce moment se produit un renversement dans les courbes d'approvisionnement monétaires de Corseul et d'Alet : ainsi serait établi l'irréversible déclin de Corseul et, symétriquement, l'émergence d'Alet qui, entourée de murs, pouvait assumer le contrôle de la *civitas* en même temps que la défense des côtes de l'Armorique septentrionale. Selon L. Pape (*La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, p. 248), cette datation serait trop tardive ; cet auteur lie donc étroitement fortifications et statut administratif. L. Pape admet aussi le transfert du chef-lieu des Osismes à Brest, qu'il identifie à *Osismis* (*ibid.*, p. 248 et 251).

marges de la ville à l'époque tétrarchique, on perd toute trace de cité des Diablintes après le tournant des IV^e et V^e siècles, et que son chef-lieu n'a jamais été siège épiscopal ; on admet donc que la cité a été absorbée au V^e siècle par celle, voisine, des Cénomans³.

Telles sont les positions les plus couramment admises. Des voix divergentes se sont pourtant élevées contre cette vulgate, au moins en ce qui concerne Carhaix et Corseul. Il n'y a en effet pas lieu de revenir sur le cas des Diablintes : la solution proposée est parfaitement cohérente et emporte l'adhésion. En revanche, la déchéance de Carhaix et Corseul est parfois mise en doute. Dans un bilan sur les cités de la Lyonnaise III, L. Pietri souligne la « fragilité » de l'hypothèse, laquelle s'appuierait sur « une méthode régressive contestable ». Sa conclusion est tout à la fois ferme et prudente : « Rien ne permet d'affirmer avec quelque certitude que l'organisation municipale [...] a été profondément bouleversée aux derniers temps de la domination romaine⁴. »

Les rédacteurs des chapitres introductifs et conclusifs des actes du colloque sur les capitales éphémères font preuve du même scepticisme prudent, arguant de l'absence de preuves⁵. Dans ces mêmes actes, H. Kerébel se montre plus hésitant : alors qu'il s'interroge dans une longue communication sur la réalité du transfert du chef-lieu à Alet⁶, il s'en tient dans sa notice à la position traditionnelle⁷. Rédacteur de la notice consacrée à Carhaix, G. Le Cloirec expose, quant à lui, les deux alternatives, privilégiant celle du transfert⁸.

Il nous semble pourtant – et c'est ce que nous allons nous efforcer de montrer dans les pages qui suivent – que ces positions prudentes doivent être délaissées au profit d'une attitude plus tranchée, et que l'on peut faire la preuve du maintien du rang de chef-lieu de Carhaix et Corseul. Pour ce faire, nous n'examinerons pas les sources dans l'ordre chronologique : nous nous intéresserons

d'emblée au document le plus tardif, le plus important pour notre propos, avant de revenir brièvement sur les autres sources.

Un document décisif : la *Notitia Galliarum*

La clef du problème réside dans la *Notitia Galliarum*. Ce document administratif a été établi par la chancellerie impériale à la fin du IV^e siècle ou au début du V^e ; il fournit la liste des dix-sept provinces gauloises, avec, pour chacune, le nom de la métropole et des *civitates* qui en dépendent⁹. Le texte, qui nous est connu par quelque cent cinquante manuscrits, a été fortement amendé entre le VI^e et le XVI^e siècle : on y a ajouté une rubrique introductive, la mention de huit *castra*, et surtout des gloses diverses.

Pour la province qui nous retient, le texte est le suivant : *III. Provincia Lugdunensis Tertia / Civitates N. VIII / 1 metropolis civitas Turinorum / 2 civitas Cenomannorum / 3 civitas*

³ L. PIETRI, « L'organisation de la province », dans L. PIETRI et J. BIARNE, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle*, V, *Province ecclésiastique de Tours (Lugdunensis Tertia)*, Paris, 1987, p. 13. En dernier lieu, J. NAVEAU (dir.), *Recherches sur Jublains et la cité des Diablintes*, Rennes, 1997, p. 106-107.

⁴ L. PIETRI, art. cité, p. 14.

⁵ B. BEAUJARD et F. PRÉVOST, « Introduction à l'étude des capitales "éphémères" de la Gaule (I^{er} siècle-début du VII^e siècle) », dans *Capitales éphémères...*, op. cit., p. 29-30. – N. GAUTHIER, « Conclusions », *ibid.*, p. 324.

⁶ H. KERÉBEL, avec la collaboration d'A. PROVOST, « Le déclin progressif de Corseul (Côtes-d'Armor), ancien chef-lieu de la cité des Coriosolites », dans *Capitales éphémères...*, op. cit., p. 166-171.

⁷ H. KERÉBEL, « Corseul », dans *Capitales éphémères...*, op. cit., p. 411-412.

⁸ G. LE CLOIREC, « Carhaix », dans *Capitales éphémères...*, op. cit., p. 381 et 383.

⁹ Nous utilisons ici l'édition de T. Mommsen, dans *Monumenta Germaniae Historica. Auctores Antiquissimi*, IX, Hanovre, 1892, p. 584-612.

Redonum / 4 *civitas Andecavorum* / 5 *civitas Namnetum* / 6 *civitas Coriosolium* / 7 *civitas Venetum* / 8 *civitas Osismorum* / 9 *civitas Diablintum*¹⁰.

Tout dépend précisément du sens que l'on donne au mot *civitas*. Sur ce point, les avis sont partagés : certains auteurs pensent que le vocable désigne la ville chef-lieu, le *caput civitatis*¹¹ ; d'autres, au contraire, considèrent qu'il désigne ici l'ensemble chef-lieu + territoire, soit la cité en tant qu'organisme territorial¹² ; c'est là, on s'en doute, la position admise par l'historiographie régionale¹³ ; certains, enfin, refusent de trancher¹⁴.

La première solution peut seule être retenue. L'en-tête de la rubrique provinciale nous apprend que la métropole de la Lyonnaise III est la *Civitas Turinorum*. Or, la définition du *Thesaurus linguae latinae* est dépourvue d'ambiguïté, une *metropolis* ne peut-être qu'une ville : « *Usu originario : urbs primaria, caput provinciae vel regionis, urbs materna (titulus solemnus honorificus urbium imperii Romani)* » ; dans son sens dérivé, plus tardif, le mot reste attaché à une ville : « *In sermone ecclesiastico de ea civitate, eius episcopo aliarum urbium episcopi subiecti sunt*¹⁵. » Il est donc manifeste que *Civitas Turinorum* ne peut désigner qu'une ville, Tours, et non l'ensemble du territoire des Turons. Sauf à considérer que le texte souffrait dès sa conception de graves ambiguïtés et d'incohérences irréductibles, il faut étendre cette déduction à toutes les *civitates* dépendant de la métropole, qui sont citées sous la même forme que cette dernière.

Du reste, l'évolution est parfaitement documentée qui voit les chefs-lieux perdre leur ancien nom au profit d'une désignation intégrant le terme technique *civitas* – qui, en l'espèce, ne nous apprend rien sur le statut communal – et l'ethnique. Le mouvement est propre aux provinces gauloises et est amorcé dès la fin de l'époque sévérienne¹⁶. Dans le cas de Corseul, cette nouvelle dénomination est attestée par deux milliaires, découverts

l'un à Saint-Méloir-des-Bois¹⁷, l'autre au Genest¹⁸, en Mayenne, documents sur lesquels nous reviendrons dans la suite de ce travail.

La position défendue ici trouve une autre confirmation – indirecte celle-là – dans le texte même de la *Notice des Gaules*. Considérons en effet les cités dont le chef-lieu a assurément changé, sans que le territoire soit démembré ou absorbé par une autre cité. C'est le cas de la cité des Nerviens : la capitale qui, sous le Haut-Empire, était *Bagacum* (Bavay), est passée à Cambrai ; la *Notitia* enregistre l'évolution, et mentionne la *Civitas Camaracensium*¹⁹. Même schéma pour la cité des Ménapiens, dont le chef-lieu est déplacé de *Castellum Menapiorum* (Cassel) à Tournai durant l'Antiquité tardive, la *Notitia* men-

¹⁰ Éd. T. Mommsen, p. 586-587.

¹¹ J. HARRIES, « Church and State in the *Notitia Galliarum* », *Journal of Roman Studies*, t. LXVIII, 1978, p. 26 ; sens implicite dans D. VAN BERCHEM, *Les routes et l'histoire*, Genève, 1982, p. 256.

¹² B. BEAUJARD et F. PRÉVOST, *op. cit.*, p. 21.

¹³ L. Langouët (*op. cit.*, p. 248-249) affirme ainsi qu'« Alet était devenue la ville principale » de la *Civitas Coriosolium* (entendue ici au sens territorial) ce qui assurerait son rang de chef-lieu.

¹⁴ Par exemple R. DELMAIRE, « Permanences et changements des chefs-lieux de cités au Bas-Empire : l'exemple du nord-ouest de la Gaule Belgique », dans *Capitales éphémères...*, *op. cit.*, p. 42 : « On ne sait pas exactement si l'auteur veut énumérer les *civitates* ou les chefs-lieux de cités. »

¹⁵ *Thesaurus linguae latinae*, vol. VIII, fasc. VI, Leipzig, 1952, s.v. *Metropolis*, col. 896-898.

¹⁶ Sur ce phénomène, voir M. ROUCHE, « Le changement de nom des chefs-lieux de cité en Gaule au Bas-Empire », *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1969, 9^e série, t. IV, p. 47-64, avec les précisions de L. MAURIN, *Saintes antique*, Saintes, 1978, p. 139-142.

¹⁷ *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, 9012 = XVII-2, 423 (borne dédiée à Victorin, entre 269 et 271).

¹⁸ *Ibid.*, t. XIII, 8995 = XVII-2, 419 (Constance Chlore, entre 293 et 305).

¹⁹ *Notitia Galliarum*, VI, 6.

tionnant la *Civitas Turnacensium*²⁰. Dans les deux cas, la *Notitia* ne donne pas le nom ancien d'un peuple qui existe toujours sur le plan institutionnel puisqu'il n'a pas été absorbé, mais le nom du nouveau chef-lieu. Si le chef-lieu des Coriosolites était passé de Corseul à Alet, le document administratif en porterait trace et la *Civitas Coriosolitum* n'apparaîtrait plus, pas plus que n'apparaîtrait la *Civitas Osismorum* dans le cas d'un transfert du chef-lieu à Brest.

Ainsi, la *Notitia Galliarum* donne les noms des villes disposant de l'autonomie et de la dignité de cité, telles qu'elles sont désignées depuis le milieu du III^e siècle. La conclusion s'impose d'elle-même : à la fin du IV^e siècle ou au début du V^e siècle, l'organisation municipale de la Gaule occidentale n'a connu aucune évolution par rapport à la situation au Haut-Empire.

Les autres sources

Armé de ces premières conclusions, nous pouvons élargir la discussion aux autres sources, revenir sur les hypothèses auxquelles elles ont donné lieu et les considérer dans une autre perspective.

Si la *Civitas Osismorum* de la *Notitia Galliarum* désigne Carhaix, il faut évidemment en déduire que l'*Osismis* de la *Notitia Dignitatum*²¹ désigne elle aussi la ville qui est le chef-lieu des Osismes depuis l'époque augustéenne et la réorganisation des provinces gauloises. L'identification d'*Osismis* à Brest ne reposait que sur l'absence d'enceinte tardive à Carhaix, alors qu'un *castellum* existait à Brest²². Mais ce simple constat ne suffit pas s'affranchir des règles maintes fois vérifiées qui dictent l'évolution des noms de lieu : comme l'a prouvé M. Rouche, à l'aide de recensements systématiques, le nom ethnique est toujours pris par la ville qui était capitale de cité sous le Haut-Empire²³. Du reste, c'est abusivement que l'on a voulu

tirer parti des lieux signalés par la *Notitia Dignitatum* pour étudier l'organisation municipale de l'Antiquité tardive : le document se préoccupe uniquement d'organisation militaire, et l'on ne peut s'attendre à une coïncidence systématique entre localisation des commandants d'unités et chefs-lieux de cité.

On ne saurait d'ailleurs s'étonner de voir des chefs-lieux privés d'enceinte. Le cas n'est pas propre à l'ouest de la Gaule : en Aquitaine, onze *civitates* sur vingt-huit n'ont pas reçu d'ouvrages défensifs, parmi lesquelles Agen et surtout Limoges qui, sous le Haut-Empire, était pourtant une ville florissante, possédant une parure monumentale étoffée. Si l'on prend en compte la chronologie des remparts aquitains, telle qu'elle a récemment été fixée par L. Maurin, on constate que cinq villes seulement – Bordeaux, Bourges, Poitiers, Périgueux et Saintes – ont reçu une enceinte à la fin du III^e siècle, soit à l'époque où sont érigés les ouvrages de Nantes, Rennes, Vannes, Alet, Le Yaudet et peut-être Brest ; toutes les autres ont dû attendre le début du V^e siècle pour recevoir

20 *Notitia Galliarum*, VI, 7.

21 *Notitia Dignitatum*, XXXVII, 17.

22 Voir, dans une énumération non exhaustive, R. SANQUER, « Les origines lointaines de Brest », dans Y. LE GALLO (dir.), *Histoire de Brest*, Toulouse, 1976, p. 30-31. – P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983, p. 258. – B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 45 et 48. – P. GALLIOU, « Le castellum romain », dans M.-T. CLOÏTRE (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, 2000, p. 28.

23 M. ROUCHE, art. cité, p. 62, justement suivi par J.-Y. ÉVEILLARD, « Les origines de Carhaix : mise au point et réflexions », *Association bretonne*, t. CX, 2001, p. 70-71. Voir déjà les conclusions très fermes de F. LOT, « Le roi Hoël de Kerahès », *Romania*, t. XXIX, 1900, p. 397-398.

24 Pour ce qui précède, voir L. MAURIN, « Remparts et cités dans les trois provinces du sud-ouest de la Gaule au Bas-Empire (dernier quart du III^e siècle-début du V^e siècle) », dans L. MAURIN (éd.), *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie*, Deuxième colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990, 6^e suppl. à *Aquitania*, Bordeaux, 1992, p. 365-389.

un rempart²⁴. Si, au tournant des III^e et IV^e siècles, se dessine une nouvelle image de la ville, qui n'a plus grand-chose à voir avec celle du Haut-Empire, les remparts ne sont pas pour autant une composante obligée de la parure urbaine ; tout au plus distinguent-ils – mais n'était-ce pas déjà le cas durant les trois premiers siècles de notre ère ? – les villes qui en sont dotées.

Rappelons encore que l'équivalence *Vorgium* = *Civitas Osismorum* = *Osismis* est prouvée par les Notes Tironiennes, document tardif – assurément postérieur au IV^e siècle, il pourrait dater du V^e ou du VI^e siècle – qui conserve des listes de villes, mentionnant à chaque fois le nom alors en usage et le nom ancien²⁵.

Dans ce cadre, se pose évidemment le problème de l'évolution ultérieure du toponyme, Carhaix ne dérivant pas de l'ethnique. B. Tanguy a retracé l'évolution qui conduit au nom de Carhaix : *Quadrivium* → *Carruvium* → *Carrofens(em)* / *Corophesium* → *Carofes* → *Carahes* → Carhaix²⁶. La forme la plus anciennement attestée est *Corophesium*, citée dans les *Annales de Lausanne* pour l'année 818, et que L. Fleuriot rapproche du *Carofes* / *Carifes* cité dans plusieurs manuscrits de la *Notitia Galliarum*²⁷. Cependant, cette glose tardive est systématiquement localisée après la notice portant sur Jublains, établissant ainsi une équivalence entre *Civitas Diablintum* et *Carofes*²⁸ ; l'évolution qui mène de *Civitas Diablintum* à Jublains est pourtant transparente et ne laisse aucune place à *Carofes*. Cette dernière localité ne peut pas non plus être une ville quelconque du territoire diablinte, puisque les gloses qui apparaissent sur les différents manuscrits de la *Notitia* ont toutes pour objet d'identifier le chef-lieu ; en l'espèce, elle serait fautive, alors que, décalée d'une ligne et rapportée à Carhaix, elle serait exacte et permettrait d'établir un lien indubitable entre *Vorgium*, *Civitas Osismorum*, *Osismis* et Carhaix. Faut-il en déduire que l'erreur, qui apparaît sur treize des cent un

manuscrits utilisés par Mommsen, a pour origine un seul et unique document, affecté d'un commentaire exact mais mal localisé, lequel aurait ensuite été repris tel quel ? On pourrait évidemment s'en tenir strictement à la leçon des manuscrits, et accepter l'hypothèse d'une localité homonyme chez les Diablintes²⁹, mais la coïncidence serait pour le moins troublante.

Nous devons enfin revenir sur les deux milliaires qui nous ont conservé le nom de Corseul sous la forme *Civitas Coriosolitum*. Celui de Saint-Méloir-des-Bois, conservé près du chef-lieu, ne pose guère problème : il n'a été déplacé que de quelques kilomètres tout au plus pour prendre place sur le placître de l'église paroissiale, où il forme, avec trois autres blocs antiques, une petite collection lapidaire³⁰. Le second, découvert en 1887 au Genest, près de Laval, en Mayenne, où il était remployé dans le porche roman de l'ancienne église, a en revanche donné lieu à des hypothèses irrecevables. Malgré une tradition tenace, mais dépourvue de fondement, il est impossible que cette borne se soit dressée

25 Notes tironiennes, 64 : *Othismus* (avec variantes) ; 65 : *Vorgium*. Pour des commentaires et une bibliographie, voir L. PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 35-36.

26 En dernier lieu, B. TANGUY, « Incarnations mythiques de cités antiques dans le légendaire breton », dans *Regard étonnés. De l'expression de l'altérité à la construction de l'identité. Mélanges offerts au professeur Gaël Milin*, Brest, 2003, p. 339-341, avec reprise de l'ensemble du dossier.

27 L. FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne. L'émigration*, Paris, 1980, p. 33.

28 *Notitia Galliarum*, éd. Mommsen, *op. cit.*, p. 587.

29 C'est la solution que retient B. Tanguy, « Incarnations mythiques... », art. cité, p. 340. L'auteur signale, à l'appui de l'hypothèse, un *Carofes* (maintenant Charroux) dans le département de la Vienne.

30 Pour le milliaire et la formation de ce petit ensemble lapidaire, voir J.-Y. ÉVEILLARD et Y. MALIGORNE, « Le milliaire de Victorin à Saint-Méloir-des-Bois », *Dossiers du CeRAA*, n° 23, 1995, p. 19-24 ; Id., « Colonnes de Jupiter en Bretagne : trois exemples attestés », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 13, 1996, p. 161-162.

près du Genest. Le *caput viae* est Corseul, ce qui implique que le monument prenait place sur le territoire des Coriosolites, l'ordo étant très vraisemblablement responsable de son érection. Or, Le Genest est en territoire diablinte, lequel est séparé de la *civitas* des Coriosolites par le territoire des Riedons ; la borne a donc subi un déplacement important.

On en trouvera confirmation, s'il en était besoin, dans le fait que le bloc est taillé dans un beau granite à grain fin extrait du massif de Languédias, au sud de Corseul. C'est dans ce matériau qu'est taillée la très grande majorité des blocs d'architecture de Corseul et de la cité des Coriosolites³¹, et, s'il a parfois été utilisé dans la cité des Riedons³², sa présence au Genest ne peut s'expliquer que par un déplacement postérieur à l'Antiquité.

Cette borne, il importe de le souligner, constituait le seul indice positif de l'existence d'une voie Corseul-Le Mans³³. Devant les éléments présentés ici, il serait peut-être plus sage de faire l'économie de cet étrange itinéraire qui, évitant deux chefs-lieux, ne dessert sur son parcours aucun site d'importance ; le problème mérite à tout le moins un réexamen détaillé, qui n'a pas sa place ici.

La formation des évêchés bretons

La discussion serait incomplète si nous ne disions quelques mots de la formation des évêchés. Il s'agit en l'espèce d'expliquer pourquoi l'organisation épiscopale ne s'est pas calquée sur la structure municipale, et en quoi la localisation des sièges épiscopaux n'implique en rien un déplacement préalable des chefs-lieux de cités. La solution a été donnée par B. Tanguy, dans un travail qui n'a sans doute pas reçu l'écho qu'il méritait.

Après d'autres, L. Langouët veut faire d'Alet un évêché gallo-romain, ce qui ne pouvait naturellement que renforcer l'hypothèse d'un transfert du *caput civitatis*³⁴. Or,

ce rang de siège épiscopal ne peut lui être reconnu que très tardivement : réexaminant une lettre envoyée entre 511 et 520 par les évêques de Tours, Angers et Rennes à deux prêtres bretons – Lovocat et Catihern – B. Tanguy situe l'aire d'activité de ces derniers sur le territoire de l'actuelle commune de Languédias, au sud de Corseul ; que l'évêque de Rennes ait dû intervenir dans cette affaire prouve que n'existait pas à cette époque de siège épiscopal à Alet³⁵. Le chercheur de conclure que les Bretons auraient d'abord mis en place dans les cités des Osismes et des Coriosolites une organisation religieuse reposant sur les paroisses primitives, puis sur un système d'abbayes-évêchés de type celtique ; il a fallu attendre la reprise en mains de la Bretagne par Charlemagne et Louis le Pieux pour que soient créés de nouveaux évêchés et que ceux qui existaient déjà soient alignés sur le modèle gallo-franc³⁶. Pleinement

³¹ Voir *La pierre de construction en Armorique romaine. L'exemple de Carhaix*, Brest, 1997, p. 18-19 (Cahiers de Bretagne occidentale, 17).

³² Pour des blocs d'architecture à Rennes, à La Chapelle-du-Lou et au Lou-du-Lac ; pour les célèbres bases inscrites du sanctuaire de Mars Mullo, à Rennes (*Corpus inscriptionum latinarum*, XIII, 3848-3852 ; *L'Année épigraphique*, 1969/70, 405a et b).

³³ En s'en tenant aux références les plus récentes : D. ÉRAUD, A. GUÉGUEN, C. LAMBERT, É. MARE, J. NAVEAU, J.-P. PINCEMIN et J. RIOUFREY, « La voie romaine de Corseul au Mans et l'origine de Laval », *La Mayenne : archéologie, histoire*, t. 9, 1986, p. 3-52 ; J. NAVEAU (dir.), *Recherches sur Jublains*, *op. cit.*, p. 22 (n° 16) et 52 ; en dernier lieu, A. BOCQUET et J. NAVEAU, « Jublains (Mayenne), capitale d'une cité éphémère », dans *Capitales éphémères...*, *op. cit.*, p. 180, avec fig. 9.

³⁴ L. LANGOUËT, *Les Coriosolites...*, *op. cit.*, p. 248-250 : en l'occurrence, on n'est pas loin de l'argumentation circulaire : la présence d'un évêché tardif prouverait – entre autres arguments – qu'Alet a eu rang de *civitas*, et l'évêché serait d'origine gallo-romaine justement parce qu'Alet était *civitas*.

³⁵ B. TANGUY, « De l'origine des évêchés bretons », *Britannia monastica*, n° 3, 1994, p. 14-16 : les évêques gallo-romains reprochent aux deux prêtres l'usage d'autels portatifs et le fait qu'ils sont assistés de femmes pour célébrer la messe.

³⁶ Id., *ibid.*, p. 32.

convaincante, la démonstration résout les difficultés que suscitait l'absence de continuité entre *civitates* et évêchés. Ainsi, le modèle habituel aurait été perturbé par les migrations bretonnes ; il n'est nul besoin de postuler un déplacement des chefs-lieux pour expliquer la localisation des évêchés, pas plus qu'il n'est nécessaire d'envisager un démembrement des cités pour expliquer la multiplicité des sièges épiscopaux.

Conclusion

On en conviendra aisément, l'histoire des cités de la péninsule armoricaine est difficile à écrire, tant sont rares les sources littéraires et épigraphiques. Quelques jalons existent cependant, qui nous sont fournis par l'œuvre de Pline l'Ancien, par celle de Ptolémée, par le très beau dossier épigraphique rennais, ou encore, pour les périodes les plus tardives, par les *Notitiae Dignitatum* et *Galliarum*. Cette maigre documentation a parfois été sollicitée au-delà du raisonnable et quelque peu forcée, comme nous avons essayé de le montrer dans cette courte note. Corseul a d'ailleurs plus souffert que les autres chefs-lieux de ces extrapolations hasardeuses, et ce, pas seulement pour l'Antiquité tardive : on lit encore – conséquence de comparaisons non pertinentes – que la ville aurait eu rang de municipe sous le Haut-Empire³⁷, alors que c'est précisément l'une des originalités majeures des Trois Gaules que d'ignorer le statut municipal³⁸.

Pour autant que nous puissions en juger – nos sources ne vont pas plus loin que l'orée

du ^{ve} siècle –, Carhaix et Corseul sont donc restées des chefs-lieux durant l'Antiquité tardive, jusqu'à ce que les migrations bretonnes fassent disparaître jusqu'à la structure même de la cité gallo-romaine. Beaucoup reste encore à faire pour éclairer l'histoire de ces villes durant les derniers siècles de l'Empire, mais il est d'ores et déjà certain que les dernières décennies du ^{III}e siècle ne marquent pas, comme on l'a longtemps affirmé, la fin de la vie urbaine : les fouilles conduites à Carhaix en 1996-1997 par G. Le Cloirec et J.-L. Hillairet, sur le site de l'hôpital, où ils ont dégagé une belle *domus* constantinienne³⁹, sont là pour prouver l'existence de demeures « aristocratiques », dont les structures de représentation impliquent le maintien d'un type de sociabilité étroitement lié aux élites et marqué du sceau d'une romanité qui n'a rien de décadent⁴⁰.

37 L'hypothèse a d'abord été émise par L. LANGOUËT, « La structure urbaine de la capitale des Coriosolites à l'époque gallo-romaine », *Dossiers du CeRAA*, n° 14, 1986, p. 30, qui s'appuie sur les travaux de Stephen Wachter sur les villes de Bretagne. Elle est reprise sans discussion par F. FICHET DE CLAIRFONTAINE et H. KERÉBEL, dans *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, dAf 88, Paris, 2001, p. 11 et 237.

38 Sur cette question, L. MAURIN, *Saintes antique*, *op. cit.*, p. 155-156.

39 G. LE CLOIREC, « Carhaix. Centre hospitalier », dans *Bilan scientifique, Service régional d'archéologie, Bretagne 1996*, p. 33-35 ; ID., « Les interventions archéologiques récentes à Carhaix », *Association bretonne*, t. CX, 2001, p. 80-81, avec fig. 5.

40 Nous remercions vivement M. Bernard Tanguy des nombreux renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer lors de la préparation de ce travail.

Résumé

On admet généralement que Carhaix et Corseul auraient perdu leur rang de chef-lieu de cité durant l'Antiquité tardive, au profit de Brest et Alet. Une lecture attentive de la *Notitia Galliarum* contredit cette hypothèse et prouve que l'organisation municipale de l'Ouest gaulois est restée inchangée jusqu'au début du v^e siècle. Le constat n'est remis en question par aucune autre source.

Abstract

It is generally admitted that Carhaix and Corseul lost their rank as civitas capitals during the Later Roman period, this being devolved to Brest and Alet. A careful reading of the *Notitia Galliarum* contradicts this hypothesis and proves that the municipal organization of Western Gaul remained unchanged until the early 5th century. No other source goes against this observation.

Diverradur

Kustum eur da lavared o-defe Karaez ha Korsaut kollet o reñk a bennleh keodedel hag eo bet eet an tu gounid gand Brest hag Alet e diwez an Henamzer. War an diviz he lenn piz an *Notitia Galliarum* a ro da gleved eo faoz ar gouveno-ze ; n'eus bet kemmet netra kent derou ar v^{ved} kantved e kenurziadur keodedou kornog Galia. Netra ne hell rei da entent e vefe bet eur cheñchamant bennag.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère

Études, découvertes, restaurations

(année 2004)

CARHAIX

22, avenue du Général-de-Gaulle

Découverte d'une tête de chérubin ailé

Dans le jardin d'une demeure privée, 22, avenue du Général-de-Gaulle, le hasard a permis de découvrir une sculpture de bois ancienne. Le bloc, qui mesure 0,80 m de longueur, représente une tête de chérubin ailé, telle qu'on en voit des centaines sur les retables des XVII^e et XVIII^e siècles. Comme il y avait des ateliers de sculpture à Carhaix, « maison des artisans » au Vieux-Carhaix, il



Fig. 1. – Carhaix, tête de chérubin ailé, bois sculpté, XVII^e-XVIII^e siècle.
Cliché Roger Guenver.

se pourrait que ce chérubin en parvienne. Le retable auquel il servait d'ornement faisait partie de quelque chapelle disparue. Mais laquelle ? Saint-Quijeu, anciennement église tréviale de Plouguer ? Notre-Dame, citée en 1533 ? Sainte-Barbe ?

Roger Guenver, Yves-Pascal Castel

GOUÉZEC

Chapelle Notre-Dame des Trois-Fontaines

Occupation médiévale

Des désordres importants dans les maçonneries du clocher ont conduit Daniel Lefèvre, architecte en chef des Monuments historiques, à déposer celui-ci et à s'interroger sur la nécessité de créer une semelle de fondation plus large pour en augmenter la portance. C'est dans ce contexte que le service départemental d'Archéologie a été amené à ouvrir un sondage de 32 m², installé au pied de la façade occidentale de l'édifice.

La chapelle est située à la jonction de trois paroisses : Gouézec, Briec, Édern¹. Plusieurs toponymes très évocateurs relevés dans son environnement immédiat évoquent

¹ Doit-on y voir une des raisons de la présence de trois fontaines en contrebas de son enclos ?

la possibilité de l'existence d'une petite implantation monastique qui n'aurait pas perduré : Baradozic (le « petit paradis »), Goarem-Garz-ar-Zant (la « garenne close du saint »), le Moulin l'Abbé, Manac'hti (la « maison des moines »). Si le moulin de l'abbé relevait de l'abbaye de Landévennec au XVII^e siècle, la première « implantation monastique » à Trois-Fontaines est, semble-t-il, à mettre au crédit des cisterciens de Coetmalouen. Ces derniers s'en défont cependant très tôt, en 1284, au profit du duc Jean I^{er} le Roux². On ignore dans quelles conditions Landévennec a pu se doter à Trois-Fontaines.

Quoi qu'il en soit, la faible surface fouillée, mais aussi l'éloignement du sondage par rapport au centre cultuel primitif, ne permettent pas de renseigner l'occupation médiévale, mais simplement d'en avoir un tout petit aperçu.

La première occupation visible est marquée par une fosse d'inhumation en pleine terre, signalée par des pierres. Dans un deuxième temps, cette sépulture est vidée de son contenu, et le terrain exhaussé. La présence de terre arable dans les remblais, conjugué au fort dénivelé du placître, laisse supposer la construction d'un édifice, en partie encastré du côté est, avec rejet de la terre produite par les terrassements dans la partie non lotie de l'enclos (ouest). Nous ne disposons pas d'assez d'éléments pour valider complètement cette hypothèse. Néanmoins, des travaux, au moins de terrassement, ont bien lieu au XI^e siècle au plus tôt (*terminus* donné par la présence de débris de céramique onctueuse).

Deux autres phases de remblaiements, avec aménagements de chemins successifs, ont été décelées. La première d'entre elles est apparemment datable du XV^e siècle, voire du début du XVI^e³.

Ces deux phases de remblais sont antérieures à la construction de la chapelle actuelle, datée dans l'ensemble du XVI^e siècle. Les fondations de cette dernière sont particuliè-

rement sommaires, en particulier celles des contreforts du côté sud (rajout ?). Une fosse (inhumation en cercueil), a été mise au jour en travers du seuil, à 1,20 m de ce dernier. On n'a pas d'élément pour dater la récupération des ossements, qui s'effectue au cours d'une nouvelle phase de remblaiement. Elle sera suivie d'au moins deux séries de surélévations, dont l'une au XX^e siècle.

Ronan Pérennec

GUIMAËC

Chapelle Notre-Dame-des-Joies

Tobie et le poisson, peinture sur bois

Dans la chapelle Notre-Dame-des-Joies à Guimaëc, l'autel latéral sud est dédié à saint Herbot. Sur le devant de l'autel sont peints, sur un même panneau de bois, à gauche saint Roch accompagné d'un ange et d'un chien, à droite Tobie, l'ange Raphaël chargé de le guider, et un chien. Si l'iconographie de saint Roch nous est familière, celle de Tobie attrapant un poisson se voit rarement. À Collorec, dans l'église Notre-Dame, un groupe sculpté représente l'ange Raphaël accompagnant Tobie qui porte un flacon.

L'événement auquel se rapporte cette scène fait partie de l'histoire de Tobie que l'on trouve dans la Bible (Tobie, VI, 2-6). À la demande de son père, Tobit, rendu aveugle par de la fiente d'oiseau, le jeune Tobie part à l'étranger chercher une somme d'argent prêtée jadis par son père à un parent et, en même temps, se trouver une femme. Pour le guider, le jeune homme a trouvé un compa-

² La cession de Trois-Fontaines par les cisterciens est attestée par une charte de 1284. Cf. J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, 1879, t. VI, charte n° CLI. Merci à T. Daniel qui nous a communiqué cette information.

³ Datation établie, en l'état actuel des connaissances, d'après une forme céramique.



Fig. 2. – Guimaëc, chapelle Notre-Dame-des-Joies, Tobie et le poisson, peinture sur bois, XVII^e siècle.

gnon qui n'est autre que l'ange Raphaël. Le chien de la maison les suit. C'est à la première halte, au bord du Tigre, que Tobie capture un poisson et lui enlève, à la demande de son compagnon, le fiel, le foie et le cœur. « Ils font des remèdes utiles », précise le compagnon de route. Le foie et le cœur jetés sur des braises d'encens feront fuir les démons qui habitent Sara, la future épouse. Le fiel guérira les yeux du vieux père.

Comme modèle, le peintre s'est servi d'une gravure sur bois du début du XVII^e siècle réutilisée par Jean Hérissant dans l'édition de sa Bible illustrée de 1771. Si le paysage est plus complexe que sur la gravure, les attitudes des personnages et la position du poisson et du chien sont très proches du modèle. Le chien, victime de restaurations, se devine. Sur le gravure, les corps étirés de l'ange et du jeune homme rappellent le maniérisme du XVI^e siècle tandis que, sur la peinture, ils sont plutôt trapus.

De cette scène de l'histoire de Tobie, le peintre ou le commanditaire a rapproché la représentation de saint Roch, le saint montpelliérain du XIV^e siècle. Ici un ange nettoie l'ulcère de sa cuisse tandis qu'à côté se tient le chien ravitailleur tenant un morceau de pain dans la gueule. On saisit le parallélisme entre les deux icônes, la présence d'un ange



Fig. 3. – Tobie et le poisson, gravure sur bois, XVII^e siècle.

Extr. de *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris, Hérissant, 1771.

et d'un chien, mais aussi l'allusion thérapeutique dans les deux cas.

Guy Leclerc

L'HÔPITAL-CAMFROUT

Église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle

Armoiries sur la façade

La façade occidentale de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à L'Hôpital-Camfrou, ancien prieuré de Landévennec, possède des particularités qui la distinguent de bien d'autres façades. Celle-ci est toute en pierre de kersanton, carrières « proximales » obligeant. Celle-ci ne porte aucun nom, soit de recteur, soit de fabricant, ni aucune date, contrairement à ce qui peut se voir ailleurs. On est loin des dix inscriptions de l'église voisine du Faou⁴. L'église de L'Hôpital datant des années 1524-1534, on est en queue de période médiévale où ce sont les armoiries

⁴ Y.-P. CASTEL, J.-L. DEUFFIC, « La construction du clocher du Faou en quatre campagnes de travaux de 1628 à 1647 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 117-122.

qui caractérisent les commanditaires. Et bien que nombre des quatorze écus de la façade soient en piteux état, existe ici un petit armorial qu'on va essayer, dans la mesure du possible, de recueillir.

Deux écus totalement perdus sont attestés par les encoches dans lesquelles s'inséraient les blocs qui les portaient (n^{os} 3 et 6). Sur certains autres, martelés au temps de la Révolution, des attaches ou de rares reliefs fournissent de quoi en reconstituer la teneur, à l'aide des nobiliaires et des armoriaux. Deux rayons d'étoile évoquent ainsi le blason d'Alain de Trégain (n^o 9). Par ailleurs, le fermail des Kersauzon, la rose des Rosmorduc, faisant partie de l'ornement, n'ont par bonheur pas attiré l'attention de l'ouvrier chargé de supprimer les marques de nobilité. Ainsi cinq écus sur quatorze, mais guère plus, ont pu être identifiés de façon quasi certaine.

Le contour des écus, dont certains comportent l'échancrure typique destinée à soutenir la lance du tournoi, offre une gamme variée. L'écu à pointe classique, « à la française », plutôt ancien, est réservé aux abbés. Les familles s'offrent, quant à elles, des formes tourmentées parfois appelées « germaniques ».

Les écus du niveau du portail

1. Sur la face de la cuve du bénitier à droite de la porte : écu à contours, martelé, illisible.

2. Sur la colonnette torse à gauche, vers la tombée de l'arc : écu à contours sans tenants, martelé, illisible.

3. Sur la colonnette torse à droite, vers la tombée de l'arc : faisant pendant au 2, une saignée témoigne d'un écu disparu.

4. À la pointe de l'accolade au-dessus de l'arc de la porte : écu à contours aux reliefs relativement bien conservés, *d'argent à une fasce d'hermines, endenché de sable* (Keraliou). Un lion le surmonte. Keraliou est un lieu-dit de la paroisse d'Hanvec dont L'Hôpital était une trêve. La famille sera fondue dans

Kervennec par le mariage de Béatrix de Keraliou avec Jean de Kervennec.

5. Sur la colonnette torsadée de gauche : écu contourné, martelé, illisible.

6. Sur la colonnette torsadée de droite, faisant pendant au 5 : écu disparu, reste l'encoche destinée à le recevoir.

7. Au-dessus de la colonnette torsadée de gauche : écu accroché par une boucle sous un heaume à tortil, le tout tenu par deux lions, *d'azur au sautoir engrêlé d'or accompagnée de quatre lionceaux de même* (Kerliver, sieurs du lieu-dit, de Quilliafel et de Porz-Nédellec, paroisse d'Hanvec).

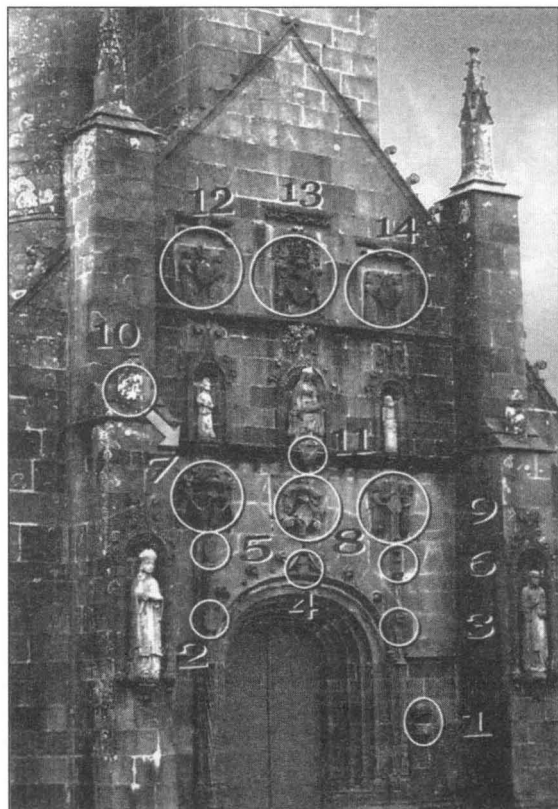


Fig. 4. – L'Hôpital-Camfrout, église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, façade occidentale.

8. Sur le fleuron de l'accolade qui termine l'archivolte de l'arc au-dessus de la porte : écu accroché de biais à un heaume surmonté d'un tortil. Il s'y devine un lion. Le lambrequin tailladé en lanières est timbré de meubles qui ont échappé à la vigilance du marteau révolutionnaire. Ainsi, sur le lambrequin de gauche demeure intact le « fermail d'argent » des Kersauzon, seigneurs de Penancoat. De la même manière, fleurit un peu en retrait la rose des Rosmorduc. La même rose orne le centre des volutes qui, au-dessous, terminent le fleuron de l'archivolte. Sur le lambrequin de droite, les *deux fasces de gueules sur champ d'or*, appartiennent vraisemblablement aux Carné, de Kerliver, à Hanvec.

9. Au-dessus de la colonnette torsadée de droite : écu carré de biais posé sur une crosse et tenu par deux anges, *d'or à trois pommes de pin de gueules, la pointe en haut, une étoile en abîme* (Trégain). L'étoile sur un « vol abaissé », se retrouve en ornement de la corniche. Alain de Trégain, avait été archidiacre de Quimper et abbé de Landévennec (1524-1534).

10. Sous la même corniche qui couronne le premier niveau, à gauche : écu à contours, mi-parti, totalement illisible.

L'écu du registre central

11. Sur la console de la niche centrale qui abrite le groupe de Notre-Dame de Pitié : écu mi-parti, totalement illisible.

Les trois écus du fronton

12. À gauche du fronton : écu à pointe posé sur une crosse et tenu par deux anges, *d'azur bordé d'or*, armoiries de Maurice Briand, clerc probablement originaire de Touraine et qui fut abbé de Landévennec de 1534 à 1538.

13. Au centre du fronton, en prééminence, encadrée dans une arcature en anse de panier et surpassant les autres armoiries par la taille : écu carré posé sur la pointe, attaché par une boucle à un heaume, lambrequins

volants, surmonté du léopard. On y devine un écartelé. Au 1 et au 3, *d'azur au léopard d'or*, qui est le Faou, au 2 et au 4, *d'azur au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or*, qui est du Quélenec. La vicomté du Faou marque ainsi sa prééminence à L'Hôpital-Camfrout.

14. À droite du fronton : écu à pointe tenu par deux anges, posé sur une crosse. Si l'observation des traces laissées par le martelage est exacte, on a ici affaire à des macles (4, 3, 2, 1).

Les statues de la façade

Les panneaux armoriés ne doivent pas faire oublier les grandes statues de la façade de Notre-Dame, toutes placées au temps du recteur Emmanuel Le Nerrant, vers 1980, sauf la grande Vierge de Pitié qui est ancienne. En bas, saint Corentin et saint Guénolé, dus au talent de Guy Pavec, sculpteur à Landudec. En haut, les statues de saint Pierre et de saint Paul, du tailleur de pierre François Le Berre (†), de Logonna-Daoulas.

L'œil attentif s'attardera, pour finir, à dénicher, n'excédant pas la taille d'un bibelot, le bonhomme, le lionceau, le masque fleuri et la chouette nocturne à la retombée de l'arc, de chaque côté de la porte occidentale.

Yves-Pascal Castel, Annie Le Men (†),
Michel Quéran

LANDÉDA

Chapelle du couvent Notre-Dame-des-Anges

Appel prépondérant aux deux granites du terroir

À l'invitation de M. Robert Tétrel, propriétaire de l'ancien couvent des Anges, fondé, par les cordeliers, au début du XVI^e siècle, sur la rive méridionale de l'embouchure de l'Aber-Wrac'h, grâce aux largesses des du Chastel, nous avons entrepris l'examen lithologique des vestiges, en portant une



Fig. 5. – Landéda, chapelle Notre-Dame-des-Anges, contrefort du chevet (à l'angle sud-est).

Pierres de taille associant le granite à gros grain (clair) et le granite à grain fin (gris).

Cliché L. Chauris.

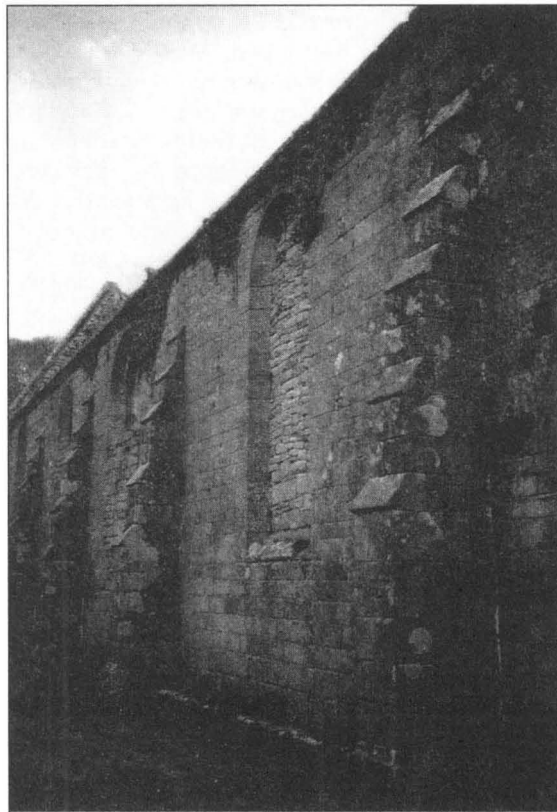


Fig. 6. – Élévation septentrionale de la chapelle.

Emploi généralisé de la pierre de taille, soigneusement appareillée (granite grossier et granite fin). Succession de contreforts d'épaisseur décroissante vers le haut. Baies partiellement obturées par des moellons.

Cliché L. Chauris.

attention particulière à la chapelle, relativement encore bien conservée⁵.

De plan rectangulaire, tout proche du rivage, la chapelle a fait appel essentiellement à deux granites locaux, appartenant au vaste complexe migmatitique qui s'étend de Landunvez au-delà de Plouguerneau⁶. Deux faciès ont été exploités ici dans le passé : un granite à gros grain, de teinte claire, présentant des grands cristaux de feldspaths blanchâtres allongés ; un granite à grain fin,

⁵ La toiture manque aujourd'hui, mais son rétablissement ne paraît pas être une tâche insurmontable. G. MENUT, « Le couvent des Anges à l'Aber-Wrac'h », *Les Cahiers de l'Iroise*, 17^e année, n° 3, juillet-septembre 1970, p. 143-146.

⁶ L. CHAURIS, *Carte géologique « Plouguerneau » au 1/80 000*, 2^e éd., 1966 ; L. CHAURIS et B. HALLÉGOUE, *Carte géologique « Plouarzel-Île d'Ouessant » au 1/50 000*, 1^{re} éd., 1994.

de nuance grisâtre. Localement, ces deux roches sont susceptibles de livrer de bonnes pierres de taille ; toutefois, le faciès fin offre de meilleures aptitudes au façonnement élaboré⁷. Des traces d'extraction sont visibles en de nombreux points, sans que l'on puisse préciser aujourd'hui les sites exploités lors de la construction du couvent : l'origine proximale – au maximum quelques kilomètres – ne fait toutefois aucun doute.

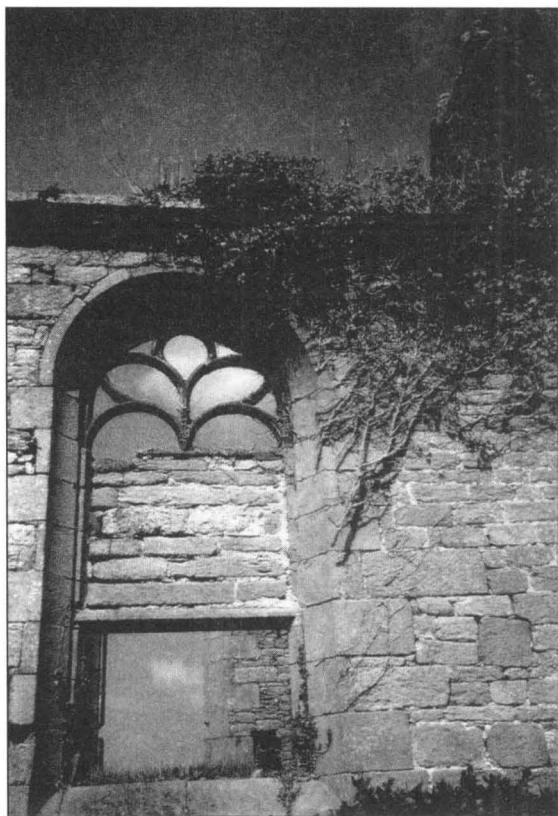


Fig. 7. – Une des baies septentrionales, en plein cintre, de la chapelle, vue de l'intérieur.

Encadrement en granite gris. Remplage en kersanton noir à grain fin.

Cliché L. Chauris.

Il deviendrait vite fastidieux de décrire en détail toutes les parties de la chapelle où ces pierres ont été mises en œuvre. Aussi seules quelques remarques seront-elles formulées. Le contrefort est-sud du chevet présente l'association des deux granites : c'est là qu'il faut, en premier lieu, se rendre pour bien saisir leurs caractères spécifiques : dès l'abord, le granite à gros grain frappe par sa clarté, le granite à grain fin, par sa tonalité plus sombre. Dans la partie gauche du chevet (côté extérieur), les quatre assises inférieures sont façonnées en grand appareil dans le granite à gros grain, les assises supérieures ont fait un large appel au granite fin, en éléments de dimension nettement plus faible. Alors que, fréquemment, dans les édifices religieux, l'élévation septentrionale offre un appareillage singulièrement moins soigné que



Fig. 8. – Vases acoustiques dans le mur septentrional, en moellons, de la chapelle.

Cliché L. Chauris.

⁷ La tour de l'église de Lampaul-Ploudalmézeau, qui remonte au début du XVII^e siècle, a fait un large appel au granite gris. Sur l'emploi de cette roche, consulter L. CHAURIS, « Pierres oubliées... ou presque dans le bas Léon. I. Un granite littoral grisâtre », *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 15 septembre 2001, p. 26 ; 13 octobre 2001, p. 28 ; 20 octobre 2001, p. 16. Le premier phare de l'île Vierge, allumé en 1845, a recherché le faciès à gros grain, extrait sur place.

celui des autres parties de l'édifice – entre autres l'élévation méridionale – c'est tout le contraire qui apparaît aux Angès : beau mur en pierre de taille, avec large emploi du granite grossier ; succession remarquable de contreforts au façonnement soigné, avec décroissance, en échelon, d'épaisseur vers le haut ; éclairage par cinq baies en plein cintre dont l'encadrement a privilégié le granite fin. L'aspect nettement ostentatoire de ladite façade pourrait s'interpréter par sa situation

face au rivage, attirant ainsi immédiatement – et favorablement – les regards : selon cette hypothèse, il s'agirait d'une question de prestige. Cette manière de voir est renforcée par le fait que l'élévation méridionale, cachée aux regards – elle donne sur le cloître – a privilégié les moellons... L'accès à la chapelle à partir dudit cloître s'effectue par une porte très simple dont le linteau, en granite à gros grain, est surmonté par un arc de décharge. La porte occidentale de l'édifice offre un cintre en granite gris. À l'intérieur de la chapelle, seuls les entourages des baies et la corniche sommitale sont en pierres de taille (granite gris). Sur l'appui d'une de ces baies sont sculptées les armes des du Chastel. Une porte cintrée en granite gris offre aussi les mêmes armoiries. Les murs intérieurs, en moellons, montrent encore de nombreux vases acoustiques. Un des enfeus, aux armes des du Chastel, en granite fin gris, de la chapelle, a été remployé tardivement, comme partie haute d'une porte dans un des anciens bâtiments conventuels. Au total, les multiples observations lithologiques sur la chapelle indiquent clairement que, si les deux granites locaux ont été mis en œuvre, le granite gris

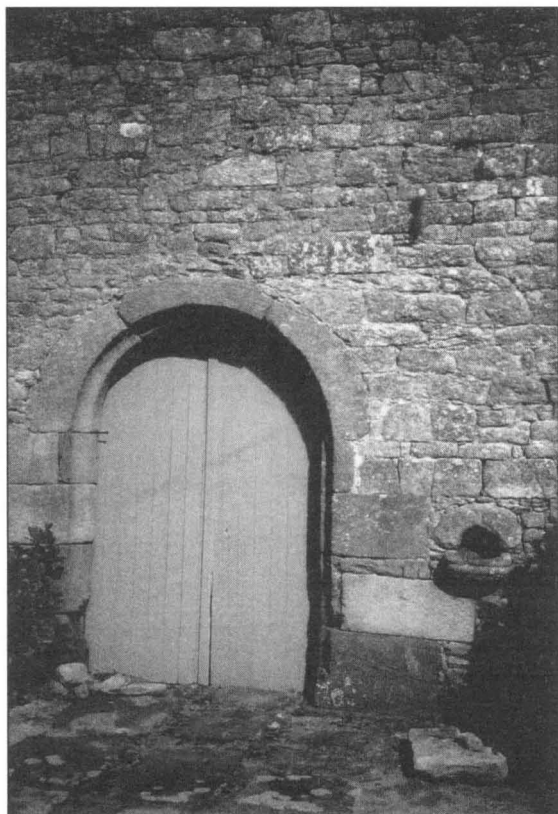


Fig. 9. – Entrée dans la chapelle en venant du cloître.

Montant en granite gris à grain fin. Linteau en granite grossier, surmonté d'un arc de décharge.

Cliché L. Chauris.

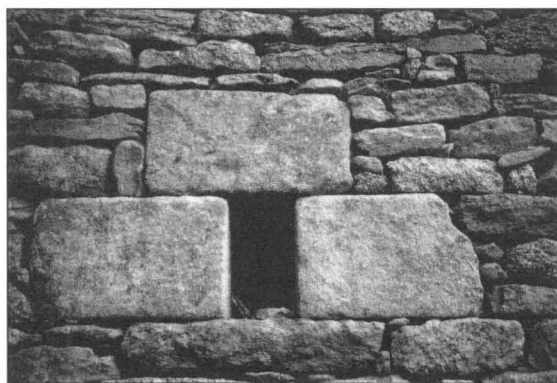


Fig. 10. – Porte occidentale de la chapelle.

Cintre en granite gris à grain fin. Élévation en moellons hétérométriques.

Cliché L. Chauris.

à grain fin a été plus particulièrement utilisé dans les parties nécessitant un façonnement plus poussé (entourage des baies...) ⁸.

Le célèbre kersanton noir de la rade de Brest a été recherché pour les remplacements des baies de la chapelle, dont la finesse et l'élégance soulignent, une fois de plus, les étonnantes aptitudes de cette pierre. Plusieurs éléments ont disparu ; de nombreux fragments sont entreposés sur un enfeu de la chapelle. En fait, la restauration des remplacements ne nécessiterait qu'un faible volume de pierre ; elle exigerait par contre, un habile sculpteur ⁹...

Si la chapelle demeure encore aujourd'hui ruiniforme, ailleurs des travaux de restauration sont d'ores et déjà en cours. Ils sont menés avec un goût très sûr et laissent présumer que, peu à peu, ces précieux vestiges seront définitivement sauvés de la destruction qui les menaçait avant l'arrivée des propriétaires actuels ¹⁰. Ils permettront aux générations futures de mieux appréhender la richesse des du Chastel lors de l'établissement du couvent, voici près de cinq siècles. Ces vestiges sont d'autant mieux mis en valeur qu'ils surgissent dans un cadre géographique exceptionnel, où le murmure apaisé de la mer riveraine se mêle au souffle de la brise berçant les ormes demeurés ici, miraculeusement, intacts ¹¹...

Louis Chauris

LANDUNVEZ

Ancienne ferme de Trémazan

Un cas exemplaire de emploi proximal

Les dégradations inquiétantes du château fort de Trémazan ne relèvent pas uniquement des impacts pluriséculaires du climat océanique. Les démolitions volontaires entreprises par les hommes en vue de prélever des pierres pour bâtir une ferme ont contribué aussi à la détérioration des ouvrages. Trémazan fournit ainsi un cas remarquable de réutilisation des matériaux d'un presti-

gieux ensemble seigneurial se muant en frustes bâtiments ruraux, dans l'enceinte même des ruines ¹².

Le château se compose de trois parties majeures : le donjon, la première enceinte abritant un corps de logis et la seconde enceinte. Ces vastes constructions avaient exigé un énorme volume de pierres, extraites principalement à proximité, en particulier sur les rivages tout proches : granites gris à

⁸ La prédominance du granite gris à grain fin dans d'autres constructions du couvent des Anges est également bien établie. Son façonnement est particulièrement remarquable dans les colonnes monolithes, encore conservées, du cloître. La même pierre a été également employée pour la « maison des moines », en particulier la belle porte cintrée ; une cheminée dans le « bâtiment des hôtes »...

⁹ Quelques autres éléments en kersanton, aujourd'hui présents aux Anges, sont d'origine imprécisée : vestiges d'un calvaire avec deux anges, et armes des du Chastel, surmontant curieusement le puits ; motif finement sculpté, placé au centre de l'ancien cloître, sur une colonne cylindrique ; sculpture en méplat d'un navire sur la façade du bâtiment jouxtant la chapelle à droite.

¹⁰ Qui doivent être félicités et encouragés pour leur action exemplaire. Lors de notre passage, un caniveau avec pavés de récupération en microgranites de l'île Longue et de Rostellec (rade de Brest) était en cours d'exécution.

¹¹ Ces quelques lignes n'ont fait qu'aborder l'intérêt archéologique de l'ancien couvent des Anges sous le seul angle de la lithologie. D'autres investigations seront entreprises ultérieurement en vue d'étendre l'apport de la géologie à l'archéologie. Nous pensons ici tout particulièrement à l'examen des pierres tombales, disposées en dallage parallèlement à l'un des côtés de l'ancien cloître ou encore remployées (au XIX^e siècle) pour un puits...

¹² Trémazan a fait récemment l'objet de deux publications remarquablement documentées et illustrées, sous la direction de J.-Y. BESSELIÈRE, *Le Château fort de Trémazan*, Association « SOS château de Trémazan », 1999, 120 p. ; *Le Château fort de Trémazan*, catalogue d'exposition, 2001, 130 p. En 2004, un colloque, tenu à la faculté des lettres de Brest, s'est longuement penché sur les du Chastel ; les actes sont en cours de publication. Se reporter en particulier à L. CHAURIS, « La pierre et les du Chastel ». Nous développons ici le problème des emplois à peine abordé dans cet article.

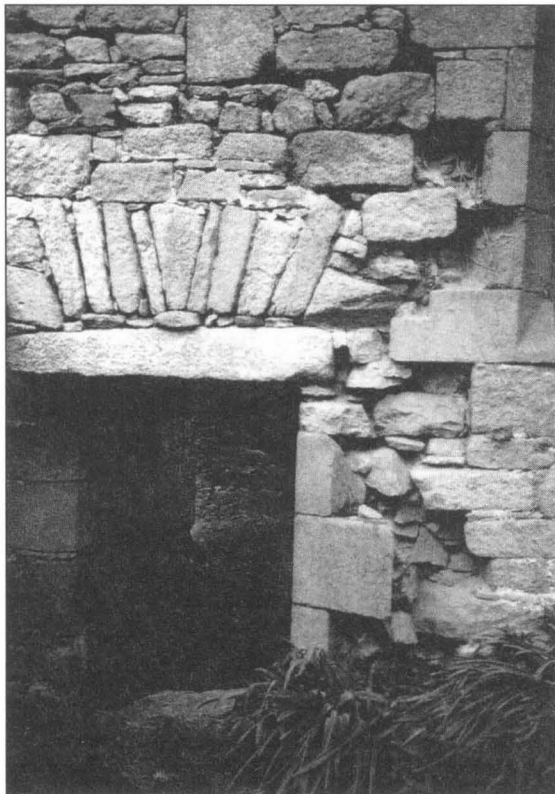


Fig. 11. – Landunvez, ferme de Trémazan.

Encadrement d'une petite ouverture en pierres de taille façonnées dans le granite gris à grain fin. Moellons plats, hétérométriques, également en granite gris.

Cliché L. Chauris.



Fig. 12. – Montant de l'entrée d'une grange, en granite de l'Aber-Ildut.

Cliché L. Chauris.

Fig. 13. – Pignon d'un des bâtiments de la ferme.

De bas en haut (à gauche) : grand élément en granite de l'Aber-Ildut, avec une enclave sombre ; petit élément en granite de l'Aber-Ildut (à gauche), puis granite à grain fin ; granite à gros grain de Landunvez ; élément plat, incliné, en granite gris à grain fin. Bon exemple de polylithisme en remploi.

Cliché L. Chauris.



grain fin ; granite blanchâtre à gros grain¹³. À ces roches locales s'ajoutent, mais dans des proportions très nettement plus faibles, deux pierres distales, susceptibles de livrer de meilleurs matériaux pour la taille : le granite à gros feldspath rose de l'Aber-Ildut et la granodiorite du Conquet, acheminés par voie d'eau.

Tous les types de pierres utilisées dans le château ont été remployées pour les bâtiments de la ferme, érigés dans la seconde enceinte : pour les moellons, essentiellement le granite gris à grain fin et le granite blanchâtre à gros grain ; des pierres de taille façonnées dans ces deux roches ont été également récupé-

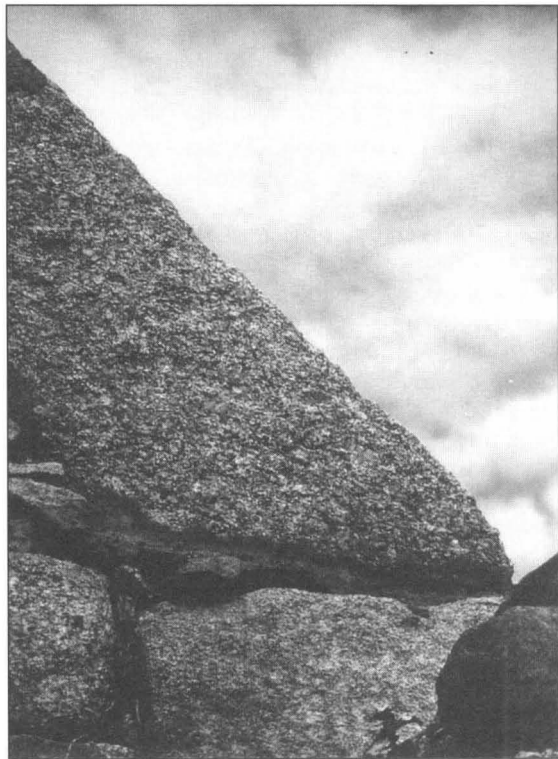


Fig. 14. – Énorme élément en granite de l'Aber-Ildut, à la base du toit d'une grange.
Cliché L. Chauris.



Fig. 15. – Porte dans la ferme.
Granodiorite gris-brunâtre du Conquet ;
granite rose de l'Aber-Ildut.
Cliché L. Chauris.

rées. Cependant, pour les pierres de taille, le choix s'est particulièrement porté sur le granite rose de l'Aber-Ildut : le pourcentage relatif de cette dernière pierre s'avère, dans les bâtiments de la ferme, sensiblement supérieur à celui qu'il est aujourd'hui dans les ruines. Cette différence souligne, à l'évidence, que les pilleurs du château ont jeté, préférentiellement, leur dévolu sur les plus belles pierres de la demeure des du Chastel¹⁴. La granodiorite du Conquet, nettement moins estimée, n'a été que faiblement remployée – ce qui ne fait que confirmer le « bon » choix desdits pilleurs¹⁵.

Si les bâtiments de la ferme – aujourd'hui résidence secondaire – se sont emparés, naguère, des pierres du château, ne serait-il pas envisageable que, par un juste retour des

¹³ Plus précisément à faciès porphyroïde. Ces roches appartiennent au complexe migmatitique de Landunvez. Pour les détails, se reporter à la *Carte géologique « Plouarzel-Île d'Ouessant » à 1/50 000*, 1994, éd. BRGM, par L. CHAURIS et B. HALLÉGOUE.

¹⁴ Rappelons que le granite rose de l'Aber-Ildut est l'une des plus belles roches ornementales de France.

¹⁵ Peut-être la granodiorite du Conquet était-elle, dans le château, plus rare que le granite de l'Aber-Ildut ?

choses, elles servent, plus tard, au réaménagement des ruines ? On aurait là un cas tout à fait exceptionnel de double emploi – ou, si l'on préfère, d'une troisième vie des pierres, digne d'être montré en exemple...

Louis Chauris

LANILDUT-LE CONQUET

Canons de pierre : ornements et leurres

Au Moyen Âge, là où il n'existait pas de châteaux forts, ce sont des églises qui ont été fortifiées pour résister à des raids, surtout au ^{XV}^e siècle, pendant la guerre de Cent Ans. C'est ainsi que certaines tours d'églises sont très massives et comportent des meurtrières comme à Regneville-sur-Mer (Manche), d'autres sont cernées de murailles avec créneaux et mâchicoulis comme à Prat-de-Mollo (Arles-sur-Tech) et d'autres possèdent des galeries qui pouvaient recevoir des canons. Les vrais canons de bronze qui dissuadaient les assaillants mais qui étaient fort coûteux et difficiles à mettre en œuvre ont été vite remplacés par des leurres en pierre aux quatre coins des sommets des tours et parfois au milieu des côtés. Ces fûts de pierre imitent parfaitement les canons et il n'est pas rare d'y remarquer le boulet comme à Roscoff.

Dès le début du ^{XVII}^e siècle, le canon de pierre est intégré dans de nombreuses architectures sous forme de crossette ou de gargouille. Ainsi sur l'église du Faou, le sommet de la tour est orné de quatre canons-crossettes en pierre tandis qu'au chevet de l'église ce sont des canons-gargouilles en plomb en forme de couleuvrines qui évacuent l'eau des chéneaux de la toiture du chœur. Les exemples de canons-crossettes au sommet et aux angles des tours d'église sont nombreux et l'on peut citer de mémoire ceux de l'église de Commana et de l'église de Plounéour-Ménez, sa copie conforme, ceux de Taulé, Lampaul-Ploudalmézeau, de la chapelle Sainte-Marie du Ménez-Hom, etc. En ce qui concerne les clochers ornés de canons, le lecteur se reportera avec intérêt à l'article de J. Gury¹⁶.



Fig. 16. – Le Conquet, 23, *quai du Drellac'h*, crossette de rampant en forme de canon à fût octogonal.

Dessin M. Le Goffic.

Ce qui est moins fréquent, c'est d'observer des canons de pierres à l'angle des murs d'un édifice particulier. Le cas de la maison du ^{XVII}^e siècle du centre-ville de Metz, ornée de pilastres ioniques et corinthiens et comportant des gargouilles en forme de canons, est bien connu, mais celui de Lanildut que nous a fait découvrir M. Jo Saliou l'est beaucoup moins. L'édifice du ^{XVII}^e siècle, dont la date de 1624 est gravée sur le pignon regardant l'aber, montre à l'angle du pignon sud et de la façade est un canon-crossette qui nous semble bien être un leurre car il ne participe guère à l'ornementation du bâtiment qui est, du reste, d'architecture fort simple et dénuée de toute décoration. D'autres canons ont été

¹⁶ Y.-P. CASTEL, J.-L. DEUFFIC, « La construction du clocher du Faou en quatre campagnes de travaux de 1628 à 1647 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 117-122.

repérés aussi au Conquet, près du port, 23, quai du Drellac'h où une maison du XVI^e-XVII^e siècle à portes géminées au rez-de-chaussée et escalier extérieur possède deux crossettes de rampant en forme de canons à fût octogonal dont l'un est renforcé d'une bague médiane (fig. 16) ; une autre bâtisse du Conquet, rampe Lombard, dite « maison des Anglais », pointe aussi en haut d'un de ses rampants un canon de pierre. Dans ces deux derniers cas, les crossettes de rampant sont visibles, sinon de la mer, du moins du port.

Michel Le Goffic

PLEYBEN

Église Saint-Germain

Un polylithisme exigeant pour la restauration

En prévision d'importants travaux de restauration, sous la direction de Daniel Lefèvre, architecte en chef des Monuments historiques, un examen lithologique de l'église paroissiale a été entrepris au cours de l'été 2004. Les époques de construction, de transformation et de restauration de ce magnifique édifice s'échelonnent du XVI^e siècle au XX^e siècle, avec quelques étapes majeures : chevet et clocher de type cornouaillais avec sa tourelle-escalier (1564-1583) de composition encore toute « gothique » ; porche sud (1588-1591) et début de l'érection de la tour « Renaissance », bientôt interrompue par les guerres de la Ligue ; reprise des travaux de la grande tour (1633-1642) ; effondrement de la partie haute de ladite tour (1694), entraînant la destruction du croisillon sud, rebâti seulement au début du XVIII^e siècle (1718) [le lanternon avait été réédifié un peu auparavant (1714)] ; élévation de la sacristie (vers 1680-1690) ; restauration générale vers le milieu du XIX^e siècle (1857-1860)¹⁷. *A priori*, ces différentes étapes laissent à penser que divers matériaux ont pu être recherchés. Les nouvelles restaurations programmées porte-

ront sur la façade occidentale et la grande tour, seules examinées ici en détail.

• La façade occidentale de la partie « gothique » montre l'emploi essentiel d'un **leucogranite**¹⁸, à grain fin – riche en paillettes, à vif éclat argenté, de muscovite – devenant localement beige par altération, lors de la diffusion d'hydroxyde de fer. Dans le clocher, au niveau de la galerie, le leucogranite, identique à celui de la partie inférieure de l'élévation, est souvent nettement altéré¹⁹. De manière aléatoire, apparaissent dans l'élévation, également en pierres de taille, des éléments d'un autre **granite**, fort différent du précédent, où, dans un fond **grisâtre** ont cristallisé quelques cristaux feldspathiques à tendance porphyroïde²⁰ (1 à 3 cm), de teinte blanchâtre, disséminés irrégulièrement et, plus rarement, des cristaux centimétriques

¹⁷ R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p. (p. 234-237). La date de construction de la sacristie n'est pas connue avec précision. Selon G. Leclerc (*Pleyben, son enclos et ses chapelles*, éd. Jean-Paul Gisserot, 1996), « on peut penser qu'elle fut construite vers 1680-1690. Un document des archives parle d'une "tombe estante vis-à-vis de la porte de la sacristie neuve". Par ailleurs, par son plan central, la sacristie de Pleyben s'apparente aux sacristies de Guimiliau et de La Martyre, datées respectivement de 1683 et de 1697. » Voir également les comptes de la paroisse de Pleyben dans *Documents de l'Histoire de la Bretagne*, sous la direction de J. Delumeau, Toulouse, Privat, 1971, p. 187-189. Dans les documents d'archives cités, il est parfois difficile de savoir si les pierres dont il est question ont été recherchées pour l'église et/ou pour le calvaire tout proche. Ledit calvaire est également polyphasé (1555, 1742) ; la porte triomphale de l'enclos date de 1725-1726.

¹⁸ Leucogranite ou granite clair, à muscovite (mica blanc) souvent abondante.

¹⁹ Très localement, dans le portail, apparaît un leucogranite à grain extrêmement fin – véritable aplité – avec taches brunâtres disséminées, dérivant de l'altération d'un sulfure (pyrite) ou – plus probablement – d'un arsenio-sulfure (mispickel). Le contact avec le leucogranite « normal » suggère qu'il s'agit d'une venue filonienne.

²⁰ C'est-à-dire de dimension nettement supérieure au fond de la roche.

de cordiérîte²¹ gris sombre. Selon toute probabilité, ce granite est plus fréquent qu'on ne le pense à première vue : on le soupçonne, çà et là, dans les parties inaccessibles de l'élévation, sous le recouvrement lichénique. Des grès verts, à grain fin, forment quelques moellons épars dans la façade : ils pourraient représenter l'apparition, dans le parement vu, des moellons de l'intérieur du bâti. Ces



Fig. 17. – Pleyben, église *Saint-Germain*, portail occidental de la partie ancienne de l'église.

Emploi d'un leucogranite à grain fin.
Cliché L. Chauris.

grès verts sont essentiellement composés de grains quartzeux, dominants, associés à des feldspaths détritiques, dans une matrice de chlorite, qui leur confère leur teinte si caractéristique. Ces trois roches (leucogranite à muscovite, granite gris et grès vert) se retrouvent encore à l'extrémité ouest de l'élévation méridionale ; mais, très vite, vers l'est, le granite gris disparaît totalement. Au total, la façade occidentale de la partie gothique de l'église de Pleyben se caractérise par un polyolithisme primaire (ou originel) où, dans les parements vus, domine très nettement le leucogranite²².

• Dans la tour « Renaissance », les observations ont principalement porté sur la partie inférieure. Ici aussi, le même leucogranite à grain fin, à muscovite, que dans la partie gothique, joue un rôle essentiel. L'examen des beaux motifs décoratifs, formant une

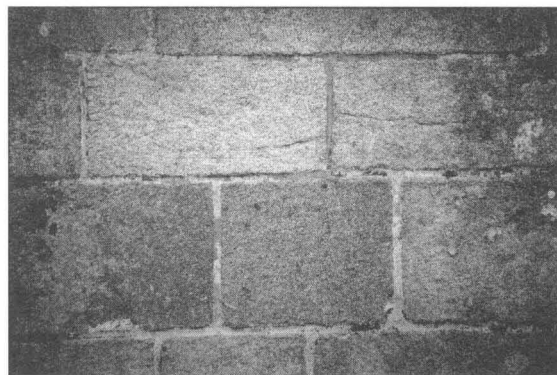


Fig. 18. – Partie ancienne. Élévation au sud du portail ouest.

Présence de quelques éléments en granite dit de Brennilis.
Cliché L. Chauris.

²¹ Minéral gris foncé, à section rectangulaire, souvent altéré en pinite.

²² Au pied de l'élévation, dallage – relativement récent – en granite blanc-gris, nettement porphyroïde, caractérisé par l'abondance de grands feldspaths blancs (plusieurs centimètres d'allongement) et de grosses cordiérîtes, également très fréquentes.

sorte de frise, révèle, contrairement à toute attente, qu'ils ne sont pas monolithes, mais constitués de plusieurs éléments soigneusement appareillés. Ce fait suggère que la carrière dont ils proviennent ne pouvait livrer des blocs de grande dimension. Des moellons de grès verts apparaissent dans les murs à l'intérieur de la tour ; ils sont associés à des schistes bleu sombre. Le dallage de la galerie supérieure, au niveau des lanternons, paraît bien être aussi en grès verts. Un microgranite a été observé localement dans l'escalier d'accès à la galerie sommitale, en beaux éléments, tant pour les marches que pour le parement vu ; cette roche est bien identifiée par sa teinte jaunâtre, ses cernes subconcentriques d'hydroxyde de fer brunâtres et ses innombrables petites cavités (quelques millimètres) superficielles. Le kersanton noir, à grain fin, a été réservé essentiellement à la statuaire et aux colonnes. La localisation des colonnes du porche indique un emplacement postérieur à l'exécution dudit porche. Leur rôle n'apparaît pas strictement fonctionnel, mais s'avère principalement décoratif : les colonnes constituent des éléments de prestige ; elles sont typiquement ostentatoires²³.

Provenance des matériaux et suggestions pour les pierres neuves

- **Leucogranite à grain fin.** Selon toute probabilité, cette roche a été extraite dans le massif dit de Langolen-Landudal, à environ 16 km au sud de Pleyben, plus précisément, peut-être, au moins en partie, de la carrière de Kerguelen en Édern. Cet appel généralisé est dû à la qualité intrinsèque du granite, en particulier son aptitude à fournir de bonnes pierres de taille, bien que rarement de forte dimension, et surtout à la proximité relative des sites d'extraction : c'est dans ce massif que sont ouvertes les carrières de granite les plus proches de Pleyben. Le remplacement de ce granite posera des problèmes : aujourd'hui, les carrières, encore actives dans les années

1960, sont abandonnées (comblées, bâties, envahies par la végétation...). À notre avis, il ne faudrait pas lui substituer le granite de Languédias (Côtes-d'Armor) dont le grain est, en règle générale trop fin et la teinte trop claire, ni le granite de Bignan (Morbihan) dont le grain est un peu trop fort. Peut-être, sous réserve de la granulométrie et de la résistance, pourrait-on suggérer le granite de Locronan (carrières du Mez, à l'ouest de la cité, où l'exploitation est momentanément suspendue, mais où les fronts de taille restent encore accessibles).

- **Granite gris,** à tendance porphyroïde et cordiérite sporadique. Cette roche, extrêmement bien caractérisée, n'affleure que dans la partie centrale du massif granitique du Huelgoat où elle a été extraite, jusqu'à une date toute récente, sous le nom de granite de Brennilis. Il serait très facile de s'en procurer auprès des entreprises Salaun à Cléder et Le Scraigne-Le Gac au Huelgoat, qui toutes deux, possèdent des carrières dans cette roche.

- **Grès verts.** Les bancs de ce matériau sont fréquents dans le bassin de Châteaulin, interstratifiés dans des schistes. Toutes les exploitations ont cessé et, semble-t-il, depuis longtemps. Cette roche originale a été naguère très utilisée et on l'observe fréquemment dans l'habitat ancien autour de Pleyben et jusqu'au-delà de Carhaix. Elle pourrait être ici remployée à partir de bâtiments en ruine²⁴.

²³ La partie supérieure de la tour, actuellement inaccessible, n'a pu encore être examinée. L'élévation sud du transept offre une très remarquable association (polylithisme) des grès verts (dominants, en particulier dans la base de l'élévation), d'un leucogranite et d'un microgranite jaune. Localement, les grès verts sont fortement altérés (décomposition pulvérulente superficielle). Les mêmes grès verts jouent un rôle essentiel dans la sacristie.

²⁴ Sur les grès verts du bassin de Châteaulin, se reporter à S. OLLIVIER, *L'Architecture et la Statuaire en grès arkosique dans la vallée de l'Aulne centrale*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1993, 2 vol. (Mémoire de maîtrise

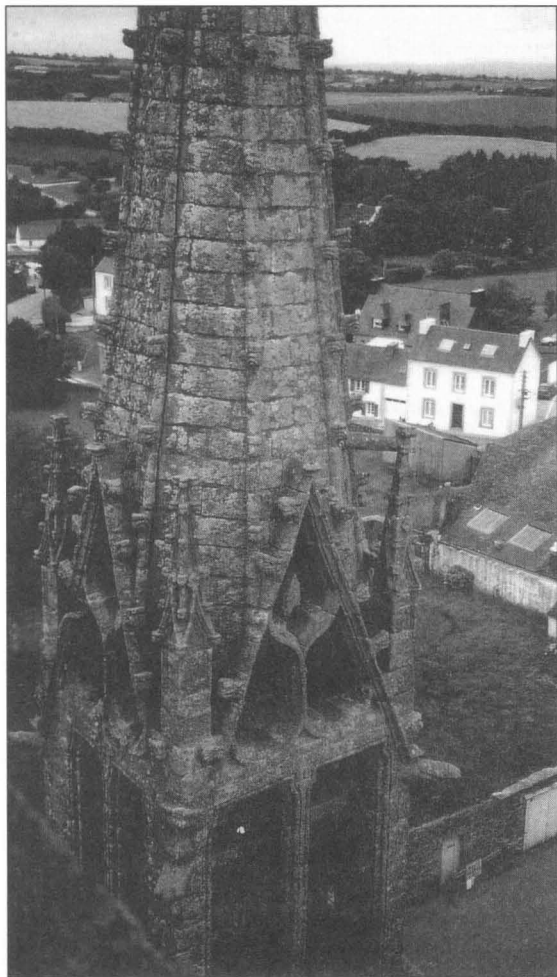


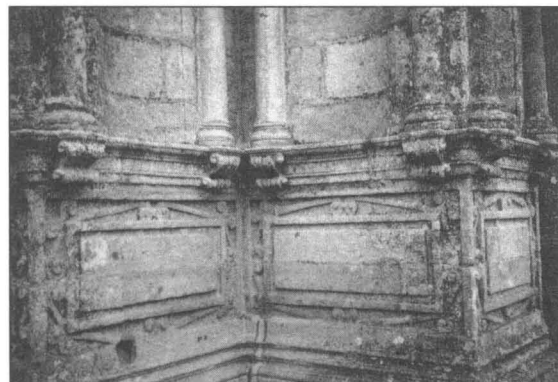
Fig. 19. – Vue partielle de la flèche « gothique » prise de la tour « Renaissance ».
Cliché L. Chauris.

Fig. 20. – Motifs décoratifs en leucogranite vers la partie basale de la grande tour.
Cliché L. Chauris.

- **Microgranite.** La pierre utilisée dans l'église de Pleyben a été extraite dans la célèbre carrière du Roz en Logonna-Daoulas, ouverte en bordure même d'un diverticule de la rade de Brest. Elle était acheminée par voie d'eau jusqu'à l'actuel Port-Launay, puis charroyée vers Pleyben. Ce matériau, unique en Bretagne, est toujours exploité au Roz par l'entreprise Kerbiriou. Pour les géologues, il s'agit d'une « microdiorite quartzique ».

- **Kersanton.** Cette roche, extraite pendant des siècles sur les rives orientales de la rade de Brest, n'est plus exploitée aujourd'hui. Le plus beau kersanton noir, à grain fin, du type utilisé à Pleyben, est celui de Rosmorduc, en Logonna-Daoulas²⁵.

Diverses données archivistiques confortent les observations précédentes pour le



d'histoire, sous la direction de J.-Y. Éveillard). – Voir aussi L. CHAURIS, « La longue histoire de Carhaix-Plouguer sous l'éclairage des pierres de construction », *Association bretonne*, t. CX, 2002, p. 525-546. Les schistes bleu sombre pourraient être récupérés dans les déblais des anciennes ardoisières très nombreuses dans le bassin de Châteaulin. Maël-Carhaix a fermé très récemment.

²⁵ Sur ce matériau exceptionnel, se reporter à L. CHAURIS, « Une pierre bretonne : le kersanton », *119^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Amiens, 1994, éd. C.T.H.S., Carrières et constructions, t. III, 1996, p. 279-296. – Le granite porphyroïde du dallage basal extérieur provient du massif du Huelgoat ; il est actuellement exploité dans la carrière de Roz-Perez.

leucogranite, les grès verts et les schistes, la pierre de Logonna et le kersanton. Toutefois, à notre connaissance, il n'est fait nulle part mention, dans ces documents, du granite gris dit de Brennilis. On peut alors se poser la

question de savoir s'il ne s'agit pas ici d'un remploi d'un matériau antérieurement utilisé à Pleyben. Cette pierre était très célèbre ; on l'observe jusqu'à Châteaulin.

Louis Chauris, Laurent Meder,
Gérard Danet

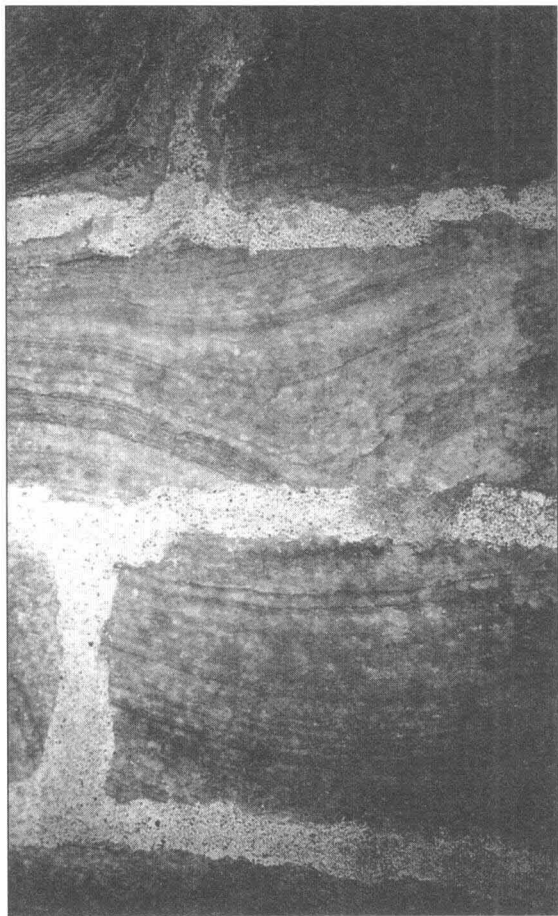


Fig. 21. – Microgranite de Logonna – bien caractérisé par ses cernes d'hydroxyde de fer dans le parement intérieur de l'escalier de la grande tour.

Cliché L. Chauris.



Fig. 22. – Partie gauche du porche méridional.

Appel au kersanton noir, à grain fin, pour la colonne, emplacée tardivement. Fort contraste de coloration avec le leucogranite devenu ocre jaune par altération (à ne pas confondre avec la pierre de Logonna !).

Cliché L. Chauris.

PLONÉVEZ-DU-FAOU

Église Saint-Herbot

Mise en œuvre exemplaire de deux granites du massif du Huelgoat

Propositions pour la restauration

Dans son état actuel, ce superbe édifice, isolé dans la campagne, remonte, pour l'essentiel, à l'extrême fin du XV^e siècle et à la première moitié du XVI^e siècle, ainsi que l'attestent plusieurs inscriptions²⁶ : porche sud (1498-1509) ; fondation de la tour (1516) ;



Fig. 23. – Chaos en granite du Huelgoat *sensu stricto* dans la cascade de Saint-Herbot.

Cliché L. Chauris.

chapelle Sainte-Barbe, accostée au sud de la tour (1545) ; ossuaire d'attache méridional (1558). Le chevet a été reconstruit en partie au XVII^e siècle (1618) ; la sacristie, accolée au nord, est du XVIII^e siècle ; le grand escalier septentrional, à double volée, est du milieu du XIX^e siècle. Les principaux vestiges anciens sont aujourd'hui représentés par les deux collatéraux du chœur. Le trait majeur de la chapelle est l'emploi généralisé, sauf dans les deux collatéraux, de deux faciès granitiques différents, dont le seul point commun est d'appartenir au même pluton²⁷, le massif du Huelgoat.

- Le granite dit du Huelgoat *sensu stricto*, de teinte claire, offre une texture nettement porphyroïde²⁸, avec de grands cristaux feldspathiques blanchâtres allongés, très abondants, associés à des plages centimétriques de cordiérite²⁹. Les premiers affleurements de cette roche apparaissent à environ 500 mètres seulement au nord de Saint-Herbot ; ils forment les chaos de la célèbre cascade toute proche.

- Le granite dit de Brennilis s'étend dans la partie centrale du pluton, en particulier aux environs du Cloître et de Saint-Vinec. Il diffère nettement du granite précédent par sa teinte grisâtre (beige par altération), son grain nettement plus fin, au sein duquel ressortent

²⁶ R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p. Voir aussi G. LECLERC, « Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, Excursion du 28 août 2003 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 496-497.

²⁷ Terme employé par les géologues – en référence au dieu des enfers – pour dénommer les roches intrusives de profondeur. Le plus souvent, comme au Huelgoat, les plutons sont formés par la succession de différentes venues granitiques.

²⁸ C'est-à-dire caractérisé par le développement de très grands cristaux feldspathiques dans un fond nettement plus fin.

²⁹ La cordiérite se présente en cristaux gris foncé, à section rectangulaire, divisés en lamelles. Son produit d'altération s'appelle pinite.



Fig. 24. – Plonévez-du-Faou, église Saint-Herbot, portail avec ouvertures géminées au pied de la tour.

Granite grisâtre de Brennilis finement ouvragé.

Cliché L. Chauris.

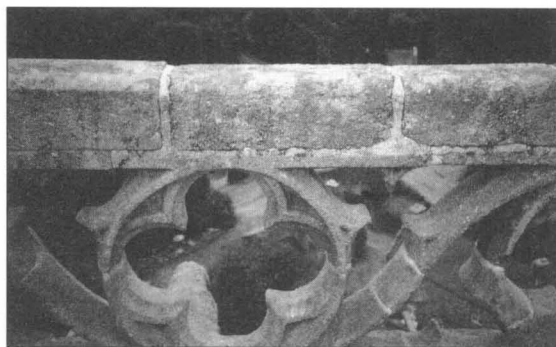


Fig. 25. – Balustrade au sommet de la tour.

Appel au granite de Brennilis.

Cliché L. Chauris.

quelques feldspaths blanchâtres porphyroïdes (1-3 cm) disséminés et, plus rarement, des cristaux centimétriques de cordiérite souvent altérée en pinite. Ce granite affleure à environ 4 km au nord de Saint-Herbot.

Ces deux roches sont susceptibles de livrer d'excellentes pierres de grand appareil. Toutefois, seul le granite de Brennilis s'avère apte à la taille fine, voire à la sculpture. Le granite de Brennilis a été plus particulièrement observé dans la partie inférieure de la façade du clocher, en belles pierres de taille régulièrement assisées, et tout spécialement dans l'entourage des portes géminées où la finesse des motifs sculptés rivalise avec celle du kersanton ; dans l'élévation ouest de la chapelle Sainte-Barbe ; dans l'ossuaire d'attache ; dans le porche méridional ; dans l'encadrement d'une petite porte nord ; dans les deux énormes piliers cylindriques de la tour ; au sommet de la tour (porte, balustrade, pinacles)³⁰... Le granite du Huelgoat *sensu stricto* se montre dans l'élévation (en reprise) orientale de la chapelle Sainte-Barbe ; dans les façades du chevet et de la sacristie ; dans la tourelle... En plusieurs points, les deux granites sont associés : escalier septentrional ; au niveau de

la balustrade au-dessus du portail occidental ; dans les escaliers de la tour... Au total, malgré le handicap de la distance, le faciès Brennilis a été, dans l'ensemble, privilégié à Saint-Herbot lors des étapes majeures de la construction³¹.

Les travaux de restauration envisagés, sous la direction de Daniel Lefèvre, architecte en chef des Monuments historiques, ne posent pas de problèmes d'approvisionnement. Le granite de Brennilis a été extrait, jusqu'à une date toute récente, par les entreprises Salaun, de Cléder, et Le Sraigne-Le Gac, du Huelgoat. Malgré l'arrêt des carrières, il sera

³⁰ Dans le château du Rusquec, situé près de Saint-Herbot, les deux granites ont été aussi utilisés conjointement, le faciès Brennilis plus spécialement pour les parties les plus finement ouvragées. La célèbre vasque dudit château a été façonnée dans le faciès Brennilis (seul le soubassement [restauration ?] est en faciès Huelgoat). On retrouve ainsi au Rusquec, dans l'emploi de ces deux granites, la même « spécialisation » qu'à Saint-Herbot.

³¹ Pour une vue d'ensemble sur les granites du massif du Huelgoat, se reporter à l'étude de l'auteur, parue, en 1993, dans *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille* sous le titre général : « À la découverte du granite du Huelgoat » (27 mars, p. 8-9 ; 3 avril, p. 7 ; 10 avril, p. 6-7 ; 17 avril, p. 8-9 ; 24 avril, p. 8-9).

facile de se procurer les blocs nécessaires. Le granite du Huelgoat *sensu stricto* est actuellement exploité pour pierre ornementale dans la carrière de Roz-Perez (entreprise Lambert). À notre avis, il est indispensable d'utiliser ces deux granites pour les travaux prévus. Saint-Herbot les a employés largement lors des différentes étapes de sa construction : il serait fort regrettable de ne pas faire encore appel à eux,



Fig. 26. – Pinnacle à l'un des angles de la tour.

Cliché L. Chauris.

puisque – cas assez exceptionnel aujourd'hui – ces deux matériaux sont toujours disponibles à proximité. Il ne faudrait, en aucun cas, renouveler les modalités des restaurations récentes où a été mis en œuvre un granite très clair dont la teinte tranche désagréablement avec l'ensemble plus sombre du bâti.

Pour les deux collatéraux du chœur, appel a été fait essentiellement au schiste bleu local (d'âge dévonien³²) – qui affleure d'ailleurs au chevet même de l'édifice – sous forme de médiocres moellons, de faible dimension ; s'y adjoignent, de façon aléatoire, quelques moellons informes de « grès armoricain », blanchâtre, d'âge ordovicien³³ qui ont pu être prélevés dans les coulées de solifluxion quaternaires en provenance du Menez-Du.

Le muret du placître est également formé par les mêmes schistes bleu sombre, accompagnés de quelques éléments en « grès armoricain ». S'y ajoutent de rares moellons de microgranite aphanitique³⁴, de provenance

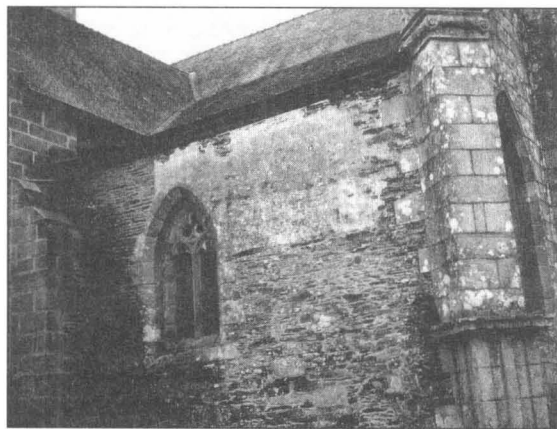


Fig. 27. – Collatéral sud.

Moellons schisteux très abondants, associés

³² Dévonien : subdivision majeure des temps primaires.

³³ Ordovicien : autre subdivision de l'ère primaire.

³⁴ Aphanitique : à grain extrêmement fin.

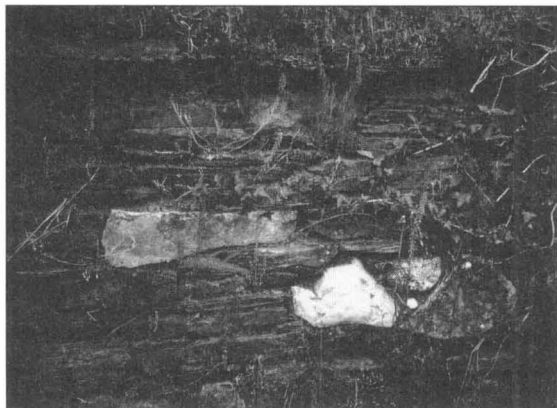


Fig. 28. – Murette de l'enclos.

Moellons de schiste bleu sombre, allongés, prédominants. Grès blanchâtre et micrograuite jaunâtre très sporadique.
Cliché L. Chauris.



Fig. 29. – Plougonvelin, *pointe Saint-Mathieu*, socle de *mean davied* cimenté.

Cliché T. Simon.

toute proximale, et de quartzite gris-vert, veiné de quartz blanc, d'âge dévonien, également d'origine locale. On peut se demander si les pierres de ladite murette ne proviendraient pas, au moins en partie, de la démolition de la chapelle ancienne dont seuls subsistent encore les collatéraux du chœur. Si cette hypothèse est exacte, ces vieux murs seraient des remplois particulièrement vénérables. Quoi qu'il en soit, leur restauration s'impose aujourd'hui. En l'absence de carrières, il serait judicieux de rechercher les pierres des maisons ruiniformes dans les villages voisins où ces mêmes matériaux ont été, naguère, également utilisés.

Louis Chauris, Laurent Meder

PLOUGONVELIN

Daviers de Galiti (pointe Saint-Mathieu)

Changements d'usage d'un « finistère »

À la pointe Saint-Mathieu, au nord d'anciennes batteries auxquelles s'adosse un fortin aménagé en « cénotaphe », on observe des

falaises d'un faible commandement de 5 à 10 mètres (carte). Au large de ces falaises, les moins élevées de la côte, se dresse la vaste plate-forme récifale des Galiti. On note, en ce lieu, l'existence de trois anciennes installations de daviers, intéressantes et représentatives à plusieurs égards, révélatrices aussi de mutations dans les usages de ce littoral.

On doit d'abord s'interroger sur la démarche qui a pu conduire à installer, sur ce site, trois installations successives, échelonnées en moins de 25 mètres de linéaire côtier. Une partie de la réponse se trouve certainement dans l'exceptionnelle configuration littorale, constitutive d'un véritable réceptacle goémonier. Le vaste estran, en saillie, est largement exposé, tant aux vagues qu'à de violents courants de marée. Il est donc très propice à l'arrachage et au transport des algues. Cet estran est particulièrement battu par les longues et fréquentes houles de sud-ouest qui viennent concentrer toute leur énergie dans un secteur qui comporte une belle forme de cul-de-sac entre le platier et la côte. Les coups de vent et tempêtes de noroît sont également très efficaces sur le versant nord du platier où les algues

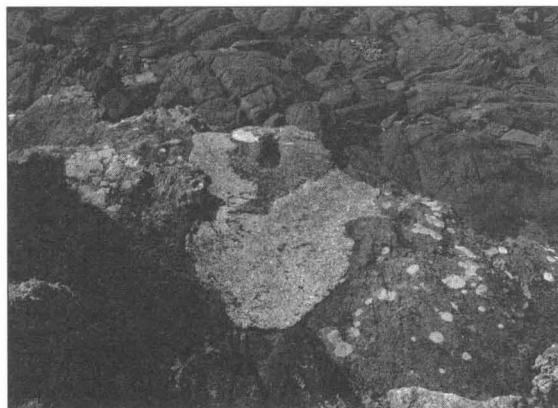


Fig. 30. – *Mean davied* en place et renforcé.
Cliché T. Simon.

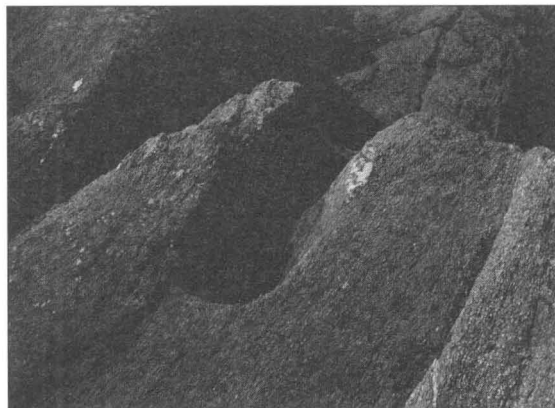


Fig. 31. – Aménagement d'une « gouge »
dans le socle rocheux.
Cliché T. Simon.

arrachées peuvent alors transiter entre les deux récifs pour s'accumuler au pied des installations. Ce site, toutes proportions gardées, ressemble donc fort à celui des Rospects³⁵. Il démontre, s'il en était encore besoin, l'évidente et parfaite intelligence, issue d'une « lecture » efficace et rentable du paysage et de son fonctionnement, que les utilisateurs de cet espace ont développée. Il n'est pas utile d'insister sur ce point, dans la mesure où, désormais, des milliers de promeneurs longent ces traces d'installations, du haut du très proche sentier littoral. Ils portent leurs regards au loin, sans soupçonner l'existence, à leurs pieds, de ces daviers, les complexes maçonneries plus visibles et attirantes, en d'autres sites (Rospects en Plougonvelin, Kermorvan au Conquet ou Brenterc'h en Ploumoguer), étant ici absentes. Ces installations du quotidien agricole, discrètes et parfaitement insérées dans leur environnement, viennent utilement rappeler l'usage qui fut longtemps fait de ce promontoire par les quelques exploitations de la pointe. Les grands champs, enclos de murs de pierres, s'avancent jusqu'au rebord des falaises. Ils recevaient directement les récoltes de goémon prélevées, quelques mètres plus bas, dans les

anfractuosités au pied des petites falaises. Le site était donc idéal à bien des égards, car on limitait ici les principaux inconvénients relevés aux Rospects : le goémon était ici d'accès beaucoup plus facile et pouvait être très rapidement répandu, sans transport, dans les champs à amender. Ces daviers ont d'ailleurs été utilisés tardivement comme en témoignent les restes de maçonneries cimentées qui caractérisent deux des installations (fig. 29 et 30). On remarquera, dans le premier cas, la disparition de la dalle de davier (*mean davied*), le ciment ayant apparemment servi à rectifier et renforcer l'assise de cette dalle. Dans le second cas, le ciment enrobe la dalle encore en place. Contrairement aux installations des Rospects, l'installation repose directement sur la roche en place et il a donc fallu entailler le socle rocheux afin de permettre à la poutre grâce à laquelle se réalise la montée

35 A. GUILCHER, T. SIMON, « Les anciens daviers de montée des algues dans les falaises de Plougonvelin, du Conquet et de Ploumoguer (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 87-203. – T. SIMON, « Les daviers léonards, anciens aménagements littoraux en péril », *ibid.*, t. CXXX, 2001, p. 195-209.

de la charge (*c'hoad davied*) d'effectuer son mouvement final de basculement (fig. 31).

Les traces d'un usage révolu du littoral sont ici discrètes, presque furtives, comme en plusieurs autres endroits de cette côte à falaises. Ce territoire côtier limité a connu des changements insensibles, conduits au rythme graduel de mutations socio-économiques plus larges. Le rapport étroit entretenu pendant des générations avec les falaises et les estrans s'est défait. Ces falaises ne sont plus qu'un paysage, objet de visite, archétype finistérien appartenant désormais à la seule économie touristique. Les falaises semblent désormais perçues comme un obstacle, voire comme un danger, pour l'homme qui désormais les fréquente, touriste et promeneur. Cette perception rejoint, d'une certaine manière, la représentation romantique, tragique et magique, de cette fin de terre qui a longtemps prévalu, matérialisée en particulier au XIX^e siècle par les peintres, comme Eugène Isabey ou Nicolas Perrot³⁶. Au XX^e siècle, cette perception se voit prolongée et même amplifiée par l'imposante et volontairement sinistre sculpture de René Quillivic, monument aux marins morts périssés en mer. Actuellement, le réaménagement de cet espace en « cénotaphe » achève de connoter ce bout du monde en lieu théorique de recueillement, alors que se pressent ici, désormais sans relâche, des milliers de touristes.

Thierry Simon

PLOUGUERNEAU

Iliz-Coz

Les abords de l'ancienne église de Tréménéc'h

La municipalité de Plouguerneau, dans le cadre de la mise en valeur du site d'Iliz-Coz, y a décidé la construction d'un bâtiment d'accueil. Le projet concerne une petite parcelle contiguë au mur de clôture orientale de l'ancien enclos paroissial de Tréménéc'h, et a donc nécessité la réalisation d'un sondage

de diagnostic archéologique, réalisé avec le concours des services techniques de la commune. La fouille s'est déroulée dans deux tranchées disposées en « T », couvrant une superficie d'un peu plus de 25 m².

On s'est aperçu que le substrat accusait un dénivelé marqué : l'église a visiblement été construite sur un léger relief dominant le paysage, dont la trace est encore perceptible aujourd'hui.

Aucune sépulture n'a été mise au jour dans les zones fouillées. Il semble donc que le cimetière paroissial n'ait jamais connu d'extension importante au chevet de l'église. Les occupations qui ont été mises en évidence ne sont d'ailleurs pas à proprement parler en relation avec l'église et le cimetière, dont l'ancienne limite orientale n'a pas été repérée. Il s'agit en particulier d'une cour empierrée, et d'un remblai de terre noire contenant de nombreuses patelles. Cette dernière strate n'est pas sans évoquer le produit de la décomposition de matières organiques. On peut la mettre en relation avec de nombreux piquets, qui ont laissé leur empreinte dans le substrat, et qui ont vraisemblablement été plantés depuis ce niveau. Le plus ancien aménagement rencontré, celui de la cour empierrée, n'est daté qu'au travers d'un seul tesson, qui n'est pas antérieur au bas Moyen Âge.

Les couches qui viennent d'être mentionnées ont été scellées par des épaisseurs relativement importantes de sable. Celles-ci témoignent du fort ensablement qu'a connu le littoral léonard à partir du XVI^e siècle. Cette catastrophe naturelle sera d'ailleurs cause de l'abandon de l'église, du cimetière, et de la disparition de la paroisse de Tréménéc'h, au début du XVIII^e siècle. L'érection du mur actuel de l'enclos, au XVI^e-XVII^e siècle, a d'ailleurs peut-être en partie répondu au souci de mieux protéger le lieu de culte et le cimetière, pour en prolonger l'utilisation.

36 D. YONNET, A. CARIOU, *Le Finistère des peintres*, Rennes, éd. Ouest-France, 1993, 231 p. (p. 22 et 23).

Ronan Pérennec

PLOUNÉOUR-MÉNEZ

Abbaye du Relec

Le cloître et le « jardin neuf »

Les fouilles se sont poursuivies sur les zones déjà ouvertes en 2003 : ailes nord et ouest du cloître, « jardin neuf ». On rappellera que ce « jardin » se présente sous la forme d'une cour dont la taille est proche de celle du cloître, et qu'on ne connaît quasiment rien de son utilisation, ni de son évolution.

Les maçonneries médiévales n'ont été que localement mises au jour dans le cloître, du fait de l'épaisseur des remblais rapportés et de l'extension de la surface fouillée dans l'aile occidentale. On peut toutefois signaler l'encaissement significatif de l'aile septentrionale, par rapport au niveau du sol du XII^e-XIII^e siècle dans la cour. L'ampleur du dénivelé n'est pas exactement connue puisque les apports médiévaux n'ont pas été fouillés dans l'intérieur du bâtiment. Mais la différence de niveaux est toutefois supérieure à 1,90 m. Cette disposition est pour le moins étonnante, sauf à admettre l'existence d'un espace (cave ?) sous le réfectoire.

Dans « l'hôtellerie », on est surtout renseigné sur l'évolution depuis le XVI^e siècle. Elle concerne le système de drainage, une structure empierrée avec fosse parementée, à usage indéterminé, des reconstructions du bâti (au XVI^e, puis à la fin du XVII^e siècle), des remblaiements et réfections de sols. Ces derniers connaissent une rubéfaction plus ou moins intense, qui résulte peut-être de la transformation d'une salle de ce bâtiment en atelier au XVIII^e siècle, voire dès le XVII^e siècle. Après la vente comme bien national, le bâtiment continu d'être occupé, par des laïcs cette fois. Ces derniers sont les auteurs de nombreux aménagements : mur cloison, plans de travail, escaliers... On sait d'autre part, grâce aux fouilles menées dans le jardin neuf, que le bâtiment disposait de l'eau

courante : une conduite traversant le pré permettait en effet d'alimenter l'ancienne hôtellerie en eau de source provenant du versant nord du Queffleuth.

Dans le « jardin neuf », la dernière occupation médiévale a été rencontrée à 2,60 m sous le sol actuel ! Elle donne une vision pour l'instant très lacunaire de sols de circulation empierrés associés à un sol de terre battue, qui précèdent un épisode de foyers. Un remblaiement d'ensemble du secteur va de pair avec l'édification de murs de clôture. Ces travaux, actuellement datés des XV^e-XVI^e siècles, sont, semble-t-il, contemporains de la création d'un étang contigu, dont la chute d'eau alimente un moulin. Les remblaiements, qui se poursuivent au XVII^e siècle, s'accompagnent d'une transformation en jardin. À la fin de ce siècle, une fontaine est installée au milieu d'une des allées principales. Elle ne sera vraisemblablement désaffectée qu'après la création de l'actuelle fontaine monumentale du Relec (dernier tiers du XVIII^e siècle) située à quelques dizaines de mètres plus au sud. Au début du XIX^e siècle (avant 1837), les murs de clôture de la parcelle sont reconstruits, et le jardin, agrandi, est transformé en prairie. Il accueille une serre horticole dans son angle nord-est.

Ronan Pérennec

TRÉFLAOUÉNAN

Église Saint-Léonor

La Cène, peinture sur bois

Sur le lambris de l'église Saint-Léonor à Tréflaouénan sont peintes quinze scènes de l'Enfance et de la Passion du Christ. Sous la représentation de la Circoncision, figure l'inscription suivante : PAINT.L'AN. 1663./LORS.RECTEVR.M.SEBASTIEN. PEZRON.JAN.TONART./FIACRE. CHEQIN.FABRIQUE. Elle nous renseigne sur les noms des commanditaires et la



Fig. 32. – Tréflaouénan, *église Saint-Léonor*, peintures du lambris, *la Cène*, 1643.

Cliché G. Leclerc.



Fig. 33. – *La Cène*, gravure de Cornelis Cort (1533-1578) d'après Livio Agresti (1505/1510-1579).

528 x 353 mm.

Fig. 34. – Cologne, *église Saint-Séverin*, *la Cène*, bas-relief en pierre.

date de création de l'œuvre, mais le nom du peintre n'est pas donné.

L'un des tableaux représente la Cène. Celle-ci a pour cadre une vaste salle dont le plafond est soutenu par dix colonnes salomoniques striées dans leur partie inférieure, au-dessus ornées de sarments de vigne. Jésus et ses douze apôtres sont assis autour d'une table ronde sur laquelle sont posés un plat



contenant un agneau rôti et, devant chaque convive, une assiette, un couteau, une serviette et un petit pain. C'est le moment où Jésus annonce que l'un de ses apôtres va le trahir. Judas, le traître, tient une bourse dans sa main gauche et se détourne, l'esprit déjà ailleurs. Son voisin de table, les bras repliés sur sa poitrine, se tourne vers nous. L'apôtre Jean tient sa tête posée contre la poitrine de Jésus. L'iconographie de cette peinture traduit le passage de l'Évangile de saint Jean : « Jésus fut troublé en son esprit et il dit : "En vérité, je vous le dis, l'un de vous me livrera". Les disciples se regardaient les uns les autres ne sachant de qui il parlait. Un des disciples, celui que Jésus aimait, se trouvait à table tout contre Jésus. » (Jean, 13, 21-23).

Surgissant de chaque côté, derrière les convives, deux autres personnages attirent notre attention. À droite, un homme richement vêtu, coiffé d'un bonnet phrygien, lève sa main droite comme pour donner des ordres au jeune serviteur qui surgit à gauche. Celui-ci porte de ses deux mains un plat sur lequel sont posés deux verres et une carafe. Le fond de la salle est fermé par un mur percé d'une fenêtre en son milieu. Le demi-cercle dans le plafond est un puits de lumière.

L'abbé Yves-Pascal Castel a présenté les peintures du lambris de l'église Saint-Léonor en deux articles parus en 1997 dans *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*. En marge de son étude, il a donné la liste des quinze tableaux en les appréciant à l'aide d'une échelle allant de une à quatre étoiles. La peinture de la *Cène* reçoit quatre étoiles. C'est dire qu'il percevait le caractère particulier de cette composition de la *Cène*.

Une gravure de Cornelis Cort

Le peintre qui travailla au lambris de l'église de Tréflaouénan s'est servi, pour peindre la *Cène*, d'un modèle gravé par Cornelis Cort peu avant sa mort. Cort est né à Hoorn en Hollande en 1533. Actif à

Anvers vers 1560-1565, il passa le reste de sa vie en Italie. D'abord à Venise où il travailla pour le Titien, puis successivement à Rome, à Florence et à nouveau à Rome en 1572 ; il y resta jusqu'à sa mort survenue en 1578. Homme du Nord, il jouit en Italie d'une réputation d'excellent graveur.

Cornelis Cort a gravé la *Cène* en format 53 x 35,8 cm, d'après une fresque peinte par le peintre italien Livio Agresti dans un sanctuaire de Rome. La gravure de Cornelis fut reprise par plusieurs graveurs. Sur la gravure de Cort, au-delà du lieu de la *Cène*, un grand escalier conduit à une autre pièce où figure en arrière-plan la représentation du *Lavement des pieds*. Le peintre de Tréflaouénan a supprimé l'escalier et la scène du *Lavement des pieds*.

L'exemple de la *Cène* peinte sur le lambris de l'église de Tréflaouénan montre qu'une part de la production artistique bretonne est en phase avec le grand art européen. Grâce aux estampes, les œuvres italiennes, allemandes ou flamandes étaient connues au XVII^e siècle dans les ateliers de sculpture ou de peinture bretons. Il en était ainsi dans toute l'Europe. Dans l'église Saint-Séverin, à Cologne, un bas-relief en pierre du XVII^e siècle reprend la gravure de Cornelis Cort avec quelques modifications dans l'attitude de Judas et son voisin et le remplacement des colonnes salomoniques par des colonnes cannelées. Rares étaient les artistes bretons capables de s'écarter du modèle.

Guy Leclerc

Bibliographie

BURY (Michael), *The Print in Italy, 1550-1620*, Londres, The British Museum Press, 2001, 248 p.

CASTEL (Yves-Pascal), « Tréflaouénan. Les quinze grandes peintures de 1663 attribuées à Jean Moign », *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, 12 et 26 avril 1997.

Musée départemental breton.

Un an d'enrichissement des collections (2004)

par Philippe Le Stum*

Archéologie

Le Musée possède un fonds monétaire important pour les périodes gallo-romaine et médiévale, ainsi qu'un ensemble de monnaies celtiques constitué avant 1950, dont nous envisageons le récolement et la publication. Une monnaie gauloise d'argent a été offerte à notre collection par son inventeur. Il s'agit d'un quinaire de Saintonge, à la légende *ARIVOS / SANTONO* (poids : 1,54 g ; diam. : 11-12 mm, 2004.20.1.), du I^{er} siècle apr. J.-C. Il a été découvert à Quimper près du site cultuel de Parc-ar-Groas occupé de La Tène finale jusqu'à l'époque gallo-romaine. Il confirme le prolongement de la circulation de ces petites espèces gauloises au moins jusqu'à la fin du I^{er} siècle de notre ère dans la partie occidentale de l'Armorique. De façon plus globale, ces monnaies gauloises tardives, non armoricaines, « errantes », peuvent être associées à la circulation généralisée des espèces après la Guerre des Gaules due au décloisonnement des cités.

Arts graphiques : estampes

Depuis 1990, le Musée départemental breton a inscrit, parmi les grands axes de sa politique d'acquisition, la constitution d'un fonds de référence pour l'histoire de l'estampe en Bretagne entre 1750 et 1950. Nous avons régulièrement rendu compte des étapes de cette politique dans les numéros annuels des *Bulletins de la Société archéologique du Finistère* (depuis 1997). L'opportunité d'acquérir une part majeure d'une collection particulière réunie avec une très grande compétence a pu être saisie en 2003 et 2004 : cet ensemble comporte, pour cette année, quatre-vingts pièces, planches 2004.5.1 à 80. D'autres pièces ont été acquises auprès de galeries et de particuliers, portant à près de cent quarante le nombre d'estampes, toutes d'excellente qualité de tirage, ayant rejoint en 2004 le cabinet d'art graphique du Musée départemental. Elles illustrent différents

* Conservateur en chef du patrimoine, conservateur du Musée départemental breton.



Fig. 1. – Monnaie gauloise en argent à la légende ARIVOS / SANTONO, pièce de monnaie quinaire.

Musée départemental breton, Inv. 2004.20.1.

aspects de l'histoire de la gravure et de la lithographie dans notre région. Nous en présentons ci-après la liste complète. Les astérisques, qui suivent les noms de certains artistes, signalent ceux d'entre eux déjà représentés, avant ces achats, dans les collections du Musée.

1. Le burin, l'eau-forte et l'aquatinte après 1880 et dans la première moitié du xx^e siècle

Maurice Achener (1881-1963), *Rivière d'Auray*.

Adolphe Beaufrère* (1876-1960), *Gardeuses de vaches* ; *La Vache noire*, *Le Pouldu* ; *Le Repas des moissonneurs* ; *Maternité* ; *Suite bretonne* (plus planche de titres).

Pierre de Belay* (1890-1947), *La Lai-tière*.

François Bonvin (1817-1887), *Fileuse bretonne*.

Auguste Brouet* (1872-1941), *Six eaux-fortes pour Le Livre de l'Emeraude* d'André Suarès.

Félix Buhot, *Têtes de Bretons*.

Anselmo Bucci* (1887-1955), *La ferme de Guilly*.

Henry Cheffer* (1880-1957), *Les Plo-marc'h*.

Charles Cottet* (1863-1925), *Office du soir, état jour* ; *Office du soir, état nuit* ; *Chaumières bretonnes* ; *Maison bretonne*.

André Dauchez* (1870-1948), *Maison de Kerity* ; *La Fin du jour* ; *Bateaux désarmés* ; *La Récolte du varech* ; *Soir sur la grève* ; *Calme du soir* ; *Pins sur la dune*.

Edmond Duc , *Rue de la Côte*.

Lionel Floch* (1895-1972), *Parade foraine en pays bigouden*.

Georges Gobo* (1876-1958), *Le Sabotier*.

Pierre Guastalla (1891-1968), *Paysage breton* ; *Sainte-Marine* ; *Paysage breton* ; *Paysage* (vers Carnac).

Georges-Pierre Guinegault (1893- ?), *Feux de la Saint-Jean*.

Anne Hervé*, *L'Église à Larmor*.

J.-E. Laboureur* (1877-1943), *Maison à Douarnenez*.

Maxime Lalanne* (1827-1886), *À Concarneau*.

Louis Legrand* (1863-1951), *Troisième acte, scène VIII, 4ème tableau de je ne sais quoi* ; *La Sirène*.

Léon Lhermitte* (1844-1925), *La Halle aux poissons à Saint-Malo*.

Georges Lorgeaux, *Église de Riantec* ; *Keroman* (technique mixte).

Merlin (?), *Audierne*.

Marcel Myr* (1893 - ?), *Douarnenez*.

Albert Peters-Desteract*, *Soir en Bretagne* ; *Procession*.

Léonce Petit (1839-1884), *Le Pardon de Saint-Gildas*.

Gustave Pierre (1875 - ?), *Le Hameau* ; *Rue de village* ; *Deux marins* ; *Bretonne*.

Francisque Poulbot (1879-1946), *Le Calvaire*.

Bertrand Py (1895-1973), *Le Port de Dahouët*.

Richard Ranft (1863-v. 1931), *Servantes*.

Raynaud, *Pêcheur breton* ; *Pardon*.

Thérèse Robert (1895 - ?), *Le Guilvinec* ; *Marin à l'accordéon* ; *Entrée de l'église* ; *Sur les quais*.

Pierre Roche, *Reflet sur la mer* (gypso-graphie).

Henri Royer* (1869-1938), *En prière*.

Jacques Sitoleux, *Brigneau*.



Fig. 2. – Albert Peters-Desteract, *Procession en Bretagne*, eau-forte imprimée en couleurs, v. 1900.

Musée départemental breton, Inv. 2004.33.4.



Fig. 3. – Richard Ranft (1863-v.1931), *Les Servantes*, aquatinte, impression en couleurs à la poupée sur vélin, 1900-1905.

Musée départemental breton, Inv. 2004.19.2.

A. Seligmann, *Récolte du varech ; Remontée du varech ; Rentrée des vaches.*

Maud Hunt Squire* (1873-1954), *La Dispute ; La Marchande d'anguilles ; Le panier de poissons.*

Louis Charles Willaume* (1874- 1949), *Le Pouldu ; Le Moulin ; Paysage breton.*

2. Le renouveau du bois gravé et la linogravure

Adolphe Beaufrère* (1876-1960), *Le Bateau au bord de la côte.*

Lionel Floch* (1895-1972), *Le Port ; Les Lutteurs bretons ; Tête de marin.*

Eweeks (? signature peu lisible), *Marché à Concarneau.*

Yvonne Jean-Haffen* (1895-1983), *La Chapelle (?)*.

Charles Huard (1875-1965), *Embarquement.*

Xavier Josso (1894-1983), *Piriatic, le corps de garde ; Le Pin près de Mesquer* (linogravures aquarellées)

J.-E. Laboureur* (1877-1943), *Le Calvaire breton.*

Mathurin Méheut* (1882-1958), *Les Dindons ; La Rogue* (linogravure) ; *Saint-Pierre-Penmarc'h* (ou *L'Entretien des barques*) ; *Saint-Guérolé, la chapelle* (ou *La Tour carrée*) [linogravure].

Olivier, *Concarneau.*

Ludovic-Rodolphe Pissaro, dit Ludovic-Rodo* (1878-1952), *Ramasseuses de pommes de terre* ; *Quimperlé* ; *Le Belon*.

René Quillivic* (1879-1969), *La Fiancée du pêcheur d'Islande*.

Georges Zevort (1863- ?), *Le Sillon* ; *Le Port*.

3. La lithographie originale

Maurice Asselin* (1882-1947), *Concarneau, la jetée* ; *Concarneau, le bassin*

Charles Cottet (1863-1925), *Bretonnes sur le quai* ; *Soir d'orage*.

Louis-Marie Désiré-Lucas* (1869-1949), *Conte de grand-mère*.

Yvonne Jean-Haffen* (1895-1983), *Sainte-Barbe*.

Raphaël Lewisohn (Hambourg, 1863 – Paris, 1923), *La Danse en Bretagne*.

Henri Sollier* (1886-1966), *Le Vieux Paysan* ; *Trois vieux marins* ; *La Grand-Mère*.

Yan, *Marché*.

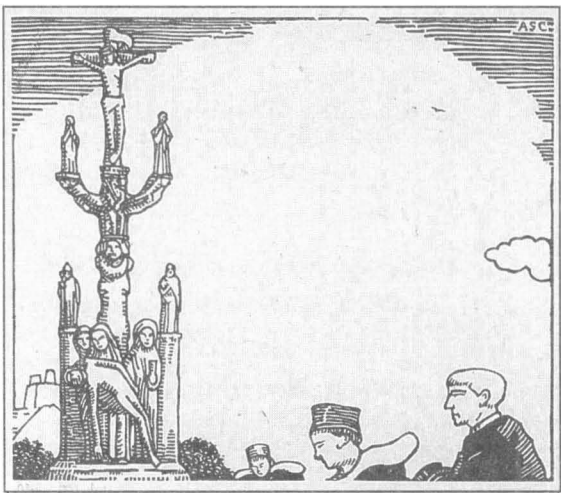


Fig. 4. – Jean-Émile Laboureur (1877- 1943), *Le Calvaire breton*, bois gravé au burin, 1911.

Mdb, Inv. 2004.18.1.



Fig. 5. – René Quillivic (1879- 1969), *La Fiancée du pêcheur d'Islande*, gravure sur bois de fil imprimée en deux tons, *Imagier de la S.G.B.O.*, 1927.

Musée départemental breton, Inv. 2004.44.1.

4. Henri Rivière

Dans une présentation de la collection d'estampes du Musée départemental, une place à part doit être réservée à Henri Rivière (1864-1951), dont le Musée a montré une rétrospective de l'œuvre breton au cours de l'été 2003¹ et a entrepris de réunir l'ensemble le plus complet possible. Le fonds du Musée comptait déjà plusieurs œuvres ; un assez grand nombre a pu être acquis en 2002 et 2003. Cet effort a été poursuivi de manière notable en 2004, nous permettant d'acquérir les planches suivantes (2004.6.1 à 24.) :

¹ Henri Rivière, *La Bretagne en couleurs*, 21 juin-21 septembre 2003. Exposition réalisée avec le concours de la Bibliothèque nationale de France.



Fig. 6. – Henri Rivière (1864- 1951), *Baie de La Fresnaye (Saint-Cast)*, bois gravé en couleurs (huit bois) sur papier Japon, 1891.
Musée départemental breton, Inv. 2004.40.1.

- Suite : *Paysages bretons*

La Baie de la Fresnaye (Saint-Cast), 1891 (2004.40.1)

- Suite : *Les Aspects de la Nature*. Lithographies en douze couleurs, éditées par Eugène Verneau.

I. *La Baie*, 1897.

II. *Nuit en mer*, 1897 (épreuve sur chine).

III. *La Falaise*, 1897.

IV. *La Montagne*.

V. *Soir d'été*, 1897.

VI. *Le Fleuve*, 1897.

VII. *L'Île*, 1898.

IX. *Le Bois, l'hiver*, 1898.

X. *Le Lever de la lune*.

XIII. *La Forêt*, 1908.

XV. *Le Vallon (ou Le Hameau)*.

Affiche pour *Les Aspects de la Nature* (dit aussi : *La Clairière*).

- Suite : *Le Beau Pays de Bretagne*, lithographies en douze ou quatorze couleurs.



Fig. 7. – Val Ferrant, *Grand Hôtel de Cornouailles - Concarneau*, lithographie en couleurs, vers 1913.

Musée départemental breton, Inv. 2004.26.1.

IX. *Arrivée des bateaux à Tréboul*, 1906.

XIII. *Le Vieux Moulin à Loguivy*, 1910.

XVIII. *Brume en mer*, 1915.

- Suite : *Féerie des Heures*, lithographies éditées par Eugène Verneau, 1901-1902.

II. *Le Coucher du soleil*.

IV. *La Brume*.

V. *Le Premier Quartier*.

IX. *La Pleine Lune*.

IX. *La Pleine Lune* (second état).

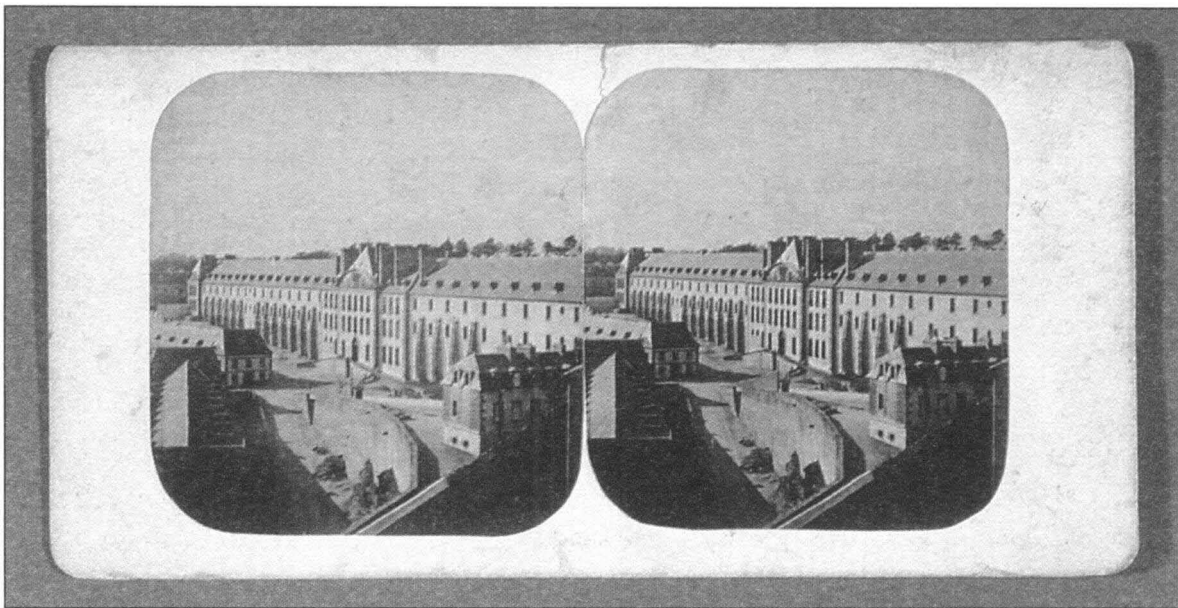


Fig. 8. – Victor Ninet, Alfred Bernier, *Brest - Le Bagne*, photographie stéréoscopique, 1859.
Musée départemental breton, Inv. 2004.9.1.

XI. *Le Calme plat.*

XII. *Le Crépuscule.*

XIV. *La Neige.*

XV. *La Nuit.*

- *L'eau-forte*

Henri Rivière* (1864-1951), *Ramasseuse de fagots.*

- *Divers*

Diplôme pour la *Société pour la protection des paysages de France* (lithographie, vers 1900) [2004.25.1.].

Arts graphiques : l'affiche

En 2001, une exposition et un catalogue ont présenté au public le fonds d'affiches anciennes du Musée². Compte tenu de l'importance de l'ensemble déjà réuni, les achats dans ce domaine sont aujourd'hui moins fréquents. L'affiche, dessinée par Val Ferrant,

du Grand Hôtel de Cornouailles, de Concarneau (v. 1913, 2004.26.1.), est un document intéressant et qui nous manquait, sur l'histoire balnéaire de la Cornouaille finistérienne.

Photographie

Le Musée possède et développe une importante collection de photographies anciennes du Finistère, formée notamment des ensembles suivants : fonds Villard (Costumes et scènes, v. 1900-1930), fonds Le Chat (Costumes et scènes, sites, Cornouaille, v. 1890-1900), fonds Jacques de Thézac (Monde maritime/Abris du marin, v. 1910-1920), et de nombreux autres clichés et séries (clichés des artistes Schwab et Bertrand, du photographe quimpérois Guénot, etc.).

² Ph. LE STUM, *La Bretagne à l'affiche*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 2001.



Fig. 9. – Alfred Beau (1829- 1907), *Persée délivrant Andromède*, faïence polychrome de petit feu, vers 1875. Musée départemental breton, Inv. 2004.7.1.

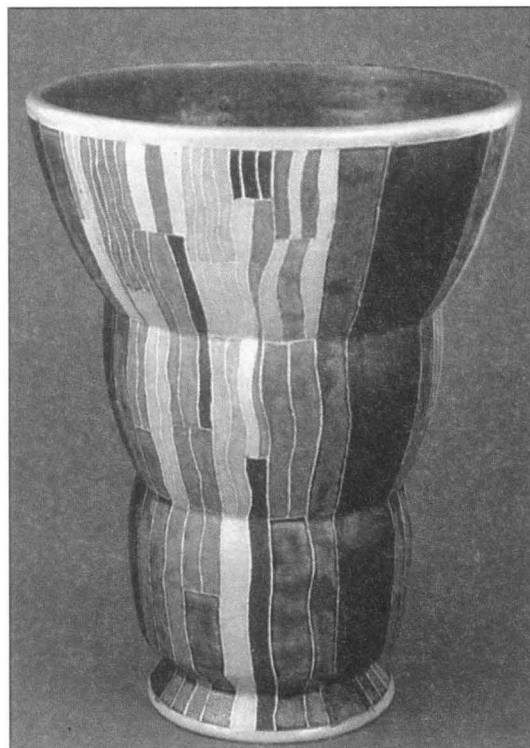


Fig. 10. – René Beauclair, vase *Odetta*, grès émaillé, Quimper, Faïencerie HB, 1925-1930.

Musée départemental breton, Inv. 2004.4.1.

Cette collection a fait l'objet de deux expositions (*Marins du Finistère*, 1998 ; *La Bretagne en relief, premiers voyages photographiques en Bretagne*, 2000). Ce fonds s'est enrichi en 2004 des pièces suivantes (2004.9.1 à 15.) :

- Une vue stéréoscopique du bain de Brest déposée en 1859 (Dépôt légal 488) par Victor Ninet, photographe parisien. Elle fait partie d'une série consacrée au voyage de l'empereur Napoléon III en Bretagne en août 1858. Elle n'a sans doute pas été réalisée par Victor Ninet lui-même, mais plus probablement par Bernier, si l'on en juge d'après les gravures

sur bois, parues dans *L'Illustration* à l'occasion de l'événement, et réalisées d'après des clichés de Bernier.

- Un lot de vues stéréoscopiques réalisées entre 1858 et 1864 par Pierre Henri Amand Lefort (1804-1880), opticien et photographe parisien spécialisé dans les scènes de genre incluant un grand nombre de figurants. Le journal *La Lumière* mentionne que la collection Lefort, rachetée par la maison Gaudin en 1864, comptait 1 200 vues de genre. Il ne s'agit pas de vues prises sur le vif, mais de reconstitutions en studio. Leur inté-

rêt réside dans le fait, précisément, qu'elle révèle un certain regard sur la Bretagne et les mœurs de ses habitants.

- Deux photographies coloriées, au format carte de visite, réalisées vers la fin du second Empire par le photographe Carlier, qui s'était fait une spécialité des photographies de costumes bretons.

- Une carte postale stéréoscopique du début du XX^e siècle montrant un chanteur et vendeur de complaints au pardon de Sainte-Anne-la-Palud. Les cartes postales stéréoscopiques ont été à la mode avant la Première Guerre mondiale.

Arts décoratifs

Mobilier

Le Musée possède déjà des créations majeures des artistes du mouvement *Ar Seiz Breur* (« Les Sept Frères ») dans le domaine du mobilier : en particulier les meubles de la Salle de l'Osté, conçue par Jeanne Malivel et René-Yves Creston pour l'Exposition internationale des arts décoratifs de 1925, et réalisée dans les ateliers de menuiserie de Georges Sébilleau (Saint-Brieuc, 1894-Redon, 1957), à Redon. Après la Première Guerre mondiale, Sébilleau s'était fixé à Redon où son père avait créé une scierie et une fabrique d'ustensiles en bois. Il y conjuguait les fonctions de directeur d'un atelier devenu industriel à celle de la conception de meubles. Cette reconversion en ensambleur et ses ambitions d'éditeur lui valurent de figurer dans le groupe initial des *Seiz Breur* et de contribuer aux pavillons de 1925 et de 1937. Auprès de sa famille ont pu être acquis cette année des meubles créés dans les années 1930 : bibliothèque, table, chaises et lustre d'une salle à manger, meubles d'applique, fauteuils, buffet, etc., ainsi qu'un fauteuil dessiné par Creston (inv. 2004.1.1 à 21).

Céramique

Musée régional d'art décoratif, le Musée départemental breton conserve et présente la plus importante collection publique de céramique quimpéroise. Sa constitution a commencé dans les années 1860 ou 1870. Elle fut dès l'origine formée, notamment, de dons effectués par le directeur de la principale manufacture alors en activité, la « Grande Maison » HB (M. Fougeray). Depuis 1990, le Musée entretient des relations régulières avec les Faïenceries de Quimper, qui ont, à plusieurs reprises, ces dernières années, contribué par des dons à l'enrichissement de la collection publique de céramique quimpéroise.

Quittant ses activités de président-directeur général des Faïenceries, M Paul Janssens a souhaité effectuer un don important au bénéfice du Musée (2004.7. 1 à 3.). Il s'agit d'une part de deux pièces décorées par Philippe Lalys (Meilleur Ouvrier de France), témoignant de l'histoire récente de la manufacture : un plat offert à Paul Janssens et à sa femme Sarah, lors de la reprise de la société, en 1984, portant, au revers, les signatures des cinquante premiers employés du nouvel établissement ; une des assiettes offertes, au cours des vingt années écoulées, à cent personnes qui ont contribué, dans une circonstance ou une autre, au succès de l'entreprise. La troisième pièce offerte est une plaque ornementale : *Persée délivrant Andromède* (H. : 455 ; L. : 380), exécutée en faïence polychrome de petit feu par Alfred Beau (1829-1907), rénovateur de la faïence quimpéroise après 1875.

Le Musée – nous avons ici même eu l'occasion de le signaler – s'est plus particulièrement spécialisé dans la création, durant l'entre-deux-guerres, d'un « art breton moderne », concernant les domaines, souvent complémentaires, de la sculpture, des arts appliqués et des arts graphiques. Les *Seiz Breur* trouvèrent dans la céramique le moyen d'une diffusion de leur production. En témoignent, par exemple, deux assiettes

décorées par Suzanne Creston (S. Candré, 1899-1979), épouse de René-Yves.

Le début des années 1920 fut marqué par le renouveau de la technique du grès, mené par le directeur de la manufacture HB, Jules Verlingue, qui en avait acquis la maîtrise à la faïencerie de la Madeleine à Boulogne-sur-Mer. En 1922, la manufacture HB créait la marque *Odetta* de grès artistique, caractérisé par une inspiration formelle et décorative répondant aux canons de l'esthétique alors triomphante de l'Art déco. Les difficultés d'une cuisson longue et à très haute température, le soin particulier apporté à la pose d'émaux épais, présentant souvent des reflets métalliques et inscrits dans un cloisonnage à l'oxyde de manganèse, limitait à peu d'exemplaires l'édition de ces pièces luxueuses et d'un prix de vente élevé.

Les principaux créateurs de formes et de décors de cette gamme furent Georges Brisson, Louis Garin, Paul Fouillen, Georges Renaud, et surtout René Beauclair, dont les décors sont généralement considérés comme les plus remarquables. On connaît fort mal la carrière de cet artiste, né semble-t-il à Montauban et ayant tenu à Toulouse, dans l'entre-deux-guerres, une galerie d'objets d'art décoratif. Il semble pourtant qu'il s'agisse bien de l'artiste décorateur dont le nom apparaît assez fréquemment, dans les premières années du siècle, comme auteur de planches de bijoux ou de recueils entiers de décoration plane d'inspiration Art nouveau, publiés à Paris ou en Allemagne³. Reposant sur la maîtrise rigoureuse de la ligne, la symétrie et la répétition rythmée de motifs et des couleurs, ses compositions sont plus proches des tendances développées par le groupe de Glasgow et la Sécession viennoise, que des tendances « organiques » ou « baroques » de l'Art nouveau français. Ces tendances pouvaient aisément conduire René Beauclair à adopter, deux décennies plus tard, les partis synthétistes et géométrisants de l'Art déco.

Le Musée possède déjà quatre vases créés par Beauclair pour HB. La forme de celui acheté cette année (2004.4.1.) est une des plus imposantes de la collection des grès artistiques de chez HB. Son ornementation ne figure pas dans les planches de modèles provenant des archives de la manufacture, et le revers de la pièce ne porte pas de numéro de référence de décor : cela nous permet de penser qu'il s'agit ici d'une pièce unique, d'une originalité et d'une qualité d'émaillage particulièrement remarquable.

Le Musée s'est vu remettre en don une série de trente-quatre assiettes de grès polychrome portant des projets de décors exécutés vers 1960, pour la manufacture Keraluc, par Jos Le Corre (Baud, 1925-Quimper, 1979), Paul Yvain (Brest, 1919) et André L'Helguen. Cet ensemble (2004.22.1 à 34.) témoigne surtout des recherches effectuées par Jos Le Corre (30 pièces). Elles constituèrent la base des décors proposés à l'édition par Keraluc avec un succès continu durant de nombreuses années. L'artiste s'y est souvent inspiré des harmonies de couleurs des costumes traditionnels cornouaillais. Cette acquisition rejoint les 89 pièces de la manufacture quimpéroise Keraluc, enregistrées dans les collections du Musée départemental.

Les Macareux (2004.24.1.) est une création de Jean Lemonnier éditée par la faïencerie d'Art breton, à Quimper. Ce groupe avait remporté en 2003 le prix de l'Association « Une Œuvre de Faïence ». Son don au

³ Planches de décors de plats ou assiettes et planches de vignettes dans le périodique *Dekorative Vorbilder: eine Sammlung von figürlichen Darstellungen und kunstgewerblichen Verzierungen*, Stuttgart, Julius Hoffman, 1889-1928 ; une planche de bijoux dans : *Album de la décoration*, Paris, Librairie des Arts décoratifs ; René BEAUCLAIR, *Bijoux modernes*, Paris, Claude Schmid, 1900-1902, préface de Gustave Soulier ; *Dessins d'ornementation plane en couleurs*, Art nouveau, Paris, Armand Guerin, 1900 ; *Farbige Flächenmuster für das moderne Kunstgewerbe*, Stuttgart, Julius Hoffman, 1900, 32 chromolithographies, 124 motifs floraux Art nouveau.

Musée fait suite à la participation de la conservation du Musée au concours organisée par l'association, et témoigne de la volonté du musée d'encourager la création artistique dans le domaine des arts décoratifs en Bretagne.

Sculpture

Après sa formation aux Arts décoratifs et à l'École des beaux-arts de Paris, René Quillivic (Plouhinec, 1879-Paris, 1969) commença d'exposer, dans les premières années du siècle, des sculptures inspirées pour la plupart de « types » ethnographiques de sa région d'origine, la Cornouaille finistérienne. Sa première exposition monographique, à la galerie Bernheim-Jeune, en 1909, comprenait ainsi plusieurs études de têtes bretonnes, dont la plus remarquable, *La Fille du pêcheur* (marbre), a été acquise par le Musée en 1992 (992.46.1.). Deux autres têtes de marbres, acquises par le Musée en 1999 (999.54.1. et 2000.59.1.) semblent devoir être rattachées à cette période de la carrière de l'artiste, comme trois plaques de terre cuite acquises par le Musée en 1989 (989.28.1 à 3.). Le buste de bronze d'un enfant du pays bigouden (1909, H. : 300 ; L. : 330), acquis en 2004 (2004.14.1.) peut encore être rapproché de deux autres œuvres de Quillivic appartenant au Musée départemental, la *Fille au bonnet quimpérois* (bronze, 992.18.1.) et la *Coiffe de grand-mère*, ou *Fille de Guiclan* (999.6.1.), ou de modèles créés pour la faïencerie HB

de Quimper, dont le Musée possède plusieurs exemples (ex. *Tête de fillette du pays bigouden*, etc.).

Le modèle porte le vêtement de la petite enfance – robe et bonnet – commun, au début du siècle, aux deux sexes. On reconnaît aisément, sur le *koeff-bleo* (bonnet), la cocarde, le flot de rubans et l'ornementation brodée dont le répertoire appartient à la mode de la région de Pont-l'Abbé.



Fig. 11. – René Quillivic (1879- 1969), *Enfant du pays bigouden*, bronze, 1909.
Musée départemental breton, Inv. 2004.14.1.

Un art original : les fonts baptismaux sculptés du Trégor finistérien autour de 1500

par Emmanuelle Le Seac'h*

Les fonts baptismaux sont souvent relégués dans l'obscurité des églises, à l'écart du passage des visiteurs. Ils appartiennent à la catégorie d'objets de culte qui tendent à la déshérence depuis le concile de Vatican II. Des bassins en cuivre, plus maniables, posés sur une table devant l'autel leur sont maintenant préférés pour la cérémonie du baptême. Une redistribution de l'espace concentre la liturgie dans le chœur, en haut de la nef. L'assistance ne se déplace plus vers le bas de l'église, dans la chapelle des fonts baptismaux, située au nord-ouest, près de la tour du clocher. Placés en retrait, les fonts baptismaux témoignent d'un passé où le baptême revêtait une symbolique importante pour la survie de l'âme. Aux ^{XV}^e-^{XVII}^e siècles, les parents s'empressaient de baptiser leur nouveau-né après la naissance pour protéger son âme et lui assurer le paradis en cas de mort prématurée, ce qui arrivait souvent, la mortalité infantile étant très élevée. Les fonts baptismaux incarnent ce qui est indispensable pour le rituel du baptême. Ceux qui

sont parvenus jusqu'à nous présentent une diversité de formes et de matériaux. Les plus simples sont ronds ou octogonaux et en granite. Au-delà de leur simple fonction d'objets de culte, quelques-uns ont été décorés par les sculpteurs chargés de les tailler, confirmant leur valeur symbolique. Une variété de décors a été utilisée depuis la plus courante, simple mouluration sur le contour des vasques, en passant par des répétitions de masques humains, jusqu'à la plus élaborée en l'église Saint-Sauveur du Faou où cohabitent le végétal, l'animal – par les formes de serpent, lion, cerf, chien – et le liquide, évoqué sur des phylactères mentionnant les noms des fleuves primitifs.

Dans le Finistère, seul le Trégor finistérien rassemble une constance dans le décor : soixante-trois masques sculptés attendent

* Doctorante en histoire moderne au Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, Brest.

le visiteur. Le Trégor finistérien est bordé par la Manche au nord et la rivière de Morlaix à l'ouest, au sud par les communes du Cloître-Saint-Thégonnec, Plougonven, Lannéanou, Botsorhel ; à l'est se trouve la limite départementale. Il correspond à la partie finistérienne de l'ancien évêché de Tréguier, excepté la paroisse de Lanmeur avec sa trêve de Locquirec qui était rattachée à Dol-de-Bretagne. Sur les dix-huit communes du Trégor finistérien, seules six possèdent des fonts baptismaux à décor de masques : Plouézoc'h, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Guimaëc, Plouégat-Guerrand et Plourin-lès-Morlaix¹. Les cuves de Garlan, Locquirec, des paroisses de Saint-Mathieu, Saint-Melaine et Ploujean à Morlaix, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Plouégat-Moysan, Guerlesquin, Lannéanou ne sont pas sculptées. À Lanmeur, les fonts, qui portaient des mascarons, ont disparu. Sur un témoignage de Camille Enlart², qui présente, dans son *Manuel d'archéologie française*, les fonts baptismaux de France, plusieurs fonts bretons sont cités, notamment ceux de Lanmeur, qui figurent même en photographie. Il y apparaît que ces fonts étaient sculptés d'au moins un masque sur le pourtour de la cuve. Comme la photographie n'en montre pas plus, il ne fait pas partie de l'analyse des fonts. Les fonts en place actuellement – et cela depuis une vingtaine d'années – proviennent d'une chapelle disparue. Ils ne présentent aucun caractère particulier. Les communes de Botsorhel, Le Ponthou n'en possèdent pas. Ceux de Plouigneau sont récents (fin du XIX^e-début du XX^e siècle).

Une étude sur la qualité des masques sculptés et de leurs sculpteurs semblait appropriée. La statuaire bretonne, à laquelle sont intégrés les fonts baptismaux, souffre encore d'un anonymat qui la déprécie par rapport à ses collègues auvergnate ou bourguignonne. De nombreux articles ont fait état de l'évolution de la recherche³. Comme les sculpteurs des XV^e-XVII^e siècles ne signaient pratiquement pas, peu de traces de leur filiation

artistique nous sont parvenues. La plupart n'auront pas la chance de retrouver leur nom. Il fallait donc recentrer la recherche sur la pierre elle-même pour essayer de la



Carte – Localisation des six fonts baptismaux sculptés du Trégor finistérien.

¹ Voir la carte de localisation des six fonts baptismaux sculptés du Trégor finistérien.

² C. ENLART, *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, t. I, Paris, 1902, p. 775.

³ Voir Y.-P. CASTEL, « L'anonymat des sculpteurs sur pierre bretons remis en question. Signatures d'artistes sur les calvaires de Bretagne occidentale au XVI^e siècle », 107^e Congrès national des sociétés savantes, Brest, 1982, p. 181-195 ; « Ymagiers en Bretagne », *Pax, Chronique de Landévennec*, avril 1977, p. 72-80. – T. DANIEL, « La mort d'un mythe : un art breton sans artistes », *Mélanges offerts à Yves Le Gallo. Etudes sur la Bretagne et les pays celtiques*, Brest, 1987, p. 75-84.

faire parler. Six sculpteurs sont à l'origine des six fonts baptismaux du Trégor finistérien : du naïf au sculpteur confirmé, ils sont sortis de l'ombre. Ils sculptaient tous le granite, matériau difficile à tailler car sa dureté le rend résistant aux ciseaux. Dans le diocèse de Tréguier, le kersanton est beaucoup moins utilisé que le granite. Le matériau local y est préféré : le granite rose fleurit partout, ou un granite jaune. Les six sculpteurs n'ont pas négligé les fonts : soixante-trois masques dont vingt-huit à Saint-Jean-du-Doigt sans compter les deux anges, les armoiries et le décor feuillagé qui courent sur le pourtour des vasques et parfois des piscines.

Les fonts baptismaux possèdent huit côtés dont un est occupé par la piscine qui renferme le conduit d'évacuation de l'eau. Or, sur les six fonts, quatre ont des masques sur les sept faces, la huitième ne pouvant pas être sculptée, un a les cinq faces sculptées de masques et un autre seulement trois faces, quatre ont les piscines sculptées en plus. Quelle est la signification de l'octogone des fonts baptismaux ? Il peut être enfermé dans un carré. Sa forme s'apparente au cercle : l'imbrication du carré et du cercle représente le passage du carré terrestre à la voûte céleste qui renferme Dieu, le carré étant la terre, le monde des humbles et des vivants, le peuple de Dieu. Le chiffre huit représente la relation entre le monde et l'éternité que tous les hommes aimeraient obtenir. Il est le chiffre du Nouveau Testament. Il annonce la Résurrection du Christ de laquelle découlera celle des hommes, et sera promesse d'une ère nouvelle et éternelle.

Les premiers chrétiens sont baptisés dans une eau vive, ruisseau ou rivière. Puis, au IV^e siècle, des emplacements dans les églises sont creusés pour accueillir des piscines dans lesquels les baptisés sont plongés. Un lieu à usage unique et destiné au seul baptême se développe : le baptistère. Le bâtiment, de forme octogonale, est situé près des églises avec une piscine dans lesquels les catéchu-

mènes descendent pour s'immerger. Vers le VI^e siècle, on commence à baptiser par infusion. L'usage se généralise au XII^e siècle. Les cuves au ras du sol sont surélevées et prennent le nom de fonts baptismaux. Selon l'architecte Jean-Marie Pérouse de Montclos, les fonts baptismaux sont la « cuve au-dessus de laquelle est administré le baptême par aspersion⁴ » tandis que la chapelle des fonts est une « pièce contenant les fonts baptismaux [...] appelée chapelle par assimilation de forme et d'emplacement, bien qu'elle ne contienne pas toujours un autel⁵ ». Les fonts baptismaux se présentent en deux parties : une cuve qui fait office de réservoir d'eau et l'autre, plus petite, qui sert d'écoulement, la piscine, pour recueillir le surplus d'eau versée sur la tête du baptisé qui est tenu juste au-dessus. Un conduit amène l'eau dans la terre. La grande cuve est recouverte d'un couvercle fermé à clé pour empêcher le vol d'eau pour des rites superstitieux, des cérémonies sacrilèges comme au Ponthou au début du XX^e siècle, pour le baptême d'un renard. Quand l'administration du baptême n'a plus été réservée, chaque paroisse s'est mise à baptiser et possède ainsi des fonts baptismaux, ce qui explique la présence de fonts baptismaux dans chaque paroisse et la multiplicité des styles et des sculptures rencontrées. Les actes de baptême ainsi signés par les parents, parrain et marraine, permirent de recenser les populations. Ils devinrent obligatoires avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui institua l'état civil religieux et perdura jusqu'à la Révolution française. La forme octogonale se généralise à partir du XV^e siècle. Aujourd'hui, le désir de simplifier le culte a réduit l'utilisation des fonts. Le baptême est administré au-dessus d'une cuve en cuivre posée sur une petite table devant l'autel. Les fonts baptismaux ont perdu leur usage dans

⁴ J.-M. PÉROUSE DE MONTCLOS, *Architecture. Méthode et vocabulaire*, Paris, 1972, rééd. 2000, p. 409.

⁵ Id., *ibid.*, p. 406.

presque toutes les paroisses, mais ils témoignent de la foi des siècles passés et restent de riches témoins sculptés.

Après un rappel historique sur les lieux du baptême jusqu'à la création des fonts baptismaux, la description typologique des fonts baptismaux trégorois met en lumière six nouveaux sculpteurs jamais nommés auparavant : les naïfs de Plouégat-Guerrand et de Plouézoc'h, le sculpteur méditatif de Guimaëc, le sculpteur oriental de Plougasnou, le sculpteur chapelier de Plourin-lès-Morlaix et l'excellence du sculpteur de Saint-Jean-du-Doigt. S'ils restent anonymes, ils sont individualisés par un style qui leur était propre.

I. Analyse des fonts baptismaux du Trégor finistérien

A. Morphologie

En Finistère, les fonts baptismaux sont le plus souvent en granite de couleur grise. Leur forme varie de l'octogone ou du cercle, la plus courante, à l'ovale. Les fonts reposent sur un support à pied unique ou à double pied. Il reste quelques cuves plus anciennes qui sont posées à même le sol dans le fond des églises. Souvent peu visibles, les fonts étaient situés à l'arrière de l'église, à l'ouest, dans une chapelle latérale, placée soit au nord soit au sud du clocher sans qu'il y ait quelque raison précise. Ils ne captaient pas le regard et n'ont donc pas subi comme certains saints une mise en quarantaine ou des martelages systématiques liés à la Révolution. Car bien souvent, les fonts baptismaux sont ornés. L'exemple du Trégor finistérien l'illustre bien. Une cohérence de styles a été mise en valeur. Les communes de Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Plouézoc'h, Plouégat-Guerrand, Guimaëc, Plourin-lès-Morlaix, Lanmeur possèdent des fonts baptismaux sculptés au décor semblable. Ils sont tous les six ornés de mascarons sur le pourtour des vasques avec



Fig. 1. – Lanmeur, église Saint-Mélar, fonts baptismaux (disparus).

C. Enlart, *Manuel d'archéologie française...*, Paris, t. I, 1902, p. 775, fig. 390.

une frise végétale sauf à Plouégat-Guerrand et Plourin-lès-Morlaix. Pour Lanmeur, il est probable que des masques se répétaient sur les autres côtés. À Plouégat-Guerrand, les sept masques sont encadrés par un bandeau. Lanmeur est un cas à traiter à part : l'analyse est faite à partir de la photographie visible dans l'ouvrage de C. Enlart⁶ (fig. 1). Un seul masque est visible ; une tête prend place sur un des côtés de l'octogone, avec des cheveux qui recouvrent les oreilles, coiffés en mèches régulières, les yeux globuleux, les paupières apparentes, le *philtrum* net et les lèvres qui dessinent une bouche fine.

À Plouégat-Guerrand, Plouézoc'h, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Guimaëc, Plourin-lès-Morlaix, Lanmeur⁷, les cuves sont octogonales avec une piscine adjacente. Les fonts ont un pied octogonal pour soute-

⁶ D'après la photographie observée dans C. ENLART, *op. cit.*, entre les pages 774 et 775, fig. 390

⁷ Id., *ibid.*

nir la cuve et un autre pour la piscine sauf à Plougasnou où le pied du versoir est rond et à Lanmeur⁸ où l'écoulement est rond tandis qu'à Plouégat-Guerrand, un écoulement en zinc descend jusqu'au sol. Leurs vasques sont ornées de sept décors, mascarons, feuillages et parfois de blasons, la piscine étant accolée au huitième, qui, à Plougasnou et Saint-Jean-du-Doigt, est ornée de masques sur le pourtour. À Plourin-lès-Morlaix, la partie avec la langue de la piscine est ornée d'un masque. Les fonts les plus ouvragés sont ceux de Saint-Jean-du-Doigt, avec en plus des têtes sous le pourtour de la vasque. Ils sont parfois recouverts de couvercles en bois octogonaux, simples comme à Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, Plouégat-Guerrand, Plourin-lès-Morlaix ; sauf à Guimaëc où le couvercle est sculpté et à Plouézoc'h où il est en cuivre. Il semblait y avoir un couvercle de bois à Lanmeur⁹. À Saint-Jean-du-Doigt, il a disparu, peut-être dans l'incendie de la nuit du 5 au 6 novembre 1955. Les fonts baptismaux non sculptés des autres communes ne possèdent pas de particularité remarquable. Octogonaux ou ronds, en granite, ils rejoignent la masse des fonts baptismaux du Finistère. Des restes de polychromie sont visibles : du rouge à Plouézoc'h, du bleu clair à Plouégat-Guerrand et du marron à Guimaëc.

B. Datation

Les fonts n'ont aucune date épigraphique. Le seul indice est à Plougasnou où ils portent les armoiries martelées de Kernec'hou et de Kersulguen en alliance. Les fonts de ces communes datent de la fin XV^e et du début du XVI^e siècle. La datation que donne René Couffon¹⁰ pour les fonts de Plougasnou serait à réévaluer, la datation du XVII^e siècle qu'il donne semble exister par extrapolation sur la date de 1617 trouvée sur le bassin de plomb. Le travail de sculptures paraît plus ancien, vers la fin du XV^e

et le début du XVI^e siècle, de par la forme et le modelé des visages traités de manière simple et schématique qui se rapprochent d'une technique de sculpture de l'époque romane caractérisée par son dépouillement, des traits justes et économes dans la ligne pour un rendu précis et sans fioritures. On est malgré tout ici bien en présence de sculptures médiévales comme on en rencontre énormément dans le Finistère servant d'ornementations décoratives dans les chœurs, sur l'appareillage des murs, sur les consoles à l'intérieur des églises et des chapelles mais aussi à l'extérieur, sur les crosettes, les gargouilles les fleurons à personnages, les acrotères¹¹... La Renaissance est dite tardive en Bretagne puisqu'elle commence à s'implanter durablement dans la province vers 1535 après avoir fait des incursions timides notamment à Nantes pour le tombeau des parents d'Anne de Bretagne qui est construit de 1499 à 1507 par Jean Perréal, architecte, et Michel Colombe, sculpteur.

Les sculpteurs à l'origine de ces fonts baptismaux, dont la découverte rajoute une pierre à l'édifice des chercheurs qui ont lutté pour sortir la sculpture bretonne d'un anonymat de plus en plus obsolète, sont en quelque sorte baptisés pour sortir de l'anonymat. Leur donner un nom ne signifie pas pour autant que l'on connaisse plus de renseignements précis sur leur vie et leur carrière mais aide à voir plus clair dans la production de sculpture en pierre. Le manque de signatures des sculptures a contribué à maintenir dans le rang du rudimentaire un art qui ne l'était pas. Souvent, au hasard des visites,

⁸ ID., *ibid.*

⁹ ID., *ibid.*

¹⁰ R. COUFFON, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et des chapelles*, Quimper, 1988, p. 278.

¹¹ Cette réflexion découle du travail d'inventaire et d'observation que j'ai réalisé sur le terrain de 1998 à 2003 pour ma thèse de doctorat en cours d'élaboration.

on entend les adjectifs « naïf, amusant, rudimentaire » pour qualifier la statuaire. L'art breton a toujours eu une place à part dans les chroniques, ouvrages d'histoire de l'art français. Il est certain qu'il a suivi une évolution particulière en phagocytant et en digérant à sa manière des styles et des techniques « étrangères ». La sculpture sur pierre des ^{XV^e}-^{XVII^e} siècles n'est pourtant pas issue du ciseau hésitant de paysans surdoués, mais des sculpteurs de métier ont façonné chacun par un style qui leur était propre la statuaire. De la plus anodine des croix de chemin au grand calvaire historié, de la petite statue isolée à la décoration entière d'un porche, les ateliers étaient à la tête d'une production artistique bien organisée. Le travail de réhabilitation d'un art qui mérite ses lettres de noblesse a été entrepris par René Couffon¹² qui, le premier, pressentit la sculpture bretonne de Basse-Bretagne comme issue d'ateliers de sculpteurs.

II. La particularité des fonts baptismaux du Trégor finistérien : six sculpteurs sortis de l'ombre

À la suite d'une recherche effectuée sur les fonts baptismaux du Trégor finistérien, il apparaît que six mains jamais identifiées auparavant sortent de l'ombre. À qui appartenaient-elles ? Qui sont les sculpteurs à l'origine de cette production ? D'où viennent-ils ? Aucun renseignement n'existe sur leur identité. Et même si le problème de l'anonymat reste entier, il n'en est pas moins nouveau de les différencier. Leur style de sculpture laisse penser que les deux premiers, de Plouégat-Guerrand et de Plouézoc'h, étaient des sculpteurs moins habiles que les deux derniers, le sculpteur de Plourin-lès-Morlaix et celui de Saint-Jean-du-Doigt, le sculpteur de Plougasnou étant d'un style intermédiaire. Les sculpteurs présentés dans l'étude ne l'ont jamais été auparavant. On peut leur donner

un nom même si les détails concernant le déroulement de leur vie nous sont inconnus. Les sculpteurs de Plouégat-Guerrand et de Plouézoc'h, peuvent être qualifiés de naïfs. À Guimaëc, le titre de méditatif incarne bien le détachement profond que reflètent les masques. Le sculpteur de Plougasnou mérite l'appellation d'oriental à cause de ses paupières très tirées. Le sculpteur de Plourin-lès-Morlaix maîtrise l'art des chapeaux. Le sculpteur de Saint-Jean-du-Doigt est le plus doué. Cela permet de leur redonner vie et donne un sens aux soixante-trois masques sculptés sur les fonts baptismaux du Trégor finistérien.

A. Les naïfs de Plouégat-Guerrand et de Plouézoc'h

Les deux sculpteurs de Plouégat-Guerrand et de Plouézoc'h ont taillé au plus simple les visages, leur imprimant les formes de base sans donner d'expression à leurs masques.

À Plouégat-Guerrand, les masques ont tous le menton prognathe, les lèvres lippues, les pommettes saillantes, l'orbite des yeux creux, les paupières tracées en méplat, ce qui rajoute au côté naïf du modelé (fig. 2). Trois masques portent une coiffe carrée. Les quatre autres ont les cheveux courts, séparés en mèches. Une curiosité est à noter pour le dernier : une tête soulève le couvercle de la cuve avec la main gauche (fig. 3). Ce n'est donc pas un masque. Seules les épaules représentent le corps : ce sont peut-être des ailes d'anges.

À Plouézoc'h, en l'église Saint-Étienne, les fonts baptismaux sont ornés de sept mascarons séparés par des épis de blé ou des grains empilés (fig. 4). Le blé rappelle la

¹² R. COUFFON, *L'évolution de la statuaire en kersanton*, Saint-Brieuc, 1961 ; « L'évolution de la statuaire en Bretagne après la guerre de Succession du duché », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XCVII, 1969, p. 1-16.



Fig. 2. – Plouégat-Guerrand, *église Saint-Agapit*, fonts baptismaux.
Vue générale.
Cliché E. Le Seac'h.



Fig. 3. – Plouégat-Guerrand, *église Saint-Agapit*, fonts baptismaux.
Pourtour de la vasque, masque avec une main se tenant à la cuve.
Cliché E. Le Seac'h.

Fig. 4. – Plouézoc'h, *église Saint-Étienne*, fonts baptismaux.
Vue générale.
Cliché E. Le Seac'h.

fertilité des sols, le pain nécessaire à la vie qui en découle, mais aussi l'eucharistie future du baptisé, le symbole du corps du Christ. Seuls les nez des visages sont en relief et les mentons prognathes. Le reste est creusé. La tentative du sculpteur pour aligner les yeux n'a pas toujours abouti. Quatre masques ont les cheveux coupés courts et séparés en mèches. Les chapeaux sont variés : cagoule plissée (fig. 5), coiffure carrée ou chapeau.

B. Le sculpteur méditatif de Guimaëc

Le sculpteur de Guimaëc gagne en expressivité. Une lierne de feuilles de choux alternent avec trois mascarons. Ici, les visages sont pointus avec le nez droit, les yeux taillés en amande, l'arcade sourcilière marquée. Les lèvres ne sont pas dessinées. Seul un creux définit la bouche, ligne qui trace une expression de méditation neutre, de tranquillité intérieure. Le premier a les cheveux très courts avec un bandeau qui lui ceint le front (fig. 6). Les coiffures varient : bandeau, frange monacale courte ou mèches crantées.

C. Le sculpteur au style oriental de Plougasnou

À Plougasnou, les fonts sont sculptés sur la cuve et la piscine. La cuve possède les armoiries martelées des familles de Kersulguen et de Kermec'hou en alliance. Les Kersulguen appartiennent à une des plus anciennes familles nobles de Bretagne. Leurs armes étaient *d'or au lion de gueules couronné, armé et lampassé d'azur ; au franc-canton écartelé d'or et de gueules*¹³. On trouve cette seigneurie à Ploudalmézeau, Plougonvelin, Ploujean, Plestin, Landerneau, Taulé, Sizun, Plouédern, Plougoulm¹⁴. Aucune mention n'est faite d'un lieu de résidence à Plougasnou. L'épouse devait donc être une Kersulguen installée dans le manoir de son mari, un Kermec'hou. Les Kermec'hou étaient des seigneurs du manoir des Salles à Plougasnou. Leur blason se trouve au-



Fig. 5. – Plouézoc'h, église Saint-Étienne, fonts baptismaux.
Pourtour de la vasque, masque à la cagoule plissée.
Cliché E. Le Seac'h.



Fig. 6. – Guimaëc, église Saint-Pierre, fonts baptismaux.
Pourtour de la vasque, masque au bandeau.
Cliché E. Le Seac'h.

¹³ F. AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1980, t. VI, col. 204-205.

¹⁴ P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4^e éd., t. II, p. 130.

dessus de la porte d'entrée ogivale. Il est aux armes *d'argent à la croix tréflée de sable, chargée de cinq étoiles d'or*¹⁵. La famille semble avoir vécu au manoir du Cosquer aussi¹⁶. Aucune mention n'est faite de leurs prééminences. Une inscription épigraphique, en caractères gothiques, est lisible sur le rebord mais une partie manque, due à une brisure ou au martelage commun avec les armoiries. Le chanoine J.-M. Abgrall dit avoir lu¹⁷ : **A MA VIE. A MA VIE. – J : ALBI : FECIT : ISTVM.** À ma vie était la devise de la famille des Montforts. Que vient faire ici cette double devise de la Bretagne sur une cuve qui porte les blasons de deux familles seigneuriales ? La question mérite au moins d'être posée même si aucun élément de réponse ne peut être donné. « J. Albi [Albus, qui se traduit en breton par Le Guen], fit faire ou fit ceci » : il est impossible de savoir si Albus est le nom du commanditaire ou de l'exécutant. Ici, des expressions de joie ou de moquerie sont détectables. Le sculpteur devait aimer la nature : des grains de raisin, rose, feuilles de lierre, feuillages variés, feuilles de choux, de hêtre, de chêne séparent les cinq mascarons et les deux armoiries. Les yeux tirés en amande, au contour tracé en méplat et les visages pointus avec un front rétréci don-



Fig. 7. – Plougasnou, *église Saint-Pierre*, fonds baptismaux.
Piscine sculptée de masques et feuillages.
Cliché E. Le Seac'h.

nent un air oriental aux masques. Les lèvres sont dessinées, les nez droits. Les coiffures varient d'un masque à l'autre : mitre, couettes soulignées d'une calotte, frange monacale lisse ou à mèches (fig. 7). La piscine possède elle aussi une feuille de marronnier et deux feuillages inidentifiables. L'un de masques esquisse un sourire énigmatique. Un autre tire la langue.

D. Le sculpteur chapelier de Plourin-lès-Morlaix : capuchon, cagoule, aumusse, faluche médiévaux

René Couffon suggère une similitude entre les fonts de Guimaëc et ceux de Plourin-lès-Morlaix : « La cuve est ornée de masques sculptés comme à Plourin-lès-Morlaix¹⁸ ». À l'observation minutieuse des visages de la cuve principale de Plourin-lès-Morlaix, il apparaît que le sculpteur de ces fonts n'est pas le même. Par rapport à Plouégat-Guerrand, Plouézoc'h, Guimaëc et Plougasnou, les visages sont plus aboutis. Le sculpteur de Guimaëc sculpte des visages simples, proches du rudimentaire, avec un simple méplat pour la bouche, sans lèvre, les fossettes absentes et les yeux dessinés par un double creux en amande. Le sculpteur de Plourin-lès-Morlaix organise les volumes avec facilité : fossettes rondes, mentons creusés au milieu, yeux avec une paupière. Les coiffures sont élaborées : capuchon, cagoule, faluche qui permettent de distinguer les sexes. Ce nouveau sculpteur peut être appelé le chapelier : presque tous les masques portent une coiffure médiévale élaborée. Sept

¹⁵ J. FLOCH, *Plougasnou. Mille ans d'histoire*, Mayenne, 1976, p. 8.

¹⁶ P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 113.

¹⁷ J.-M. ABGRALL, « Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1916, p. 65-102.

¹⁸ R. COUFFON, *Nouveau Répertoire...*, *op. cit.*, p. 271.

masques font le tour de la cuve principale. Le huitième est sculpté sur l'écoulement, sur la partie opposée à sa fixation à la cuve principale. De la face est à la face ouest, le premier masque porte les moustaches tombantes ; le sillon naso-génien est marqué : il part des ailes du nez jusqu'aux fossettes ; les yeux et les paupières ont une double forme en amande ; les arcades sourcilières sont visibles ; le capuchon est couvert d'un chaperon enturbanné (fig. 8). La deuxième tête est féminine, au menton plus pointu, aux lèvres bien dessinées, aux fossettes rondes et au nez écrasé ; la coiffe serrée est agrémentée de curieux gros macarons. Le troisième masque, un vieillard au visage large, aux yeux ourlés, au menton à fossette porte un chapeau d'où pend une houppe laissant dépasser le bas des cheveux, coupés à hauteur du menton. Le quatrième visage est juvénile avec un chaperon enturbanné ; la découpe de la fossette est plus affirmée que sur le masque précédent. Le cinquième est un visage de femme ; il est doté de fossettes rondes, un nez aplati sur le dessus et large à la base ; l'arcade sourcilière est nette ; des cheveux dépassent sur le front de la coiffe plissée. Le sixième masque porte



Fig. 8. – Plourin-lès-Morlaix, *église Notre-Dame*, fonts baptismaux.
Pourtour de la vasque, masque au capuchon et chaperon enturbanné.
Cliché E. Le Seac'h.



Fig. 9. – Saint-Jean-du-Doigt, *église Saint-Jean-Baptiste*, fonts baptismaux.
Vue générale.
Cliché E. Le Seac'h.

le même chaperon enturbanné. Enfin, le septième ne porte pas de coiffure ; les cheveux sont crantés. Le dernier masque de la piscine, d'observation plus difficile, semble coiffé d'une mitre avec les mêmes caractéristiques que les autres.

E. L'excellence du sculpteur de Saint-Jean-du-Doigt

René Couffon trouve les fonts de Plouégat-Guerrand et de Saint-Jean-du-Doigt « très semblables¹⁹ ». Les cuves sont certes sculptées de masques sur le pourtour mais les styles sont bien différents. Beaucoup plus complexe que celui de Plouégat-Guerrand, il est aussi le plus ouvragé du Trégor finistérien (fig. 9). Il est décoré sur le pourtour d'une succession d'anges, de masques et de feuillage. Sous la vasque court une deuxième guirlande de têtes. La cuve de la piscine est

¹⁹ R. COUFFON, *Nouveau Répertoire...*, op. cit., p.123.

également agrémentée de masques humains. Tout d'abord, le pourtour de la vasque est décoré de deux anges qui flottent dans les airs et tiennent un masque barbu ; ils portent des toges ceinturées et bouffantes à la taille ; les plis du bas de la toge représentent les nuées, le ciel ; leurs doigts ne sont juste qu'ébauchés en pince trinaire et en tenaille. La tête qui suit les deux anges est coiffée d'une mitre ; les traits du visage sont marqués avec le sillon naso-génien creusé. Une feuille de chou et une grappe de raisin font la transition avec une tête d'homme qui tient entre ses lèvres entrouvertes la tige de la grappe, synonyme de la parole fleurie, de la richesse verbale ; les cheveux sont coiffés au bol ; accolé à sa tempe, une tête est placée à l'envers avec de grandes oreilles déployées comme un éventail. À côté, se trouve une autre tête, dans le bon sens cette fois, avec la bouche ouverte qui laisse apercevoir la langue et donne une impression naïve au visage. Enfin, trois feuilles de chou et grappes de raisin, séparent les deux derniers masques ; la grappe de raisin symbolise l'eucharistie future que recevra le baptisé ; une frise de feuillages entre les masques leur sort de la bouche ; l'avant-dernier a le menton brisé ; le dernier est intact. Puis, sous le pourtour de la vasque, se trouve une succession de têtes droites, inclinées d'un côté ou de l'autre ou même à l'envers. Certaines ont des tresses, d'autres portent faluches ou chapeaux. Trois sont chauves ou avec les cheveux lisses. Il

faut soi-même se livrer à un exercice de contorsion assez poussé pour pouvoir les apercevoir ! La frise se termine par des choux. Enfin, le pourtour du versoir porte huit mascarons aux têtes chauves, aux bouches très fortes entrouvertes.

Les fonds baptismaux, ont encore beaucoup à nous apprendre. Objets usuels jusqu'au milieu du XX^e siècle, ils ont maintenant perdus une partie de leur identité. Pourtant, ils restent les témoins d'un passé pieux et viennent allonger la liste des sculpteurs sur pierre en Basse-Bretagne. Ainsi le Trégor finistérien rassemble à lui seul dans cet espace géographique restreint six sculpteurs de granite sur des fonds baptismaux. Ils ont exécuté soixante-trois masques différents, témoins d'une diversité de forme et de style. Comment imaginer autant de masques pour seulement six communes ? Les modelés des visages de ces six « nouveaux sculpteurs » facilement reconnaissables se cachent sûrement dans d'autres communes de l'ancien évêché de Tréguier. Sont-ils sortis du cadre de l'ancien évêché de Tréguier vers le Léon ou la Cornouaille pour travailler sur d'autres chantiers ? Les fabriques choisissaient des sculpteurs de métier pour sculpter leurs fonds baptismaux. Sont-ils à la source d'autres mobiliers religieux, de calvaires ou de porches sculptés ? Les recherches futures nous le diront peut-être...

Résumé

Les églises du Trégor finistérien possèdent six fonts baptismaux sculptés. Ils présentent une constante dans le décor, unique dans le Finistère : soixante-trois masques, sculptés vers 1500, attendent le visiteur. Même si les fonts baptismaux ne sont pas signés – comme c'est le cas de la majeure partie de la statuaire de l'époque – il ressort de l'étude que six mains différentes peuvent être distinguées, les styles variant du naïf au méditatif, de l'orientaliste au chapelier, jusqu'à la maîtrise parfaite. Ils permettent de découvrir un art original sur du mobilier caché dans l'obscurité des églises.

Abstract

Six carved baptismal founts may be seen in the churches of Finisterian Trégor. The visitor is faced with sixty-three masks of similar style – unique in Finistère – carved c. 1500. Even though the founts are not signed – as is the case with most contemporary statues – it is clear that six different hands were at work, varying in style from the naïve to the meditative, from the oriental to the classical and this to perfect mastery. They reveal an original art on church furniture, often hidden in the darkness of the aisles.

Diverradur

C'hweh mên-badez a zo e-barz ilizou al lodenn euz Bro-Dreger a zo er Finister. Kar-tost an eil d'egile e-keñver ar haeradur nemetañ a gaver en departamant-mañ. Hag e-se diwar ar pemzeg kant a zo anezo e hell ar beajour arvesti ouz teir dremm dalfaseg ha tri-ugent. Ha ma ne gaver ket, ar pezh a oa ral en amzer-ze, ano skultour ebed war hini ebed euz ar mein-badez, bez' e heller evelato bremañ gwaranti ez int diwar dorn c'hweh skultour disheñvel. Da bep hini e zoare ober : euz ar stumm bugelel d'an hini poelleg, euz an neuz retereg d'an hini togeg, beteg tapoud eur wir vailloni. Peadra da zivoucha eun arz divoutin, hini anneziou diweluz e teñvalijenn ilizou 'zo.

La chapelle Notre-Dame de Callot à travers ses livres de comptes

par André Delalande

La chapelle de Callot domine l'île du même nom au nord de Carantec. Sa situation entre l'estuaire de la Penzé et la baie de Morlaix en fait un lieu de promenade privilégié, car le sanctuaire est accessible à pied et en voiture à marée basse. Longue de deux kilomètres, l'île est bordée de criques et de plages de sable fin propices à l'échouage des voiliers. Elle est fréquentée chaque été par plusieurs milliers de promeneurs et de pèlerins qui, individuellement ou en groupe, viennent se recueillir dans la chapelle connue sous le nom de Notre-Dame de Callot.

La légende

On ne sait rien de sa fondation qui n'est attestée par aucun texte. Son origine est certainement postérieure à l'implantation de la chrétienté dans la région, puisqu'on ne trouve ni source, ni fontaine et qu'aucun culte primitif n'est discrètement pratiqué à proximité. Son éloignement de quatre kilomètres de l'église tréviale et sa situation insulaire auraient pu en faire une chapelle de quartier, avec un prêtre chargé de desservir cent ou deux cents habitants souvent empêchés de

se rendre à l'église du bourg. Les archives consultées excluent cette hypothèse bien tentante. Elles nous révèlent un lieu de culte public consacré à la Vierge Marie, animé par des pardons et des pèlerinages. Jusqu'à la Révolution, elle a une entité juridique, est soumise à l'impôt¹, possède des terres, perçoit des fermages², a une comptabilité propre consignée dans des registres officiels visés par le recteur de la paroisse de Taulé et approuvés par un vicaire général de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon au cours de sa tournée pastorale annuelle³.

L'origine de la chapelle a été maintes fois évoquée, laissant libre cours à l'imagination des hagiographes et auteurs locaux. Le premier document qui aborde le sujet est issu de *La vie, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne Armorique*, imprimée en 1636, du père Albert Le Grand, de Morlaix, membre de l'ordre des frères prêcheurs de Nantes. Il écrit (p. 258) : « La chapelle de

¹ Arch. dép.Finistère, 37 G 14.

² *Ibid.*, 37 G 11.

³ *Ibid.*, 37 G 14

Nostre Dame en l'isle de Callot vis à vis de la ville de St Paul de Léon est un mémorial perpétuel de la défaite d'un certain Corsolde et cinquante mille Danois qui y furent saccagés par le Roy Rivallon Murmaczon l'an 502. »

L'édition de 1837 confirme cette légende⁴. Ce texte figure encore actuellement dans la chapelle de Callot. Albert Le Grand est un prédicateur dont la vocation est de procurer le salut des âmes en parcourant les paroisses de l'évêché de Léon. Il se documente sur la vie des saints dans les endroits qu'il visite et recueille récits et légendes. Pour mieux convaincre son auditoire, il comble les lacunes, enjolive les textes et crée des miracles quand c'est nécessaire. Qui viendra lui reprocher de falsifier l'histoire si « la fin qu'il se propose n'est autre que l'honneur de Dieu, la gloire des saints, l'édification de ses paroissiens et la confusion des ennemis de L'Église ? »

L'hagiographe tire sa légende de batailles non localisées entre Frisons et Saxons contre les Armoricaains à la chute de l'Empire romain. Il situe le combat final sur l'île Callot où les barbares sont définitivement repoussés grâce à l'intervention de la Vierge Marie. En remerciements, les vainqueurs élèvent une chapelle à l'endroit même où se dressait la tente du chef. Cela se passait en 502...

Le contexte religieux

Le rayonnement de la chapelle est antérieur à la prédication d'Albert Le Grand. On connaît l'importance de la foi en pays léonard au XVI^e siècle. Ce que l'on sait moins, c'est que la Réforme y avait pris pied, soutenue par une partie de la noblesse. Morlaix est une ville ouverte à cette nouvelle religion⁵, et Roland de Neufville, évêque de Léon, combat le protestantisme qui gagne les châteaux et manoirs environnants.

Morlaix est le théâtre de troubles graves. En 1534, Alain Guézennec⁶, qui assiste à la messe de Saint-Melaine, arrache des mains du prêtre l'hostie consacrée et la foule aux

pieds. Le lendemain, pour son crime, il est brûlé vif au carrefour devant l'église. On affiche en ville l'abolition de la messe, on abat les statues de la Vierge et on en jette une dans le port. Les pasteurs de l'époque, Dominique Dugric en 1553 et Rolland en 1572, ont bien du mal à raisonner leurs fidèles. Ces incidents ne se répercutent pas jus-

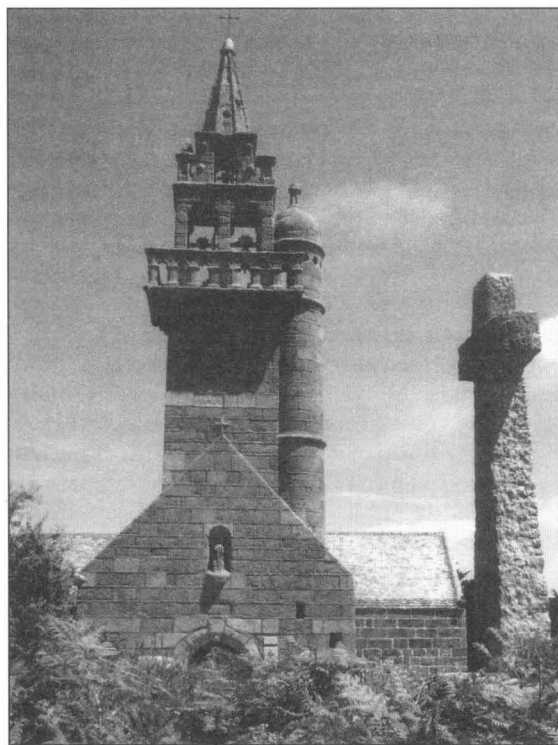


Fig. 1. – Carantec, la chapelle Notre-Dame de Callot et son calvaire.

⁴ Albert LE GRAND, *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, éd. D.-L. Miorcec de Kerdanet et J.-M. Graveran, Brest, 1837. Avertissement au lecteur.

⁵ Jean-Yves CARLUER, *Le Protestantisme breton, XVI^e-XX^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de François Lebrun, Rennes II, 1992.

⁶ Bernadette LÉCUREUX, *Histoire de Morlaix, des origines à la Révolution*, Morlaix, éd. du Dossen, 1983, p. 46.

qu'à Carantec, où les pèlerinages de Callot sont toujours très fréquentés.

La chapelle est un lieu de pèlerinages et de pardons qui rassemble des fidèles venus du Léon et du Trégor pour prier la Vierge et lui demander d'intercéder auprès du Christ pour la rémission des péchés ou des réalisations plus matérielles. L'usage de ces pratiques est fermement condamné par les mouvements protestants, qui dénoncent les « trafics d'indulgences ».

Les documents comptables

Ce n'est qu'à partir de 1644 que l'on connaît l'histoire de la chapelle, grâce à ses livres de comptes et ceux de la trêve de Carantec. Ces documents sont conservés aux Archives départementales du Finistère. Le plus ancien, daté de 1530, est dans un état qui le rend inexploitable. Un autre, daté du 17 novembre 1592⁷, nous apprend que la chapelle ou sanctuaire de Notre-Dame de Callot est confiée avec ses biens et son revenu à Caradec an Dampnyet, au décès de maître Augustin Le Guiriec. Il en jouira sans en rien aliéner sous l'autorité de l'évêque Roland de Neufville. Ce contrat est passé devant Guillern Calvez, vicaire général, et les notaires Richard, Le Cerff et Le Roux⁸.

Tous les registres officiels ne sont pas parvenus jusqu'à nous⁹. Ceux de la chapelle, établis pour servir de référence à la dîme perçue par le recteur de la paroisse de Taulé à raison d'un tiers de la recette brute, sont examinés chaque année par le conseil de fabrique de la trêve et « présentés à l'endroit de la visite épiscopale de monseigneur l'illustrissime et révérendissime seigneur et comte de Léon¹⁰ ». Ils sont cotés et paraphés par le sénéchal et premier magistrat civil et criminel de la juridiction des régaires de Léon à Saint-Pol.

Ces documents sont loin d'être exhaustifs pour connaître les activités de la chapelle pendant la période de 1644 à la Révolution.

L'obtention des indulgences est souvent passée sous silence. Les énoncés dépendent des qualités de gestion du gouverneur et du général de la fabrique, ce qui explique certains procès et contestations entre le gouverneur, la fabrique, le bénéficiaire et l'évêché en 1742¹¹ et en 1778¹², par exemple.

L'ensemble de ces documents consultés nous donne néanmoins une idée assez précise de l'activité religieuse sur l'île Callot. Au XVI^e siècle, la gestion de Carantec est confiée à un corps politique dénommé fabrique ayant à sa tête un général choisi parmi les fabriciens, composés de paysans aisés représentant les différents quartiers ou cordelées de la paroisse. Le conseil est élu pour une ou plusieurs années. À chaque renouvellement, un « fabrice » (fabrique) est spécialement nommé pour gérer les biens de la chapelle de Callot. Il prend alors le titre de « gouverneur », mais son rôle est le même que celui de ses collègues. La position géographique de l'île, accessible à pied à marée basse, fait que ce territoire est exempt de certaines corvées, mais doit subir la présence de l'armée et la difficile gestion du goémon, seul engrais dans la région.

⁷ Arch. dép. Finistère, 37 G 2.

⁸ Nous devons la traduction de ce texte latin à Jean Tanguy, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, à la demande de l'abbé Rolland, recteur de Carantec, en 1985.

⁹ Les registres et cahiers comptables de la chapelle couvrent les périodes : 1668-1691 (37 G 13), 1732-1756 (37 G 14), 1762-1782 (37 G 15), 1783-1794 (37 G 16). Les comptes de la trêve complètent partiellement les registres manquants du sanctuaire : 1644-1667 (37 G 7), 1668-1677 (37 G 8), 1673-1686 (37 G 9), 1693-1717 (37 G 10), 1717-1782 (37 G 11), 1724-1775 (37 G 3, délibérations), 1775-1793 (37 G 4, délibérations).

¹⁰ Arch. dép. Finistère, 37 G 7.

¹¹ *Ibid.*, 37 G 3.

¹² *Ibid.*, 37 G 4.

Les recettes

Quand la comptabilité est bien tenue, nous apprenons que des offices sont célébrés¹³ le nouvel an (à partir de 1763), chaque lundi de carême, le jour de l'Annonciation, le dimanche de la Passion, le lundi de Pâques, le jour de saint Marc, le lundi des Rogations, le lundi de Pentecôte (indulgences), le lundi de la Trinité, le dimanche dans l'octave du Sacre, le dimanche de Saint-Laurent (1743), le jour de l'Assomption, le dimanche suivant le 15 août (grand pardon, indulgences), le jour de la Nativité, le jour de l'Immaculée Conception (1734, 1735, 1736).

La paroisse Saint-Mathieu de Morlaix et celle de Locquenolé viennent parfois en procession. La fête de Saint-Paul est célébrée régulièrement. À défaut de recettes déclarées, on relève les frais concernant ces journées.

La trésorerie est alimentée par les tronc placés à l'intérieur de la chapelle, les quêtes faites à chaque office, des offrandes personnelles, des testaments, des dons en nature. Deux tronc sont à la disposition des pèlerins. Ils sont mentionnés de 1645¹⁴ à 1786¹⁵ pour réparation ou renouvellement. En 1768, on relève : « payé pour faire un tronc pour recevoir les offrandes 18 L 18 s 16 ». En 1784¹⁷, on note un tronc placé à l'extérieur. Selon l'humeur du gouverneur, la recette est ignorée jusqu'en 1726, puis individualisée ou confondue avec les testaments (1740, 1748). La collecte moyenne est de 55 livres. Notons cependant le chiffre de 242 L 5 s en 1731, issue d'une régularisation de caisse au moment d'un changement de gouverneur.

L'essentiel des recettes provient des quêtes faites à chaque cérémonie. La collecte est fructueuse, les jours de pardons : lundi de Pentecôte et dimanche suivant l'Assomption. On en ignore le montant jusqu'en 1712, car les recettes sont globalisées ou seulement estimées. C'est Hervé Roux¹⁸ qui prend l'initiative de les mentionner. Le pardon de

Pentecôte varie de 21 L 9 s à 66 L 10 s. La moyenne générale se situe autour de 25 livres. Les quêtes du grand pardon ne sont individualisées qu'à partir de 1713. La plus modeste est de 23 L 2 s en 1715 et la plus forte est de 135 L 10 s en 1736. La moyenne en soixante-quinze années est de 41 livres.

Ces chiffres dépendent de la compétences du gouverneur. Le copiste se charge de les transcrire sur les registres officiels en fin de mandat. Ils sont donc sujets à caution. Citons par exemple le responsable de la chapelle qui déclare en 1752 une recette globale de 309 L 4 s 1 d¹⁹ alors que la comptabilité de la trêve accuse 299 livres seulement. Et pourtant, chaque compte est examiné et approuvé par la fabrique et le curé de Carantec. L'évêque de Léon donne son approbation définitive à Taulé le 24 mai 1754. La chapelle déclare 30 livres et 75 livres pour les deux pardons, alors que la trêve inscrit 12 livres et 45 livres pour ces mêmes cérémonies²⁰. La seule excuse est le décès du gouverneur en cours d'année. Les comptes sont repris par son fils.

Les testaments ont aussi leur importance, car ils témoignent de l'influence des pardons dans la région. Ils sont rarement notés dans les registres avant 1750. On en relève jusqu'à 52 en 1782, pour 75 L 8 s, dont une bague en or. Certains sont identifiés, mais jamais localisés. La moyenne est de 339 livres pour 350 actes. Une étude de Georges Provost nous éclaire sur l'étendue géographique des testaments en faveur de

¹³ Arch. dép. Finistère, 37 G 14.

¹⁴ *Ibid.*, 37 G 7.

¹⁵ *Ibid.*, 37 G 16.

¹⁶ Rappelons qu'un écu = trois livres tournois ; une livre tournois = vingt sols ou sous ; un sol = douze deniers.

¹⁷ Arch. dép. Finistère, 37 G 16.

¹⁸ *Ibid.*, 37 G 10.

¹⁹ *Ibid.*, 37 G 14.

²⁰ *Ibid.*, 37 G 11.

Notre-Dame de Callot. Il en signale jusqu'à Plabennec en 1658, preuve du rayonnement de la chapelle²¹.

La coutume veut également que les femmes offrent leur bague en argent. Leur valeur est d'environ une livre. La chapelle en reçoit jusqu'à 15 par an. Une table des offrandes est placée dans une chapelle latérale. Elle est mentionnée en 1677 et 1688²². On y dépose des grains (blé, orge, seigle), du linge, des coiffes, des « hardes », beaucoup de fil et de lin, preuve de la richesse de la campagne environnante²³. La collecte d'environ 50 livres par an est vendue à la foire haute de Morlaix avec celle de la paroisse. Les denrées périssables sont livrées directement au presbytère, mais elle ne figurent guère dans les comptes : ce sont des « escuellées de beurre », des poulets, rarement des porcelets ou des veaux. Ces produits sont vendus sur la paroisse.

Des dons personnels, distincts des testaments et des tronc, apparaissent de 1766 à 1788. Ils varient entre 9 livres et 21 livres. Notons encore un fermage perçu à partir de 1752²⁴, fruit de la location d'un herbager à François Keroulé pour 2 L 10 s. Citons aussi l'occupation de « Ty ar Verchez » en 1782-1783²⁵ qui a rapporté 255 livres et 42 livres « reçu de M. de Villeneuve de Garlès de Leon pour la maison de la Vierge qui a été pendant longtemps servir de caserne ».

Notons enfin, de 1783 à 1788²⁶, une innovation : l'honneur de porter la statue de la Vierge pendant les principaux pardons, charge financière que se disputent les classes sociales et les corps de métiers. Si le port de la Vierge est réservé aux dames honorables et demoiselles vertueuses, le privilège de porter les bannières revient aux hommes forts et aux jeunes bien musclés, capables de résister au vent qui souffle sur la « passe aux moutons ». Le clergé a su exploiter ces privilèges. Le droit de porter la Vierge a coûté aux personnes désignées entre 8 livres en 1783 et 39 livres en 1786.

Les recettes globales des périodes 1657-1667, 1671-1683, 1692-1697, 1701-1712, 1718-1723, 1789-1794 sont totalement absentes. La négligence du gouverneur est évidente.

Malgré l'approbation des comptes à la fin de chaque exercice ou chaque mandat par la trêve et l'évêché, on relève certains « refus de signer » de la part du général et du clergé. Le cas le plus évident concerne Hervé Hervet, de Kervezec-Creis, qui conserve sa charge de 1725 à 1748, refuse de se démettre et de restituer la trésorerie à son successeur Yves Bohic²⁷. En 1749, « mandat est donné par le corps politique à Jean Merret, du manoir de Kerhallic, avec pleins pouvoirs et procuration pour agir auprès de Hervé Hervet avec appui de la justice »²⁸. Ce n'est qu'en 1752 que les comptes sont reçus par le général de la trêve. Dame de Fouquet efface les erreurs en remettant un billet de 99 livres dans le coffre de la sacristie. Cette remise en cause rejoint l'affirmation de Jean-Yves Miossec²⁹ : « Certains fabriques ont tendance à considérer que l'argent qu'ils détiennent au nom de l'Église est le leur. »

D'où procès et nécessité de créer un coffre à trois serrures : une pour le fabricant, une pour le sénéchal représentant le pouvoir civil et juridique, une pour le curé. Le registre de délibération de la trêve atteste : « Le 3 décembre 1752, déclaration suivant l'ancien

21 Georges PROVOST, *La Fête et le Sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, édition du Cerf, 1996, p. 281.

22 Arch. dép. Finistère, 37 G 13.

23 Jean TANGUY, *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du 16^e au 18^e siècle*, Rennes, Apogée, 1994.

24 Arch. dép. Finistère, 37 G 14.

25 *Ibid.*, 37 G 15.

26 *Ibid.*, 37 G 16.

27 Arch. dép. Finistère, 37 G 14.

28 *Ibid.*, 37 G 3.

29 Jean-Yves MIOSSÉC, *Une vieille paroisse bretonne : Guiclan*, Brest, édition du Liogan, 1994, p. 173.

usage et conformément à l'ordonnance du Roy pour examiner les comptes de Hervé Hervet et donner pouvoir à Alain Mescam du grand Kervezec de faire faire une archive qui sera faite en toute force qu'il sera possible avec les cleffeures et garnir de fer dans laquelle il sera déposé dans la sacristie de St Carantec.³⁰ »

Au début de 1753, l'archive, qui a coûté 151 L 16 s, est fixée sur un socle de pierre. Les trois clefs sont confiées à Jean Merret, du manoir de Kerhallic, Louis Lerre, de Kervezec, et Alain, du manoir de Kerlouquet. Le 30 avril 1754, le corps politique « propose que le coffre fort qui est mis dans la sacristie de la trêve comporte quatre compartiments dont deux fermant à clef et clavures pour renfermer les deniers de la dite chapelle de Callot et deux autres ouverts sous la couverture principale dudit coffre fort fermant actuellement à trois clefs et clavures pour renfermer aussi séparément les titres et papiers de la dite trêve et ceux de lad. Chapelle de Callot ». Cette solution évitera désormais bien des confusions dans les comptes séparés de la trêve et de Callot. Malgré cela, le 18 avril 1775, « Jean Merret du grand Kerhallic révèle qu'il a entre les mains une somme de Six à sept cants livres qu'il a touché de quelques particuliers pour la chapelle de Callot et qu'il désire ardemment

destre déchargé. » Ces offrandes non déclarées représentent au moins deux années de collectes officielles³¹.

Les trois recettes principales résultent des troncs et des pardons. Elles représentent en moyenne 52,46 % du total calculé sur dix années entre 1730 et 1780. Selon la sincérité et la compétence des gouverneurs, la recette varie sensiblement, parfois d'une année à l'autre : 303 livres en 1749 et 169 livres en 1750 ; 195 livres en 1781 contre 668 livres en 1782 (chiffre non justifié)³². Il ne faut cependant pas se fier aux résultats, car il est rare que les additions soient justes. Le trésorier se base sur les espèces qu'il détient en fin d'année pour ajuster ses comptes. Il suffit de procéder à quelques vérifications au hasard pour en avoir la preuve.

La moyenne annuelle des recettes connues se situe entre 248 et 298 livres de 1644 à 1788, date du dernier bilan.

Ces chiffres sont fournis sous la responsabilité des gouverneurs de l'époque. Le budget de la trêve au XVIII^e siècle est d'environ 487 livres.

³⁰ Arch. dép. Finistère, 37 G 3.

³¹ *Ibid.*, 37 G 3.

³² *Ibid.*, 37 G 15.

Périodes	Nombre d'années	Total des recettes	Moyenne annuelle
1644-1700	27	6 708 livres	248 livres
1700-1750	32	9 543 –	298 –
1751-1788	30	8 174 –	273 –
	89	24 425 –	274 –

Les indulgences

D'où vient la richesse de cette chapelle tribulaire des marées et des intempéries, où la Vierge protectrice n'a produit aucune guérison ni aucun miracle ? Sa renommée ne peut provenir que d'une source spirituelle épaulée par un soutien ecclésiastique constant : ce sont les indulgences régulièrement négociées à Rome qui en assurent la vie matérielle.

Callot est un lieu de pèlerinages et de pardons où l'on vient mettre son âme en paix. En fréquentant ce sanctuaire, on évite d'entreprendre un voyage plus lointain et plus coûteux. La présence des statues de saint Roch et saint Sébastien contribuent à attirer la foule, car la peste est endémique dans la région. Morlaix, Roscoff, Saint-Pol, Taulé sont fréquemment touchés.

De 1652 à 1744, les registres font état des indulgences négociées. Il appartient au fabrique en fonction de solliciter ces privilèges. Il s'adresse à un organisme accrédité auprès du Saint-Siège. Le 2 janvier 1652 : « payé pour l'expédition du bref d'indulgences pour la chapelle de Callot 18 livres³³ » ; en 1685 : « Pour l'obtention d'un bref d'indulgences de 7 ans pour lad. Chapelle au sieur Pelletier, banquier à Paris, et par avance la somme de sept écus³⁴. » Ces demandes apparaissent en comptabilité en 1736, 1744³⁵ et 1750³⁶. Les frères récollets de Cuburien négocient ces indulgences en 1753 pour 10 livres³⁷.

Ces démarches sont largement compensées par un regain d'activité dont bénéficie la chapelle. Dès que l'évêque a validé le bref, on fait imprimer à Morlaix plusieurs centaines de copies que l'on diffuse dans toutes les paroisses susceptibles d'attirer des pèlerins cultivés. La diffusion des bulles attire aussi des legs testamentaires à plusieurs lieues à la ronde. En 1669, Jean Marzin, gouverneur de Callot, rend compte : « Affirme avoir payé à Nicolas du Brayer libraire et imprimeur à Morlaix³⁸ pour avoir réprimé plusieurs bul-

les en la seconde année de sa charge pour envoyer en plusieurs endroits ensemble pour donner à tous les pèlerins venant en dévotion en lad. Chapelle afin de faire savoir par tout le canton et pays les indulgences et pardons que peuvent gagner tous visiteurs venant en dévotion en lad. Chapelle la somme de six livres tournois, ce pour 6 livres³⁹. » En 1677, on lit : « À mademoiselle la fregère imprimière pour avoir imprimé cinq cents bulles pour les indulgences concédées pour la chapelle de Callot six livres⁴⁰ » ; « À maistre Yves le Scouarnec pour avoir rendu la bulle de Rome trois livres dont il a quittance⁴¹. »

On relève d'autres dépenses de diffusion de brefs en 1686⁴², 1696, 1698, 1699, 1717⁴³, 1736, 1744 et 1753, date à laquelle les récollets de Cuburien ont « fait venir l'indulgence suivant quittance 10 livres⁴⁴. » La dernière bulle connue remonte à 1841, sous le pontificat de Grégoire XVI. On est tenté de faire un rapprochement entre la diffusion de la bulle et la recette de l'année correspondante et la suivante. C'est vrai pour les exercices 1669, 1698, 1736, 1753. Ces références sont données sous toutes réserves, vu les doutes qui pèsent sur les comptes, et les offrandes des deux principaux pardons ne sont pas probantes.

³³ *Ibid.*, 37 G 7.

³⁴ *Ibid.*, 37 G 13.

³⁵ *Ibid.*, 37 G 14.

³⁶ *Ibid.*, 37 G 11.

³⁷ *Ibid.*, 37 G 14.

³⁸ Nicolas du Brayet était libraire et imprimeur du roi à Morlaix depuis au moins 1640. Il mourut en 1675.

³⁹ Arch. dép. Finistère, 37 G 13.

⁴⁰ *Ibid.*, 37 G 13. Anne Drillet, nièce de Nicolas du Brayet, et épouse de Josué René Tirefort de La Frégère. Cf. G. LEPREUX, *Gallia typographica*, t. IV, Paris, 1914, p. 198.

⁴¹ *Ibid.*, 37 G 11.

⁴² *Ibid.*, 37 G 13.

⁴³ *Ibid.*, 37 G 10.

⁴⁴ *Ibid.*, 37 G 14.

Les dépenses

La générosité des pèlerins est très vite employée. Après le « tiers » de la recette brute versée au curé de la paroisse-mère de Taulé, les fonds récoltés sont affectés à l'entretien et à l'aménagement de la chapelle. Ils sont indispensables quand on agrandit l'édifice. C'est le cas au début du XVII^e siècle quand René du Louet, chantre et chanoine de Léon, puis évêque de Cornouaille, finance la construction de la chapelle septentrionale érigée en l'honneur de saint Joseph⁴⁵. Une autre, dédiée à « saint Joachim et madame sainte Anne, père et mère de la très sainte Mère de Dieu » est aussitôt construite, ainsi que l'abside, faisant perdre à ce monument son aspect rectangulaire primitif. Aucun document ne subsiste de ces agrandissements.

Par contre, des comptes bien détaillés⁴⁶ nous font revivre la démolition du clocher en 1671, suivie de la réfection de la toiture du corps principal du bâtiment. Les premiers matériaux sont importés de l'île Grande avant Pâques : « Pour trois gabarées de pierres rendues de la grande isle et un repas aux bateliers payé cinq, sept livres. Pour le charoy des pierres de la grève à la chapelle payé onze livres cinq sols, à raison de 3 L 15 s pour la gabare 11 L 15 s. »

Des piqueurs, des perreyeurs, des darbareurs, des ouvriers, des massons, des charroyeurs interviennent pour démolir la tour et approvisionner le chantier. L'édification du nouveau clocher, de style Beaumanoir⁴⁷, est terminé pour Noël 1672. Une pierre portant cette date rappelle l'année de la construction. Deux autres ont été placées plus haut, mais restent énigmatiques.

Au début de 1673, on relève : « Pour le commencement de l'église, la semaine suivante payé aux piqueurs onze écus, aux perreyeurs deux escus et à Bohic pour charroy quatre livres et au marin vingt huit sols et en charbon vingt quatre sols font ensemble 45 L

12 s. » L'appréciation d'un entrepreneur de maçonnerie serait utile pour définir les travaux entrepris, car les fondations des murs latéraux et des chapelles sont identiques. Ce dont on est certain, c'est que toute la charpente et la toiture ont été refaites. Jusqu'en mars 1673, on rémunère uniquement des ouvriers du bâtiment, puis les charpentiers et couvreurs entrent en action. M. de Kerhallic et M. de Personnou vendent des arbres qui sont débités et transportés à Callot. Au printemps, les murs sont abattus ou consolidés et reconstruits aussitôt. La chapelle est mise hors d'eau : « Au charpentier pour avoir boisé l'église payé treize livres aud. Kerrien couvreur quinze livres et à ses darbareurs soixante deux sols font 31 L 2 s » ; « Pour quatorze cents des lattes sept livres dix sols, deux barriques pour faire des chevilles pour trente sols, et pour un millier d'ardoises et pour le charroy cent sols font quatorze livres. »

Les travaux sont achevés à la fin de 1674 sans que le culte soit interrompu. Il en a coûté environ 3 238 livres, sans doute avec l'appui financier de la trêve. Les comptes sont approuvés le 26 mai 1675 par René Lescop, recteur de Taulé, et les prêtres et habitants de la trêve.

Les diverses transformations entreprises au XVII^e siècle modifient complètement l'aspect extérieur de la chapelle. Voici le détail des travaux exécutés de 1671 à 1674 :

⁴⁵ Père Cyrille LE PENNEC, *Histoire des églises et pèlerinages de Notre-Dame bâties en l'évêché de Léon*, reproduite dans *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique* d'Albert Le Grand, éd. Kerdanet, Brest, 1837, p. 500.

⁴⁶ Arch. dép. Finistère, 37 G 13.

⁴⁷ Yves-Pascal CASTEL et Christian MILLET, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, Morlaix, Association des Amis de Saint-Melaine, 1989, p. 33-55.

Année	gros oeuvre	toiture
1671	705 L 17 s	«
1672	1 457 L	«
1673	134 L 1 s	250 L 5 s
1674	277 L	284 L 19 s
	2 573 L 18 s	535 L 4 s
	3109 L 2 s	

Ce relevé, comparé au chiffre déclaré, diffère de 129 L 10 s.

En 1655, la tour était dotée d'une croix de fer et d'un coq d'airain pour 9 livres. Ils sont remis en place après l'achèvement du nouveau clocher en 1672. Mais trente ans plus tard, les tempêtes ont sévi : « Payé aux ouvriers pour accomoder la pointe de la tour de Callot le 30 juin 1702 Jean et Modez Le Bris 26 livres » ; « payé à Julien Prigent forgeron pour avoir fait une croix de fer sur la tour de la chapelle 2 L⁴⁸. » En 1716, il faut réparer la croix du clocher : « aux ouvriers pour avoir accomodé la pointe du clocher le 16 août 1716 42 L. »

Les cloches

Avant la démolition de la tour en 1671, le gouverneur Jean Marzin mentionne les dépenses suivantes : « Requier de charge de la somme de quarante sols tournois qu'il avait payé en quatre cordes pour sonner la cloche de lad. chapelle de nostre dame de Callot durant le cours de sa charge et pour ce 2 L⁴⁹. » Le renouvellement de la corde est fréquent : le filin de chanvre est actionné depuis le bas du clocher, et le coulissage du cordage au niveau de la voûte de la chapelle provoque une usure rapide.

En 1677⁵⁰, une nouvelle cloche apparaît dans les comptes : « Donné de plus à Mons. le recteur pour payer la cloche à maistre Bourdon⁵¹ trois cents quinze livres de la quelle somme le dit Sr Recteur lui a donné quittance signée de sa main 315 L ; pour rander la cloche de la graive a la chapelle donné 10 s ; pour porter cette cloche a la forge et pour la faire peser 5 s ; pour une corde à sonner la cloche 45 s. » La petite cloche a nécessité quelques réparation en 1753 : « Pour accomoder la petite cloche 15 s⁵². »

Ce carillon n' a pas survécu à la Révolution. En 1824, une nouvelle cloche, fondue par Michel Briens, de Morlaix, est mise en place, mais elle se fêle rapidement. Ce n'est qu'en 1994⁵³ que sont fondues deux nouvelles cloches suivies en 1996 par une troisième.

Les messes ne pouvant commencer au-delà de midi (heure solaire), la pose d'un cadran s'avère nécessaire. En 1690, François Nicolas note : « Baillé à Julien Prigent maréchal pour avoir fait un stile dans le cadran de Callot et avoir mis le cadran en place quinze sols cy 15 s⁵⁴. »

En un demi-siècle, l'édifice a pris un nouvel aspect : construction de deux chapelles latérales et de l'abside, édification d'un nouveau clocher se substituant à l'ancien, mise en place de deux cloches qui appellent les pèlerins des deux côtés de la baie.

⁴⁸ Arch. dép. Finistère, 37 G 10.

⁴⁹ *Ibid.*, 37 G 13.

⁵⁰ *Ibid.*, 37 G 13.

⁵¹ Paul BOURDON, maître fondeur à Morlaix. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 48.

⁵² Arch. dép. Finistère, 37 G 14.

⁵³ Abbé Roger ABJEAN (dir.), *Carantec, île Callot, la chapelle Notre-Dame*, 2001, 60 p.

⁵⁴ Arch. dép. Finistère, 37 G 13.

Le mobilier

L'intérieur du sanctuaire est entretenu avec un soin renouvelé. En 1655, Jean Baradec perçoit 286 livres pour avoir construit un tabernacle sur le grand autel et 250 livres « pour avoir peint et doré le tabernacle, la bordure du tablier sur l'autel les lambris dessus peints aussi le crucifix et l'image de notre dame dore aussi deux chandeliers sur le grand autel⁵⁵ ».

En 1656, Jean Piquart, maçon, reçoit 6 livres « pour avoir fait un bénitier et quatre soubtenants pour soutenir quatre figures ».

De 1656 à 1660⁵⁶, Maurice Le Vot, sculpteur, « façonne deux figures consistant en une annonciation et deux images à notre dame pour 117 L. » Ces statues sont peintes par Jean Baradec et Guillaume Bouriquen, « maîtres peintreurs », pour 465 livres⁵⁷. Ce même Baradec est chargé de l'entretien des vitres de la chapelle. Ses interventions sont permanentes.

En 1671, le gouverneur Jean Marzin commande une statue du bienheureux Michel Le Nobletz, et « Ollivier Loussaut, maître charpentier, perçoit 1 L pour avoir fait une crosse à l'image de St Carantec ». Maître Viman⁵⁸ reçoit 75 livres pour avoir peint et doré le « retable du grand autel et assuré le lambris au-dessus dudit autel » en 1681. Ce tableau est remplacé en 1699 et coûte 687 livres⁵⁹. Un repas du mouton, coutume locale, confirme la conclusion du marché. L'ancien tabernacle sera cédé à la trêve de Carantec pour 53 livres en 1701⁶⁰. D'autres travaux de peinture sont confiés en 1691 à Pierre Gloasven⁶¹, sans autre précision. Tous ces embellissements coûteront 187 livres en 1701. Enfin, deux autels sont peints et dorés par le sieur Clairan en 1732⁶² pour 295 livres.

L'obligation d'accuser ses fautes pour bénéficier des indulgences nécessite l'existence de confessionnaux en bon état. Il faut les remplacer en 1676. C'est l'occasion

d'acheter des planches et des clous pour 13 L 15 s. Gueznou Guellozé, charpentier, est payé 30 L 18 s pour en fabriquer deux nouveaux⁶³. Jean Sibiril⁶⁴ les réparera en 1769 pour 22 livres.

Les chapelles latérales

Les embellissements les plus spectaculaires sont l'aménagement des chapelles dédiées à saint Joseph et sainte Anne, construites au début du XVII^e siècle et seulement meublées d'un autel que l'on orne d'un parement en 1650.

Les travaux de la chapelle Sainte-Anne sont réalisés en 1683. Une fenêtre en pierre de taille est percée par le maçon Pierre Thomas, aidé de Bernard Marzin, qui perçoivent 14 L 10 s. Louis Sibiril, charpentier, Alain Derrien, serrurier, et Jean Baradec, vitrier, confectionnent le vitrail pour 12 L 10 s. Puis François Parmay, sculpteur⁶⁵, orne l'autel qui sera peint ainsi que l'ensemble du sanctuaire par les frères Pierre

55 Maître peintre vitrier à Saint-Pol-de-de-Léon. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 30.

56 Arch. dép. Finistère, 37 G 7.

57 Guillaume Bouriquen, maître vitrier et peintre, est le gendre de Jean Baradec. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 51.

58 Jean Viman ou Wichmann, peintre. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 345-346.

59 Arch. dép. Finistère, 37 G 10.

60 *Ibid.*, 37 G 10.

61 Il s'agit de Pierre Clairan (ou Clérant), sieur de Glazven. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 74-75.

62 Arch. dép. Finistère, 37 G 14. S'agit-il de Pierre Clairan ou de son frère Melaine ? Cf. *supra*, note 61.

63 Arch. dép. Finistère, 37 G 13.

64 Jean Sibiril, menuisier. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 324.

65 François Parmay, maître menuisier et sculpteur à Morlaix. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 284.

et Melaine Chesvan⁶⁶ qui toucheront 186 livres. Enfin, divers aménagements sont réalisés par le sieur Guesnou, charpentier.

La chapelle Saint-Joseph est aménagée dès 1686. C'est d'abord la confection d'un treillis sur la fenêtre de la chapelle par Louis Sibiril, puis la pose d'un retable sur l'autel par Jean Larhantec, sculpteur⁶⁷, et Jean Ryoual, menuisier, pour 104 livres. Une statue de saint Joseph est sculptée à la même époque. Des aménagements mineurs sont exécutés pendant cette période. En 1689, le peintre Glasven solde son compte en touchant 450 livres⁶⁸.

L'orfèvrerie

Les dépenses engagées apparaissent rarement en comptabilité. En octobre 1655, on achète 66 L 4 s un ciboire d'argent et un soleil doré. « Monsieur du Buisson orfèvre demeurant à saint Paul est payé 75 L pour dorer et accomoder les calices de la chapelle et faire un neuf selon quittance du 16 septembre 1707⁶⁹. » Il « accommode la petite croix d'argent et un chandelier en 1700 pour 7 livres ». François Gelar, sellier, fournit les étuis de trois calices.

En 1713, on lit : « pour avoir fait accomoder la croix d'argent et trois chandeliers avoir fourni l'argent et la soudure blanchir et decabocher six livres ». Deux réparations d'un calice sont notés en 1726 et 1766 pour 42 livres. Enfin, Desforge, orfèvre, perçoit 3 livres en 1782 pour « blanchir un chandelier⁷⁰ ».

Les ornements

Les habits sacerdotaux ne sont mentionnés qu'au XVIII^e siècle. En 1732 on relève : « Payé à Troussel marchand pour avoir garni trois chasubles de dentelles d'argent franges galon blanc étamine gofrée bougrain, fil, soye, façon 47 livres et pour teindre une chasuble et fourni le bougrain neuf neuf livres. »

Des armoires et « tiroirs » sont nécessaires pour ranger ces ornements. Ce mobilier coûte en tout 116 L 12 s cette même année. En 1741, on débourse « pour la toile d'un aube neuve, façon de la aube, accommoder les autres fournir fils cordon et le blanchissage 14 L ». En 1748, on achète une chasuble 69 livres puis en 1753 « une obbe » neuve 12 L 13 s. En 1769, le gouverneur acquiert un ornement noir pour 39 livres⁷¹. En 1772, on paie 25 livres « six aulnes et demi de toile pour l'usage de la chapelle fil et façon compris ».

L'entretien du linge (nettoyage, raccommodage, repassage) figure chaque année. En 1645, par exemple, on lit : « A Françoise Marchalaud lingère pour avoir blanchi damassé et empeser les nappes aubes et autres lingeries à raison de trois livres par an : 6 L. » Les travaux délicats sont confiés à des couturières de Morlaix. La conservation du linge revient à trois livres par an.

Un détail qui a son importance est le pavage de la chapelle en 1732. L'extraction des pierres et leur mise en place par Jean Creismer et son darbareur coûtent 39 livres⁷². Jusqu'ici, les pèlerins piétinent la terre battue, même pendant la nuit qui précèdent les pardons. Un peu de paille rend le sol moins inconfortable et moins humide par mauvais

⁶⁶ Lire Clairan ou Glazven. Cf. *supra*, note 61.

⁶⁷ Jean Larchantec ou L'Archant, maître sculpteur à Tréguier. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 178-179.

⁶⁸ Arch. dép. Finistère, 37 G 13. Cf. *supra*, note 61.

⁶⁹ Arch. dép. Finistère, 37 G 10. François Pillot, sieur du Buisson, maître orfèvre à Saint-Pol-de-Léon. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 293 ; Y.-P. CASTEL, D. DUFIEF, J.-J. RIOULT, *Les Orfèvres de basse Bretagne*, Rennes, 1994, p. 170.

⁷⁰ *Ibid.*, 37 G 15. Guy François Pellé, dit Pellé-Desforges, orfèvre à Morlaix. Cf. Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *op. cit.*, p. 286 ; Y.-P. CASTEL, D. DUFIEF, J.-J. RIOULT, *op. cit.*, p. 167-168.

⁷¹ Arch. dép. Finistère, 37 G 15.

⁷² *Ibid.*, 37 G 14.

temps. Deux tréviens balaient la chapelle le lendemain.

Ty ar Verchez

Le XVIII^e siècle est surtout marqué par la construction de la maison de la Vierge, « ty ar Verchez », et les désordres de la Révolution.

Les nombreuses cérémonies qui se déroulent à Callot obligent le clergé à stationner sur l'île. Jusqu'en 1732, les prêtres profitent de la basse mer pour s'y rendre. Les plus favorisés sont logés chez l'habitant au pied de la colline. Mais cette solution nuit au respect et à l'intimité qui leur est dû. En 1732, Alain Le Dan, prêtre, fait don à la chapelle d'un terrain pour construire une maison d'accueil. Le contrat est enregistré par M^e Heder, notaire royal, pour 9 L 15 s⁷³. Le gros œuvre, charpente, couverture, huisseries ont coûté 852 L 10 s. Divers aménagements et literie sont exécutés en 1734 pour 57 L 18 s. Il faut attendre 1739 « pour faire des commodités en travail, matériaux et charroy 30 L 10 s ». En 1763 et 1764, on renouvelle le mobilier et la vaisselle. Jean Le Duc apporte six chaises de Saint-Malo et le sieur Prigent, marchand à Morlaix, fournit une douzaine d'assiettes et quatre plats de « fayance ». On acquiert une douzaine de fourchettes d'acier et de la toile pour faire des draps. L'ensemble coûte 34 L 16 s. Le linge est renouvelé en 1771 et 1772 par l'achat de quatorze aulnes de toile qui représentent 60 L 13 s. Les commodités nécessitent des réparations en 1778, avec la pose d'une serrure. On paie 28 L 15 s⁷⁴.

En 1779, la maison de la Vierge est occupée par la troupe qui exige la fourniture de lits supplémentaires et dégage sa responsabilité pour la détérioration du mobilier. Le 2 janvier 1780, Alain Keroullé est désigné pour veiller à la conservation de ces biens. Déjà, le 30 octobre 1779, un procès-verbal est dressé par François Jaq et René Hamon, donnant une description détaillée de la maison et de

son contenu. Vingt-cinq hommes occupent l'île et leur officier loge « chez la vierge⁷⁵ ». Les comptes de Callot restent discrets sur la présence de la troupe et ses dégradations. En 1780⁷⁶, Jean Prigent, maréchal, est payé 3 L 15 s pour réparer les serrures de la maison. Pendant cette période, les îliens sont exemptés de la contribution de la trêve au passage des troupes à Morlaix. Ils échappent aux réquisitions des hommes, chevaux et charrettes⁷⁷. Ils ont par contre des responsabilités dans la répartition de la récolte du goémon.

La présence des prêtres qui sont logés, nourris et rémunérés représente un budget important. Pour les fêtes principales, certains arrivent la veille et confessent une partie de la nuit. En 1740⁷⁸, par exemple, on lit : « Payé le lundi de Pâques pour le dîner des prêtres et la veille et le lundi de la Pentecôte en pain et en viande pour le souper et le diner 10 L 5 s. ; le lundi de la Trinité pour le diner des prêtres 4 L ; le jour du grand pardon pour le diner et le souper des prêtres 7 L 10 s ; pour le droit de procession à messieurs les prêtres quatre fois par an 6 L. »

Avant 1732, les repas sont pris dehors ou dans une ferme proche. C'est l'hôtelier de Carantec, François Cam jusqu'en 1644, puis Hervé Le Squin, qui est chargé de la table. Que mange-t-on ? Bernard Coat, en 1784⁷⁹, note dans ses dépenses du pain, de la viande, du poisson, de la morue, des huîtres, du lard, des noix et des figues. Les frais de nourriture se montent à 52 L 10 s. On boit beaucoup de vin que l'on fait venir en tierçon (300 litres) ou en barrique (225 litres) de Morlaix ou de Roscoff en passant par le port de Pempoul.

⁷³ Arch. dép. Finistère, 37 G 14.

⁷⁴ *Ibid.*, 37 G 15.

⁷⁵ *Ibid.*, 37 G 14.

⁷⁶ *Ibid.*, 37 G 15.

⁷⁷ *Ibid.*, 37 G 4.

⁷⁸ *Ibid.*, 37 G 14.

⁷⁹ *Ibid.*, 37 G 16.

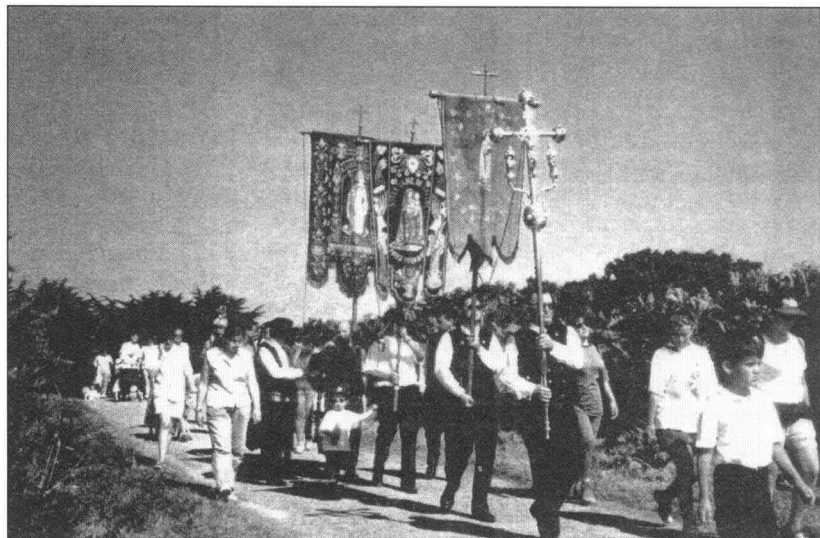


Fig. 2. – La procession en marche vers la chapelle.

Le nombre de prêtres qui assistent aux offices varie selon l'importance de la cérémonie. Le service est assuré les lundi de carême par le clergé local qui compte quatre prêtres en 1749⁸⁰, mais les deux principaux pardons mobilisent la majorité des prêtres de Taulé, Henvic et Carantec, assistés par un prédicateur de Cuburien ou un capucin de Morlaix et d'un maître chantre.

Un pardon à Callot

La procession, ayant à sa tête croix et bannières, part de l'église tréviale, descend vers le port en saluant le calvaire érigé à mi-côte par la famille Moguerou, et connue sous le nom de « Salud ar Verchez », « parce que c'est de ce lieu que les pèlerins allant à Callot ont coutume d'adresser leur premier salut à la Vierge ». Une fois arrivés à la grève, et si la mer est basse, on affronte à pied le vent et le sable par la « passe aux moutons ». Il faut être à la chapelle de bonne heure, car on ne peut célébrer la messe au-delà de midi. À marée haute, le clergé aborde l'île par bateau. Toutes les voiles venues des deux côtés de la

baie se joignent au cortège et s'échouent à « Pors-an-Ilis », au pied de la chapelle. Un drame qui n'apparaît pas dans les archives est le naufrage d'un groupe de paroissiens de Saint-Pol-de-Léon se rendant au pèlerinage de Callot, le 29 mai 1662. Un violent coup de vent a fait chavirer le voilier au cours de la traversée⁸¹.

Des groupes arrivent à pied ou en cariole dans la nuit, pour être assurés d'être entendus en confession et accomplir les rites permettant d'obtenir une indulgence pour soi ou pour un proche. À cette époque, les deux « rulan » sont reliés à Callot par une large bande de terre. Chaque paroisse se regroupe sur la grève et déploie ses bannières, fièrement tenues par les hommes ou jeunes gens. C'est un honneur très convoité, car il permet de montrer sa force pour faire face au vent et franchir la porte de la chapelle en inclinant l'étendard, sans que l'étoffe touche terre. Les

⁸⁰ Arch. dép. Finistère, 37 G 11.

⁸¹ Présenté par Alain CROIX, *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvennec*, Rennes, Apogée, 1993, p. 180.

jeunes filles portent des oriflames beaucoup plus modestes et c'est pour elles l'occasion de côtoyer en toute impunité des garçons qu'elles n'auraient jamais pu fréquenter autrement. La tradition veut que chaque prêtre soit rémunéré pour son déplacement. Les processions, les cantiques, le rituel s'achèvent par une collation ou un dîner offert par le gouverneur à tous les prêtres présents. Les porteurs de bannières et ceux qui ont œuvré au succès de la journée sont conviés à ce repas. Pendant ce temps, les pèlerins s'installent autour de la chapelle ou à l'intérieur s'il pleut, et se restaurent avec les provisions qu'ils ont apportées et qu'ils partagent avec leurs voisins. C'est la partie ludique du pardon. Elle ne peut durer longtemps, car il faut rentrer à la ferme pour soigner les animaux. Et quand on quitte ce lieu sacré, chacun s'en va le cœur heureux, l'âme libérée du poids de ses péchés. Les bannières sont repliées et les cantiques s'estompent parfois tard dans la nuit. Le gouverneur vide les troncs et met en sûreté les dons en nature. Le lendemain, il faudra balayer et nettoyer la chapelle et ses alentours.

En dehors de ces journées qui attirent les pèlerins de Saint-Pol jusqu'en petit Trégor, la tâche du gouverneur est quotidienne : il doit veiller à tous ces détails qui font qu'un lieu de culte est accueillant. C'est l'achat de cire et de cierges, d'huile pour les lanternes, de « pain à chant » pour les communions, de vin pour les collations, de cordes pour les cloches. Il doit aussi veiller à l'entretien du linge, au coup de balai le lendemain des offices...

La Révolution

Jusqu'à cette date, la chapelle conserve son état de 1700. Les gouverneurs successifs veillent à la conservation du monument et font face à l'occupation des militaires qui investissent l'île et chassent les propriétaires de « Ty ar Verchez » et de la chapelle.

Après 1780⁸², les comptes deviennent très incomplets. Au lieu de percevoir sa dîme une ou deux fois par an, le recteur de Taulé la prélève à chaque recette. Les visites épiscopales ne sont plus assurées. Les documents officiels ne sont plus signés par le corps constitué de Carantec. On a l'impression que l'argent circule sous le manteau pour ne pas attirer l'attention du pouvoir politique. Malgré cette méfiance du clergé, les recettes de la chapelle sont de 337 livres, 330 livres et 293 livres à la veille de la Révolution. Ces résultats sont en baisse, mais restent confortables. À partir de 1789, aucun chiffre n'est mentionné.

En 1795, après en avoir dressé l'inventaire, le directoire du district de Morlaix met en vente plusieurs parcelles de terre appartenant à la fabrique de Carantec. Il y joint la maison « Ty ar Verchez » avec tout son mobilier. L'ensemble est vendu 3 065 livres à un marchand de Morlaix. La troupe occupe toujours la chapelle qui n'a pas été inventoriée et devient un bien national.

Depuis la Révolution

Après la Révolution, nous n'avons plus de registre officiel pour suivre les pèlerinages et pardons. On se contentera de relever quelques témoignages extraits des enquêtes épiscopales faites auprès du clergé local au xixe siècle⁸³.

En 1806, le recteur Nédelec atteste que « les pèlerins et les marins surtout avaient continué à visiter la chapelle, même aux temps les plus sombres de la Révolution. À la vue du clocher, les matelots se découvraient et récitaient l'Ave Maria. À leur départ, ils y faisaient dire des messes et offraient à la Vierge les rubans de leurs chapeaux, d'autres messes d'action de grâce y

⁸² Arch. dép. Finistère, 37 G 16.

⁸³ Les renseignements qui suivent nous ont été aimablement communiqués aux Archives diocésaines de Quimper, que nous remercions vivement.



Fig. 3. – Les pèlerins autour de la chapelle Notre-Dame de Callot.

étaient célébrées à leur retour et plusieurs tableaux d'ex-voto figurant des navires en détresse étaient suspendus aux murailles. »

Secondé par le maire, André Couhitte, ce même recteur fait restaurer l'édifice sérieusement endommagé. M. Laot, curé de Taulé, vient bénir l'achèvement des travaux.

En 1856, François Boulic, desservant de Carantec, note que trois pardons sont célébrés, le lundi de Pentecôte, le lundi de la Trinité et le dimanche qui suit le 15 août. Il doit faire appel à des confrères voisins pour entendre les confessions. Pendant ces trois jours, il y a indulgence plénière. Deux reposoirs sont dressés entre l'église paroissiale et

la chapelle de Callot. Certains pénitents font à genoux le tour du sanctuaire. Des pèlerins arrivent de neuf à dix lieues à la ronde...

L'abbé Lazennec en 1892 signale « qu'on n'y a jamais remarqué aucun désordre, même dans la nuit de 31 décembre au premier janvier. Pendant cette nuit, les fidèles de Carantec et des paroisses environnantes vont saluer N. D. de Callot. En route, ils récitent le chapelet et chantent des cantiques. »

Exposée à toutes les intempéries, la chapelle se dégrade rapidement. Malgré les travaux d'entretien, il faut entreprendre des réparations sérieuses. Une nouvelle intervention est jugée indispensable par l'abbé

Bosson en 1950⁸⁴. La toiture menace ruine, portes et vitraux ne résistent plus au vent, et il faut agir d'urgence. Le recteur fait remplacer, en face de la chapelle, l'ancienne croix en fer par une croix monolithe de granit, sculptée par M. Kerguiduff, de Henvic.

Malgré tous ces travaux, le bâtiment se détériore, le mobilier vieillit terriblement. À partir de 1996, l'abbé Abjean⁸⁵, recteur de Carantec, contacte les Monuments historiques, sollicite le concours financier de la commune et du conseil général du Finistère pour réhabiliter le gros œuvre et le mobilier de la chapelle, se faisant assister par des artisans de renom. La tour est dotée de trois nouvelles cloches. Le sanctuaire a pris un nouvel aspect, qui surprend les anciens pèlerins habitués à plus de poussière et d'ex-voto, sans doute jugés trop folkloriques pour être conservés.

Chaque année, l'île enregistre un afflux très important de pèlerins lors de ses deux

pardons du lundi de la Pentecôte et du dimanche suivant le 15 août. Des paroisses se joignent au cortège local, respectant le traditionnel baiser des bannières. L'an 2002, qui marquait le quinzième centenaire de sa fondation légendaire, a connu une foule de plus de mille cinq cents pèlerins et curieux. La chapelle a traversé les siècles grâce aux indulgences qu'elle a su se procurer auprès de Rome. Parfois, des mariages y sont célébrés, mais les baptêmes et les obsèques ont toujours lieu à l'église paroissiale. La beauté du site et la paix intérieure que l'on ressent dans la chapelle font de ce sanctuaire un lieu privilégié où se confondent foi et tourisme.

⁸⁴ Abbé Émile BOSSON, *Ile Callot, Carantec, Cachan*, Imprimerie Hélios, 1956.

⁸⁵ Abbé Roger ABJEAN, *op. cit.*

ANNEXE

Les gouverneurs de Callot

Période	Gouverneurs
1644 - 1646	Maurice Bohic
1647 - 1649	Pierre Bourdier, La Croix
1650 - 1660	Yvon Le Goazguen, La Croix
1668 - 1670	Jean Marzin
1671 - 1674	Maurice Le Mescam
1675 - 1680	Maurice Kerrien
1681 - 1683	Thomas Le Scanff
1684 - 1688	Gabriel Le Goazguen
1689 - 1691	François Nicolas
1992 - 1694	Jacques Cleach, Le Goaz
1695 - 1700	Jean Cabon, Creachain
1701 - 1706	Yves Bohic, Kerprigent
1707 - 1712	Bernard Becam, Kerhallic
1713 - 1718	Hervé Roux, Callot
1719 - 1724	Guillaume Scanff, Le Launay
1725 - 1731	René Kerrien, La Croix
1732 - 1748	Hervé Hervet, Kervezec-Creis

1749 - 1754	Yves Bohic, Petit-Kerprigent
1755	Claude Morin, Petit-Kerhallic
1756	Thomas Marzin, Callot
1757	Christian Gueguen, Kervern
1758	René Le Goazguen
1758 - 1760	Claude Marzin, Petit-Kerhallic
1760 - 1761	Jean Cleach, Kerouguelen
1762 - 1764	René Hamon, Kerangoaguet
1765 - 1767	René Cleach, Le Goaz
1768 - 1770	René Le Mescam, Grand-Kerprigent
1771 - 1773	Jean Merret, Grand-Kerhallic
1774 - 1776	Jean Marzin, Petit-Kerhallic
1777 - 1779	Alain Kerrien, Kerhinec
1780 - 1782	Hervé Bohic, Petit-Kerprigent
1783 - 1785	Bernard Coat, Ty-Coz-a-Garros
1786 - 1788	Jacques Le Mescam, Kerangoaguet
1789 - ...	René Nicolas, Kermen
1792 - 1794	Jean Nicolas, Kerilis

Résumé

Un îlot battu par la tempête, dominé par une chapelle vouée à la Vierge Marie, des indulgences accordées trois fois par an au moment où le protestantisme sévit dans la région, des livres de comptes miraculeusement conservés : tels sont les éléments qui ont permis de retracer l'histoire d'un lieu de culte toujours vivant, qui a survécu à des siècles tourmentés et dont la beauté attire chaque année des milliers de visiteurs.

Abstract

A weather-beaten islet, dominated by a chapel devoted to the Virgin Mary, indulgences given three times a year in a period when Protestantism was active in the region, miraculously preserved account books : such are the elements which allowed the author to retrace the history of a place of worship which is still active today, as it has survived difficult times and still attracts thousands of visitors, year after year.

Diverradur

Eun enezennig digor d'ar gwall amzer, eur chapel war he gorre gouestlet d'an Itron Varia, induljañsou roet teir gwech ar bloaz d'ar mare ma kreske ar brotestanted er vro, leoriou kontouriez bet miret dre vurzud : setu an danvez e-neus talvezet da zizolei istor eul leh-pedi beo-kaer bepred, treuzet gantañ kantvedou freuz ha reuz, ha m'eo dedennet gantañ milierou a weladenourien beb bloaz evid e vraventez.

Un château de rêve au service d'une ambition politique : Keriolet, l'œuvre du comte de Chauveau

par Nolwenn Rannou

Alors que l'habitat en ville traduit une volonté de se fondre dans un cadre urbain monotone et astreignant, la « maison de campagne » est le programme où les commanditaires affichent clairement leurs préférences en matière d'esthétique architecturale. La Révolution française aurait logiquement dû faire disparaître le château, habitat emblématique de la noblesse ; or le XIX^e siècle correspond à une période particulièrement faste en matière de constructions ou de reconstructions même si le terme de « château » ne recouvre plus la même définition : autrefois attaché à un cadre juridique précis et à la possession de titres nobiliaires, c'est désormais l'ampleur de la propriété mais surtout son style et le mode de vie de ses habitants qui le distingue de la villa et de la maison de campagne. Le château n'est plus désormais le seul privilège de la noblesse et s'ouvre à une bourgeoisie aisée issue de la Révolution industrielle. Joseph Bigot, déjà très occupé par les commandes que lui apportent ses fonctions officielles d'architecte diocésain et départemental auprès des paroisses ou des municipalités, a peu

construit pour les particuliers : seulement quarante et une interventions, soit 10 % de sa production totale (près de quatre cents interventions ont pu être recensées). Une fois analysés le style et la composition des programmes, nous pouvons estimer que Bigot a construit trois châteaux¹ : Keriolet (Beuzec-Conq, Concarneau), Quillien (Pleyben) et Kerandraon (Guiscriff). Tous trois ont été élevés sur la hauteur afin de profiter d'un cadre champêtre ou maritime, dominant symboliquement les environs : Keriolet surplombe ainsi le port de Concarneau tandis que Quillien, entre Brasparts et Pleyben ou Kerandraon sont situés au sommet d'une colline bénéficiant d'une vue panoramique sur la campagne.

Si la grande majorité des réalisations dues à Joseph Bigot s'inscrit dans la tradition classique – ainsi Quillien est néo-Louis XIII, Kerandraon néo-Renaissance – certains

¹ La comparaison des devis aurait sans doute apporté d'importantes informations pour déterminer le statut des différentes constructions mais ils nous sont pour la plupart inconnus.

commanditaires, n'ignorant pas l'évolution du goût, se sont orientés, parfois très tôt, vers le néo-gothique, tels Armand du Chatellier à Kernuz, lorsqu'il fait remanier son manoir dans le style gothique dès 1843-1845 ou le comte du Couëdic qui, dans les mêmes années, à Quimperlé, sollicite l'architecte pour bâtir une chapelle dans le même style. Ces deux personnages, membres actifs des sociétés savantes locales, font figures de précurseurs dans le département où le néo-gothique mettra encore dix ans à s'imposer dans l'architecture religieuse. Construire un château, néo-gothique de surcroît, constitue donc un acte éminemment symbolique dans la haute société du XIX^e siècle, en particulier du second Empire, période pendant laquelle, anoblis ou non, bourgeois ou fonctionnaires se font élever des demeures légitimant leurs titres ou une position sociale importante : la commande du comte de Chauveau à Kériolet illustre parfaitement ce propos. Ce château se distingue des autres constructions par l'ambition de son programme et par son style. Contrairement à Quillien et Kerandraon, dont les dépendances sont relativement peu étendues, Kériolet est pourvu de nombreuses annexes. Cette construction, qui a occupé l'architecte pendant plus de vingt ans, est sans doute la plus surprenante mais aussi celle dont il se montre le plus fier avec l'achèvement de la cathédrale quimpéroise. Lors de la seconde campagne de travaux, vers 1880-1884, Bigot, alors âgé de soixante-treize ans, a déjà considérablement réduit son activité et se consacre presque exclusivement à cette commande.

Des commanditaires exceptionnels

Au-delà de l'architecture, la personnalité et le statut de ses commanditaires font du château de Kériolet une œuvre exceptionnelle. La princesse Zénaïde Narischkine (1803-1893) appartient à la grande aristocratie russe, réduite, après l'abolition du servage, à

un noyau de familles dont le désintérêt pour les affaires sociopolitiques intérieures est en partie responsable de la chute de l'empire au début du XX^e siècle². Cette aristocratie, basée à Saint-Petersbourg où sont situés ses principaux palais, s'est occidentalisée au cours des XVIII^e et XIX^e siècles : la pratique de la langue française en particulier y est devenue un signe de distinction, tout comme la constitution de collections d'œuvres d'art européen³.

Celle de la princesse est considérable. Issue elle-même d'une famille éminente, elle épouse en première noce le neveu du tsar Nicolas I^{er}, le prince Boris Youssoupoff avec lequel elle a un fils, Nicolas. Appelée la « surintendante des beaux-arts », elle participe activement à la vie culturelle russe. C'est elle qui est à l'initiative des agrandissements (un théâtre baroque et la salle mauresque) du palais de la Litéïnaïa – actuel « palais Youssoupoff » – construit au XVIII^e siècle à Saint-Petersbourg sous la direction de l'architecte Vallin de La Mothe par les ancêtres de son époux. À la mort de celui-ci, elle se retrouve à la tête d'une fortune colossale dont le contrat de mariage avec le comte de Chauveau, le 3 septembre 1860, fait état⁴ : outre son palais de Saint-Petersbourg, elle possède une villa en Finlande, un hôtel particulier au Parc des Princes (bois de Boulogne) à Paris, trois maisons de rapport dans différentes villes de Russie, une maison à Moscou, un diamant appelé « l'Étoile polaire », des bijoux provenant de la succession du prince Potemkin et des boucles d'oreilles ayant appartenu à Marie-Antoinette, dont son beau-père, Nicolas Youssoupoff, avait été proche⁵. En froid avec le tsar et son

² C. DE GRUNWALD, *Société et Civilisation russes au XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1975, p.194.

³ ID., *ibid.*, p. 27. Celle de la princesse est en partie conservée au musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg.

⁴ Arch. nat., minutier central, étude CXVI, dossier 844, M^e Gossart.

⁵ C. DE GRUNWALD, *op. cit.*, p. 27.

entourage, la princesse s'installe à Paris après le décès de son mari et entre à la cour impériale de Napoléon III où elle côtoie notamment la princesse Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte et épouse du prince Demidov dont elle est séparée. Mathilde Bonaparte est alors connue pour son salon peu conventionnel où elle reçoit artistes et intellectuels parfois hostiles à l'Empire⁶. D'après Louis Le Guennec, la princesse y aurait rencontré Charles Louis Honoré Chauveau, officier de cavalerie originaire de Champagne et de trente ans son cadet⁷. D'origine modeste si nous la comparons à celle de la princesse – la description de ses biens se résume dans le contrat de mariage à quelques objets d'art, une terre en Algérie et une propriété en Bretagne – l'ascension sociale de Charles Chauveau, devenu Charles de Chauveau, est fulgurante⁸ : entre sa rencontre et son mariage avec la princesse en 1860, il est anobli (il porte les titres de comte et de marquis de Serres), devient secrétaire à la Chambre de l'empereur avant d'être élu conseiller général du Finistère, son prédécesseur ayant été appelé à siéger au conseil municipal de Paris. C'est pour légitimer cette nouvelle fonction que le couple se porte acquéreur, le 20 novembre 1862, du manoir de Keriolet⁹ : Chauveau espère sans doute trouver dans le Finistère un terrain favorable pour de futures échéances électorales.

Les séjours du couple dans le département sont très irréguliers. La princesse semble avoir surtout fréquenté les lieux entre 1864 et 1870. À partir de cette année, en effet, les courriers du comte signalent les nombreux voyages de son épouse en Russie alors que lui-même partage son temps entre Paris et Concarneau, ne l'accompagnant qu'à de rares occasions dans son pays natal. Par la suite, le comte apparaît comme le principal interlocuteur de Bigot même s'il évoque régulièrement l'avis de la princesse dans sa correspondance et si celle-ci, qui a largement participé à l'exécution de la première campagne de construction, demeure attachée au

château au point de refuser d'en diffuser les plans¹⁰ : « La princesse ne serait pas désireuse de donner le plan et dessins de Keriolet pour le voir exécuter ailleurs. Elle tient à ce qu'il soit unique. Elle craint d'ailleurs que la copie soit de l'à-peu-près et discrédite votre œuvre. »

La carrière de Chauveau le retient en effet davantage en Bretagne où il brigue notamment la députation en 1869. Rallié à l'Empire, il reste proche des légitimistes. Il se démarque en particulier de la politique impériale au sujet du Mexique et surtout de la crise italienne, dans laquelle il soutient le pape¹¹. Hostile à la Commune et au socialisme, il se dit favorable au suffrage universel mais débarrassé des candidatures officielles¹². Ses courriers à Gustave Le Guillou-Penanros, Joseph Bigot ou au notaire Prouhet sont très contradictoires et démontrent son opportunisme¹³. S'il se défend, en 1888, d'apprécier

⁶ P. GUIRAL, *L'Âge d'or du capitalisme, 1852-1879*, Paris, Hachette Livre, 1995, p. 68.

⁷ Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Beuzec-Conq, notes sur Keriolet.

⁸ Arch. nat., minutier central. La situation géographique de la propriété bretonne n'est pas indiquée mais il ne s'agit pas de Keriolet qu'ils acquièrent ensemble deux ans plus tard.

⁹ Arch. privées, Concarneau. Peu de temps après, ils achetèrent également la propriété du Moros non loin du château. Les actes sont passés chez maître Prouhet, notaire à Trégunc. Je tiens à remercier ici les propriétaires qui ont bien voulu m'accueillir et me permettre d'accéder aux différents espaces du château.

¹⁰ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 1^{er} novembre 1871.

¹¹ Napoléon III, en soutenant l'unité italienne contre l'Autriche, est allé à l'encontre de l'autorité du pape.

¹² Arch. dép. Finistère, 164 J 2, profession de foi de Charles de Chauveau lors de sa candidature aux élections législatives et lettres échangées par Bigot et Chauveau au sujet de ces élections, fin 1868-début 1869.

¹³ Arch. dép. Finistère, 164 J 2, correspondance du comte. Il adapte ses idées à chaque interlocuteur ; ainsi, alors que dans les lettres adressées à Bigot et à son beau-frère, il fustige la politique de l'Empire, dans un autre courrier envoyé à Prouhet il se montre tout dévoué

l'art gothique pour sa référence historique et politique, il paraît pourtant regretter la société de l'Ancien Régime car, l'illusion royaliste passée, il se reporte sur les symboles nostalgiques de la monarchie et sur l'étude historique avec, pour sujet de prédilection, la période qui a vu naître l'union de la Bretagne et de la France¹⁴. Malgré une ambition personnelle démesurée, le comte a fait une piètre carrière politique. Après l'avènement de la III^e République et surtout l'échec de la restauration de la monarchie en 1873 – il soutient alors le comte de Chambord –, il se concentre sur la vie politique et culturelle locale, participant notamment à la création de la Société archéologique du Finistère. Nommé maire de Beuzec-Conq sous la présidence de Mac-Mahon, de 1874 à 1876, son impopularité et le renforcement de la République l'écartent peu à peu de la vie politique qu'il quitte finalement à la fin des années 1870¹⁵. C'est à partir de ce moment qu'il se consacre presque exclusivement à son château, qu'il ne cesse, grâce à la fortune de son épouse et jusqu'à sa mort en octobre 1889, d'agrandir et d'embellir avec l'aide de Joseph Bigot.

Peu de temps avant son décès, le comte fait donation du château à sa sœur, M^{me} Prieur, qui habite l'une des maisons de garde. La princesse, qui a pourtant financé la construction, doit se résoudre à racheter la propriété le 3 décembre 1889 avant d'en faire elle-même donation au département du Finistère à la condition qu'il devienne un lieu d'« instruction artistique¹⁶ ». La princesse étant usufruitière, le département ne prend possession du château qu'à son décès, le 23 octobre 1893, et y crée alors un musée. Son arrière-petit-fils, Félix Youssouffoff, exilé en France depuis le meurtre de Raspoutine, conteste la donation en 1951 et intente un procès au département qui n'a pas respecté toutes les volontés de la donatrice : une partie des terres et quelques objets ont en effet été vendus et des arbres du parc abattus dès la fin du XIX^e siècle. La propriété passe ainsi, en 1956, dans les mains de Youssouffoff qui

la revend rapidement et disperse les collections. Aujourd'hui, après trente ans sans réel entretien, de 1956 à 1987, et la démolition de la chapelle en 1971, l'état du château s'est considérablement dégradé et, malgré une documentation abondante, la disparition totale de certains éléments rend impossible une reconstitution fidèle des lieux.

Chronologie des travaux

Sur les hauteurs de Beuzec-Conq, le château domine la ville de Concarneau et la rivière du Moros. Le choix de Joseph Bigot pour concrétiser ce projet s'explique sans doute par la notoriété récente de l'architecte et par sa parenté avec l'industriel concarnois Gustave Le Guillou-Penanros, dont il est le cousin et beau-frère¹⁷. Tout auréolé de la gloire apportée par l'achèvement des tours de la cathédrale de Quimper, il connaît au cours des années 1860 une période de forte activité, en particulier dans la région de Concarneau où il construit le manoir du Porzou à Lanriec et édifie, à Trégunc, l'église Saint-Marc avec les mêmes entrepreneurs qu'à Kerioulet, Martineau, Bonduel et Le Naour.

Selon l'architecte, le comte le sollicite dès 1863 pour rédiger un projet de style élisabéthain, très différent de sa production

à Napoléon III et condamne le suffrage universel, évoquant quelque action secrète au sujet des élections.

¹⁴ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 2 octobre 1882 : « J'aime le gothique comme style ; mais mon goût s'arrête au style. Mes sentiments au point de vue politique sont au contraire tellement modernes que je m'en effraye moi-même. »

¹⁵ L.-P. LE MAÎTRE, *Les Sillons de Beuzec au pays de Concarneau*, Quimper, impr. Bargain, 1975, p. 254-263.

¹⁶ Arch. privées, Paris, donation passée chez maître Pérard à Paris, 30 mai 1891.

¹⁷ Joseph Bigot a épousé sa cousine. C'est vraisemblablement le beau-frère de l'architecte, que semble bien connaître Chauveau, qui présente Joseph Bigot à ses futurs clients.

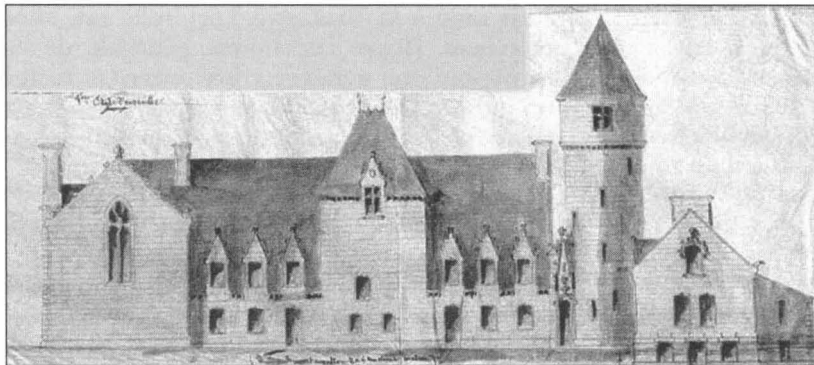


Fig. 2. – Étude d'ensemble (non réalisée) conçue par Bigot et la princesse Narischkine, vers 1866.

Arch. dioc. Quimper, 8 L IV 50.

habituelle : une construction de plan ouvert, en L, sur laquelle venaient se greffer différents éléments en saillie (oriel, galeries, vérandas, tours, etc.) [fig.1]. Ses élévations polychromes, en brique et pierre de taille, devaient exprimer l'organisation interne du château et recevoir des ouvertures à remplages formant claires-voies dans les pièces principales : celles-ci (salle à danser, hall, salon) occuperaient le rez-de-chaussée du premier corps de bâtiment, au-dessus d'un sous-sol de service.

Après quelques mois de réflexion, la princesse, estimant le projet inadapté aux matériaux de la région, s'oppose à sa réalisa-

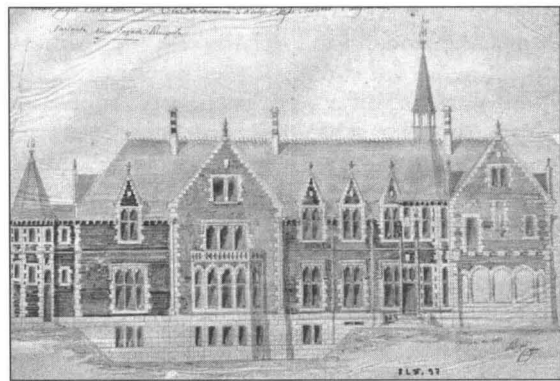


Fig. 1. – Premier projet de style élisabéthain en 1863.

Arch. dioc. Quimper, 8 L V 97.

tion¹⁸. La construction est donc abandonnée au profit d'un simple aménagement intérieur de l'ancien manoir tandis qu'on pare au plus urgent en élevant quelques dépendances dont une maison de garde, dans le style « cottage », une remise et une écurie. Un nouveau programme est toutefois envisagé : conçu par la princesse elle-même et intégrant l'ancien manoir, il semble être dressé dès 1865-1866 (fig. 2). Le plan en L est conservé mais l'aile en retour est à présent partiellement réservée aux services tandis que la grande salle de réception (ou hall), qui fera l'objet d'une seconde campagne, occupe toujours l'extrémité orientale du corps principal. L'angle externe formé par les deux corps de bâtiment est laissé sans construction, sans doute en raison de la présence de lauriers auxquels la princesse semble attachée. Concernant le style, les propriétaires choisissent de se tourner vers le gothique flamboyant breton des XV^e-XVI^e siècles, période faste de la construction manoriale en Bretagne : « Puisque nous sommes dans le pays de la bonne duchesse Anne, faisons du style breton¹⁹. »

Cherchant ensemble l'inspiration dans les constructions les plus intéressantes des environs, Bigot accompagne le couple au

¹⁸ Arch. dioc. Quimper, 8 L IV, texte introductif aux albums consacrés à Keriolet.

¹⁹ Arch. dép. Finistère, 4 Mi 21, article de Joseph Bigot dans *Le Finistère*, 20 août 1890.

manoir de Rustéphan à Pont-Aven, au prieuré de Locamand (La Forêt-Fouesnant) et, avec le comte seul, visite le château du Hénan à Névez. La chronologie des travaux est difficile à établir car Bigot se contredit lui-même lorsqu'il retrace l'histoire du château²⁰ : dans l'article du journal *Le Finistère* du 13 août 1890, repris dix ans plus tard dans le catalogue du musée de Keriulet, il déclare avoir dans un premier temps réalisé l'aile en retour d'équerre à l'ouest ; or, dans la notice introduisant le premier album consacré à Keriulet, il dit avoir d'abord donné une nouvelle enveloppe au manoir. Les archives relatives à la construction sont également peu prolixes ; aucun document ne se rapporte en effet au rhabillage du manoir, mais les élévations de l'aile ouest, dressées par Bigot en 1866, semblent indiquer qu'il a déjà été réalisé à cette date. Il apparaît que les travaux touchant à ces deux corps de bâtiments sont quasiment simultanés et s'étalent de 1865 à 1869, année de la réalisation de la cheminée de la nouvelle cuisine tandis qu'un an plus tôt un calorifère est installé au rez-de-chaussée de l'ancien manoir. Si la chronologie demeure incertaine, les conditions dans lesquelles l'architecte propose ses services à la princesse au sujet de la restauration de l'ancien manoir ne varient pas d'un texte à l'autre. C'est au cours d'un repas donné au château qu'il propose de donner à la construction un aspect plus conforme au statut de ses propriétaires mais la princesse refusant de quitter les lieux le temps des travaux, il est décidé de n'intervenir que sur les élévations extérieures.

La seconde campagne, en germe à partir de 1879, naît davantage de l'imagination de Charles de Chauveau qui désire y établir son propre musée : un hall et une chapelle ont pour vocation de servir d'écrin aux collections du couple et, ensemble, constituer une œuvre à la gloire de la Bretagne et de la France des XV^e-XVI^e siècles : « Ce sera une œuvre complète, un monument tout breton, élevé à cette époque où la France

s'est unie à la Bretagne. [...] Telle est, cher monsieur Bigot, l'économie générale de ce projet qui doit achever votre œuvre et rester un monument de pur style Louis XII et de la reine Anne en même temps qu'un musée historique de cette époque²¹. » S'inspirant des œuvres de Viollet-le-Duc – et de Pierrefonds notamment –, Chauveau guide l'architecte dans l'élaboration du programme. Ses courriers, très directifs, réduisent parfois celui-ci au statut de simple exécutant.

Outre les multiples adjonctions effectuées entre 1863 et 1889 dans le parc (serre, cloître des lauriers, statues...) et dans le reste de la propriété (fermes, bâtiments de service à l'ouest, maisons de garde), les aménagements intérieurs ont été plusieurs fois modifiés, vers 1869-1872 puis en 1883-1884, alors que la princesse ne vient que rarement à Keriulet.

Du gothique de référence au gothique imaginaire

Au nord, du côté du village de Beuzec, Keriulet offre un aspect assez austère. À l'avant de l'élévation antérieure, la cour d'honneur est délimitée, le long du chemin, par un fossé et un mur crénelé. La tour Marie-Jeanne, à l'est, du nom de la cuisinière du château qui y était logée, s'achève également par une terrasse à créneaux. Flanquée d'une tourelle d'escalier plus élevée à toit conique en pierre, cette maison de garde assure la protection du portail d'entrée néo-flamboyant, inspiré de celui du prieuré de Locamand auquel ont été ajoutés une porte piétonne, un niveau de créneaux et de faux mâchicoulis (fig.7). Une deuxième cour, attachée au service de la cuisine, est située à

²⁰ *Ibid.* – A. PABAN, *Catalogue du musée départemental de Keriulet*, Concarneau, Le Tendre, 1900, p. 9-13

²¹ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 6 mai 1880.

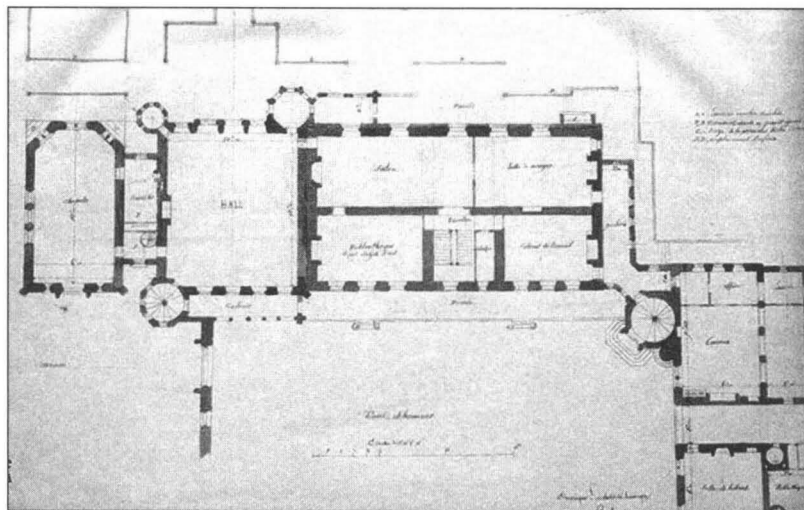


Fig. 3. – Plan du château.
Projet d'agrandissement, s.d.

Arch. dioc. Quimper,
8 L IV 6.

l'ouest, à l'arrière de l'aile en retour. Cet espace étroit, où se trouvaient un puits et une tourelle de section carrée, utilisée comme garde-manger, communiquait avec la basse-cour.

Le plan général

Le bâtiment principal englobe l'ancien manoir dont ont été conservées les dispositions primitives afin de ne pas affaiblir la construction. Un mur de refend longitudinal sépare la partie sud surmontée d'un étage carré de la partie nord, qui est un simple appentis au centre duquel se trouve l'escalier (fig. 3). À l'est, le hall relie le corps de logis à la chapelle tandis que l'aile occidentale, en retour d'équerre, est traversée par un passage couvert permettant d'accéder à la cour de service. Ces trois espaces – la partie ancienne, l'aile ouest et la campagne des années 1880 – sont articulés au moyen de galeries, de vérandas et de tours qui forment autant de décrochements en élévation. En dépit de son emplacement privilégié et contrairement au manoir traditionnel, la « tour du donjon » – qui accueillait l'entrée principale du château jusqu'en 1881 –, n'assure pas la distribution

horizontale et donne accès à un passage étroit, la « galerie des lauriers », reliant l'aile occidentale à la partie méridionale.

L'ancien manoir, au cœur du château, reçoit les pièces à vivre et les appartements des propriétaires alors que les adjonctions des années 1880 sont plus spécifiquement destinées à l'apparat. Le hall, également appelé salle des gardes, bénéficie d'entrées indépendantes sur la cour comme sur le jardin ; il était surmonté d'un étage réservé au logement des invités. À l'est, il communiquait par la sacristie avec la chapelle, dont l'abside polygonale, orientée au sud, est inscrite dans un plan rectangulaire (fig. 4).

L'aile occidentale est traversée par un passage couvert : au sud, la cuisine et ses dépendances (office et laverie) sont reliées à la salle à manger par la galerie des lauriers alors que la partie nord – la salle de billard et une bibliothèque – s'élève sur un sous-sol où était installé le troisième calorifère du château.

L'organisation interne se caractérise par « l'isolement » des pièces habitées par le couple au cœur du château. Les multiples études dressées par Bigot témoignent du soin porté

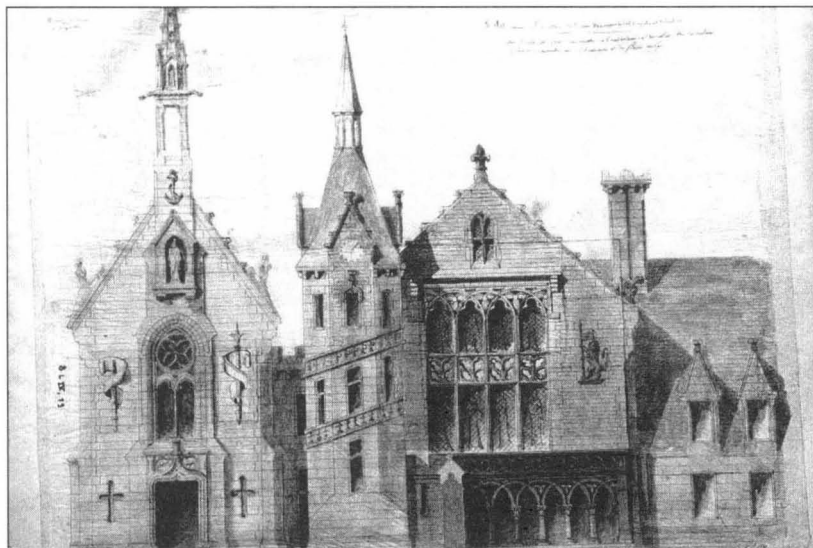


Fig. 4. – Élévation sur la cour de la chapelle et du hall ; étude non réalisée, 15 septembre 1880.

Arch. dioc. Quimper, 8 L IV 19.

au choix des distributions. Cette position centrale a contraint l'architecte à les multiplier pour ne pas avoir à traverser les appartements des propriétaires. Aussi, contrairement aux escaliers de la tour de l'horloge et du donjon, celui de l'ancien manoir n'ouvre pas sur la cour. Le compartimentage s'explique en partie par la fonction hospitalière du bâtiment qui renoue avec la vie de cour. La disposition des logements destinés aux visiteurs aux extrémités du château, au-dessus du hall et au premier étage de l'aile ouest, permettait aux domestiques d'y accéder par les combles.

La multiplication des distributions verticales (quatre escaliers relient le rez-de-chaussée au premier étage) permet d'éviter de trop nombreux croisements entre domestiques, propriétaires et invités. Pour autant, il n'existe pas à proprement parler d'escalier de service, la hiérarchie s'exprimant davantage dans l'autonomie des espaces auxquels sont adjointes des distributions particulières : l'ancien escalier pour le manoir originel, la

tour de l'horloge des invités, le donjon à la rencontre des ailes sud et ouest montent de fond en comble tandis que des escaliers plus étroits ne relient généralement que deux niveaux.

Les corps de bâtiment, simplement juxtaposés, communiquent grâce à des distributions horizontales secondaires placées en périphérie et nettement perceptibles à l'extérieur (galeries, balcon, terrasse). Ces dispositions, en partie imposées par la présence du manoir primitif auquel il faut raccorder les nouvelles constructions, témoignent surtout d'un goût manifeste pour le romantisme pittoresque de l'architecture anglaise et ses décrochements qui créent un effet de surprise, tant dans le rapport des pièces entre elles, que dans les points de vue offerts par les tours et autres galeries sur le parc. La multiplication des distributions verticales a également pour avantage de faciliter la circulation des propriétaires, en donnant, aux pièces principales, plusieurs issues.

La première campagne de construction : le rhabillage de l'ancien manoir et la conception de l'aile occidentale

L'ancienne demeure a été recouverte d'une enveloppe néo-flamboyante inspirée des manoirs et châteaux de la fin du ^{XV}^e siècle et du début du ^{XVI}^e, moment où la Renaissance fait son apparition en France. La référence est symbolique et politique, mais le style gothique tardif offre quelques avantages comparé à ses prédécesseurs : les ouvertures en anse de panier offrent en effet une solution intermédiaire intéressante entre les grandes baies des modèles classiques et les ouvertures en arc brisé, plus « gothiques » mais inadaptées au mode de vie du ^{XIX}^e siècle²². Il s'avère en outre plus décoratif pour une architecture domestique. Les maisons de plaisance annonciatrices de la Renaissance en France et que caractérise une recherche de confort et d'ouverture sur l'extérieur en même temps qu'y perdure un décor flamboyant, constituent un bon compromis : le château de Josselin, qui a vraisemblablement inspiré la façade sud de Kériolet, incarne parfaitement cette double recherche. Cette référence, sans jamais être signalée dans la correspondance de Chauveau ou de Bigot, paraît évidente ; nous y retrouvons le même souci d'ordonnancement des travées, les mêmes lucarnes passantes et un décor abondant. La princesse ayant exigé que les travaux ne gênent pas sa vie quotidienne, l'élévation méridionale a néanmoins conservé la dissymétrie de la façade originelle (fig. 6), atténuée par la position des lucarnes, disposées, elles, régulièrement. La difficulté résidait dans la gestion des vides laissés entre les ouvertures : aussi, pour donner l'illusion d'une ordonnance parfaitement régulière, l'architecte a utilisé divers effets, le premier consistant à attirer le regard vers le centre de la composition en y disposant deux hautes souches de cheminée identiques, amorties par les couronnes princière et comtale, de part et d'autre de la lucarne centrale. Ailleurs, le

décor néo-flamboyant (accolades, fleurons, pinacles) a permis de couvrir les pleins-de-travée un peu larges tout en renforçant les lignes verticales des travées principales. À l'est, un gâble en accolade protège les armes de la princesse, disposées sur un manteau ouvert et surmontées de la couronne princière au-dessus de laquelle une banderole porte, en caractères cyrilliques, l'inscription : « Près de celle-ci ». Vers l'ouest, afin de combler le vide d'un pan de mur aveugle, l'architecte a exécuté ce que le comte appelle le « banc de justice », sorte de siège en pierre formant un faux porche²³. À l'opposé, la véranda située à l'avant du salon est postérieure au rhabillage de la façade et date de la seconde campagne de construction.

La balustrade de couronnement, lointain souvenir des créneaux des châteaux forts, est un motif récurrent à la fin du Moyen Âge (hôtel des abbés de Cluny, palais Jacques-Cœur à Bourges) mais son interruption par des lucarnes passantes le rapproche encore de l'élévation sur cour du château de Josselin. Le décor sculpté de cette façade a été particulièrement soigné ; contrairement à la tour que Bigot a élevée au château de Keraval dans les mêmes années, les motifs ne sont pas exagérés et reprennent assez fidèlement les modèles traditionnels : les gâbles en accolade qui soulignent chaque ouverture du rez-de-chaussée reposent sur des culots feuillagés ou figurés. Au-dessus, les lucarnes ont reçu un décor de crochets et d'acrotères prenant la forme de personnages accroupis que l'architecte semble avoir copiée au manoir de Rustéphan tandis que les tuyaux d'évacuation des eaux de pluie, torsadés et décorés de fleurs de lys, sont identiques à ceux de la résidence parisienne des abbés de Cluny.

²² P. THORNTON, *L'Époque et son style. La décoration intérieure, 1620-1920*, Paris, Flammarion, 1984, p. 214.

²³ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, correspondance.

L'élévation sur cour est plus sobre. Elle présente une composition asymétrique que domine le pavillon de l'escalier principal (fig. 2) dont la partie droite, parsemée d'étoiles et de coquilles – motifs également visibles sur la tour d'escalier de l'hôtel des abbés de Cluny – est ornée de deux longues banderoles portant la devise « Quand mesme ton nom » et des initiales des propriétaires : les lettres C et Z (Charles et Zénaïde), insérées dans une couronne comtale, et la lettre N (Narischkine ?), dans une couronne princière.

L'aile ouest, construite vers 1867-1869 (fig. 5), est dominée par la tour d'angle dont seul le motif sculpté dans le tympan diffère de son modèle, la tour d'escalier du manoir de Rustéphan : ici, les symboles du comte (une étoile flamboyante surmontée d'une couronne et d'une banderole portant l'inscription « Toujours et quand mesme »), apparaissent sur un fond orné d'hermines et de fleurs de lys et remplacent les armoiries des seigneurs de Rustéphan. Si Bigot a également repris à la tour du manoir de Pont-Aven l'encorbellement supérieur, il s'en est éloigné en réduisant le diamètre de la construction et en ajoutant une tourelle d'escalier, rendant alors possible l'aménagement de deux pièces hautes. Les premiers projets présentaient une reproduction plus fidèle à laquelle semblait d'ailleurs tenir la princesse, mais Bigot, prétextant la recherche de confort, parvint à imposer une nouvelle élévation en prenant en contre-exemples les travaux entrepris par Viollet-le-Duc à Pierrefonds²⁴ : « Il ne s'agit pas ici d'une restauration comme à Pierrefonds, d'ailleurs très peu séduisant pour maison d'habitation. Il s'agit à Keriolet d'un édifice qu'on voudrait bâtir et habiter avec le plus de charme possible. Aussi, je me résignerai avec peine de ne faire partout que d'étroites meurtrières dans le grand escalier. » Une terrasse crénelée s'est ainsi substituée au toit en poivrière et des ouvertures plus larges aux meurtrières initiales. Les éléments à caractère défensif, mais aussi structurels, sont désormais purement décoratifs ; le double cordon ne marque plus le plafond de la vis, comme

à Pont-Aven, mais le plancher séparant les deux pièces hautes. Au sommet de la tour, les créneaux ajourés de meurtrières, simples ou cruciformes, et les faux-mâchicoulis constituent un couronnement plus emblématique en même temps qu'un belvédère offrant une vue exceptionnelle sur Concarneau.

Au nord de la tour, l'aile occidentale, avec sa façade asymétrique dominée par un toit en pavillon, rappelle l'entrée principale du palais Jacques-Cœur à Bourges.

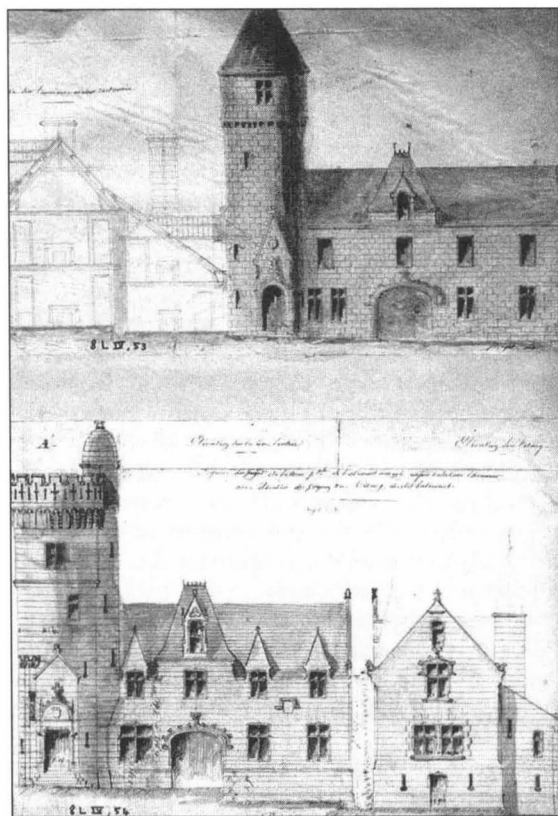


Fig. 5. – Projets de l'aile occidentale, s.d.
Arch. dioc. Quimper, 8 L IV 53, 54.

²⁴ *Ibid.*, 8 L 2, lettre de Bigot à la princesse, 3 décembre 1867.

La chapelle et le hall

Située à l'avant du portail, la chapelle, orientée au sud, était placée sous le patronage de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. Elle ne donnait pas sur la cour d'honneur, témoignant ainsi de son absence du programme initial en 1866. Construite lors de la dernière campagne, son exécution a été particulièrement étudiée par le comte à partir de 1879. De longs courriers adressés à l'architecte décrivent différents détails de la construction qui ne s'achève qu'en 1884. Toujours associée à la salle des gardes élevée à la même époque, son plan et son emplacement sont fixés dès les premiers projets, mais elle formait alors une avancée dans le jardin avant d'être finalement placée dans l'axe du hall et de l'ancien manoir.

En dépit d'un plan classique constitué d'un vaisseau unique se terminant par une abside polygonale, la chapelle de Kériolet offrait des dispositions tout à fait uniques par rapport aux autres constructions de ce type exécutées par l'architecte. Le fleuron sommant le gâble de l'entrée obstruait en partie la baie consacrée à la vie de Jean-Baptiste²⁵. Au-dessus, nichée sous un gâble triangulaire, se trouvait la statue de la sainte protectrice tandis que de part et d'autre de l'avant-corps médian, deux archères cruciformes évoquaient le caractère castral de la chapelle. La chambre du clocher, cantonnée de gargouilles, portait une courte flèche octogonale. Couronnant le reste de l'élévation, une balustrade ajourée a été préférée aux créneaux d'abord envisagés. Le motif, identique à celui qui règne sur la cour d'honneur du château de Pierrefonds, rappelait la balustrade de la première campagne et unifiait ainsi l'ensemble de l'élévation méridionale. À l'est, sous les trois verrières consacrées aux saints patrons du comte (saint Charles Borromée et Saint Louis) et à celui de sa maîtresse (sainte Bathilde), une banderole portait l'inscription latine : « Le Christ commande, le Christ règne, le Christ est vain-

queur ». Côté jardin, une autre banderole reprenait une inscription relevée au manoir de Coatbily : « Tout est à Dieu ». Dominant cette élévation, se dressaient au-dessus de larges pinacles quatre anges soufflant dans leur trompette. Les vitraux des trois baies de l'abside, dont le remplage en forme de fleur de lys a été observé par le comte à Melgven, dans la chapelle de la Trinité, retraçaient d'est en ouest, les vies de sainte Anne, du Christ et de la Vierge.

Le toit, comme le reste du château, recevait une crête en « zinc plombaginé », reprenant une nouvelle fois le motif de la fleur de lys²⁶. Sommant le poinçon de l'abside, se trouvait, comme à Pierrefonds, l'archange saint Michel terrassant le dragon, directement inspiré de celui qu'avait réalisé, pour Viollet-le-Duc, la maison Monduit (fig. 7). Cependant, il ne semble pas avoir été spécialement conçu pour le château. Bigot et Chauveau le trouvaient un peu démesuré par rapport au bâtiment mais le comte voulait marquer le paysage : « Je suis de votre avis, il est grand pour l'édifice, mais je pensais, en l'élevant, à son effet en mer. C'est mon excuse et puis, je tenais à ce saint symbolique, vainqueur du génie du mal et je ne l'ai trouvé que de cette dimension²⁷. »

Bien que prenant place au sommet de la tourelle en encorbellement accolée à la tour de l'horloge du hall, un autre ange, la trompette dirigée vers le ciel, contrairement aux quatre autres sonnant vers le bas, doit être rattaché au programme iconographique de la chapelle tout comme les deux vitraux de la sacristie consacrés deux saints « musiciens », David et Cécile.

Les thèmes abordés ici se rapportaient, d'une part, à la généalogie du Christ (David, premier roi d'Israël et préfiguration de Jésus,

²⁵ Arch. privées, Paris, donation, 30 mai 1891.

²⁶ Arch. dioc. Quimper, 8 L XVI. La crête a été réalisée par l'atelier parisien Perrin-Gradon.

²⁷ *Ibid.*, 8 L2, lettre du comte à Bigot, 2 février 1884.

Jean-Baptiste qui annonça le messie, la Vierge et sainte Anne) d'autre part, au *Jugement dernier* (les anges, les trompettes, l'archange saint Michel). En y associant ses propres saints patrons, le commanditaire inscrivait son œuvre dans la tradition des chapelles médiévales et notamment la Sainte-Chapelle que Charles de Chauveau cite à plusieurs reprises dans sa correspondance²⁸. Il avait d'ailleurs souhaité s'inspirer des vitraux de l'édifice parisien : « Ils imiteront à s'y tromper ceux de la Sainte-Chapelle²⁹. »

Le hall est indissociable de la chapelle dont il est contemporain. Cette construction, prévue dès 1863 dans le projet de style élisabéthain, est le résultat d'une longue collaboration entre l'architecte et le comte, les deux hommes se penchant régulièrement sur sa conception jusqu'en 1880. Proche d'une chapelle dans l'étude de 1866, il a également fait l'objet d'un projet plus monumental mêlant un décor néo-flamboyant et les caractères défensifs d'un château fort. Le projet devient plus précis dès lors que la chapelle y est associée. À partir de ce moment, il se présente comme une construction de plan rectangulaire cantonnée de tours d'angles. Outre celle de l'horloge et l'échauguette côté cour, la tour sud-est permet d'atteindre une petite tribune offrant un point de vue sur la salle³⁰ ; une autre, à la rencontre de la salle et du salon, accueille à l'étage, un boudoir, accessible depuis la chambre de la propriétaire grâce à un balcon surplombant la grande salle que distribuait également un escalier en vis, réservé à la princesse et dissimulé entre le hall et le salon³¹.

Sur cour, la salle des gardes présente quatre niveaux d'ouvertures centrées dans le mur-pignon, la dissymétrie naissant des volumes différents de la tour de l'horloge et de l'échauguette située à l'étage des visiteurs. Une galerie ajourée, composée d'arcs en plein cintre s'entrecroisant, constitue l'entrée commune à la grande salle et aux appartements des visiteurs accessibles par la tour de

l'horloge. Celle-ci permet en outre d'accéder à une terrasse, laquelle communique avec le chemin de ronde courant sur le portail d'entrée. À ce niveau et à l'étage supérieur, des claires-voies permettent d'éclairer le hall et les logements des invités. La plus élevée reprend les arcs entrecroisés du rez-de-chaussée mais présente des motifs plus découpés, observés sur l'ossuaire de Saint-Yvi (XVI^e siècle) et sur le cloître des Carmes à Pont-l'Abbé, que Bigot a déjà reproduits, en 1864-1866, dans la cour de l'évêché quimpérois. Enfin, sous le fleuron sommital du pignon, un casque et un écu sont empruntés au portail de la façade occidentale de la cathédrale Saint-Corentin, toujours à Quimper, tout comme le lion casqué des Montforts sculpté en bas-relief à droite des claires-voies.

Le comte s'est particulièrement intéressé à la tour de l'horloge pour laquelle il a imposé la présence d'un « campanile » – le lanternon – et de trois cadrans au nord, à l'est et à l'ouest³². Il souhaitait s'inspirer du château de Blois : « Elle aura à l'extérieur et à l'intérieur de larges baies suivant la révolution de l'escalier, imitation de l'escalier de Blois³³. » Cette influence, quoique peu perceptible – seule la forme biaise des fenêtres rappelle la tour de Blois – est révélatrice de l'ambition du comte de se référer intellec-

²⁸ Arch. privées, Paris, donation, 30 mai 1891.

²⁹ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 4 mai 1884.

³⁰ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, courriers, 1883-1884. Dans un premier projet, elle avait été prévue en encorbellement et sans escalier.

³¹ Elle devait, lors d'une étude antérieure, accueillir un escalier en vis afin de relier le hall à la chambre de la princesse et à l'étage des visiteurs, mais cette idée fut abandonnée, sans doute à cause du désagrément qu'aurait causé cette disposition pour la princesse.

³² Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, juin 1880.

³³ *Ibid.*, 8 L 2, courrier du comte à Bigot, s.d., intitulé « Observations et notes sur le plan de la grande salle et la chapelle ».

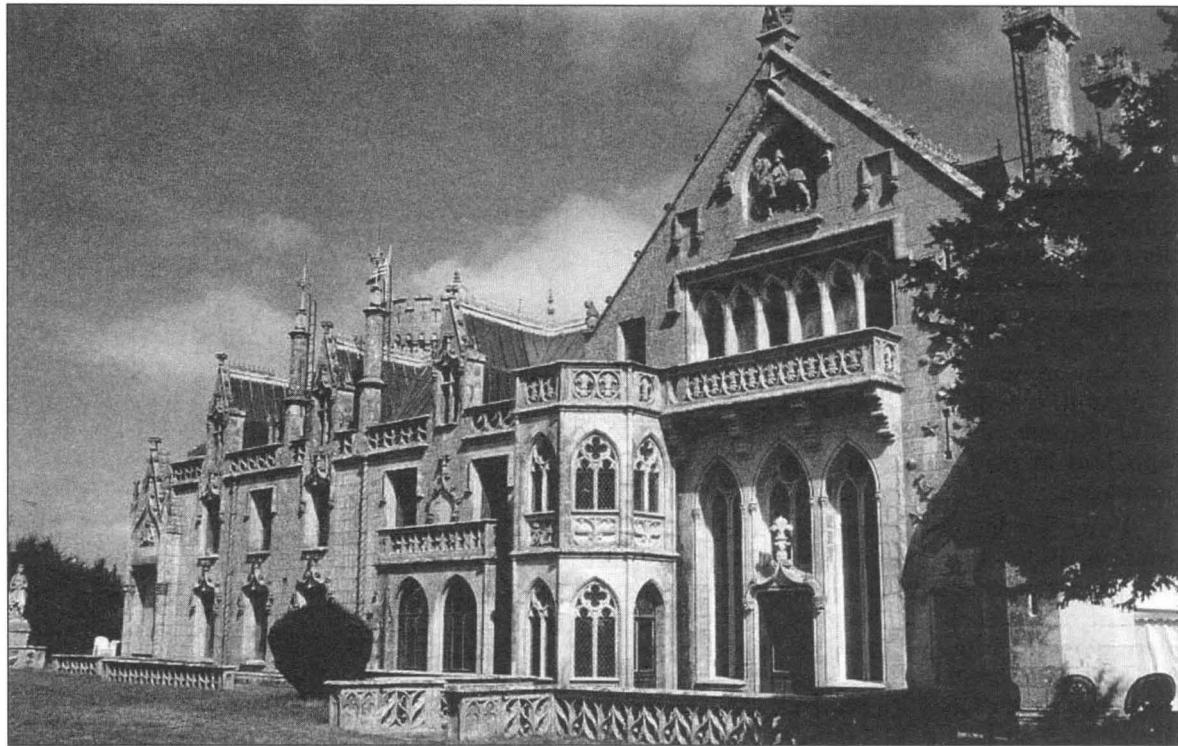


Fig. 6. – Façade sur le jardin.

tuellement à la Renaissance. La tourelle en surplomb a un style proche de l'échauguette située dans l'angle nord-ouest, simple attribut décoratif. Avec leur toit conique en pierre, la tourelle et l'échauguette, plus romanes que néo-flamboyantes, sont symptomatiques de l'attitude adoptée par le comte et l'architecte lors de cette campagne dont les références vont bien au-delà de la Bretagne et de la seule période de l'art flamboyant. La forme générale de la façade du hall paraît d'ailleurs faire référence à celles d'édifices romans de Poitou-Charentes, Notre-Dame-la-Grande à Poitiers ou l'église de Saint-Jouin-de-Marnes.

La composition de l'élévation méridionale reprend les grandes lignes de la façade sur cour (fig. 6). L'étage des visiteurs est éclairé

par une claire-voie identique, mais, de ce côté, les hôtes pouvaient profiter d'un balcon. Sa balustrade, ornée de fleurs de lys, prolonge celle de l'ancien manoir et assure ainsi la cohérence de l'élévation méridionale. En référence au château de Blois et sans doute également à la grand-maison de Jacques Cœur, la statue équestre du roi, ici Louis XII, que Charles de Chauveau a copiée sur un ouvrage, occupe la partie supérieure de l'élévation³⁴. Nous ignorons la raison qui incite finalement le comte à opter pour ce motif car il avait d'abord souhaité placer à ce niveau les statues de Charlemagne, Saint

³⁴ *Ibid.*, 8 L 2, note de Bigot. « Ce dessin se trouve dans l'univers illustré, extrait des merveilles de l'art et de l'industrie, Jules Mesnard, éditeur, p. 368. »

Louis et Philippe Auguste : « Ce groupe symbolisera le caractère de la nationalité de France dans son unité³⁵. » Dans le même esprit que le pavillon de l'escalier principal côté cour, la partie droite de l'élévation est parsemée d'étoiles et de coquilles. Elles sont disposées autour des baies – simple fenêtre ou archère – et des couronnes comtale et princière dans lesquelles passent des banderoles dont les inscriptions sont aujourd'hui illisibles mais qui, d'après les archives, portaient les devises : « Toujours et quand même » et « Aan ag neur fors³⁶. » Enfin, au sommet du pignon, tourné vers l'est, l'ours, emblème de la Russie, est l'un des rares éléments rappelant la princesse dans cette deuxième campagne.

Pour lier les deux campagnes de construction, Bigot a réalisé, à l'avant du salon, une courte galerie à niveau unique qui sert ainsi de terrasse à la chambre de la princesse. À proximité, les murs de la tour sont évidés et présentent des allèges aveugles dans lesquelles sont placés les chiffres d'Anne de Bretagne et de Louis XII, dont le graphisme est emprunté au livre d'heures de la reine Anne, rappelant également ceux qui ornent les murs de la Sainte-Chapelle³⁷.

De manière générale, si les toitures ne présentent pas une surface très importante à Kériolet, les parties hautes sont animées par la crête et les amortissements qui s'élèvent au-dessus des poinçons, au sommet des pignons, voire des souches de cheminées : fleurons, créneaux en pierre, épis prenant la forme de statuettes et girouettes contribuent encore à découper la silhouette du château (fig. 6 & 7).

Avec cette deuxième campagne, l'élévation de Kériolet, par son développement longitudinal, son asymétrie, ses décrochements et l'évidement du grand hall, affirme encore davantage l'influence des châteaux anglais et du rationalisme pittoresque. Cependant, l'utilisation qui est faite, dans cette partie, des styles architecturaux s'apparente à un

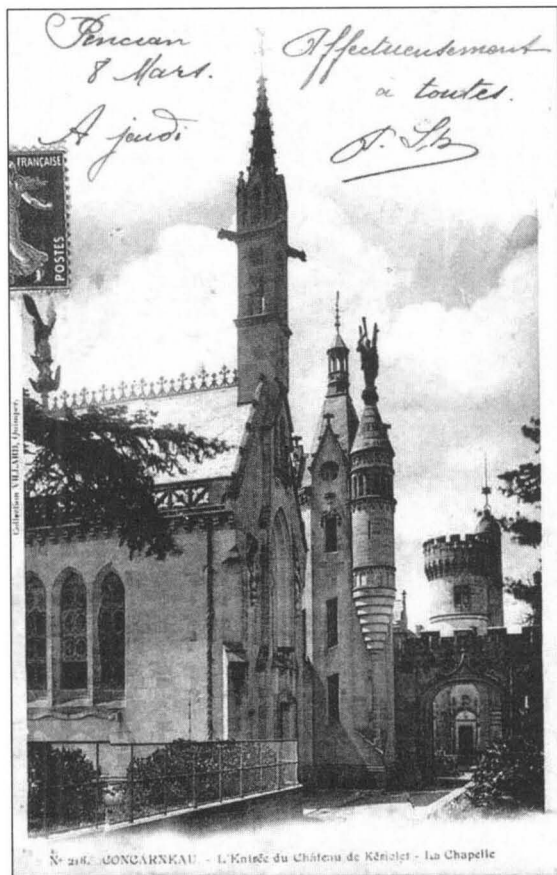


Fig. 7. – Entrée du château.

Éd. Villard, collection particulière.

éclectisme synthétique et non plus typologique dont Bigot était plus coutumier. Dans ce décor de dentelle, les emprunts sont multiples – du roman au gothique anglais en passant par les références locales et la Renaissance française – et se mêlent pour constituer une architecture originale. Alors qu'au sud règne une certaine unité entre les deux

³⁵ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 6 mai 1880.

³⁶ *Ibid.*, 8 L 2. La seconde devise serait la traduction, en vieux breton, de la première.

³⁷ *Ibid.*, 8 L dossier, lettre du comte à Bigot, s.d.

campagnes grâce au décor sculpté, le contraste est frappant côté cour. Sans doute les constructions des années 1860 sont-elles plus cohérentes mais le hall et la chapelle traduisent parfaitement cette recherche d'un style plus « moderne » où les emprunts, pourtant fidèlement copiés, offrent une composition insolite. L'architecte lui-même paraît surpris du résultat et cherche à justifier le caractère hétérogène de la construction : « Malgré ces importantes additions, au centre desquelles l'ancienne demeure est venue se perdre en changeant seulement de visage, l'ensemble de ces diverses constructions, en se reliant, porte un cachet d'originalité artistique. Si l'absence d'unité de ces différentes parties d'édifices donne sujet à la critique, ce reproche, qui n'est que la conséquence de la situation due au hasard des circonstances, ose à peine se produire tant est grand le nombre des admirateurs et des artistes qui ont visité le château. Dans la campagne où le charme des yeux trouve une variété multiple dans la nature, on peut bien sortir de la monotonie des grandes lignes exigées dans les palais publics et permettre à l'art, en le rendant plus difficile à produire, différents types d'une même époque. Ce genre de liberté dans l'art trouve beaucoup d'imitateurs en Angleterre principalement³⁸. »

Enfin, il est important de noter l'absence d'entrée monumentale. Les accès sont multiples mais peu hiérarchisés. La seule pièce d'apparat, la salle des gardes, destinée à recevoir les invités, ne possède qu'une entrée indirecte sur la cour, tandis que l'entrée empruntée par les propriétaires, dans la tour principale, est également peu valorisée et débouche sur un espace étroit.

Les aménagements intérieurs

Malgré les dommages subis lors de la tempête d'octobre 1987, les éléments conservés et l'inventaire dressé en 1891 témoignent d'aménagements intérieurs luxueux. Ils ont

pour une part été réalisés par des artisans parisiens venus, pour certains, travailler temporairement à Kerioulet³⁹. Le hall, qui en est le morceau de bravoure, servait à la fois de salle de réception et d'exposition imitant ainsi l'entrée monumentale, sur deux niveaux, largement utilisée, dès 1830-1840, par les architectes anglais. C'est dans ce cadre romantique que les propriétaires disposaient leurs collections⁴⁰. Cet élément d'architecture est un souvenir des grandes salles médiévales, appelées en France salles des gardes, où étaient exposées armes et armures⁴¹. Celle de Kerioulet se place également dans la tradition des cabinets de curiosités et autres galeries des châteaux de la Renaissance, transposée ici dans un cadre néo-gothique. Son décor, associé aux collections, devait donner l'image que le comte lui-même désirait présenter à ses convives : celle d'un homme de lettres et de pouvoir, issu d'une grande famille et témoignant d'un fort attachement à sa région d'adoption. L'espace a été entièrement pensé en fonction des œuvres exposées et notamment des tapisseries – ce qui explique la nudité des élévations est et ouest. Adossée au mur occidental, la cheminée monumentale, inspirée d'exemples de la Renaissance française, était, grâce à sa hotte droite, le support idéal pour exposer et développer la généalogie des Chauveau⁴² (fig. 8). Au-dessus du manteau décoré de fleurs de lys et

³⁸ *Le Finistère*, article du 20 août 1890.

³⁹ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettres du comte, 14 août 1872. Des colleurs vinrent en 1872 poser les tentures dans l'ancien manoir et dans l'aile occidentale.

⁴⁰ J. FERAY, *Architecture intérieure et décoration en France des origines à 1875*, Paris, CNMHS, Berger-Levrault, 1988, p. 220.

⁴¹ J.-P. BABELON, *Le Château en France*, Paris, CNMHS, Berger-Levrault, 1998, p. 281.

⁴² Deux modèles de cheminée en plâtre sont aujourd'hui conservés par le Musée départemental breton, n° inv. : 56.1.560 et 56.1.561. Ils appartenaient à Bigot qui en fit donation à la Société archéologique du Finistère. Également d'inspiration Renaissance, elles n'offraient pas un décor aussi développé.

d'une longue banderole portant la devise du comte : « Tout est honneur et loyauté. Tout est lumière et vérité », et sous le chêne, symbole de l'éternité, Chauveau est représenté en guerrier couché, tenant un étendard. Son écu, à terre, est sculpté aux armes d'un « ancêtre » breton (un lion surmonté de trois étoiles), tandis qu'à sa droite, une nef semble faire route vers le château, représenté en perspective à sa gauche. Les branches du chêne, dont les feuilles et les glands constituent un décor de fond où se promènent un écureuil et un oiseau, s'étendent sur l'en-

semble de la hotte ; accrochés aux branches, vingt-six écussons, dont les armoiries ont été inventées, symbolisent la riche ascendance du comte tandis qu'au centre, quatre bas-reliefs en pierre de Chauvigny se dégagent sur le granit, illustrant des scènes de la vie de quatre « faux » ancêtres, légendées sur des banderoles : « Renaud de Chauveau comte pair de France et ami du roy Jean de Poitiers, 1356 », « Huguet de Chauveau chancelier de Louis II de Bourbon présente le livre contre ses vassaux révoltés, 1358 », « Etienne de Chauveau accompagne le roy Charles VI dans son voyage du Mans, 1392 », « Le roy Charles VIII institue roy d'armes de France Charles Chauveau Bourbon, 1487 ». La banderole supérieure, sous l'étoile, porte l'inscription : *Monstrat regibus stella viam* (« l'étoile montre la route aux rois ») tandis que, sur la corniche de la hotte, nous pouvons lire : « Toujours et quand mesme », devise déjà inscrite sur la façade sud de la salle des gardes. La symbolique est très forte puisqu'en se représentant au pied de l'arbre, le comte fait directement référence à la généalogie du Christ et à l'arbre de Jessé ; mais ici, au sommet de l'arbre, l'étoile flamboyante se substitue à la colombe du Saint-Esprit et guide le comte de Chauveau.

La réalisation des quatre scènes en Chauvigny, du guerrier, de la nef et du château a été confiée au sculpteur toulousain Nicolas Grandmaison⁴³ tandis que Le Naour s'est chargé du manteau et de la corniche supérieure, un artiste de Landerneau, Perrin, réalisant le chêne et les écussons. Soucieux que le jeune sculpteur tienne compte de l'œuvre architecturale, Bigot avait fait

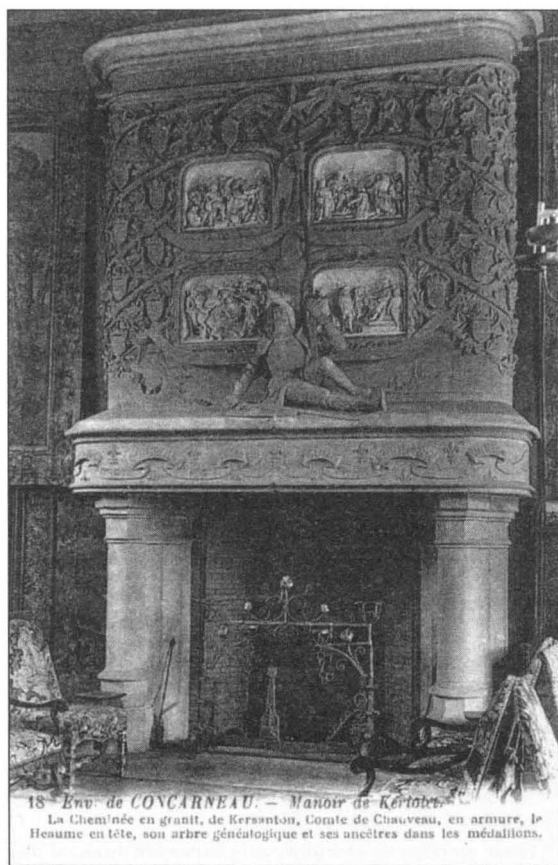


Fig. 8. – Cheminée monumentale de la grande salle.

Éd. Lévy, collection particulière.

⁴³ E. BÉNEZIT, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, Paris, Gründ, 1948-1950, rééd. 1999. Sculpteur originaire de Toulouse qui débuta au salon de 1881 et fut élève de Jouffroy, Falguière et Mercié à l'École des beaux-arts de Paris. Ce sculpteur travailla de nouveau pour le comte lors de la réalisation de la statue du général Duquesne pour le manoir du Moros, auquel il avait appartenu.

savoir au comte qu'il craignait un manque de cohérence entre les dimensions de la pièce et la cheminée mais Chauveau avait rassuré l'architecte : « Il subordonnera sa sculpture au dessin coté que vous m'enverrez et que je lui remettrai. Il était précisément au parc des Princes quand j'ai reçu votre lettre, dont je lui ai donné connaissance. Il m'a dit d'ailleurs que c'était son intention, la sculpture devant être subordonnée dans les monuments à l'architecture⁴⁴. » Grandmaison se rendit d'ailleurs à Kériolet en février 1884 pour y rencontrer l'architecte et prendre connaissance des lieux⁴⁵.

Les vitraux des murs sud et nord confirment la référence à une dynastie royale. Réalisés par un artiste parisien, L'Héritier⁴⁶, ils mettent en parallèle les ancêtres du comte et les rois de France : au nord, Renaud de Chauveau (XIV^e siècle), Huguet Chauveau (XIV^e), Étienne de Chauveau (XIV^e) et Gilbert Chauveau Bourbon (XV^e) répondent à six souverains emblématiques, Clovis, Charlemagne, Philippe Auguste, Saint Louis, François I^{er} et Henri IV dans les six lancettes des baies méridionales. Les parties vitrées apparaissent, au nord et au sud, dans des boiseries néo-gothiques en chêne, décorées de motifs en plis de serviette ou d'arcatures aveugles. Plusieurs points de vue permettaient aux propriétaires d'observer la salle : dans l'angle sud-ouest, la terrasse, d'où la princesse pouvait apercevoir la salle, présente un décor néo-flamboyant⁴⁷. Des glaces sans tain permettaient d'apercevoir la salle d'apparat depuis la bibliothèque et le salon Louis XIV, mais l'accès à ce dernier était en partie obstrué par l'escalier qui menait directement à la chambre.

L'aménagement intérieur de la chapelle nous est connu grâce à une carte postale et à la description sommaire de l'inventaire rédigé lors de la donation : « Intérieurement : parquet en mosaïque. Un autel en bois de chêne doré. Une voûte dont le modèle a été pris à la collégiale joignant la cathédrale

de Nantes. Cette collégiale fut autrefois le manoir de la Duchesse Anne de Bretagne. Les caissons de cette voûte sont formés par des nervures saillantes avec les retombées de tous les membrons sculptés formant clefs de voûte aux intersections. Au rond-point du chœur s'épanouit une clef de voûte sculptée recevant les arêtières. Tout cet ensemble repose sur une corniche ornée de sculptures, formant guirlande courante qui est appuyée par la retombée d'une frise⁴⁸. »

Une fois traversé le hall, le salon Louis XIV, unique pièce d'inspiration classique avec la chambre et le boudoir de la princesse, a perdu une grande partie de son décor : seule subsiste la cheminée en marbre rosé, encastrée dans un lambris de hauteur et autrefois flanquée de colonnes corinthiennes. D'après la donation de 1891, les murs étaient tendus de papier peint et le plafond, à large voussure, recevait un décor en trompe l'œil composé de fleurs se découpant sur le ciel. De la chambre Louis XV de la princesse, il ne reste aujourd'hui que la cheminée en marbre rose veiné. L'acte de donation nous indique qu'elle était surmontée d'un miroir et d'un fronton ; cette pièce présentait alors un lambris en chêne, peint en blanc, et un plafond en trompe l'œil représentant l'aurore⁴⁹.

⁴⁴ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 28 novembre 1883.

⁴⁵ *Ibid.*, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, lettres du 2 et du 20 février 1884. Sa signature est gravée sur la jouée gauche de la hotte en granit.

⁴⁶ Ce maître verrier ne figure pas dans les dictionnaires des artistes.

⁴⁷ Un tympan ajouré montre deux sirènes adossées soufflant dans des trompettes.

⁴⁸ Arch. privées, Paris, donation, 30 mai 1891.

⁴⁹ Le passage vers la grande salle et le boudoir a un couvrement en lambris imitant une voûte à caissons. Le boudoir est entièrement lambrissé : le soubassement est surmonté de pilastres à chapiteau corinthien séparant les baies et les miroirs qui occupent chaque pan de mur. Des médaillons en faïence étaient placés dans les écoinçons. Enfin, le plafond est divisé en caissons rayonnant autour d'une rosace centrale.

Les autres pièces du château sont inspirées par la période charnière de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance. Cela se traduit surtout dans le traitement des cheminées et des plafonds. Ceux de la salle à manger, de la chambre du comte ou des salles Charles VIII et Saint-Hubert sont à poutres et solives et servent de support à un décor peint d'hermines blanches sur fond rouge et de fleurs de lys or sur fond bleu. Les manteaux de cheminée en chêne recevaient un décor spécifique en fonction de la destination de la pièce⁵⁰. Au nord, la cheminée de la salle de billard a été remplacée au début du siècle par celle de la chambre du Roy, située au premier étage⁵¹. La cheminée monumentale, en chêne, était décorée de bas-reliefs « enluminés en carton pierre représentant les sept époques de la création du monde⁵² ». Les chambres aménagées au-dessus de la salle des gardes ont été démantelées, mais l'acte de donation de la princesse nous renseigne sur leur décor⁵³. La cheminée seule différenciait chaque pièce et lui donnait son nom : un panneau décoratif sur la hotte dans la « chambre de la Salamandre » faisait référence à François I^{er}, un autre dans la « chambre du Porc-Épic » rappelait Louis XII et la famille d'Orléans, enfin un bas-relief représentait le commerçant de Bourges dans la « chambre Jacques-Cœur ». La dernière chambre était simplement dite « gothique⁵⁴ ».

Les murs de la chambre du comte sont aujourd'hui encore tendus de toiles « vieil or » sur lesquelles ressortent des lions et des motifs végétaux bleus⁵⁵. Rattaché à la chambre, le cabinet de toilette, au nord, présentait un lambris d'appui en chêne et des tentures bleues ornées de lions dorés. À l'ouest, la chambre « chère-mère », dite également « des souvenirs », et la chambre bleue présentaient un décor plus simple (« Plafond enduit. Murs tendus de papiers peints. Une cheminée surmontée d'une glace ») tandis que, toujours au premier étage de l'ancien manoir, le cabinet de bains, au-dessus du calorifère, était entièrement lambrissé

en acajou⁵⁶. L'escalier principal, œuvre du maître menuisier Daoulas, dont les volées tournent autour de quatre noyaux, s'élève dans une cage dont les murs sont couverts de tapisseries dont le fond rouge laisse ressortir des cordelières « vieil or », emblèmes de Claude de France, fille d'Anne de Bretagne et épouse de François I^{er}⁵⁷. La présence de nœuds formés par la cordelière, symbole

50 Celle de la salle à manger se compose de pilastres corinthiens supportant un linteau divisé en cinq panneaux historiés. Dans la salle Saint-Hubert, la cheminée, partiellement conservée, était décorée de médaillons représentant le saint patron des chasseurs et un cervidé. Sa hotte rectangulaire, entièrement couverte de faïence, repose sur des colonnes à chapiteaux pyramidaux. Celle de la salle Charles VIII, portait également des carreaux de faïence ornés de fleurs de lys et d'hermines. Dans la chambre du comte, le manteau en chêne de la cheminée engagée dans le mur sud était surmonté d'un miroir et d'un dais. Le manteau se compose de deux colonnes. Leur fût est décoré d'hermines et de fleurs de lys ; il repose sur une base écaillée et supporte un chapiteau figuré (ange). Elles soutiennent un linteau divisé en panneaux alternant des figures d'anges et différentes espèces d'arbres. Au centre, deux personnages encadrent un écusson où devaient être placées les armes du comte. Le manteau encadrait un rétrécissement décoré de carreaux de faïence jaunes et bleus ornés de fleurs de lys et d'hermines.

51 Arch. dép. Finistère, 37 W 9, pièces du procès ayant opposé Félix Youssouppoff au département, 1951-1959. Une pièce du procès nous informe que cette salle ne possédait déjà plus, en 1951, son décor d'époque détruit, d'après le département, par le mûre, un champignon provoquant le pourrissement du bois.

52 Arch. privées, Paris, donation, 30 mai 1891.

53 Leurs murs et ceux des cabinets de toilette présentaient un lambris d'appui surmonté de papiers peints imitant le cuir de Cordoue et leur plafond des poutres apparentes, peintes et décorées de motifs dorés.

54 Arch. privées, Paris, donation, 30 mai 1891.

55 Les poutres ne sont plus apparentes aujourd'hui et le plafond est simplement recouvert d'une toile rouge à fleurs de lys dorées.

56 Arch. privées, Paris, donation, 30 mai 1891. La chambre « chère-mère » laisse voir aujourd'hui des murs peints en trompe l'œil imitant un lambris d'appui bleu surmonté de croisillons et de fleurs.

57 Arch. privées, Paris, donation, 30 mai 1891.

de l'union de deux époux, n'est pas fortuite dans cet espace qui mène aux chambres du comte et de la princesse. Au-dessus, la cage d'escalier présente un couvrement lambrissé en cul-de-four parsemé d'étoiles dorées sur un fond bleu. Ce décor représentant la voûte céleste, habituellement réservé aux églises, paraît insolite dans un espace privatif.

Les chambres de l'aile occidentale présentaient un plafond peint à poutres apparentes et des murs lambrissés jusqu'à hauteur d'appui, la partie supérieure étant couverte de papier peint imitant le cuir de Cordoue. Ici également, le décor des cheminées permettaient d'identifier les chambres : celle des hermines et celle du Roy portaient respectivement un panneau aux armes de la France et aux armes d'Henri IV⁵⁸.

Il existait trois calorifères correspondant aux trois corps de bâtiment. Ce confort exceptionnel s'étendait même aux chambres des domestiques, toutes pourvues d'une cheminée ou d'une bouche de chauffage. Si la présence des salles de bains se généralise à la fin du XIX^e siècle, de tels équipements à l'étage ne concernent que les demeures les plus luxueuses, en particulier à la campagne⁵⁹. Le premier calorifère avait été installé, en 1869, sous l'escalier de l'ancien manoir, reconstruit au même moment⁶⁰. Un deuxième était situé à l'étage souterrain de l'aile occidentale et était accessible par une cour anglaise. Le plus important, au sous-sol de la salle des gardes, chauffait le hall et l'étage des visiteurs, la chapelle et la sacristie mais aussi la partie orientale de l'ancien manoir, la chambre de la princesse, celle de la domestique et le cabinet de toilette adossés. La salle de bains et le cabinet de toilette de la princesse étaient en outre desservis en eau chaude. Grâce à un système installé au sous-sol de la salle des gardes où était placé un appareil thermosiphon alimenté en eau de pluie par une citerne située à l'étage des invités, avant de remonter vers le cabinet de toilette au premier étage de l'ancien manoir.

Au bout de la galerie des lauriers, la cuisine, dont les aménagements étaient exceptionnels pour l'époque, est l'une des pièces les mieux conservées du château⁶¹. Cet espace, divisé en deux par une série d'arcades, accueille un four, un potager et une cheminée dont les hottes, droites ou pyramidales, sont, comme les murs, revêtues de carreaux de faïence sur lesquels se dégagent, sur un fond blanc, des fleurs de lys et des hermines bleues (fig. 9). Au sud, séparés de la cuisine par une cloison dégageant une claire-voie, la soullarde (ou laverie) et l'office, principales dépendances de la cuisine, sont recouverts de carrelage blanc. Les domestiques attachés à la cuisine utilisaient jusqu'en 1881 le puits de la cour de service avant la réalisation d'un



Fig. 9. – Vue du potager et du four dans la cuisine.

⁵⁸ Le papier peint de la chambre du Roy faisait également référence à Henri IV puisqu'il reprenait le motif de la chambre du roi du château de Pau, lieu de naissance d'Henri de Navarre.

⁵⁹ M. ELEB-VIDAL, A. DELBARRE, *Architectures de la vie privée, XVII^e-XIX^e siècle*, Bruxelles, Archives d'architecture moderne, 1989, p. 274.

⁶⁰ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre de MM. Mellerio frères, fournisseurs installés à Paris, 26 novembre 1868.

⁶¹ Arch. dép. Finistère, 34 J, fonds Le Guennec, Beuzec-Conq, notes sur Keriolet. Selon L. Le Guennec, elle a été réaménagée à trois reprises.

système de conduites reliant l'office à un réservoir situé au sud-ouest du château.

Même si la chambre principale, bénéficiant à la fois d'un accès direct sur le hall et d'une terrasse sur le jardin, est celle de la princesse, les espaces masculins sont majoritaires dans le château. Cette distinction suit les recommandations de l'époque selon lesquelles la chambre principale est celle de la femme et doit être en liaison directe avec le salon où la maîtresse de maison reçoit⁶². Ces espaces, clairs, offrent généralement un décor néo-classique. À Keriolet, les pièces féminines, bien que peu nombreuses – la chambre de la princesse, le boudoir et le salon – suivent donc ce schéma. Ajoutons également que les goûts de la princesse tendaient sans doute naturellement vers cette culture classique dans laquelle elle avait été immergée dans son pays natal. Les goûts apparemment opposés des deux époux pour leur cadre de vie sont révélateurs de cultures différentes car les espaces masculins – le cabinet de travail, les bibliothèques, le billard, le fumoir, où le comte reçoit – et sa chambre ont des décors plus austères, néogothiques ou néo-Renaissance⁶³. Dans les intérieurs du XIX^e siècle, la salle à manger est également traditionnellement plus sombre que le salon⁶⁴.

Chaque pièce exprime donc une ambiance qui lui est propre. La cheminée constitue le lieu privilégié pour y développer un ornement significatif. Exceptions faites des trois pièces néo-classiques citées plus haut, les aménagements intérieurs de Keriolet sont en harmonie avec le style des élévations et forment un ensemble homogène.

Les dépendances

Le château de Keriolet est la seule construction domestique construite par Bigot présentant des dépendances si développées, s'étendant sur plusieurs hectares. Les maisons de garde, toutes différentes, comptent au

moins deux pièces principales : une cuisine et une chambre disposées au même niveau ou sur deux étages en fonction du plan. La première construite par l'architecte en 1864 est celle qui borde le chemin vers Beuzec-Conq : son style *cottage* rappelle qu'elle a été réalisée au moment où le couple pensait encore construire un château d'inspiration anglaise. Cette maison pittoresque de jardinier, copie d'une maison de jardinier du bois de Boulogne dont les plans ont été publiés quelques années plus tôt dans le *Moniteur des architectes*, est construite en brique et présente des fermes apparentes aux bordures de rives très ouvragées, ainsi qu'un *bow-window*⁶⁵. Plus près du logis, la tour fortifiée à l'avant de la chapelle, fut élevée en 1879. Elle était une « défense » avancée par rapport à la tour Marie-Jeanne située près du portail. Les autres maisons sont plus simples et plus fonctionnelles avec leurs chaînes d'angle et leurs encadrements en brique.

Marquant les différents accès, les poteaux d'entrée reprennent des motifs décoratifs déjà observés dans le château (banderoles, casques gaulois, étoiles) mais ceux qui marquent l'entrée principale ont pour caractéristiques de représenter des niches d'où sortent et auxquelles sont enchaînés des chiens de garde en pierre, placés sous l'inscription « *Cave canem* ». À proximité, deux fontaines imitant des modèles des XV^e et XVI^e siècles (dont l'une est placée sous le même vocable que l'église paroissiale, Saint-Budoc) et un calvaire inspiré de celui de Saint-Yvi, au sommet duquel le Christ en croix a été remplacé par une statue de la Vierge, ponctuent le chemin d'accès au château tandis que dans le parc, à partir des années 1880, des statues de personnages historiques viennent illustrer

⁶² M. ELEB-VIDAL, A. DELBARRE, *op. cit.*, p. 238.

⁶³ P. THORNTON, *op. cit.*, p. 220.

⁶⁴ ID., *ibid.*, p. 222.

⁶⁵ Le *Moniteur des architectes* publia en 1858 des planches sur les embellissements du bois de Boulogne.

le programme du comte : « Dans le parc les statues de Vercingétorix et de Velleda représentant la résistance des Gaules à l'invasion romaine avec ces paroles inscrites sur le socle et dites par Vercingétorix "Si la Gaule est unie, elle est invincible". Reproduction des statues de Millet et de Maindron. Les statues de Jeanne d'Arc (la France) et de Duguesclin (la Bretagne) représentant la résistance à l'invasion anglaise. [...] Les statues de Charles VIII et de la reine Anne représentant l'alliance et l'union des pays de France et de Bretagne⁶⁶. »

La basse-cour se composait d'un bassin à canards et d'un poulailler adossé au mur du potager, plus au sud. Elle était longée, à l'ouest, par un bâtiment de service, contemporain de la seconde campagne. Cette construction à toit brisé, dont le style est proche des réalisations de la ferme du Moros, était traversée par un passage couvert surmonté d'une lucarne-pignon. Elle accueillait à la fois une grange, un bûcher, un garde-meuble, un séchoir, une serre et une buanderie. Cette dernière servait de chauffoir au cabinet de bains attenant et à la piscine réalisée en 1883, à l'arrière du bâtiment⁶⁷. On élaborait simultanément un réseau d'eau reliant cette construction à plusieurs réservoirs qui alimentaient à la fois la serre, le potager, le bassin et la cuisine du château⁶⁸.

Enfin, la dernière réalisation de Bigot à Keriulet est la galerie appelée par le comte et l'architecte, « le cloître des lauriers ». Aujourd'hui détruite, elle fut construite en 1889 pour fermer l'angle à l'arrière de la tour du donjon. Réalisée en pierre de Quimper, elle était inspirée du cloître des Cordeliers que Bigot avait déjà copié dans la cour de l'évêché.

L'architecte est également chargé d'agrandir le manoir du Moros en 1875. Cette construction simple, sans décor particulier, reçoit notamment une tour d'escalier de plan circulaire, avec une tourelle en surplomb distribuant une terrasse crénelée

qui servait de belvédère. En 1882-1883, il dresse, pour le même manoir, les plans d'une maison de garde d'inspiration classique, composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage de comble à brisis éclairé par des œils-de-bœuf. À proximité de cette construction, aujourd'hui disparue, se dressait la statue de Duquesne, par Grandmaison (1886). Pour le comte de Chauveau et la princesse Narischkine, la ferme est directement liée au schéma traditionnel de la vie châtelaine. La ferme du Moros, sur la route de Trégunc, n'est pas une dépendance de Keriulet mais celle du manoir de même nom. Son plan en U est recommandé par les traités d'architecture contemporains : les trois bâtiments sont isolés les uns des autres – la maison, dans l'axe, ouvre sur la cour encadrée par deux bâtiments, un poulailler et une écurie pour assurer une meilleure surveillance⁶⁹. Le seul élément connu du programme est le souhait des propriétaires d'exécuter une architecture « rustique », couverte en chaume et dont les encadrements ne doivent pas être réalisés en menuiserie⁷⁰. Comme à Penfoënnec, exploitation moderne construite par Bigot à Tréboul pour Gustave Le Guillou-Penanros, les encadrements en granite respectent l'usage des matériaux locaux et les méthodes de construction vernaculaires. Comme pour cette dernière réalisation, la documentation fait ici défaut et nous ignorons les dispositions exactement réalisées par Bigot et notamment si les murs en moellons étaient enduits. Composée d'un corps principal flanqué de

⁶⁶ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte, s.d.

⁶⁷ *Ibid.*, 8 L 2, mémoire de Martineau et Bonduelle, décembre 1883. Ce bâtiment n'existe plus aujourd'hui. La piscine est un aménagement très luxueux déjà présent dans le palais de la princesse à Saint-Pétersbourg.

⁶⁸ *Ibid.*, 8 L 2, plan, 1881.

⁶⁹ L. BOUCHARD-HUZARD, *Traité des constructions rurales et leurs dispositions...* 1^{re} éd. 1842 ; Paris, Laget, 1982, p. 590-593 et p. 609.

⁷⁰ Arch. dioc. Quimper, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 14 août 1872.

deux courtes ailes, la maison d'habitation n'est pas plus élevée que les deux bâtiments latéraux. Au rez-de-chaussée, on voit encore aujourd'hui une cheminée réalisée avec les mêmes carreaux de faïence que ceux de la cuisine de Kériolet.

Une œuvre de propagande

Les deux campagnes de construction procèdent d'une approche totalement différente de la part des propriétaires. La première témoigne de leur volonté de s'inscrire dans la tradition locale mais reflète surtout le souhait de créer un cadre de vie romantique. Les références ne sont pas seulement locales et, comme nous l'avons déjà noté, le musée des abbés de Cluny, le palais Jacques-Cœur, sans être cités, ont sans nul doute inspiré le commanditaire et son architecte au même titre que le château de Josselin, le manoir de Rustéphan ou le prieuré de Locmand, donnant aux bâtiments une homogénéité certaine. Malgré cela, la copie des modèles ne répond pas au mode archéologique, ce qui, dans ce sens, rapproche cette campagne du gothique troubadour. La seconde tranche de travaux, tout en s'éloignant, dans la forme générale, de modèles connus, est plus « scientifique » : les éléments empruntés à d'autres édifices sont rigoureusement copiés et assemblés pour donner naissance à une œuvre originale. Si l'admiration que le comte porte à la réalisation d'Alexandre du Sommerard a influé ponctuellement sur la première campagne, elle est à l'origine de la seconde puisque Chauveau se met en tête de constituer son propre musée et se fait, pour cela, bâtir de toutes pièces un bâtiment « néo-flamboyant⁷¹ ». Parallèlement, tout en mettant en place le programme architectural, il travaille à la réalisation d'un livre sur ce « monument » et sur la période de référence : « Je me suis chargé de la partie artistique et décorative. M. de Thézan traite la partie historique et archéologique ; une plume autorisée tracera les ressources agricoles,

industrielles et commerciales et la situation économique de France et de Bretagne. Tel est à grands traits le programme que je me suis tracé⁷². »

Cette démarche n'est pas rare. Celle du prince Soltykoff est similaire lorsqu'il se fait construire, au milieu du siècle, un hôtel particulier, avenue Montaigne à Paris, afin d'y installer ses collections. Le bâtiment, exécuté par Jean-Baptiste Lassus, était également inspiré de l'architecture civile flamboyante de la fin du Moyen Âge tandis que les aménagements intérieurs étaient davantage influencés par la Renaissance⁷³. Nous ne pouvons affirmer que le comte s'est inspiré de ce bâtiment détruit à la fin du XIX^e siècle, mais, selon toute vraisemblance, il connaissait cette construction, voire son propriétaire, issu, comme son épouse, de la grande aristocratie russe. Bigot également connaissait l'œuvre dont les plans et élévations avaient été publiés dans le *Moniteur des architectes* en 1852. Si la construction de Lassus présente une distribution classique et symétrique, très différente du parti adopté à Kériolet, elle partage avec celui-ci les balustrades ajourées de la façade sur le jardin, la crête et les épis de faîtage des parties hautes. Mais plus que ces détails, c'est la destination

⁷¹ *Ibid.*, 8 L 2, lettre du comte à Bigot, 6 mai 1880. Le comte y décrit les objets qu'il désire exposer dans la grande salle.

⁷² *Ibid.* Il semble qu'il ne parvint pas au bout de sa réalisation car aucune publication n'est parue à ce sujet.

⁷³ J.-M. LENIAUD, *Jean-Baptiste Lassus et le Temps retrouvé des cathédrales*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1980, p. 176-177 (Bibliothèque de la Société française d'archéologie). L'hôtel Gaillard à Paris (actuelle Banque de France, 17^e arr.), construit entre 1878 et 1882, répond à une même volonté du commanditaire de constituer une sorte de musée dans un cadre reproduisant cette fois la période de la première Renaissance française. La construction de l'architecte Victor-Jules Février est directement inspirée du château de Blois qu'admire Gaillard (*Paris, balade au fil du temps*, Paris, Sélection du Reader's digest, 1995, p. 311).

muséale et la référence historique qui lient ces deux constructions.

En réalité, le comte de Chauveau avait une ambition plus haute et ce temple à l'union de la France et de la Bretagne n'est qu'un prétexte pour glorifier sa propre personne. Tous les artifices évoquant la royauté ou le château médiéval ont été utilisés dans le but de créer un signe social fort. Le comte de Chauveau devait justifier son rang auprès de la population locale et surtout de la noblesse. En restaurant un manoir, même modeste, il s'est approprié les droits de l'antique seigneur qu'il a restitués symboliquement dans la pierre : tours, créneaux, archères devaient incarner le pouvoir féodal. Sur les murs de son château, la glorification de son mariage, qui a fait de lui un représentant de l'aristocratie, exprimait le même désir de prouver son appartenance à ce groupe social. Selon Jean-Paul Midant, le comte aurait à la fois mis en parallèle son union avec la princesse et celle d'Anne de Bretagne et de Louis XII, puis le retour au calme après la guerre de 1870 avec le début du XVI^e siècle⁷⁴ ; l'objectif du comte est sans doute plus personnel car il semble que si le style de cette époque a bien inspiré les deux campagnes, cette notion d'union de la France et de la Bretagne ne transparaît pas dans la correspondance de la première tandis que son mariage est presque totalement absent de la seconde. Si les origines du comte, sous le Second Empire, n'ont pas été un frein à son ascension dans une période favorable aux anoblissements, avec la chute du Second Empire, la distinction entre l'aristocratie issue de l'Ancien Régime et la nouvelle est à nouveau clairement perceptible, la première intégrant difficilement la seconde dans ses rangs. Dans les années 1880, le château de Keriolet devint, pour le comte, l'unique endroit pour afficher ses idées. À la recherche d'une reconnaissance, il multiplie les symboles au point que l'œil du visiteur se perd dans les détails d'une architecture contredisant le parti pris originel. Le comte, en avançant dans l'élaboration du programme,

a en effet perdu de vue son but premier et, à l'exception de détails ornementaux, la nouvelle œuvre doit peu à l'architecture de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle.

Le propriétaire du château de Bagnac, en Haute-Vienne, suit à peu près le même parcours que Chauveau⁷⁵ : comme à Keriolet, la première campagne de travaux avait pour principal objectif d'accéder à un meilleur confort en réédifiant les ailes de service et les espaces privés de l'ancien château, mais la seconde eut lieu alors que l'espoir de restaurer la monarchie s'est éloigné, témoignant ainsi du désir des propriétaires d'afficher leur rang de la façon la plus voyante, malgré l'échec politique. Dans les deux constructions, les armoiries et autres références à l'histoire familiale devaient illustrer la présence ancestrale de leurs aïeux sur ces terres. Cependant, contrairement à Bagnac, les ancêtres du comte et le récit de leur vie ont été inventés et imaginés par Chauveau lui-même. Isolé, le comte, en construisant un château de rêve, s'est donné l'illusion d'une vie de châtelain à la fin du Moyen Âge. La réalisation de calvaires et de fontaines inspirés de modèles locaux révèle un goût pour la reconstitution d'un environnement romantique et factice où les chiens de garde sont en pierre.

L'œuvre architecturale est donc successivement le lieu d'une propagande au service de sa carrière politique puis de la seule valorisation de sa personnalité. La construction du château de Trévarez à Saint-Goazec,

74 J.-P. MIDANT, « Régionalisme et cosmopolitisme : les enjeux du néo-gothique à la fin du XIX^e siècle en Bretagne », dans R. BOSSAGLIA, V. TERRAROLI (dir.), *Il neogotico nel XIX e XX secolo* [Le néo-gothique aux XIX^e et XX^e siècles], Pavia, Mazzota, Università degli studi di Pavia, Atti del convegno Il neogotico in Europa nei secoli XIX e XX, Pavia, 25-28 settembre 1985, p. 66-76.

75 P. GRANDCOING, *Les Demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIX^e siècle en Haute-Vienne*, Limoges, PULIM, 1999, p. 154.

cinq ans plus tard, sous l'impulsion de James Monjaret de Kerjégu, illustre cette même tendance de manière encore plus éloquente. Ces deux châteaux, nés de l'ambition démesurée de leurs commanditaires, sonnent le glas d'un type architectural que la nouvelle bourgeoisie montante de la fin du XIX^e siècle a délaissé au profit de la villa.

Enfin, il paraît vraisemblable que le comte voyait en Jacques Cœur une sorte de modèle auquel il voulait s'identifier. Outre la chambre qui porte son nom, Keriulet se rapproche, par bien des points, de la demeure de ce « parvenu » anobli par Charles VII : si l'adoption d'un mode distributif vertical se voit également à l'hôtel des abbés de Cluny tout comme les coquilles en bas relief, la statue équestre du roi, l'ostentation décorative (la sculpture mais aussi les épis de faîtage surmontés de girouettes ou prenant la forme de statuettes en métal) et le pavillon surmontant le passage couvert rappellent le palais du commerçant de Bourges. L'architecture était pour Jacques Cœur, comme pour Chauveau, un signe de distinction sociale incomparable. Le caractère énigmatique de ces deux constructions naît de la profusion du décor et des symboles difficiles à déchiffrer lorsque les archives sont défailtantes.

Quelle valeur leur donner dans le cas de Keriulet ? Faut-il y voir une référence à la franc-maçonnerie ? Nos recherches sur une éventuelle appartenance à une loge maçonnique du comte, ou même de l'architecte, sont restées vaines et nous défendent par conséquent de tirer des conclusions hâtives. L'interprétation des symboles est sans fin : l'étoile flamboyante, la voûte céleste de l'escalier principal, le pavé mosaïque de la chapelle alternant les carreaux noirs et blancs ou l'image du temple que le comte rappelle souvent, pourraient être autant de références à la franc-maçonnerie⁷⁶. Or l'étoile, qui se retrouve à de multiples endroits, au sommet de la tour du donjon, en haut de la cheminée ou sur les murs extérieurs, est un emblème

emprunté aux armes d'un autre Chauveau. Elle est souvent associée à la coquille, laquelle pourrait rappeler un pèlerinage du comte à Saint-Jacques de Compostelle mais qui est plus vraisemblablement un simple décor inspiré de celui qui orne la tour d'escalier de l'hôtel parisien des abbés de Cluny et le palais de Jacques Cœur, où les coquilles font référence aux saints patrons des commanditaires. Sans doute ces symboles sont davantage le témoignage du désir de paraître d'un passionné d'art et d'histoire. Pour parvenir à ses fins, il s'est adjoint les services d'un architecte dont l'expérience acquise au cours des décennies, par ses relevés des monuments finistériens, lui a permis de créer une œuvre à la fois inscrite dans son environnement et éminemment personnelle. La difficulté rencontrée à la lecture de cette œuvre complexe – qu'il s'agisse des symboles ou de la compréhension du plan – est renforcée par les nombreuses modifications apportées par les commanditaires alors même que le chantier est en cours d'exécution. Certains éléments, telle la tourelle sud-est du hall qui devait à l'origine distribuer la tribune de la chapelle, ont ainsi perdu leur fonction initiale pour devenir un simple décor.

Il apparaît que la production domestique de Bigot ne répond à aucune règle. Contrairement à la construction religieuse et publique où il s'estime le plus compétent face aux injonctions des maîtres d'ouvrage, dans la commande privée, Bigot se présente d'abord comme un exécutant. Le nombre restreint de commandes nobles et la relative modestie des programmes conçus par Bigot

76 W.K. MACNULTY, *La Franc-Maçonnerie. Voyage à travers les rites et les symboles*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 18. Dans la tradition maçonnique, l'étoile flamboyante est la manifestation unique et glorieuse de la divinité et la manifestation de l'esprit. Le carrelage représente dans la tradition maçonnique l'univers tel que nous le percevons. Les deux pinacles du hall pourraient symboliser les colonnes de l'entrée du temple de Salomon.

reflètent peut-être la nature de ses relations avec l'aristocratie dont il ne semblait pas être l'architecte privilégié, contrairement à son fils⁷⁷. Son positionnement politique – il était républicain – a sans doute joué un rôle dans le choix de la clientèle. Les idées de Gustave étaient apparemment différentes de celles de son père, comme en témoigne la méfiance du préfet à son égard à la fin du siècle au moment de nommer un inspecteur des Monuments historiques⁷⁸.

D'un point de vue architectural, l'absence de monumentalité qui caractérise les œuvres de Bigot pour des particuliers est peut-être la conséquence de la faible représentativité de l'aristocratie dans sa clientèle. Même le château de Keriolet conserve une échelle très raisonnable, imposée en partie par l'ancien manoir, mais sans doute significative d'une attitude nouvelle de la haute société qui privilégiait une vie sociale plus resserrée au détriment des mondanités. Celles-ci, dans le cas de la princesse Narischkine et du comte de Chauveau, étaient d'ailleurs plus vraisemblablement attachées à leurs demeures de Paris et surtout de Saint-Petersbourg où le palais Youssoupoff offre des dimensions incomparables avec Keriolet. À l'exception de ce dernier, les programmes conçus par Bigot demeurent soumis aux règles néo-classiques. Cet attachement à la symétrie, qui vaut pour l'ensemble de son œuvre, n'est pas propre à l'architecte qui tente d'ailleurs parfois de s'en dégager (maison Levainville à Bénodet, Le Vergier à Gestel, maison Kerhor à Quimperlé). Cette attitude est précisément ce qui différencie, au XIX^e siècle, l'architecture domestique française de son équivalente anglaise⁷⁹. L'œuvre de l'Angévin René Hodé est symptomatique de cette démarche : spécialisé dans la construction de châteaux néo-gothiques, il s'est placé, du point de vue de la composition, dans la tradition néo-classique en privilégiant l'équilibre des formes et des volumes tandis que le décor n'était qu'apparence⁸⁰. À Keriolet, surtout dans la deuxième campagne, Bigot est par-

venu à se détacher de ce schéma rigoureux en laissant les articulations intérieures guider l'élévation extérieure. Cette attitude n'est pas mieux comprise aujourd'hui que celle de René Hodé, mais pour d'autres raisons : la multiplication des références gothiques et même plus globalement « médiévales » a ici donné naissance à une architecture complexe qui n'est pas seulement une compilation d'éléments copiés sur d'autres constructions gothiques ou un pastiche de château breton, comme cela est dit parfois. Elle est le résultat de la collaboration de trois personnages aux motivations très différentes : si le souhait de la princesse était de se faire bâtir un château confortable et fidèle à l'architecture locale, celui de son époux n'était guidé que par la mégalomanie et le désir de faire oublier ses origines. Parallèlement, profitant de conditions matérielles inhabituelles et uniques dans sa carrière, Bigot aspirait, quant à lui, à réaliser une architecture idéale.

Mis à part quelques exemples, le nom de Bigot reste attaché à la cathédrale Saint-Corentin. Dans les *Guides-souvenir illustrés* parus en 1906, son nom n'est pas mentionné au sujet de Keriolet, alors musée départemen-

77 Arch. privées Chancellerie, « Travaux faits par papa de l'année 1868 à l'année 1900 ». Une liste de ses travaux, rédigée par sa fille, signale de nombreuses commandes pour des représentants de la noblesse : le comte de Palikao, MM. de Kerjégu, de Poulpiquet, de Raucourt, de Polignac, la comtesse de Pompery, MM. de Kergos, d'Amphernet, de Bouteiller...

78 Arch. dép. Finistère, 4 T 27, lettre du préfet au ministre, 21 mars 1892. « Enfin, il (M. Guérin) est sincèrement républicain. Et je considère que c'est un point à ne pas négliger. Au contraire, M. Bigot affecte de plus en plus une attitude d'une indépendance équivoque. Puisqu'il s'agit d'une faveur à accorder, elle me paraît devoir être réservée à un homme dévoué au gouvernement. »

79 C. MIGNOT, *L'Architecture au XIX^e siècle*, Paris, éd. du Moniteur, 1983, p. 67. – B. TOULIER, *Châteaux en Sologne*, Paris, Imprimerie nationale, Inventaire général, 1991, p. 250.

80 F. LOYER, « René Hodé : le néo-gothique "troubadour" en Anjou », *Arts de l'Ouest*, 1978/1, p. 41. p. 41.

tal, les auteurs n'évoquant que la personnalité des propriétaires. La curiosité de l'auteur semble néanmoins attirée par le caractère pittoresque de l'architecture : « Le manoir est une intéressante reconstitution d'un château du temps de Louis XII, où se retrouvent les moindres déduits de l'architecture des XV^e et XVI^e siècles. Les salles, décorées et meublées avec un souci extrême d'harmonie et d'art, démontrent le goût et l'intelligence de la princesse un peu mystérieuse qui se plut à faire élever ce temple romanesque de ses amours mélancoliques⁸¹. »

Les impressions de Félix Youssoupoff, lors de sa première visite au château de Keriolet, sont symptomatiques du regard porté alors sur les œuvres du XIX^e siècle : « Je dois avouer que le château de Keriolet me déçut. Un parc splendide l'entoure, mais cette grande et lourde bâtisse, construite à la fin du siècle dernier sur les ruines de l'ancien manoir, n'a de remarquable que ses dimensions et sa laideur. On dirait un décor de carton-pâte, monté pour y tourner un film⁸². » La même année, le compte rendu d'une visite à Keriolet, dans le bulletin de l'Association bretonne, partage ce point de vue : « Le résultat obtenu est un peu décevant : certains détails sont d'un indéniable mauvais goût, d'autres sont inattendus et amusent ; l'ornementation assez disparate, est d'une telle abondance que le regard, fatigué de tant de sculptures, éprouve un soulagement en se posant sur les rares surfaces unies des façades⁸³. »

Aujourd'hui encore, le château de Keriolet a conservé tout son mystère, provoquant l'incompréhension de certains visiteurs, mais il a trouvé des défenseurs : régulièrement cité par les historiens de l'architecture, tels Bertrand Lemoine, Daniel Le Couédic ou François Loyer, l'œuvre est décrite par ce dernier comme le « plus émouvant des monuments du néo-gothique breton en Finistère⁸⁴. »

Annexe

Lettre du comte de Chauveau à Bigot à propos de la grande salle et de la chapelle du château, 6 mai 1880 (Arch. évêché de Quimper : 8 L 2). Il y décrit les collections qui y seront conservées et le parti général du programme (extraits).

I - Caractère du monument.

Ce sera une œuvre complète, un monument tout breton, élevé à cette époque où la France s'est unie à la Bretagne. On y retrouvera le caractère historique que j'ai voulu lui donner une fois terminé, il contiendra les documents précieux que j'ai accumulés en vue de son achèvement.

a- Un chartrier se rapportant aux événements de la Bretagne et de la France, 2500 pièces et parchemins authentiques.

b- Une collection de sceaux anciens (500 pièces).

c- La grande tapisserie (Louis XII) demande en mariage de la duchesse Anne, au nom de son frère Charles VIII.

d- Prie dieu et retable de la Reine Anne.

e- Des manuscrits reproduits, livres d'heures de la reine Anne commandés par Louis XII, les évangiles et les épîtres.

⁸¹ *Guides-souvenir illustrés. Concarneau, Pont-Aven, Beg-Meil et leurs environs*, Rennes, Trémeur, Hamon et Cie, 1906, p. 10.

⁸² F. YOUSSEPOV, *En exil*, Paris, Plon, 1954, p. 108.

⁸³ *Association bretonne*, t. CXIII, 1954.

⁸⁴ F. LOYER, « Le XIX^e, un siècle de grande architecture », *Monuments historiques*, n° 109, 1980, p. 24. – D. LE COUÉDIC, *Les Architectes et l'idée bretonne, 1904-1945*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne – Saint-Brieuc, Archives modernes d'architecture en Bretagne, 1995, p. 92-95. – Bertrand Lemoine relève également l'intérêt de ce château, B. LEMOINE, *La France du XIX^e siècle*, Paris, La Martinière, 1993, p. 16.

f- Les miniatures du célèbre manuscrit [...] d'Anne de Bretagne et de Louis XII (qui manque à la Bibliothèque Nationale)

g- Les miniatures des chroniques de Louis XII de Bourbon (celui qui a été otage en Angleterre après la bataille de Poitiers pour remplacer le roi Jean). Ce manuscrit relate les faits de guerre des seigneurs des lys (France) et des seigneurs de l'hermine (Bretagne). Il manque à la Bibliothèque Nationale.

g- Les six tapisseries de Charles Quint, tapisseries de Fontainebleau, cadeau de François I^{er} à Claude de France, fille de Louis XII et de la reine Anne.

h- La collection de six tapisseries Charles VIII. Conquêtes du Milanais

i- Les plats d'argent Ch. de Vermeille offerts à Charles VIII par la ville de Lyon, retour du Milanais.

j- Les drapeaux, oriflammes, étendards de Bretagne et France. Les écus de cinq barons qui ont fondé le duché de Bretagne.

k- La copie du combat des Trente et de l'entrée des croisés à Constantinople. Portrait de Duguesclin et des connétables de Saint-Pol.

l- Une bibliothèque de livres rares ayant rapport à la Bretagne

m- Bahuts, stalles, armures de Charles VIII et de Louis XII (reproductions du Louvre), objets d'histoire et de curiosité se rapportant à cette époque.

Enfin, beaucoup d'objets dont la nomenclature serait trop longue.

Dans le parc les statues de Vercingétorix et de Velléda représentant la résistance des Gaules à l'invasion romaine avec ces paroles inscrites sur le socle et dites par Vercingétorix « Si la Gaule est unie elle est invincible ». Reproduction des statues de Millet et de Maindron.

les statues de Jeanne d'Arc (la France) et de Duguesclin (la Bretagne) représentant la résistance à l'invasion anglaise.

Ces quatre statues dont les piédestaux existent sont en œuvre.

Les statues de Charles VIII et de la reine Anne représentant l'alliance et l'union des pays de France et de Bretagne. Sur le fronton de la grande salle, côté de la mer, la statue de Charlemagne avec les attributs [...], ayant à sa droite Saint-Louis, costume de guerre et Philippe Auguste. Ces trois statues se découperont sur un fond doré, au-dessus une étoile dorée. Ce groupe symbolisera le caractère de la nationalité de France dans son unité.

Sur le fronton de la grande salle, côté de la cour, lion héraldique casqué tenant dans la patte gauche un écusson et dans sa droite un drapeau sur lequel sera inscrit ces mots « Montfort a Bretagne » à droite et à gauche semés d'étoiles et de coquilles, avec deux banderoles, sur l'une la devise « Toujours et quand même » sur l'autre « Aan ag neur fors » au-dessus, une grande étoile dorée (voir ce lion sur un portail de la cathédrale de Quimper).

Je vous rappelle que N.S.P. Le Pape par un bref authentique a accordé à la chapelle de Keriolet la faveur d'exposer le Saint Sacrement.

Cette chapelle possédera des reliques qui sont promises lorsqu'elle sera achevée. L'inauguration aura lieu à grande pompe avec une délégation spéciale et je l'espère la bénédiction de N.S.P. le Pape.

Je travaille avec plusieurs de mes amis à un ouvrage concernant ce monument. Je me suis chargé de la partie artistique et décorative. M. de Thézan traite la partie historique et archéologique ; une plume autorisée tracera les ressources agricoles, industrielles et commerciales et la situation économique de cette partie de la Cornouaille. Cet ouvrage sera illustré par des dessins en photogravures.

Je veux si dieu me prête vie et assistance, créer un monument qui soit comme le symbole de l'union des deux pays de France et de

Bretagne. Tel est à grands traits le programme que je me suis tracé. [...]

Telle est, cher monsieur Bigot, l'économie générale de ce projet qui doit achever votre

œuvre et rester un monument de pur style Louis XII et de la reine Anne en même temps qu'un musée historique de cette époque qui a vu la réunion de la France et de la Bretagne.

Résumé

Le château de Keriolet (Concarneau) a été construit par l'architecte finistérien Joseph Bigot pour des commanditaires exceptionnels, la princesse Narischkine et son second mari, le comte de Chauveau. Après avoir, dans un premier temps, demandé un projet de style élisabéthain, la princesse et le comte se tournèrent vers le style gothique des manoirs bretons des XV^e-XVI^e siècles. Le comte souhaitait ainsi faire de son château un monument à la mémoire de l'union de la France et de la Bretagne. Les références sont locales mais pas uniquement : le château de Josselin, le palais de Jacques Cœur à Bourges ou l'hôtel parisien des abbés de Cluny ont vraisemblablement également inspiré l'architecte. Ce dernier édifice sert à la fois de référence architecturale et de modèle théorique car, à l'instar d'Alexandre du Sommerard, Charles de Chauveau souhaitait réaliser un musée pour recevoir ses collections d'œuvres d'art. Cependant, la simple passion pour l'histoire n'est qu'un prétexte pour valoriser sa propre personne et créer un signe social fort destiné à asseoir son autorité.

Abstract

The castle of Keriolet (Concarneau) was built by the Finistère-born architect Joseph Bigot for exceptional patrons, princess Narischkine and her second husband, comte de Chauveau. After having first requested an Elizabethan-style project, the princess and the count then switched to the Gothic style of 15th and 16th century manor-houses. The count wished his castle to be a memorial to the union between France and Brittany. Architectural references are local, but the castle of Josselin, the palace of Jacques Coeur at Bourges and the Parisian hostel of the abbots of Cluny probably inspired the architect too. Keriolet is thus an architectural reference and a theoretical model, since, like Alexandre de Sommerard, Charles de Chauveau wished to create a museum to house his collection of works of art. However, the mere passion for history was a mere pretext to throw himself into the limelight and to create a strong social symbol meant to establish his authority in the country.

Diverradur

Maner Keriolet (Konk-Kerne) a zo bet savet gant an tisavour Joseph Bigot euz Penn-ar-Bed war houlenn tud a reñk uhel : ar briñsez Narischkine hag he eil gwaz, ar hont de Chauveau. Goude da genta beza goulennet eur raktres e stil Elesbed, ar briñsez hag ar hont a gavas gwelloc dibab doare goteg maneriou breizad ar XV^{ved}-XVI^{ved} kantved. Mennoz ar hont a oa ober euz e vaner eur monumant evid eñvori unvanadur Frañs ha Breiz. Tenna a ra da vane-riou tro-war-dro med kredabl e-neus an tisavour kemeret skwer ivez diwar kastell Joslin, palez Jacques Cœur e Bourges pe ostel abaded Cluny e Pariz. War eun dro e talvez ar savadur-mañ da zave evid an tisaverez ha da batrom teorik, rag e-giz Alexandre du Sommerard, mennoz Charles de Chauveau a oa sevel eur mirdi evid kloza e zastumadou traou kaer. Koulskoude n'eo an doug d'an istor nemed eun digarez evitañ d'en em ziskouez ha da groui eur merk sokial kreñv evid diazeza e halloud.

Phares d'Ouessant : le Creac'h et la Jument

Approches lithologiques

par Louis Chauris*

Les parages d'Ouessant sont parmi les plus dangereux des côtes françaises (fig. 1). Aussi, ne s'étonne-t-on pas que, dès la fin du XVII^e siècle, un phare ait été édifié au Stiff vers le nord-est de l'île. Mais encore au milieu du XIX^e siècle, le sud-ouest d'Ouessant, prolongé au loin par une succession d'écueils, n'est toujours pas éclairé. À l'extrémité de cette ligne de brisants échelonnés sur plus de deux kilomètres, la Jument est, selon le rapport de l'ingénieur ordinaire M. de Carcaradec, en date du 13 novembre 1857, « le plus terrible écueil de toute la côte ». Sa situation « à l'entrée du violent courant du Fromveur en fait un point de perdition pour les bâtiments... qui ont eu l'imprudence de s'en approcher de trop près ». Les efforts pour le baliser sont encore restés vains. Et l'ingénieur d'ajouter : « Nous ne renonçons pas tout à fait à l'espoir d'y parvenir » ; mais les marins de l'île, considérant cette opération comme extrêmement difficile, la croit impossible... Pourtant, dans une lettre à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en date du 19 mai 1858, le préfet du Finistère ne rappelle-t-il pas que « la commission des phares a considéré que l'île d'Ouessant est l'un des points du littoral qu'il est le plus essentiel de signaler nettement aux navigateurs ». Ce sont les étapes successives de l'éclairage du secteur occidental d'Oues-

sant qui vont être présentées ici sous l'angle original des matériaux de construction, restés – ou presque – en dehors des préoccupations des auteurs qui se sont intéressés à ces prestigieux édifices¹.

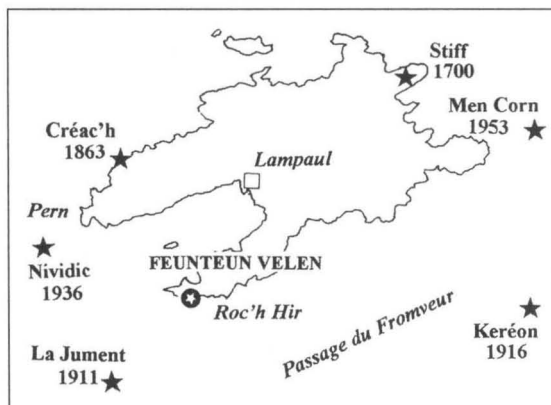


Fig. 1. – Éclairage actuel d'Ouessant (avec dates d'allumage).

Le phare projeté à Feunteun Velen n'a pas été érigé.

* Directeur de recherche au C.N.R.S. (e. r.).

¹ On ne saurait trop recommander le remarquable ouvrage de J.-C. FICHO, N. LE HÉNAFF et X. MÉVEL, *Phares. Histoire du balisage et de l'éclairage des côtes de France*, Douarnenez, Le Chasse-Marée - Ar Men, 1999, 452 p.

I. Projet d'un phare à terre à Feunteun-Velen...

Devant les énormes difficultés d'ériger un phare sur la Jument, l'ingénieur Carcaradec, dans le rapport que nous venons de citer (1857) propose d'établir un feu, non sur le récif lui-même, mais à l'extrémité sud-ouest d'Ouessant, dans la presqu'île de Feunteun-Velen. Dans sa séance du 15 janvier 1858, la commission des phares émet l'avis d'adopter en principe « l'établissement d'un phare de premier ordre sur le plateau de Feunteun-Velen... en position telle que, vu par le phare du Stiff, il donne un alignement passant par l'écueil de la Jument ». Dans une note pour les ingénieurs, datée du 27 février 1858²,

l'inspecteur général des Phares et Balises, L. Reynaud, fait remarquer que l'édifice projeté, bien que rapproché de l'extrémité de la pointe, n'aura « rien à redouter des atteintes de la mer » ; par ailleurs, il ne présentera pas de difficultés pour les fondations, ni pour les communications avec l'île ; la plate-forme dominera d'au moins 50 mètres le niveau des plus hautes mers. L'inspecteur général précise que « la construction devra être traitée dans un sage esprit d'économie. On ne devra rien négliger de ce qui importe à la solidité ou à la durée de la construction. Mais sans tomber dans aucun excès, les soubassements, les angles et les encadrements [des ouvertures] seront exécutés en pierre de taille de bonne

² Arch. dép. Finistère, 4 S 1254.

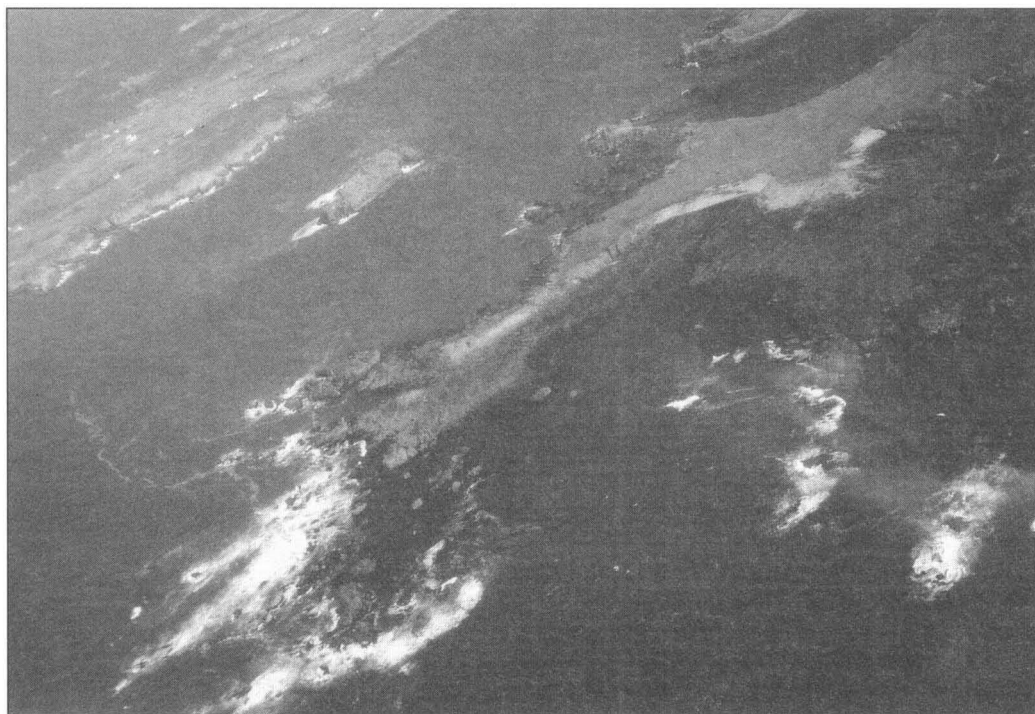


Fig. 2. – Extrémité sud-ouest de la presqu'île de Feunteun-Velen où devait, initialement, être érigé un phare (photographie aérienne).

Cliché L. Chauris.

qualité. Peut-être reconnaîtra-t-on la nécessité d'adopter le même mode de construction pour la tour entière ».

Des pierres insulaires en abondance

Le rapport, en date du 20 juillet 1858, dressé par un conducteur de travaux des Ponts et Chaussées² indique que l'on s'est déjà préoccupé de la provenance des matériaux de construction.

- Les recherches faites dans l'île ont établi que la pointe de Pern pourra fournir des **pierres de taille** de qualité (ce que les recherches géologiques récentes ont pleinement confirmé³). Selon le rapporteur, « les énormes blocs qui s'y trouvent sont facilement exploitables ». Toutefois, « le transport par terre sera de six kilomètres, par des chemins en certains endroits assez difficiles ». Pour pallier cet inconvénient, ne pourrait-on pas envisager l'acheminement par bateau ? Mais le rapporteur fait remarquer que « ce moyen serait d'une exécution coûteuse attendu que la seule grève qui se trouve à la pointe de Pern est encombrée de gros blocs qu'il faudrait enlever pour permettre l'échouage des barques ou navires affectés au transport des pierres ». Par ailleurs, le mauvais temps pourrait interrompre le travail. Dans ces conditions, l'acheminement par voie de terre, en dépit de la distance, est préconisé.

- Des **moellons** « de très bonne qualité, d'une facile extraction et en grande quantité » pourront être extraits à la pointe de Roc'h-Hir, éloignée seulement de 500 mètres du chantier, où ils seront acheminés par terre [il s'agit, en fait d'un leucogranite à grain fin]. Du « **sable schisteux** » [en fait, provenant de l'altération des micaschistes] pourra être prélevé également près de Roc'h-Hir et transporté par voie de terre. Par ailleurs, « un **sable granitique** de bonne qualité « affleure sur la grève de Portzic-Guen » ; son transport pourra s'effectuer en charrette, sur environ 1 200 mètres, ou en bateau (1 100 m) ;

dans ce dernier cas, il n'y aura que 50 mètres de charroi jusqu'au chantier.

À la recherche d'eau douce

L'approvisionnement en eau douce pour la confection des mortiers pourrait poser des problèmes. L'eau ne se trouvera qu'au village de Ty-Korn, à environ 600 mètres du chantier projeté. Il faudra indemniser les habitants, si toutefois ils mettent le puits à la disposition de l'entreprise. Par contre, au village de Prat, il existe deux sources et trois lavoirs ; aussi, malgré la distance (1 500 mètres), peut-être vaudrait-il mieux s'approvisionner en ce point.

Des ressources humaines limitées

Selon le rapport du conducteur de travaux, « Ouessant ne possède aucun ouvrier proprement dit, maçon piqueur de pierre, charpentier ou menuisier ». Dans ces conditions, « les ouvriers devront venir du continent ». Et le rapporteur d'ajouter cependant : « On trouvera à Ouessant quelques manœuvres et 7 ou 8 maçons de campagne qui construisent les maisons de l'île et sur l'intelligence desquels il n'y a pas à compter. » L'acheminement des pierres soulèvera aussi des problèmes : « Les transports par charrette ne pourront non plus se faire par les gens de l'île. Leurs charrettes sont trop faibles et leurs chevaux de petite race n'ont pas la vigueur nécessaire pour supporter la fatigue journalière d'un métier auquel ils ne sont pas habitués. »

Projet

Dans une lettre datée du 22 novembre 1858⁴, l'ingénieur ordinaire Carcaradec

³ L. CHAURIS, *Pierres d'Ouessant*, éd. Parc d'Armorique, 1992, 52 p.

⁴ Arch. dép. Finistère, 4 S 1254.

esquisse les grandes lignes du projet (d'où l'emploi du conditionnel). « La tour serait ronde... et serait établie sur un fort soubassement, l'escalier, l'encadrement des portes et des croisées, les cordons et la corniche, en un mot tous les ouvrages qui comportent de la pierre de taille seraient... en kersanton. » L'ingénieur s'inquiète devant l'éventualité de masquer le parement extérieur de la tour par un enduit en ciment destiné à être peint en blanc. N'écrit-il pas à ce sujet : « Je supplie M. L'Ingénieur en chef et M. L'Inspecteur général d'accorder quelque attention à ce point. » Si la coloration blanche a « l'avantage d'augmenter la visibilité de l'amer, elle aura, selon moi, l'inconvénient bien déplorable d'enlever tout caractère monumental à l'édifice ». Et d'ajouter : « À défaut de pierres de taille, j'aimerais beaucoup mieux un parement de moellons piqués [qui] ne manquerait pas d'élégance. » Le détail estimatif, établi le 18 novembre 1858, donne des précisions sur les volumes et les prix des matériaux (en m³) : maçonnerie en pierre de taille en kersanton : 348,96 m³ à 90 F (31 406,40 F) ; maçonnerie de moellons piqués : 146,02 m³ à 35 F (5 110,70 F) ; maçonnerie de moellons smillés : 427,04 m³ à 30 F (12 811,10 F) ; maçonnerie de moellons ordinaires : 1 422,57 m³ à 25 F (35 564,2 F).

Critique

Le 27 novembre 1858, l'ingénieur en chef du Finistère, Maitrot de Varennes, émet un certain nombre de critiques sur le projet de son subordonné. « Ce qui me frappe dans la tour projetée, c'est l'inutilité du soubassement qui se rapporte à au moins 550 m³ de maçonnerie en plus, dont 200 m³ de pierres de taille, ce qui correspond... à une dépense d'au moins 28 000 F. » Il se demande « si l'on ne pourrait pas s'en affranchir, en prolongeant la tour jusqu'en bas, en ménageant un simple socle en pierres de taille ». Il fait remarquer que « le caractère monumental de la construction projetée gît avant tout

dans sa masse vue à une certaine distance ». L'ingénieur en chef ne partage pas non plus l'opinion de l'ingénieur ordinaire au sujet des parements de la tour. « Je suis d'avis, écrit-il, qu'il y a lieu de maintenir l'enduit en ciment tant à l'extérieur qu'à l'intérieur... On réalisera une grande économie, car les moellons piqués coûteront beaucoup plus chers que ne le suppose M. de Carcaradec. » Enfin, l'ingénieur en chef estime qu'« il n'y a pas lieu de demander exclusivement du kersanton... Il faudrait deux prix, l'un pour le Laber et l'autre pour le kersanton. Ce dernier coûte plus cher que le premier et je ne vois pas bien pourquoi il serait préféré ».

Prix des pierres

Le bordereau des prix, établi le 10 décembre 1859, permet effectivement de comparer les prix entre Laber et kersanton. Des indications sont également fournies pour les autres pierres prévues.

- **Laber.** Un m³ acheté en carrière (10 F). Fret de Laber à Ouessant, y compris embarquement et débarquement des blocs, à raison de 5,5 F par tonne, avec une densité de 2,7 (14,85 F). Transport par terre, du débarcadère à l'emplacement du phare (à 180 m de distance : 1,17 F). Frais divers (1,64 F). Total = 27,66 F + bénéfice de l'entrepreneur 1/10 (2,77 F). Prix applicable au m³ = 30,43 F.

- **Kersanton.** Un m³ acheté en carrière (25 F). Fret des carrières de kersanton à Ouessant (20,25 F)... Prix d'application au m³ = 52,87 F.

- **Pavés en « porphyre » de l'île Longue** (en fait « microgranite »). Le millier de pavés ordinaires pris en carrière (40 F). Fret : 7 F par tonne, les mille pavés pesant 12,60 t (88,20 F)... Prix d'application : 144,93 F.

- **Ardoises de Châteaulin.** Le millier pris sur carrière (12 F). Fret : 8 F/tonne, le millier d'ardoises pesant 600 kg (4,8 F)... Prix d'application : 19,29 F.

- **Sable de mine granitique** en provenance de l'île. Le m³ (2,31 F). Il est spécifié, par ailleurs, que « si on croit utile de prendre du sable sur la grève, il devra avant son emploi être exposé à la pluie par couche mince pendant un certain temps » – pour enlever le sel.

- **Moellons de blocage** en provenance de l'île : le m³ (3,97 F).

Tenue de conférences mixtes

Par suite de la faible élévation de l'extrémité sud-ouest de l'île au-dessus des plus hautes mers (environ 11 mètres seulement), la tour prévue atteint une hauteur de 45 mètres ; plus précisément, il s'agit d'un tronc de cône, ayant 11 mètres de diamètre à sa base et 7 mètres à son sommet, avec, à l'intérieur, un vide cylindrique de 4 mètres de diamètre, occupé par un escalier en vis. Le mur circulaire aura une épaisseur de 2,60 m au niveau situé au-dessus du soubassement ; cette épaisseur sera de 1,50 m au sommet de la tour. Le prix de l'ouvrage est estimé à 230 000 F.

En vue de préparer l'édification du phare sur la presqu'île de Feunteun-Velen, des conférences mixtes – c'est-à-dire réunissant divers responsables – vont se tenir à la fin de l'année 1859.

- Le 14 novembre, l'ingénieur fait le point sur le projet. Il rappelle que la tour du Stiff est bien éloignée de la partie sud-ouest de l'île qu'il s'agit aujourd'hui de signaler. Il fait par ailleurs remarquer que les terrains marécageux qui s'étendent dans le centre de l'île « dégagent fréquemment des brouillards de terre qui s'interposent entre le feu du Stiff et l'extrémité sud-ouest » d'Ouessant. Pour le lieutenant de vaisseau délégué, la portée du phare projeté est trop faible ; cette portée serait accrue en édifiant le phare dans des secteurs plus élevés de Feunteun-Velen ; selon lui, il n'est pas nécessaire de faire passer le feu par l'axe de la Jument. L'ingénieur

des travaux hydrauliques estime également qu'il faut augmenter le plus possible la portée du phare : aussi pense-t-il qu'« il ne faudra pas reculer devant un surcroît de dépense ». Pour le chef du Génie, il importe de réserver, dans l'intérêt de la défense, « la faculté de placer, en cas de guerre, une vigie sur la tour du phare ». L'ingénieur des Ponts et Chaussées, reprenant la parole, exprime son désaccord sur le déplacement ou l'exhaussement du phare ; il ne veut pas renoncer à aligner La Jument sur les deux feux.

- Le 12 décembre 1859, le directeur des Travaux hydrauliques souligne que l'on peut gagner une hauteur (et par suite une portée) assez considérable, à condition de déplacer le futur phare sur un des mamelons du sud-ouest d'Ouessant. Le directeur des Fortifications à Brest demande à son tour que le phare soit utilisé comme vigie en temps de guerre.

- Selon l'avis du major général de la Marine, émis le 14 décembre 1859, l'alignement Stiff - futur phare - Jument n'apparaît pas vraiment nécessaire. En fait, le major général propose un site totalement différent, à savoir ériger le phare sur un point haut de la presqu'île située à l'ouest de la baie de Lampaul – ce qui permettrait de gagner près d'un mille vers l'ouest. À la suite à cette proposition, le directeur des Fortifications fait savoir, le 19 décembre 1859, que si l'on choisissait le mamelon sur lequel doit se réorganiser la batterie de Locqueltas, il faudrait veiller à ne pas nuire à la défense du réduit de cette batterie.

II. ...mais exécution au Creac'h...

Finalement, le 10 février 1860, l'ingénieur en chef émet l'avis que le phare pourrait être établi – en conservant le projet tel qu'il a été dressé pour Feunteun-Velen – sur le plateau du Creac'h – ce qui va être, très

vite, réalisé⁵. Dans ledit rapport, il est précisé qu'au Creac'h, la base du phare sera plus élevée de 10,57 m, relativement à l'ancien emplacement. Par suite, le niveau du feu qui était de 59,33 m au-dessus des plus hautes mers sera porté à 69,90 m. La dépense⁶ sera « un peu augmentée par suite de l'éloignement du point choisi des lieux de débarquement des matériaux autres que les moellons qu'on trouvera près du Creac'h »... Au total, l'ingénieur en chef estime qu'« il y a lieu de porter la dépense du phare à 250 mille francs ».



Fig. 3. – Vue aérienne de la côte ouessantine à proximité du Creac'h.

Cliché L. Chauris.

Adjudication

Le procès verbal d'adjudication est signé le 19 octobre 1860, au profit de Victor Tritschler, entrepreneur à Brest, seul soumissionnaire. Ledit Tritschler propose de se charger des travaux moyennant une augmentation de 9 % sur le prix du détail estimatif. L'ingénieur en chef considère l'offre de l'entrepreneur « comme relativement avantageuse, eu égard aux difficultés d'accès de l'île d'Ouessant ». L'Administration pense même qu'il y a « lieu de s'applaudir d'avoir trouvé un entrepreneur qui, ayant déjà des travaux dans l'île, est plus à même que ses confrères d'exécuter dans de bonnes conditions la construction du phare malgré toutes les difficultés du travail ».

Travaux en cours

Divers documents archivistiques⁷ apportent quelques précisions sur l'avancement des travaux.

- Dans une lettre (1^{er} mars 1861) à Maitrot de Varennes, ingénieur en chef, l'inspecteur général, directeur du service, demande la rectification de quelques-uns des détails du plan adressé. En particulier, il engage à réduire à 0,60 m la largeur des fenêtres tournées au nord et à l'ouest. « Ce n'est pas sans motif [écrit-il] que les habitants [d'Ouessant] évitent d'en ouvrir dans ces directions ».

- Dans un rapport en date du 16 juillet 1862, l'ingénieur ordinaire Rousseau fait observer que « les maçonneries de la tour... du Creac'h sont aujourd'hui élevées à une hauteur assez grande pour qu'il devienne difficile et dangereux d'y travailler les jours de mauvais temps. Jusqu'à présent, lorsque le vent était trop fort, les ouvriers ont pu s'oc-

⁵ Mais l'éclairage de la chaussée de la Jument est alors, et pour longtemps encore, abandonné.

⁶ Estimée, comme on l'a noté, à 230 000 F, pour le phare à Feunteun-Velen.

⁷ Arch. dép. Finistère, 4 S 1254.

cuper à d'autres travaux, aux maçonneries des servitudes, aux murs de clôture... Mais aujourd'hui, tous ces travaux sont terminés, il ne reste plus d'autres maçonneries que celles de la tour ». À l'évidence, les jours de mauvais temps vont forcer les ouvriers à de nombreux chômages, entraînant une cause de retard très regrettable. Par suite, il est à désirer que l'on utilise « tous les jours où le temps permettra de travailler ». En conséquence, l'ingénieur demande que « l'entrepreneur soit autorisé à faire travailler le dimanche sur le chantier du phare ». Et il ajoute : « Le caractère particulier de l'ouvrage qui comporte des intermittences fréquentes, l'impossibilité où se trouvent les ouvriers

de s'occuper les jours de chômage dans l'île qui n'offre pour eux aucune ressource, nous semblent des raisons suffisantes de déroger... à la règle générale de l'observation du dimanche ». Peu de temps après, le préfet « considérant qu'il importe que l'on profite de tous les instants favorables pour l'exécution du travail, qu'une dérogation aux règlements qui interdisent le travail les dimanches et jours fériés se trouve pleinement justifiée », donne son accord à l'ingénieur.

- Par lettre en date du 28 janvier 1863, adressée à l'ingénieur en chef, l'ingénieur ordinaire pense « pouvoir fixer le courant du mois de juin comme dernière limite pour l'achèvement des travaux nécessaires à la



Fig. 4. – Image d'Ouessant : rochers et moutons au Creac'h aux abords du sémaphore et du phare.

Cliché L. Chauris.

pose de l'appareil d'éclairage ». Par ailleurs, il estime qu'il ne serait « pas inutile de faire connaître aux navigateurs l'existence du phare du Creac'h et son prochain allumage ». Il ajoute que « des navires passant à proximité d'Ouessant par temps couvert [ont] été fort intrigués par la vue de notre tour et

[ont] conçu par suite quelque incertitude sur leur position ».

- Dans la même lettre, l'ingénieur ordinaire fournit des indications chiffrées sur les différentes parties du phare, depuis le sol jusqu'à la partie supérieure du couronnement de la murette (soit sur 45,20 m) : du sol au dallage intérieur de la tour (1,33 m) ; de ce dallage à la fin de l'escalier de pierre (184 marches de 0,18 m, soit 33,12 m) ; de la fin de cet escalier au plancher de la chambre de service (3,35 m) ; de ce plancher au dallage de la chambre de la lanterne (5,40 m) ; de ce dallage au-dessus du couronnement de la murette (2,00 m).

- Le 5 juin 1863, l'ingénieur ordinaire annonce que, la veille, la dernière pierre de la corniche de la murette a été posée ; la balustrade de la plate-forme est déjà en place depuis quelques jours. « Toutes les maçonneries apparentes de la tour sont donc aujourd'hui terminées ». Le feu est allumé le 20 décembre 1863.

- Divers aménagements et agrandissements successifs ont sensiblement modifié l'aspect initial de l'ouvrage, en particulier l'adjonction latérale de nouveaux bâtiments : aux deux angles antérieurs de l'enclos, les deux maisons des gardiens, édifiées après les années 1880, car elles n'apparaissent pas encore sur les photographies de cette époque ; de part et d'autre, un peu en retrait de la tour, formant deux ailes imposantes, un ensemble de bâtiments annexes : l'aile droite a été terminée juste avant la dernière guerre, l'aile gauche, achevée après la guerre.

Pierres proximales et pierres distales

Le phare du Creac'h est l'ouvrage monumental le plus prestigieux d'Ouessant. Une visite permet à la fois d'admirer le soin apporté à l'exécution de l'édifice et la diversité des pierres de construction utilisées.

- Le kersanton, très soigneusement façonné et appareillé, règne dans les pare-

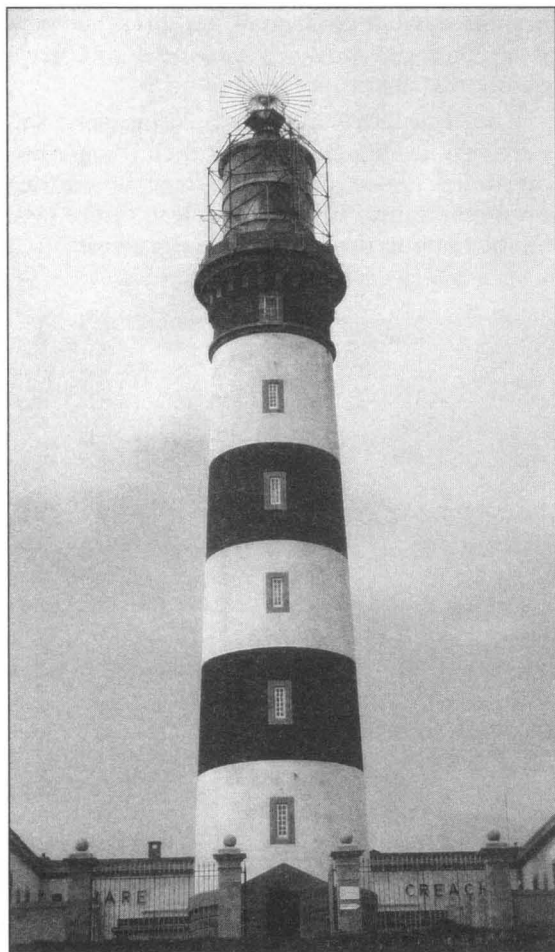


Fig. 5. – L'alternance des larges bandes blanches et noires si caractéristiques du Creac'h, comme à l'image des « couleurs » de la Bretagne : « gwenn ha du ».
Cliché L. Chauris.

ments vus du soubassement de la tour qui – finalement – ont été exécutés en pierres de taille de fortes dimensions. La porte monumentale, un peu lourde peut-être, au fronton triangulaire, montre différentes teintes – gris clair à gris sombre – du kersanton. Localement, la roche présente une légère desquamation ou devient superficiellement un peu vacuolaire. Les marches des escaliers et les encadrements des fenêtres de la tour sont également en kersanton qui forme aussi, sur la plate-forme, les hautes bornes de la corniche... Le kersanton a été extrait, au moins en partie, à la pointe du Château en Logonna.

Un document d'archives⁷ indique, de façon détaillée le prix (au m³) des pierres de taille « de dimensions spéciales » en kersanton, à savoir : achat en carrière : 4 journées de tailleurs de pierre à 5 F l'une (20 F). Fret de la carrière à Ouessant, y compris l'embarquement et le débarquement des blocs (7,5 F/tonne pour une densité de 2,7, soit 20,25 F). Chargement sur binard⁸ ou sur tombereau : une journée de manœuvre (2 F). Transport sur l'île à 2,900 km (4,57 F). Divers (1,38 F). Soit 123,20 F) auxquels s'ajoute le bénéfice de l'entrepreneur (1/10 = 12,32 F). Le total s'élève ainsi à 135,52 F.



Fig. 6. – Porte d'entrée, un peu lourde, dans la tour du Creac'h.

Cliché L. Chauris.

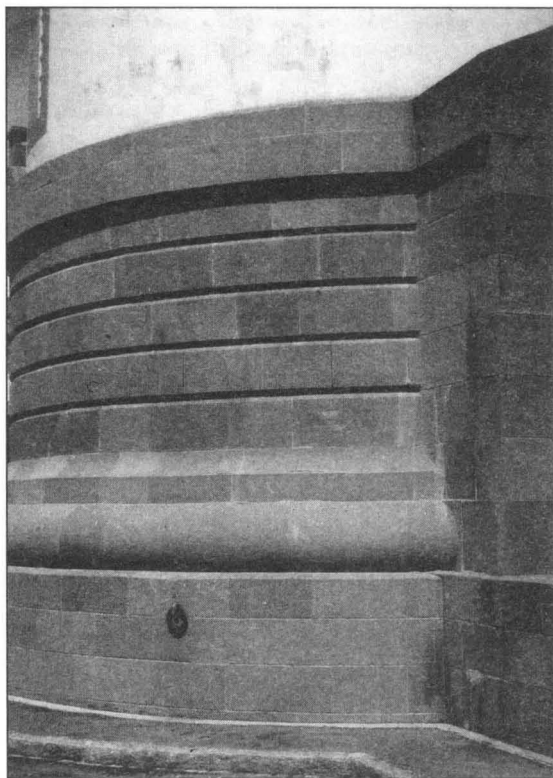


Fig. 7. – Détail du soubassement de la tour du Creac'h, en kersanton gris de diverses nuances, admirablement appareillé.

Cliché L. Chauris.

- La maçonnerie du fût de la tour a été exécutée en moellons extraits à proximité du chantier, c'est-à-dire en **leucogranite de Lokeltas**, roche claire, à grain moyen, renfermant un peu de tourmaline noir-bleuté. L'entrée de l'enceinte au phare ou « enclos » est marquée par quatre piliers façonnés dans le même leucogranite, mais ici en pierres de taille. Le murs de l'enclos sont en moellons de provenance proximale.

⁸ Binard ou chariot bas.

• Les encadrements des ouvertures des deux maisons des gardiens sont en **granite** porphyroïde à gros feldspaths roses de l'**Aber-Ildut**. Les bâtiments annexes exécutés avant et après la guerre ont fait appel au **granite** porphyroïde gris clair, à gros feldspaths blancs, du **Huelgoat**, constellé de cristaux gris-noirâtre, à section rectangulaire de cordiérite. Le style de construction en granite du Huelgoat est caractérisé par un habitus curviligne (banc des gardiens, pierres d'angle, boules ornementales...). Le pavage est formé par le **microgranite** de l'île Longue.

Lors des aménagements, d'assez nombreuses pierres ont été rejetées et abandonnées non loin du phare, à proximité de la falaise (kersanton, leucogranite). La pré-

sence de mortier encore accolé aux pierres atteste que ces éléments avaient déjà été utilisés. Une partie de ces pierres a été récupérée... par les habitants de l'île.

Au total, si l'on excepte les maçonneries du fût de la tour enduites de ciment, ainsi que les piliers et murs de l'enclos, en leucogranite de provenance proximale, Creac'h a fait appel lors des diverses étapes de sa construction et de ses aménagements ultérieurs à des pierres distales : d'abord kersanton (et microgranite de l'île Longue), puis granite de l'Aber-Ildut, enfin, beaucoup plus tardivement, granite du Huelgoat. L'originalité de l'île d'Ouessant n'est pas ici à rechercher dans les matériaux de construction. Vu sous cet angle, ce que l'on pourrait appeler le taux



Fig. 8. – Borne en granite du Huelgoat, riche en sombres cristaux disséminés de cordiérite (Creac'h).

Cliché L. Chauris.



Fig. 9. – Banc des gardiens, à la base de l'aile gauche, en granite du Huelgoat (Creac'h).

Cliché L. Chauris.

d'insularité – ou si l'on préfère d'isolement – fonction des relations avec le « continent » voisin, reste dans ce cas relativement faible.

III. Enfin un phare en mer : la Jument

Le naufrage du paquebot britannique *Drummond Castle*, talonnant sur les Pierres Vertes dans la nuit du 16 au 17 juin 1896, et entraînant la mort de 244 personnes, a montré, une fois de plus, la nécessité d'amé-

liorer l'éclairage aux abords d'Ouessant. Or voici que par testament, Charles-Eugène Potron, décédé le 22 mars 1904, lègue une somme de 400 000 francs pour l'érection d'un phare « sur le roc dans un des parages dangereux du littoral de l'Atlantique comme ceux d'Ouessant », à condition toutefois que l'ouvrage soit exécuté en sept ans. Le choix se porte d'abord, naturellement, sur les Pierres Vertes, mais bien vite, les ingénieurs des Phares et Balises estiment qu'il est préférable d'élever le feu sur l'écueil de la Jument, les Pierres Vertes se révélant trop difficiles d'accès. Va alors s'engager une impressionnante lutte contre la montre.

Sur un écueil...

Les travaux commencent dès 1904, facilités par le fait que l'écueil a été prospecté l'année précédente en vue de l'érection d'une tourelle en maçonnerie. Une subdivision, confiée au conducteur des travaux Heurté, est créée à Ouessant ; les magasins sont établis sur les terre-pleins au port de Lampaul. Elle dispose d'un petit bateau à vapeur, la *Confiance*, d'une chaloupe, d'une embarcation de sauvetage. La *Confiance* arrive à proximité de l'écueil environ deux heures avant la basse mer, en remorquant les deux navires ; la roche est abandonnée vers deux heures après la basse mer. Au cours de la première campagne, le récif est accosté 17 fois seulement, soit pendant 52 heures. Progressivement, l'outillage primitif est modifié, en particulier par le remplacement de la chaloupe, successivement, par deux chalands de plus grande capacité. Sur la tour en construction a été installé un mât de 22 mètres de haut, portant un bras horizontal de 8 mètres de long. Au total, entre 1904 et 1911, la roche va être accostée 449 fois, le nombre d'heures passées sur la Jument s'élevant à 2 037, le cube de maçonneries atteignant 1 742 m³. Selon l'inspecteur général des Ponts et chaussées, directeur du service des Phares et Balises, Ribière⁹, les dépenses



Fig. 10. – Blocs de kersanton et de granite de Lokeltas, portant encore des traces de mortier, rejetés à proximité du Creac'h.

Cliché L. Chauris.



Fig. 11. – Vue aérienne de la presqu'île de Feunteun-Velen, prolongée au sud-ouest par une succession d'écueils jusqu'au phare de la Jument.

Cliché L. Chauris.

de construction s'élevèrent à 850 000 francs, soit plus du double du legs de Potron. Le feu s'allume pour la première fois le 15 octobre 1911.

... avec des matériaux de choix...

Dans un rapport rédigé au début de l'année 1908⁹, l'ingénieur ordinaire Vicaire écrit : « Il est temps de s'occuper de la fourniture des matériaux destinés à être employés en parement : pierres de taille et moellons piqués. Pour l'exécution de ce travail, il importe de n'employer que des matériaux de premier choix préparés avec

le plus grand soin. » Et l'ingénieur d'ajouter : « Deux entrepreneurs seulement, MM. Corre et Omnès, qui exploitent tous les deux des carrières à Kersanton et à Laber, sont en mesure de livrer des matériaux remplissant exactement ces conditions. Les conditions les plus avantageuses ont été offertes par Corre qui a été chargé, il y a quelques années, de la construction du phare de l'île Vierge et s'est acquitté de la manière la plus satisfaisante de cet important travail¹¹. »

⁹ À qui nous empruntons ces données, publiées dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, 1911, t. II, p. 408-417.

¹⁰ Arch. dép. Finistère, 4 S 1259.

Le 7 février, un marché de gré à gré est passé avec Corre pour la fourniture de pierres de taille et de moellons piqués pendant les années 1908 et 1909. « Les pierres proviendront, suivant ce qui sera prescrit, des carrières de Laber ou de Kersanton et seront extraites des meilleurs bancs de ces carrières... Elles auront exactement les dimensions indiquées par les dessins... remis en cours d'exécution... Les parements ne présenteront aucune flache et seront taillés à la fine boucharde. Les angles des parements seront vifs, les ciselures seront apparentes. » Les pierres, chargées sur bateau au quai des carrières seront transportées à Ouessant par les soins de l'Administration et à ses risques et périls.

Dans son rapport du 27 octobre 1910, l'ingénieur ordinaire rappelle les dispositions prévues pour l'encorbellement à la partie supérieure du phare. Il indique que les carrières de Laber et de Kersanton sont en mesure de « fournir activement les plus grosses pierres figurant sur le devis ». Il précise que « les pierres de taille qui ont le plus grand volume sont celles du milieu de chaque côté du cordon horizontal immédiatement au-dessus de la galerie supérieure ». Leur cube est de 0,538 m³, soit un poids d'environ 1,4 tonne. Dans son rapport, il demande que « les chaînes d'angle, les cordons horizontaux avec saillant, les encadrements des baies, la balustrade de la galerie supérieure et les corbelets » soient en pierre de taille de kersanton qui « conserve des arêtes plus nettes que celles de Laber ». Cependant, « pour éviter un aspect trop uniforme », il propose que les pierres de taille de remplissage entre les corbelets et les moellons de remplissage des faces soient en granite de Laber. Des pourparlers en ce sens sont engagés avec l'entrepreneur Corre. Peu après, un marché de gré à gré est conclu avec ledit Corre pour la fourniture des pierres de la partie haute du phare qui seront transportées à Ouessant par les soins de l'Administration.

Le souci des finitions est poussé à l'extrême. Pour preuve, les propositions émises par le conducteur des travaux Heurté, le 1^{er} mai 1911, peu avant l'achèvement du phare, pour le dallage du vestibule. (Comme il s'agit encore à ce stade de propositions, on notera l'emploi généralisé du conditionnel). « L'étoile centrale serait en kersanton poli ; le remplissage entre les branches de l'étoile serait en Laber poli. Le pavage serait ensuite continué vers la circonférence en petites dalles de moellons piqués de Laber. Une bordure de dalles en kersanton... en trois rangs régnerait sur le pourtour du dallage. » Le conducteur des travaux rappelle que le parement interne du vestibule, déjà exécuté, est en moellons piqués de Laber (en assises réglées de 0,175 m de hauteur). Ces propositions sont acceptées par le directeur du service des Phares et Balises le 9 mai 1911.

... pour une tour octogonale

Les dispositions essentielles du phare de la Jument sont visibles sur la figure 2, extraite du mémoire précité de Ribière. L'ouvrage se caractérise par sa tour à section octogonale, modalité relativement assez rare. Dans le pays de Léon, ce type de tour a déjà été utilisé par le phare du Portzic, allumé en 1848. Le modèle octogonal ne manque pas d'élégance, les arêtes divisant le fût un peu à la manière des cannelures sur des colonnes. À la Jument, ces arêtes sont admirablement soulignées par des chaînes d'angle en sombre kersanton qui tranche nettement avec les parements en granite plus clair de l'Aber-Ildut. Le feu est allumé le 15 octobre 1911.

¹¹ L'entrepreneur Corre exploitait une carrière de granite de l'Aber-Ildut sur la rive sud de cette ria, au lieu-dit Kerlonou ; sa carrière de kersanton était ouverte sur la rive droite de la rivière de L'Hôpital-Camfrout, un peu à l'ouest du bourg.

... au soubassement renforcé

Les effets produits sur les maçonneries du soubassement du phare par les chocs violents des lames, au cours de la tempête exceptionnelle du 21 au 23 décembre 1911, c'est-à-dire peu après l'achèvement des tra-

vaux, allaient obliger les ingénieurs à un sérieux renforcement de la base de l'ouvrage. En fait, ces aménagements, qui devaient se poursuivre longtemps, ont prouvé leur efficacité : la Jument, encore aujourd'hui, demeure toujours un défi face à l'Océan¹².

Conclusion

L'étude du phare projeté à Feunteun-Velen, ainsi que celle des phares effectivement érigés au Creac'h et sur la Jument, fournissent de précieuses données sur la nature et la provenance des matériaux de construction exigés pour ces monuments soumis à de sévères contraintes environnementales. Aux pierres distales de qualité supérieure – granite de l'Aber-Ildut et kersanton, puis, tardivement, granite du Huelgoat – viennent s'adjoindre des pierres locales, en particulier le granite insulaire de Lokeltas... Ces diverses sources d'approvisionnement se traduisent par un net polyolithisme. Dans le cas du Creac'h, ce polyolithisme est à la fois primaire (ou originel) [kersanton, granite de Lokeltas] et secondaire (ou acquis) [granite de l'Aber-Ildut et granite du Huelgoat].

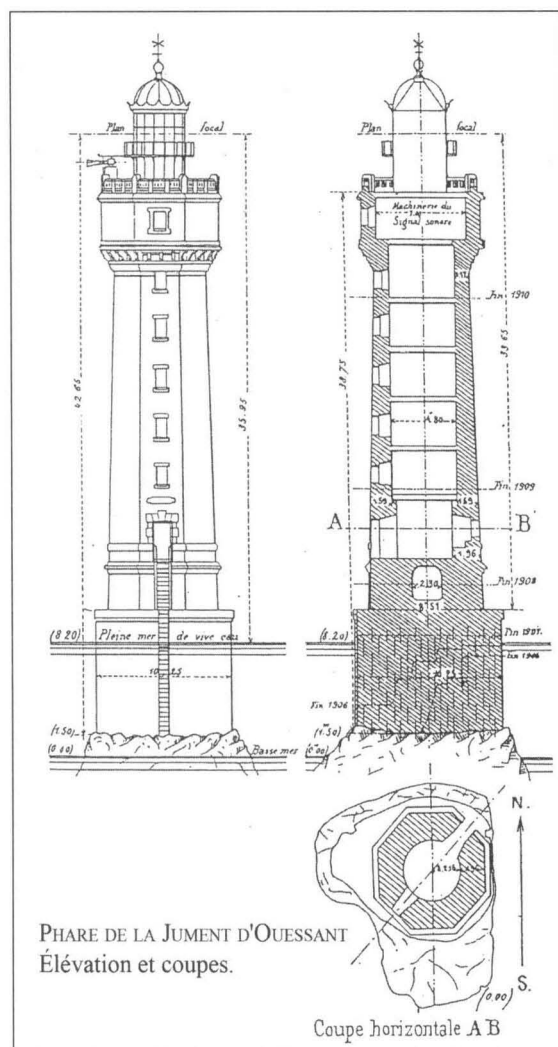


Fig. 12. – Phare de la Jument.

(Ch. RIBIÈRE, *Annales des Ponts et Chaussées*, 1911, t. II, p. 408-417).

¹² Sur la construction et la nature des matériaux du phare de Keréon, non envisagé dans ce mémoire, se reporter à l'article de l'auteur : « Le phare de Men Tensel-Keréon et la Grande Guerre », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, 1998, p. 47-57.

Résumé

L'éclairage des dangereux abords occidentaux de l'île d'Ouessant a suscité des projets de phares dans la seconde partie du XIX^e siècle et encore au XX^e siècle : à Feunteun-Velen (non réalisé), au Creac'h (allumé en 1863) et à la Jument (allumé en 1911). Ces constructions ont nécessité un large appel à des matériaux de choix, de provenance assez lointaine – tout particulièrement au granite de l'Aber-Ildut et au kersanton, puis, tardivement, au granite du Huelgoat – associés à des pierres d'origine locale (granite de Lokeltas), mis en œuvre avec une exigence extrême de la qualité dont témoignent toujours ces prestigieux édifices.

Abstract

In the second half of the 19th century and in the early 20th century, the necessity of lighting the perilous western approaches of Ushant gave rise to a number of projects concerning the building of lighthouses : at Feunteun-Velen (cancelled), at the Créac'h (lit in 1863) and the Jument (lit in 1911). These operations called for choice materials, from distant sources – especially Aber-Ildut granite and kersanton, and later, Huelgoat granite – associated with local stones (Lokeltas granite), used with extreme attention to the quality still evidenced by these prestigious buildings.

Diverradur

Meneg 'zo bet meur a wech e-kerz eil hanterenn an XIX^{ved} kantved da zevel touriou-tan evid sklêrijenna aochou dañjeruz Enez Eusa e tu ar hornog : e Feunteun-Velen (n'eo ket bet greet), er C'hreac'h (enaouet e 1863) hag er Gazeg (enaouet e 1911). Ranket zo bet, evid sevel an touriou-tan-ze, degas forzig a zavez euz an dibab deuz a-bell : mein-greun an Aber-Ildud ha mein kersanton dreist-oll, ha diwezatoh mein-greun euz an Uhelgoad mesket gand mein euz an enezenn heh-unan (mein-greun Lokeltaz). Test eo bepred ar savaduriou meurdezuz-se euz al labour kaer bet kaset da benn gand ar brasa evez.

*LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES
ET CELTIQUES*

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2004)

Sur les mirages jacquiers récemment aperçus en Bretagne

Réponse à un article de Jean-Christophe Cassard¹

Dans l'article cité, Jean-Christophe Cassard met en cause l'Association bretonne des Amis de Saint-Jacques (devenue depuis « de Saint-Jacques de Compostelle ») en la taxant d'amateurisme et en lui prêtant des idées qui ne sont en aucun cas les siennes. Il est regrettable qu'il n'ait pas pris contact avec notre association qui aurait pu lui donner toute explication sur ses motivations et ses méthodes de travail, réduisant ainsi à néant l'essentiel de ses reproches.

De quoi s'agit-il ? Dans une première partie, assez brève, il s'attaque à la petite plaquette sur Locquirec, remise au maire et au recteur de Locquirec, non pour obtenir une autorisation déjà acquise, mais en témoignage d'amitié. Après l'avoir paraphrasée, et déclaré à propos de l'église que « les symboles jacquiers y abondent », il déclare introuvable la relique de la « goutte de sang », pourtant publiée sur Internet par Denise Péricard-Méa. Nous avons retrouvé la médaille, bien entendu, et l'avons encore

photographiée récemment². J.-C. Cassard nie ensuite l'ancienneté du pardon de saint Jacques que Denise Péricard-Méa³ indique bien clairement : « D'année en année, de mémoire d'homme et bien au-delà puisque les premiers documents historiques le mentionnent en 1704 comme un fait habituel, le "Grand Pardon" réunit toute la communauté villageoise afin d'obtenir les faveurs de saint Jacques et d'un autre saint au nom de consonance spécifiquement bretonne, Kirec. » Je

¹ « Sur les mirages jacquiers (*sic*) récemment parus en Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 424-427. – On dit « jacquaire », ou pour faire plus scientifique, « jacobite ».

² Pour en savoir plus, il faudra attendre le début de 2005 pour lire mon étude sur Le Patrimoine de saint Jacques de Compostelle en Bretagne, à paraître en partenariat avec le service de l'Inventaire, direction des Affaires culturelles de Bretagne.

³ Denise PÉRICARD-MÉA, « Un saint Jacques breton : le corps et le sang de saint Jacques à Locquirec », site Internet, texte de 1993, revu en 2002.

reconnais humblement ne pas avoir vérifié les sources de cette historienne. Le fait qu'on ait retrouvé trace d'une relance de cette coutume en 1960 et qu'un recteur de l'époque ait eu des ambitions ne peut contredire un fait : le pardon existait en 1704, et sans doute avant !

Dans une deuxième partie, il s'attaque à un petit croquis expérimental arrivé par je ne sais quelle voie dans le dossier détenu à Locquirec. Ce croquis lui sert de support pour élaborer un véritable cours sur les méthodes de recherches à adopter et sur les erreurs à éviter. Notre association ne l'a évidemment pas attendu pour tirer les mêmes conclusions que lui. Cela ne s'applique d'ailleurs pas au but de l'association qui, devant une forte demande de Bretons candidats au pèlerinage à Compostelle « à partir de chez eux », avait décidé, dès la fin du XX^e siècle, de créer les chemins du XXI^e siècle s'appuyant autant que faire se pouvait sur les éléments de chemins proposés par René Couffon et Jean Fardet. Ce but vient d'être atteint par la publication d'un « guide du pèlerin⁴ ». La lecture de ce guide apporte un démenti total aux allégations de J.-C. Cassard⁵. N'étant pas doué pour la polémique, je n'en dirai pas plus.

Pour les questions qui pourraient rester pendantes, J.-C. Cassard peut d'ores et déjà exercer sa verve sur l'étude que j'ai publiée au début de 2004 dans la revue *Compostelle*⁶ et, éventuellement, sur le catalogue de l'exposition que j'ai présentée à Redon en juillet 2003. Plus tard, il pourra aussi traiter du livre cité en note 2. À tout prendre, je préférerais qu'il prenne contact avec moi. Je n'ai pour l'instant effectué de recherches formelles que sur les objets ou sites liés à saint Jacques, et je n'ai pas l'intention de me lancer à la recherche d'hypothétiques chemins historiques. C'est un fait qu'il y a eu des pèlerins, de proximité ou au long cours, et au hasard de mes lectures, j'ai relevé les noms d'une trentaine de pèlerins partis à

pied vers la Galice⁷ et plus de deux cents pèlerins anonymes partis par voie maritime. Je suis prêt à échanger idées et informations, comme j'ai eu l'occasion de le faire avec différents érudits. En tout cas, je ne manquerai pas de lire l'étude de J.-C. Cassard, dont j'ignorais l'existence. Il est plus que temps de faire tomber la barrière qui semble opposer le Tro-Breiz et le pèlerinage compostellan qui ne sont (avec les nombreux pardons qui renaissent de nos jours), que les héritiers du puissant mouvement de pèlerinage qui a marqué le Moyen Âge.

Jean Roudier

Membre du Centre d'études compostellanes,
membre de la Société archéologique et
historique d'Ille-et-Vilaine,
président de la commission « patrimoine »
de l'Association bretonne des Amis de Saint-
Jacques de Compostelle.

⁴ ASSOCIATION BRETONNE DES AMIS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE, *Les Chemins de Saint-Jacques en Bretagne. Guide pratique du pèlerin*, Rando éditions, 2004, 160 p.

⁵ Bien évidemment, les points de départ des chemins proposés n'ont été choisis que pour couvrir l'ensemble de la Bretagne et les seuls départs « historiques » que l'on peut y enregistrer sont les départs survenus depuis l'an 2000.

⁶ Jean ROUDIER, « Saint Jacques en Bretagne. Les fondations d'églises et chapelles », *Compostelle. Cahiers d'études et d'histoire compostellanes*, n° 6, 2003. – Il ne s'agit que d'un compte rendu de « première phase » d'étude. La Loire-Atlantique, déjà prise en compte dans le livre à paraître, fera l'objet d'un traitement analogue à celui des autres départements.

⁷ Georges Provost m'a en outre aimablement communiqué la liste de la centaine de pèlerins bretons dont il a relevé les noms à l'Hospice des Rois catholiques pour les XVII^e et XVIII^e siècles lors de l'élaboration de sa thèse de doctorat.

L'étymologie du breton *beleg* « prêtre »

On me permettra de consacrer une note du *Bulletin* non pas à une étymologie nouvelle, mais au rappel d'une étymologie acquise depuis plus d'un siècle, car cette étymologie, bien que certaine, est à présent oubliée au profit d'une fantaisie préscientifique qui s'étale sans vergogne dans les livres ou les médias : la fantaisie en question consiste à comparer le nom du prêtre *baeleg* à un nom de dieu païen, Bel, à cause sans doute du dieu gaulois Belenos.

Cette idée d'un dieu païen est très ancienne : tous ceux qui n'ont pas compris l'histoire du mot *beleg* ont imaginé, automatiquement, une origine préchrétienne. Déjà le dictionnaire de dom Le Pelletier (manuscrit, 1716 ; impression posthume, 1752) affirme sans précautions que « *Bélec* est probablement venu des Celtes païens » : les druides étant vêtus de lin blanc, Le Pelletier imagine de tirer *beleg* de *belc'h* « graine de lin » ou « la graine et le lin tout ensemble ». *Beleg* viendrait de *belc'heg* « celui qui a du lin ». Mais un peu plus loin, il essaie encore une autre étymologie par l'hébreu *melekh* « roi » qui expliquerait aussi *beli* « pouvoir...¹ »

La comparaison avec *Bel* « dieu païen » semble apparaître pour la première fois dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*² du vicomte Hersart de La Villemarqué (1847) ; puis il en répète les termes dans sa réédition du *Dictionnaire breton-français* de Le Gonidec³, en 1850 : on lit en effet, sous le mot *Bélek*, « Ausone nous apprend que *Béleck* est synonyme de *Druide* et qu'il signifie *Ministre* de Bel, ou *Bélen*, dieu des anciens Bretons. » L'édition d'Angoulême (1821) n'ayant pas cette phrase⁴, nous pouvons la considérer comme une addition de La Villemarqué ; cette addition est d'ailleurs signalée typographiquement : un long tiret la sépare de l'article rédigé par Le Gonidec, et elle se conclut avec la signature H. V. Pour faire bonne mesure, La Villemarqué ajoute deux

comparaisons, gallois *baelok* et gaël *bailek*, deux mots que j'ai échoué à retrouver⁵. La référence à Ausone nous entraînerait trop loin, je la discuterai plus bas en appendice.

La bonne étymologie apparaît dès 1888, dans le *Dictionnaire étymologique du breton moyen*⁶ d'Émile Ernault, p. 222, sous le lemme *baelec* : « *Baelec*, 2 syll. prêtre N 1671 ; P 140, C ; *baeleuc*, *bealeuc*, Cms ; *baellec* [Barbe] 806*-807*⁷ ; pl. *beleyen* N 523 ; fém. *baelegues*, C ; ex *baeleguer*, on t'ordonne prêtre, N 697

¹ Dom Louis LE PELLETIER, *Dictionnaire de la langue bretonne* : reproduction offset du manuscrit de 1716, Rennes, Bibliothèque municipale, 1975, 4 vol. Voir t. I, p. 68 *Bélec*, et p. 69-70 *Béli*.

² « *drouiz*, le prêtre ou homme du chêne, aussi appelé *bélek*, nom qui se rattachait à celui du dieu Bel, dont il était le ministre, et qui, par un phénomène assez étrange, est encore celui des prêtres chrétiens, chez les nations celtiques », p. 13 de la réédition faite par Bernard Tanguy au t. II de son livre, *Aux origines du nationalisme breton*, Paris, Union générale d'éditions, collection 10/18, 1977. – La première édition de l'*Essai* était en introduction au *Dictionnaire Français-Breton*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1847.

³ Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Dictionnaire breton-français de Le Gonidec*, précédé de sa Grammaire bretonne et enrichi d'un avant-propos, d'additions et des mots gallois et gaëls correspondants au breton, Saint-Brieuc, L. Prud'homme, 1850. Voir p. 141, article *BÉLEK*.

⁴ J.-F.-M.-A. LE GONIDEC, *Dictionnaire Celto-Breton ou Breton-Français*, Angoulême, François Trémeau, 1821. Voir p. 33.

⁵ La Villemarqué ajoute aussi un exemple supplémentaire : « *Bélek-juzev*, lévite, prêtre juif. »

⁶ Cet ouvrage forme la deuxième partie de : Émile ERNAULT, *Le Mystère de sainte Barbe, Tragédie bretonne... et Dictionnaire étymologique du breton moyen*, Paris, Ernest Thorin, 1888 (le dictionnaire occupe les pages 189-400 ; noter que l'achevé d'imprimer est daté du 15 septembre 1887).

⁷ D'après la liste des abréviations employées (p. 190), 806*-807* signifie une indication scénique entre deux strophes. On trouve effectivement entre les strophes 806 et 807, p. 186, une phrase en prose, « Valentin baelec a enterr sante(s) Barba. »

; part. *beleguet*, N 1684 ; *baeleguiez*, 4 s., prêtrise N 1688, C. Auj. *belek*, vann. *bellek* de **bazloc*, **baglâc*, gall. *baglog*, qui a un crochet, irl. *bachlach*, rustre, dérivé du lat. *baculus*, bâton (pastoral). On trouve *baelec* en 1260, R. c. III 399 ; ce mot a marché plus vite que *daerou*. Voy. *dazrou*. **Bazlâc* a donné en léon. *bazloaek*, béquille, par étym. pop. d'après *baz* et *loa*, voy. *Dezrou* ; le vannet. *mâleu* béquilles = gall. *baglau* avec le même changement de *b* bret. en *m* que *mac'hbonal*, séparé à tort de *bazvalan*, Gloss. v.br. 182⁸ ; cf. vann. *dareu* = *dagreu*. »

Cette notice est entièrement exacte et fondée sur des faits assurés. Néanmoins, le style télégraphique qui s'impose aux notices de dictionnaires a entraîné quelques obscurités : un lecteur novice est surpris par le sens des mots gallois et irlandais (« qui a un crochet » et « rustre »), et l'évocation d'une prêtresse pourrait bien achever de le plonger dans la perplexité. L'heureuse traduction du latin *baculus* par « bâton pastoral » vient cependant combler, en partie, le déficit d'explication sémantique.

Quant à l'évolution phonétique, on relève une maladresse d'expression, « ce mot a marché plus vite que *daerou* ». L'idée est que le -g-, dans le groupe intérieur (intervocalique) -gl-, est devenu très tôt un second élément de diphtongue, **bak'l-āko-* > **baglāgo-* > *baelek*, puisque l'on a *baelec* dès 1260 (*Quaer en baelec*, Chartes de Beauport) tandis que dans un groupe similaire, -gr-, le -g- produit un son qui est encore écrit comme une consonne, -z-, à l'époque du moyen breton, par exemple dans le nom des « larmes », moyen breton *dazrou* : gallois *dagrau*. Ernault a été abusé par un raisonnement analogique : le -g- de *bagl-au* paraît sans doute comparable au -g- de *dagrau* (**dakrow-es*), mais si les traitements de -kl- et -kr- sont parallèles en gallois, ce n'est pas nécessairement le cas dans les autres dialectes brittoniques. Par ailleurs, les notations phonétiques d'Émile Ernault sont

peu rigoureuses – mais elles sont typiques de son époque.

La fin de la notice est consacrée aux attestations du mot simple (l'emprunt au latin *baculus*) avec le sens de « béquille », dans les dialectes bretons modernes⁹ ; comme aucun dialecte n'a conservé une image fidèle de l'emprunt latin, le lecteur non averti a pu penser que ces preuves n'étaient pas sûres.

Aussi faut-il réécrire cette notice de la façon suivante : « *Baelec*, 2 syllabes, « prêtre » Nonne 1671 ; Poèmes 140, Cath. ; *baeleuc*, *bealeuc*, Cath. ms. ; *baellec* [Barbe] 806*-807* ; pl. *beleyen* Nonne 523 ; fém. *baelegues*, Cath. ; *ez baeleguer*, « on t'ordonne prêtre », Nonne 1697 ; part. *beleguet*, Nonne 1684 ; *baeleguiez*, 4 syllabes, « prêtrise » Nonne 1688, C. Aujourd'hui *belek*, vannetais *bellek* de **bak'lāko-*, **baglog*, moy. gall. *baglawg*, gall. mod. *baglog*, « qui a un crochet », v. irl. *bachlach*, « rustre », dérivé du lat. *baculus*, « bâton (pastoral) ». On trouve *baelec* en 1260, *Revue celtique* III 399 (Chartes de Beauport) ; ce mot a évolué plus vite que *daerou*. Voy. *dazrou*. **Bazlâc* a donné en léon. *bazloaek*, béquille, par étym. pop. d'après *baz* et *loa*, voy. *Dezrou* ; le vannet. *mâleu* béquilles = gall. *baglau* avec le même changement de *b* bret. en *m* que *mac'hbonal*, séparé à tort de *bazvalan*, Voc. v.br. 182 ; cf. vann. *dareu* = *dagreu*. »

Les études qui suivront ne font que confirmer cette étymologie : cependant, Joseph

⁸ Renvoie à Joseph LOTH, *Vocabulaire vieux-breton*, Paris, F. Vieweg, 1883 (1884) : p. 182-183, s. v. *meic(h)*, « gages, cautions ». On entre ici dans l'une de ces divergences d'opinion qui étaient nombreuses (et systématiques ?) entre les deux savants. Pour le lecteur qui s'intéresse à ce débat particulier, voir aussi É. ERNAULT, « Études bretonnes : V. Deux expressions vannetaises (I. *Mac'hbonal*) », *Revue celtique*, t.VIII/1 (janvier 1887), p. 30-46 (30-36), et J. LOTH, « *Marc'h-bonal* », *ibid.*, t. IX/1 (janvier 1888), p. 110-111.

⁹ É. Ernault a donné une analyse beaucoup plus détaillée du léonnais *bazloaek* dans l'article cité à la note précédente.

Loth, quatre ans plus tard, dans *Les Mots latins dans les langues brittoniques*¹⁰, sous le mot *bagl*, reconnaît avoir des doutes, précisément à cause de l'ancienneté de la diphthongue -ae- (pour laquelle il cite des chartes de 1302 et 1406). Il avoue aussi qu'il n'a rien de mieux à proposer. Il cite un moyen gallois *balawc* ou *baloc* de même sens, qui, d'après lui, ne peut se réduire à *baglawc*. Victor Henry, dans son *Lexique étymologique du breton moderne* (1900), répète l'étymologie par *baculus*, et signale en note les réserves de J. Loth¹¹.

Le travail de Kenneth Jackson, *A Historical Phonology of Breton*¹² (1967), accepte l'étymologie d'Ernault mais souligne combien il est vain de supposer qu'on aurait dû avoir **bazleg* en moyen breton (note 3, p. 163) : Jackson montre que le groupe -kl- intervocalique évolue normalement vers la disparition de -k- ou plus exactement, dans sa transformation en un -j- (deuxième élément de diphthongue : ainsi, *eclēs(ia)* > *eglois* > *eilis*, *iliz* (contre gallois *eglwys*) et **ekleuro-* > *iglor* (vieux breton) > *illur* (gallois *eglor*), p. 63, 302, 508. La situation est la même avec le groupe -kn-, avec cette différence que la diphthongue résultante, après voyelle -a-, n'est pas la même : opposer *brein*, *blein* (**mrakno-*, **blakno-* : gallois *braen*, *blaen*)¹³.

L'ouvrage récent d'Albert Deshayes reprend la rédaction de J. Loth, en insérant une formule malheureuse (« procède de » n'est pas employé par les comparatistes) ; il cite comme lui le gallois *balog*, en ajoutant que ce mot est supposé être un emprunt au breton. C'est effectivement l'opinion exprimée à propos de *balawg* dans le *Geiriadur Prifysgol Cymru*, I, 252, s. v. *balog* 1.

Il vaut mieux, à mon avis, admettre que *balawg* est une variante dialectale de *baglawg* : de même que le groupe -tl- donne, non pas -dl-, mais -ðl- (avec une deuxième lénition), dans le sud du pays de Galles¹⁴, de même on peut supposer que certains exemples de -kl- sont devenus, non pas -gl-, mais

-yl- (avec la spirante vélaire sonore) dans la même région. Les exemples cités pourraient bien provenir du sud du pays de Galles : il s'agit d'un passage du roman de Peredur d'après le célèbre manuscrit des Mabinogion appelé « Livre Blanc de Rhydderch¹⁵ » ; un autre exemple apparaît dans une liste de proverbes¹⁶ provenant de Peniarth 17 ; l'éditeur, Henry Lewis, proposait déjà (en 1927) de comparer *balawg* au breton *baeleg*.

Le reste de cette note sera consacré plus spécialement à l'évolution sémantique : les sens du latin *baculus*, de l'irlandais *bachall*, du gallois moyen *bagl*, et de leurs dérivés, vieil irlandais *bachlach* et moyen gallois *baglawc*, moderne *baglog*.

1. Latin *baculus* (latin classique *baculum*) est un « bâton » ; on peut ajouter qu'il est souvent cité comme le bâton du berger, et les textes religieux désignent parfois ainsi le ton pastoral, comme l'a souligné Ernault. On rappellera le Ps. 22 *Dominus regit me* (dont on a tiré le cantique « Tu es mon Berger, ô Seigneur ») : le verset 4 se termine par *virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt*, « même ta baguette, et ton bâton m'ont rassuré. »

2. L'emprunt au latin *baculus*, dans les langues irlandaise et galloise, ne désigne pas n'importe quel bâton : il est réservé à l'insigne religieux que nous appelons « crosse ».

¹⁰ J. LOTH, *Les Mots latins dans les langues brittoniques*, paru par livraison dans les *Annales de Bretagne*, du fasc. VII/4, juillet 1891, au fasc. VII/4, juillet 1892. L'article *bagl* est au t. VII, fasc. 3, p. 213.

¹¹ VICTOR HENRY, *Lexique étymologique du breton moderne*, Rennes, Plihon-Hervé, 1900, p. 30.

¹² KENNETH H. JACKSON, *A Historical Phonology of Breton*, Dublin Institute for advanced studies, 1967.

¹³ ID., *ibid.*, p. 156-157 et *baeleg*, p. 163.

¹⁴ Cf. PAUL RUSSELL, dans *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, vol. XXXI, 1984, p. 104-112.

¹⁵ Édition par John Gwenogfryn Evans, col. 170, ligne 14 ; col. 170, l. 30-31, col. 171, l. 4 = *Historia Peredur vab Efrog*, Caerdydd, éd. Glenys Goetinck, Gwasg Prifysgol Cymru, 1976, 61.19, 62.4, 62.15.

Certaines crosses liturgiques irlandaises ont été conservées, avec une ornementation caractéristique¹⁷. Aussi, irlandais *bachall*, gallois *bagl* désignent-ils parfois des reliques, lorsqu'il s'agit de la crosse qui a appartenu à un saint. On trouve de nombreuses représentations de crosses aussi sur les hautes croix d'Irlande, ainsi que les six apôtres représentés autour du Christ, sur la croix de Muiredach à Monasterboice.

Dans le rituel romain, la crosse est un insigne réservé aux évêques et aux abbés de monastères. Mais en vieil irlandais, « recevoir le bâton » (*gabál bachla*) équivalait à « recevoir les ordres », ou encore « partir en pèlerinage ». Parfois on trouve seulement *bachall*, devenu, à lui seul, l'équivalent d'un nom d'action, comme on le voit dans les *Annales d'Ulster*¹⁸ : « Bachall Artgaile m. Cathail regis Connacht et perigrinatio eius in sequenti anno ad insulam Iæ », année 782. Traduire : « Prise du bâton par Artgal, fils de Cathal, roi de Connacht, et son départ en pèlerinage l'année suivante vers l'île d'Iona. » De même on trouve *bachall* construit comme un nom verbal, après la préposition *do* + datif : *Dubthach do bachaill*, « Dubthach –à– prendre bâton, c'est-à-dire D. a pris le bâton », dans la Vie tripartite de saint Patrice (Trip. Life 189. = K. Mulchrone 2227), est à considérer, d'après K. Meyer, comme l'équivalent de « clericatum suscepit » (*Annales d'Ulster*, année 688). Il est probable que l'un des gestes du rituel d'ordination devait être la remise d'un bâton, signe de pouvoir spirituel¹⁹. On le voit, par exemple, dans l'ordination de Dubthach par saint Patrice : après la cérémonie, Patrice lui donne un *cumtach* (*cumhdach*), c'est-à-dire une boîte, qui contient la cloche (*clocc*), la vaisselle (*menistir*), la crosse (*bachall*) et des tablettes à écrire (*pólaire*), Trip. Life 190.4 : Mulchrone lignes 2235-2236. Il est vrai que c'est un évêque.

Par une évolution particulière à l'irlandais, le dérivé *bachlach* (dont le sens d'origine était : « celui qui a un bâton ») a pris les sens

de « paysan, rustre » et « moine, frère lai (dans un sens péjoratif) ». On comparera le mot *manach*, « moine », devenu lui aussi l'équivalent de « paysan ». Les dictionnaires cependant ne sont pas tous d'accord : nous venons de donner les traductions mentionnées dans les *Contributions to a Dictionary of the Irish Language*, Royal Irish Academy²⁰. Mais les *Contributions* de K. Meyer²¹ admettaient aussi les sens de « prêtre, moine » (sans connotation particulière), pour *bachlach*, ce qui est encore répété par K. Jackson, *A Historical Phonology of Breton*, p. 163. Avec son exactitude habituelle, Jackson donne les sens suivants : « “shepherd, boor”, also “priest,

16 Voir Henry LEWIS, « Diarheibion ym Mheniarth 17 », *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, vol. IV, 1927-1929, p. 1-17 : proverbe n° 237. Ce manuscrit a été la base de l'édition de l'*Historia Gruffud vab Kenan* par D. Simon Evans, Caerdydd, 1977 ; il en a fait l'étude approfondie dans son introduction : paléographie, p. CCLI-CCLVII, graphies et langue, p. CCXCI-CCCV. La langue serait plus proche du dialecte du nord : -j - après consonne est le plus souvent noté, p. CCXCII et note 13 ; autre trait septentrional, p. CCXCVIII, note 26 ; de plus, on a constaté une ressemblance entre la main du manuscrit et celle de plusieurs chartes de l'abbaye d'Ystrad Marc'hell (pays de Galles central : Montgomeryshire). Mais les proverbes sont peut-être d'un autre auteur.

17 Voir François HENRY, *L'Art irlandais*, La Pierre-qui-vire, 1964, t. II, p. 181-183 et pl. 52.

18 Se reporter à l'édition de Seán Mac Airt et Gearóid Mac Niocaill, *The Annals of Ulster (to A.D. 1131)*, part I, Text and Translation, Dublin Institute for Advanced Studies, 1983.

19 Et comme le premier rite d'entrée dans le clergé était la tonsure, *bachall* a été considéré comme l'équivalent de « tonsure », ainsi dans une glose du ms. H.3.18 portant sur la même phrase de la Vie tripartite (*Archiv für celtische Lexicographie*, t. III, p. 26, § 67, déjà citée dans *Lismore Lives*, p. 385, avec une erreur sur la cote du ms.) ; mais cette assimilation pourrait bien être due à une confusion tardive entre deux rites distincts.

20 *Contributions to a Dictionary of the Irish Language*, Royal Irish Academy, fasc. B, by Maura CARNEY et Máirín O DALY, 1975, col. 4.

21 Kuno MEYER, *Contributions to Irish Lexicography*, Halle, Niemeyer, 1906 (paru par livraison en supplément à l'*Archiv für celtische Lexicographie* ; inachevé : A-Dno).

monk" ». *Shepherd*, « berger, pasteur », est probablement la signification première du mot : celui qui se caractérise par un bâton est précisément le « berger », qui peut être aussi, de façon figurée, le pasteur des âmes, le prêtre²².

Cela pourrait permettre de comprendre une glose qui jusque ici a résisté aux interprétations : une glose irlandaise²³ du manuscrit de Saint-Gall 904, porte, au-dessus du mot latin « leno », *slithid uel banbachlach*. Le latin *leno* signifie « proxénète » ; les deux équivalents irlandais semblent parallèles à ceux du *Liber Glossarum*²⁴ : *seductor uel praepositus meretricum*, « suborneur, ou directeur des prostituées », ici rendu par *ban-bachlach*, « berger de femmes », si l'on peut dire. L'évolution de sens de *bachlach* « berger » vers le sens de « paysan, rustre », peut se comprendre dans une société où l'élevage prédomine.

En gallois, le titre de *baglawg* semble avoir été réservé à certains ecclésiastiques seulement : ceux précisément qui avaient le privilège de porter une crosse, les évêques, les abbés et leurs représentants ; « one bearing or entitled to bear the staff or crozier of an abbot or bishop » (*Geiriadur Prifysgol Cymru*, I, p. 249, s.v. *baglog* I). Mais cet état de fait pourrait représenter l'organisation de l'église galloise postérieure à la réforme anglo-normande qui suivit la mort de Llywelyn (1282). Le sens plus large conservé pour *balawg* « prêtre²⁵ » doit pouvoir être supposé aussi pour *baglawg*. On doit faire observer aussi que *baglog*, en tant qu'adjectif, a un spectre d'emplois bien plus étendu : « courbé ; portant une lance, un bâton courbe, une crosse ; portant une béquille, éclopé ; ayant de longues jambes (cf. irlandais *stocach*). »

Résumons nos conclusions. Moyen breton *baelec*, moderne *beleg* est le nom du prêtre en tant de « pasteur », « berger », selon une métaphore traditionnelle²⁶. Le nom signifie en effet « qui porte un bâton (pastoral) ». Seul le vannetais a gardé la trace du mot simple, un emprunt au latin *baculus* « bâton »

: c'est le vannetais *mal*, pl. *maleu* « béquilles ». Les autres langues celtiques ont conservé le mot simple dans un emploi religieux (la « crosse »), tandis que le dérivé ou bien suivait l'évolution du droit ecclésiastique (gallois *baglawg* « religieux crossé »), ou bien s'éten-dait démesurément jusqu'à désigner tout paysan (irlandais *bachlach*, d'abord « berger », puis « paysan »). Mais on a vu qu'une variante dialectale de *baglawg*, *balawg*, a été employée dans le même sens que *baelec*, et que certains emplois particuliers de *bachall* renvoient aux rites de l'ordination.

Appendice

Comme on l'a vu, le vicomte de La Villemarqué tentait d'appuyer son étymologie de *beleg* sur un texte d'Ausone, où il était question, d'après lui, du dieu Bel, ou Belen. La référence à Ausone est précisée dans l'*Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, note « ao », qui renvoie à l'*Ordo Professorum Burdigalensium* (palmarès des professeurs de Bordeaux), 5, 7-14 :

*Tu Baiocassi stirpe druidarum satus,
si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus
et inde vobis nomina:
tibi Paterae: sic ministros nuncupant
Apollinares mystici*

²² Voir aussi Joseph VENDRYES, *Lexique étymologique de l'irlandais ancien*, lettre B, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1981.

²³ Voir Whitley STOKES, John STRACHAN, *Thesaurus Palaeo-Hibernicus*, Cambridge University Press, 2 vol., 1901-1903 : t. II, p.106, ligne 2, glose « Sg. 52a5 ».

²⁴ Je discute en détail cette glose dans les *Mélanges* offerts à Anders Ahlqvist, *A Companion to linguistics*, éd. Smelik et al., Nijmegen, 2005, p. 36-48

²⁵ D'après John DAVIES, *Dictionarium Duplex...*, 1632, qui le traduit par *offeiriad*, « prêtre ».

²⁶ C'est un cliché qui n'est pas réservé à la culture chrétienne. Rappelons que les poèmes homériques qualifient normalement Agamemnon de « berger des peuples » (grec *poimên laôn*).

*fratri patrique nomen a Phoebō datum
natoque de Delphis tuo.*

« Toi qui viens d'une lignée de druides baio-
casses (= de Bayeux),
si la renommée n'abuse de notre confiance,
depuis le temple de Belenus tu diriges une
famille consacrée,
et de là viennent vos noms ;
à toi les « Patères » (*paterae*, vases employés
dans les sacrifices),
[c'est ainsi que les fidèles initiés appellent
les prêtres d'Apollon,
le nom fut donné par Phoebus à ton frère et
à ton père,
ainsi qu'à ton fils, depuis Delphes. »

La même œuvre cite un autre adepte du culte
de Belenos (Prof. 11.22-25) :

*Nec reticebo senem
nomine Phebicum,
qui Beleni aedituus
nil opis inde tulit*

« Je ne tairai pas le nom du vieillard
nommé Phoebicius,
qui, étant desservant (ou sacristain ?) de
Belenus,
n'en a tiré aucune richesse. »

J'ai été incapable de trouver ici un
rapport immédiat avec le breton *beleg*.

La Villemarqué a-t-il essayé, dans la première citation, de corriger *Baiocassi* (variante *Bagocassi*) en *Balocassi* ? Bernard Tanguy, *Aux origines du nationalisme breton*, t. II, note 45, p. 176, a suggéré une erreur d'interprétation sur *inde vobis nomina* : « de là vous viennent vos noms » : La Villemarqué n'ayant pas compris que le nom du premier professeur cité était *Patera*, aurait supposé que son nom venait de « Belenus », le dernier nom propre cité.

Ces deux allusions à Belenos (dont la première en plus évoque les druides), sont souvent citées dans les ouvrages concernant les druides ou la religion des Gaulois²⁷ ; une exploration dans les écrits des celtomanes du début du XIX^e siècle ne manquerait pas de nous livrer la source immédiate de La Villemarqué.

Pierre-Yves Lambert

²⁷ Voir J.-J. HATT, « Essai sur l'évolution de la religion gauloise », *Revue des études anciennes*, t. LXVII, 1965, p. 80-125 (p. 85-86) ; J. DE VRIES, *La Religion des Celtes*, (traduction française), Paris, Payot, 1963, p. 83.

Diskar Tour Babilon

C'hoari dornig. Jeux traditionnels

Pa vez paseet Foar an Nec'h
E komañs ar veilhade g e pep lec'h.
Quand la Foire-Haute est passée
Commencent les veillées.
[fin octobre à Morlaix]

Da Ouel ar chandelour,
E hal an deñved hag e tov ar yer,
Ar c'hegeliou en tan
Hag ar merc'hed d'o gwele pa vez debret
o c'hoan.

À la Chandeleur
Les brebis agnellent, les poules pondent
Les quenouilles au feu
Et les filles au lit après souper.

Jusque la dernière guerre, les longues soirées d'hiver en milieu paysan, d'octobre à février, les veillées comme on les appelle, ont fait l'objet de descriptions parmi lesquelles on cite le plus souvent celles de Le Braz ou de Luzel¹. L'un et l'autre ont souligné et figé, comme dans une sorte d'image d'Épinal, le rôle des conteurs et des chanteurs dans

ces circonstances pendant que l'assistance écoutait en teillant du chanvre, en filant de la laine ou du lin. Ces deux grands folkloristes furent précédés en ce domaine par deux précieux observateurs du XIX^e siècle, Alexandre Bouët et Ollivier Perrin dans leur magistral ouvrage *Breiz-Izel ou vie des Bretons de l'Armorique*, le premier se chargeant du texte et le second de l'illustration. Ils consacrèrent justement un de leurs chapitres à ces soirées. Le dessin qui accompagne le récit concerne le jeu de *la main chaude*². Parmi les croquis originaux inédits connus de Perrin, il en est un autre qui aurait dû (pu) également figurer à cette place : il s'agit du jeu qui consistait à abattre la tour de Babylone, **Diskar tour Babilon**, la célèbre tour de Babel de la Bible³.

Ce jeu fut très populaire autrefois. Nous en avons relevé très souvent la trace dans la mémoire de nos informateurs de Cornouaille et du Trégor. Cette récréation d'adultes avait notamment lieu lors des veillées mais on nous l'a signalée également lors des battages ou de l'arrachage du chaume ou encore à l'occasion des feux de Saint-Jean. Le nom de la ville concernée, Babylone, a subi des retouches au cours des différentes transmissions



Fig. 1. – Le jeu de la tour de Babylone, dessin d'Olivier Perrin.

Extr. de A. BOUËT et O. PERRIN, *Breiz-Izel ou Vie des Bretons de l'Armorique*, éd. par Ch. Laurent, Mayenne-Quimper, 1977, p. 112.

et elle est devenue : **Tour Barbilhon, Tour Papillon, Toull ar papillon, Tour Mabilion, Tour Babilom**, ...la tradition populaire a souvent pris des libertés avec la géographie et les noms propres⁴.

Dans les chaumières, ce passe-temps se déroulait habituellement devant la cheminée. On commençait par placer un objet à abattre symbolisant la tour de Babylone. Dans certains cas, il s'agissait d'une bûche, **ur skilhenn**, dans d'autres, d'un couteau, ce qui ne manquait pas en campagne surtout dans la poche des charretiers comme l'affirme ce dicton très répandu : **charreter mat 'vez ordin ur gontell en e c'hodell**. On plaçait l'instrument, nous a-t-on dit, à angle droit et on plantait la lame dans le sol en terre battue. À environ un mètre soixante-dix du but, on traçait une ligne par terre. Cela correspondait en fait à la taille du joueur le bras tendu. C'est de là qu'il devait, à la force des poignets, monter à l'assaut de la tour. Pour cela, on lui donnait deux bâtonnets, deux grosses chevilles, **dornibil**⁵, qui allaient l'aider à progresser à partir de la ligne. Démarrant accroupi, il avançait, comme en rampant, prenant appui, à la fois sur ces sortes de béquilles qu'il tenait fermement en chacune de ses mains, et sur l'extrémité de ses pieds qui ne devaient pas quitter

¹ A. LE BRAZ, *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains*, Champion, Paris, 1912. – F.-M. LUZEL, *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1967.

² Éditions Tchou, 1970, p. 225.

³ Genèse, XI, 1-9.

⁴ C'est souvent le cas dans les *gwerzioù*. Il est justement question de cette tour dont on entend les cloches dans la *gwerz* « La courte paille » que nous avons entendue notamment à Trédrez et à Trébeurden. Une autre allusion à la tour de Babylone subsiste dans le nom du saule pleureur : *Haleg babilon*, en raison vraisemblablement de sa forme.

⁵ Autre terme pour désigner ces piquets : *pikerom* qui donnait la rime : *Pikerom / Diskar Babilom* (F. FAVEREAU, *Dictionnaire du breton contemporain / Geriadur ar brezhoneg a-vremañ*, Morlaix, 2000, 5^e éd.).



Fig. 2. – Le jeu de la tour de Babylone, démonstration contemporaine.

Cliché Fañch Péru.

la ligne. En sorte, il déplaçait son corps, doucement vers son objectif.

C'est ici qu'intervenait les gens de l'assistance pour corser l'épreuve et tester la force du concurrent. Quand il arrivait près du but, c'est-à-dire en pleine extension, une personne lui posait invariablement la même question (avec de très légères variantes) :

- O vont da belec'h out (oc'h) 'vel-se, ma mignon ?

- Où vas-tu (allez-vous) comme ça, mon ami ?

Il répondait alors, toujours aussi invariablement :

- Da diskar Tour Babilon

- Renverser la tour de Babylone

Et il ajoutait en rimes⁶ :

- Bout⁷ da fri 'n em revr ma mignon.

- Fourre ton nez dans mon derrière, mon ami.

Joignant le geste à la parole, il devait pointer l'un des bâtonnets vers son arrière-

⁶ Pour certains, ce serait l'apostropheur qui disait cette phrase en pointant le doigt vers l'endroit mentionné. L'autre devait l'imiter avec l'un des ses bâtonnets.

⁷ Variante : Sit da fri (Plouigneau)

train et tenir en équilibre en prenant appui sur l'autre, une véritable épreuve de force. S'il parvenait à abattre la tour, le joueur devait revenir, toujours en appui sur ses bâtons, dans sa position initiale. Assez souvent, ce n'est pas la tour qui se renversait mais lui-même et il devait laisser sa place à un autre gros bras, pour une nouvelle tentative.

Au nord-est de Lannion, vers le Goëlo, on pratiquait un jeu identique dans sa conception mais, là, il s'agissait ni plus ni moins de détruire le presbytère ! Plutôt étonnant au pays de saint Yves ! Le dialogue était donc différent et la dernière injonction moins explicite. Voici les paroles que nous avons recueillies à Lézardrieux en 1983 :

- Bleidi touseg, da belec'h ec'h aet ?
- D'ar fornigell⁸ ma vez ret
- O vont da belec'h oc'h evel-se ivez ?
- Da di ar c'hure hag o fri du-se.
- Loups, crapaud⁹, où allez-vous ?
- Dans la cheminée s'il le faut
- Où allez vous encore comme ça ?
- Dans la maison du vicaire et fourrez-vous votre nez.

Le jeu de la main chaude mentionné ci-dessus très populaire en France notamment chez les enfants est connu en Basse-Bretagne sous le nom de *c'hoari dornig*. Un joueur, le corps cassé en deux, la tête posée sur les genoux d'un second, lui-même assis, a la main droite à plat au niveau des reins, la paume ouverte vers l'extérieur. Le jeu consiste pour celui qui est ainsi tourné à deviner celui ou celle qui lui a frappé la main. Nous avons noté cet autre passe-temps à la fois à Pleumeur-Gautier et à Trédrez. La position des joueurs, nous a-t-on dit, était identique mais là, le but du jeu consistait pour le premier à deviner comment on lui avait frappé la main. Il y avait six manières de présenter la main qui frappait : **Pik, morzhol, kraban, plat, sizailh, horz**. Soit sur la main en pointe, soit sous la forme d'un marteau, de griffe, à



Fig. 3. – Le jeu de la main chaude, dessin d'Olivier Perrin.

Extr. de A. BOUËT et O. PERRIN, *Breiz-Izel ou Vie des Bretons de l'Armorique*, éd. par Ch. Laurent, Mayenne-Quimper, 1977, p. 113.

plat, sous forme de ciseaux ou d'une masse. Celui qui tapait disait les rimes suivantes :

**Touderifez, touderofez, skeiñ korn
Penaos 'mañ ma dorn ?
Pik, morzhol, kraban, plat, sizailh, horz ?
Touderifez, touderofez**

(Tu ferais tout, tu donnerais tout ???¹⁰)
Frappant dur comme de la corne
Comment est ma main ?

Sur la pointe, comme un marteau,
comme des griffes, à plat, comme des ciseaux,
comme une masse ?

Faute de donner une bonne réponse, le pénitent recevait un gage.

⁸ Le «fornigell» était en fait la petite cavité dans le fond de la cheminée où l'on rassemblait les cendres chaudes le soir pour conserver du feu.

⁹ Nous ne voyons pas bien comment interpréter ces deux mots : lousps-crapaud. S'agirait-il d'un nom d'insecte vivant dans les cheminées ou dans le bois à feu ? (cf. Dictionnaire Francis Favereau : bleiz-koad : perce-bois).

¹⁰ Nous ne voyons pas clairement le sens de ces premiers mots.

Les noms d'autres jeux sont mentionnés dans l'ouvrage de Bouet et Perrin mais le manque de description nous laisse souvent sur notre faim. Le domaine des jeux de veillées en Bretagne reste largement inexploré et il n'est peut-être pas trop tard de

se lancer sur cette piste pour compléter le travail de ceux qui nous ont précédés. Avis aux amateurs.

Daniel Giraudon

Normalisation routière bretonne, prudence !

Il y a quelque vingt-cinq ans, la commune de Plomelin normalisait sa signalétique routière au niveau de la graphie des noms de villages écrits dans un breton contemporain. Uniquement basée sur la prononciation, cette normalisation présente cependant quelques erreurs grossières ; le recours aux formes anciennes des lieux-dits aurait permis d'éviter des transcriptions erronées.

Une commission a été créée au sein de l'Institut culturel de Bretagne pour venir en aide aux communes désireuses de parfaire leur signalisation. Le processus s'accéléra avec l'aide du conseil général du Finistère et avec l'aval de la direction départementale de l'Équipement. Des panneaux bilingues furent posés à l'entrée et à la sortie des agglomérations. Puis, peu à peu, quelques conseils municipaux optèrent pour une signalétique bilingue locale, souvent avec l'aide de l'Institut culturel ou celle plus récente de l'Office de la langue bretonne, parfois avec celle d'une association locale.

Cependant, ces modifications au niveau de la graphie des noms ne peuvent être menées à bien sans la quête systématique des formes anciennes des noms de lieux ou la consultation des documents anciens. Ainsi, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir, non loin de l'hôpital de la Cavale-Blanche à Brest, la traduction du nom **Iroise** par le breton **Hir Wazh**, c'est-à-dire « long ruisseau » ! Ce nom bénéficie actuellement d'une vogue certaine car, outre son emploi pour désigner la mer au large de nos côtes,

il dénomme une locale de FR3 Bretagne ou entre, à de multiples reprises, dans la composition de noms de sociétés ou d'entreprises de la région brestoise entre autres. Si nous consultons le *Larousse du XX^e siècle* au mot Iroise, nous pouvons lire « Canal des Irois ou des Irlandais, le Kanol Is des Bas-Bretons. » Deux siècles auparavant, deux lexicographes bretons avaient déjà mentionné le nom, l'un le bénédictin dom Le Pelletier « Nos Bretons donnent le nom de *Canol Is* à la grande entrée de Brest, laquelle est nommée par les navigateurs français l'Iroise. Ce dernier nom veut dire que c'est par là où l'on va en Irlande et par où entrent les Irlandais que nos Bas-Bretons appellent Irois... Les pêcheurs de l'île de Sein nomment cette entrée *Canol Irel*. » En 1732, le capucin Grégoire de Rostrenen publiait un dictionnaire français-breton dans lequel il évoque à trois reprises le nom de l'Iroise. À l'article « canal » (p. 132b), il illustre son propos par « Canal d'Is, ou l'Iroise. *Canol Ys, canol ylès*. » ; plus loin (p. 577b), il définit « l'Iroise » comme un « espace de mer entre les îles d'Ouessant et de Sein, répondant à l'entrée de la baie de Douarnenez et celle de Bertome. *Canol Is, canol ilès*. Les Bretons tiennent que c'était l'entrée de la ville d'Is¹. » Et il ajoute (p. 547b) « l'Iroise, espace de mer. *Canol is*. »

¹ La graphie des mots français a été adaptée à notre orthographe moderne.

De ces diverses citations, on retiendra que l'appellation d'Iroise est le fait des navigateurs français du XVIII^e siècle, que le nom breton de *Kanol Is* semble oublié depuis et que cette dénomination n'est en aucun cas une quelconque déformation d'un possible *Hir Wazh*.

D'où vient donc ce nom d'Iroise ? Doit-on dire « mer d'Iroise » ou simplement « *mer Iroise » ? Si l'on consulte les registres paroissiaux du XVII^e siècle de l'ancienne ville close de Quimper et de Saint-Mathieu, on relève des noms comme Callagan, Mahonny (dès 1640), Morfy, etc., suivis de la mention « irois » si c'est un homme ou un enfant de sexe masculin, et « iroise » pour une femme ou une fille. Le nom « Iroise » est un adjectif qualificatif employé au féminin du fait qu'il vient définir le français « mer » de genre féminin lui-même. D'où l'éventualité d'un probable « *mer Iroise » anciennement dite plus communément l'Iroise par substantivation. Ce qualificatif est formé sur la syllabe initiale du nom de pays Irlande, francisé de l'anglais Ireland. Celui-ci est un composé de Ire, anglicisation du gaélique *Eire* par lequel les Irlandais désignent leur île, et de l'anglais *land*, pays. Le qualificatif « iroise » se compose donc de *ir-*, *Eire*, et du suffixe féminin ancien *-oise* (moderne *-aise*) servant à former des noms d'habitants. Si *Is* ou *ys* correspondent au breton *is*, bas, le terme breton *ilès*, *ylès* semble être une altération du mot « iroise » lui-même avec dissimilation de *r* à *l*. On comparera pour cela les anthroponymes *Bourdellès*, bretonnisation d'un ancien *Bordelais*, *Courtès*, identique au qualificatif moderne *kourtes*, emprunté au français « courtois », *Mordellès* issu de *Mordelais*, habitant de Mordelles (Ille-et-Vilaine), *Le Viennès* s'appliquant à une personne originaire de Vienne (en Dauphiné). Il semblerait donc que le suffixe *-oise* du moyen français ait été bretonnisé en *-es*; mais c'est aussi le suffixe breton qui sert à former des noms féminins de personne.

La signalisation finistérienne laisse malheureusement apparaître d'autres erreurs de normalisation hâtive. Tel ce nom de lieu *Milin an Alarc'h* en Plouyé et que l'on traduira par « moulin du cygne », appellation fort sympathique pour un moulin situé dans un cadre magnifique non loin de la chapelle de Saint-Herbot. Ou ce moulin est de création récente, ou il est ancien et ce nouveau nom résulte d'une déformation abusive. Ce lieu est en fait fort ancien car il est attesté sous le nom de *moulin de Larleach* en 1691, nom que l'on rapprochera de *Larlach* en Plouédern, noté *an Harlech* en 1589. Cette forme évoque par sa graphie le nom de *Harlech*, village côtier du nord-ouest du pays de Galles célèbre par son château fort et dont le sens est « beau lieu ». Il ne peut donc être récent, surtout si l'on sait que le mot *alarc'h*, cygne, a été emprunté en 1857 par Hersart de La Villemarqué au gallois *alarch*, de même sens, du fait que le breton *sin* ressemblait par trop au français. On pourrait ajouter d'autres exemples, mais j'ai cru bon de ne rapporter que les plus significatifs. J'ajouterai cependant un troisième situé à la limite du Finistère.

Quittant le département à Leuhan, on franchit le pont sur l'Isole et on entre dans Roudouallec, en Morbihan depuis la Révolution, mais ancienne trêve paroissiale située en Cornouaille. Sous le panneau portant le nom officiel de la commune, on découvre une autre inscription, *Rodouz Halleg*, le gué aux saules ! Attesté en 1160 comme ancienne aumônerie des hospitaliers sous le nom de *an Rodoued Gallec*², puis en 1521 sous celui de *Roudoez-gallec*³, ce nom fait référence à l'ancien nom *Callac*

² Charte apocryphe attribuée au duc Conan IV mais composée au XIII^e siècle. Cf. Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dits chevaliers de Malte en Bretagne*, Nantes, 1902, p. XXVIII.

³ Forme citée par ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, Paris, 1870, p. 240.

des Montagnes Noires qui ne sont plus connues, en breton, que sous l'appellation de *ar Menex Du*. *Gallec* se rapporte à *Callac*⁴ par l'adoucissement de sa consonne initiale après *roudou(z)* de genre féminin et l'évolution du suffixe *-ac* à *-ec* que l'on retrouve également dans *Briec*, anciennement *Briziac*. La forme *Callec*, au sens de « rocheux » apparaît par ailleurs dans le nom de *Pont-Callec* en Berné (Morbihan). L'origine du mot ayant été oubliée, ce mot a subi une seconde fois la lénition en *-allec*.

La normalisation des noms de lieux ne peut donc se faire à la légère en se basant uniquement sur une quelconque analogie avec le breton contemporain. Une recherche systématique des formes anciennes ou la quête de documents anciens permettraient d'éviter ce genre d'erreurs et de devenir les disciples de Malo Corret, plus connu sous le nom de La Tour d'Auvergne.

La signalisation française use du terme « suivre » pour indiquer la route à suivre et se rendre à un endroit nommé. On peut lire, à Quimper, « Pointe du Raz, suivre Audierne », à Brest « suivre Guilers » ou « suivre Morvan ». Cela a été traduit par *heuliañ Gwaien*, *heuliañ Gwiler*, *heuliañ Morvan*. Mauvais usage du verbe breton *heuliañ*, suivre, qui ne s'emploie que pour exprimer un fait d'accompagnement, d'aller à la suite de quelqu'un. Pour suivre une direction, le breton utilise plutôt l'expression *mont gant hent*, ce qui donne *mont gant hent Gwaien*, *mont gant hent Gwiler*, *mont gant hent Morvan*.

Albert Deshayes

⁴ *Montis Kallac*, 1163-1186, charte XCV ; *monte Callac*, 1163-1186, charte XCVII-XCVIII ; *monte Callac*, 29 juillet 1218, charte C. L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 1904.

Pour une grammaire nouvelle du breton

Ha komz a rit-hu ofisseg ?

Au nombre des personnes que l'on entend légiférer en matière de breton, celles qui militent pour le purisme lexical et orthographique nous semblent manifester ainsi pour les problèmes linguistiques en général, et bretons en particulier, des aptitudes comparables, *mutatis mutandis*, à celles des charolaises pour la corrida. Ce qui ne les empêche nullement de beugler assidûment. On en apprécie d'autant plus le cran de ceux qui osent remettre les pendules à l'heure ; ce que fait J.-C. Le Ruyet dans le n° 484 (juillet-août 2004) du *Peuple breton*, à propos des graphies du breton. Un peu de compétence

et de bon sens, cela fait du bien, merci, parce que l'on peut légitimement connaître des moments de doute.

Nous avons connu un tel moment à la lecture du petit livret que l'Office de la langue bretonne a consacré à *La Voiture/Ar C'hirritan* (septembre 2003). C'est bourré de termes dont l'évidence, la facilité d'emploi, ne sautent ni aux yeux ni aux oreilles, mais auraient plutôt tendance à dégoûter de prendre le volant. Tenace, nous avons fini par dénicher, perdus dans les 21 pages, quelques rares mots populaires familiers. Ils ont été recyclés, c'est vrai, mais un peu...comment dire ? à l'insu de leur plein gré. Ainsi : *klogorenn*, *vésicule*, *cloque*, *ampoule à la main*, est devenu *ampoule*

électrique ; c'est le type de distorsion qui nous paraît le plus discutable, puisqu'il faut passer par la traduction française pour apprécier le glissement sémantique. *Gwenteres*, *tarare*, transformé en *ventilateur*, cela se comprend un peu plus aisément, ou *kammed*, récupéré pour rendre *jante*. Rappelons néanmoins que *kammed* désigne toute *pièce cintrée* (comme son nom l'indique) *de charpente, de jante de roue de charrette...* Que le *Dictionnaire du breton contemporain*¹ fasse la même erreur, ce n'est pas une excuse. Les auteurs du fascicule ont probablement rechigné à aller fouiller dans notre thèse², et on les comprend, mais les *Enquêtes sur le vocabulaire breton de la ferme* de P. Trépos se trouvent partout³, et on y lit, p. 113, que *kammejou* et *kammenn* « désignent les pièces de bois (en général douze), qu'on assemble pour former la jante ». Nous pourrions chipoter sur le nombre de ces pièces de bois (et sur celui des rayons, *emproù*) ; il est, à notre avis, variable selon les régions et, sans doute, selon les charrons. Nous pourrions même récriminer contre les auteurs du livret du fait qu'ils ont omis le synonyme, plutôt vannetais, *pleg*, que R. Hemon inclut dans son dictionnaire (en commettant d'ailleurs la même bévue).

Nous nous contenterons de souscrire à la proposition⁴ de J.-P. Thomin, bras droit du président de région, chargé de la culture bretonne, de faire de l'Office un établissement public, dont les débordements lexicaux pourraient ainsi être mieux endigués. D'autant que la normalisation des noms de lieux, la standardisation orthographique (non dépourvue d'arrière-pensées), n'ont pas grand-chose à voir avec le sauvetage d'une langue. C'est occuper le terrain, amuser la galerie, et gaspiller des fonds (publics) qui seraient plus utiles ailleurs.

Considérer le lexique comme unique sujet de préoccupation, c'est prendre le problème à l'envers. Si l'on souhaite s'occuper de le réalité, dit C. Hagège, « ce n'est plus seulement avec des mots associant un sens à des sons

que l'on doit opérer. Ce que l'on trouve, ce sont des phrases, et des ensembles de phrases formant des textes. Telle est la matière manifeste que chacun produit et perçoit. Dans un tel cadre, c'est plutôt à partir de phrases que le linguiste aboutit aux mots⁵ ». Nous avons déjà cité C. Hagège dans notre contribution de l'an passé au *Bulletin*⁶. La raison en est simple. Cet éminent linguiste, professeur au Collège de France, est pris comme porteur-drapeau par une partie de l'Emsav, qui voit en lui un défenseur des langues en danger, ce qui n'est pas faux⁷. Mais C. Hagège, bien au fait des différentes situations linguistiques de par le vaste monde, décrit aussi clairement tous les processus qui peuvent engager une langue sur la pente fatale, et parmi ceux-ci : le purisme, particulièrement ce qu'il appelle « le purisme des moins compétents⁸ », purisme qui va fréquemment de pair avec des « fluctuations laxistes⁹ », même si cela peut paraître contradictoire à première vue.

Dans *Halte à la mort des langues*, C. Hagège rappelle en tout cas clairement ce qui constitue le « noyau dur » de toute langue¹⁰ : « On peut considérer que les parties les plus structurées des langues sont leur noyau dur, c'est-à-dire leur composante la plus résistante face à l'usure du temps, et à

¹ Éd. Skol Vreizh, 1997, p. 1 080.

² *Description phonologique et morphologique comparée des parlers bretons de Langonnet et de Saint-Servais*, 1982, p. 4 et 539 entre autres.

³ Depuis leur réédition par Emgleo Breiz en 1982.

⁴ Notamment dans *Brud Nevez*, n° 244, p. 57-58.

⁵ C. HAGÈGE, *L'Homme de paroles*, Paris, Arthème Fayard, 1985, p. 275.

⁶ J.-Y. PLOURIN, « Langue standard et dialectes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 2003, t. CXXXII, p. 447-453.

⁷ Il faut, bien sûr, lire de lui *Halte à la mort des langues*, Paris, O. Jacob, 2000.

⁸ C. Hagège, *Halte à la mort...*, *op.cit.*, p. 124.

⁹ Id., *ibid.*, p. 124.

¹⁰ Id., *ibid.*, p. 104.

l'influence d'une langue étrangère. Ce sont la phonologie et la grammaire. Au contraire, le lexique (inventaire des mots disponibles à un moment donné de l'histoire de la langue) est un domaine moins structuré, et beaucoup plus ouvert à l'emprunt. »

Grammaire(s) actuelle(s) du breton

La phonétique et la phonologie du breton ont fait, depuis plus de quatre-vingts ans, l'objet d'études relativement nombreuses. La première, de ton préstructuraliste, est due à A. Sommerfelt en 1920¹¹, et nous avons nous-même dirigé récemment deux DEA portant sur ce domaine¹². Il reste à encourager les apprenants (mais il n'y a pas qu'eux !) à tenir compte des résultats de tous ces efforts, pour améliorer la qualité de leur breton parlé, et s'imprégner du système phonologique propre à la langue. On aimerait discerner, par exemple, chez ceux qui interviennent dans les médias, plus de respect pour l'accentuation, l'isochronie, les règles élémentaires de sandhi, etc. ; mais cela est une autre histoire !

Les ouvrages de grammaire bretonne dont on dispose couramment sont d'un type que l'on pourrait qualifier, en forçant un peu le trait, de morphologico-philologique, quand ce n'est pas morphologico-ésotérique. En quelque cent cinquante ans, nos normativistes ont abondamment pompé, à tour de rôle, chez leurs prédécesseurs. Leurs manuels sont en grande partie constitués de tableaux de paradigmes largement idéalisés, théoriques, assaisonnés de références historiques, de comparaisons avec le gallois, le gaélique, de façon à bien souligner le côté celto-celtique de l'affaire. C'était bon pour distraire le fameux érudit du dimanche soir, à Paris, Rome, ou ailleurs. Mais cela ne présente qu'une utilité proche de zéro pour celui qui aspire à maîtriser l'usage de la langue réelle. Outre le fait qu'à notre avis, si le breton méritait

de l'être étudié, ce n'est pas par nombrilisme, mais parce que la compréhension de son fonctionnement ouvre sur d'autres (familles de) langues plus ou moins proches géographiquement : anglais, espagnol, slaves¹³...

Prenons simplement deux exemples de notions dont la présentation est loin d'être claire, nous semble-t-il :

1) **Personnel-impersonnel**. Selon les ouvrages consultés, ces termes sont employés pour parler de quatre ou cinq problèmes différents qui appartiennent, les uns à la morphologie, les autres à la sémantique ; d'où des confusions. On a donc un problème de terminologie venant compliquer, si besoin était, la description grammaticale.

On donne carrément dans l'illogique quand on emploie **personnel** ou **non-personne** pour désigner la 3^e personne non anaphorique de la conjugaison synthétique¹⁴, marquée par le suffixe *-r*. Certains grammairiens placent cet impersonnel/non-personne dans des tableaux de conjugaison dite **personnelle**. D'autres ont appelé ce morphème : impersonnel passif ou passif impersonnel, au prétexte, sans doute (ils ne le disent pas) qu'en vieux breton, il y a plus de mille ans de cela, il aurait eu des affinités électives avec le passif¹⁵.

¹¹ Alf SOMMERFELT, *Le Breton parlé à Saint-Pol-de-Léon*, Rennes, 1920.

¹² Ce sont, par ordre de soutenance : G. Goyat, *Description phonologique et morphosyntaxique du parler breton de Plozévet*, septembre 2004 ; P.-Y. KERSULEC, *Phonologie du breton de Berné*, septembre 2004.

¹³ Voir ce que dit J. Gros, dans *Le Trésor du breton parlé*, tome III, p. 169, à propos de l'aspect : « Il faut savoir que l'aspect d'un verbe, peu apparent en grammaire française, mais très familier aux langues celtiques et slaves, est la manière dont est envisagée dans son développement, l'action exprimée par ce verbe. »

¹⁴ Cf. J.-Y. PLOURIN, « La grammaire bretonne à l'épreuve des dialectes », *La Bretagne linguistique*, Brest, C.R.B.C., vol. 13, 2004, p. 177-193.

¹⁵ Cf. Léon FLEURIOT, *Le Vieux Breton, éléments d'une*

À supposer que l'on passe outre à cet obstacle terminologique, ce qui est important, à nos yeux, c'est de savoir quel lien ces formes verbales en *-r* entretiennent avec les autres, en breton *actuel*, et quelles obligations sémantiques et syntaxiques y sont liées. Mais là, aucune indication, si ce n'est éventuellement la traduction approximative par le français *on*. C'est très peu, et c'est dangereux, le *on* français étant utilisé dans des contextes où le breton n'admet pas son pseudo-équivalent.

2) **Le nombre.** Il y a une quarantaine d'années, P. Trépos proposait, dans sa thèse sur le pluriel breton¹⁶, de discerner entre : le singulier, trois sortes de singulatif, le collectif, deux sortes de duel, plusieurs pluriels, des doubles pluriels, des pluriels de singulatif, soit, si notre compte est bon, un arsenal de quinze classes différentes de noms. C'est impressionnant, et d'une finesse d'analyse sans précédent. P. Trépos (et ce n'est, hélas, pas fréquent dans les lettres bretonnes) alliait une vraie compétence de linguiste au sens de la langue du locuteur natif : « Je dois dire que la base essentielle de cette étude aura été ma propre conscience de bretonnant¹⁷. »

Mais cette étude est une thèse, consacrée à la morphologie nominale. Maintenant, si l'on consulte les grammaires, il ne faut pas trop s'étonner si tel auteur considère le duel comme un singulier grammatical, alors que ce serait un pluriel pour tel autre. On lit, dans un manuel récent qui est loin d'être le plus mauvais, à propos de telle classe de noms, qu'elle est du singulier, et peut parfois avoir un sens collectif. Or, quelques lignes plus bas, on nous prévient que le collectif est en général traité comme un pluriel. *The mind boggles slightly !* Mais l'apprenant a la foi, il glisse là-dessus, il persévère, non sans se demander, quand même, ce que *traité* comme un singulier/pluriel veut dire au juste ?

La théorie des trois points de vue

Reprenons donc les arguments de C. Hagège et rappelons que les langues s'étudient « dans la réalité de leur manifestation en discours¹⁸ », et cela selon trois points de vue complémentaires :

- morphosyntaxique,
- sémantico-référentiel,
- énonciatif-hiérarchique.

Trois points de vue que l'on doit associer à une théorie de la communication, de manière à ne pas négliger les facteurs psychologiques et sociaux. Le lecteur se reportera aux pages 275-391 de l'ouvrage, pour plus de détails. Disons simplement que C. Hagège souhaite tirer profit des innovations importantes apportées par les principales écoles linguistiques du XX^e siècle, sans en privilégier aucune. On ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas nourrir la même ambition pour le breton.

Nous nous contenterons ici de quelques citations propres à nourrir un début de réflexion :

a) concernant, à nouveau, le « noyau dur » : « Les structures syntaxiques sont plus résistantes, dans les phénomènes d'emprunt à une langue étrangère, que le lexique. Une propriété nucléaire des langues – étrange propriété aux yeux du pur "bon sens" – est d'imposer à l'expression spontanée le carcan de la syntaxe. Le sens passe par le laminoir des règles¹⁹. »

grammaire, Paris, 1964, p. 303, 307, 309, et surtout p. 328 pour le sens passif.

¹⁶ P. TRÉPOS, *Le Pluriel breton*, réédition par Emgleo Breiz, 1982 ; les classes de noms mentionnées ci-dessus se trouvent p. 275-278.

¹⁷ Id. *ibid.*, p. 10.

¹⁸ C. HAGÈGE, *L'Homme de paroles*, *op. cit.*, p. 276.

¹⁹ Id. *ibid.*, p. 283.

b) concernant le lien langue-société : « L'organisation sémique reflète en toute langue la *praxis* de la société qui culturalise les référents de manière spécifique dans chaque cas, de sorte que l'on peut considérer les mots comme des *praxèmes* ou expressions linguistiques de cette *praxis*²⁰. »

c) concernant grammaire et choix : « La grammaire peut se définir comme ce qui est obligatoire. S'il peut y avoir un choix au sein des paradigmes [...], c'est en fonction de l'intention parmi des possibles imposés. Il s'agit donc d'un choix cerné d'impossibles²¹. »

« [...] En dépit de toutes ces contraintes, l'initiative de l'énoncé est loin d'être nulle. [...] Ainsi, il peut, au principe de l'acte de dire, marquer qu'il assume ou non ce qu'il dit. De nombreuses langues opposent des affixes ou des formes verbales à d'autres, selon que l'énoncé prend ou non à son compte les informations ou les récits qu'il donne à entendre, ou selon qu'il les assigne à un agent direct ou à un simple témoin. Même une catégorie aussi fortement intégrée aux flexions verbales que l'est l'aspect dans les langues slaves demeure un instrument fort souple [...]. L'emploi n'en est pas toujours prévisible, ni donc strictement codé²². »

Nous estimons qu'en breton l'analyse des notions sémantiques fondamentales (et de leurs « oppositions binaires²³ ») reste à faire. Dans la pratique, cela veut dire, en suivant les traces de J. Gros, étudier l'aspect et d'autres catégories grammaticales plus ou moins ignorées jusqu'à présent²⁴.

Dégager les notions ne suffit pas. Il faut encore montrer quelles en sont les implications syntaxiques. Reprenons le problème du nombre, et des quinze classes morphologiques décrites par P. Trépos. Du point de vue syntaxique, la seule opposition qui se dégage, c'est l'opposition *singulier/pluriel*, laquelle ne correspond pas complètement à l'opposition sémantique *unique/multiple*. Il est donc nécessaire de signaler les articulations existant entre les deux. Ce qu'aucune

grammaire actuelle ne fait. Pourquoi ? Sans doute parce qu'aucune ne part vraiment de la langue telle qu'elle est, mais qu'on tente de plaquer sur la réalité des grilles de lecture inadaptées, soit anciennes, soit étrangères au code, soit les deux. D'où flottements et exceptions sans fin.

On note avec grand intérêt que J.-P. Thomin déclare²⁵ : « *Ar pal on-eus lakaet eo savetei brezoneg ar bobl [...], an hini bet desket gant tud 'zo war barlenn o mamm.* » Nous ne tournerions sans doute pas la première phrase de la même façon, mais nous sommes d'accord sur l'idée : le breton à sauver, c'est évidemment celui qui s'est transmis de génération en génération dans le peuple. En effet, si l'on accepte le fait qu'il y ait encore, dans ce pays, un patrimoine linguistique à transmettre, il importe alors qu'il soit le plus authentique et le plus riche possible.

En conséquence de quoi nous souhaiterions, plutôt que de bretonniser les rues d'Ancenis ou de Combourn, ou d'attendre qu'un prochain petit prophète nous gratifie d'une **nouvelle** vision (scientifiquement dépassée avant d'être publiée), que l'on tire un peu profit des progrès de la linguistique au ^{xx}e siècle, et que l'on s'attelle à des travaux de grammaire **nouvelle**. En un mot, se souvenant d'une autre excellente formule de C. Hagège²⁶ (« Les langues diffèrent non par ce qu'elles **peuvent** ou non exprimer, mais par ce qu'elles **obligent** ou non à dire. »), l'approche grammaticale nouvelle du breton

²⁰ ID., *ibid.*, p. 288.

²¹ ID., *ibid.*, p. 321.

²² ID., *ibid.*, p. 325.

²³ Cf. R. JAKOBSON, *Essais de linguistique générale*, Paris, éd. de Minuit, 1963, notamment tome I, chap. 8, à propos des interrelations entre phonologie et grammaire.

²⁴ Dans son mémoire de DEA sur le breton de Plozévet (voir plus haut), G. Goyat propose des pages originales sur ce thème.

²⁵ *Brud Nevez*, n° 244, mars-avril 2004, p. 58.

²⁶ C. HAGÈGE, *L'Homme de paroles*, op. cit., p. 62.

insisterait sur ce que cette langue marque nécessairement et de façon originale.

Sera-t-il un jour, avant qu'il ne soit trop tard, possible de faire mentir P. Trépos qui constatait : « Le premier contact du jeune bretonnant avec une grammaire bretonne est en général décevant : il prend conscience du fossé qui sépare la langue littéraire du dialecte qu'il parle et entend autour de lui, [...] certaines des formes présentées comme seules correctes paraissent bien peu naturelles, [...] il a une impression de gêne devant la

rigueur des règles car il sent que c'est dans la souplesse même du breton que réside une partie importante de ses possibilités d'expression²⁷. »

On peut et on doit rêver, puisque, d'après W. Shakespeare : « *We're such stuff as dreams are made on*²⁸. » Nous refusons d'admettre que ce ne soit qu'un joli vers.

²⁷ P. TRÉPOS, *Le Pluriel breton*, op. cit., p. 7.

²⁸ W. SHAKESPEARE, *The Tempest*, acte IV, sc. 1.

***DU MOYEN ÂGE AU XIX^e SIÈCLE :
ÉTUDES ET DOCUMENTS***

Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain

par Jean Kerhervé*

L'indigence relative des informations concernant Landerneau dans les derniers siècles du Moyen Âge ne doit pas faire trop hâtivement conclure à l'insignifiance de la ville. Cette pénurie de sources tient, pour partie au moins, à deux facteurs : le filtre que représente l'existence d'un seigneur puissant, le seigneur de Léon puis le vicomte de Rohan, pour la transmission des textes au-delà des archives privées ; la disparition d'une large partie de ces dernières lors de la Révolution qui vit partir en flammes l'essentiel du chartrier de Blain (Loire-Atlantique). La preuve *a contrario* de l'importance de l'ancien chef-lieu de la seigneurie de Léon¹ qui, en 1538 déjà, prétend à l'appellation de « principauté² », découle de la présence d'un nombre non négligeable de documents le concernant, parmi les épaves ayant survécu à la perte des archives de Rohan. Mon propos n'est pas de retracer toute l'histoire de la ville, déjà largement explorée³, mais de faire le point, à partir d'une mise en œuvre systématique des sources, sur les étapes, les facteurs et le niveau du développement de la cité à la veille des Temps modernes⁴. Dans la mesure où la croissance urbaine me paraît associée à la constitution de la seigneurie de Léon, les limites de cette étude se trouvent

Bretagne, t. XXXV, n°1, 1921-1923, p. 81-88. Les épaves des archives de Rohan concernant Landerneau se trouvent à la Médiathèque de Nantes, papiers Bizeul, mss 1435, 1437, 1455, 1688, 1697, 1702, 1706, 1710, 1716, et aux Archives départementales du Morbihan, 20 J 224, fonds privé de Kerguéhennec, conservé seulement sous forme de microfilm, d'utilisation souvent difficile, la famille propriétaire ayant repris le fonds jadis déposé aux Archives.

² La date habituellement donnée de l'érection de la principauté est 1572 (J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, Rennes, 2^e éd., 1973, p. 53), mais on trouve déjà mention du titre dans la lettre donnée le 9 octobre 1538 par « René, vicomte de Rohan, prince de Leon, conte de Porhoet, baron de Frontenay, de la Gasnasche et Beauvoir sur Mer, etc. », ordonnant à ses officiers de se faire remettre, par les héritiers de maître Jehan Barbier et maître Alain Kercoent, jadis procureurs de Landerneau, tous les papiers de la juridiction. L'imposant inventaire qui en a été dressé commence en ces termes : « Inventaire par la court de Landerneau des lectres, garantz et enseignementz touchantz et concernantz le fait de lad. juridiction avecq aultres juridictions estantz en et soubz la principauté et seigneurie de Leon, que detenoit et avoit entre mains feu maistre Jehan Barbier, seigneur de Kerjehan, en son vivant procureur de lad. court de Landerneau... » (20-24 novembre 1538), Arch. dép. Morbihan, 20 J 224.

³ En particulier par les études de Jehan Bazin, infatigable fureteur d'archives, qui a consacré l'essentiel de sa retraite à explorer l'histoire de Landerneau. Ses travaux souffrent d'une méthode approximative et surtout d'une insuffisance de références précises, mais restent fort précieux. On les retrouvera au long de cette étude.

⁴ À l'origine de cet article se trouve l'exposition organisée par la ville de Landerneau à l'été 2004, *Logonna et Kersanton. 1500-1950. Cinq siècles d'architecture à Landerneau*, Service du patrimoine historique, Landerneau, 2004. Cf. J. KERHERVÉ, « Au Moyen Âge. Naissance d'une ville », dans *Landerneau, histoire d'une ville, Landerne, istor ur gêr*, numéro spécial patrimoine du *Courrier du Léon et du Tréguier*, juin 2004.

* Professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université de Bretagne occidentale (Brest).

Merci à Bernard Tanguy et Patrick Kernévez qui m'ont amicalement fourni d'utiles informations pour la rédaction de cet article.

¹ Sur la destruction du chartrier de Blain, cf. H. DU HALGOUËT, « Le chartrier de Blain », *Annales de*

comprises entre la fin du XII^e siècle et le début du XVI^e siècle⁵.

De faibles lueurs dans la nuit documentaire : des origines au XIII^e siècle

L'insuffisance de sources ne facilite pas l'appréhension de l'histoire médiévale de la ville, encore moins celle du paysage urbain et de l'urbanisme. On peut cependant, sans prendre trop de risque, insister sur le rôle premier du gué puis du pont de l'Élorn qui en commandent toute l'histoire topographique et rangent Landerneau dans la grande famille des villes fluvio-maritimes, terme dont le sens ne doit pas être limité à celui de point de contact entre trafics maritime et fluvial, mais qui désigne aussi le lieu de rupture de charge, celui où la ria s'articule avec la route de terre⁶. On sait que le site, au cœur d'une région densément peuplée, est un point de passage obligé entre le nord et le sud de la cité des Osismes et a été occupé dès l'Antiquité. Au carrefour des routes de Morlaix et de Carhaix à Brest et de Quimper à Vorganium-Kerilien (en Plounéventer) s'établit une « ébauche de ville », comparable à celles de Lannion ou de Quimperlé. Les trouvailles qui s'évalent sur un vaste espace – sur plus de cinq cents mètres de part et d'autre du fleuve en amont du pont (secteurs actuels de Traon-Élorn et de la Briqueterie ; du Voas-Glas et du Champ-de-Foire...) mais aussi sur les hauteurs environnantes (Tourous, Roudous, Keranden, Kermorvan, Fontaine-Blanche...) – témoignent d'un habitat assez lâche, très vraisemblablement dépourvu de fortification, et interdisent toute reconstitution de plan⁷.

De la fin de l'Antiquité au XIII^e siècle, seules quelques pâles lueurs trouvent la nuit documentaire. Aux V^e et VI^e siècles, le site attire les migrants bretons qui, fidèles à leurs habitudes, n'y établissent pas de centre paroissial, préférant les plateaux environ-

nants. La ville actuelle relève en effet de deux ou trois paroisses primitives (*ploue*), celles de Plouédern au nord, de Ploudiry et peut-être de Plougastel au sud. Le fond de ria, au contact des voies anciennes, n'en est pourtant pas délaissé puisque s'y installent des ermitages (*lann*) dont la légende – sinon l'histoire – et en tout cas la toponymie ont conservé le souvenir : au sud de l'Élorn, celui de Lanrinou, aux abords de la route de Carhaix et, sur le chemin de Plougastel, le *lann* de Ternoc, dont le nom évolué en *Terneo*, puis en *Ternel* (*Ernel*) ou *Arnol* (*Arnoul*), est sans doute à l'origine de celui de la ville médiévale (**Lan-Terneo*) ; au nord, sur la route de Brest, l'ermitage de Conogan, aux limites de la paroisse primitive, et celui de Houardon, mentionné en 1047 seulement, bien qu'il remonte probablement à la même époque que ses homologues⁸. Il est difficile de croire qu'à cette haute époque le gué n'ait pas été occupé, voire franchi par un pont, peut-être sous la protection d'un quelconque

⁵ La mort de Jean II de Rohan, vicomte de Rohan et seigneur de Léon, le 1^{er} avril 1517 (et non 1516, comme on l'a toujours écrit en oubliant la conversion en nouveau style de la date inscrite sur l'aveu, Médiathèque de Nantes, ms. 1710, aveu présenté par Jacques de Rohan, fol. 1) est prise comme *terminus ad quem* dans la mesure où cet aveu présenté en 1520 est la principale source d'information sur la ville à l'aube des Temps modernes.

⁶ C'est donc à tort, me semble-t-il, que J.-P. Leguay rejette le qualificatif de « fluvio-maritime », qu'il interprète de manière trop restrictive. cf. « Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 103-160 (p. 107), et t. CVII, 1979, p. 181-236.

⁷ Sur le développement de la localité antique, voir L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 73-74, A-114-115 ; P. GALLIOU, *Le Finistère*, 29, *Carte archéologique de la Gaule*, Paris, 1989, p. 92.

⁸ B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, 1990, p. 103-104 ; cet auteur a aussi mis généreusement à ma disposition le texte d'une conférence restée inédite, dans lequel il fait le point sur l'apport de l'hagiographie à l'histoire de l'implantation bretonne primitive dans le pays de Landerneau.

poste fortifié. Il est difficile de penser en revanche qu'un groupement de type urbain y ait existé dès le haut Moyen Âge, puisque l'Élorn servit ici de ligne de partage entre les diocèses de Léon et de Cornouaille, ce qui ne se serait probablement pas produit si la ville avait été constituée⁹.

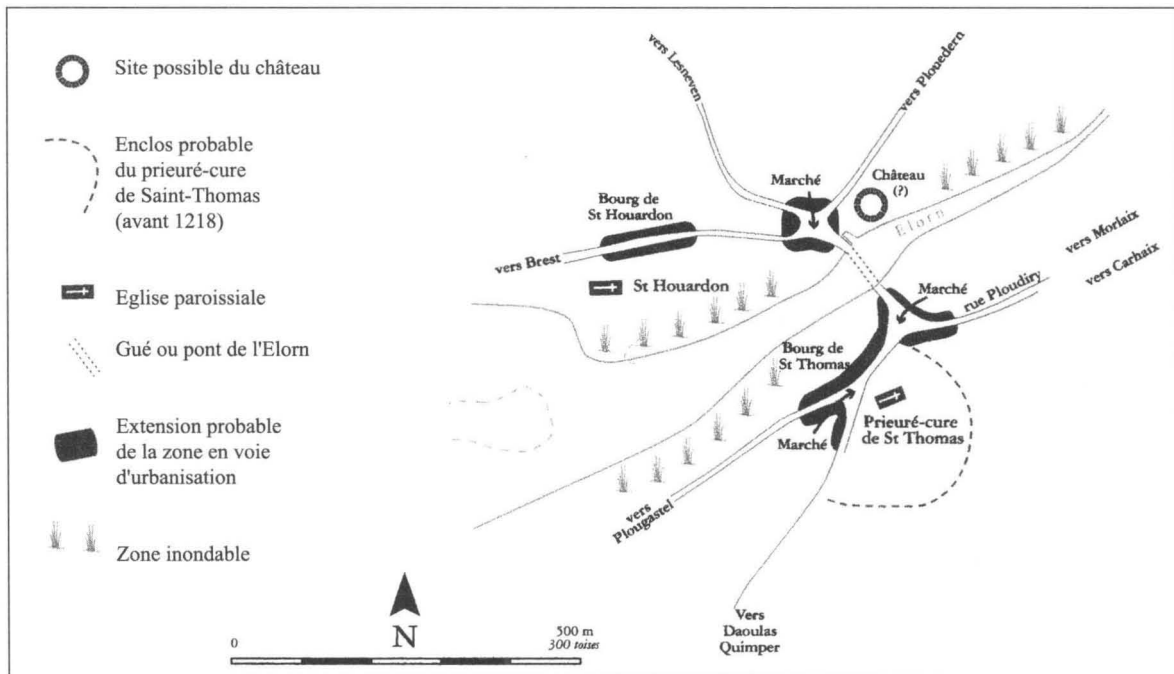
Les premiers temps de la croissance urbaine (XIII^e-XIV^e siècle)

Les ténèbres ne commencent à se dissiper qu'avec la fin de l'époque féodale, à la charnière des XII^e et XIII^e siècles, moment privilégié de l'émergence des villes nouvelles dans le duché de Bretagne. L'influence de l'essor économique et de l'ouverture des circuits commerciaux a été soulignée, tout comme l'action incitatrice des seigneurs agis-

sant en coordination avec les institutions monastiques locales ou extérieures à la région¹⁰. Landerneau ne fait pas exception à la règle. L'historien doit pourtant se contenter de quelques « flashes » qui permettent, au prix d'un effort d'imagination – une auxiliaire toujours dangereuse en histoire –, d'entrevoir le développement progressif d'une agglomération urbaine véritable. Le nom de Landerneau apparaît pour la première fois – sans le qualificatif de ville cependant – dans

⁹ H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IX/1, 1928, p. 69-105.

¹⁰ ID., *ibid.* Voir aussi P. THOMAS-LACROIX, « Développement des villes et des bourgs en Bretagne au début du Moyen Âge (Morbihan) », *Bulletin philologique et historique*, année 1966, Actes du 91^e Congrès national des sociétés savantes tenu à Rennes (1966), Paris, 1968, vol. I, p. 301-309.



Landerneau au Moyen Âge.

(Avant 1336, date de reconstruction du pont et de l'hôpital)

une donation faite en 1206, par le vicomte de Léon, à l'abbaye de Saint-Mathieu. L'acte, donné « *apud* Landergrneau », c'est-à-dire « à » et non « près de » Landerneau, comme on l'a dit quelquefois, implique que la ville existe déjà¹¹. Son premier essor est à mettre en relation avec l'installation des Hervé, branche cadette des vicomtes de Léon, sur les bords de l'Élorn, dans un logis probablement fortifié, après le partage du comté en 1180¹². Dès lors, l'histoire « s'accélère », toutes proportions gardées, les textes authentiques prenant le relais des récits hagiographiques. En 1218 est mentionné le prieuré-cure de Saint-Thomas, dont la fondation par les chanoines augustins de Daoulas est nécessairement postérieure aux années 1170, qui virent naître l'abbaye cornouaillaise¹³. C'est peut-être aussi vers cette époque que l'établissement de Beuzit-Conogan, qui relevait jadis de Landévennec, est rattaché à Saint-Mathieu, abbaye également protégée par les Hervé, et se transforme en prieuré-cure, tandis que la paroisse de Saint-Houardon, héritière du « *claustrum sancti Huardoni* », se détache de Plouédern¹⁴.

Quelque ténus que soient ces indices, on est en droit de penser que la naissance de la ville médiévale s'inscrit dans un schéma on ne peut plus classique : un site de *portus* maritime doublé d'une tête de pont, sans doute protégé par un point fort (*castrum*), à proximité duquel s'installent deux « bourgs » centrés sur des établissements monastiques susceptibles d'attirer, de fixer et de desservir une population agglomérée en nombre croissant. Le report sur le plan de cette urbanisation primitive permet de souligner, outre le rôle catalyseur du pont et de la convergence des routes, celui des établissements culturels et de leurs cimetières, tout comme celui des marchés, qui s'installent aux carrefours routiers ou au pied du château présumé (places actuelles de Saint-Thomas, des Quatre-Pompes et du Général-de-Gaulle).

Le seul problème, et il n'est pas mineur, réside dans l'impossibilité où nous sommes, faute de texte ou de témoin archéologique, de prouver l'existence du château, ni à plus forte raison d'en situer l'emplacement, bien que l'érudition locale en fasse systématiquement mention depuis le début du XIX^e siècle, dans la continuation de Pol Potier de Courcy qui ne cite malheureusement pas ses sources¹⁵. Quoi qu'on ait pu en dire, il a disparu précocement puisque, au début du XV^e siècle, les mandements ducaux ne le mentionnent pas et autorisent le sire de Léon à employer le produit des taxes levées dans ses fiefs à la réparation du château de la Roche-Maurice, « qui est sur port de mer et en danger¹⁶ », preuve que ce dernier assure désormais la fonction de protection de la ville voisine. L'aveu de 1520, qui signale le « veil chastel dudit seigneur viconte oudit Lantiviziau, o ses doufves, yssues et appartenances », et le « chasteau de Joïeuse Garde » avec sa pêcherie de « Goret Glex », affermés pour des sommes minimales, ne dit pas un mot de leur éventuel homologue de Lander-

11 H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* (infra, *Preuves*), Paris, 1742-1746, t. I, col. 807. – J. BAZIN, « Fondation de la ville de Landerneau au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, p. 8-12.

12 L'histoire des Hervé de Léon vient d'être renouvelée par P. KERNÉVEZ et F. MORVAN, « Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 279-312.

13 Le point sur la fondation de l'abbaye de Daoulas, vers 1173, à la frontière méridionale de la domination des vicomtes de Léon, est fait par J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XI^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 344-352.

14 Elle n'est cependant attestée comme paroisse que vers 1330, B. TANGUY, *op. cit.*, p. 103.

15 P. POTIER DE COURCY, *Notice historique sur la ville de Landerneau*, 1842.

16 R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne de 1402 à 1422*, Nantes, 1899-1895, n° 1560 (28 octobre 1421), d'après H. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1099-1100.

neau¹⁷. Des structures circulaires apparaissent sur les plans anciens aussi bien au sud (près de Saint-Thomas) qu'au nord de l'Élorn, mais elles sont d'interprétation difficile. Faute de mieux, on se contentera de rappeler la tradition locale qui place la « forteresse », probablement une motte à basse-cour, à la tête du pont du côté du Léon, à l'arrivée des routes de Brest et de Lesneven. L'espace semi-circulaire délimité par les rues de la Fontaine-Blanche et des Boucheries pourrait en garder le souvenir, tout comme les parcelles situées un peu plus au sud, entre la rue des Boucheries et le fleuve¹⁸ ; on a aussi glosé sur la présence, en bordure de l'Élorn, de deux structures en demi-cercle, bien visibles sur un plan du XVIII^e siècle et sur le cadastre napoléonien de 1827, dans lesquelles on a vu des bases de tours, mais qui sont plutôt des éléments appartenant à un jardin aménagé tardivement à cet endroit¹⁹. Le mystère demeure entier.

Quoi qu'il en soit, les « noyaux pré-urbains » que constituent les établissements monastiques, le *portus* et l'hypothétique château se développent dans le courant du XIII^e siècle, marqué par l'ouverture de la côte atlantique au grand commerce et la croissance démographique. Dès 1224, on rencontre un « Haymon de Landerne (ou Landerneu) » parmi les habitants de La Rochelle qui font serment à leur nouveau maître le roi de France²⁰. Plusieurs faits indiquent la promotion urbaine de Landerneau dès cette époque. L'absence d'enceinte ne doit pas être nécessairement interprétée en sa défaveur ; d'autres localités, de plus grande importance, n'en ont pas eu non plus, telles Saint-Brieuc ou Tréguier, pourtant cités épiscopales.

En 1294, la ville – expressément qualifiée de telle dans l'enquête qui relate le fait – attire à deux reprises l'attention d'une expédition anglaise, qui la met à sac et emporte, outre les ferrures des huis et des fenêtres de ses maisons, les marchandises – « moult de blez, de vins et de sel » –, entreposées dans les

greniers et les caves, note révélatrice d'une fonction d'entrepôt²¹. Le pillage ne change

17 Médiathèque de Nantes, ms. n° 1710, fol. 1 v° et 28. Une enquête dans les chroniques du XIV^e siècle, qu'elles soient françaises (Froissart) ou anglaises (Knighton), n'a pas permis de retrouver la moindre mention du château de Landerneau ; ces auteurs citent en revanche le château de La Forest-Landerneau, par où passent aussi bien le roi Édouard III (1342) que les expéditions menées dans les années 1370 par Du Guesclin ou Clisson, la proximité des appellations n'excluant ni les risques de confusion ni ceux d'extrapolation hâtive. Voir *Knighton's Chronicle. 1337-1396*, éd. et trad. par G. H. MARTIN, Oxford, 1995, p. 44. Il est fort douteux, bien qu'on le répète sans cesse, que Jean IV soit passé par Landerneau et l'ait ravagée lors de l'expédition qui le mena du Conquet à Saint-Brieuc par Saint-Pol-de-Léon en 1375.

18 P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, p. 24 : « La ville de Landerneau qui n'a jamais eu de clôture [...] avait cependant à l'extrémité du pont opposée au vieil hôpital un château appartenant à son seigneur Hervé de Léon. Il paraît qu'il n'était pas bien fort, car l'histoire ne mentionne sa résistance à aucune attaque. [...] Il avait une face sur la rivière au-dessus du pont, une autre à l'entrée de la rue des Bouchers (auj. des Boucheries), et une troisième qui défendait le passage du pont. Il fut démoli au XVII^e siècle et on bâtit sur son emplacement l'hôtel de Rohan actuel, appelé aussi quelquefois *Castel an aot a dre* (château de la rive de derrière) ». En dépit de son apparente précision, cette description n'est pas de grand secours pour l'historien actuel.

19 Voir le plan publié en 1756 par C.-P. DE ROBIEN, *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*, éd. J.-Y. Veillard, Mayenne, 1974. Sur le cadastre napoléonien de 1827 apparaît, en bordure nord de la parcelle C 105, une longue rigole parallèle à l'Élorn, qui est probablement à l'origine des essais de description de la forteresse qu'on trouve chez J. BAZIN, « Fondation... », art. cité, p. 12. L'hypothèse du jardin est formulée par P. KERNÉVEZ, *Châteaux et fortifications du comté de Léon (X^e siècle-milieu du XIV^e siècle)*, Brest, 1988 (mémoire de maîtrise daetyl.).

20 Arch. nat., J 626, n° 13 J, rôle des habitants ayant prêté serment au roi le 12 août 1224 ; la photocopie du document m'a été communiquée par B. Tanguy.

21 Enquête du vicomte d'Avranches, envoyé par le roi en Bretagne (1296), publiée par A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne* (XIII^e et XIV^e siècles), Rennes, 1902, p. 71 : « ...je alei à Landergnau [...]. Je trouvei que les anemis avaient esté en ladite ville par deux fiaiees, et en avaient porté et ravi une des fiaiees tout quant que eus avaient trouvé par dessus terre, et à l'autre fiaiee eus en avaient porté tout quant que esteit repost soz terre : et de ce orent moult

rien au sens de l'histoire. La croissance se poursuit, et l'on commence d'entrevoir, dans les années 1308-1309, les premiers navires landernéens sur les routes des vins de Bordeaux et de La Rochelle ; l'un d'eux, une belle unité de 149 tonneaux, ayant pour maître Jean Le Grant, qui accoste à Libourne le 4 janvier 1309, porte précisément le nom de *Saint-Arnoul*, l'éponyme de la cité²². On les trouve encore sur les côtes anglaises, à Exeter ou Southampton, dans les décennies suivantes²³.

L'animation du pont, dûment mentionné en 1336, grandit, ce qui justifie et permet la fondation cette année-là, par le sire de Léon, d'un hôpital dédié à saint Georges et saint Julien à la tête du pont (*in capite pontis*), côté sud, à la limite des paroisses de Ploudiry et de Saint-Thomas. Le choix de l'emplacement n'est pas original ; Nantes, Pontivy, Vannes, Josselin ont adopté le même parti : il s'explique par la fonction multiple du bâtiment qui sert à la fois d'hôtellerie, d'asile et de maison de soins, d'où l'intérêt de l'implanter au bord d'un grand chemin et près de l'eau. Le fondateur, qui réserve à son lignage le patronage et la nomination des administrateurs de l'institution, lui affecte pour son entretien une dotation perpétuelle, minutieusement détaillée. Une pension annuelle de 10 livres, assignée sur le « celeraige²⁴ » de la ville, est prévue pour le prêtre qui y célébrera trois messes hebdomadaires, preuve de l'existence dans l'établissement d'un oratoire, précurseur de la chapelle Saint-Julien de l'âge moderne. Quant au budget de fonctionnement de l'hôpital, il dispose des revenus suivants : une rente de cinquante mesures de céréales, payable en deux termes à la Chandeleur et à la Saint-Michel, assise pour moitié sur les dîmes seigneuriales de Ploudaniel et sur la ferme du « minage » de la ville, un droit perçu sur les ventes de céréales ; huit livres de cire pour le luminai- re, payables sur la ferme des moulins de Bourg-Blanc ; du bois de chauffage à prendre

dans la forêt de Guipavas toute proche ; cent seize sous sur les tailles de Ploudaniel, pour le vêtement du gardien, la nourriture des malades, l'équipement et l'entretien des douze lits pourvus chacun de deux paires de draps, couette de plume et oreiller ; enfin un jardin indispensable au ravitaillement quotidien en produits frais. Un louable souci d'hygiène conduit à prévoir un bâtiment annexe à celui de la salle commune, avec cheminée « satisfaisante et convenable » (*regnabilis et conveniens*) et latrines. Les gestionnaires de l'hôpital doivent soumettre leurs comptes d'exploitation au contrôle tous les deux mois ou sur simple demande du seigneur²⁵. Même si la suite de l'histoire montre que ces belles dispositions n'ont été que très imparfaitement observées, il y a là une volonté de doter la petite ville d'un équipement collectif adapté à ses nouveaux besoins.

L'acte de la fondation hospitalière montre une administration locale déjà bien structurée, avec receveur domanial, fermiers (moulins, minage, célerage), gardes forestiers. Il témoigne aussi, et ce n'est pas son moindre intérêt, de la densification du tissu urbain, puisqu'une première rue y est

de blez, de vins et de sel et ce que eus poaient trouver ne avoir de fer, et depeçoient les us et les fenestres pour en avoir les ferreures. »

²² J.-C. CASSARD, « Les marins bretons à Bordeaux au début du XIV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86/3, 1979, p. 391.

²³ H. TOUCHARD, dans *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967, p. 79, mentionne la présence des Landernéens à Exeter en 1337 et 1346 ; M. TRANCHANT, dans *Le Commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2003, p. 245, signale la capture par des gens de Southampton, en 1376, d'une barge chargée de vin appartenant à deux négociants de Landerneau associés à un Rochelais.

²⁴ Droit perçu sur les ventes de vin.

²⁵ H. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1376-1380. – J. BAZIN, « Fondation de l'hôpital de Landerneau », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 259-266 ; la traduction que donne cet auteur du texte latin de la fondation doit être utilisée avec précaution.

nommée, le *vicus* appelé *Ru Ploediry*. Peu de temps après, en 1344, le codicille d'Hervé VII de Léon évoque un droit de cohuage (*cochuarium*) perçu par le seigneur à Landerneau, ce qui rend plausible l'existence d'une halle dès ce moment²⁶. Vers la même époque les paroisses de Saint-Houardon et de Beuzit figurent sur la liste des bénéfices taxés par les autorités ecclésiastiques²⁷. La cité est donc alors dotée de ses structures ecclésiastiques définitives : deux paroisses « urbaines », Saint-Houardon et Saint-Thomas, implantées aux dépens des paroisses primitives, complétées par le sanctuaire Saint-Julien sans doute encore lié à l'hôpital, sur le territoire de Ploudiry ; une paroisse semi-rurale, celle de Beuzit-Conogan.

Les décennies suivantes sont à nouveau mal servies par la documentation, si l'on considère comme insuffisamment fondées les mentions du rôle joué pendant la guerre de Succession par Landerneau et son « château », que les historiens confondent à l'envi avec son quasi-homonyme, le château de La Forest-Landerneau. Pourtant le conflit n'épargne pas la ville. En 1370, Jean I^{er} de Rohan, nouveau seigneur de Léon depuis 1363, s'informe de la situation de l'hôpital, dont il fait vidimer l'acte de fondation²⁸. En 1372, le pape Grégoire XI accorde, pour la réparation de l'hôpital, des indulgences dont l'urgence s'explique précisément par les destructions, causées par le « grondement des guerres » (*frementis guerris*), et par « la grande affluence de pèlerins » qui le fréquentent « pour se rendre aux églises de Saint-Michel-au-Mont-Gargan et de Saint-Mathieu-de-Fin-de-Terre », c'est-à-dire à Lesneven et au monastère de la pointe du Léon. Le pont, lui-même ruiné, est également concerné par la bulle car il est « nécessaire au salut de ceux qui le traversent » (*ad salutem hominum transeuntium necessarius*), pour reprendre l'expression de Grégoire XI, qui use d'un terme polysémique fort bien choisi, pouvant s'en-

tendre au sens propre ou figuré : le pont assure la « sécurité » du passage, garantit l'accès à l'établissement de « santé » et permet aux pèlerins de gagner leur « salut » en se rendant aux sanctuaires léonards²⁹. Landerneau reste donc un lieu de passage fréquenté mais mal connu. Il faut attendre le XV^e et le début du XVI^e siècle pour tenter de mesurer l'importance et les limites du développement urbain.

Landerneau à la fin du Moyen Âge. Un petit centre économique

C'est le moment où, enfin, les sources deviennent moins rares : documents financiers, aveux seigneuriaux, procédures, lettres de privilèges permettent d'apprécier véritablement les atouts de la cité et de préciser le niveau et les limites de sa croissance. Appuyée sur un arrière-pays actif, capable d'exporter des céréales, du bétail, et favorisée par l'émergence de l'industrie textile, elle tire le meilleur parti de sa fonction commerciale.

La production agricole dans la zone périurbaine n'est connue qu'indirectement, par le biais des fermes domaniales : les céréales dominant, le froment faisant jeu égal avec le seigle, produit sur les sols moins riches et, de manière plus exceptionnelle, sur les « terres desertes et en escaubu » du pays de Sizun, dont le sire de Léon tire quelques

²⁶ ...*quadraginta libras turonensis annui redditus percipiendas super cochuario et redditibus nostris de Landerneau...*, Médiathèque de Nantes, ms. 1702, n° 5. Référence communiquée par P. Kernévez.

²⁷ A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 335.

²⁸ H. MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1376-1378.

²⁹ P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et Léon », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1917, p. 9, acte du 2 août 1372.

champarts de loin en loin³⁰. Outre deux fours banaux, à La Roche-Maurice et à Sizun, une vingtaine de moulins seigneuriaux « blade-
retz³¹ » sont attestés dans les années 1475-1480 sur le territoire des châellenies de Landerneau, Coatméal, La Roche-Maurice, Sizun et Ploudiry, dont les fermes s'acquittent le plus souvent en nature, tantôt en froment, tantôt – plus fréquemment – moitié en froment, moitié en seigle³². Les fermages en espèces sont plus rares, comme c'est le cas en Bretagne depuis le milieu du XV^e siècle, le seigneur préférant les grains pour profiter de la tendance à la hausse du cours des céréales dans les dernières décennies du siècle³³. La

juridiction de Sizun et Ploudiry, n'est mentionnée qu'une fois (en juillet 1476) dans la série des registres de 1475 à 1480, situation normale puisqu'on sait que, dans le secteur proche de La Feuillée, l'écobuage se pratique tous les vingt ans seulement, J. LAURENT, *Un monde rural en Bretagne. La quévaise*, Paris, 1972, pièces justificatives, n° XII, p. 382.

³¹ Les moulins « bladeretz » (à blé) se distinguent des « fouleretz » (à foulon).

³² Sauf cas particulier, l'essentiel des informations concernant l'activité du plat pays landernéen provient des registres d'adjudications des fermes domaniales conservés à la Médiathèque de Nantes, ms. 1710, fermes de Landerneau, Coatméal, Sizun et Ploudiry (1475), et aux Arch. dép. Morbihan, 20 J 224, *id.* (1476-1480).

³³ En ce qui concerne les moulins à blé du domaine ducal, le duc de Bretagne ordonne, peu avant 1440, de les affermer en nature, J. KERHERVÉ, *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, 1987, p. 462.

³⁰ La recette de ces champarts, levés sur les terres des prévôtés du Ponthou et de l'abbé de Daoulas sous la

Châtellenie	Moulins	Localisation	Type d'affermage ou état
Landerneau	Kerhamon	Plouédern	Froment
	An Houarneur	Ploudaniel	½ froment, ½ seigle
	Rochellou (Rohellou)	La Martyre	Froment
	Pentnou	Saint-Thonan	" longtemps a ruyneux "
	Bourg-Blanc (au moins 2)	Bourg-Blanc	½ froment, ½ seigle
	Ponthalennec (2)	Bourg-Blanc ou Plouvien	½ froment, ½ seigle
	Kerouzern (Kerozern, Keroyern, Kerouyern, au moins 2)	Plouvien	½ froment, ½ seigle
	An Joncour (?)	?	" longtemps a ruyneux "
Coatméal	Ponthours (au moins 2)	Plouguin	Espèces
La Roche	La Roche-Maurice	La Roche	Froment
Sizun	Drennec (Dreaneuc)	Sizun	½ froment, ½ seigle
Ploudiry	Tnouchastiou (?)	?	½ froment, ½ seigle
	Quistinit	Sizun	Espèces
	Kerilis (Kerylis)	Sizun	" longtemps a ruyneux "
	Falsou	Sizun	½ froment, ½ seigle
	" Moulin monseigneur "	Le Tréhou	" longtemps a ruyneux "

Tableau n° 1. – Moulins à blé de la seigneurie de Léon (1475-1480).

Sources du tableau : Médiathèque de Nantes, ms. 1710 ; Arch. dép. Morbihan, 20 J 224.

lecture du tableau n° 1 met en évidence les effets de la crise encore proche : quatre édifices sont déclarés « longtemps a ruyneux » ou encore « en demolicion », les registres confirmant l'ancienneté de l'abandon ; en 1480, l'un des deux moulins de Ponthalenec est également ruiné. La reprise économique reste donc timide à cette heure, comme le confirme la stagnation des fermages, dont les chiffres sont à exploiter prudemment compte tenu de la concentration des informations sur moins d'une décennie. On peut noter qu'aucun moulin n'est signalé sur le pont de Landerneau avant 1510, contrairement à ce que certains ont supposé. La construction à cette date des puissants moulins du pont, dont le fermage est supérieur au total de ceux de l'ensemble du domaine, tout comme la réapparition, dans l'aveu de 1517-1520, du moulin de Kerhamon, disparu à la fin des années 1470, la mention d'un nouveau moulin sur le territoire de la châtellenie de La Roche (Rochleguer) et la remise en état d'un des moulins en ruine de cette juridiction peuvent être interprétées par contre comme des signes patents de l'essor économique et démographique du pays de Léon au début du XVI^e siècle.

En ce qui concerne le secteur industriel, on manque encore d'information sur les activités toilières, mais l'arrière-pays produit des draps de laine dont témoignent les moulins à foulon de Kerhamon et de Kerouznern. Cette production paraît en déclin, comme dans la plus grande partie de l'Ouest armoricain au XV^e siècle : le moulin de Kerhamon disparaît

des sources entre 1476 et 1517, celui de Kerouznern est dit « indigent de plusieurs reparations » en 1475 et doit être affermé au rabais, tout comme celui du Drennec dans la juridiction de Sizun³⁴. La mention d'un moulin à tan à Sizun est un indice de l'émergence d'une industrie du cuir, appelée à un bel avenir, mais elle ne semble pas encore particulièrement dynamique, puisque ledit moulin est « ruyneux » et de nul rapport entre 1475 et 1480 ; aucun ordre n'est donné pour sa remise en état, contrairement à ce qui est fait pour les moulins à blé ou à foulon. On sait aussi que le pays de Landerneau se recommande par la qualité de ses productions minérales, qui apparaissent dans les documents comptables : ardoises des carrières (« perrieres ») de Hengoët en Sizun (1475) ou de « Menez Aré » (1517³⁵), pierres de Kersanton et de Logonna, utilisées pour la construction, mais aussi pour l'artillerie. Dans les années 1470, le marchand Jean de May, originaire de Plouédern, livre à Nantes et à Rennes plusieurs milliers de boulets en « pierre de Daoulas », taillés au calibre des diverses pièces en usage dans ces places³⁶.

³⁴ Sur la crise du foulage en Bretagne au XV^e siècle, voir J. KERHERVÉ, *op. cit.*, p. 464-465.

³⁵ Médiathèque de Nantes, B 1710, aveu de la seigneurie de Léon, 1517-1520, fol. 19 v°.

³⁶ Il est mentionné à Nantes en 1469-1470, Arch. mun. Nantes, CC 95, fol. 6 v°-7, et en 1471, CC 96, fol. 26 v°, il livre 63 pierres pour « le gros veuglaire nommé Abraham » qui pèse 4 126 livres, soit quelque deux tonnes, et 73 autres pour les « Neuf Preux », neuf pièces de calibre moyen (7 026 livres au total) portant le nom des héros consacrés par la tradition médiévale ; il revient

Châtellenie	Moulins	État
Landerneau	Kerhamon	En activité (1475 et 1476), non mentionnés (1477-1480)
	Kerouznern	En cours de réparation (1475 et 1476), en activité (1477-1480)
Sizun	Drennec	En cours de réparation (1475 et 1476), en activité (1477-1480)

Tableau n° 2. – Moulins à foulon de la seigneurie de Léon (1475-1480).

Sources du tableau : Médiathèque de Nantes, ms. 1710 ; Arch. dép. Morbihan, 20 J 224.

Les pierres de Jean de May ont gagné Rennes par la Vilaine, *via* Messac, et Nantes par la Loire. Exportées directement des centres de production, elles n'ont pas transité par Landerneau, mais le port de l'Élorn ne manque pas d'animation au XV^e siècle. Le marché local est demandeur de marchandises « exotiques », telles le vin, le sel, le fer, et les productions de l'arrière-pays procurent l'indispensable fret d'aller ou de retour, selon l'origine des transporteurs, ce qui dynamise l'activité portuaire. Preuve en est la longue procédure qui oppose les officiers du duc, arguant du monopole de la fiscalité publique nouvelle, et ceux du vicomte de Rohan, sire de Léon, pour le contrôle des droits de douanes portuaires : ces « devoirs de ports et havres » ne doivent pas être confondus avec les droits d'ancrage ou autres taxes maritimes locales, mentionnés dès le tournant des XIII^e et XIV^e siècles, qui relèvent des droits seigneuriaux.

L'affaire remonte au règne de Jean IV, moment clef de l'émergence d'une fiscalité princière contre laquelle s'étaient déjà élevés Jean I^{er}, vicomte de Rohan, sire de Léon (mort en 1396) et son fils Alain VIII (1396-1429)³⁷. Elle atteint son paroxysme sous le duc Jean V. De 1408 à 1420, des agents ducaux, tels le capitaine et le receveur de Brest ou encore les fermiers des ports et havres, s'efforcent d'évincer leurs homologues seigneuriaux du bénéfice de la fiscalité nouvelle, comme ils le font dans toute la Bretagne. Forts de l'autorité ducal qui les couvre, ils n'hésitent pas à saisir bateaux et marchandises, à emprisonner marins et marchands, cela en dépit des protestations du seigneur qui, mettant en avant de prétendus droits immémoriaux et aussi la nécessité de pourvoir à son « estorement et garnisons », c'est-à-dire au ravitaillement de son hôtel, tente d'entretenir la confusion entre ses droits coutumiers et la nouvelle réglementation douanière. Ponctué d'enquêtes et de compromis temporaires toujours remis en

cause, l'affaire traîne en longueur. Finalement, le vicomte, qui bénéficie à cette époque de l'oreille du prince, qu'il a su obliger en ne se joignant pas à la conjuration des Penthievre en 1420, profite des circonstances pour négocier avec le conseil ducal pendant la captivité de Jean V et obtenir de ce dernier, quelques mois après sa libération, une sentence à la Salomon : le duc abandonne à son vassal la moitié des droits levés dans le port de Landerneau et les autres havres relevant de la seigneurie de Léon, notamment Daoulas, Crozon et Camaret³⁸. Victoire à la Pyrrhus pour le seigneur, qui y gagne certes un profit financier substantiel, mais reconnaît explicitement le droit souverain du prince et son monopole de l'impôt : dans la lettre du 28 octobre 1421, le duc déclare que le cadeau fiscal, concédé « sans préjudice de [ses] droits, souverainetés et noblesses », est temporaire et soumis à renouvellement périodique – tous les ans d'abord, puis tous les deux ans, enfin tous les quatre ans –, ce

encore à Nantes en 1474. À Rennes, il fournit 3 790 pierres en 1477, Arch. mun. Rennes, CC 834/1, fol. 16 v°. Le personnage est de famille noble et actif dans le pays de Landerneau : en novembre 1475, il assiste à la baillée des fermes de coutumes de la juridiction qui se tient en ville, Médiathèque de Nantes, ms. 1710, fol. 1 ; il se porte acquéreur le 2 septembre 1477 de la ferme du « pasnage » (pâturage) des forêts de Guipavas, avant d'en transporter la jouissance, deux semaines plus tard, à Olivier de Keraudy, un parent du receveur de la seigneurie, Arch. dép. Morbihan, 20 J 224. Un Jean de May a été exempté de tout impôt direct en 1459 ; il n'est pas exclu qu'il s'agisse du même homme, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12888, fol. 287 v°.

³⁷ H. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 801. En 1398, le vicomte rappelle l'exemption ancienne dont jouissent les vins entrant dans ses havres, notamment Landerneau, Y. SELTENREICH, *La Famille de Rohan* (1396-1540), Nantes, 1982, p. 230. (Thèse dactyl.).

³⁸ On peut suivre les différents épisodes de l'affrontement dans les lettres de Jean V, publiées par R. BLANCHARD, *op. cit.*, n° 983, 1161, 1486, 1510, 1567. Les premiers renouvellements du privilège suivent dans le recueil, n° 1567, 1631, 2284, 2506. La consultation de cette source ne dispense pas du recours à H. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 801, 888, 1083, 1099-1100, 1138-1139, qui fournit l'intégralité des textes.

qui est essentiel ; dans la pratique, les taxes seront levées par les agents princiers qui remettront à ceux du vicomte la part de leur maître, histoire de bien signifier les droits de chacun³⁹. Il est vrai que l'affaire est d'importance : le privilège est rappelé en 1479, dans un long *Mémoire* qui énumère l'ensemble des droits des Rohan en Bretagne et fait remonter ceux de ports et havres – que le vicomte prétend détenir « de tout temps *ab antiquo* » (*sic*) – aux âges mythiques de la monarchie bretonne, avant d'évoquer le compromis intervenu sous Jean V⁴⁰ ; en 1517, la « moitié par indivis o le roy duc es droictz et devoirs d'entree yssues au fief du vicomte » est estimée à quelque cinq cents livres annuelles, soit plus de trois fois l'ensemble des autres revenus affermés de la châtellenie à la même époque⁴¹.

Plus que les autres ports de la seigneurie de Léon, c'est Landerneau qui est au cœur du conflit, ce qui en fait le port le plus en vue de la seigneurie au XV^e et au début du siècle suivant. La présence de l'importante forêt de Guipavas - La Forest-Landerneau, dont le sire de Léon tire de gros profits dans les années 1470, rend probable l'existence de chantiers navals sur les bords de l'Élorn,

³⁹ H. MORICE, *Preuves*, t. II, col. 1099-1100.

⁴⁰ Le *Mémoire* revendicatif de Jehan II de Rohan est suivi des dépositions-fleuves de trois témoins qui confirment, exemples concrets à l'appui parfois, à la fois l'antiquité des droits du sire de Léon et les accords intervenus sous Jean V, H. MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1756, t. II, p. CLXI-CCXVII, en particulier les articles 107 à 112 du *Mémoire*, et les pages CCVI et CCXI-CCXII de la déposition de Jean de Rostrenen, sire de Coetdor.

⁴¹ Médiathèque de Nantes, ms. 1710, fol. 15 v^o.

Année	Nom	Patron	Chargeur	Cargaison	Destination
1494	Françoise	Yvon Le Dolory	1 md, Bordeaux	13 t ^e de vin	Mounts Bay (Cornouailles ; bateau vendu à l'arrivée)
1501	Magdeleine	Yvon Le Carn	1 md, Burgos	80 balles de pastel	Middelbourg (Zélande)
1502	Catherine	Olivier Helleck	2 md, dont 1 d'Albi	210 balles de pastel	Arnhem (Zélande)
1502	Marie	Jehan Delory	2 md, Bordeaux	30 t ^e de vin	Londres
1503	Magdeleine	Yvon Le Carn	2 md, Bordeaux	59 t ^e de vin	La Rochelle
1504	Marguerite	Yvon Le Gac	2 md, 1 gascon, 1 anglais	34 t ^e de vin de La Rochelle	Hereford, Tenby (Pays de Galles)
1505	Marguerite	Henri Cario	2 md, Bordeaux,	33 t ^e de vin Londres	Londres
1505	Marie	Psalmion Johan	?	?	Hull (Yorkshire ; navire vendu à l'arrivée)
1505	Guynolé	Jehan Denequen	2 md, Bordeaux	36 t ^e de vin	Dublin, Drogheda (Irlande)
1506	Marguerite	Jehan Le Briz	1 md Bordeaux	21 t ^e de vin	Arnhem (Zélande)
1506	Barbe	Tanguy Le Mescamp	1 md Toulouse	52 t ^e de blé	Santander (Espagne)
1506	Marguerite	Hervé Bojan	1 md, Bayonne	44 t ^e de blé	San Sebastian, Bilbao (Espagne)
1507	Marguerite	Loys Dolo	4 md, Bordeaux	103 t ^e de blé	Lisbonne, Setubal (Portugal)
1507	Françoise	Thomas Caragat	3 md, Tonneins	66 t ^e de blé	Laredo, Santander, San Vincente (Espagne)
1511	Julienne	Jehan Le Carn	1 md, Blois, pour le compte de Louis XII	26 t ^e de vin	Nantes
1512	Nycolas	Thomas Le Galou	Sommelier d'Alain d'Albret	50 t ^e de vin	Rouen
1515	Marie	Paul Norien	1 md, Nantes	41 t ^e de vin	Irlande

Tableau n° 3. – Navires de Landerneau au départ de Bordeaux (1490-1520).

Source du tableau : J. BERNARD, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400-vers 1550)*, Paris, 1968, t. III, Annexes, *passim*.

Abréviations utilisées : md, marchand ; t^e, tonneaux.

bien que la documentation n'en ait pas conservé le souvenir⁴². Les bateaux immatriculés à Landerneau ont pour horizons toutes les mers du Ponant (tableau n° 3). Leurs noms – le *François*, la *Françoise*, la *Marguerite* – témoignent de leur fidélité à la lignée ducale, ou rappellent les saints locaux – le *Saint-Julien*, le *Saint-Arnoul*, le *Guynolé* – ; d'autres choisissent des patronages plus universels, tels les *Marie*, *Magdeleine* ou *Nycolas*⁴³. On les rencontre sur les côtes méridionales de la Bretagne, jusqu'à la basse Loire⁴⁴, dans les ports français du golfe de Gascogne, à La Rochelle et à Bordeaux. Comme au siècle précédent, ils assurent des rotations régulières entre le golfe et les îles Britanniques (Cornouailles, Devon, pays de Galles⁴⁵, Irlande), ou rallient les côtes basques, biscayennes, castillanes, galiciennes ou portugaises.

À l'occasion, les marins de Landerneau, profitant de l'incertitude des temps et feignant d'ignorer les trêves et les accords internationaux passés par le duc, n'hésitent pas à se comporter en pirates et à s'emparer des cargaisons étrangères qui passent à leur portée, associés au besoin à leurs homologues des autres ports bretons, comme en témoignent les plaintes du roi d'Angleterre adressées à la chancellerie de Bretagne tout au début du XV^e siècle. Le texte vaut non seulement par les faits qu'il relate (capture d'un navire anglais chargé de vin de La Rochelle), mais aussi par la langue, un français, langue diplomatique du temps, truffé d'anglicismes et d'expressions croustillantes qui fleurissent bon l'accent d'outre-Manche : « Item, le jour de Palmes l'an 11^e susdit (1411), certains gens de Landernere et Kemperlee en Bretagne pristrent sur la mer 50 tonneaux du vin de La Rochelle a la vallee de 200 livres d'esterlings, apparten(ant) a Wauter Cobbe, marchand d'Excestre (Exeter), chargés en une barge appellé le James de la Groyne, lesquelles vins mesmes les prennours amesnerent oveques eulx audit lieu de

Landernere et Kemperlés, la ou ils fasoient lour vouloir et plaisir d'icelles vins, sans ent voulloir fere audit marchant restucion, encontre la fourme desdictes treves, non obstant ce que, pour icelle cause, diverses somacions et resquestes aient esté faitz par monseigneur l'admiral d'Angleterre a iceulx de Bretagne, et aussi a le sire de Juch, comis-saire pour le dit duc en icelle partie, lequell promist a delivrer les dis vins ou la vray vallee d'icelles audit marchant, come par certains lettres et evidences sur ce faitz il peut notaiement apparoir, etc. Item en damages, coustages, frais et missons en icelle partie eues et soustenuz par le dit marchant en faisant son pou suite, 300 escus escus⁴⁶. »

D'autres faits semblables sont signalés en 1414, où des Landernéens navigant de conserve avec des Saint-Politains s'emparent d'une « barche » de Guérande affrétée par des Anglais de Weymouth⁴⁷.

Outre les gens du cru, vaisseaux bretons et étrangers fréquentent la ria de l'Élorn. Il s'agit principalement de rouliers originaires

⁴² Sur les coupes et les ventes de bois de Penforest, voir Arch. dép. Morbihan, 20 J 224, notamment celles du mois d'avril 1476 qui énumère plus de 220 acheteurs et des centaines d'arbres, en très large majorité des hêtres.

⁴³ H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 182, 245, 246, 255, 330, et *infra*, tableau n° 4.

⁴⁴ ID., *ibid.*, p. 314, des « escaffes » de Landerneau à Nantes.

⁴⁵ Le 18 juillet 1499, une *Marguerite* de Landerneau apporte deux tonneaux de vin gascon à Beaumaris (île d'Anglesey, pays de Galles), A. LEWIS, « A contribution to the commercial history of Mediaeval Wales », *Y Cymmrodor. The Magazine of the honourable Society of Cymmrodorion*, t. 24, 1913, p. 86-188. On ne saurait dire s'il s'agit de l'un des navires de ce nom cités dans le tableau n° 3.

⁴⁶ La valeur totale du préjudice, vins (200 livres sterlings, soit 1 000 écus) et frais de justice (300 écus), s'élève à 1 300 écus, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 202.

⁴⁷ C. LAURIOT-PRÉVOST, « La guerre de course en Bretagne pendant la guerre de Cent Ans », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610)*, 1966, vol. I, p. 61-79.

des ports cornouaillais ou léonards (tableau n° 4), mais ils ne sont pas les seuls et les Aquitains, comme les Galiciens, viennent également s'amarrer au quai Saint-Julien⁴⁸. Le hasard de la conservation des documents nous apprend même que le nom de Landerneau est connu jusqu'à Marseille, par l'intermédiaire des marchands ibériques⁴⁹.

Les cargaisons consistent le plus souvent en blé, sel ou vin, mais on y trouve à l'occasion les produits les plus divers : en 1468, la caravelle *Saint-Julien* de Landerneau, mêlant dans ses cales productions de l'Aunis et marchandises de réexportation,

emporte de La Rochelle cinquante tonneaux de vin, sept milliers de fer, de la résine, du liège, six balles de réglisse et dix-

⁴⁸ E. FERREIRA, « Bretons et Galiciens : une rencontre à la fin du Moyen Âge », dans J. KERHERVÉ, T. DANIEL (éd.), 1491. *La Bretagne, terre d'Europe, Brest-Quimper*, 1992, carte p. 71.

⁴⁹ En 1441, Vasco Gomes, un Galicien de Santiago établi à Marseille, affrète une flottille de navires basques pour convoyer du vin rouge et du vin cuit de Marseille en Bretagne ; les ports de déchargement prévus sont, dans l'ordre de priorité, Saint-Malo, Landerneau et Quimper, ID., *ibid.*, p. 76, et E. FERREIRA PRIEGUE, *Galicia en el comercio marítimo medieval*, La Corogne, 1988, p. 537.

Année	Nom	Port d'attache	Chargeur	Cargaison	Destination
1497	<i>Renol</i>	Le Conquet	2 md + le maître et les marins	36 t ¹ 1 p de vin	Landerneau, Morlaix
1498	<i>Marie</i>	Libourne	2 md + le maître	30 t ¹ de vin	Redon, Quimper, Landerneau
1499	<i>Marguerite</i>	Bénodet	2 md	12 t ¹ de vin	Brest, Landerneau
1499	<i>Bonnevanture</i>	Quimper	2 md, Bordeaux	46 t ¹ 1 p de vin	Saint-Brieuc, Landerneau, Morlaix
1499	<i>Saint-Cleden</i>	Audierne	1 md, Marmande	8 t ¹ de vin	Brest, Le Faou, Landerneau
1506	<i>Jehan</i>	Bénodet	2 md, Bordeaux 2 md, Marmande	160 p de blé	Brest, Penmarc'h, Landerneau
1506	<i>Marie</i>	Loctudy	1 md, Bordeaux	76 p de blé	Brest, Le Faou, Landerneau
1506	<i>Barbe</i>	Penmarc'h	1 md, Bordeaux, 1 md, Marmande	16 p de méture*	Landerneau
1507	<i>Nicolas</i>	Loctudy	1 md, Marmande	44 p de blé	Loctudy, Penmarc'h, Landerneau
1507	<i>Cristofle</i>	Crozon	1 md, Bordeaux	37 t ¹ de seigle, 5 t ¹ de vin	Crozon, Brest, Landerneau
1511	<i>Marie</i>	Penmarc'h	2 md, Bordeaux	13 t ¹ 1 p de blé (froment et seigle), 7 b de vin	Audierne, Le Faou, Landerneau
1511	<i>Marie</i>	Audierne	1 md, Bordeaux	31 t ¹ de vin	Landerneau, Saint-Pol, Morlaix
1515	<i>Tremur</i>	Penmarc'h	2 md, Bordeaux	25 t ¹ de vin	Brest, Landerneau, Saint-Pol, Morlaix, Saint-Brieuc, Caen
1515	<i>David</i>	Bénodet	1 md, Bordeaux	21 t ¹ de vin	Landerneau, Brest, Saint-Pol, Morlaix, Lannion
1519	<i>Michelle</i>	Pénerf	1 md, Bordeaux	17 t ¹ de vin, 25 p de seigle	Brest, Landerneau, Le Conquet, Roscoff, Paimpol
1519	<i>Pierre</i>	Crozon	1 md, Bordeaux	50 t ¹ blé, 10 t ¹ de vin	Audierne, Le Conquet, Brest, Landerneau, Saint-Pol
1519	<i>Marie</i>	?	Le même md	44 t ¹ de seigle	Audierne, Le Conquet, Brest, Landerneau
1519	<i>Jehanne</i>	Penmarc'h	1 md, La Rochelle	90 p de seigle	Saint-Pol, Morlaix, Landerneau
1520	<i>Tremur</i>	Penmarc'h	1 md, Bordeaux	26 t ¹ de vin	Brest, Landerneau

Tableau n° 4. – Contrats d'affrètement au départ de Bordeaux, mentionnant Landerneau comme destination.

Quand plusieurs destinations sont possibles, les ports sont notés dans l'ordre où les énumèrent les contrats. Abréviations utilisées : md, marchand ; t¹, tonneaux de 900 litres ; p, pipe (demi-tonneau) ; b, barrique (quart de tonneau). Source du tableau : J. BERNARD, *loc. cit.*

* La méture est un mélange de froment et de seigle.

sept livres de safran à destination de l'Irlande⁵⁰. Autant dire que les Landernéens prennent leur part dès le ^{xv}^e siècle dans le roulage qui fait alors la réputation de la marine armoricaine. À la fin de ce siècle et au début du suivant, ils participent au trafic grandissant du pastel toulousain expédié par Bordeaux vers les pays du Nord. Affrétés par des marchands bordelais, gascons, anglais ou ibériques, ces navires sillonnent toutes les mers étroites, emportant principalement du vin, du pastel ou divers produits exotiques vers le nord, du sel et du blé vers la péninsule Ibérique où la production céréalière est souvent déficitaire. La réputation de la construction navale bretonne leur permet même, à l'occasion, de vendre à destination des bateaux, qui continuent de naviguer sous d'autres noms⁵¹.

Quel que soit l'angle sous lequel on envisage leur activité, les Landernéens apparaissent principalement dans la documentation comme des armateurs et des marins ; les marchands d'envergure sont plus rares⁵². En cela ils ne se distinguent pas des autres rouliers bretons à l'aube des Temps modernes. Les cargaisons qu'ils transportent appartiennent le plus souvent à des hommes d'affaires lointains, rochelais, bordelais, libournais, albigeois, toulousains, bayonnais, castillans, galiciens..., mais les frets encaissés ou la revente des navires laissent de beaux bénéfices. Il arrive même que, à l'instar de Jehan Le Carn en 1511 ou de Thomas Le Galou en 1512, ils travaillent, en association avec d'autres transporteurs armoricains, pour le compte des Grands du royaume de France, le premier ravitaillant la cour royale par Nantes, le second important à Rouen le vin destiné à Alain d'Albret, comte de Dreux. On ignore à peu près tout de leurs conditions de vie. Quelques lettres de justice laissent entrevoir la rudesse des mœurs dans un milieu confronté aux difficultés de l'existence et à une forte concurrence : en 1503, Hervé Le Bras et Jean Le Carn sont accusés par

des Bayonnais de leur avoir fait « plusieurs exceix », non précisés dans l'acte, et, en 1513, les héritiers d'Yvon Le Carn, « en son vivant maistre d'un navire du havre de Landerneau, nommé le *Nycolas* », doivent répondre devant la cour de Lesneven des actes de leur parent accusé d'avoir occis, avec l'aide des « compagnons dudit navire », un nommé Yvon Troadeuc « au havre de Rosgo (Roscoff), en l'evesché de Leon⁵³ ».

On ne saurait surestimer, à la lumière des tableaux ci-dessus, l'importance de la marine landernéenne ni celle du marché local. On remarque que très rares sont les patrons qui trafiquent avec leur port d'attache, auquel ils ne s'amarrent probablement pas souvent, dépendants qu'ils sont des ordres de leurs chargeurs. Les navires qui visitent le port de l'Élorn sont principalement bretons, les tonnages médiocres et les cargaisons constituées de vin ou de blé. Le fait que Landerneau figure rarement comme destination unique ou même première d'un navire de commerce extérieur et se trouve associée à divers ports cornouaillais, léonards ou

⁵⁰ H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 182.

⁵¹ Le 28 septembre 1494, à Bordeaux, Yvon Le Dolori (Dolory) vend la « carvelle » *Françoise de Landerneau* à Guillaume Le Berbier, marchand de Mounts Bay (Cornouailles), pour 300 écus, payables en Angleterre, les deux tiers en étain et le reste en espèces ; il devra ramener navire et cargaison d'étain au Conquet ; le 28 octobre 1505, Psalmon Johan, maître et marchand, et Jean Le Brit, marchand, copropriétaires (« parsonniers ») respectivement du quart et des trois quarts du navire, vendent la *Marie* de Landerneau à J. Custan, de Hull (Yorkshire), pour 100 écus d'or et une cargaison de plomb ; Psalmon devra faire retour de Hull à Crozon, nouveau port d'attache de la *Marie* « *nunc* de Crozon », J. BERNARD, *op. cit.*, t. III, Annexes, p. 36 et 186 ; le contrat de vente du premier navire est publié, t. II, p. 850.

⁵² H. TOUCHARD, *op. cit.*, insiste beaucoup sur cet état de fait pour relativiser la réussite commerciale du duché au ^{xv}^e siècle.

⁵³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14, fol. 104 (25 août 1503) ; B 20, fol. 220 (1513). Les Le Carn sont mentionnés dans les registres bordelais (tableau n° 3).

même plus lointains, s'explique par l'habitude du temps de laisser au patron la liberté de vendre là où les prix sont les plus attractifs, mais certainement aussi par la connaissance des limites du marché landerneen. Enfin, l'activité des marins locaux paraît irrégulière, plus intense dans la première décennie du XVI^e siècle, plus atone ensuite et il n'est pas question pour eux de rivaliser avec les grands armateurs de Penmarch, qui envahissent alors les registres des notaires bordelais. Mais il peut s'agir de l'effet déformant d'une documentation en définitive très partielle. Quoi qu'il en soit, la cartographie de l'aire des relations commerciales de Landerneau à la fin du Moyen Âge, telle qu'elle ressort de la documentation actuellement disponible, témoigne d'un incontestable rayonnement, en totale harmonie avec les directions générales du commerce breton de ce temps : présence dans les ports de Zélande, importance du secteur ibérique et aquitain, diversité des ports touchés dans les îles Britanniques⁵⁴. L'exploitation détaillée d'autres sources portuaires, celles de La Rochelle notamment, ville traditionnellement en relation avec Landerneau, permettrait sans nul doute d'affiner le schéma⁵⁵.

Landerneau à la fin du Moyen Âge. Un chef-lieu de seigneurie châtelaine

Port ouvert sur l'Océan, Landerneau est aussi le chef-lieu d'une juridiction s'étendant sur une trentaine de paroisses et trèves⁵⁶, ce qui amplifie sa dimension de ville-centre. Elle s'anime lorsqu'on y convoque les montres des gens du diocèse⁵⁷, ou quand le sire de Léon y séjourne, y tient son « conseil » et en profite pour veiller à la gestion de ses espaces forestiers, comme en 1477, ou pour recevoir les hommages de ses vassaux⁵⁸. Elle impose au pays environnant sa « mesure commune », car son maître dispose du droit d'y contrôler les poids et mesures utilisés dans la

juridiction, et elle accueille dès le XIV^e siècle un tabellionage avec son sceau particulier pour l'authentification des contrats⁵⁹. C'est là que se trouvent la cour de justice, qualifiée de « consistoire » en 1479, et la recette « ordinaire » (domaniale) de la châtelainie, dont les prisons (« chartres ») sont encore au château de la Roche jusqu'à la construction du nouveau pont⁶⁰.

C'est là aussi que se « baillent », en présence des autorités administratives et des notables, les fermes de l'ensemble de la juridiction, celles des châtelainies de Landerneau, Coatméal, La Roche-Maurice, Sizun et Ploudiry, chaque année au mois

⁵⁴ Ont été reportées sur la carte les localités touchées par les navires landerneens et celles dont les marchands expédient des marchandises à destination de Landerneau.

⁵⁵ En 1490, cinq bourgeois rochelais louent la « carvelle » de Jean de Landerneau pour expédier du vin à Saint-Malo, M. TRANCHANT, *op. cit.*, p. 251.

⁵⁶ H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Liste des juridictions exercées aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le ressort du présidial de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLI, 1914, p. 13-14.

⁵⁷ Le fait est assez rare, car la ville n'appartient pas au duc, qui a le monopole de la mobilisation ; voir cependant les montres générales de l'évêché en octobre 1489, la seigneurie étant alors sous la saisie du prince, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12, fol. 2.

⁵⁸ Arch. dép. Morbihan, 20 J 224, lettre du 2 septembre 1477, donnée à Landerneau, « expediee ou consaill » et paraphée de la main de Jean II de Rohan, relatant l'adjudication du « pasnage » des forêts de Guipavas à Jean de May ; la même année, le registre des fermes mentionne que le vicomte interdit le « pasnage » dans ces forêts « ou voiage qu'il fit à Landerneau ou moys de juillet derrain ». Jean de Rostrenen, témoin de l'enquête de 1479, déclare avoir été présent, quarante ans auparavant environ, quand Alain IX de Rohan vint à Landerneau, Morlaix, Landivisiau et Daoulas pour y recevoir ses hommages de la seigneurie de Léon, H. MORICE, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, p. CCXII.

⁵⁹ La « mesure commune » est citée dans l'acte de fondation de l'hôpital (1336, voir *supra*), dont le *vidimus* est passé en 1370 sous le sceau des contrats de la seigneurie, H. MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1380.

⁶⁰ Elles sont toujours dans ce château en octobre 1503, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14, fol. 138, lettre de rémission.



Aire des relations commerciales de Landerneau aux XIV^e et XV^e siècles.

Ferme / Année	1475	1476	1477	1478	1479	1480	1517
Sceaux et papiers	11 L 3 s 4 d	0	0	0	0	0	0
Moulins à foulon de Kerhamon	29 L 5 s	29 L 5 s	29 L 5 s				15 L 3 s 9 d
Cohuage	30 L 11 s 8 d	28 L 3 s	30 L 2 s	33 L 16 s 10 d	30 L 12 s 6 d	32 L 9 s	50 L
Coutumes et célerage	11 L 16 s 10 d	9 L	8 L 2 s 6 d	9 L	7 L 6 s	8 L 1 s	10 L
Moulins du pont							70 L
Boutiques du pont							3 L 6 s 4 d
Total	82 L 16 s 10 d	66 L 8 s	67 L 9 s 6 d	42 L 16 s 10 d	37 L 12 s 6 d	40 L 10 s	148 L 10 s 1 d

Tableau n° 5. – Fermes en espèces de la ville de Landerneau.

Seules ont été prises en compte les fermes urbaines ou périurbaines.

Ferme / Année	1475	1476	1477	1478	1479	1480	1517
Minage ⁶¹	18,75 r	18,75 r	17,25 r	20 r	17 r	17,5 r	16 r
Moulin à blé de Kerhamon	29,5 r	29,5 r	29,5 r				15,5 r
Total	48,25 r	48,25 r	47,25 r	20 r	17 r	17,5 r	31,5 r

Tableau n° 6. – Fermes en blé de la ville de Landerneau.

Seules ont été prises en compte les fermes urbaines ou périurbaines.

Abréviations : r, rez ou mesure rase ou râcle.

d'octobre ou de novembre, l'année financière commençant ici au 1^{er} décembre : en 1477, la séance est présidée par le sénéchal, Guillaume de Kersausen, et le capitaine de La Roche-Maurice, Louis de Rosnyvynen. Les fermes qui concernent principalement la ville sont peu nombreuses et anciennes, comme nous l'avons vu⁶² : « sceaulx et papiers », exploitant le droit de sceller les contrats des particuliers ; « minage » ou « minoge », pesant sur les produits mesurés en mines ou minots, donc les céréales ; « coustumes et celeraige », levés sur les transactions commerciales, en particulier les ventes de vins ; « cohuage », perçu sur les marchands des halles. On peut leur adjoindre celles des moulins urbains ou proches de la ville, dont les baux varient d'un à trois ans, ceux de Kerhamon et du pont, sans oublier celles des boutiques tardivement construites sur le pont et louées par la seigneurie.

L'ensemble est d'un modeste rapport, à l'image de la taille de la ville, et les adjudications à la chandelle, chaque année au mois de novembre, ne donnent pas lieu aux empoignades auxquelles on peut assister dans les grandes villes : les mises à prix sont peu souvent dépassées, en dépit des primes attri-

⁶¹ À la fin du XVIII^e siècle, on percevait, au titre du minage, 1% des blés vendus. Le boisseau ras ou « râcle » de Landerneau, au poids de Rohan, pesait 79 livres (38,70 kg env.), J. DARSEL, « L'amirauté de Léon (1691-1792) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 147, note 54.

⁶² Les registres d'adjudication des années 1475-1480 énumèrent en outre les fermes de moulins, fours, épaves, cohuage (Sizun), « pasnage », garennes, ardoisières, et champarts des châtellenies de Landerneau, Coatmeal et La Roche, Sizun, Ploudiry ; l'ensemble rapporte à la seigneurie en 1475 quelque 54 livres et 80 « rez » (mesures rases) de céréales (43,5 rez de froment, 36,5 rez de seigle), qui s'ajoutent aux revenus perçus en ville.

buées à ceux qui enchérissent⁶³, et il n'est pas rare de voir le premier « gecteur » emporter le marché, quitte à passer alliance avec ses concurrents⁶⁴. Le revenu des fermes est encore réduit par l'habitude du seigneur de faire don à ses proches ou à ses officiers du produit de certaines d'entre elles : à partir de 1476, le receveur déclare que le profit des sceaux et papiers est cédé à Guillaume de Bogat, sur l'ordre de Jean II, « et pour ce n'en a fait aucune mention d'eulx esdites fermes⁶⁵ ». On aurait aimé disposer de données chiffrées sérielles pour connaître l'évolution de leur rendement, mais les seules informations disponibles de ce type courent sur trop peu d'années pour pouvoir être exploitées en ce sens. Quant à la comparaison des chiffres de 1475-1480 avec ceux de l'aveu de 1517, elle doit s'effectuer avec prudence, car ce dernier s'appuie essentiellement sur des estimations (sommages ronds) et non des baux de fermes ; elle implique de surcroît qu'on tienne compte de l'inflation survenue dans l'intervalle. Le tableau n° 5 laisse pourtant percevoir l'importance pour la seigneurie de l'apport des moulins et des boutiques du pont en 1510.

Les élites landernéennes à la fin du Moyen Âge

Papiers administratifs et registres de baillées des fermes lèvent très partiellement le voile sur la société landernéenne du Moyen Âge finissant, celle de ses élites tout au moins. Un personnel administratif dont l'autorité déborde largement l'espace urbain élit résidence en ville ou dans les manoirs de la périphérie : officiers de justice, comme le sénéchal, le bailli, le procureur et leurs auxiliaires ; gens de finances, comme le receveur du domaine et le seigneur de Kerlozrec, voyer féodé (fieffé) de la seigneurie, qui collecte la taille urbaine ; prévôts⁶⁶, sergents, greffiers et notaires. En revanche, le capitai-

ne, étranger au milieu local, ses auxiliaires et ses gens d'armes résident plutôt au château de la Roche, mais le premier se déplace « en ville », pour représenter le seigneur, notamment lors des adjudications des fermes domaniales.

Les titulaires de ces offices appartiennent à la petite noblesse ou à la bourgeoisie locales. Parfois décorés d'un titre de maître qui atteste au moins un vernis universitaire, ils sont nobles, comme les Keraudy, Kercoent, Kersaintgili, Le Grant, Le Jar, Le Ny, Parcevaux, également connus comme notaires de la juridiction, ou roturiers. Lors de l'adjudication des fermes, trois groupes se côtoient dans la maison d'un notable autour du receveur qui dirige les enchères : des officiers seigneuriaux, en nombre variable, des nobles de la ville et de la châtellenie, et à côté

⁶³ À Landerneau, le quart de la valeur des « gects » ou enchères est offert aux enchérisseurs après l'offre initiale, s'ils n'obtiennent pas la ferme ; dans le cas contraire le preneur obtient un rabais équivalent sur le bail.

⁶⁴ Arch. dép. Morbihan, 20 J 224. Contrairement à ce qu'on observe dans la pratique administrative ducale, il n'y a pas de date fixe pour les adjudications qui, dans les années 1470, varient entre la fin octobre et la fin novembre. Sur la procédure des adjudications à la chandelle dans les villes médiévales, voir J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge. Les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1980, p. 149-152.

⁶⁵ Le prénom manque dans le registre, mais il ne peut s'agir que de Guillaume, serviteur et compagnon du vicomte, dont il partage toutes les aventures sous François II, le suivant notamment en France en 1470, 1484, 1488 ; lors des réconciliations de Jean II avec le duc, il est compris dans la liste des proches du seigneur concernés par l'accord, H. MORICE, *Preuves*, t. III, col. 208, 454, 457, 580.

⁶⁶ Des cinq prévôts qui officient dans le cadre de la juridiction, deux seulement, « l'abbé et couvent de Daoulas » d'une part, le seigneur du Ponthou d'autre part, sont cités, le 22 juillet 1476, jour de la « faere du Merzer » (La Martyre), lors de l'adjudication des fermes des champs des terres écobuées, Médiathèque de Nantes, ms. 1710, fol. 4 v°.

⁶⁷ Tableau 7. Il est institué par le duc le 22 novembre 1472, la seigneurie étant sous la saisie du prince, et reste en fonction après le retour de France de Jean II, H. MORICE, *Preuves*, t. III, col. 250-251.

Année	Officiers seigneuriaux	Notables cités	Sergents
1475 21 nov.	Louis de Rosnyvynen ⁶⁷ , capitaine de La Roche-Maurice maître Guillaume de Kersausen, sénéchal Guyon Le Barbu, lieutenant du procureur Yvon Keraudy, receveur	Maître Yves Poulmic Maurice Parcevaux Prigent Campir Jean de May, tous nobles	Jean Mahé Jean Botenan
1476 18 nov.	Maître Guillaume de Kersausen, sénéchal Yvon Keraudy, receveur	Maurice Parcevaux Hervé Keraudy Jean Jourdren Guillaume Glazren Yvon Louenan Pierre Urgoez	Jean Mahé Jean Botenan Jean Labbé
1477 11 nov.	Louis de Rosnyvynen, capitaine maître Guillaume de Kersausen, sénéchal Guyon Le Barbu, lieutenant du procureur Yvon Keraudy, receveur	Maurice Parcevaux Guillaume du Guernmeur Yvon Huon, Yvon Le Jeune Guillaume Glazren Tanguy du Beaudiez	Jean Mahé Jean Labbé Hervé Kertalx Jean Mazeas Yvon Louenan Guihou Courtoys Jean Le Botenan
1478 29 oct.	Yvon Huon, lieutenant de maître Hugues Le Ny, procureur Maurice Parcevaux, greffier, et Guillaume du Guernmeur, clercs et notaires de la juridiction Yvon Keraudy, receveur	Alain Le Louet	Guihou Courtoys Jean Mazeas Yvon Le Louenan Yvon Le Stum Guéguen Lossouarn Jean Botenan (Le Botdenan)
1479 18 nov.	Maître Hugues Le Ny, procureur Yvon de Keraudy, receveur	Jean Le Heuc, seigneur du lieu Alain Le Louet Olivier de Launay Guillaume Kerauraes Maurice Parcevaux Yvon Huon G. du Guernmeur	Guihou Courtoys Jean Mazeas Yvon Le Louenan Yvon Le Stum Guéguen Lossouarn Jean Botenan (Le Botdenan)
1480 21 nov.	Guillaume de Launay, sénéchal Yvon Huon, lieutenant d'H. Le Ny, procureur Yvon Keraudy, receveur	Jean Le Heuc maître Guillaume de Kersausen Maurice Parcevaux Guillaume du Guernmeur	Riou Rolland Jean (An) Le Fourn Alain Lossouarn Guihou Courtoys Jean Mazeas Yvon (An) Le Stum Jean Botenan

Tableau n° 7. – Officiers et notables landernéens présents aux adjudications de fermes domaniales (1475-1480). La liste des notables est incomplète ; seuls les plus en vue sont cités nommément, l'énumération se terminant par l'expression « et autres presents », habituelle dans les textes médiévaux.

d'eux d'autres personnes anonymes, enfin les sergents qui ont « banny dument lesd. fermes es marchez de la ville de Landerneau et es paroisses desd. chastellenies, chacun en son bailliage », c'est-à-dire à Landerneau, mais aussi dans les juridictions voisines de Coatméal et de Sizun, La Roche et Ploudiry. Il arrive que ces personnages, en particulier les sergents dont le nombre croissant, dénoncé par les textes du temps, est inversement proportionnel au revenu qu'ils peuvent tirer de leur charge, se portent candidats aux adjudications, profitant de leur statut et de leurs possibilités d'information sur les tendances des marchés, et se cautionnent les uns les autres pour les emporter et s'y maintenir parfois plusieurs années de suite (tableaux n° 7, 8 et 9).

Ces hommes ne manquent pas de zèle pour défendre les intérêts de leur maître. Alain An (Le) Goff, un bâtard de Rohan, receveur du fouage ducal de 1434 en Léon et receveur du port de Saint-Pol, s'est illustré, quand il était receveur de Landerneau, par ses efforts pour étendre, vers 1450, la fiscalité seigneuriale aux foires franches de La Martyre. Son zèle intempestif finit par compromettre le succès de la manifestation commerciale, si bien que Jean II de Rohan dut

revenir au *statu quo ante* en 1476⁶⁸. La fortune de certains lignages provient pour l'essentiel du service du seigneur. Tel est le cas pour les Keraudy, attestés dans les offices depuis les années 1360, qui constituent une véritable dynastie d'officiers au niveau local et même régional ; ses membres savent se rendre indispensables même quand la seigneurie est saisie par le duc, qu'ils servent alors tout en préservant les intérêts de leur seigneur. Le mieux connu d'entre eux est Yvon (de) Keraudy, receveur de Landerneau avant 1472 et jusqu'en 1494, y compris pendant les périodes de mainmise ducale sur la châtellenie⁶⁹. Il a commencé sa carrière en levant le

⁶⁸ Le mandement de Jean II du 9 août 1476, précieux pour l'histoire de La Martyre, se trouve dans Arch. dép. Morbihan, 20 J 224 (copie de 1605). Le nom d'Alain Le Goff apparaît aussi dans l'enquête de 1479.

⁶⁹ La saisie des biens de Jean II de Rohan, entre 1470 et 1475, est motivée par son ralliement à Louis XI, puis, de 1479 à 1484, par son incarcération à la suite de l'assassinat d'Hervé de Keradreux, suivie d'un nouveau départ de quelques mois pour la France en 1484, enfin, à partir de 1487, par sa trahison pendant la guerre d'Indépendance ; comme bien souvent, les officiers restent en place pourvu qu'ils fassent allégeance à leur seigneur « temporaire », voir H. DU HALGOUËT, *La Vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc - Paris, 1921, p. 87-90, et J. KERHERVÉ, *Finances et gens de*

Année	Sceaux-papiers	Minage	Cohuage	Coutumes et célerage	Moulins de Kerhamon
1475	G. Keranraes (M. Parcevaux)	J. Mahé (J. Kerguellaff)	J. Mahé (J. Audren)	J. Audren (P. Urguez)	Y. Louenan (autre Y. Louenan)
1476		J. Mahé (J. Audren)	J. Mahé (J. Audren)	J. Audren (G. Glazren)	Y. Louenan (autre Y. Louenan)
1477		J. Mahé	J. Mahé	J. Huon	
1478		J. Mahé	J. Mahé	J. Huon	
1479		J. Mahé	J. Mahé	J. Kerguellaff	
1480		J. Mahé	J. Mahé	J. Audren	

Tableau n° 8. – Les fermiers du domaine de Landerneau (1475-1480).

Quand il est cité, le nom du « pleige » (caution) de chaque fermier a été noté sous son propre nom.

	Moulin An Houarneur	Moulin du Rohellou	Moulins de Kerouuern	Moulins de Ponthalleneuc	Moulins de Bourg-Blanc	Pasnages	Épaves
1475	J. Clec'h (H. Morice)	Y. Le Jeune (J. Guezennec)	G. Cozden (Y. Gouzian)	J. Lagadeuc	A. Quilleuc	Y. Louenan (G. Le Barbu)	G. Le Barbu (M. Parcevaux)
1476	J. Clec'h (H. Morice)	Y. Louenan (J. Mahé)	blé : A. Gereuc (G. Lossouarn) foulon : G. Cozden	Y. Penlan	Y. Louenan (J. Mahé)		H. Keraudy (J. Audren)
1477	G. Donval	J. Donval	M. Gall	H. Goff	Y. Le Guevell		Y. Louenan
1478	G. Donval	J. Guezennec	blé : P. Barz foulon : T. de Beaudiez	P. Clech	J. Lagadeuc		Y. Louenan
1479	Y. Bihan	Y. Louenan	J. Ruzcuff	H. An Ostis	Y. Aguet		Y. Louenan
1480	Y. Bihan	N. Le Gelier	J. Ruzcuff	H. An Ostis	A. Lossouarn		N. Leon

Tableau n° 9. – Autres fermiers de la châtelainie de Landerneau : moulins, épaves et pasnages.

Quand il est cité, le nom du « pleïge » (caution) de chaque fermier a été noté sous son propre nom.

fouage ducal (l'impôt direct) de l'évêché de Léon dans les années 1450, tout comme il le fit, en toute illégalité, pour le compte de Jean II de Rohan en 1488, année où il est aussi mentionné comme « grenetier » de la vicomté de Rohan. Fidèle à son maître, il le suit dans son ralliement à la France pendant la guerre d'Indépendance et participe même aux opérations militaires⁷⁰. La famille bénéficie de la confiance du seigneur : dès 1366, un Salomon de Keraudy est garde des sceaux des contrats de Landerneau ; dans la seconde moitié du xv^e siècle, Guillaume (de) Keraudy est signalé comme maître d'hôtel et receveur général du vicomte, et argentier de son fils François⁷¹ ; Hervé (de) Keraudy tient la ferme des « espaves et galois » en 1476, et Olivier (de) Keraudy celle du « pasnage » des forêts de Guipavas l'année suivante ; Alain (de) Keraudy est attesté comme notaire à Landerneau en 1479 ; Jean (de) Keraudy, « demeurant à Landerneau », occupe les charges de procureur de la seigneurie, bailli de Daoudour (Landivisiau), receveur des fouages et impôts de l'évêché de Léon pendant la guerre d'Indépendance

(1491), enfin sénéchal de Landerneau en 1504⁷².

Quant aux autres personnalités landerneennes de ce temps, sauf cas particulier comme celui de Jean de May évoqué plus haut, les sources ne sont guère loquaces à leur sujet. Pourtant les marchands du cru travaillant en association (« usant de bourse commune »), mais aussi les « forains », installés sur place et y tenant « maison a viage », sont assez nombreux en ville pour que le duc,

finances des ducs de Bretagne, 1365-1491, thèse dactylographiée, Paris, 1986, Annexe prosopographique inédite, p. 454 (O. Avalleuc, receveur de Ploërmel et de la vicomté de Rohan).

⁷⁰ Un Yvon « Caraudy » est cité à la montre des gens de guerre du roi de France à Dinan, sous son chef, Jean II de Rohan, le 1^{er} septembre 1489 ; compte tenu des cacographies contenues dans ce texte (celles des rares noms bas-bretons en particulier), je me rallie volontiers à l'identification avec Keraudy proposée par les bénédictins à l'index, H. MORICE, *Preuves*, t. III, col. 631-632.

⁷¹ Il est également mentionné dans la montre de 1489 (G. Caraudy), *Id.*, *ibid.*

⁷² Arch. dép. Morbihan, 20 J 224. Voir aussi J. KERHERVÉ, *Finances...*, *op. cit.*, Annexe, p. 592-593.

sans doute à la demande des habitants, s'inquiète de les faire contribuer à la fiscalité commune⁷³. À côté des maîtres de navires, rarement propriétaires de leurs cargaisons et donc plus marins que marchands, dont nous avons cité les noms et les itinéraires, quelques acteurs économiques locaux sortent de l'anonymat, assez tardivement, à l'occasion d'un contrat, d'un procès ou de la concession d'un privilège : le marchand Jehan Le Gac séjourne à La Rochelle en 1468⁷⁴, ses semblables Jehan Le Brun, Guillaume Henry, Raoullet Rouaud, Yvon Le Bigot ont recours à la justice ducale en 1490, alors que la ville est sous la saisie de la duchesse⁷⁵, et Psalmon Johan, armateur, marin et marchand landerneéen, est attesté à Bordeaux en 1505⁷⁶. À côté d'eux on rencontre des artisans et petits commerçants, tels l'entrepreneur de maçonnerie Nicolas An Harczonneur, adjudicataire des travaux de réparation du château de La Roche-Maurice, après la guerre d'Indépendance⁷⁷, un mercier, vendeur de vêtements, en 1503, ou le tavernier Jehan Penevesen en 1509, témoins trop rares des activités urbaines⁷⁸.

Les indices indubitables de croissance urbaine qui précèdent ne doivent pourtant pas conduire à surestimer l'importance de l'agglomération. On aimerait connaître l'ordre de grandeur de sa population, mais la chose n'est pas facile. D'une manière générale, elle se fait plutôt discrète dans les registres de la chancellerie ducale – une à quatre mentions annuelles au temps de François II et d'Anne de Bretagne –, probablement parce qu'elle n'a pas de murailles et ne peut donc prétendre à l'octroi des ressources fiscales spécifiques que le duc accorde habituellement aux villes closes pour entretenir leur enceinte. Elle échappe, comme La Roche, à la réformation de 1426, ce qui nous prive d'un indice assez sûr de son développement démographique. On ne peut guère tirer d'information du montant des cens urbains, qui reposent pour l'essentiel

sur les maisons et les terrains à bâtir ; leur montant n'est connu qu'en 1517 : 67 L 18 s 2 d perçus par le seigneur de Kerlozrec, prévôt et voyer fieffé de la ville, auxquels s'ajoutent quelques redevances hors voirie (21 s 4 d) ainsi que le « vieux cens » qui s'élève à 8 L 14 s 3 d, plus une livre de poivre et une livre de cire⁷⁹. Lorsque la ville est frappée par la mortalité, comme en 1464, seule la déduction fiscale que lui accorde le duc nous est indiquée⁸⁰.

Priviligée par un seigneur alors bien en cours, Landerneau est en effet inscrite, en 1443, sur la liste des cités bénéficiant du régime fiscal allégé de « l'aide des villes » ; les sommes qui lui sont imposées au titre de cet impôt direct pendant le XV^e siècle (tableau n° 10) peuvent donner une idée de son importance relative par rapport à Morlaix, Quimper ou Pont-l'Abbé qui profitent du même avantage. On s'accorde pour attribuer aux deux premières localités une population voisine de 4 à 5 000 habitants⁸¹. Une simple péréquation en donnerait quatre à cinq fois

⁷³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3, fol. 126 v°.

⁷⁴ H. TOUCHARD, *op. cit.*, p. 370.

⁷⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 12, fol. 126 (18 juin 1490).

⁷⁶ J. BERNARD, cf. *Navires...*, *op. cit.*, p. 572.

⁷⁷ Arch. dép. Morbihan, 20 J 224 (1492-1493), cf. J. KERHERVÉ, « La Roche-Maurice. Château. Travaux à la fin du XV^e siècle (documents inédits) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 332-336.

⁷⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14, fol. 138 (mercier, 1503) ; B 18, fol. 125 v° (tavernier, 1509).

⁷⁹ Arch. dép. Morbihan, 20 J 224, aveu de 1517-1520, fol. 14 et 14 v°. Le total de 83 livres indiqué par J.-P. Leguay ne distingue pas les cens urbains et ceux des zones rurales de la châtellenie ; à titre de comparaison, Morlaix ne produit guère plus de 9 L de cens en 1455, auxquels s'ajoutent 38 L 18 s de taille répartie entre les citadins, Lesneven, 40 L en 1455, et Brest, 44 L en 1540, « Le Léon... », art. cité, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 183, 185.

⁸⁰ 25 livres de rabais sur l'aide des villes de 1464, soit environ 20 % du total, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4, fol. 128.

⁸¹ J.-P. LEGUAY, *Un réseau...*, *op. cit.*, p. 259.

	1434	1443	1446	1462	1464 mai	1464 déc.	1466 mars	1466 déc.	1467	1468	1473	1477	1480	1486	1487
LANDERNEAU		20 R	45 R	50 L	50 L	120 L	75 L	75 L	75 L	75 L	65 L	75 L	112L 10s	75 L	75 L
LA ROCHE-MAURICE		4 R	9 R	8 L	8 L	20 L	12 L	12 L	12 L	12 L	12 L	12 L	18 L	12 L	12 L
MORLAIX	100 L		180 R	200 L	150 L	400 L	300 L	300 L	300 L	300 L	300 L	300 L	450 L	300 L	300 L
MORLAIX VILLE NEUVE		30 R	60 R	10 L	10 L	30 L	14 L	14 L	14 L	14 L	14 L	14 L	21 L	14 L	14 L
PONT-L'ABBÉ	20 L	10 R	18 R	20 L	20 L	60 L	30 L	30 L	30 L	30 L	30 L	30 L	45 L	30 L	30 L
QUIMPER	300 L	200 R	360 R	400 L	350 L	600 L	500 L	400 L	400 L	400 L	400 L	400 L	600 L	400 L	400 L
TOTAL DE L'AIDE	7 360 L	4 135 L	8 647 R	5 335 L	4 885 L	11 514 L	8 823 L	8 823 L	8 823 L	8 823 L	8 733 L	8 743 L	13 188 L	8 743 L	8 643 L

Tableau n° 10. – L'aide payée au duc par Landerneau et quelques villes de Basse-Bretagne au XV^e siècle. (R : réaux, pièce d'or valant 25 s ; L : livre, valant 20 s). Le tableau indique les années au cours desquelles l'aide a été votée par les états de Bretagne ; sa levée peut éventuellement chevaucher deux années civiles. Le total indiqué sur la dernière ligne est celui du produit de l'aide dans l'ensemble du duché. Tableau extrait de J. KERHERVÉ, *L'État breton...*, op. cit., p. 622.

moins à Landerneau, qui l'emporterait largement à ce jeu sur Pont-l'Abbé, gratifiée d'environ 500 âmes ; mais on sait que les mathématiques ne font pas toujours bon ménage avec le fisc et que la protection d'un Grand suffit à minimiser la pression fiscale sur ses hommes. Quoi qu'il en soit, un ordre de grandeur de 1 000 à 1 200 habitants n'est pas irréaliste : Quimper, ville épiscopale et chef-lieu de baillie ducale, et Morlaix, enrichie par le commerce et l'industrie de la toile, gravitent à un niveau supérieur au port de l'Élorn⁸².

Preuve en est la venue précoce des frères mendiants dans ces deux localités, pionnières de l'implantation mendicante en Bretagne avec Dinan ; ils y arrivent dès le XIII^e siècle, ce qui implique qu'elles aient déjà atteint un certain stade de maturité urbaine. Le « critère mendiant » n'est cependant pas entièrement satisfaisant puisque Pont-l'Abbé, qui ne contribue que fort modestement aux aides, dispose d'un couvent de carmes à partir de 1383⁸³, alors que

⁸² La taxation des paroisses de Landerneau et Morlaix par les autorités ecclésiastiques vers 1330 corrobore cette inégalité, mais tend à la minimiser, signe que la fiscalité ne reflète pas toujours la population : Saint-Houardon est taxée 30 s et Beuzit 23 s (on ignore le chiffre de Saint-Thomas) ; Saint-Mathieu et Saint-Melaine de Morlaix doivent acquitter respectivement 40 et 45 s (on ignore le chiffre de Saint-Martin à cette date) ; la taxation de Quimper, très complexe en raison des nombreux bénéfices attachés à la cathédrale, est sans commune mesure avec celle des deux autres cités, A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. 335 et 340. À titre indicatif, Sizun et Ploudiry (y compris le territoire de l'hôpital Saint-Julien inclus dans la ville de Landerneau) sont taxées à 60 s en 1330 ; ces paroisses, selon le registre général de la réformation fiscale, comptent en 1428 respectivement 51,75 et 50 feux fiscaux, pour 175 et 174 foyers familiaux, soit environ 700 à 800 habitants, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988, fol. 128 v°, 135 v°.

⁸³ Sur l'arrivée des frères mendiants à Quimper (franciscains, en 1232-1233), à Morlaix (dominicains en 1236, puis franciscains observants dans la forêt voisine de Cuburien en 1458), enfin à Pont-l'Abbé (carmes, sur la paroisse de Loctudy, en 1383), voir H. MARTIN, *Les Ordres mendiants en Bretagne (vers 1230-vers 1530)*, Paris, 1975, p. 7, 8, 41, 79-80.

Landerneau doit attendre 1488 pour voir les franciscains observants s'installer, non sans quelques difficultés, sur le site de la chapelle Saint-Arnoul, aux limites occidentales de son territoire : après une négociation menée par le procureur de Jean II de Rohan, Alain Le Louet, et le prieur de Saint-Thomas, Yves Bersoche, qui redoute la concurrence des mendiants, ce dernier n'autorise l'installation des frères qu'en échange d'une promesse de soixante sous de rente annuelle, assignés sur les terres seigneuriales⁸⁴. Cette fondation ne résulte pas, comme on l'a dit, d'une simple intention pieuse qui aurait pris le vicomte de Rohan au lendemain de la mort de son fils à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. La date de la fondation (15 août 1488) est trop proche de celle de la bataille (28 juillet) pour que l'appel à l'ordre franciscain, le choix du site et la négociation avec les chanoines de Daoulas aient pu se dérouler dans l'intervalle. Il s'agit plutôt d'une opération où se mêlent recherche de prestige et calcul politique : le fondateur, qui à ce moment mène l'armée royale en Basse-Bretagne et ambitionne ouvertement le titre de duc pour sa descendance, affirme ainsi de manière ostentatoire sa piété, certes, mais aussi sa munificence et sa capacité à se comporter en prince véritable.

La création de cet établissement, dont la population s'élève rapidement au nombre de seize à dix-huit frères, confirme l'essor de la cité et l'inscrit dans le cadre de cette urbanisation « de complément » ou « intercalaire » qui a retenu l'attention des historiens du XV^e siècle⁸⁵. Une école est attestée en 1498 ; elle relève du diocèse de Cornouaille, mais on ne sait si elle dépend du prieuré-cure de Saint-Thomas ou du nouveau couvent, dont le rôle culturel va croissant au XVI^e siècle⁸⁶. En revanche, l'organisation municipale ne progresse pas au rythme du développement urbain, conséquence probable d'une tutelle seigneuriale qui reste forte : la documentation ne mentionne ni miseur, ni procureur

des bourgeois, ni conseil ou assemblée de ville⁸⁷. Cette situation devait se prolonger jusqu'au XVII^e siècle, mais le régime fiscal avantageux dont jouit la ville médiévale n'a pu que favoriser l'émergence de la conscience collective, force étant aux habitants de s'organiser pour dresser les listes de contribuables, procéder à l'assiette puis à la collecte de l'impôt⁸⁸.

Le paysage monumental à l'aube des Temps modernes

L'absence d'archives municipales ne facilite pas la connaissance de l'urbanisme et du paysage monumental landernéen à la veille de la Renaissance. Centre de gravité de la ville, le pont mentionné en 1336 est rebâti quasiment de fond en comble dans le courant de 1510 : une seule des six arches, la troisième à partir du nord, paraît antérieure au XVI^e siècle. La pierre de Logonna, le schiste et le granit s'y taillent la part du lion, mais le kersanton y apparaît aussi dans le décor

⁸⁴ H. MARTIN, *Les Ordres mendiants en Bretagne (vers 1230-vers 1530)*, op. cit., p. 81, 91, 96, 289. L'acte de fondation est dans H. MORICE, *Preuves*, t. III, col. 597-598.

⁸⁵ J. LE GOFF, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1970, p. 924-946 (p. 932).

⁸⁶ L. OGÈS, « L'instruction publique sous l'Ancien régime dans les limites du Finistère actuel », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXIII, 1936, p. 79. Un ouvrage récent attribue à un frère cordelier la rédaction de la Vie de sainte Nonne dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Y. LE BERRE, « La Vie de sainte Nonne et de son fils Dévy. Entre le mystère et la tragédie », dans Y. LE BERRE, B. TANGUY, Y.-P. CASTEL, *Buez santex Nonn. Vie de sainte Nonne. Mystère breton*, Tréflévénec-Brest, 1999, p. 107-108.

⁸⁷ Le fait que le pont rebâti en 1510 soit édifié sous le contrôle du receveur et du procureur de la seigneurie confirme l'absence d'officiers municipaux à cette date.

⁸⁸ Il n'y a pas de document connu concernant la vie municipale au Moyen Âge ; la première assemblée délibérante, réunie sous l'autorité des agents du seigneur, daterait de 1633, J. BAZIN, *Landerneau...*, p. 57.

monumental, et en particulier dans l'inscription dédicatoire, provenant du moulin banal et aujourd'hui replacée dans son contexte d'origine. On peut y lire :

L'AN MIL V^c X, HAULT (ET) PUISSANT JEHAN, VICONTE DE ROHAN, CONTE DE PORHOET, / SIEGNEUR DE LEON, DE LA GARNACHE, DE BEAUVOIR SUR MER (ET) DE BLEIGN, FIST FAIRE / CES PONTZ ET MOULI(N)S, AU DEVIS DE M(AISTRE) MARC SAGET, P(ROCUREUR), (ET) JEHAN LE GUIRYEC, RECE(VEUR) DE CESTE VILLE⁸⁹.

L'inscription est bordée d'une frise de macles, emblèmes des Rohan, entre lesquelles sont insérés, à la partie supérieure, des A couronnés, qui ont fait couler beaucoup d'encre ; on s'accorde pour y voir une référence à la fière devise de la famille seigneuriale : « À plus⁹⁰ ». On trouve dans le texte de l'inscription deux des personnages en vue de l'administration seigneuriale locale : Marc Saget, le procureur fiscal, et Jehan Le Guiryec (Guirieu, Guiryec, Guiriec, Guyrieu), le receveur domanial. Ce dernier est un notable relativement bien connu. Dès les années 1478-1480, sa maison hors du commun – « l'hostel Jehan Le Guiryec, en la ville de Landerneau » – sert de lieu de réunion à l'administration et on y adjuge en particulier les fermes domaniales⁹¹. Il succède en 1494 à Yvon de Keraudy à la recette de la châtelainie, ce qui lui vaut non seulement de gérer les revenus locaux, mais d'intervenir aussi lors des travaux de réparation du château de La Roche-Maurice ; il assure le financement du pont neuf, et deux ans plus tard, en janvier 1512, c'est à lui que Jean de Rohan confie la garde, l'administration et la recette de l'hôpital en cours de rénovation⁹². Il reste sans doute en fonction jusqu'à sa mort après 1520. Cette année-là, il est cité comme propriétaire de deux « applacze-ment(s) de maison » sur la « ryve près le cymetyere Sainct-Houardon », et d'un pré nommé Roudouz an Manach ; il administre la plus grosse des fermes domaniales, celle des ports et havres de Léon, et son fils (?),

Jehan Le Guiryec « le Jeune », tient celle du moulin de Pentnou⁹³.

En même temps que le pont, l'on se préoccupe d'établir en ville deux moulins sous un même toit, dont l'édifice est connu par des peintures, des dessins et surtout des relevés de la fin du XIX^e siècle, peu avant la destruction du bâtiment préalablement ravagé par un incendie⁹⁴. Leur nécessité tient peut-être aux problèmes de leurs homologues de Kerhamon, qui ne peuvent suffire à une agglomération en expansion : affermé normalement au milieu des années 1470, ces derniers disparaissent de la documentation, pour des raisons non expliquées, à partir de 1478 ; ils fonctionnent à nouveau en 1517, mais leur revenu est inférieur de moitié à ce qu'il était au XV^e siècle, illustration du succès des moulins du pont⁹⁵. Ces derniers occupent un édifice modeste par ses dimensions (10,80 m de long et 5,35 m de large), mais intéressant par son architecture et sa décoration.

⁸⁹ Les abréviations ont été développées et la ponctuation restituée dans cette transcription qui conserve l'orthographe d'époque.

⁹⁰ J. BAZIN, *Landerneau...*, p. 181. Sur l'interprétation du A couronné, qu'on trouve aux châteaux de Josselin et de Pontivy et à la chapelle Bonne-Encontre en Rohan, voir A. MUSSAT, « Le château de Josselin », *Congrès archéologique de France, Morbihan*, 1983, réédité dans A. MUSSAT, *Bretagne, architecture et identités*, D. Leloup (éd.), Rennes, 1997-1998, p. 240-241.

⁹¹ C'est notamment le cas le 11 novembre 1477, le 29 octobre 1478, le 18 novembre 1479 et le 21 novembre 1480, Arch. dép. Morbihan, 20 J 224.

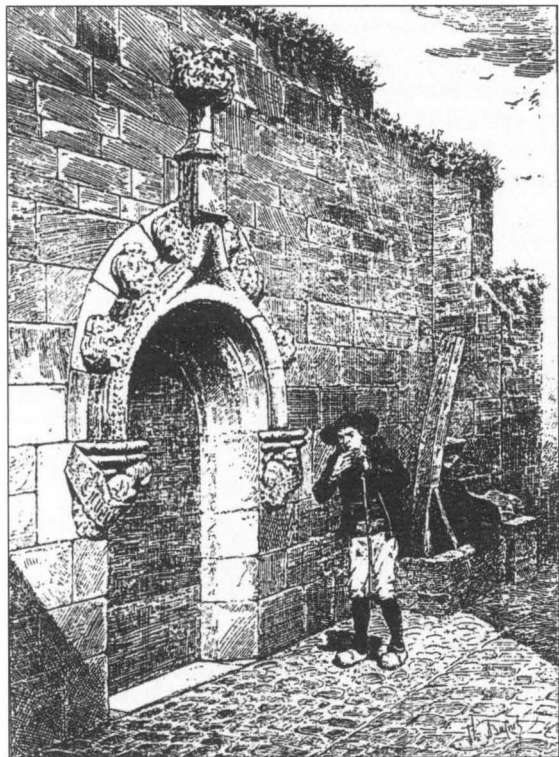
⁹² H. MORICE, *Preuves...*, t. I, col. 1380.

⁹³ Médiathèque de Nantes, ms. 1710, aveu de 1517-1520, fol. 14, 15 v^o, 16.

⁹⁴ On trouvera les reproductions des tableaux de R. Roy et des relevés de l'architecte L. Heuzé, établis à la veille de la destruction du moulin en 1897, dans J. BAZIN, *Landerneau, op. cit.*, p. 182-185, 193, et dans Y.-P. CASTEL, M.-M. TUGORÈS, *Landerneau. Patrimoine artistique et culturel*, Landerneau, 1984, p. 154-165. Il ne m'a pas été possible de consulter l'ensemble des plans d'Heuzé actuellement conservés par ses héritiers.

⁹⁵ *Supra*, tableau n^o 5.

Selon les relevés de la fin du XIX^e siècle, sa façade orientale donnant sur le pont est cantonnée de deux solides contreforts à triple ressaut en pierre de Logonna, nécessaires au maintien de ses trois niveaux ; celui du sud-est, qui se prolonge par un pignon orné de crossettes et d'une chimère, est conservé. La porte principale en anse de panier, encadrée de deux fenêtres étroites, à meneau horizontal unique, s'ouvre dans une façade bien appareillée en pierre de Logonna, sous un arc en accolade à crochets, retombant sur deux culs-de-lampe ornés d'anges porteurs de phylactères. Le sommet de l'accolade, timbré du blason seigneurial, est amorti en fleuron, dans la pure tradition du gothique flam-



Porte principale des moulins du pont de Landerneau ; état en 1886.

H. DU CLEUZIQU, *Bretagne*, t. I, *Le Pays de Léon* (1^{re} partie), Paris, 1886, p. 81.

boyant⁹⁶. Le même parti architectural se retrouve sur la façade occidentale, du côté du fleuve, la porte centrale cédant la place à une demi-tourrelle d'escalier en hors-œuvre menant aux niveaux supérieurs, où ont été aménagées des salles servant d'auditoire de justice – avec cheminée monumentale –, de chapelle et même de prison. Cette dernière remplace dès lors celles du château de la Roche-Maurice en fort mauvais état. La tourrelle est elle-même flanquée du côté nord d'une porte ouvrant sur un escalier extérieur qui permet d'accéder au lit de la rivière et aux deux arches étroites ménagées sous l'ensemble, au nord et au sud, pour abriter les vannes et canaliser l'eau alimentant les roues du moulin.

La construction des « moulins sur les ponts » fut un succès puisque leur fermage est estimé en 1517 à 70 livres, ce qui en fait la plus importante des fermes urbaines (*supra*, tableau 5). Il faut leur ajouter les deux « petites bouticles » de rapport que le sire de Rohan fait implanter côte à côte (« de jouxte ») sur le pont, « devers le moulin » et « devers la halle ». Leur location procure 3 L 6 s 6 d par an à la seigneurie⁹⁷. Depuis le début du XVI^e siècle au moins, le pont est donc bâti et habité, phénomène commun dans les cités médiévales. Vers le nord, il conduit à l'autre centre de gravité de la ville, la place des Halles, actuelle place du Général-de-Gaulle, haut lieu de l'animation commerciale qui sert aussi de point de repère dans les textes du temps. Nous ignorons tout de l'architecture de ces halles médiévales, probablement construites en bois sur piliers, mais leur existence ancienne n'est pas douteuse puisque les droits du « cohuage » de

⁹⁶ La précision relative de cette description doit beaucoup au dessin de la porte du moulin, conservé dans H. DU CLEUZIQU, *Bretagne*, t. I, *Le Pays de Léon* (1^{re} partie), Paris, 1886, p. 81.

⁹⁷ Médiathèque de Nantes, ms. 1710, aveu de 1517-1520, fol. 15 ; les fermiers des deux boutiques ont noms Jean du Boys et Jean Ryou.

Landerneau sont affermés chaque année par les agents du seigneur depuis la première moitié du XIV^e siècle⁹⁸.

En dehors de ces bâtiments remarquables, on ne découvre dans les textes qu'un petit nombre d'éléments structurants du paysage landerneen. Des édifices cultuels, on sait peu de choses. Seuls des documents tardifs renseignent sur l'église que les franciscains bâtissent à Saint-Arnoul, un bâtiment de taille plutôt restreinte en regard des autres constructions mendiantes⁹⁹. Sur la rive droite, Saint-Houardon et son cimetière qui s'étend jusqu'à la rive de l'Élorn servent de repères aux rédacteurs de l'aveu de 1517-1520. Au débouché du pont, rive gauche, le vieil hôpital Saint-Julien, dont l'entretien laisse à désirer et dont les rentes ne sont plus qu'imparfaitement payées, voit sa dotation primitive confirmée et augmentée et ses règles de fonctionnement rappelées par Jean II de Rohan en 1512 ; comme au moment de sa fondation, l'institution abrite encore un oratoire où le chapelain désigné par le seigneur doit dire trois messes par semaine¹⁰⁰. Il est donc probable que la chapelle Saint-Julien n'ait pas encore acquis son indépendance dans la deuxième décennie du siècle, ce qui accredit l'hypothèse de son transfert en face de l'hôpital, à l'est de la rue de Ploudiry, à partir de 1521 seulement ; une inscription découverte au XIX^e siècle témoigne que l'on y pose la première pierre du porche cette année-là¹⁰¹.

La construction civile et l'aménagement urbain ne sont pas en reste au début du XVI^e siècle. Un « quay devers Saint Julien » sert de repère dans l'aveu de 1517, signe que l'animation du port a probablement conduit à l'édification d'un premier quai de pierre avant cette date¹⁰². Outre celle des halles, d'autres places accueillent des marchés et les sergents y « bannissent » (crient) publiquement chaque année les fermes domaniales, mais elles n'ont pas encore de nom connu¹⁰³. Le réseau viaire, abstraction faite des rues

ou routes qui mènent aux localités voisines et qui en portent les noms, comme la « rue Ploudiry », vieille de deux siècles au moins, et la « rue Plougastel¹⁰⁴ », ne laisse connaître qu'une « rue du Four ». Cette dernière révèle une autre infrastructure collective, difficile à localiser, que ne paraît pas contrôler le seigneur¹⁰⁵. Des maisons ainsi que des « applacements de maison », c'est-à-dire des terrains à bâtir, sur lesquels des constructions ont jadis pu exister (avant les guerres ?) sont également repérables, aussi bien sur la rive droite près du cimetière Saint-Houardon que sur la rive gauche « juxte le quay » Saint-Julien. Les directions de l'expansion esquissées au XIII^e siècle se confirment donc,

⁹⁸ *Supra*, note 26 et tableau n° 5.

⁹⁹ Il s'agit d'un édifice de 31,18 m de long sur 8,44 m de large et 12,96 m de hauteur sous lambris. La plupart des autres édifices mendiants connus en Bretagne ont de 40 à 70 m de long et de 9 à 14 m de large, H. MARTIN, *op. cit.*, p. 289.

¹⁰⁰ Acte du 28 janvier 1512 (nouveau style), H. MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1379-1380.

¹⁰¹ Elle est transcrite dans D.-L. MIORECE DE KERDANET, *Les Vies des saints de Bretagne-Armorique par Albert Le Grand*, Brest-Paris, 1837, p. 506 : « En l'an mil cinq cens vingt ung / Et le lundy tiers jour de jung / Fust au portail de ceste esglise / La premiere pierre mise / A l'honneur de Dieu, Fils et Pere / Et Saint Esprit et de sa Mere / C'est l'hospital de ceste ville / A Sainct Julien domicile ».

¹⁰² Médiathèque de Nantes, ms. 1710, aveu, fol. 14 et 14 v°.

¹⁰³ *Ibid.*, registre de 1475, fol. 1.

¹⁰⁴ P. PEYRON et J.-M. ABRALL, « Notices... », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1916, p. 357, acte du 15 mai 1455.

¹⁰⁵ Une maison locative « en la ville de Landerneau en la rue du Four », Médiathèque de Nantes, ms. 1710, aveu, fol. 16. J. BAZIN, dans « Landerneau, fief urbain des vicomtes de Léon et des vicomtes puis ducs de Rohan, princes de Léon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 171, mentionne le four banal de la place aux Vaches (actuelle place Saint-Julien), ce qui confirmerait l'extension de l'urbanisation dans le quartier Saint-Houardon, mais le four cité dans l'aveu ne semble pas relever de la seigneurie du vicomte de Rohan ; il peut donc aussi bien s'agir du « four Saint-Thomas », dépendant du manoir de Lavalot.

à la fois de part et d'autre du pont et, sur les deux rives du port, le long des routes de Brest et Plougastel-Daoulas, en direction de Beuzit-Conogan d'une part, vers Saint-Ernel de l'autre. Deux axes de développement de la ville aux époques moderne et contemporaine se trouvent ainsi préfigurés.

*

* *

On mesure, à la lecture des lignes qui précèdent, à la fois l'immensité des lacunes documentaires concernant le Landerneau médiéval et le désastre archivistique que

constitue pour la cité la destruction de l'essentiel du chartrier des Rohan à Blain en 1793. Dans bien des cas nous en sommes réduits à des hypothèses que ne parviennent pas toujours à étayer solidement les bribes de documentation qui subsistent. Elles suffisent néanmoins à démontrer la présence au fond de la ria de l'Élorn d'une petite cité active, qui plonge ses origines dans la nuit des temps et a su se faire au début du XVI^e siècle, en dépit de son modeste développement urbain et de la tutelle étroite que lui impose son seigneur, le sire de Léon, un nom que ses représentants ont porté au loin, sur toutes les rives des mers occidentales.

Résumé

L'histoire médiévale de Landerneau souffre d'une pénurie de sources qui tient à la disparition, pendant la Révolution, d'une majeure partie des archives de la seigneurie de Léon. Des origines au XIII^e siècle, on peut seulement entrevoir la naissance, sur le premier gué de l'Élorn (*portus*), autour d'un point fortifié et de deux bourgs monastiques, d'une agglomération qui profite de l'installation d'une famille seigneuriale, celle des Hervé de Léon (vers 1180). Un pont et un hôpital sont attestés en 1336. Chef-lieu de seigneurie et port d'armement et de commerce, la ville tire parti des productions agricoles de son arrière-pays et noue des relations avec le monde atlantique. Son développement urbain demeure limité et sa population modeste. Elle n'attire que tardivement un couvent mendiant (franciscains, 1488). Mais sa réussite se traduit par l'émergence dans les sources d'une élite de citadins aisés (artisans, marchands, armateurs et maîtres de navires, membres de l'administration seigneuriale). Vers 1500, le paysage urbain se dessine un peu mieux, avec le pont de pierre habité, un réseau de rues en formation, de puissants moulins, un hôpital, des églises (Saint-Thomas, Saint-Houardon, Saint-Julien), des halles, des hôtels bourgeois et un quai de pierre où accostent les navires marchands en provenance de tous les horizons atlantiques, du Portugal au îles Britanniques et à la Flandre.

Abstract

Very few sources account for Landerneau in the Middle Ages. The main reason is that most of the archives of the Leon seigniorie disappeared during the French Revolution. From the origins to the thirteenth century, a town, benefiting from the settlement of a seigniorial family – the Hervés of Léon (circa 1180) – is noticed to have been born on the first ford on the river Elorn (portus), around a fortified place and two monastical burghs. A bridge and a hospital were acknowledged in 1336. As head of a seigniorie and as a trading and equipping harbour, the town benefited from the agriculture of its hinterland and developed links with the Atlantic world. The urban development and population remained limited. A beggars' convent – Franciscans – was only established in 1488. But its success resulted in the emergence of an élite of wealthy citizens (craftsmen, merchants, ship owners and managers, members of the seigniorie's administration). Circa 1500, the urban landscape became more clearly defined with the inhabited stone bridge, the development of a network of streets, powerful mills, a hospital, several churches, a covered market, bourgeois hotels and a stone quay where merchant ships from various Atlantic origins came to berth – from Portugal to the British Isles and Flanders.

Diverradur

Dre m'eo bet kollet e-pad ar Revolusion an darn-vrasa euz diellou aotrouniez Leon, diêz eo gouzoud petra eo bet istor Landerne da vare ar Grenn-Amzer. A-boan ma heller, kent an XIII^{ved} kantved, gouweled en-dro d'eul lehig-difenn ha da ziu vourhadennig veneh war roudour kenta an Elorn (portus), eur gêriadenn hag a zo eur chañs eviti gweled aotrouniez Herveed a Leon oh en em stalia enni (war-dro 1180). Meneg stard a zo euz eur pont hag eun ospital e 1336. O veza m'eo pennlezh eun aotrouniez, porz paramanti ha porz a genwerz, ar gêr a ra he mad euz produou an douarou tro-dro hag ez a e darempred gand kêriou ar mor atlantel. Evelkent ne gresk ket hi buan hag izel e chom an dud enni. N'eo nemed diwezad e teu eur gouent d'en em stalia (frañsiskaned, 1488). Eul lañs e tapas gand an embregeta euz ar vourhizien en o êz (artizaned, marhadourien, paramantourien ha mistri listri, kargidi melestradur an aotrouniez). Tro 1500 en em ziskouez frêsohig ar geoded gand ar pont-mên, tiez warnañ, eur rouedad ruiou nevez, milinou braz, eun ospital, ilizou, meur a gohu, tiez kaer bourhizien binvidig hag eur hae e mein e leh ma teu d'en em harpa al listri kenwerz a arru euz hed ar mor atlantel euz ar Portugal da Vro-Zaoz ha d'an Izelvroiou.

Échos ponantais d'une navigation de galères castillanes en 1405-1406

par Jean-Christophe Cassard*

Les récits de mer crédibles sont très rares dans le Moyen Âge occidental : les flots terrorisaient tant des terriens peu enclins par nature à les emprunter que ces néophytes taisaient par la suite leur expérience traumatisante, ou bien ne trouvaient pas les mots justes pour en rendre compte ; les marins de profession, eux, ne voyaient pas l'intérêt de coucher sur le papier le récit, banal à leurs yeux, de leurs incessantes traversées – illettrés pour la plupart, ils n'auraient d'ailleurs guère pu le faire, en eussent-ils éprouvé le désir. En conséquence les navigations demeurent désespérément absentes de l'écriture, sauf lorsque des faits de guerre viennent en relever l'intérêt et les font alors mentionner par les chroniqueurs. C'est ainsi qu'un classique de la littérature chevaleresque castillane devient la première œuvre à évoquer en des termes originaux certaines modalités de la circulation maritime au large des côtes de la Bretagne à l'aube du ^{xv}^e siècle.

Une geste maritime vécue par son narrateur

El Victorial narre par le menu la vie et les exploits d'un valeureux combattant espagnol, toujours demeuré vaincu nous assène-t-on (d'où le titre de l'ouvrage¹), don Pero Niño, mort en janvier 1453 à l'âge de 75 ans – une

biographie héroïque mise en forme dans les années 1430 par le *letrado* Gutierre Díaz de Games, son ancien *alférez* ou porte-bannière qui l'accompagnait sur les mers du Ponant et fut en conséquence le témoin oculaire et un acteur de la geste guerrière de son maître, qu'il narre cependant bien des années après les faits, d'où sans doute plusieurs aberrations dans sa géographie lorsque sa mémoire vient à le trahir. L'intérêt de ces passages ponantais provient à la fois du rappel des épisodes de mer que Games partagea, retranscrits sans fards ni fausse honte, et du soin pris à rapporter toutes les informations qui lui parurent dignes d'intérêt, collectées sur ce monde océanique qu'il découvrait, quitte à colporter des interprétations déformées ou douteuses.

Une étape de sa carrière voit, en effet, don Pero chargé par son roi de mener quarante nefes (dont il ne sera plus guère question par la suite, sinon pour déplorer la cupidité de leurs patrons qui leur fait oublier le devoir) et

* Université de Bretagne occidentale (Brest), Centre de recherche bretonne et celtique, UMR 6038 du CNRS.

¹ Rafael Beltrán LLAVADOR, *El Victorial. Estudio, edición crítica, anotación y glosario*, Salamanque, 1997. Cet ouvrage et son rapport à la Bretagne ont déjà été signalés par Robert OMNÈS, « La Bretagne et les Bretons dans les chroniques de Castille (XIV^e-XVI^e siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 88/4, 1981, p. 395-417, spécialement p. 402-405.

trois galères en renfort au roi de France contre les Anglais : le secours possible des flottes de Castille, posé en principe dès le temps de Philippe VI, passe pour récurrent au moins depuis l'époque où Bertrand du Guesclin a contribué à placer Henri de Trastamare sur son trône². Ensuite, en vertu du traité d'alliance perpétuelle signé à Tolède entre France et Castille en 1368, les Valois peuvent compter sur leur allié ibérique pour rétablir un peu l'équilibre sur mer tant les escadres françaises demeurent insuffisantes faute d'une politique navale ferme et continue³.

Parti de Santander, rejoint à La Rochelle (libérée des Anglais en 1372 grâce à la flotte castillane) par deux galères françaises que Charles de Savoisy⁴ (*mosén Charles Savasil*) venait de faire construire à ses frais à Marseille, après un raid éclair poussé en Gironde jusqu'à Bordeaux, le Castillan porte en 1405 la guerre de course dans la Manche, que son biographe nomme le canal de Flandre (*la canal de Flandes*), en dépit de la trêve armée conclue lors des conférences de Leulinghen en 1393, prévalant entre les deux royaumes jusqu'en 1415 mais souventes fois écornée sur mer, surtout dans les années 1403-1408⁵. Le port normand de Harfleur (*Haraflor*) sert de base opérationnelle aux Castillans prêtés aux Français par Henri III (1393-1406), dont Pero Niño est le frère de lait.

Bien qu'à la tête d'une redoutable force navale d'attaque et amariné depuis une précédente campagne de représailles menée sur les côtes du Maghreb, don Pero n'est pas lui-même un homme de mer : le texte le désigne d'ailleurs constamment comme « le capitaine », ce qui traduit bien sa fonction exclusive de commandement à la guerre. Suivant l'usage constant du temps de séparer les deux niveaux de responsabilités, la manœuvre des navires est abandonnée à des spécialistes, patrons pilotes et comites, le capitaine se réservant la conduite des opérations militaires, soit le choix des objectifs et l'organisation tactique des combats

à terre. À lire son *alférez*, ce partage des tâches suscite nombre de tensions entre les deux échelons hiérarchiques lorsque le capitaine entend forcer les hommes du bord à naviguer sans tenir compte des conditions météorologiques qu'ils jugent défavorables ; à l'occasion, ceux-ci prennent leur revanche en le promenant dans une rivière proche de Southampton alors que le Castillan pense faire une reconnaissance armée en Tamise vers Londres⁶ !

² Georges DAUMET, *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1898. Pour les implications sociales et culturelles de cette alliance, Adeline RUCQUOI, « Français et Castillans : une "internationale chevaleresque" », dans *La France anglaise au Moyen Âge*, Paris, 1988, p. 401-419.

³ Charles de LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. II, *La Guerre de Cent Ans. Révolution maritime*, Paris, 1914, 3^e éd.

⁴ Ce personnage, seigneur de Seignelay, chambellan du roi et ami personnel de Charles VI, devenu célèbre pour la violente querelle qui l'avait opposé à l'université de Paris, s'était en 1404 rendu en Castille afin de solliciter l'aide navale d'Henri III : comme il avait rapporté en termes dilatoires la réponse du roi, qui, à l'inverse, promit bientôt l'envoi de galères contre Calais, il encourut une disgrâce à la cour de Charles VI : *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. L. Bellaguet, 1842, t. III (rééd. Paris, 1994), vol. 2, liv. XXV, chap. VII, p. 158-161.

⁵ Marc RUSSON, *Les Côtes guerrières. Mer, guerre et pouvoirs au Moyen Âge. France - Façade océanique (XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes, 2004, p. 50-52. Outre les raids alternés entre Bretons et Anglais qui multiplient les descentes chez l'adversaire, Flamands et Anglais s'agressent aussi plus de quatre-vingt-dix fois en 1404... Le traditionnel droit à représailles indiscriminées précipite la montée en puissance des hostilités sauvages, mais la politique de Louis d'Orléans encourage également ces infractions à la trêve, lui-même projetant une action d'éclat contre Bordeaux, sa première expédition guerrière, qui échoue pitoyablement devant Blaye puis Bourg en 1406 (*Chronique du Religieux...*, *op. cit.*, liv. XXVII, chap. XV, p. 450-461).

⁶ *El Victorial*, chap. 75, p. 539-541. Du côté français, la *Chronique du Religieux...*, *op. cit.*, confirme en gros l'itinéraire de l'escadre franco-espagnole sur les côtes anglaises pour 1405 (liv. XXVI, chap. XVII, p. 316-323), mais demeure bien plus vague quant aux opérations de l'année suivante menées avec Charles de Savoisy, sauf une pointe sur Calais qui n'entre pas dans notre propos (liv. XXVII, chap. XVI, p. 462-465).

De façon manifeste, le capitaine se trouve ainsi handicapé par sa faible expérience nautique et son ignorance totale des parages où il navigue, ce qui n'est pas le cas de l'état-major de ses galères puisque les Castillans fréquentent ces eaux de longue date déjà pour le commerce. En réalité don Pero, tout à sa quête d'exploits guerriers, dépend à la fois de l'expérience et du bon-vouloir de ses équipages, de la faction d'Orléans qui l'a appelé et le salarie en réalité car Charles VI est bien incapable de gouverner, des renseignements obtenus des gardes du littoral normand qui orientent son action sur Jersey en 1406. En dépit du caractère de fier héroïsme attaché à sa geste, le capitaine Niño n'est guère plus qu'une bête de guerre en semi-liberté entre les mains de ceux qui le manipulent en fonction de leurs intérêts immédiats, sans véritable visée stratégique qui lui soit propre.

Ces insuffisances n'interdisent toutefois pas à son biographe de présenter des remarques si fines sur la navigation suivie (orientations changeantes des vents, manœuvres, équipements du bord) qu'on croirait presque à le lire parcourir le journal de bord de la galère amirale tant les données techniques abondent dans certains passages, dont l'extrait suivant, organisé selon un *crescendo* dramatique vers la tempête qui ne va pas tarder à s'abattre sur une flottille vite désarçonnée par la violence des éléments en Manche, donnera une première idée.

Au départ de Saint-Malo (*Samaló de Lilla*), « les galères sortirent du port au commencement de la nuit. Pendant tout le premier quart, elles firent rames pour gagner la haute mer (avec le jusant), le fanal allumé à la poupe de la galère du capitaine, et mouillèrent ensuite sur un grappin (on se laissa porter par le vent) jusqu'au quart de l'aube pour laisser reposer le monde. Elles firent route ensuite au nord-nord-ouest, le vent soufflant de la partie de l'ouest par la joue des galères ; on hissa les voiles, et on eut bon temps.

« Le jour venu, le vent se calma ; on borda les avirons, et on rama jusqu'au soir ; alors le vent fraîchit et devint contraire, donnant à mi-proue ; on hissa les artimons, et l'on établit les gouvernails. Les apparences du temps étaient mauvaises. Le patron (timonier) regardait de tous côtés, le visage blême, soupirant, consultant la boussole et la carte marine ; il parlait tout bas avec les marins, et ceux-ci s'étaient déjà faits lestes [pour manœuvrer]. Le capitaine les considérait et voyait dans tout cela des signes de tourmentes. Il appela les marins au conseil et leur demanda ce que signifiaient ces changements⁷. »

Les dangers de la mer du Ponant

La découverte des raz et des courants

Deux épisodes impliquent directement les eaux bretonnes dans le récit de cette campagne navale, en leur assignant le plus mauvais rôle. Le passage du Four, long d'une trentaine de milles nautiques, ponctuée une prudente remontée littorale au départ de La Rochelle, puis une tempête extrêmement violente disperse l'escadre en Manche et menace d'engloutir les galères qui subissent alors de

⁷ Traduction française des comtes de Circourt et de Puymaigre, *Le Victorial. Chronique de don Pedro Niño, comte de Buelna, par Gutierre Diaz de Gamez, son alferes (1379-1449)*, Paris, 1867, liv. II, chap. XXXI, p. 275-276 (cet ouvrage sera cité dans la suite comme *Circourt*, suivi du numéro du livre et du chapitre en chiffres latins, puis de la pagination en chiffres arabes). Leur traduction a été comparée et, au besoin corrigée ou supplémentée par des ajouts entre parenthèses, en fonction de celle de Jean Gautier Dalché, *Le Victorial. Chronique de don Pero Niño, comte de Buelna (1378-1453)*, Turnhout, 2001, qui utilise l'édition récente par Llavador, citée en tête, avec référence aux chapitres (numérotés en continu) et à leur pagination, référencée en chiffres arabes, sous le titre *El Victorial*, ici 67, p. 505. Les noms de lieux et de personnes transcrits en castillan sont donnés en italiques et entre parenthèses à la suite de leur forme courante.

graves avaries. Dans les deux cas, l'auteur a bien observé les caractéristiques de cette navigation périlleuse, qu'il s'efforce de rendre avec ses mots.

« Naviguant ainsi de port en port le long des côtes de Bretagne (*Bretania, Breaña*), ils doublèrent le cap de Saint-Mathieu (*el cabo de Samaygo*) et entrèrent dans le raz (*el Ras*), qui a vingt lieues de long. Ce raz est très dangereux. On croirait que la mer y bout à gros bouillons, comme l'eau d'une chaudière placée sur le feu ; non pas qu'elle soit chaude cependant, mais la mer y est telle qu'elle n'y fait que des tourbillons. Par gros temps, le péril est extrême en cet endroit, et le navire qui est drossé à la côte (si le navire se met en travers) est coulé en un instant.

« Là ne servent ni rames ni voiles : il y faut de bons gouvernails de caisse (latéraux), car les courants y sont forts et emmènent si raide le navire que, lorsque Dieu le garde des récifs (du naufrage) en trois ou quatre heures il fait ces vingt lieues, et le raz passé, les marins rendent grâce à Dieu qui les sauva⁸. » La violence du courant dans le raz de Saint-Mathieu entraîne donc les galères, incapables de gouverner : l'essentiel pour elles consiste dès lors à ne pas verser au travers de la lame. Surpris par cette rude entrée en matière, Games souligne le rôle capital des hommes de barre dans le maintien du bon cap entre les brisants qui bordent et enserrant la zone étroite ouverte à la navigation. Au retour de l'expédition, il philosopha plus longuement sur la rencontre en cet endroit des deux mers d'Espagne et du Ponant, d'où les lames gigantesques, et précisera que personne (sauf les timoniers, bien sûr) ne demeure sur le pont après avoir fermé les écoutilles. Pour lui, la pointe Saint-Mathieu balise l'entrée ou la sortie de l'espace océanique vers les mers étroites, une affirmation que l'histoire ne dément certes pas !

Enfin atteinte, la Manche présente la particularité pour un équipage plus familier de la mer intérieure, de conjuguer aux vents vio-

lents de forts courants de marée qui menacent de rendre incontrôlables les légères galères : « Les galères s'éloignèrent de là (*Plymouth*) en suivant la côte, et un matin elles se trouvèrent par le travers d'un golfe que l'on appelle Le Casquet (*un golfo que llaman el casquete*). Il y a là des roches très hautes, entre lesquelles il n'existe point de passage (ni aucune plage), et personne n'en connaissait. Un vent de mer très fort commença à souffler, et donnait en plein sur les galères qu'il faisait aller par force sur les roches. Il ne servait à rien de ramer ; il ne restait plus qu'à invoquer la Vierge sainte Marie pour en être secouru. Les galères se virent là en perdition. De plus, le courant était si rapide qu'il les portait toujours au golfe ; mais il plut à Dieu que ces courants, qui les menaient au golfe par un côté, les fit sortir par l'autre, ce qui fut une grande merveille ; et tous rendirent bien des grâces à Dieu. Ensuite, à force de rames et contre le vent, ils s'éloignèrent de la terre et entrèrent en pleine mer. Dans cet endroit ont péri bien des navires. Cette nuit, les galères tinrent en sûreté la haute mer⁹. »

L'année suivante, à une date déjà bien avancée dans la saison il est vrai, pareille mésaventure se renouvelle et paraît devoir signer la perte inéluctable de la flottille castillane alors sur la voie du retour vers ses ports, en dépit d'une voilure bien différenciée et du renfort des rames sollicité dès qu'il se peut : « Les galères passèrent ensuite par le raz de Saint-Malo (*el Raz de Samaló*). On était déjà au commencement de l'hiver, au mois d'octobre. Ce jour-là soufflait le vent d'amont, qui est le vent du nord, et très violent dans cette saison-là. On hissa les artimons et l'on entra les rames ; on allait vent en poupe, et les galères profitaient du jusant pour sortir avec la marée. Comme on naviguait ainsi, l'heure du flux étant arrivée, la mer commença à

⁸ *El Victorial*, 66, p. 502-503 ; *Circourt*, II, xxx, p. 272-273.

⁹ *El Victorial*, 71, p. 524 ; *Circourt*, II, xxxv, p. 295.

revenir, et les galères étaient encore au milieu du raz. Le courant de la marée montante était vif et prenait les galères par la proue ; le vent était très fort en poupe et luttait avec le courant sur la proue ; les galères ne pouvaient avancer (virer de bord). Retourner en arrière, le vent qui était violent ne le permettait pas ; et le courant, non moins fort, empêchait de faire route. Toutes les voiles étaient dehors, les poges (écoutes) filées, et les vagues très hautes battaient les proues, en sorte que les galères étaient en grande détresse et péril. Dans le raz, l'eau ne fait que des tourbillons, et c'est pour cela que la mer y est si dangereuse. Les galères furent six heures dans ce péril, jusqu'à ce que vint le reflux. Le vent fraîchit de plus en plus ; il déchira la voile du capitaine et brisa l'antenne. Le courant portait les galères en côte (en travers) ; et si les timons de caisse se fussent déplacés en ce moment, la galère eût été perdue. Mais il y avait au timon des hommes solides et experts, et qui la gouvernaient par grande vigueur.

« Quand on se vit en telle passe, on borda en toute hâte les avirons. Déjà le courant changeait avec la marée baissante ; on hissa la voile de bâtard sur l'artimon, et vent en poupe, on prit de l'erre. Et de même que la galère du capitaine fut en danger dans ce raz, ainsi le furent toutes les autres, et quelques-unes davantage. Les galères sortirent de là, et furent à l'île de Batz (*ysla de Baz*). Longeant ainsi la côte de Bretagne, tantôt avec bonace, tantôt avec gros temps, elles arrivèrent à un abri près de la terre et y passèrent la nuit¹⁰. »

La tempête en pleine Manche

Au débouché du Four, l'entrée dans la mer libre révèle bientôt aux équipages méridionaux une autre facette de l'inadaptation de leur type de navires pour la circulation dans les eaux du Ponant : « Le vent fraîchit si dur et furieux, et souleva la mer tellement, que les vagues embarquaient par la proue jusqu'au milieu de la galère, et la faisaient tourner par

force. Les lames étaient hautes comme des montagnes et la mer creusée. Les galères se dispersèrent, chacune suivant sa voie, de telle sorte qu'il n'en restait plus deux ensemble. En peu d'heures elles furent toutes éparpillées, et se perdant de vue, aucune n'eut plus connaissance de l'autre, et elles furent plusieurs jours sans se rejoindre. La galère du capitaine tint toute cette nuit au plus près du vent, jusqu'à ce que la tempête la maîtrisât, et alors il fallut faire vent arrière, et envoyer tout l'équipage sous le pont et fermer les écoutilles de toutes les chambres.

« Il n'y avait pas de voile hissée plus haut que la taille d'un homme. Les vagues étaient si fortes qu'en frappant les hanches de la galère elles menaçaient de la briser, et la faisaient toute retentir. Et il en venait de si hautes par la poupe que quelques-unes entraient dans la galère. Celles-là sont les plus dangereuses. Elles enlevèrent la chaloupe de la place où elle était amarrée et l'emportèrent à la mer. Tous les gens de l'équipage désespéraient déjà de leur vie et priaient Dieu qu'il eût pitié de leurs âmes. Ainsi s'écoula toute la nuit dans une grosse tempête ; et outre cela il pleuvait (sans arrêt), ce qui est une chose qui contrarie beaucoup les marins.

« Quand vint l'aube, une des galères apparut, mais si loin qu'on n'apercevait que sa voile sur la haute mer. La lune entra alors dans son premier quartier (de la taille d'une demi-lune), et il arrivait plusieurs fois qu'elle disparaissait et qu'on l'aurait dite engloutie ; cet effet était produit par la hauteur des vagues. La terre ne se montrait encore d'aucun côté [...]. Grâce à Dieu, vers l'heure de none, le vent tomba en grande partie ; on hissa une voile, on s'orienta le long de la terre (on alla reconnaître la terre)¹¹. »

¹⁰ *El Victorial*, 89, p. 634-635 ; *Circourt*, II, LII, p. 409-410.

¹¹ *El Victorial*, 67, p. 506-507 ; *Circourt*, II, XXXI, p. 277-278.

L'inadaptation fonctionnelle de ce matériel naval plutôt méditerranéen que sont les galères¹² devient éclatante en ces circonstances où la mer se creuse et le vent force : trop basses, elles « embarquent » de l'eau à chaque vague importante qui balaye leur pont, y provoquant des avaries importantes tandis que les membrures craquent de façon inquiétante. Dans cette posture inconfortable, les navires gouvernent mal et le plus sage consiste encore à amener la toile puis à les laisser chasser en veillant seulement à les maintenir face à la lame : les timoniers y parviendront non sans mal pour chacune d'elles, en s'aidant du renfort des voiles carguées à l'extrême pour assurer la dérive, administrant ainsi une nouvelle preuve de leur professionnalisme quoique, par ailleurs, la crainte s'installe parmi le restant de l'équipage – rameurs¹³ et matelots de pont – comme chez les hommes de guerre embarqués dans cette aventure, tous confinés dans l'inconfort et l'obscurité effrayante de l'entrepont. Une réaction faite de panique et de résignation mêlées devant la mort annoncée, que l'on trouve souvent rapportée au Moyen Âge même chez les gens de mer les mieux confirmés¹⁴.

Au reste, les Espagnols ne sont pas les seuls à avoir éprouvé quelques inquiétudes justifiées à l'occasion de ce coup de vent qui les surprend en haute mer, comme le confessaient à leur tour leurs amis français à l'heure des retrouvailles : « Messire Charles dit que sa galère montait jusqu'aux nues et descendait dans des abîmes ; que tantôt elle allait la tête en haut, et tantôt la tête en bas ; qu'il pensait tellement à son âme que le monde ne lui importait plus ; et que la mer avait emporté tout ce qui se trouvait sur le tillac jusqu'aux bancs des rameurs, qu'elle avait arrachés pour la plupart. Son patron raconta que si nombreux et si forts étaient les coups que les lames donnaient dans sa galère qu'ils la faisaient presque chavirer ; que bien des fois il avait cru voir le tillac aller dessous et la carène venir dessus, et qu'une fois il avait vu les étoiles du ciel entre le tillac et la coque

de la galère. Il dit aussi que sa galère se serait ouverte par la force des vagues, s'il ne l'avait ceinturée avec des câbles et des paillets (prélarts). D'autres disaient que plusieurs hommes étaient morts étouffés sous le pont tant on y était serré¹⁵. »

Les périls de l'échouage sur les hauts-fonds

Comme pour clôturer par un dernier feu d'artifices d'avanies leur séjour en Manche, les Espagnols subissent en 1406, à l'heure de leur départ définitif, d'autres malheurs encore lorsque leurs bâtiments menacent de se briser après être venus au sec : « Et il en advint ainsi à celles du capitaine qui avaient eu grande tourmente à souffrir tout le jour et partie de la nuit. Elles furent chercher sur la côte de Bretagne, auprès du Mont-Saint-Michel (*Mon San Migel*), un refuge où les gens de l'équipage, qui étaient très fatigués, purent se reposer. À minuit elles jetèrent l'ancre ; et quand vint le point du jour, les roches parurent hors de l'eau tout autour des galères. Les marins sondèrent, et trouvèrent

¹² Des galères sont pourtant attestées de façon sporadique en Iroise tout au long du Moyen Âge, les dernières à y paraître étant sans doute celles amenées à Brest par Prigent de Bidoux en 1512-1513 : Jean KERHERVÉ, « Aux origines du bain. Galères et galériens à Brest au temps de Louis XII », dans *La ville médiévale en deça et au-delà de ses murs* (Mélanges Jean-Pierre Leguay), Rouen, 2000, p. 243-259.

¹³ Rappelons qu'au Moyen Âge comme dans l'Antiquité, malgré des difficultés croissantes de recrutement, la plupart des rameurs demeurent des hommes libres salariés à la tâche.

¹⁴ Michel MOLLAT, « Les attitudes des gens de mer devant le danger et devant la mort », *Ethnologie française*, t. IX/2, 1979, p. 191-200. – Christiane VILLAIN-GANDOSI, « La mer et la navigation maritime à travers quelques textes de la littérature française du XII^e au XIV^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. XLVII, 1969, p. 150-192.

¹⁵ *El Victorial*, 67, p. 508 ; *Circourt*, II, XXXI, p. 279.

rent qu'ils étaient presque à sec sur fond de roches, ce qui est très dangereux. Là il fallut toute la science des marins, car le vent venait du large et donnait en travers des galères ; et comme la mer baissait, il n'y avait pas d'espérance qu'elle les tirât de là. Le capitaine ordonna à ses gens de sauter tous à la mer, d'alléger les galères et de les emmener à force d'épaules (de les tirer à force de bras pour les éloigner). Et il plut à Dieu qu'ils réussissent à les vider ; ils les poussèrent à la pleine mer, et les firent sortir de ce mauvais endroit où elles étaient déjà engravées (échouées). Puis le monde remonta sur les galères ; on prit les rames, on passa le raz Blanchart (*el rax de Brancharte*), et l'on se dirigea sur le cap de Saint-Mathieu (*cabo de Samaygo*)¹⁶. »

Gens et choses de Bretagne

Les îles de Bretagne

En dehors des places anglaises aperçues ou attaquées, les terres bordières de la Manche ne suscitent aucun commentaire de la part de Gutierre Díaz. Seules les îles de l'Atlantique avaient éveillé son intérêt du fait de leurs privilèges et coutumes : à l'orée du périple ponantais donc, « ils partirent de La Rochelle, passèrent devant les Sables d'Olonne et les bouches de la Loire, et touchèrent à la ville de Guérande (*Garran[d]a*)¹⁷. Entre la Bretagne et les îles, il y a là l'île de Ré et Belle-Isle (*ysla de Rey e Belaysla*)¹⁸. Ceux qui habitent cette dernière ne portent point d'armes et ne se défendent pas, même quand on cherche à leur nuire, parce que le pape les a pris sous sa protection et excommunie quiconque tente de leur causer préjudice. » Si les protections pontificales s'efforçant de sauvegarder Belle-Isle des incursions hostiles sont connues, elles le sont pour une date postérieure¹⁹ : leur existence dès 1405 apporterait ainsi une précision inédite à l'histoire de

ce milieu insulaire régulièrement fragilisé par les menaces planant sur lui.

Et Games de poursuivre sur sa lancée : « Il y a là une île habitée, et dans laquelle les femmes ne peuvent accoucher. Quand arrive le moment de la délivrance, on conduit la femme en terre ferme pour qu'elle y accouche, ou bien on la met en mer dans une embarcation, et les couches faites, on la ramène dans l'île²⁰ » : cette fois, on ne saurait affirmer que cet interdit appliqué aux femmes en couches soit bien exact, ni préciser de quelle île il s'agirait... Cet usage ressemble fort à tous ces *mirabilia* dont on ne se prive pas d'abreuver au Moyen Âge les trop crédules auditeurs en quête de faits rares et étranges !

Des Bretons agrégés à l'épopée

Passé les raz, le séjour réparateur à l'Aber Wrac'h (*una ysla que llaman Barbarac*) procure aux Castillans l'occasion de ren-

¹⁶ *El Victorial*, 89, p. 636 ; *Circourt*, II, LII, p. 411-412.

¹⁷ Rappelons que des galères castillanes, au nombre de dix-neuf, répondant à l'appel de Charles V, avaient effectué quelques décennies plus tôt, en 1379, une démonstration devant Guérande, Nantes puis Rhuy, qui échoua de façon pitoyable : Guillaume DE SAINT-ANDRÉ, *C'est le livre du bon duc Jehan*, édition Émile Charrière, à la suite de *La chanson de Bertrand du Guesclin* par Cuvelier, Paris, 1839, t. II, vers 3384-3517, p. 532-536.

¹⁸ Cette fraction de l'itinéraire maritime ressemble fort à un extrait de « routier » tel qu'en possédaient les marins de ce temps, leur procurant dans l'ordre la suite des ports et des sites remarquables à côtoyer.

¹⁹ Benoît XIII émet en 1408 une première bulle en secours à Belle-Isle, puis Nicolas V édicte en 1455 son *Inhibitio contra piratos*. Déjà, le 20 octobre 1313, Philippe le Bel, à la demande de l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, seigneur de l'île, avait dû adresser une lettre au roi d'Angleterre lui enjoignant d'éradiquer les descentes des pirates anglais sur Belle-Isle : Louis ROSENZWEIG, *Cartulaire général du Morbihan*, Vannes, 1893, acte n° 488, p. 402-403.

²⁰ *El Victorial*, 66, p. 502 ; *Circourt*, II, XXX, p. 271.

contrer des membres de la noblesse léonarde avec lesquels ils banquettent tout à leur aise²¹. Si ces hôtes de marque demeurent malheureusement anonymes, d'autres Bretons paraissent nommément désignés dans la chronique castillane, à commencer par Bertrand du Guesclin, qualifié de façon prématurée de connétable de France à l'heure de ses campagnes ibériques (*mosén Beltrán de Claquín, condestable de Françia*), dont l'extraction régionale n'est cependant pas rapportée, à l'inverse d'un assez mystérieux « messire Geoffroy Ricon, chevalier breton » (*mosén Jofré Rechón, [que] hera un cavallero bretón*) qui aurait reçu de Henri de Trastamare la seigneurie et le titre de comte d'Aguilar de Campos après la mort de Pierre I^{er} dit le Cruel²². Comme le grand-père de don Pero avait été un partisan du roi Pierre lors de la guerre civile de Castille, l'auteur, comme d'autres sources polémiques, accuse Bertrand d'avoir trompé ce roi en faisant semblant d'accepter, contre une forte récompense (des terres, dont la ville de Soria, et 200 000 doubles !), de l'aider à fuir la vengeance de son demi-frère en le menant sain et sauf jusqu'au royaume maure de Grenade : en fait, dans la nuit du 23 mars 1369, lorsque le vaincu quitte l'abri du château de Montiel où il avait trouvé refuge après la déroute de ses armes sur le champ de bataille du même nom le 14, il est arrêté et livré au roi Henri qui le met à mort aussitôt après dans des circonstances équivoques²³...

Mais ce sont aussi des contemporains, le sire de Tournemine²⁴ et Hector de Pontbriand²⁵ (*Éctor de Ponbrianes e el señor de Tornamina*²⁶) avec lesquels don Pero effectue en 1406 une descente sur l'île de Jersey (*Jarrasuy la Grande*), où Pontbriand s'illustre durant la contre-attaque fatale au receveur de l'île, menée de concert avec don Pero et la réserve des hommes d'armes descendus à terre lorsque les arbalétriers et autres pavésiers, faiblement protégés et rendus indisciplinés par l'appât du gain à tirer du pillage immédiat, se voient menacés

par les Anglais accourus en renfort à leurs propres goujats : Hector participe du groupe

²¹ *El Victorial*, 67, p. 507-508. Sur ce havre, que le Religieux de Saint-Denis nomme pour sa part *Hirbrac* lorsque Savoisy y aborde le 23 août 1405, Marc RUSSON, « L'Aber-Wrac'h et les terroirs littoraux environnants : portrait d'une société maritime bretonne à la fin du Moyen Âge », *Kreiz*, n° 2, 1993, p. 259-277.

²² Ce personnage est mentionné à plusieurs reprises dans le livre premier des *Chroniques de Jean Froissart*, éd. Siméon Luce, t. VII, Paris, 1878 : § 589, p. 56 (avec 400 Bretons rassemblés par Henri au château de Roquemaure [Tarn] après Najera, il participe à la fin de 1367 à la prise de Bagnères-de-Bigorre qui dépendait de l'Aquitaine du Prince Noir) ; § 591, p. 62 (diverses courses avec les Bretons en Castille pour le compte d'Henri) et § 598, p. 76 (*messire Joffrois Ricon*, cité juste après Bertrand du Guesclin à Montiel le 14 mars 1369). D'Argentré évoque également sa figure à Montiel. Geoffroy aurait ensuite été de la bataille de Chisey en 1372 et aurait trouvé la mort en 1385 lors de la bataille d'Aljubarotta au Portugal, selon Alexandre DE COUFFON DE KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, Paris-Nantes, 1877, t. II, p. 246-247.

²³ *El Victorial*, 14, p. 304 ; sur les fourbes promesses de Bertrand au roi enfermé dans Montiel en 1369, chap. 15, p. 307-309 ; sur les récompenses accordées à ses partisans par le roi Henri, *El Victorial*, 16, p. 310. – Les accusations portées contre Bertrand relayent celles du chroniqueur castillan don Pedro Lopez de Ayala, chancelier du roi Henri II (*Crónicas de los Reyes de Castilla*, § VIII de l'an 1369) ; elles sont reprises en sourdine par le *Chronicon Briocense*, dans dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire civile et ecclésiastique de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 46.

²⁴ Il s'agit probablement de Jean de Tournemine, fils d'un autre Jean et d'Isabeau de Beaumanoir, qui épouse Jeanne de Saffré en 1404 et meurt en 1427 ; depuis 1402 il était chambellan du jeune Jean V. Monique Le GUIGODENIS, « Une famille noble à la fin du Moyen Âge : les Tournemine de la Hunaudaye », dans Jean KERHERVÉ et Tanguy DANIEL (dir.), *1491. La Bretagne, terre d'Europe*, Brest-Quimper, 1992, p. 119-133.

²⁵ Hector de Pontbriand, seigneur de Plancoët, écuyer du prince Louis, reçoit 300 livres en juin 1400 pour « le fait et voyages de certaines armes » qu'il allait accomplir en Angleterre, une tournée dont il rapporte une honorable blessure ; il est aussi sollicité par le frère du roi à l'été de 1404 pour un projet de descente en Angleterre, finalement abandonné : Eugène JARRY, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris, 1889, p. 284 et 309.

²⁶ *El Victorial*, 89, p. 618.

de combattants d'élite qui les dégage du péril et abat le pennon blanc frappé de la croix de Saint-Georges, entraînant la dispersion des ennemis²⁷.

Un autre fils de l'Armorique, illustre en son temps dans les milieux curiaux, voit sa mémoire rappelée à l'occasion du passage des galères au large de Dartmouth, qu'elles hésitent néanmoins à attaquer puisque c'est là que mourut de ses blessures Guillaume du Chastel (*mosén Guillén del Castel*), le frère aîné de Tanguy, le futur prévôt de Paris²⁸, au terme d'une descente malheureuse l'an d'avant, en 1404 (dont le récit circonstancié est pour partie perdu dans le meilleur manuscrit conservé du *Victorial*). Le portrait du défunt se fait dithyrambique, peut-être parce que Guillaume, membre de l'ordre de « la dame blanche à l'écu vert », n'était pas un inconnu en péninsule Ibérique, ayant eu l'occasion de faire valoir ses talents de joueur à Ségovie en 1401²⁹ : « Ici l'auteur laisse de parler du capitaine et de messire Charles (de Savoisy), et du désaccord qu'ils eurent sur le propos d'aborder au lieu susdit, pour raconter comment mourut là messire Guillaume du Chastel, le noble et vaillant chevalier ; parce qu'un chevalier aussi brave et vertueux que le fut celui-là tant qu'il vécut dans ce monde, c'est bien raison de faire grande mention de lui dans les histoires des nobles chevaliers quand l'occasion s'en présente.

[lacune dans le manuscrit] « ... douze nef. Et quand il s'agit de descendre à terre, il s'éleva entre eux une grande querelle pour savoir qui y descendrait d'abord. Le désordre se mit parmi eux, et comme les Anglais étaient en grand nombre, les Bretons furent bientôt vaincus, encore que messire Guillaume combattit très valeureusement jusqu'à ce qu'il fût dangereusement atteint ; il fut frappé d'un coup d'épée au défaut de la cuirasse (sous les plates), et étant pris il mourut au bout de douze ou treize jours³⁰. »

Le disparu avait aussi fait partie de l'équipe française opposée à autant de volon-

taires anglais lors d'une joute courtoise organisée en Gascogne, à Montendre dans les Charentes, le jour de la Saint-Yves 1402, dont, conformément à Games, la plupart des sources donnent les Français vainqueurs³¹ : « Il figura dans un combat de sept contre sept ; les adversaires étaient des Anglais, et il resta vainqueur ainsi que ses compagnons, qui étaient messire Arnaud Guillen de Barbasan, Archambaud de Villars, Carouys (*Caroys*), et messire Guillaume Bataille³². » Ce rappel en situation connaît une suite. À la mauvaise saison, tandis que ses galères hivernent à Rouen à proximité du célèbre arsenal du *Clos des galées* où elles trouvent sans doute de quoi réparer leurs dégâts, don Pero, après une première visite à Paris, a l'honneur de se voir appelé à remplacer Guillaume au sein de son équipe en cours de reconstitution afin d'affronter une nouvelle fois sept à sept celle d'un certain chevalier catalan Pons (Charles VI interdira au dernier moment le combat qui devait se dérouler dans la capitale³³). En fait, derrière ces joutes gracieuses, il s'agit là d'un épisode de la rivalité croissante entre les

²⁷ *El Victorial*, 89, p. 624.

²⁸ Jean-Christophe CASSARD, « Tanguy du Chastel, l'homme de Montereau », dans *Trémazan et les sires du Chastel*, colloque de Brest, juin 2004.

²⁹ Le 15 septembre 1401 il avait affronté le chevalier catalan Pere de Cervello avec la permission d'Henri III, fait cité p. 330 de Isabel BECEIRO PITA, « La fascination pour la "Matière de Bretagne" dans la noblesse castillane au Moyen Âge tardif », dans 1491. *La Bretagne...*, op. cit., p. 325-334.

³⁰ *El Victorial*, 68, p. 513-514 ; *Circourt*, II, XXXII, p. 284 et 286.

³¹ Outre Christine de Pisan qui chanta cet exploit : *Chronique du Religieux...*, op. cit., liv. XXIII, § III, p. 30-31 ; Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, éd. J.-A.-C. Buchon, Paris, 1838, p. 412 ; *Chronique du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le héraut Berry*, éd. Henri Courteault et Léonce Celier, Paris, 1979, p. 9-10.

³² *El Victorial*, 68, p. 513-514 ; *Circourt*, II, XXXII, p. 285. *Carouys* a toute chance aussi d'avoir été Breton.

³³ *El Victorial*, 84 et 85, p. 587-592.

ducs de Bourgogne et d'Orléans : Du Chastel appartenait comme Pontbriand à l'hôtel de ce dernier, tandis que le groupe adverse mis sur pied en 1406 provient de l'hôtel de Jean sans Peur... Mais le roi impose aux deux ducs une réconciliation feinte, une de plus !

Si Games insiste surtout sur les prouesses physiques de Guillaume et impute à sa seigneurie un rang baronnial pour le moins douteux à cette date, sa figure fournit au Castillan le prétexte de préciser qu'il existe deux sortes de Bretons : « Messire Guillaume était naturel de Bretagne ; il était Breton bretonnant (*bretón bretonante*). On appelle bretonnant celui qui est Breton sans mélange d'autre nation ni langue, et l'on appelle Bretons galots (*bretón galón*) ceux qui habitent à l'autre extrémité de la Bretagne, mêlés avec des Français ; ceux-là, on ne les tient pas pour purs Bretons ni pour aussi bons gentilshommes³⁴. Messire Guillaume était du meilleur lignage de la Bretagne. Il était seigneur d'une grande baronnie qu'on appelait le Chastel (*una grand baronía que llaman el Castel*). C'était un homme haut de taille, très puissant de corps, et fort beau de sa personne. Il était très vaillant ; maintes fois il était entré en champ clos, tant contre tant, pour combattre à armes courtoises ou à toute outrance. Il était très expert aux armes, et à la joute il les portait si légèrement qu'il n'en était pas plus empêché que s'il ne les avait pas eues sur lui. Il se confiait tellement en sa puissance que souventes fois, dans les combats de tant à tant, il entreprenait de mettre les mains sur celui qui lui était échu³⁵. »

Comme ce passage ne trouve ni équivalent ni répondant dans le reste de l'œuvre concernant la « pureté de sang » des peuples que les Castillans ont côtoyés alors, il devient évident que l'information a été fournie par les Du Chastel eux-mêmes ou quelqu'un de leurs proches, chantres d'une sorte de fierté basse-bretonne³⁶ qui ne leur interdit certes pas de mettre leurs talents au service du roi de France ! Cette exaltation des « vrais »

Bretons, purs de langue comme de race, évoque quelque peu aussi le mythe du « génocide originel des Armoricaains », dont le *Prologue de la Vie de saint Gouesnou* offre un précoce prototype léonard avant que l'historiographie ducale ne s'en saisisse et l'utilise afin d'expliquer la dualité linguistique du duché³⁷.

Plongées dans le passé armoricain

L'évocation des origines de la Bretagne n'est du reste pas absente, à sa manière, du *Victorial*. Si Gutierre Díaz reconstruit longuement le périple du petit-fils d'Énée, dit Brut, vers l'île des géants qui porte désormais son nom, *Brutannia* – mais cela concerne d'abord et avant tout la généalogie du peuplement de l'île –, il s'interroge au passage sur la synonymie existant entre l'ancien royaume devenu Angleterre et le duché, en l'expliquant par le rappel de la grande famine qui aurait un temps frappé les *Brutons* de l'île par suite d'une sécheresse continue, et contraint une partie de leur peuple, menée par leur roi *Millor Perio*³⁸, à venir chercher refuge

34 « *Mosén Guillén fue natural de Breñón. Era bretón bretonante. Llanan bretonante al que es bretón que non es mezclado de otra nación ni lengua ; e llaman bretón galón por los que son al cavo de Breñaña mezclados con Francia ; e éstos non los an por tan puros bretones ni tan fidalgos* ».

35 *El Victorial*, 68, p. 513 ; *Circourt*, II, xxxii, p. 284-285.

36 Gwennole LE MENN, « Les Bretons bretonnants d'après quelques textes et récits de voyage (XIV^e-XVII^e siècles) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, 1984, p. 105-134.

37 Jean-Christophe CASSARD, « Le génocide originel. Armoricaains et Bretons dans l'historiographie bretonne médiévale », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 90/3, 1983, p. 415-427.

38 Gutierre Díaz de Games affirme tirer son information d'une *Chronique des rois d'Angleterre* qui a résisté à toutes les tentatives d'identification jusqu'à présent, comme le personnage du prétendu roi *Millor Perio*. Je me risquerai juste à rapprocher le premier terme de son nom de l'anglais *milord*, sous toutes réserves...

sur l'autre rive de la mer. « Il y a dans cette contrée de grandes montagnes, et il n'y habitait alors que bien peu de monde, seulement auprès des ports. Le roi la peupla toute avec les habitants de son royaume, qui étaient beaucoup, tant qu'ils remplirent et les montagnes et les bords de la mer. Il appela cette terre Bretagne la petite (*Bretania la menor*) parce qu'elle avait été peuplée par Bretagne la grande (*Bretania la mayor*)³⁹. »

Au retour de la pluie dans leur patrie insulaire, ainsi rendue à la fertilité et purgée des maladies, les *Brutons* y repassèrent pour la plupart sous le fils de *Millor Perio* puisque celui-ci avait trouvé la mort en luttant contre un monstre épouvantable, une *elva* marine⁴⁰ – un exploit qui n'est pas sans évoquer la lutte du roi Arthur contre le dragon hantant les abords du Mont-Saint-Michel... Les rapatriés découvrirent établis chez eux, venus de Norvège, les Saxons qui les avaient précédés dans le retour et aux descendants desquels, les Anglais, Games voue une animosité virulente. Le souvenir des migrations fondatrices reste ainsi pour le moins embrumé dans cette version inédite des origines troyennes des Bretons, qui mériterait à coup sûr une étude pour elle-même !

Plus surprenantes encore apparaissent les confidences faites par quelques naturels de Jersey tombés entre les mains des Castillans et de leurs alliés : à les suivre, leur île aurait jadis appartenu au duché jusqu'à ce que les Anglais s'en emparent et la retiennent sous leur joug. La mémoire de ce lointain rattachement à l'espace maritime et humain de la Bretagne – assuré par des textes hagiographiques avant l'an mille⁴¹ – ne traduit sans doute pas le sentiment intime des Jersiais au début du ^{xv}^e siècle : c'est d'ailleurs don Pero qui formule cette opinion en premier, et de façon agressive, à l'adresse de cinq bourgeois de Saint-Hélier venus le supplier d'épargner leur ville et leurs biens, reprochant à leurs pères de s'être rebellés pour se faire anglais. Les autochtones acquiescent à son invective, en

la nuançant : « Bien il est vrai, seigneur, que ces quatre îles ont appartenu à la Bretagne et que nous sommes de nation bretonne ; mais les Anglais ont d'ancienneté conquis ce pays, comme il arrive maintes fois, en bien des endroits, que les hommes sont assujettis à leurs ennemis et contraints de servir qui ne leur plaît pas, non par amour mais par crainte, et plus de force que de gré. Nos pères nous ont laissés dans cette servitude. Nous ne pouvons nous délivrer des Anglais, si d'autres, plus forts, ne nous enlèvent à eux, car les forteresses de ce pays, ce sont des chevaliers d'Angleterre qui les tiennent toutes ; et, seigneurs, si vous pouvez avoir les châteaux, nous ferons à votre volonté⁴². » En l'occurrence, faute de troupes suffisantes, les agresseurs de passage se contenteront d'une simple rançon de 10 000 couronnes, cautionnée par quatre otages !

Reste qu'un auteur castillan évoque l'appartenance ancienne de l'archipel anglo-normand à la Bretagne, en rappel – qui ne coulait pas de source ! – d'un passé aboli depuis des siècles. Si l'on peut raisonnablement écarter une quelconque affirmation de leur bretonnité par les insulaires, la racine de cette revendication occultée doit plutôt être recherchée parmi les informateurs armoricains de l'auteur – très à cheval sur l'honneur des vrais Bretons, nous venons de le voir, mais, à l'inverse, obstinément muets sur les origines, mieux fondées encore, de la Cornouailles anglaise (*Cornualla*), il est vrai devenue de longue date un redoutable repaire de pirates adverses⁴³ ! Ces incidentes

³⁹ *El Victorial*, 89, p. 640-641 ; *Circourt*, II, LII, p. 417.

⁴⁰ *El Victorial*, 89, p. 641-644.

⁴¹ Notamment la *Vie et Miracles de saint Magloire*, un texte très riche en événements maritimes puisque ce saint avait trouvé refuge sur l'île de Sercq où il établit une sorte de monastère-école insulaire.

⁴² *El Victorial*, 89, p. 629 ; *Circourt*, II, LI, p. 403-404.

⁴³ Marc RUSSON, « La piraterie à la fin du Moyen Âge : l'insécurité maritime dans l'Atlantique et sur les côtes de

me paraissent pouvoir ajouter une pierre nouvelle au dossier d'un sentiment national en cours de cristallisation multiforme en ces années, sensible même parmi des lignages qui ne font pas uniment le choix des ducs Montforts comme les Du Chastel. Les rois de France n'ont d'ailleurs en l'espèce aucune raison de s'offusquer de l'évocation de ces droits historiques, tout prétexte devant leur paraître bon pour extirper les Anglais de leurs repaires insulaires, et le duché étant du royaume sans conteste à leurs yeux !

Une péninsule au final à peine entr'aperçue

Une vie propre ignorée

Hormis les fureurs de l'Océan, le *Victorial* ne fournit guère d'éléments tangibles sur les activités maritimes locales⁴⁴. Rien sur la pêche ni sur le cabotage. Il signale seulement qu'en 1406 la petite armada de galères en maraude rencontre une flotte de cent-vingt voiles : vérification faite, il s'agit de navires français en route vers la baie de Bourgneuf (*un puerto de Bretania que llaman la Bachia*) afin d'y charger du sel⁴⁵. Les rivages ne retiennent pas mieux le regard de l'auteur : c'est à peine s'il mentionne que les côtes du Léon sont difficiles à reconnaître car en dehors des « clochers des églises, dans cette région la terre de France est plate et basse, et ne fournit point de relèvements⁴⁶ ».

Une géographie portuaire confuse

Les souvenirs de Gutierre Díaz deviennent passablement troubles quand il nomme les mouillages de l'escadre franco-castillane commandée par son maître. Passe encore pour les deux îles finistériennes, Ouessant (*Ugente*⁴⁷) et Batz (*ysla de Batz*⁴⁸), tout juste mentionnées, comme pour l'identification

probable de *Barbarac* avec l'Aber Wrac'h. Mais, de façon incompréhensible, l'auteur intervertit systématiquement Brest et Saint-Malo, ce qui rend particulièrement erratique sous sa plume la route des galères en Manche.

À l'aller, « après avoir franchi le raz [de Saint-Mathieu], les galères arrivèrent dans un port de Bretagne et y passèrent la nuit. Le lendemain elles en partirent et passèrent par le raz Blanchart. Celui-ci est moins long que celui de Saint-Mathieu. Le lendemain de ce jour, elles passèrent par un autre raz que l'on appelle de Saint-Malo. Naviguant ainsi tous les jours, elles atteignirent le port de *Brest* (*Breste*), qui est une ville de Bretagne⁴⁹ ». Il est dommage que l'auteur n'ait pas mieux précisé la durée de la navigation entre les deux ports qu'il confond manifestement.

Au retour de sa descente sur Jersey, *Brest* est aussi censée avoir abrité la liquidation du butin fait sur les Anglais dans un grand concours de marchands accourus de partout pour l'occasion, indispensable pré-

Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XCII, 1990, p. 35-60.

⁴⁴ Quelques indications intéressent la présence sporadique de nefes castillanes signalées dans ces eaux, ou celle d'une nave génoise arraisonnée et dégrée par les Anglais. Le texte mentionne aussi l'existence d'un redoutable corsaire adverse, Harry Pay, familier des descentes sur les rivages de Castille, que les Franco-Espagnols n'ont pas l'heur de rencontrer et encore moins de défaire bien qu'ils incendient son hôtel de Poole, y tuent son frère et ravagent sa seigneurie (*El Victorial*, chap. 73).

⁴⁵ *El Victorial*, 89, p. 616. Les bateaux de charge sont dérouterés sur Jersey afin d'y convoyer les combattants volontaires, bretons et normands, qu'emmène don Pero à l'assaut de l'île.

⁴⁶ *El Victorial*, 67, p. 507 ; *Circourt*, II, XXXI, p. 278.

⁴⁷ *El Victorial*, 65, p. 500-501 : cabo de Ugente.

⁴⁸ *El Victorial*, 89, p. 635.

⁴⁹ *El Victorial*, 66, p. 503 ; *Circourt*, II, XXX, p. 273.

lude à de grandes fêtes données en l'honneur des chevaliers participants, puis à la solde des troupes normandes et bretonnes embarquées dans l'expédition. Enfin, les galères lèvent l'ancre, quittent *Brest* et passent le raz de Saint-Malo dans les pires difficultés comme nous l'avons vu précédemment⁵⁰, longent l'île de Batz... et trouvent refuge dans un port proche du Mont-Saint-Michel ! De là, il ne leur reste plus, si l'on peut dire, qu'à passer le raz Blanchart et à se diriger vers le cap Saint-Mathieu⁵¹ ! La compétence des marins sauve une nouvelle fois la petite escadre mise à mal dans ce passage difficile, qui rejoint ensuite La Rochelle sans plus d'encombres.

Ces tracasseries endurées au large de la Bretagne amènent en conclusion Gutierre Díaz à dresser un tableau comparatif des mers du Ponant et du Levant, tout à l'avantage des eaux méditerranéennes naturellement ! « La mer du Ponant n'est pas comme celle du Levant, qui n'a ni flux, ni reflux, ni grands courants, si l'on en excepte un que l'on appelle le courant de Faro, qui est très dangereux et où périssent beaucoup de bâtiments. Quand le vent est opposé au courant, le vaisseau qui se trouve entre eux deux touche de bien près la mort. Dans la mer du Levant, il y a beaucoup de bas-fonds ; mais si la galère veut [mouiller] pour la nuit, qu'elle trouve seulement une roche qui la garantisse du vent, elle sera là sans crainte de la mer. Les vents n'y sont pas non plus aussi violents

que sur l'autre ; il y a des calmes qui durent plusieurs heures et même plusieurs jours.

« La mer du Ponant est très méchante, surtout pour les galères. Tant sur les côtes de France que sur celles d'Angleterre, elle n'offre ni cales ni bons refuges, parce que, s'il arrive que la galère ait mouillé contre terre en un lieu où elle soit abritée de la mer et du vent, bientôt vient le reflux ; et si l'on n'y prend garde, on se trouve à sec. Il faut alors que l'on se hâte de lever l'ancre et de chercher à temps un meilleur refuge, ou que l'on gagne la haute mer, qui est périlleuse pour les galères parce que jamais le calme n'y dure. Pour les galères, si cela se pouvait, il faudrait qu'il n'y eût jamais de vent⁵². »

La liquidation de l'expédition n'alla pas, en réalité, sans soulever des conflits entre Français lors de l'arrestation de Jacques Deventer, envoyé par les Jersiais à Saint-Malo afin de trouver un accommodement, ce qui nécessita l'intervention du parlement de Paris⁵³.

⁵⁰ Voir le texte appelé par la note 10.

⁵¹ *El Victorial*, 89, p. 633-635.

⁵² *El Victorial*, 89, p. 635 ; *Circourt*, II, II, p. 411.

⁵³ François JOÜON DES LONGRAIS, « La lutte sur mer au XV^e siècle et la prise de Jersey en 1406 par Hector de Pontbriand », *Association bretonne*, 1891 (1892), p. 145-205, spécialement p. 187-189 et pièces annexes 1 et 2, p. 194-200 (résumées dans le texte p. 162-165).

Résumé

Figurant parmi les rares récits de mer authentiques, le *Victorial* retrace en castillan l'expédition menée en 1405-1406 par des galères castillanes en Manche. Outre de précieuses indications sur les conditions de navigation qui surprennent là les marins méditerranéens, ce texte met en valeur plusieurs seigneurs bretons en lutte contre les Anglais et il projette des lueurs inédites tant sur le passé de la péninsule (y compris les îles Anglo-Normandes) que sur certaines croyances des populations du littoral.

Abstract

The *Victorial* is one of the few genuine maritime accounts known in the Late Middle Ages. It relates, in Castilian, the 1405-1406 expedition of Castilian galleys in the Channel. Besides offering precious indications on sailing techniques which surprised Mediterranean sailors, this text introduces several Breton nobles fighting against the English and throws light on the past of the Breton peninsula (including the Channel Islands) and on some of the beliefs of coastal communities.

Diverradur

Unan euz an dibaod a zezrevellou asur 'zo anezo a-zivoud ar mor, ar *Victorial* a zispleg e kastillaneg ar verveadenn a reas bigi kastillan e Mor-Breiz e 1405-1406. Estreged an doareou merdei disheñvel ma ranker soubla dezo hag a zourprenas martoloded ar Mor-Kreizdouarel, e tiskouez ar skrid kaloned aotrouniez vreizad o stourm ouz ar Zaozon ; dizolei a ra ivez amzer dremenet al ledenez (hini an inizi Saoz-Normandeg zoken) ha darn euz kredennou an dud o chom a-hed an aod.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon reçues à Lesneven en 1481

par Hervé de Parcevaux de Tronjoly*

Contexte

Le 3 janvier 1480¹ (n. s.), le roi Louis XI acheta à Nicole de Blois-Penthièvre², pour cinquante mille écus, ses droits éventuels à l'héritage sur le duché de Bretagne ; il s'engageait à les faire valoir à la première occasion. De son mariage avec Marguerite de Foix, François II n'avait pas eu d'héritier mâle ; il avait deux filles, Anne et Isabeau. À ce moment, l'intention était certainement arrêtée dans l'esprit de Louis XI de détrôner le duc de Bretagne et d'annexer purement et simplement le duché à la couronne. Le duc crut donc à une agression prochaine. Il commença par faire de nouvelles levées, et mis sur pied dix mille hommes. Il ordonna en même temps que l'on fit la revue des francs-archers et qu'ils se tinssent prêts à marcher³. Outre ces mesures, un traité d'alliance fut signé entre Maximilien d'Autriche et François II le 16 avril 1481. Ce dernier conclut également, le 10 mai 1481⁴, un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel Édouard IV s'engageait à marier le prince de Galles avec Anne de Bretagne ; il promettait

de plus de débarquer en France avec une armée si le roi attaquait la Bretagne. Le 22 mai 1481⁵, le duc de Bretagne adressa un mandement à « Thomas de Kerazret Prevost des Mareschaux & Capitaine général des Francs archers & esleus de l'Evesché de Leon, pour faire les monstres auxdits francs-archers, à chacun desquels il donnera un

* Je tiens à exprimer ici tous mes remerciements au comte Henri de Langle et à Jacques de Kerdanet qui ont accepté de m'ouvrir leurs archives, ainsi qu'à Yves Coativy pour ses conseils éclairés et ses encouragements.

¹ Dom Hyacinthe MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, t. III, 1746, col. 343-350.

² Nicole de Blois était l'héritière de son oncle Jean de Penthièvre et l'arrière-petite-fille du bienheureux Charles de Blois et de Jeanne la Boiteuse. Elle épousa Jean de Brosse, seigneur de Boussac et maréchal de France.

³ Dom Hyacinthe MORICE et dom Charles TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, t. II, 1756, p. 139.

⁴ Dom H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. III, col. 394-398.

⁵ ID., *ibid.*, t. III, col. 353-354.

hoqueton⁶ marqué de la lettre de l'Evesché : laquelle monstre se fera le premier jour de Juillet ». Les montres de la noblesse, finalement reçues à Lesneven les 4 et 5 septembre 1481, sont donc particulièrement révélatrices de cette période troublée où la menace française allait grandissante.

Contenu des montres de 1481

L'originalité de ces montres est qu'elles mentionnent les revenus nobles annuels de chacun. Les commissaires contrôlent si la qualité de l'équipement correspond aux revenus, et, dans la négative, lancent des *injonctions* à comparaître avec les éléments requis, sous peine de confiscation de leurs fiefs. La correspondance entre équipement et revenus a été réglée en 1451 (n. s.) par l'ordonnance du duc Pierre II de Bretagne⁷ : « Pierre par la grace de Dieu Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont, [...] à chacun desdits nobles faites commandement de par nous de se tenir & se mettre en estat & habillement de deffense selon sa puissance & richesses, en la manière qui ensuit. Que un chacun desdits nobles que trouverez estre de richesses & revenu du montement de VII. vingt [140] livres de rente & revenu, & entre celle somme & CC. [200] livres de revenu, soit en estat & appareil d'hommes d'armes pour sa personne, bien armé son corps, & bon cheval, avec un coustilleur⁸ & un page montés, les chevaux compétans, comme en tel cas appartient, prests de nous servir ez armes toutesfois que les manderons. Item, que les nobles tenant des richesses entre CXL. [140] & LX. [60] livres en descendant, se tiennent en habillement d'archer en brigandine⁹, s'ils se savent aider de traits ; ou autrement soient garnis de bons juzarmes¹⁰ & bonnes salades¹¹ & harnois de jambes¹², & aient chacun un coustilleur & deux bons chevaux compétans, ainsi qu'au cas appartient ; & si aucuns desdits nobles qui n'aient

la richesse des dictes CXL. [140] livres de rente, ains soient au dessous veullent se mettre en habillement d'hommes d'armes, ils le pourront faire, & pour tels seront soudoiés passant aux monstres. Item, que les nobles tenant au dessous de LX. [60] livres de rente, aient brigandines, bonnes salades, ou à tout le moins bons paletocques¹³ armés de nouvelle façon, sans manches, à laisches de fer ou mailles sur le bras, avec bons juzarmes ou arcs, s'ils s'en savent aider. Item, que les nobles estant entre CC. [200] livres de rente et CCC. [300] soient en appareil d'hommes d'armes, garnis chacun d'un archer ou juzarmier avec brigandines, un coustilleur & un page en bons habillemens. Item, ceux d'entre CCC. [300] et CCCC. [400] livres de rente soient en appareil d'hommes d'armes, garnis chacun de deux archers, & un desdits archers, juzarmier en brigandine, avec un coustilleur & un page. Item, ceux d'entre

⁶ Le *hoqueton* était une armure composée de tissu matelassé, au départ de simple coton, suffisant pour stopper les flèches légères. Au XV^e siècle, on le portait par-dessus la brigandine.

⁷ Dom H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. II, 1744, col. 1555-1557

⁸ Le *coustilleur* était un soldat armé d'un coutelas et dont les fonctions consistaient principalement à achever l'ennemi terrassé par la lance.

⁹ La *brigandine* était une cuirasse formée de plaques de métal fixées sur du tissu ou du cuir.

¹⁰ La *jusarme* ou *guisarme* était une arme d'hast à fer asymétrique, prolongé en lame de dague, et possédant un ou deux crochets sur le dos. Elle fut surtout portée du XII^e au XV^e siècle par les gens de pied. Les francs-archers qui l'utilisaient étaient appelés *jusarmiers* ou *guisarmiers*.

¹¹ La *salade* était un casque léger, d'origine milanaise, très profond et voûté, à visière courte ou sans visière et pourvu d'un grand couvre-nuque. Par extension, c'est le nom que l'on donnait au soldat qui la portait.

¹² Le *harnais de jambes* consistait en jambières et cuissots avec les gardes et double des genoux.

¹³ Le *paletocque* ou *paletoc* était un vêtement de gros drap qui se mettait comme la brigandine ou était porté sur l'armure. C'était une sorte de hoqueton à manches courtes comportant un capuchon dont la pointe ressemblait à la tête d'une huppe.

CCCC. [400] & D. [500] livres de rente soient en appareil d'hommes d'armes, garnis chacun de trois archers, ou au moins de deux archers, un juzarmier, un coustilleur & un page, en bons & suffisans habillemens. Item, ceux d'entre D. [500] DC. [600] & DCC. [700] Livres de rente soient en appareil d'homme d'armes, garnis chacun de IV. archers, ou de III. archers & un juzarmier, un coustilleur & un page, en bons habillemens. [...] Donné en nostre ville de Ploermel le 15. jour de février l'an 1450. Pierre. » Cette ordonnance fut amendée par François II le 6 mars 1467¹⁴ (n. s.), à l'occasion de la montre qu'il ordonna cette année-là, sans modifications importantes par rapport à celle de Pierre II. Nous pouvons donc tenter de classer les participants de ces montres en fonction de leurs revenus et de leurs équipements (effectifs ou correspondant à l'injonction faite par les commissaires) :

1. les lances avec coustilleur et page (25), qui correspondent à un revenu minimum de 200 livres (lorsque leur revenu dépasse les 200 livres on peut trouver de 1 à 2 archers ou vougiers¹⁵ en brigandine accompagnant la lance¹⁶) ;

2. les archers, vougiers et demi-lances (18), accompagnés d'un archer ou d'un vougier en brigandine et le plus souvent d'un page, pour un revenu compris entre 105 et 180 livres (9 ont un revenu supérieur à 140 livres ; ils sont toujours accompagnés d'un page) ;

3. les arbalestriers, archers, et vougiers en brigandine à deux chevaux (127), pour un revenu compris entre 20 et 135 livres (54 ont un revenu supérieur à 70 livres) ;

4. les archers et les vougiers en brigandine, en jacque¹⁷ ou en jasaran¹⁸, pour un revenu compris entre 25 sols et 70 livres.

Nous trouvons en complément un ensemble de personnages faisant partie de l'ordonnance (25), de la garde (3) ou de la maison (1) du duc de Bretagne, dont l'équipement

n'est pas précisé et dont les revenus s'échelonnent entre 20 et 500 livres (9 d'entre eux ont un revenu supérieur ou égal à 200 livres). Les seuls écarts que nous pouvons constater par rapport par l'ordonnance de 1451 sont la limite des 60 livres – qui semble avoir été remontée à 70 livres – pour les nobles devant comparaître avec deux chevaux, et le vouge qui a remplacé la jusarme.

Sources

Il existe deux sources pour les montres de 1481: le manuscrit 32 de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc, également dénommé « manuscrit de Boisgeline », et la transcription prise par Louis Le Guennec sur une pièce des archives de Lesquiffiou¹⁹. D'après Yves Coativy²⁰, le texte est légèrement différent

¹⁴ Ordonnance du duc pour faire armer les nobles et autres sujets aux armes (Dom H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. III, col. 139-142).

¹⁵ Le vouge était une arme d'hast, qui se composait d'une lame tranchante, montée sur une hampe longue de 4 à 6 pieds. Son fer asymétrique, à un ou deux tranchants, toujours large, se terminait en pointe plus ou moins camard ou courbe, avec un talon renforcé, souvent garni d'une rondelle. C'était une arme de taille, surtout destinée à couper les jarrets des chevaux. Cette arme d'homme de pied fut en usage du XIII^e au XV^e siècle inclus ; on appelait vougiers les piétons qui le portaient.

¹⁶ Le maximum est de deux archers, sauf pour deux familles qui sortent du lot : les du Chastel et les Kermavan (une lance avec coustilleur et page et 8 archers en brigandine pour le s^r du Chastel qui a un revenu de 2 500 livres, et 8 archers et 4 vougiers en brigandine pour le s^r de Kermavan, commissaire, dont les revenus ne sont pas mentionnés).

¹⁷ Le jacque ou jaque était un vêtement court et très épais que l'on portait par-dessus la cotte de maille ou à la place de la brigandine.

¹⁸ Le jasaran ou jaseran était une sorte d'armure en mailles de fer à l'usage du cavalier et de son cheval.

¹⁹ Arch. dép. Finistère, 34 J 114.

²⁰ Yves COATIVY, « La noblesse léonarde au XV^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 1996, p. 297.

de celui de Saint-Brieuc : il manque quelques personnages²¹ et certains revenus sont différents²². Celui de Saint-Brieuc, dont nous donnons la transcription ci-après, est une copie très ancienne qui doit être très proche du manuscrit original, au regard de l'écriture et de l'orthographe de certains noms de personnes et de lieux.

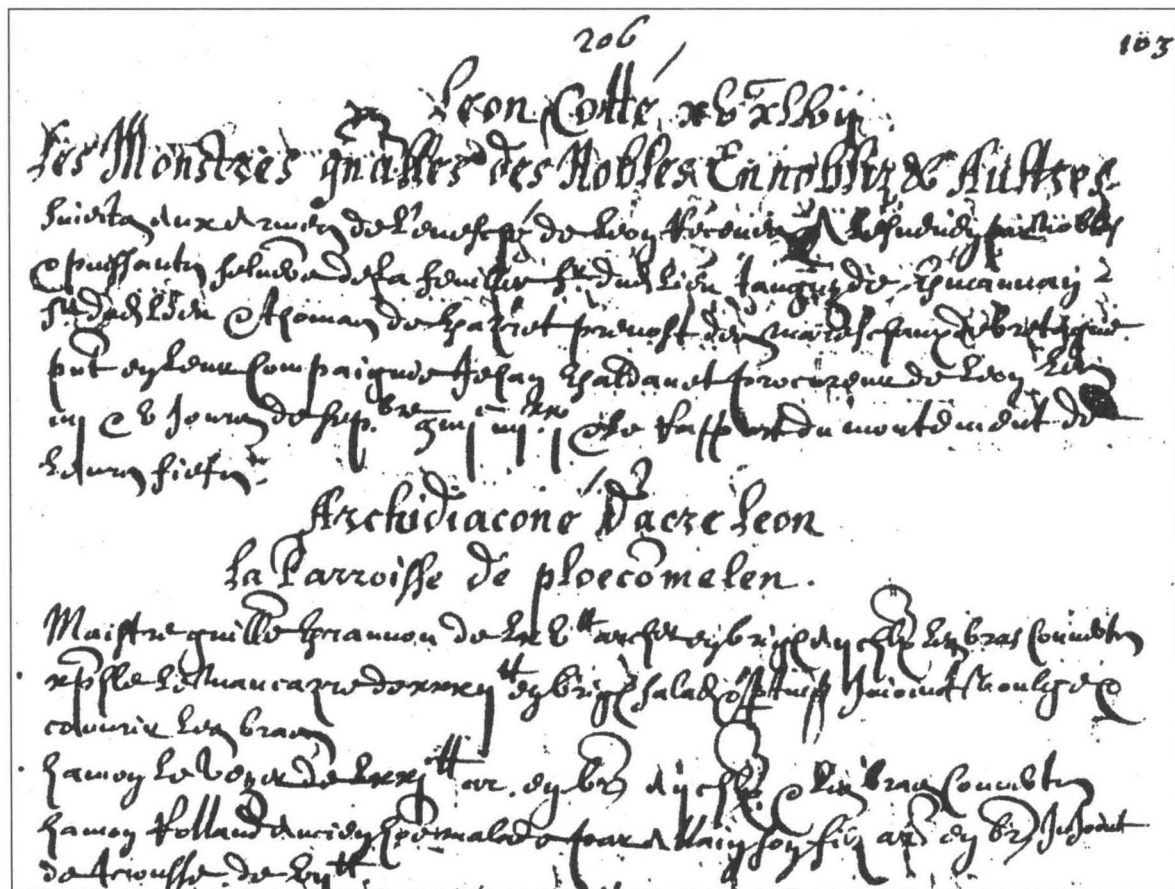
Nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe utilisée afin d'éviter les erreurs d'interprétation. Les précisions éventuelles ont été apportées sous forme de notes en bas de page. Pour faciliter la lecture de la transcription, les abréviations ont été complétées en respectant l'orthographe des mots com-

plets lorsque ceux-ci étaient disponibles dans le texte. Les livres sont désignées par l'abréviation « l. » et les sols par « s. » (1 l. = 20 s.).

²¹ À Plouzané : Guillaume Ganic, Hervé Poulpique, Jehan Touronce et Yvon Maucazre.

²² À Plougonvelin, Marie Mol passe de 100 sols à 100 livres. Il s'agit certainement d'une erreur de lecture, le montant de 100 sols étant plus conforme à l'équipement de simple vougier en brigandine, mentionné dans la montre.

²³ Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. 32, p. 206-240.



Transcription du manuscrit de Saint-Brieuc²³

Leon, Cotté XV^CXLVII

Les monstres généralles des nobles, ennobliz et aultres sujets aux armes de l'evesché de Leon receues à Lesneven par nobles et puissants Selvestre de La Feuillée, Sr dudit lieu, Tanguy de Kermauvan, Sr dudit lieu, et Thomas de Kerazret, prevost des mareschaux de Bretagne, présent en leur compaignie Jehan Keraldanet, procureur de Leon, les IIII et V jours de septembre M IIII^C IIII^{XX} I, et le rapport du montement de leurs fiefs.

Archidiaconé d'Acre Leon

La paroisse de Ploeconmelen²⁴

- Maistre Guillaume Kerrannou, de LXV l., archer en brigandine à II chevaux, les bras couverts.
- Christophle Le Maucazre, de XXXII l., en brigandine, salade et pertuisane²⁵, injoinct vouge et couvrir les bras.
- Hamon Le Veyer²⁶, de LXXII l., archer en brigandine à II chevaux et les bras couverts.
- Hamon Rolland, ancien homme malade, par Allain son filz, archer en brigandine, injoinct de trousse²⁷, de VII l..
- Ysabeau Poncelin, mineure, de VII l., défaut.
- Marie Mol, de C s., par Jehan Estienne le Jeune, vougier en brigandine.
- Jehan, filz Jehan Poncelin, mineur, par Jehan Melegan, vougier en brigandine, de XV l.
- Robert Kermorvan²⁸, de XX l., archer en brigandine.
- Allain Kerscau, de VII l., en brigandine et javeline²⁹, injoinct vouge.
- Hervé, filz Ollivier Kerbezcat, de VII l., vougier en brigandine.
- Jehan Michel³⁰, absent, par Ollivier Deauguer, vougier en brigandine.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Tanguy Lescouet, de XXX l., absent et est en la garde de Brest.
- Prigent Kersulguen, de XXII l., archer en brigandine à II chevaux.
- Aliz Poncelin, de VII l., défaut.
- Hervé Conq, mineur, de X l., par Guillaume Richart, vougier en brigandine.
- Prigent Anguin, de XVII l., par Yvon Ponthalec, en brigandine et javeline, injoinct vouge, dague³¹ et gorgerette³².
- Tanguy Kermorvan, de XXX l., archer en brigandine.
- Yvon Le Dreaneuc, pour Bernard An Dreaneuc, son père, viel homme, de IIII^{XX} l.,

²⁴ Plougonvelin.

²⁵ La *pertuisane* était une arme d'hast, en usage de la fin du XV^e jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Elle était caractérisée par son fer de glaive, large à la base, muni de deux oreillons en croissant, les pointes généralement dressées, et se terminant en pointe aiguë. Sa hampe mesurait de 5 à 6 pieds de long et son fer de 1 à 2 pieds.

²⁶ « Hamon le Veyer S. de Nevent - de gueule au lyon d'or », comparait aux « Montres généralles des nobles du dit évesché de Leon, receu en la ville de Lesneven par messeigneurs Guillaume sire de Penhoët, Ollivier sire du Chastel, Tanguy sire de Kermavan, et noble escuier Thomas de Kerazret prevost des mareschaux de l'hôtel du duc François 2^e du nom nostre souverain seigneur », le 6 avril 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361, fol. 312-324).

– F. DE LONGCHAMPS, *L'Ancien Hérald breton contenant les généalogies des anciens rois, ducs et princes de Bretagne, avec le blason de toutes les familles nobles et anciennes du dit pays*, 1689 (Bibl. nat. France, fr. 5506, fol. 169-254).

²⁷ La *trousse* était une sorte de carquois. Elle contenait habituellement vingt flèches.

²⁸ Il s'agit probablement du père de Julienne, issue de son mariage avec Jeanne Rivoal, qui se maria, par contrat du 9 mai 1499, avec Jean de Kerguiziau, seigneur de Kerscao en Locmaria-Plouzané (Arch. Pennélé, carton 15).

²⁹ La *javeline* était une sorte de petit javelot long et mince.

³⁰ Le 2 mars 1475, Jehan Michel rend aveu au duc de Bretagne pour ses manoir et fief de Kervenny, en Plougonvelin (Yves LULZAC, *Chroniques oubliées des manoirs bretons*, Nantes, t. II, 1996, p. 101).

³¹ La *dague* était une sorte de poignard habituellement porté à la ceinture.

³² La *gorgerette* était la partie de l'armure qui servait à protéger le cou.

archer en brigandine à II chevaux, injoinct couvrir ses bras.

– Yvon Keranbran, pour ledit Yvon Le Dreaneuc, de XV l., vougier en brigandine.

– Yvon Mol³³, de trente livres, archer en jasaran.

– Thomas Anguin, mineur, de LX s., par Jehan Michel, vougier en brigandine.

– Jehan Keranmeryen, de LX s., vougier en brigandine.

– Hervé Le Deauguer, de VIII l., archer en brigandine.

– Jehan Le Deauguer, de LX s., voulgier en brigandine, injoinction de gorgerette.

– Tanguy Le Deauguer, de C s., défaut.

– Even Le Deauguer, de C s., archer en brigandine.

– Jehan Keryer, de X l., absent, et dict ledit prevost des mareschaulx qu'il estoit l'un des archers de sa lance.

– Guillaume Gontjouhan, ennobly, de LX s., défaut.

– Yvon Kerdoryou, ennobly, de LX s., défaut.

– Deryen Ledu, de X l., défaut. L'on disoit qu'il estoit à faire la neff du duc.

– Yvon Le Gac, de XV l., archer en brigandine.

– Jehan Le Sainct, de LX s., défaut.

– Bernard Barbu, de C s., archer en brigandine.

– Yvon Riou, de XXX l., archer en brigandine.

Ploemoguer & Trefpabu³⁴

– Jehan de Kerlech³⁵, de XXV l. X s., archer en brigandine.

– Marie Kerasquer, de VIII l., par Jehan Heubout, vougier en brigandine.

– Jehan Le Measgoez³⁶, mineur, de LIII l., par Nicolas Poder, archer en brigandine.

– Richard Mol³⁷, de XXX l., archer en brigandine, injoinct trousse.

– Yvon Kermorvan³⁸, ancien et malade, de LX l., par Tanguy son filz, archer en brigandine à II chevaux.

– Ledit Tanguy Kermorvan, défaut. Les heritages de sa fame sont en Cornouaille. Si aucuns ...

– Marguerite An Normant, de XVIII l., par Jehan, filz Yvon advoué Kermorvan, vougier en brigandine.

– Jehan Portzmoguer³⁹, de CV l., archer en brigandine, et soubz luy Yvon Kermorgant, vougier en brigandine et un page.

33 Seigneur de Rochdurant, en Plougonvelin, dont le manoir relevait du fief de la couronne. Yvon Mol, issu d'une branche cadette de la maison de Kerjean en Trébabu, premier possesseur connu de la terre de Rochdurant, nous est révélé à l'occasion d'un contrat, passé le 4 juillet 1468 entre lui et Marie Le Mesgouëz, veuve de Tanguy Mol, concernant l'achat de terres destinées à l'agrandissement de son domaine. Il sera suivi d'un aveu rendu le 24 mai 1469 (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. III, 2001, p. 201).

34 Trébabu.

35 Seigneur du Quinqu (alias du Plessix), marié le 31 décembre 1483 à Marie du Mesgouëz, fille de Jehan et d'Azélice Rannou. Il fut victime de l'épidémie de peste qui dévastait la région de Saint-Renan en 1514 (Id., *ibid.*, t. I, 1994).

36 Seigneur du Mesgouëz, en Ploumoguer, manoir relevant du fief de Keruzas. Jehan du Mesgouëz était le fils de Jehan, mort avant 1477, et d'Azélice Rannou, et fut marié avant 1490, avec Azélice de Kerguiziau, fille de Jehan, seigneur de Kerguiziau, et d'Azélice Le Normant (Id., *ibid.*, p. 97, 130). Le 10 juin 1478, Azélice [pour Adélice] Rannou, tutrice et garde de Jehan Le Measgoez, son fils, fournit un aveu à damoiselle Jehanne du Pont, dame de Keruzas, pour des terres au village de Kerrengruennou, en Ploumoguer (Hervé DU HALGOUËT, *Archives des châteaux bretons*, t. III, *Inventaire des archives du château du Grégo, Saint-Brieuc*, 1913, p. 205).

37 Seigneur de Kerjean en Trébabu.

38 « Yvon Kermorvan S. dudit lieu - d'argent à la croix ancrée d'azur », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

39 Jehan de Porsmoguer, de la maison de Porsmoguer en Plouarzel, marié avec Marguerite Calvez, probablement issue de la famille Calvez maintenue dans sa noblesse en 1446 sur la paroisse de Ploumoguer. Marguerite était héritière de la terre de Kernevez (alias la Villeneuve) située sur la même paroisse, et, à ce titre, en rendit aveu le 1^{er} mai 1499 pour ce qui relevait en proche fief de la couronne. C'est à ce titre qu'il comparait parmi les gentilshommes de cette paroisse (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. II, p. 142).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Jehanne Measgoez, de XV l., par Jehan Kerbezcat, vougier en jasaran.
- Hervé Kerbescat, de L l. malade par Yvon Ploediner, vougier en brigandine.
- Anthoine Hoarieuc, ancien et informé malade, de LX s., par Nouel son filz, en brigandine et jasaran.
- Jehan du Boys⁴⁰, de X l., informé malade, par Prigent son filz, archer en brigandine, injoinct gorgelin⁴¹.
- Ledit Prigent du Boys, de XL s., défaut.
- François Meassoufflen, pour Even son père, ancien et informé malade, de VIII l., archer en brigandine, injoinct gorgelin.
- Laurens, filz Jehan Saint, mineur, de XXXII l., par Briend Richart, archer en brigandine.
- Guyon Kerasquer, de VIII l., archer en brigandine.
- Yvon Kerdiguan, de III l., vougier en corset.
- Yvon Le Dougot, de C s., vougier en corset.
- Even Kercolleau, vieil et informé malade, de C s., par Jehan son filz, archer en brigandine.
- Jehan Le Dismoyne, de XVII l., informé malade, par Mahé son filz, archer en brigandine.
- Jehan Droulin, de LX s., vougier en jacque.
- Bernard Rolland, de XXV l., archer en brigandine.
- Jehan Housse, de XII l., archer en brigandine, par Henry son filz.
- Jehan Cajan, de LX s., défaut.
- Jehan Tresnia, de VIII l., en brigandine et jasaran, injoinct vouge.
- Yvon Rolland, de XV l., en brigandine et jasaran, injoinct vouge.
- Saint Kerperenes, de LX s., défaut.
- Yvon advoué Kermorvan, de LX s., malade, trouvé par Allain son filz, vougier en brigandine.
- Ollivier Lancylin, de XL s., défaut.
- Jehan Lancylin, de X l., en brigandine et javeline, injoinct vouge.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Guyon advoué Le Veyer, de LX s., vougier en brigandine.
- Yvon Kerdigouan, de LX s., défaut.
- Jehan, filz Jehan L'Abbé, de VII l., archer en brigandine.
- Bernard Mol⁴², pour Jehan son père, informé malade, de XXII l., archer en brigandine.
- Ledit Bernard Mol, de X l., défaut.

Ploearzel

- Yvon Langalla⁴³, de III^{XX} V l., archer en brigandine à II chevaux, injoinct avoir bras couverts.
- Perceval de Saint-Goueznou⁴⁴, ancien homme, présent pour luy Gilles de Saint-

⁴⁰ Seigneur de Keranaouet, manoir et seigneurie, relevant du fief de la couronne. En 1446, lors de la réformation, Jehan An Coat figure parmi les gentilshommes de la paroisse de Ploumoguer. Le 16 juin 1450, il fait déclaration de la terre de Keranaouet à Alain Tromelin, receveur ordinaire du duc François I^{er}, en l'archidiaconé d'Acre Léon, et en fait de nouveau l'hommage le 3 novembre 1475. Le 4 février 1476 (n. s.), Prigent du Bois, son fils, reçoit une partie du patrimoine familial. Ce dernier épouse Marguerite de Penancoët, fille de Henry, seigneur de Keroual en Guilers, dont il aura pour fils aîné, Henry du Bois, seigneur de Keranaouet, marié avant 1493 avec Julienne Courtois de la maison de Kerjézéquel en Guilers (ID., *ibid.*, t. I, p. 13-14).

⁴¹ Le *gorgerin* est la pièce de l'armure, qui servait à couvrir et défendre la gorge et le cou. Il pouvait être en maille de fer.

⁴² Le 12 avril 1554, « nobles gens Guillaume Mol, écuyer, sieur de Kerjan, demeurant à Treffbabu, baille le partage de son juveigneur, Hamon Mol, fils de Bernard Mol et de Catherine Le Veyer » (H. DU HALGOUËT, *op. cit.*, p. 265).

⁴³ Seigneur de Langalla (*alias* Lanhalla) dont le manoir et son domaine relevaient en proche fief de la couronne. En 1476, une procédure eut lieu entre Yvon Langalla et Perceval de Saint Gouesnou, son voisin, pour une sombre affaire de servitude et de talus à édifier, concernant des terres qu'il possédait à Kerbrozel, en Plouarzel (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. II, p. 113).

⁴⁴ Seigneur de Kerbrozel (*alias* Kerbrozer), manoir et seigneurie, relevant en proche fief de la seigneurie du Chastel. Le 11 octobre 1497, Azénore de Kermorvan,

Goueznou, archer en jasaran à II chevaulx, de III^{XX} l., injoinct avoir bras couverts.

– Yvon Kerdaniel, mineur, de XXIII l. par Hervé Le Guen, vougier en brigandine.

– Tanguy Penandreff, de XX l., archer en brigandine.

– Hervé Touronce, de XLIII l., archer en brigandine.

– Hervé Kermennou, de XX l., ailleurs comparu sous la lance de Mr du Chastel.

– Marguerite Porzmoguer, de L s., défaut.

– Jehan Ranguedy, de C s., archer en brigandine.

– Yvon Le Run, de C s., vougier en brigandine.

– Amice Keranbarz, de X l., défaut.

– Gilles advoué de Saint-Goueznou, de LX s., défaut.

– Hervé Kerjehan, de VI l., informé malade, par Guyon son filz, archer en brigandine.

– Alain Ranguedy, de C s., défaut.

– Jehan Bernard Tresian, de XI l., informé malade, par Jehan Lanhuzel, archer en brigandine.

– Jehanne Measgoez, de LX s., défaut.

– Hervé Goff, de XXX s., défaut.

Ploesané

– Hervé Keroulas⁴⁵, informé malade, de CV l., par Hervé Morvan, vougier en brigandine à II chevaulx, injoinct avant bras, ganteletz, harnoys de jambes et o luy estoit Hervé Bellec en pareil habillement.

– Sébastien Kermeryen⁴⁶, de LVII l., archer en brigandine à II chevaulx, injoinct bras couverts.

– Nouel Poncelin⁴⁷, mineur, de XL l., par Guillaume Roucheuc, vougier en brigandine.

– Maistre Allain Kerguiziau⁴⁸ de L l., archer en brigandine.

– Jehan Le Veyer⁴⁹, de CV l., archer en brigandine à II chevaulx, bras couverts.

– Prigent Le Borgne, pour Guillaume Le Veyer, absent, de XI l., vougier en brigandine.

– Thomas Le Veyer, de III^{XX} l., archer en brigandine à II chevaulx.

– Guillaume Quilbignon⁵⁰ de LXX l., important, par Robert Moysan, archer en brigandine.

– Ollivier Le Veyer, de XV l., vougier en brigandine.

veuve de Perceval de Saint-Goueznou (*alias* de Langoueznou), mort entre 1493 et 1496, rendu avenu au seigneur du Chastel (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I, p. 23).

45 « Le S. de Keroulas fassé d'argent et d'or de 6 pièces », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

46 « Even Kermerien S. dudit lieu - fassé d'or et de gueule à 1 molette d'or en chef *alias* d'azur à 3 chevrons d'or », dans la montre de 1467 (*ibid.*).

47 « Guyhomar Poncelin S. dudit lieu - gueule 2 fasses d'argent », dans la montre de 1467 (*ibid.*).

48 Seigneur de Kerscao, en Locmaria-Plouzané, du chef de sa femme, Méance de Quilbignon, et receveur du domaine de la seigneurie de Keruzas (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. II, p. 21). En février 1468, Alain de Kerguiziau, agissant au nom de sa femme, doit composer avec Guillaume de Quilbignon, son beau-frère, pour procéder à la réparation des manoirs de Coatènes, Kerscao, etc. (ID., *ibid.*). Le 4 avril 1494, maître Guillaume Kerannou, receveur de Keruzas, fait sa plainte à la cour de Keruzas d'avoir été détenu par les gens d'armes de la garnison de Brest, en 1489, et d'avoir été mis par ceux-ci en demeure de leur verser l'année de recettes de la dite seigneurie. Fait « devant Alain Kerguiziau, procureur et receveur de la cour de céans » (H. DU HALGOUËT, *op. cit.*, p. 206). Le 20 novembre 1505, eut lieu un procès entre Yvon Quilbignon, écuyer, maître Jean Kerguiziau, Allain Kerguiziau et Méance Quilbignon sa femme au sujet des héritages échus à leurs auteurs des successions de leurs père et mère et en la succession de Guillaume Quilbignon (Arch. Pennélé, carton 15).

49 Seigneur de Langongar, dont le manoir et la seigneurie relevaient en proche fief de la seigneurie de Keruzas. En 1476, une procédure nous apprend que Jehan Le Veyer, seigneur de Langongar, était prévôt féodé de Brest et possesseur du four banal de Saint-Renan (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I, p. 77).

50 Seigneur de Coatènes, dont le manoir et les dépendances proches relevaient du fief de Keruzas, tandis que le domaine réservé et le fief se trouvaient dans la mouvance de la couronne. Il fut également seigneur de Neizran, en Locmaria-Plouzané, dont le manoir et le domaine relevaient du fief de la couronne. Il avait épousé Marguerite de Kerguiziau (ID., *ibid.*, t. II, p. 19 ; t. III, p. 187).

- Guyomarch Poulpicquet⁵¹, de XL l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Guillaume Ganic, de XVII l., archer en brigandine, injoinct gorgerette.
- Hervé Poulpique⁵², de XXVII l., vougier en brigandine.
- Guillaume Silguy⁵³, de XX l., vougier en brigandine.
- Yvon Halegoët, de XXX l., vougier en brigandine.
- Guillaume Halegoët, de C s., archer en brigandine.
- Jehan Kerscau, de XXX l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Guihomar Kernaseuc⁵⁴, de XXX l. archer en brigandine.
- Hervé Brendégué⁵⁵, de XXVIII l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Goulhen An Dreseuc, de VIII l., vougier en brigandine.
- Jehan Corpell, de X l., vougier en corset.
- Hervé Keriezec, de XV l. en brigandine et javeline.
- Jehan Jouhan, de XV l., archer en brigandine.
- Guyomar Le Tremén⁵⁶, de X l., informé malade, par Yvon son filz, archer en brigandine, injoinct gorgelette.
- Jehan Le Dreaneuc, mineur, de X l., par Yvon Bryans, vougier en brigandine, injoinct gorgerette.
- Jehan Le Garo⁵⁷, de X l., archer en brigandine.
- Jehan Le Roux, de X l., archer en brigandine.
- Bernard Kersaintgilly, de C s., défaut.
- Jehan Touronce, de C s., informé malade, par Guillaume son filz, vougier en brigandine.
- Yvon Maucazre, de XV l., archer en brigandine.

⁵¹ Seigneur du Hallegoët et de Poulpique, sans postérité de son mariage avec Jeanne de Kerguiziau, mort avant le 2 avril 1502. Ses titres et partie de ses biens passèrent à son neveu Hervé, son principal hoir expectant. Il comparut à la réformation de 1443. En 1467, 1479, 1480,

1481 et 1483, il fut l'un des six capitaines de l'évêché de Léon. Il avait 7 paroisses sous sa direction. Le 10 septembre 1481, il fut présent au contrat de mariage de son neveu Hervé, fils de son cousin germain (Denis LANDAU, *Les Descendants de Guyomarch de Poulpique*, 1999).

⁵² Seigneur du Hallegoët, héritier principal et noble, principal héritier de son oncle Guyomarch dont il reçut le manoir de Poulpique. Il donna à son frère une maison et des héritages d'une valeur de 100 sols de rentes, à la place de ce manoir. Il fut sans postérité de son premier mariage, conclu le 10 septembre 1481, avec Catherine Le Voyer qui décéda le 15 décembre 1496. Il épousa en secondes nocces Catherine Kerlozrec et mourut avant 1512. Il passa des transactions les 8 octobre 1483, 9 juillet 1496, 14 octobre 1497, et encore en 1502 et 1508. Le 20 mars 1498, un partage usufruitier fut donné par Hervé Poulpique à Marie et Adélisse, ses sœurs : il donna le lieu du Bois en Plouzané (ID., *ibid.*).

⁵³ Propriétaire de la terre de Pérénès en Kerlouan, il en rendit aveu en 1475 à François II, duc de Bretagne. Marié à Aliette de Monfort, probablement originaire de l'évêché de Saint-Brieuc, il fit donation de ses biens à Guillaume, leur fils, après lui avoir accordé son émancipation par acte du 10 novembre 1500 (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. III, p. 78-79).

⁵⁴ Seigneur de Lesconvel, en Locmaria-Plouzané, dont le manoir et le domaine relevaient du fief de la couronne. Il naquit vers 1450 et contracta alliance vers 1475 avec Jehanne Poncelin. Il rendit quatre aveux à la couronne pour sa terre de Lesconvel : en 1478, 1488, 1491 et le 18 février 1508 (n. s.). Il décéda en 1516 (ID., *ibid.*, p. 138).

⁵⁵ Seigneur de Brendégué, manoir relevant du fief de la seigneurie de Keruzas. Hervé Brendégué avait épousé, avant 1469, Azélice du Mesgouëz, fille de Hervé, seigneur du Mesgouëz en Ploumoguier, et de Catherine Touronce. Le 19 février 1497, il rendit aveu à Gauvin de Langueouëz, seigneur de Keruzas, pour son manoir et étage de Brendégué ainsi que pour d'autres terres à Kerédec et Kervasdoué en Plouzané (ID., *ibid.*, t. II, p. 5-6). « Hervé Brendégué le Vieil, par Charles Poder. Enjoinct servir par noble homme », parmi les nobles de Plouzané, dans la montre de 1503 (Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, Brest, t. II, 1835, p. 403).

⁵⁶ Seigneur du Tremén, en Locmaria-Plouzané, dont le manoir et sa seigneurie relevaient du fief de la couronne. Il fut marié à Tiphaine Nevent, et décéda peu avant 1501. En 1498, Guimarch Le Tremén, fut présenté comme témoin par Hamon Bohic, seigneur de Kerléan, lors d'une procédure opposant ce dernier aux paroissiens de Plouzané (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. II, p. 188-189).

⁵⁷ Jehan Le Garo, seigneur probable de Kerédec en Plouzané, était receveur de la seigneurie du Chastel en 1501 (ID., *ibid.*, p. 55).

- Yvon Touronce⁵⁸, de LIX l., archer en brigandine.
- Ollivier Coëtmanach, de XXIII l., archer en brigandine.
- Jehan Rolland, de LX s., défaut.
- Laurens Saint, de VIII l., archer en brigandine.
- Yvon Keranmeryen, de LX s., défaut.
- Marie Derien, de VI l., défaut.

Saint Renan

- Robert Jouhan⁵⁹, de LXXV l., archer en brigandine à II chevaulx, injoinct bras couvertz.
- Jehan Fougay, de VII l. archer en brigandine.
- Guillaume Kermelleuc, de XXX l., archer en brigandine.
- Jehan Led..arheuc, de VII l. vougier en brigandine.
- Guillaume Focart, de C s., archer en brigandine.
- Yvon Veillargent, informé malade, par Guillaume son filz, archer en brigandine.

Milisac

- Robert Kernezuc⁶⁰, de LXXV l., informé malade, pour luy Buzec Vauguyon, vougier en brigandine à II chevaulx, injoinct bras couvertz.
- Jehan Kernezuc, de XXXVII l., archer en brigandine.
- Robert, filz Mahé Kernezuc, mineur, de XV l., par Yvon Page, vougier en brigandine.
- Morice Keranflech, de L l., archer en brigandine.
- Aliz Campir, de XV l., par Nicolas An Goret, vougier en jacque.
- Jehan L'Abbé, de XXVII l., vougier en brigandine.
- Bernard Guicprovel, de XL l., informé malade, pour luy Bernard An Sant, vougier en brigandine.

- Allain Penanker, de C s., trouvé malade, pour luy André son filz, archer en brigandine.
- Henry Choquart, de III l., vougier en brigandine.
- Guillaume Trefleon⁶¹, de VII l., archer en jasaran.
- Guillaume Parler, de VIII l., vougier en brigandine.

Quilbignon

- Guyomar Poulpiquet, de XX l., vougier en brigandine.
- Jehan Kerrom, de C s., vougier en brigandine.
- Hervé Le Saulx, de XIII l., malade, pour

⁵⁸ Procureur fiscal de la seigneurie du Chastel, mort vers 1493. Il avait contracté alliance avec Jehanne Kermelegan. En 1479, Yvon Touronce, le premier possesseur connu du lieu de Coatmanach, apparaît dans le rôle rentier de la seigneurie de Keruzas. Il payait alors 5 sols de chefrente pour son manoir de Coatmanach (Id., *ibid.*, p. 37-38).

⁵⁹ Seigneur de Pennanech (*alias* Penanknech), mort entre le 29 septembre 1504 et le 15 janvier 1507, cité dans les documents suivants : 27 juillet 1480, « procédure et assignation de Robert Jouhan, fils et héritier principal de Bernard Jouhan, contre Pezron Calamaign, héritier principal de Yvon Calamaign, décédé sans hoirs, depuis trente ans, relatives au remboursement d'un prêt de 45 l. ». – 3 novembre 1495, « Quittance générale de Tanguy du Chastel, seigneur du Chastel, de Poulmic et de Kersaliou, donnée à Robert Jouhan. Bernard Jouhan, receveur du Chastel, père dudit Robert, étant décédé avec un arriéré en faveur du seigneur du Chastel, son fils dut acquitter cette dette et en versa le montant aux mains de Ollivier Rannou, sieur de Keriber. ». – 29 septembre 1504, « Olivier du Ros, fils d'Hervé du Ros, agissant en son nom et au nom de ses cohéritiers, abandonne à Robert Jouhan, différents héritages, en libération d'une dette » (H. DU HALGOUËT, *op. cit.*, p. 289-290).

⁶⁰ « Robert de Kernezne S. du Curru - Or 3 coquilles de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

⁶¹ Seigneur de Tréléon (*alias* Treffléon sous l'Ancien Régime). La plus grande partie de la terre de Tréléon relevait en proche fief de la couronne, l'autre partie se trouvait dans la mouvance de la seigneurie du Breignou, en arrière-fief de la principauté de Rohan. (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I, p. 149).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- luy Jehan son filz, vougier en brigandine.
- Hervé Rodelleuc, de XXXII l., vougier en brigandine.
- Jehan Coëtfor, de VIII l., vougier en brigandine.

Botgars⁶²

- Henry Kerguisiau⁶³, de VI^{XX} VIII l., vougier en brigandine, bras couvertz, et sous luy Allain Thomas, archer en brigandine et page.
- Christophle Kerguisiau, mineur, de XX l., défaut.
- Henry du Val⁶⁴, de XXXIII l., vougier en brigandine à II chevaulx.

Guiler

- Yvon Measnoalet⁶⁵, informé malade, de LX l., pour luy Hervé Kerdouan, archer en brigandine à II chevaulx.
- Henry Measnoallet⁶⁶, mineur, de XXX l., défaut.
- Jehanne Penmarch, de X l., défaut.
- Valentin Penancoët⁶⁷, de XXXV l., archer en brigandine.
- Henry Courtoys⁶⁸, de XLVI l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Jehan Measnoallet, de XL l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Maistre Allain Le Normant, prebtre, par Yvon An Gryn, vougier en brigandine, de VI l.
- Le filz mineur Henry Courtoys, de X l., défaut.
- Jehan Moal, de LX s., défaut.
- Pezrec An Heder, de LX s., en brigandine, javeline, injoinct vogue.
- Jehan Trefner, malade, pour luy Valentin son filz, vougier en brigandine, de VI l.
- Mahé Taleuc, de LX s., défaut.

Lanbezleuc⁶⁹

- Jehan Foucault⁷⁰, de III^{XX} XIII l., de l'ordonnance du duc.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Yvon Kervean, de III^{XX} V l., vougier en brigandine à II chevaulx, bras couvertz.
- Guillaume Measanguen, de LX l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Guillaume de La Motte, de XII l., archer en brigandine, injoinct trousse.

⁶² Bohars.

⁶³ Seigneur de Kerguisiau et de Penfel (Id., *ibid.*, t. II, 1996, p. 158). « Jean Kerguisiau S. dudit lieu - azur 3 testes d'aigle arrachées d'or », dans la montre de 1467 (Bibl. mat. France, fr. 22361).

⁶⁴ Seigneur du Tromeur, en Bohars. Le manoir du Tromeur, enveloppé de bois nombreux, avec un joli étang et son moulin, était possédé en 1499 par Henry du Val (Louis LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, t. II, *Brest et sa région*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1981, p. 98).

⁶⁵ « Yvon Mesnoalet S. dudit lieu - d'azur à l'aigle d'or », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

⁶⁶ Seigneur de Mesnoalet, fils aîné probable d'Yvon (marié en août 1466 avec Catherine de Kermerien), marié avec Marie Rivoalen, de la maison de Mesléan en Gouesnou, décédée en 1563 (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I, p. 109-110).

⁶⁷ Seigneur de Keroualze, marié en 1452 avec Alix Courtoys, dame de Kerborronné, fille aînée et principale héritière d'Henry Courtoys, seigneur de Kerborronné, et de Béatrix du Chastel (Père ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne & de la maison du roy*, Paris, 1726-1733, t. V, p. 927).

⁶⁸ Seigneur de Kerborronné, marié avec Béatrix du Chastel (cf. note précédente). « Henry Courtoys S. de Kerboroné - argent chevron de gueule accompagné de 3 hures de sanglier arrachées de sable », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

⁶⁹ Lambézellec.

⁷⁰ Seigneur de Quijac, marié vers 1470 avec Mence Le Baillif, probablement issue de la maison de Coëtjunval en Ploudaniel. Le 11 février 1478, Jehan Foucault, rend aveu au duc François II pour sa terre de Quijac. En octobre 1486, dans le cadre de l'aliénation des anciennes mottes serviles ducales, il en sera l'un des plus importants acquéreurs sur les paroisses de Lambézellec, Bohars, Milizac et Guipavas (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. II, 1996, p. 158). « Jehan Foucquaut, Sr de Quijac, en abilement d'archier, et a aultre homme en abilement de paige. Enjoinct paige », parmi les nobles de Lambezelec et Brest, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 406).

- Bernard de Kermeur, informé malade, de XX l., pour luy Morice Salaun, vougier en brigandine.
- Yvon Maisanguen, de XVII l., vougier en brigandine.
- Even Le Dismoyne, de C s., défaut.

Saint Goueznou⁷¹

- Yvon Rioallen⁷², de VIII^{XX} VII l., archer en brigandine et sous luy Guillaume Touppin, vougier en brigandine et son page.
- Marie Kergroazes, de LV l., par Martin Moulin, archer en brigandine.
- Allain Courtoys, de XX l., vougier en brigandine.
- Allain Denis, de XXV l., vougier en brigandine.
- Catherine Kerguysiau, de VI l., défaut.

Ploeannatz⁷³

- Jehanne de Poulmic, de C l., par François Kerosil, archer en brigandine à II chevaux et bras couvertz.
- Tanguy Coëthaudon⁷⁴, absent es estudes, de L l., par Jehan Guenell, archer en brigandine.
- Jouhan Keraudy, de XXX l., vougier en brigandine.
- Béatrix Le Ny, de XXXIII l., par, vougier en brigandine.
- Thephaine Poncelin, de VII l., défaut. (et en marge est escript) ... à monsieur le contre-rolle d'oster hors l'erreur pour Thephaine de Poncelin, laquelle n'a point départye d'envers son filz et entretient et fournist à la monstre comme si son mary fust en vie.
- Yvon Le Veyer, de X l., archer en brigandine.
- Henry Kerliviry⁷⁵, de XXX l., archer de la garde du duc.
- Yvon Tanguy⁷⁶, absent es estudes, de XXX l., par Jullien Matage, vougier en brigandine.
- Guillaume Brient, de X l., vougier en brigandine.

- Yvon Le Roux, informé malade, de XX l., pour luy Prigent son filz, vougier en brigandine.
- Hervé Le Roux, de XXI l., vougier en brigandine.
- Allain Thebaud, de XXXI l., archer en brigandine.
- Marguerite Denys, de VII l., par Paol Buzennec, vougier en brigandine.
- Perrot Kerrouzault, de XXVII l., vougier en brigandine.
- Marie Kerrieze, de C s., défaut.
- Paul Le Meur, de X l., informé malade, par Guillaume son filz, archer en brigandine.
- Hervé Guevell, de LX s., vougier en brigandine.
- Yvon Cran, de XI l., vougier en brigandine.

⁷¹ Gouesnou.

⁷² « Jean Ryoallen Sr de Meslean - argent chevron de gueule accompagné de 3 quintefeilles de mesme », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Yvon Rioalen, Sr de Mezlean, par Jehan son fils, lance », parmi les nobles de Lambezelec et Brest, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 388).

⁷³ Guipavas.

⁷⁴ Seigneur de Coëthaudon, en Guipavas, dont le manoir et la seigneurie relevaient de la couronne. Il s'allia en 1481 avec Françoise (ou Jehanne) de Penfeuntenyo, fille probable de Guyomarch, seigneur de Kermorus, et d'Olive de Kersauson. En 1486, année d'afféagement par le duc des mottes serviles de la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan, Tanguy se porta acquéreur de quelques terres au lieu de Penanknech (*alias* Pen-an-Creach) en Guipavas. Il décéda vers 1490 (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. III, p. 58).

⁷⁵ Seigneur du Vijac. Il est cité dans les actes suivants : 4 janvier 1488 (n. s.), complément de contrat de mariage fait par Henry de Kerliviry à Jean Le Jar et Isabelle Kerliviry, fille dudit Henry. – 16 janvier 1504 (n. s.), contrat de mariage d'entre Jehan Gouzillon, fils aîné de messire Guy Gouzillon et Jehanne Bocher d'une part, et Anne Kerliviry, fille de noble écuyer Henry Kerliviry et Margarite Keroulas (Arch. Pennélé, carton 15).

⁷⁶ Seigneur de Kermeur, relevant du fief de la couronne. En 1498, ses études terminées, on le retrouve plaidant dans une affaire procédurière en la cour du Chastel (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I, p. 57).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Jehan Encuff, de XXX l., archer en brigandine.
- Louys Encuff, de LX s., archer en brigandine.

Lanrigoaré⁷⁷

- Jehan Keryan, de XXXII l., archer en brigandine à II chevaux.
- Yvon Campir, de X l., vougier en corset.
- Jehan Kerbriec, de C s., en brigandine et javeline.
- Jehan Palier⁷⁸, de X l., informé malade, par Gestin Parfet, vougier en brigandine.
- Jehan Kerdiguen, de C s., vougier en jacque.
- Guyon Gozern, de X l., vougier en corset.
- Bernard Autred, de X l., vougier en brigandine.

Ploerin

- Le seigneur du Chastel⁷⁹ de IIM^{VC} l. de rente, lance et son coustilleur et page et soubz luy Guillaume Kerlech, lance o son coustilleur et page, et Jehan Cazre, François Kercadiou, Ollivier Le Roz, Hervé Kermenou, Yvon Kermenou, Hervé Kermenou, Jehan du Boys et Robert Pichart, archers en brigandine.
- Le Sr de Kergroazes⁸⁰, informé malade, de IIC^L l., pour luy Guillaume Lanhuzel, lance o son coustilleur et page, et soubz luy Guillaume du Moulin, archer en brigandine.
- Le Sr de Kercadiou, de VIII^{XX} l., de la maison du duc et absent.
- Aliz Le Barbu, de LX l., par Allain Picabourdin, vougier en brigandine à II chevaux.
- Ollivier Kermenou, de Cl., par Jehan Kerlozreuc, noble, archer en brigandine à II chevaux, reçu pour la maladie informée dudit Kermenou, injoinct bras couverts.
- Jehan Keroulas, de LXX l., informé malade, pour luy Allain Keryly, vougier en brigandine à deux chevaux.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Even Bohic⁸¹, de LX l., par Christophe Manach, archer en brigandine à II chevaux.
- Yvon Kerengar, de XL l., archer en brigandine à II chevaux.
- Guillaume du Kermeur⁸², de LXXII l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Henry Keranraes, de XXXI l., archer en brigandine à II chevaux.
- Allain Penmeashir, informé malade, pour luy Jehan Lescoët, vougier en brigandine.
- Allain Keruzouan, de XL l., vougier en brigandine.
- Morice Kerlozreuc, de LXI l., arbalestrier en brigandine à II chevaux.
- Maistre Guillaume Kercadiou, informé malade, de XXX l., par Ollivier du Tertre, archer en brigandine.
- Marguerite Coëtquelfen, de X l., défaut.
- Jehan Keranflech, mineur, de XXV l., par Ollivier Le Lan, vougier en brigandine.
- Guillaume Tanguy, de X l., vougier en brigandine et corset.

⁷⁷ Lanrivoaré.

⁷⁸ Le 6 juillet 1479, il rendit aveu à la seigneurie du Curru pour le manoir de Coatquennec, en Milizac, qu'il partageait avec la famille Labbé, et où il demeura jusqu'à la fin du XV^e siècle (ID., *ibid.*, t. III, p. 230).

⁷⁹ Olivier, seigneur du Chastel, vivant en 1476, ou Tanneguy son fils, mort en 1521 (Père ANSELME, *op. cit.*, t. VIII, p. 360).

⁸⁰ Il s'agit probablement de Robert, seigneur de Kergroadez, marié le 14 juillet 1461 avec Anne du Chastel, fille d'Henry II du Chastel, seigneur de Mesle, et d'Ysabeau de Kermellec, vicomtesse de Coëtmen et de Tonquédec (ID., *ibid.*, p. 363. – René COUFFON, « Une généalogie de la maison de Kergroadez dressée sur titres en l'an 1629 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LIX, 1932, p. 3-26).

⁸¹ « Tanguy Bochic, mineur, sieur de Kerlean, par Hamon Le Vayer, en archier à trois chevaux », parmi les nobles de Plourin et ses Feillettes, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 408).

⁸² Seigneur de Kermeur, manoir en Plourin, et de Langonery, manoir en Brélès. En 1480, il fait la déclaration de sa terre de Kerriou, manoir en Landunvez, qui relevait, en fief de ramage, de la seigneurie du Chastel (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I, p. 141 ; t. II, p. 92).

- Jehan Tanguy, de X l., archer en brigandine.
- Michel Tanguy, de XV l., archer en brigandine
- Morice Sainct, de X l., vougier en jacque.
- Prigent Tanguy, mineur, de XXII l., par Prigent Ploerin, vougier en brigandine.
- Even Kerdalahez, de XX l., vougier en brigandine.
- Jehan de La Tour, de LXXVI l., archer en brigandine à II chevaux.
- Yvon Bohic⁸³, informé malade, de XL l., pour luy Guillaume Goffic, archer en brigandine.
- Jehan Bohic, de XX l., de l'ordonnance du duc.
- Jehan Floch, de XV l., vougier en brigandine.
- Hamon Floch, mineur, de LX s., défaut.
- Christophe Bonsourtraine, de VII l., par Guillaume Heldut, vougier en jacque.
- Thomas Kermerdic, de XX l., informé malade, par Jehan son filz, archer en brigandine
- Jehan Le Goizou, de X l., malade, par Jehan Manach, archer en brigandine
- Jehan Mescoual, de C s., vougier en corset.
- Prigent Bohic, de C s., archer en brigandine.
- Tugdual Kerbezcat, de XXXIII l. archer en brigandine.
- Guillaume Prigent, de VIII l., défaut, mort.
- Robert Prigent, de VIII l., archer en brigandine.
- Morice Gozearn, de VIII l., vougier en brigandine.
- Even Taleuc⁸⁴, de XXV l., vougier en brigandine.
- Jehan L'Abbé, de XXVII l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Guyhomar Gozearn, de VII l., vougier en brigandine.
- Guillaume Herguin, de XVI l., archer en brigandine.

- Yvon advoué Keriber, de LX s., vougier en brigandine.
- Even Kerengar, de XXXI l., est de l'ordonnance du duc.
- Marguerite Kermenou, de XI l., défaut.
- Hervé Gozearn, de C s., vougier en brigandine.

Ploedalmezen⁸⁵

- Le Sr de Coëtivi⁸⁶, de V^C l., demeurant en la maison du Roy comme l'on dict, défaut.
- Le Sr de Kerlech⁸⁷, de II^C l., lance o son coustilleur et page.
- Morice Kerlozreuc, mineur, de CII l., par Allain Kerlozreuc, vougier en brigandine à II chevaux, injoinct bras couvertz, ganteletz et harnois de jambes.
- Marguerite Kernezeuc, de LII l., par Allain Bras, archer en brigandine.
- Marie Kermelleuc, de XXI l., par Jehan Cozyan, vougier en brigandine.

⁸³ Seigneur de la Motte, en Lanrivoaré, dont le manoir relevait du fief du Gouverbihan dont le chef-lieu se trouvait à Lanildut. En 1475, Yvon Bohic reconnaît devoir une chefrete de 25 sols et une autre de 10 deniers monnaie, pour la terre de Trigoalen (ID., *ibid.*, t. III, p. 173-174).

⁸⁴ Seigneur de Keruznou Soul, en Ploudalmézeau, dont le manoir relevait du fief de la couronne. Le 25 mai 1476, un aveu nous apprend que le manoir et la seigneurie de Keruznou appartenaient à Even Tallec (*alias* Talec), mari de Marguerite Keruznou (ID., *ibid.*, p. 112).

⁸⁵ Ploudalmézeau.

⁸⁶ Il s'agit de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, prince de Mortagne et de Gironde, baron de Coëtivy, du Menant, de Forestic et de Tregouroy. Il était fils d'Olivier de Coëtivy, mort entre 1478 et 1480, et de Marguerite, bâtarde de Valois, seconde fille naturelle du roi Charles VII et d'Agnès Sorel. Il épousa Jeanne d'Orléans, depuis duchesse de Valois, fille de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et de Périgord, et de Marguerite de Rohan. Il vendit le 26 juin 1497 les terres de Coëtivy, du Menant, de Forestic et de Tregouroy à Jean, baron du Juch, qui passèrent depuis en la maison du Chastel (Père ANSELME, *op. cit.*, t. VII, p. 846).

⁸⁷ Hervé de Kerlech, marié avec Catherine de Penhoadic, morte après le 11 octobre 1507 (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I. – Arch. Pennélé, carton II, arrêt de noblesse de Prigent de Kersauson, du 26 mars 1669, extrait des registres de la réformation de la noblesse de Bretagne).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Prigent Kerguizin, de XXXV l., informé malade, par Hervé⁸⁸ son filz, vougier en brigandine.
- Ledit Hervé Kerguizin, de LX s., défaut.
- Vincent Heussa⁸⁹, de XXXVII l., par Ollivier Coëtlosquet, vougier en brigandine.
- Ollivier Keruznou, de X l., vougier en brigandine.
- Ollivier Rannou⁹⁰, de XL l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Guyon du Val, de XV l., vougier en brigandine.
- Jehan Le Goezou, de VII l., archer en brigandine
- Ollivier du Tertre, mineur, de C s., par Morice Lesguen, archer en brigandine.
- Ledit Morice Lesguen, C s., défaut.
- Bernard Kerros, de LX s., archer en brigandine.
- Hamon Parlier, de LX s., archer en brigandine.
- Guillaume Kergroazes⁹¹, de XX l., par Sylvestre advoué de Kergroazes, archer en brigandine.
- Yvon Troureon, de LX s., défaut.
- Guillaume Lescaznoal, de C s., vougier en brigandine.

*Lanpaul Ploedalmezen*⁹²

- Jehan Le Maucazre⁹³, de CX l., archer en brigandine à II chevaulx, bras couvertz.
- Jehanne Kerourcuff, de XX l., par Hervé Prigent, vougier en brigandine.
- Yvon du Chasteaumen, de XXX l., archer en brigandine.
- La veffre de feu Jehan du Chasteaumen, de X l., défaut.

Ploeguen

- Le S^r de Trousilie⁹⁴, informé malade, de II^C l., pour luy Prigent Lescaznoal, lance o son coustilleur et page.
- Le S^r de Kersymon, de IX^{XX} l., vougier en brigandine, avant bras, ganteletz, harnois de

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

jambes, et soubz luy Anthoine Roncze, vougier en brigandine et page.

- Ollivier Campir⁹⁵, aveugle, de VIII^{XX} l., par Jehan Keranflech, noble archer en bri-

⁸⁸ Hervé Kervizin (*alias* Kerguizin), décède vers 1495, laissant pour fille aînée Isabelle Kervizin et pour fille cadette Marie Kervizin, mariée avec Jehan Tréfléon, seigneur dudit lieu en Milizac (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. III, p. 124).

⁸⁹ Seigneur de Kervasdoué, en Ploudalmézeau, où il demeurait en compagnie de Marguerite de Kerlozrec, son épouse. Il était le deuxième fils de Jehan Heussaff et de Catherine Touronce, de la maison de Kervéatoux, mariés vers 1450 (ID., *ibid.*, p. 100).

⁹⁰ Seigneur du Pratmeur, procureur fiscal de la juridiction du Chastel en 1486 et probablement jusqu'en 1505. C'est probablement le fils de Guiomarch Rannou cité dans la réformation de 1426. En 1448, il comparait à la réformation de la noblesse. En 1476, un Rannou, sans doute Olivier, rend aveu au duc François II pour le manoir de Pratmeur (ID., *ibid.*, t. I, p. 129).

⁹¹ Marié avec Azélice An Heol, fille de Jacob An Heol, seigneur de Stang an Heol, en Ploudalmézeau, dont le manoir et la seigneurie relevaient du fief de la couronne. De son vivant, Guillaume de Kergroadez semble avoir porté une attention particulière au manoir de Stang an Heol, ayant contribué à son agrandissement ou peut-être même à son entière reconstruction (ID., *ibid.*, t. II, p. 171-172).

⁹² Lampaul-Ploudalmézeau.

⁹³ « Hervé le Maucazre Sr du Carpont - or 3 quintefeilles de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Jehan Maucazre, sieur du Carpont, par Yvon son fils, en abillement. Enjoinct avoir aultre homme armé », parmi les nobles de Lampaul, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 411).

⁹⁴ Olivier de Tournemine, seigneur de Trouzilit, marié le 30 avril 1469 avec Guildech de Penmarch, fille d'Henri, seigneur de Penmarch et d'Alix de Coëtivy (Yvon GAC, *Le château et la famille de Penmarch*, Lesneven, 1993). Le 16 janvier 1478 (n. s.), Olivier de Tournemine rend aveu à la couronne pour sa terre de Trouzilit et décède en 1486 (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. I, p. 158). « Le S. de Trouzilit Tournemine - escartelé d'or et d'azur à la bordure de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

⁹⁵ « Olivier Campir Sr de Kerozal - fassé or et sable de 6 pièces laquelle chargée d'un lyon passant de sable », dans la montre de 1467 (*ibid.*). « Tanguy Campir, sieur de Kerozal, en abillement d'archier à trois chevaulx. Enjoinct fournir lance », parmi les nobles de Ploeguen, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 412).

gandine, bras couvertz, et soubz luy Robert Kerineat, vougier en brigandine et page.

– Prigent Campir, de XL l., archer en brigandine.

– Guillaume Lesguen, informé malade, de LXIII l., par Tanguy son filz, archer en brigandine à II chevaux.

– Jehan du Ros, informé malade, de XXX l., par Yvon du Ros, archer en brigandine, injoinct gorgelete.

– Guillaume du Ros, de X l., en brigandine et javeline, injoinct vouge.

– Allain Le Bailliff, de XV l., archer en brigandine, injoinct gorgerette.

– La veffre de Guyon Le Bailliff, de XXX l., défaut.

– Yvon Lescaznoal, de XXX l. L'on dict qu'il est de la maison du S^r de Quintin.

– Hervé Le Gal, informé malade, de XL l., par Jehan son filz, vougier en brigandine.

– Ledit Jehan Le Gal, de X l., défaut.

– Yvon Le Borgne, de XXV l., archer en brigandine.

– Pezre advoué Kerasquer de XL s., archer en brigandine.

– Yvon Kerras, de LX s., vougier en brigandine.

– Guillaume Deryen⁹⁶, informé malade, de XXX l., par Prigent⁹⁷ son filz, archer en brigandine.

– Guillaume Scau, de C s., par Even Mahé, vougier en brigandine.

– Yvon An Fos, de C s., vougier en brigandine.

– Bernard Heussa, informé malage, de XX l., par Jehan Queré, vougier en brigandine.

– Yvon An Coz, de XX l., vougier en corset.

– Henry Pezron, de XVII l., vougier en brigandine.

– Tanguy Kerezeon, de XL s., vougier en brigandine.

– Yvon Pilguen, de X l., archer en brigandine.

– Hervé Grall, de VII l., archer en brigandine.

– Ollivier, filz Briend Campir, de VII l., archer en brigandine.

– Ollivier Jestin, de VI l., archer en brigandine.

– Yvon Kerasquer, de VII l., vougier en brigandine.

Landoursan & Le Dreaneuc⁹⁸

– Salomon Le Ny⁹⁹, de VIII^{XX} l., informé malade, pour luy Jehan Keraudy, noble, à demie lance en brigandine, avant bras, ganteletz et harnoy de jambes, et soubz luy Guillaume Thomas, archer en brigandine et page.

– Hervé Le Ny, de L l., archer en brigandine à II chevaux

– Ollivier du Boys, de XXV l., archer en brigandine.

– Jehan Pen, de XXX l., archer en brigandine.

– Yvon du Reffuge, de XXX l., vougier en brigandine.

⁹⁶ Seigneur de Castelhoulop, en Plouguin, dont le manoir et la plupart des terres relevaient en proche fief de la seigneurie du Breignou, et en arrière-fief de la vicomté de Coat-Méal, l'un des membres de la principauté de Léon, et seigneur de Kerdiniou (*alias* Kerdaniou), qu'il possédait sur la trêve de Tréglounou (Y. LULZAC, *op. cit.*, t. III, p. 41).

⁹⁷ Il exerçait la charge de lieutenant de la cour royale de Brest et Saint-Renan, charge attestée de 1490 à 1518 dans nombre d'actes officiels, dont une lettre de la chancellerie datée du 16 avril 1516, le rétablissant dans la propriété d'une tombe située dans l'église de Plouguin. Il s'était marié vers 1485 avec Marie de Parscau, sans doute issue de la maison du Menan en Plouguerneau (Id., *ibid.*, t. III, p. 42-43)

⁹⁸ Le Drennec.

⁹⁹ « Hervé le Ny S. de Coadelez - argent écusson d'azur en cœur accompagné de 6 annelets de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « François Le Ny, sieur de Coatelez, en abillement d'archier à trois chevaux. Enjoinct fournir lance », parmi les nobles de Ploeguen, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 412).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

Ploeyon¹⁰⁰

- Le Sire du Breignon¹⁰¹, de XI^{XX} II l. de l'ordonnance du duc.
- Madame du Breignon, de IIII^{XX} l., par Jehan de Saint Gouesnou son filz, archer en brigandine à II chevaulx, injoinct bras couvertz.
- Yvon Lescaznoal, de LV l., archer en brigandine.
- Jehan Philippes, de LX l., sous la lance du S^r de Kermauvan.
- Maistre Hugues Le Ny, de XXX l., vougier en brigandine.
- François Meudeuc, de XXI l., de l'ordonnance.
- Christophe Mathezou, de XXX l., de l'ordonnance du duc.
- Tanguy du Beaudretz, de LV l., informé malade, pour luy Michel Helary, vougier en brigandine.
- Bernard Le Beaudretz, de XXX l., archer en brigandine.
- Hervé Bergoët, informé malade, pour luy Yvon Perch, vougier en brigandine.
- Maistre Yves Bergoët, de X l., prebtre, par Philippes Keranmoal, vougier en brigandine.
- Ollivier Le Leuzne, de X l., vougier en brigandine.
- Guyon Boudic, de XII l., vougier en brigandine.
- Yvon du Ros, de X l., par Pierre Coulete, archer en brigandine.
- Yvon Kerdaniel, mineur, de X l., par Yvon Feure, vougier en brigandine.

Ploebenneuc

- Guillaume Coëtlez, de XXX l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Yvon Treffily, de X l., archer en brigandine.
- La veffre guyon Treffily, de X l., par Yvon Goez, vougier en jacque.
- Guillaume Jestin, informé malade, de XXX l., par Guillaume Treguer, vougier en brigandine.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Hervé Le Jar, de XX l., vougier en brigandine.
- Hervé Kercalx, de XV l., vougier en jacque.

La Forest

- Yvon Le Jeune, de LXV l., informé malade, pour luy Lucas son filz, archer en brigandine à II chevaulx.

Landerneau

- Le S^r de Leheuc¹⁰², de III^C l., de l'ordonnance du duc.
- La veffre du feu S^r de Leheuc, de IIII^{XX} l., par Pierre Fily, noble, archer en brigandine à II chevaulx.
- Robert Kerrouhault, de C s., vougier en brigandine.
- Henry Grall, de C s., archer en brigandine.
- Ollivier Thebaud, de C s., vougier en brigandine.
- Guillaume Glazren, informé malade, par Yvon Gourhaut, vougier en brigandine, de X l.

Beuzit

- Le S^r de La Palue¹⁰³, de II^C l., de l'ordonnance.

¹⁰⁰ Plouvien.

¹⁰¹ « Le S. du Breignou de S. Gouesnou - de gueule fassé d'or accompagné de 6 besans », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « François de St. Goueznou, S^r du Breignou, homme d'armes », parmi les nobles de Ploeyen, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 412).

¹⁰² « Hervé, sieur de Le Heuc. On dict qu'il est de la maison de Mr de Rohan », parmi les nobles de Landerneau, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*).

¹⁰³ « Hervé Guyhomar S^r de la Palue - sable semé de billettes d'argent au poisson en pal de mesme », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Françoise, Dame de La Pallue. Deffault », parmi les nobles de Landerneau, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 412).

– Hervé Guyhomarch, informé malade, de II^C l., pour luy Yvon advoué Guyhomarch, lance o son coustilleur et page.

Plusieurs comparus esdite monstres de l'évesché de Cornoaille dont le S^r de Leon disoit n'estre certain de leurs levées

– Le S^r de Nevet, lance o son coustilleur et page, et soubz luy Hervé Le Blanc, Hervé Mat, archers en brigandine.

– Jehan du Rouazle¹⁰⁴, archer en brigandine, et soubz luy Jehan Kerezeon, archer en brigandine et page.

– Robert du Rest, vougier en corset à II chevaux.

– Nicolas Knechcanan, vougier en brigandine à II chevaux.

– Ollivier Coëtrehier, archer en brigandine

– Guillaume du Rest, vougier en brigandine

– Guillaume Coëtnempren, vougier en brigandine.

Item autres comparus du Treguier dont ledit procureur est ig.. de leurs levées comme devant.

– Yvon Mahé, Jehan Kermean, vougiers en brigandine, pour Yvon Tnougoff, mineur.

Signé Thomas de Kerazret.

L'archidiaconé de Leon

Saint Martin¹⁰⁵

– Hervé Coëtnempren, de LXV l., vougier en brigandine à II chevaux, injoinct bras couvertz.

– Pierre Forget¹⁰⁶, de Cl., vougier en brigandine à II chevaux, injoinct avant bras et harnes de jambes.

– Jehan Kerguennec¹⁰⁷, informé malade, de VIII^{XX} l., pour luy Yvon Philippes, noble, et Yvon An Heussaff, vougier en brigandine et page.

– Guillaume Kerret, malade de LXX l., par Tanguy son filz, archer en brigandine à II chevaux.

– Hervé Kerret, de XL l., tant en son nom que comme garde de son filz, défaut.

– Symon Bigodou, de XL l., archer en brigandine à II chevaux.

– Pierre Coatnont, de XX l., archer en brigandine, injoinct gorgerette.

– Jehan Riou, mineur, de XVII l., par Guillaume Trescoët, vougier en brigandine.

– Jehan Geffroy, de LX s., archer en brigandine.

– Allain Coëtnempren, de X l., archer en brigandine.

– Allain Geffroy, de IX l., défaut.

– Goulhen Kercrist, de XXX l., archer en brigandine.

– Maistre Jehan Coëtangars, de C s., défaut.

– Dom Daniel Coatnont, prebtre, de XVII l., défaut.

– Floury Noblet, malade, de C s., par Hervé son filz, archer en brigandine.

– La veffre de Jehan Riou, de C s., défaut.

– Béatrix de Saint Goueznou, de XXX l., défaut.

– Pierre Keranpuill, de XVIII l., défaut.

– Prigent An Forest, de XX l., de l'ordonnance.

– Jehan An Run, de XII l., défaut.

– La veffre Hervé Hengoat, de VII l., défaut.

104 « Jean du Rouazle S. dudit lieu - or 3 chouettes de sable », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Jehan, Sr du Roualz. Il est de la maison de Mr de Rohan », parmi les nobles de Landerneau, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 412).

105 Saint-Martin-des-Champs en Morlaix.

106 Les Forget descendaient de Jean Forget, riche armateur morlaisien, anobli en 1429 par le duc Jean V. Son fils cadet, Pierre, sieur de la Fontaine-Blanche, en Saint-Martin de Morlaix, épousa en 1496 Catherine Toupin de Kervenniou, d'une lignée chevaleresque en Plouigneau (Louis LE GUENNEC, *Une famille de la noblesse bretonne, les Barbier de Lescoët*, Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1991, p. 61).

107 « Hervé Kerguennec, sieur de Lesquiffiou, en habillement d'archier et soubz luy Laurent Nicolas ; bien montés et armés », parmi les nobles de Pleyber-Christ dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 381).

Taulé

- Ollivier Quellen¹⁰⁸, malade, de C l., par Jehan son filz, archer en brigandine à deux chevaux et bras couvertz.
- Perrin Sulyer, pour Jehan Quelen, de XXX l., archer en brigandine.
- Jehan du Fou¹⁰⁹, mineur, de LXX l., a présenté pour luy Yvon Lanneur, vougier en brigandine à II chevaux.
- Mériadec Guicaznou¹¹⁰, de XI^{XX} l., vougier en brigandine et sous luy Hervé Le Jeune, archer en brigandine et page, et ne fut pas reçu par lesdits commissaires pour ce qu'il doit fournir lance selon sa levée.
- Jehanne Kerlan, mineure, de XXX l., par Jehan Hamon, vougier en brigandine.
- Allain du Chasteaumen, malade, de XXX l., pour luy Jehan son filz, vougier en brigandine.
- Hervé Daniel, de X l., archer en brigandine.
- Hervé Keraunnou, malade, de XV l., par Guillaume son filz, archer en brigandine.
- Yvon du Boys, de XV l., archer en brigandine.
- Hervé Kergallic, de X l., vougier en brigandine.
- Jehanne Lannorgant, de X l., par Henry Madouzugrech, archer en brigandine.
- Guillaume Ynisan, malade, de XX l., pour luy Jehan son filz, archer en brigandine.
- Yvon Guillou, de VII l., vougier en brigandine.
- Morice Gueguen, malade, de X l., par Jehan Gueguen, vougier en brigandine.
- Yvon Keraunnou, de VII l., par Yvon Canesen, vougier en jacque.
- Guillaume Kercuz, de XL l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Hervé Kerret, insensé, de C s., par Hervé Henry, vougier en brigandine.
- Guillaume Pensornou, de XXXV l., par Laurens son filz, vougier en brigandine, injoinct dague.
- Jehan Gueguen, de VII l., archer en brigandine.

- Guillaume Hamon, absent, de XXV l., par Yvon Mazeas, vougier en brigandine.
- Guillaume Le Du, de X l., archer en brigandine.
- Jehan Thomas Kercadoret, de XV l., vougier en brigandine.
- Hervé Hulyas, de C s., vougier en brigandine.
- Yvon Keranflac, de C s., par Jehan Moign, vougier en brigandine.
- Derien Trenengan, de C s., vougier en brigandine.
- Jehan Le Gall, de XIII l., vougier en brigandine.
- Guillaume Kerraummou, de C s., vougier en brigandine.

Henguic¹¹¹

- Le S^r de Kerangoumarch¹¹², de III^C l.,

108 Seigneur du Vieux-Chastel, marié avec Marie de Berien. Ils sont tous deux mentionnés dans le nécrologe du couvent de Saint-François de Quimper : « 3 non. Junii ... - Tali die obiit [ce jour mourut] nobilis domicella Maria de Berien, domina de Veteri-Castro, quondam uxor Olivarii de Quelen domini de Veteri-Castro » (J. TRÉVÉDY, « Ce qui reste des anciens nécrologues du couvent de Saint-François de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 119).

109 « Jean du Fou S. du Vieux Chastel », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Jehan du Fou, sieur du Vieux Chastel, malade, pour lequel maistre François Kerourfil, qui est marié à sa principale héritière, a promis fournir homme à servir pour luy en habillement de guerre », parmi les nobles de Taulé dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 384).

110 « Jean Guicaznou S^r de Lezireul - argent freté d'azur », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Meryadec Guicaznou, sieur de Losneur, par Jehan Guicaznou son fils, en brigandine, bien armé et monté à deux chevaux », parmi les nobles de Taulé dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 384).

111 Henvic.

112 Kerangoumar passa dans la maison de Kergroadez par le mariage de Hamon III, seigneur de Kergroadez qui, le 29 mars 1431, épousa Catherine de Kerouzéré, héritière présomptive de Guillaume de Kerouzéré et de Jeanne Le Noir, seigneur et dame de Kerangoumar, en Taulé. Le seigneur de Kerangoumar doit donc être Robert de Kergroadez, son fils, ou Hamon IV, son petit-fils (R. COUFFON, art. cité).

lance o son coustilleur et page, et soubz luy Hervé Kerdebec, vougier en brigandine.

– Jehan Le Moyne¹¹³, de VIII^{XX} l., archer en brigandine, bras couverts, et soubz luy Hervé Riou, archer en brigandine et page.

– Guillaume Boutouiller¹¹⁴, de IIII^{XX} l., de l'ordonnance.

– Jehan Leselleuc, de XXX l., vougier en brigandine.

– Hervé Kermelleuc, malade, de XX l., par Mahé son filz, vougier en brigandine.

– Jehan du Cozkergruen, de X l., archer en brigandine.

– Jehan Montauban, malade, de XV l., par Selvestre son fils, vougier en brigandine.

– Yvon Calloët, de X l., vougier en brigandine.

– Jehan Le Jeune, de XX l., vougier en brigandine.

– Guillaume An Cozkergruen, de VI l., archer en brigandine.

– Hervé de Launay, de LX l., archer en brigandine à II chevaux.

Caranteuc

– Amé Coëtcongar, de XX l.

– Yvon Le Veyer, de IIII^{XX} XI l., archer en brigandine à II chevaux, injoinct gorgerette et bras couverts.

– Guillaume Guychoux, de IIII^{XX} l., archer en brigandine à II chevaux, bras couverts.

– Hervé Kermelleuc, de C s., vougier en jacque.

– Allain Kermelleuc, de X l., défaut.

– Yvon Coëtcongar, de X l., défaut.

– Rolland An Veyer, de X l., par Yvon Kercren, archer en brigandine.

– Deryen Kermelleuc, malade, de XV l., par Laurens Kermelleuc, archer en brigandine.

– Jehan Nicolas, de C s., vougier en jacque.

– Yvon An Mouden, de XV l., malade, par Jehan son filz, vougier en brigandine.

– Hervé Person, de LX s., vougier en brigandine.

– Morice Le Gall, de XV l., vougier en brigandine.

– Jehan Kergallic, de X l., archer en brigandine.

– Jehan Le Goizou, de C s., vougier en brigandine.

– Guillaume Tapardeuc, de X l., vougier en brigandine.

– Jehan Nicolas, mineur, de C s., par Jehan An Gall, vougier en brigandine.

– Guillaume Cone, de C s., arbalestrier en brigandine.

– Jehannette Coëtangars, de VII l., défaut.

– Jehan Henry, de LX s., défaut.

– La veffre Hervé Boutouiller, de XXX l., défaut.

– Hervé Gueguen, de VII l., défaut.

– Jehan Goff, de C s., archer en brigandine.

– Autre Jehan Goff, de C s., archer en brigandine.

– Henry Berre, de LX s., vougier en brigandine.

– Jehan Kermelleuc, de LX s., défaut.

– Jehan Penguilly, demourant en Cornouaille.

– Maistre Allain Guichoux, de C s., défaut.

– Perrot Foucquet, de XX l., vougier en brigandine.

– Hervé Le Veyer, LX l., archer en brigandine à II chevaux.

Ploemenan¹¹⁵

– Maistre Auffroy Deryen¹¹⁶, de II^C VI l., malade tellement qu'il ne pouvoit s'armer, présenta pour luy Jehan Auffroy, lance o son coustilleur et page.

¹¹³ Seigneur de Trogriffon en Henvic (Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, 1986, 6^e éd., t. II, p. 282).

¹¹⁴ « Guillaume Bouteiller, sieur de Keromnès, malade en extrémité. Injonction d'envoyer pour luy », parmi les nobles de Taulé dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 384).

¹¹⁵ Plouénan.

¹¹⁶ « Deryen Auffroy S. de Kerbic - losangé argent et sable, fasce de gueule brochant », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Guillaume Kermelleuc¹¹⁷, mineur, de III^{XX} XII l., par Salomon Odern, vougier en brigandine à II chevaulx.
- Tanguy Keranguen¹¹⁸, de III^{XX} XII l., arbalestrier en brigandine à II chevaulx, injoinct bras couvertz.
- Jehan Kersausen, de CXIII l., vougier en brigandine à II chevaulx, les bras couvertz.
- Jehan Kersausen le Jeune, de XL l., de l'ordonnance.
- Auffroy Pontantoul, de XXIII l., vougier en brigandine.
- Jehan Le Jeune, de XX l., sous la lance de Kermauvan.
- Jehan Guyhomar l'aveugle, de XXV l., par Hamon son filz, vougier en brigandine.
- Jehan Le Veyer, de XXV l., vougier en brigandine.
- Jehan Lannuzhouarn¹¹⁹, de XXX l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Guillaume Danteuc, de XV l., vougier en brigandine.
- Thephaine Pencoadic, de XX l., par Yvon Keranmoal, vougier en brigandine.
- Jacques Pencoadic¹²⁰, de II^C l., lance o son coustilleur et page.
- Auffroy Pencoadic, de XV l., vougier en brigandine.
- Hervé Paul, mineur, de XX l., par Auffroy Le Born, vougier en brigandine.
- Jehan Kercuz, de X l., vougier en brigandine.
- Ollivier Louët, de C s., vougier en brigandine.
- Yvon Kerguidu, malade, de X l., par Jehan son frère, vougier en brigandine.
- Nouel Kercornou, de C s., défaut.
- Jehan Le Gars, de LX s., vougier en brigandine.
- Yvon Le Moustier, malade, de III l., par Jehan son filz, archer en brigandine.
- Guillaume Tnourivily, de VII l., vougier en brigandine.
- Jehan Kergroazes, de XII l., défaut.
- Hervé Kerouyant, malade, de VI l., par Jehan son filz, vougier en brigandine.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Bernard Guillou, de LX s., vougier en brigandine.

Le Minihy

- Le Sr de Kerrom¹²¹, de III^C LV l., lance o son coustilleur et page, et sous luy Paul Ploecastel, vougier en brigandine.
- Riou de La Ripve¹²², de LXX l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Jehan Kerscau, de LX l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Guillaume Kermelleuc, de XL l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Jehan Kermelleuc, de XXX l., archer en brigandine.
- Ollivier Coguen, de XX l., vougier en brigandine.
- Fiacre Gluidigue (?), de LX l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Jehan Estienne, de LX l., vougier en brigandine à II chevaulx.

117 « Le Sr de Coetanroch de Kermellec - vairé d'argent et gueule au lambel d'azur », dans la montre de 1467 (*ibid.*). « Guillaume Kermellec Meashelou. Injonction de s'armer », parmi les nobles de Ploemenan, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 385).

118 Jeanne de Kergroadez fut mariée, par ses père et mère, par contrat du 1^{er} mai 1464, avec Tanguy de Keranguen, fils d'Even. C'était la fille de Hamon III, seigneur de Kergroadez, et de Catherine de Kerouzéré. Près du manoir de Keranguen en Plouénan, se voit une ancienne croix armoriée d'un mi-parti de Keranguen : *d'argent à trois besants de gueules*, et de Kergroadez (R. COUFFON, art. cité).

119 La maison de Lanuzouarn avait sa terre d'origine en Plouénan. C'était un ramage de celle de Pennaneach en la même paroisse (L. LE GUENNEC, *Les Barbier...*, *op. cit.*, p. 61).

120 Seigneur du Carpont en Plouénan. Jacques Penhoadic, vivant en 1481, épouse Marie Prigent (P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, p. 365).

121 « Prigent Coëtmenech, sieur de Kerrom, en homme d'armes, archier, goustilleur et paige, bien armés et montés », parmi les nobles du Minihy de Saint-Pol, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 384).

122 « Riou de la Ryve S. dudit lieu - de gueule à 3 trèfles d'or à 1 quintefeuille de mesme en cœur », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

- Jehan Henry, de X l., vougier en brigandine.
- Guillaume Hemar, de L l., vougier en brigandine.
- Nicolas Le Guen, de XL s., vougier en brigandine.
- Maistre Jehan Rucat, de LXXV l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Pierre Sainct Georges, de XL l., archer en brigandine à II chevaux.
- Pierre Restou, de XX l., malade, par Hervé Ollivier, archer en brigandine.
- Yvon Kerredan, de X l., vougier en brigandine.
- Hervé Hamon, de LX l., aveugle, par Hervé son filz, vougier en brigandine à II chevaux, bras couverts.
- Yvon Kergallic, de XXX l., malade, par Nicolas Kergallic, archer en brigandine.
- Maistre Ollivier de La Bouessière, de XXX l., archer en brigandine.
- Jehan du Val, de XL l., archer en brigandine.
- Pierre Quere, de C s., vougier en jacque.
- Yvon Denis, de XV l., malade, pour luy Yvon Pennortz, vougier en brigandine.
- Yvon Clerec, de C s., vougier en brigandine.
- Guyon Fagan, de XV l., vougier en brigandine.

Le Crucifix

- Le Sr de Penfenteniou¹²³, de VI^C XLV l., ancien homme indisposé ..., a présenté Guillaume Toupin noble homme pour luy, lance o son coustilleur et page, et soubz luy Yvon Courtoys, Yvon Robert archers en brigandine.
- Le Sr de Kercoent¹²⁴, de III^C l., malade, pour lequel comparurent Hervé Richart, Guyon Philippes et Pierre Maczé, archers en brigandine, salade, arcs et troupes suffisamment montés, lesquelz furent refusés et non receuz par lesdits commissaires pour ce que ledit Sr n'avoit fourny lance selon l'état de son fief.

- Yvon Sainct Denys, de LXV l., vougier en brigandine à II chevaux, bras couverts.
- Catherine Sainct Goueznou, de XXX l., par Jehan du Sagrat, archer en brigandine.
- Jehan Riou¹²⁵, malade, de VI^{XX} X l., et pour luy Guyon advoué Riou, noble, et Henry Myneuc, vougier en brigandine et page.
- Guillaume Jacopin, de LX l., vougier en brigandine.
- Hervé, filz Rolland Kercoent, de XV l., vougier en brigandine, injoinct gorgerete.
- Marguerite Kercoent, de X l., par Tanguy Kerbalacon, vougier en corset.
- Guyhomar Penfentenyou¹²⁶, de LXXVII l., vougier en brigandine à II chevaux, bras couverts.

¹²³ Le 31 mai 1481, dans un rôle de l'évêché de Léon était marqué le sieur de Penfentennio pour avoir été exempté de la montre par mandement du duc de Bretagne (Guy DUCÉLLIER, *Plounévez-Lochrist - Recherches nobiliaires*, Lesneven, 2002, p. 50). En 1483, dans une autre réformation des nobles, était marqué le sieur de Penfentenyo comme étant de la maison du duc (*ibid.*). Le 8 août 1487, mandement est donné à François Lesquelen, sieur de Penfentenyo, de se retirer au château de Penhouët avec 6 à 8 gentilshommes en état de marcher (*ibid.*).

¹²⁴ Il s'agit probablement de Hervé de Névet, mort avant 1494, et fils d'Henry, marié en 1452 avec Isabeau, dame et héritière de Kerhoant. Il avait épousé Jeanne Labbé, elle-même décédée avant 1494 (Laurent Quevilly, *Généalogie de la maison de Kerhoant*, <http://www.chez.com/kerhoant/kerhoant.html> ; Jérôme Flourey et Éric Lorient, *Catalogue généalogique de la noblesse bretonne, d'après la réformation de la noblesse 1668-1672*, Rennes, SAJEF, 2000).

¹²⁵ « Le Sr de Kerangouez-Ryou - sable 3 chevrons d'argent », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

« Yvon Riou, sieur de Kerangoez, deffault et l'on dit qu'il est o la royne », parmi les nobles du Minihy de Saint-Pol, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 386).

¹²⁶ Seigneur de Kermorus, marié le 30 décembre 1466 avec Olive de Kersauson, tous deux décédés avant 1515 (Valentine DE PENFENTENYO, *Une très ancienne famille de Bretagne, les Penfentenyo*, Spézet, 1990, p. 28) « Yvon Penfentenyou S. de Kermorus - burelé de gueules et d'argent au lambel d'azur », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Hervé Kerrouyant, de XX l., malade, par Guillaume son filz, vougier en brigandine.
- Allain Boutouiller, de XXX l., malade, par Pierre son filz, archer en brigandine.
- Guillaume du Quenquis, de XXX l., sous la lance du sire de Kermauvan.
- Margilie Berdiou, de X l., défaut.
- Hervé Tnouguerault, de XXX l., malade, par Hervé son filz, archer en brigandine.
- Guillaume Kersulguen, de XXX l., archer en brigandine à II chevaux, injoinct gorge-rette.
- La veffre Pierre Kersulguen, de XV l., par Henry Page, vougier en brigandine.
- Jehan Le Dourguy, de X l., par Jehan son filz, archer en corset.
- Jehan Estienne le Jeune, malade par Paen Tretour, vougier en brigandine, ledit Jehan de C s.
- Vincent Poulmic, de C s., vougier en brigandine injoinct gorgerette.
- Yvon Kerarunnou, de XXV l., malade, par Hervé son filz, vougier en brigandine.
- Hervé Coguen, de C s., malade, par Hervé son filz, vougier en brigandine.
- Christophe du Boys, de XXXV l., sous la lance du S^r de Kermauvan.
- Guyon Kerlezroux, de C s., défaut.
- Bertran Kerscau, de XV l., archer en brigandine.
- Tanguy Marzin, de C s., malade, par Jehan Briz, vougier en brigandine.
- Tanguy Kersaintgilly, de XX l., vougier en brigandine.
- Jehan Pontantoull, de XX l., de l'ordonnance.
- Chrestien Pilguen, de XXV l., archer en brigandine.
- François Coëtivi, de X l., défaut.

Ploecoulm¹²⁷

- Le S^r de Pontplancoët¹²⁸, de II^C l., lance o son coustilleur et page.
- Guillaume Kercoent¹²⁹, de LXX l., archer en brigandine à II chevaux et bras couverts.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Béatrix Le Roy, de XXX l., par Pierre advoué Saint George, vougier en brigandine.
- Yvon Le Moyne¹³⁰, de IIII^{XX} XVI l., archer en brigandine à II chevaux, bras couvertz.
- Hervé Knechrizien, malade, de VI^{XX} XII l., et pour luy Morice Le Moyne et Hervé Le Moyne, vougiers en brigandine.
- Jehan de Knechrizien, de X l., défaut.
- Yvon du Boys¹³¹, de LXXII l., sous la lance du S^r de Kermauvan.
- Hervé de Lestang, de LXV l., archer en brigandine à II chevaux.
- Marguerite Keruonnen, de XX l., par Jehan de Lestang, archer en brigandine.
- Allain Tnouelorn, de LXX l., archer en brigandine à II chevaux.
- Jehan Coëtelez¹³², XLIIII l., vougier en brigandine.
- Jehan Hellean, de VI l., vougier en brigandine.
- Ollivier du Moustier, de VIII l., vougier en brigandine.

¹²⁷ Plougoulm.

¹²⁸ Le 16 février 1472 (n. s.), un supplément de partage fut passé entre Morice de Pontplancoët, seigneur dudit lieu, et Jehanne de Kersauson sa compaignie (fille de Jehan), et Jehan, seigneur de Kersauson, et Hervé, son fils, seigneur de Coëtleguer (Arch. Pennélé, carton 13).

¹²⁹ Seigneur de Keroulaouen, manoir qu'il obtint par acquet cette année-là. En 1511, une institution de procureur fut faite par noble et discret Messire Hervé de Kerhoant, seigneur de Keroulaouen à Plougoulm (L. QUEVILLY, *op. cit.*).

¹³⁰ « Guyon Le Moyne, sieur de Ramboulch, à deux chevaux », parmi les nobles de Ploecolm, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 388).

¹³¹ « Olivier du Bois S. du Dourdu - argent lyon d'azur », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Guillaume du Bois, pour Hervé du Bois, sieur du Dourdu, en brigandine, bien en point », parmi les nobles de Ploecolm, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 388).

¹³² Sieur de Ruzunan en Plougoulm (G. DUCÉLLIER, *op. cit.*, p. 20).

- Yvon Kergourlouan de XXXV l., vougier en brigandine.
- Hervé Kergourlouan, de X l., vougier en corset.
- Hervé Kerlezroux, de X l., vougier en brigandine.
- Hervé Kernerault, mineur, de C s., par Tanguy Kernerault, vougier en jacque.
- Ollivier de Launay, de XV l., défaut.
- Nicolas Philippes, de LX s., vougier en jacque.
- Jehan Guillaume, de XL l., par Yvon Toulroch, vougier en brigandine à II chevaulx.
- Maistre Morice Kergoannac, de C s., défaut.

Sibiril

- Le S^r de Kerouzéré¹³³, de V^C l., de l'ordonnance.
- Pierre Kercoent¹³⁴, de XXVII l., vougier en brigandine.
- Pierre Kercoant le Vieil, de XX l., défaut.
- Jehan Lanpezre, mineur, de LX l., par Yvon Robert, vougier en brigandine, injoinct gorgerete.
- La veffre Pierre Lanpezre, défaut, son fief en Tréguier.
- Derien Poussin, malade, de C s., par Derien son filz, vougier en brigandine.

Cleder

- Le S^r de Kergournadech¹³⁵, de V^C l., malade, pour luy Tanguy Josein, noble, lance o son coustilleur et page, et soubz luy Hervé de La Forest, Hervé advoué Kergournadech, archers en brigandine.
- Guyon du Kergoat¹³⁶, de III^{XX} XVIII l.,

151 J 27. Chantal DANIEL, *Chartrier de Kerouzéré*. Quimper, Archives du Finistère, 1993, p. 29). Le 21 janvier 1492 (n. s.), « Jehan de Kerymel, fils aîné de Jacques de Kerymel et de Jehanne du Chastel sa compaignie, seigneur et dame de Coëtinnan et de Coëtles », contracta mariage avec « Marie de Kerouzéré fille unique de Jehan de Kerouzéré, chevalier, et dame Jehanne de Rosmadeuc sa compaignie, au chasteau de Kerouzéré » (Arch. Pennélé, carton 13).

134 « Pierre de Kercoent S. de Troheon - losangé argent et sable au lambel de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). Pierre III de Kerhoënt épousa, le 2 août 1462, Louise Huon, dame de Troéhon, en Sibiril, du Herlan, en Saint-Thégonnec et du Squirou, en Brasparts. Elle était fille d'Isabelle du Herlan. Le manoir de Troéhon fut le berceau de la famille Huon, ramage des vicomtes de Léon et des barons de Penhoat (L. QUEVILLY, *op. cit.*).

135 Olivier, seigneur de Kergournadech, marié le 26 avril 1464 avec Mencie du Chastel, fille d'Olivier et de Jeanne de Plœuc, mort le 18 octobre 1482 (Père ANSELME, « Généalogie de la maison du Chastel », *op. cit.*, t. VIII, p. 359).

136 Guyon du Kergoët, seigneur de Tronjoly, en Cléder, était le fils de Jean, décédé vers 1480, et de Jeanne de Kergournadech. Jean du Kergoët est mentionné dans la montre de 1467 : « Jean du Kergois S. de Tronjoly - d'azur au léopard d'or chargé sur l'épaule d'un croissant de gueule » (Bibl. nat. France, fr. 22361). Guyon du Kergoët épousa Marie de Kermellec, fille puînée de Tanguy et de Constance de La Villeménie, seigneur et dame de Coatroch, *alias* Bois de la Roche, en la paroisse de Communa, évêché de Léon. Elle était veuve de Guillaume de Kercoent le 22 juin 1481.

Voici les mentions que nous trouvons dans la « Généalogie des seigneurs de Tronjoly et aussi les preuves d'icelle par actes », établie en 1639 par Vincent du Kergoët, seigneur de Tronjoly (Arch. Parcevaux) : 1480, testament (en latin) de Jan du Kergoët. Il nomme exécuteurs de son testament : Olivier seigneur de Kergournadec, Bizien de Boutteville, François Kermellec, Jan Le Jeune, Janne de Kergournadec sa femme, et Guyon du Kergoët son fils aîné. – 22 juin 1481, « Transaction par la court de Lezneven entre Guyon du Kergoët et Marguerite sa seur pour le partage d'icelle Marguerite aux dictz biens de Jan du Kergoët leur père commun. ». – 28 janvier 1483, « Transaction entre Guyon du Kergoët, filz de feue Janne de Kergournadec, et noble homme Bizien de Boutteville et noble damoiselle Marguerite, dame de Kergournadec, touchant l'exécution de la non-jouissance de quelques héritages de la transaction de l'an 1482, signé Robert Kerraoul du Quinquizou passe. ». – 1490, « Indulgences et rémissions de tous cas réservés obtenu en court de Rome par Guy du Kergoët, seigneur

¹³³ Jehan III, chevalier, seigneur de Kerouzéré (†1518), marié avec Jehane de Rosmadeuc. Le 2 octobre 1476, Jean III de Kerouzéré partagea son frère Charles, qui reçut le manoir de Coatsabiec en Plougar, devenant ainsi le vassal de son frère aîné (Arch. dép. Finistère,

archer en brigandine à II chevaulx, bras couvertz.

– Hervé Kerliviry, CX l., vougier en brigandine à II chevaulx, injoinct avant bras, gantelets et harnoys de jambes.

– Yvon Deryen¹³⁷, de LX l., malade, par Jehan Tnouyer, vougier en brigandine.

– Louys Deryen, XIX l., archer en brigandine.

– Yvon Penfenteunyou, de LX l., par Yvon Gac, vougier en brigandine.

– Jehan Penfenteunyou, de XX l., vougier en brigandine.

– Guillaume Bocher, malade, par maistre Guy Gozillon, archer en brigandine à II chevaulx, de XLIII l.

– Allain Kerlan, de LXV l., vougier en brigandine à II chevaulx.

– Jehan Grall, de XXX l., malade, par Jehan Gall, vougier en brigandine.

– François Le Moyne, malade et insensé, de LXI l., pour le fief de sa femme, pour lequel apparurent Hervé Maistre, vougier en brigandine et Hervé Le Jeune aussi vougier en brigandine, disantz chacun d'eulx estre chargez de excuser ledit Moyne et furent tous deux injoinct à servir le duc.

– Yvon Mahé, de X l., archer en brigandine.

– Yvon Men, de C s., vougier en jacque.

– Dom Hervé Arnou, prebtre, de C s., par Yvon Provost, vougier en jacque.

– Hervé Risyen, de C s., vougier en brigandine.

– Ollivier Urgoez, de XL l., vougier en brigandine.

– Perceval de Lestang, de X l., vougier en brigandine.

– Ollivier Le Lay, de LX s., arbalestrier en jacque.

– Guillaume Ollivier, de C s., vougier en brigandine.

– Hervé Auffroy, de XL l., archer en brigandine à II chevaulx.

– Guyon Cozic, malade, de C s., par Bernard Baillame, vougier en jacque.

Ploezcat

– Paul Kersausen, de LXX l., malade, par Yvon Moal, vougier en brigandine à II chevaulx.

– Yvon Guernisac¹³⁸, malade, de XL l., par Yvon Derien, archer en brigandine.

– Tanguy Coëtnempren, de XL l., archer en brigandine.

– Yvon An Castel, de XII l., archer en brigandine.

– Guillaume Danyel, de X l., vougier en brigandine.

– Vincent Prevost, de XXXVII l., mineur, par Henry Gil, vougier en brigandine.

– Havoise Josorn, de LX s., par Tanguy Morvan, vougier en brigandine.

Ploenevez¹³⁹

– Le seigneur de Kermauvan, l'un des com-

de Tronioly, pour Margueritte de Kergournadec, Jan de Coatquelsen, Jan du Kergoët, Margueritte et Catherine du Kergoët. ». – Octobre 1500, « Aultre acte judiciaire (en latin) touchant les préminences de Guyon du Kergoët, seigneur de Tronioly, par-devant Morice de Kergoaner, vicaire général et official de Leon. Ledict official, après avoir informé de l'entière possession des prédécesseurs dudit du Kergoët, ordonne que ses armes seront remises dans les vitres de l'église de Cleder et fust le jugement exécuté au moys 8bre 1500. ». – 1509, « Testament de Guy du Kergoët, seigneur de Tronioly : done à Françoise et à Marie, ses filles de feu Marie de Kermellec, sa femme, quelques sommes ; il nome pour exécutteur Olivier son frère, chanoine de St Briec. Ensuit et se passe acte devant l'official de Leon par lequel M^{re} Olivier du Kergoët, recteur de Prenessaye, tuteur testamentaire de noble homme Christoffe du Kergoët, mineur, filz du dict feu Guy, qui déclare le testament solennel le 22^{esme} may 1510. »

¹³⁷ « Yvon Deryen S. de Kermenguy - losangé d'argent et de sable à la fesse de gueule chargée d'un croissant d'argent », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

¹³⁸ Seigneur du Band, figure parmi les nobles de la paroisse de Plouescat lors de la réformation de 1445 (Hubert DE LANGLE, *Généalogies entre Léon et Tréguier*, Versailles, Mémoires et Documents, 2002, t. I, p. 87).

¹³⁹ Plounévez-Lochrist.

missaires à faire ladite monstre dist qu'il avoit sous la retenue de sa lance ceux qui ensuivent : Yvon du Boys, Jehan Guillou, Deryen Josorn, Christophle du Boys, Jehan Le Jeune, Tanguy, filz Guillaume Le Maistre, Jehan Lohodan, Tanguy Kerourfil, archers ; Jehan Philippes, Allain Le Bihan, Guillaume du Quenquis, Allain Kerever, vougiers.

– Hervé Chasteaufur, de III^{XX} l., vougier en brigandine à II chevaulx, injoinct couvrir ses bras.

– Le filz mineur dudit Hervé, défaut.

– Yvon Symon, ancien, de XXV l., présenta pour luy Deryen Cabon, vougier en brigandine.

– Robert de L'Isle, de L l., malade, par Tanguy Gaillart, vougier en brigandine.

– Yon Kermoysan, de XL l., vougier en brigandine.

– Jehan Selvestre, de XXX l., archer en brigandine.

– Hamon Pilguen, de XXV l., malade, par Hervé son filz, archer en brigandine à II chevaulx.

– Jehan Squiriou¹⁴⁰, de XXX l., malade, par Jehan son filz, vougier en brigandine.

– Jehan Squiriou le Jeune, de X l., défaut.

– Lancelot Lesquelen, de XL l., archer en brigandine à II chevaulx.

– Maistre Yves Barbier¹⁴¹, de XXIX l., archer en brigandine.

– Hervé Le Lay veil, de XXVI., présenta pour luy Guyhomar Cardinal, vougier en brigandine.

– Yvon Kerzean, de XXV l., vougier en brigandine.

– Henry Kergoal, de XV l., vougier en brigandine.

– Yvon Boce, de XV l., par Tanguy son filz, vougier en brigandine.

– Deryen Josorn¹⁴², de XXXVII l., sous la lance du S^r de Kermauvan.

– Paul Morizur, de XXV l. vougier en brigandine.

– Bernard Kercuz, de XLII l., vougier en brigandine.

– Allain Kerever, de X l., sous la lance du S^r de Kermauvan.

– Salomon Tanguy, de XX l., vougier en brigandine.

– Guillaume Kerlezroux, de XXX l., de l'ordonnance.

– Jehan Ollivier, de XV l., archer en brigandine.

– Guyhomar de Kerlezroux, de XXV l., vougier en brigandine.

– Nicolas Tremaugon, de C s., archer en brigandine.

– Yvon Keryven, de XX l., vougier en brigandine à II chevaulx.

– Laurens Kercuvelen, de XX l., vougier en jacque.

– Marie Serguy, de X l., par Allain Gad, vougier en jacque.

– Jehan Goarnyer, de X l., vougier en brigandine.

– Jehan Le Veyer, de X l., vougier en brigandine.

– Jehan Kergogruon, de XXV l., malade, par Ollivier son filz, archer en brigandine.

– Allain Le Bihan, de XXV l., sous la lance dudit S^r de Kermauvan.

– Guillaume Liorzou, de XV l., malade, par Jehan son filz, archer en brigandine.

– Jehan Coétalin¹⁴³, de XXIII l., vougier en

140 Cette famille, présente à Lescoët au début du XV^e siècle, dut prendre son nom du manoir du Squiriou ou Squilliou situé au bourg de Plounévez-Lochrist et qu'elle habita jusqu'au début du XVI^e siècle (G. DUCÉLLIER, *op. cit.*, p. 63).

141 Yves Barbier, seigneur de Lestorhan et de L'Isle, en Saint-Vougay, passa en 1482 une transaction avec Marie Silguy au sujet de cette dernière terre. Il épousa Marguerite de Kersulguen (L. LE GUENNEC, *Les Barbier...*, *op. cit.*, p. 21).

142 La famille Joson est attestée au manoir de Coëtulus, en Plounévez-Lochrist au XV^e siècle (G. DUCÉLLIER, *op. cit.*, p. 27).

143 Le 24 novembre 1482, Jeanne Barbier, fille de Jean, seigneur de Lestorhan et de L'Isle en Saint-Vougay, et de Sybille Pilguen, fut partagée par Yves, son frère qui lui céda le manoir de Keraouël, en Plounévez-Lochrist, et la métairie de Kerveleguen en Plougoulm. Elle épousa Jean Coëtanlem (L. LE GUENNEC, *Les Barbier...*, *op. cit.*, p. 19).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

brigandine.

- Morice Guernisac, de XVII l., vougier en corset.
- Jehan Kerezean, mort.
- Guillaume Coëtquelfen¹⁴⁴, LXXIX l., archer de la garde du duc.
- Guillaume Saint George, de III l., vougier en brigandine.

Lanhouarneau

- La dame de La Feillée¹⁴⁵, de III^C XVI l., par Allain advoué Le Veyer, lance o son coustilleur et page et soubz luy Guillaume Richart, archer en brigandine.
- Le S^r de Coëtmeret¹⁴⁶, de XIII^{XX} II l., lance o son coustilleur et page.
- Yvon de Launay, de XX l., vougier en brigandine.
- Yvon Urgoez, malade, de XXV l., vougier en brigandine.
- Nicolas An Ferz, mineur, de VIII l., par Yvon Cadour, vougier en brigandine.
- Ollivier Kermean, de C s., archer en brigandine.
- Marguerite An Ferz, de X l., défault.

*Saint Vouga*¹⁴⁷

- Hervé de L'Isle, de XXX l., vougier en brigandine.
- Maistre Henry Ollivier, de XXV l., par Yvon Berre, vougier en brigandine.
- Jehan Lanryvynen, de XXIII l., absent, par Hervé son frère, archer en brigandine.
- Henri Guennou, de X l., vougier en brigandine.
- Yvon Measanstorm, de X l., vougier en brigandine.
- Morice Josorn, de XI l., vougier en brigandine.
- Morice Kerezean, de C s., vougier en brigandine.
- Catherine Kercam, de XII l., par Jehan Queynat son filz, archer en brigandine.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

Tréflouéan, Trézélidé, Keran

- Le S^r de Kermelin¹⁴⁸, de II^C l., lance o son coustilleur et page.
- Pierre Coëtquelfen, de LXXVIII l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Bernard de Launay, de XII l., prodigue, par Tanguy Harnic, vougier en brigandine.
- Jehan Kerourfil, de XLV l., ancien, par Jehan Boseuc, vougier en brigandine.
- Yvon, filz Jehan Coëtnempren, de XXV l., vougier en brigandine.

144 « Morice Coëtquelfen, sieur de Kergongar, deffault », parmi les nobles de Ploenevez, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 392).

145 Guillaume Le Veyer, seigneur de Tréfaléan, en Lanhouarneau, en 1429, laissa de sa femme Isabeau, dame de Coëtmenech, une fille héritière, Jeanne Le Veyer, mariée à Jean, seigneur de La Feillée (L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, t. I, *Morlaix et sa région*. Quimper, Les Amis de Louis Le Guennec, 1979, p. 286).

146 « Le S. de Coetmerret de Launay - argent lyon d'azur au lambel de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). Guillaume de Launay, seigneur de Coatmerret, en Lanhouarneau, épousa Marguerite de Lesquelen et vivait en 1477. Leurs armoiries en alliance se voyaient, vers 1900, sur un débris de vieux calvaire, près des ruines du manoir gothique de Coatmerret (L. LE GUENNEC, *Les Barbier...*, *op. cit.*, p. 188). « Yvon de Launay, sieur de Coëtmeret, homme d'armes, o son paige, goustilleur, et injonction de s'armer ; Yvon de Launay le Vieil, injonction de s'armer », parmi les nobles de Lanhouarneau, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 392).

147 Saint-Vougay.

148 Alain Tournemine, seigneur de Coëtmeur, en Plougourvest, et de Kermilin, en Tréflaouéan, époux de Marguerite du Chastel, était homme d'arme à la montre de 1503. Le château de Kermilin était une forteresse flanquée de deux grosses tours rondes à machicoulis, qui existait encore en 1835 (L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental*, *Morlaix...*, *op. cit.*, p. 310. – Jean-Louis AUTRET et Patrick KERNÉVEZ, « Châteaux en Finistère. Contribution à l'étude du château de Kermilin en Tréflaouéan », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 227-242. – J.-L. AUTRET, « Tréflaouéan, château de Kermilin [en 1632] », *ibid.*, t. CXXX, 2001, p. 183-184). – Arch. dép. Eure, archives des Tournemine dans la série E).

- Jehan Nouel, de XXX l., malade, par Henry son filz, archer en brigandine.
- Hervé Nouel, de VI l., par Jehan Goeletreff, vougier en brigandine.
- Guillaume Freon, de XXXV l., vougier en brigandine.
- Le filz mineur dudit Guillaume, défaut.
- Catherine Kermelleuc, de VI l., par Yvon Drean, vougier en brigandine.
- Jehan Selvestre, de XXI l., vougier en brigandine.

Ploezévédé

- Yvon Guernisac¹⁴⁹, de LXV l., archer en brigandine à II chevaux.
- Catherine An Parc, de XX l., par Philippes Pichon, vougier en brigandine.
- Guillaume du Boys, de LXIII l., malade, par Jehan son filz, archer en brigandine à II chevaux, injoinct coupvrir ses bras.
- Ledit Jehan du Boys, de X l., par Yvon Helgouarch, vougier en brigandine.
- Henry de La Forest, de XLI l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Jehan Tanguy, de X l., vougier en brigandine.
- Guillaume, filz Hervé Guillaume, veil homme, vougier en jacque.
- Yvon Bouthouilleur, de X l., vougier en brigandine.
- Martin Hamon, de C s., défaut.
- Jehan de La Forest, de XIII l., archer en brigandine.
- Henry Measpaul, de C s., vougier en brigandine.
- Hervé du Tertre, de XV l., vougier en brigandine.
- Jehan, filz Jehan Coëtquelfen, de XII l., vougier en jasaran.
- Henry de Launay, de XXX l., vougier en brigandine.
- Guillaume Estienne, de XIII l., vougier en brigandine.

Plœcornest¹⁵⁰

- La dame de Coëtmeur¹⁵¹, de III^C l., par Jehan Salomon, lance o son coustilleur et page, et soubz luy Jehan Bogor, archer en brigandine.
- Morice Coëtquelfen¹⁵², de VI^{XX} XV l., arbalestrier en brigandine à II chevaux, bras couverts.
- Marguerite Kercoant, de XXX l., par Jehan Coëtquelfen, vougier en brigandine.
- Jehan Coëtquelfen, de XX l., défaut.
- Guillaume Faugour, de C s., aveugle, par Yvon son filz, vougier en brigandine.
- Maistre Hervé Geffroy, malade, par Guillaume Geffroy, en brigandine et hache.

¹⁴⁹ « Bernard S. de Guernizac », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). Bernard était seigneur de Guernisac, en Taulé, et du Band, en Plouzévédé. Yvon, son fils, était seigneur du Band. Ce dernier avait épousé Catherine du Parc de Loemaria (H. DE LANGLE, *op. cit.*, p. 85).

¹⁵⁰ Plougourvest.

¹⁵¹ Catherine de Kerimel, dame de Coëtmeur, mariée à Jehan de Tournemine, vicomte de Trouzilit et seigneur de Lescoët (Père ANSELME, *op. cit.*, t. VIII, p. 813). « Le S. de Coetmeur Tournemine - escartelé d'or et d'azur au lambel de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Alain de Tournemine, sieur de Coatmeur, en homme d'armes o deux archiers, goustilleur et paige », parmi les nobles de Ploueourvest, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 396). Le 30 décembre 1505, un contrat d'échange fut passé « entre hault et puissantz seigneur Allain de Tournemine, sieur de Coatmeur, et Guillaume sieur de Kersauson quy transige pour le rachapt de deffunct messire Hervé de Quersauson, son père, acquis par son deceix à la seigneurie de Coatmeur, sauff le douaire de damoiselle Izabeau de Pontplancouët, veuffve du dict deffunct Hervé, sieur de Quersauson, et mère du dict Guillaume leur fils aîné héritier principal et noble, signé Querourfil passe et Nicollas passe » (Arch. Pennélé, carton II, arrêt de noblesse de Prigent de Kersauson...). Le 2 avril 1517 (n. s.), une transaction intervint « entre noble et puissant Alain de Tournemine, sieur de Coatmeur, d'une part et noble et puissant Guillaume de Kersauson, seigneur dudict lieu et de Plogolm. » (*ibid.*).

¹⁵² Seigneur de Coëtquelfen, en Plougourvest (P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. I, p. 273).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Maistre Yves Kergoanac, de L l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Tanguy Josorn, de C s., défaut.

Ploecar¹⁵³

- Guillaume du Parch, de LX l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Guyon de Lestang¹⁵⁴, de LXII l., archer en brigandine à II chevaux.
- Jehanne du Quenquis, par Salomon Quenquis, vougier en brigandine, de C s.
- Hervé Thomas, malade, de X l., par Guillaume Berre, vougier en brigandine.
- Nouel Boseuc, de C s., vougier en jacque.
- Tanguy Pontangluidic, de X l., vougier en jacque.
- Perthevaux Allain, de XXXV l., archer en brigandine.
- Yvon Breusal, malade, de XXXV l., par Guillaume son filz, vougier en brigandine.

Ploemaorn¹⁵⁵

- Le S^r de Kergoulouarn¹⁵⁶, de II^C l., malade, par Bernard Barbu, noble, lance o son couse-tilleur et page.
- Yvon de Kergoulouarn¹⁵⁷, mineur, de XXX l., par Robert Kermenguy, archer en brigandine.
- Hervé Kerouyant¹⁵⁸, coadiuteur de Jehan son père, de IIII^{XX} l., archer en brigandine à II chevaux.
- Guyon Kerouyant, pour ledit Hervé, de XL l., vougier en brigandine.
- Ollivier Coëtudavel¹⁵⁹, de XL l., vougier en brigandine.
- Yvon Cloarec, pour la fille mineure Hervé Kerouyant, de XX l., vougier en brigandine.
- Salomon Ternant¹⁶⁰, de XX l., en brigandine et hache.
- Jehan Kercoant¹⁶¹, de XXX l., par Guyon son filz, archer en brigandine et bras cou-vertz.
- Jehan Gal, pour ledit Guyon, de X l., vou-gier en brigandine.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Jehan Gall¹⁶², mineur, de C s., par Jehan Gal, vougier en brigandine.
- Maistre Jehan de Knechquerault¹⁶³, de LXX l., vougier en brigandine à II che-vaux.

153 Plougar.

154 Le 14 décembre 1474, un contrat de mariage fut passé « par la court de Lezneven entre nobles personnes Guyon, filz de feu Jan de Lestang et Isabelle fille aînée de Jan du Kergoët, en présence de Guyon du Kergoët, filz aîné et présomptif héritier et expectant de Jan son père, lequel Jan du Kergoët promet à sa dicte fille Isabelle quarante garcées fourment de rente mesure de Seisploué et en fait assiepte pour les dictz nouveaux mariés les tenir à ramage du diet Guyon du Kergoët et des hoirs » (Arch. Parcevaux, « Généalogie des seigneurs de Tronjoly et aussi les preuves d'icelle par actes », 1639).

155 Plouvorn.

156 Christophe Simon, seigneur de Kergoulouarn, en Mespaul (Madeleine DE MENOU et al., *Plouvorn. Recherches autour d'une commune rurale au pays de Léon*, Plouvorn, 1997, p. 140). « Yvon Kergounouarn S. dudit lieu - sable lyon d'argent », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

157 Sieur de Kerlavan (M. DE MENOU, *op. cit.*, p. 141).

158 « Hervé Keronyant S. dudit lieu - azur main dextre d'argent », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

159 « Yvon Coetudavel S^r dudit lieu - or fassé de gueule, lambel d'azur », dans la montre de 1467 (*ibid.*).

160 Sieur dudit lieu (M. DE MENOU, *op. cit.*, p. 141).

161 Sieur de Kertanguy (ID., *ibid.*).

162 Sieur de Kerhuidonez (ID., *ibid.*, p. 142).

163 Le 4 avril 1482 (n. s.), maître Parcevaux de Kernechquerault, par contrat signé H. Keranrays et O. Lescœt, vendit pour 70 livres monnaie, à Charles de Lescœt (en 1485, Charles de Lescœt est dit être un des exécuteurs testamentaires de Guillaume du Chastel, en son vivant sieur de Lescœt (Arch. Saint-Michel), une rente de 70 sous due sur le cimetière de Saint-Michel, et au même acheteur, par contrat du 9 mai 1482, 50 sous de rente sur des héritages, spécialement aux lieux de Lescœt et Kernechquerault. Cet acheteur, Charles de Lescœt, délaissa cette rente aux gens du collège. Quant au vendeur, maître Parcevaux de Kernechquerault, il mourut sans enfant et eut pour héritier son frère Jehan, dont la fille, Marguerite Parcevaux, épousa Jehan Clocheur, sieur de Meagourin. Leur fils aîné, Jehan, eut lui-même pour premier-né un sieur de Kernechquerault et de Lescœt, demeurant en Ploemorn (Plouvorn), et qui est dit avoir payé pendant vingt ans la rente mentionnée plus haut.

- Marguerite Guernisac, de XXV l., par Yvon Jac, vougier en brigandine.
- Jehan Kersaintgilly¹⁶⁴, de LXV l., archer en brigandine à II chevaux.
- La veffre Guillaume Kersaintgilly¹⁶⁵, de XI l., par Jehan Geffroy, vougier en brigandine.
- Guillaume Tnouhirin¹⁶⁶, de XX l., archer en brigandine.
- Maistre Richard Kerourfil¹⁶⁷, de XXX l., archer en brigandine.
- Hervé Guernmenguy¹⁶⁸, de XXX l., vougier en brigandine.
- Hervé Rusqueuc, de VII l., vougier en brigandine.
- Le filz¹⁶⁹ mineur dudit Hervé, de XV l., par Jehan Bealeuc, archer en brigandine.
- Jehan Clocheur¹⁷⁰, de LX l., de l'ordonnance du duc.
- Hervé Dourdu¹⁷¹, de XXX l., vougier en brigandine.
- Mahé Henry, de C s., vougier en jacque.
- Guillaume Grall, malade, de XX l., par Jehan Kertanguy, vougier en brigandine.
- Yvon Percevaux¹⁷², de XL s., pour André Percevaux, vougier en brigandine.
- Jacques Coëtangars, malade, de XX l., par Jehan Bernard, vougier en brigandine.
- Jehan Geffroy Knechanpunez, de XIII l., malade, par Pierre son filz, vougier en brigandine.
- Jehan Tnourevily, de C s., défaut.
- Guyon Kerouyant, de LX s., défaut.
- Yvon Kercuvelen¹⁷³, de C s., par Tanguy Breton, vougier en brigandine.
- Allain Le Barbu¹⁷⁴, de LX s., archer en brigandine.
- Le filz Yvon Kermelleuc, mineur, de C s., par Jehan Bernard, vougier en brigandine.
- Yvon Barbu, de X l., par Alain Carres, vougier en brigandine.
- Jehan Kersaintgilly Keruzoret, de XV l., vougier en brigandine.
- Guillaume Auffroy, de C s., par Yvon son filz, vougier en corset.
- Yvon Lannarny, défaut.

- Allain Kerouslac¹⁷⁵, de C s., vougier en jacque.
- Guillaume Gahart, de C s., vougier en brigandine.
- Guillaume Deryen, de LX s., vougier en jasaran.
- Guillaume Barbu¹⁷⁶, de C s., vougier en corset.

Mais en 1544, « pour plusieurs raisons prolixes à réciter », il essaya de se dérober à cette charge. Une transaction termina le procès que lui firent, à cette occasion, les chanoines de Saint-Michel. En la personne de son frère, Jacques de Kernechquerault, il s'engagea à payer 14 livres aux gens du collège représentés par missire Gilles Godeuc, recteur de Languengar, demeurant à Kerlouan. Contrat fait et grée en la maison de Marie du Poulpry, à Lesneven (Arch. Saint-Michel, cité dans « Lesneven. Le collège des chanoines de Sainte-Anne », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1918, p. 195-196). Cette procédure démontre que les sieurs de Créachquérault étaient à l'origine des Parcevaux et que Créachquérault passa chez les Clocheur par suite du mariage de Marguerite Parcevaux avec Jehan Clocheur. D'autres pièces remontant jusqu'en 1370 et issues des archives de Tronjoly démontrent que des Parcevaux y résidaient au moins depuis 1370.

164 « Jehan Kersaintgilly du Cozquerou, par Yvon Hervé, en brigandine », parmi les nobles de Ploemaorn, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 388).

165 Marguerite de La Palue (M. DE MENOU, *op. cit.*, p. 142).

166 Sieur dudit lieu (aujourd'hui Troërin) (ID., *ibid.*, p. 141).

167 Sieur dudit lieu en Guiclan (ID., *ibid.*).

168 Hervé de Kermenguy, sieur de Quilliguien (ID., *ibid.*).

169 Sieur de Kercren, nanti du chef de sa mère (ID., *ibid.*, p. 142).

170 Cf. *supra*, note 163.

171 Sieur de Coateren. Ce manoir, encore debout, montrait un joli cadran solaire armorié du lion des Dourdu (ID., *ibid.*, p. 141).

172 Madeleine de Menou mentionne également Hervé Percevaux, sieur de Kernechgouant pour un revenu de XV l. (ID., *ibid.*, p. 142).

173 Seigneur du Tromeur, en Plouvorn (ID., *ibid.*, p. 68).

174 Alain Le Barbu, sieur de Lanorgant (ID., *ibid.*, p. 142).

175 Sieur dudit lieu (ID., *ibid.*).

176 Sieur de Kerudot (ID., *ibid.*).

- Jehan Rusqueuc, de XXV l., vougier en brigandine.
- Bernard Guillou¹⁷⁷, de X l., archer en brigandine.
- Yvon Geffroy, de C s., défaut.
- Mabile Lancristin, de C s., par Tanguy Breton, archer en brigandine.
- Marie Coëtangars, de VIII l., défaut.

Ploelan¹⁷⁸

- Le S^r de Kersausen¹⁷⁹, de V^C l., de l'ordonnance du duc.
- Le S^r de Lesmenguen, de VIII^{XX} l., demeurant en Tréguier.
- Nuz Treffilis, mineur, de LX l., par Jehan Grall, vougier en brigandine à II chevaux.
- Hervé Saint Denis, de LX l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Henry Kerourfil, de III^{XX} l., archer en brigandine à II chevaux, bras couverts.
- Guyon du Kergoat, malade, de XLV l., par Jehan son filz, archer en brigandine à II chevaux.
- Jehan Le Séneschal, de XV l., malade, par Jehan son filz, archer en brigandine.
- Jacob Le Séneschal, de XXX l., de l'ordonnance du duc.
- Jehan Nouel, de X l., vougier en brigandine, injoinct gorgelette.
- François Kermelleuc, de XL l., de l'ordonnance.

Pleyber Saint Egonneuc¹⁸⁰

- Le Sire de Pencoët¹⁸¹, de XI^C l., absent en France, défaut.
- Le S^r de Herlant¹⁸², de VIII^{XX} l., de l'ordonnance.
- Jehanne Kermelleuc, sa mère, de XL l., par Jehan Kermelleuc, archer en brigandine.

¹⁷⁷ Sieur de Kerjénéta (ID., *ibid.*).

¹⁷⁸ Guiclan.

¹⁷⁹ Hervé, seigneur de Kersauson. Il est cité dans les actes suivants : 14 janvier 1472, « Lettres de respit concédées au dict Hervé, escuyer, sieur de Kersauson,

et à damoiselle Isabelle de Pontplancouët, sa compagne, par le duc de Bretagne [...] en faveur et reconnoissance de ce que le dict Hervé de Kersauson avoit aydé en guerre audict duc, mesme auroit esté pris prisonnier par les ennemis, ledict acte signé par le duc en son conseil G. de Forestz et scellé. » (Arch. Pennélé, carton II, arrêt de noblesse de Prigent de Kersauson...) ; 4 juillet 1474, « Hommage fait au duc en la juridiction de Lesneven par ledict Hervé, seigneur de Kersauson, fils aîné, héritier principal et noble, et damoiselle Janne de Kerimel, sa mère, veuffve dudict Jan de Kersauson, sieur dudict lieu [...] signé Mescouin passe. » (Arch. Pennélé, carton 13). En 1474, il assista, à Vannes, à la montre des gens de l'ordonnance du duc François II, sous la charge de Monseigneur de Rieux, maréchal de Bretagne (Dom Guy Alexis LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. II, col. 1344). En 1481, il figurait parmi les 60 lances du maréchal de Rieux (Extrait du second compte d'Yvon Millon, commis de Penhaudoys, à l'exercice de la Trésorerie de la guerre, depuis son dernier compte fait le 4 décembre 1481, dom G.-A. LOBINEAU, *op. cit.*, col. 1468). En 1485, un congé est accordé à Hervé de Kersauson d'ajouter à sa justice un troisième poteau (Registre de la chancellerie, J. DE KERSAUSON, *Histoire généalogique de la maison de Kersauson*, Nantes, 1886). Il assista, parmi les principaux seigneurs bretons, aux obsèques du duc François II (Dom G.-A. LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 790).

¹⁸⁰ Saint-Thégonnec.

¹⁸¹ Il s'agit de Pierre de Rohan, seigneur de Gié et maréchal de France, marié en janvier 1476, par François II, duc de Bretagne, à Françoise de Penhoët qui était alors l'un des plus beaux partis de Bretagne. Françoise était la fille et unique héritière de Guillaume de Penhoët, chambellan du duc Pierre II en 1454 et garde du duché de Bretagne en 1465 lorsque François II constitua une armée pour aller combattre le roi de France Louis XI, et de Marguerite Péan, son épouse (*alias* Françoise de Maillé d'après le père Anselme). Elle était mineure lors de la mort de son père, survenue vers le début de l'année 1473 (Patrick KERNÉVEZ et Guy TRAVEL, « Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 223-257 [p. 231] ; Père ANSELME, *op. cit.*, corrigé par P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. IV, p. 67). De 1475 à 1496, plusieurs aveux furent rendus à Pierre de Rohan et à Françoise de Penhoët, son épouse, pour la seigneurie de Penhoët (Arch. dép. Finistère, 151 J 733 ; Ch. DANIEL, *op. cit.*, p. 121). En 1493, un aveu fut rendu à Charles de Penhoat (Ch. DANIEL, *op. cit.*, p. 121). Il s'agit peut-être de Charles de Rohan leur fils.

¹⁸² « Le S. de Herlan Huon - or lyon morné de sable, fassé de gueule », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Hervé Huon, sieur de Kerlan, en brigandine, bien monté, à deux chevaux », parmi les nobles de Pleyber St. Gonneuc, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 396).

- Nicolas Le Gal, de X l., archer en brigandine.
- Jehan Daniel, de XX l., vougier en brigandine.
- Guillaume Measguen, de XX l., archer en brigandine.
- Allain Denys, de VIII l., archer en brigandine.
- Hervé Ernauld, de X l., archer en brigandine.

Pleyber Ryvault¹⁸³

- Jehannette An Ohenneuc¹⁸⁴, de XX l., par Pezron Barbier, vougier en brigandine.
- Hervé Breton, de C s., vougier en brigandine.
- Yvon de La Roche, de XX l., malade, par Guillaume Thébaud, archer en brigandine.
- Yvon Guezennec, de LX s., vougier en jacque.
- Maistre Henry Coëtlosquet, de LX s., défaut.
- Jehan Trevengan, de XL s., défaut.
- Jehan Ollivier, de C s., défaut.
- Guillaume Kermelleuc, de XX l., défaut.

Ploemiliau

- Le S^r de Kerguern, de II^C l., lance o son coustilleur et page.
- Jehan Kergoarc, de LV l., archer en brigandine à II chevaux.
- Marie Poulmic, de XX l., par Jehan Goff, vougier en brigandine.
- Tanguy Kerourfil, de XXXV l., sous la lance du S^r de Kermauvan.
- Catherine Le Séneschal, de C s., défaut.
- Ollivier de La Bouessière, de C s., vougier en brigandine.

Ploénéour-Menez

- Ollivier Coëtlosquet¹⁸⁵, de III^{XX} III l., archer en brigandine à II chevaux, bras couverts.
- Salomon Kersausen, de XXX l., archer en brigandine

- Allain An Scaff, de XX l., vougier en brigandine.

Commanna

- Le S^r de Coëtanroch, de IX^{XX} l., vougier en brigandine, bras couvertz, ganteletz et harnoys de jambes, et sous luy Allain de La Boessière, vougier en brigandine et page.
- Jehan de La Bouessière le Vieil, de LX s., défaut.
- Jehan de La Bouessière le Jeune, de XV l., archer en brigandine.
- Jehan Denis, de VI l., vougier en brigandine.

Ploediry

- Ollivier Poullannan, de XXX l., vougier en brigandine.
- Yvon Huon¹⁸⁶, de LX l., malade, par Jehan Coëtquelfen, archer en brigandine.
- Yvon Goazmoal, de X l., archer en brigandine.
- Yvon Speruet, de C s., vougier en jacque.
- Guyon Goazmoal, de VI l., archer en brigandine.
- Henry Jestin, de X l., vougier en jacque.
- Guyhomar Courtoys, de C s., vougier en brigandine.

¹⁸³ Pleyber-Christ.

¹⁸⁴ « Jehan de Keraudy, sieur de Lohennec, injonction de s'armer », parmi les nobles de Pleyber-Christ, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 381). « Jehan Lohennec, en brigandine », parmi les nobles de Pleyber St. Goneuc, dans la montre de 1503 (Id., *ibid.*, p. 388).

¹⁸⁵ Seigneur de Coëtlosquet, en Plounéour-Ménez (P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. I, p. 270).

¹⁸⁶ « Yvon Huon S. de Kermadec - d'or a une croix recroisetée acosté de 2 anelets d'azur en chef, en face 2 recroisettes et en pointe un anelet tout d'azur », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

Sizim¹⁸⁷

- Jehan Le Senneschal, de XXX l., archer en brigandine à II chevaux.
- Yvon An Roch, de X l., vougier en brigandine.

Treffuou¹⁸⁸

- François Le Digouris, de XXX l., vougier en brigandine à II chevaux.
 - Guillaume Le Digouris¹⁸⁹, malade, de LXII l., par François Vaillant, archer en brigandine.
 - Henry Gousabaz, de XLV l., vougier en brigandine, bras couvertz à II chevaux.
 - Yvon Cocenneuc, de XXII l., vougier en brigandine.
 - Yvon Le Guen, malade, de XXX l., par Jehan Boeleuc, vougier en brigandine.
 - Yvon Quynyou, de XV l., malade, par Jehan son filz, archer en brigandine.
- Et en la refformation et roole de l'an M IIII^C IIII^{XX} III sont outre ceux cy-dessus
- Ollivier Coëthuriou, de X l., archer en brigandine.
 - Yvon Huon, de XX l., archer en brigandine.

L'archidiaconé de Kemedily¹⁹⁰

Lannilys

- Le S^r de Treffily, de XXXV l., par Jehan Lagardic, vougier en brigandine.
- Jehan Keraldanet, de LXXV l., archer en brigandine à II chevaux.
- Allain Kerouartz¹⁹¹, de LXXII l. X s., archer en brigandine à II chevaux.
- Marguerite Gleancuff, de XL l., par Jehan Moal, vougier en brigandine.
- Allain Keranraes, de LV l., vougier en brigandine.
- Yvon du Mescan, malade, par Guillaume Selvestre, de XL l., vougier en brigandine.

- Jehan du Mescan, de XXX l., vougier en brigandine.
- Michel Beligant, de XLVIII l., impotent, par Jehan Goindrou, vougier en brigandine.
- Tanguy du Carn, de XXX l., vougier en brigandine.
- Guillaume Gourio, de XL l., archer en brigandine, par Christophle¹⁹² son filz.
- Marguerite Lannilys, de XXX l., par Tanguy Lannilys, vougier en brigandine.
- Yvon Campir, de XXX l., par Ollivier filz Yvon, archer en brigandine.
- Hervé Kerozven, de XV l., archer en brigandine.
- Odierne Buzic, de X l., par Paul Keruhel, vougier en brigandine.
- Yvon Keruznou, de XX l., archer en brigandine.
- Guillaume Edy, de C s., par Deryen son filz, vougier en brigandine.
- Prigent Campir, malade, de X l., par Jehan du Ros, vougier en brigandine.
- Jehan Le Hezou, de C s., vougier en brigandine.
- Hervé Le Hezou, de C s., vougier en brigandine.
- Catherine Digouris, de XV l., par Yvon Bazoulleuc, vougier en jacque.
- Odierne Bodic, de C s., par Ollivier Mignon, vougier en brigandine.

¹⁸⁷ Sizun.

¹⁸⁸ Tréhou.

¹⁸⁹ « Guil. le Digouris S. de Kerandron », dans la montre de 1467 (*ibid.*).

¹⁹⁰ Kemetet-Ily.

¹⁹¹ « Alain Kerouartz S. dudit lieu - argent roue de sable accompagné de 3 croisettes de mesme », dans la montre de 1467 (*ibid.*). « Jehan, sieur de Kerouartz. Enjoint de s'abiller », parmi les nobles de Lannilis, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 415).

¹⁹² « M^{re} Christoffe Gourio, en abillement d'archier à deux chevaux », parmi les nobles de Lannilis, dans la montre de 1503 (*ibid.*). Il était seigneur du Roulze, en Lannilis, et de Lannoster, en Plabennec. Il épousa en premières nocces Jeanne de Kersulguen, et en secondes nocces Françoise de Kerven (H. de LANGLE, *op. cit.*, p. 69).

- Ollivier Doillou, de X l., archer en brigandine.
- Jehan Sevestre, de C s., archer en brigandine.
- Yvon Kerozven, de X l., archer en brigandine.
- Yvon de La Motte, de C s., par Jehan son filz, vougier en brigandine.
- Jehan Boudic, de X l., archer en brigandine.
- Jehan, filz Hervé Gueguen, de XIII l., vougier en brigandine.
- Paoul Selvestre, de LX s., archer en brigandine.
- Yvon Audren, de X l., vougier en brigandine.
- Ollivier Kerouartz, de X l., archer en brigandine.
- Bernard Bihan, de LX s., vougier en brigandine.
- Gueguen An Digorden, de LX l., vougier en brigandine.
- Yvon Autren, de X l., vougier en jacque.
- Allain Kerjehan, de C s., vougier en brigandine.
- Jucquel Rouyant, de VII l., vougier en brigandine.
- Estienne de La Sipinere, de C s., vougier en brigandine.
- Yvon Kerasquer, de XL s., vougier en jacque.

Landeda

- Morice Symon¹⁹³, de CX l., de l'ordonnance du duc.
- Mahote Landeheuc, de XXXI l., par François Symon, vougier en brigandine.
- Jehan Lohodan¹⁹⁴, de XXX l., sous la lance du S^r de Kermauvan.
- Jehan Kergroazes, de X l., vougier en brigandine.
- Jehan Kerouret, garde d'Yvon Kergrach, de C s., vougier en jacque.
- Anthoine Mathezou, absent, de X l., par Even Mercier, archer en brigandine.

- Yvon Jolou, de XV l., vougier en brigandine.
- Allain, filz Hervé advoué Kerouartz, de LX s., archer en brigandine.
- Yvon Yhouarn, de C s., vougier en jacque.
- Ollivier advoué Treffily, de LX s., défaut.
- François Kergrach, de X l., archer en brigandine.

Ploekerneau¹⁹⁵ et Trefmenech

- Ollivier Le Moyne¹⁹⁶, de II^C l., de la garde du duc.
- Vincent Kerouzéré¹⁹⁷, de VI^{XX} XII l., archer en brigandine, bras couverts, et sous luy Autred Kerasquer, vougier en brigandine et page.
- Yvon Kerouzéré, de LXX l., absent es études, par Derien Kerasquer, vougier en brigandine.
- Yvon Coëtivy, de XLIII l., archer en brigandine à II chevaulx.
- Allain Coëtivy, de XX l., malade, par Allain Pycabourdin, vougier en brigandine.

¹⁹³ Seigneur de Tromenec, en Landéda. Guillaume Simon épousa en 1437 Adélice Le Barbu, dame de Tromenec, dont Maurice, seigneur de Tromenec, marié avec Marguerite Le Moyne (P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 567. – J. FLOURY et É. LORANT, *op. cit.*).

¹⁹⁴ Le 11 juin 1495, un partage fut effectué entre « Jehan Philipetz tuteur et garde de Mahé Lohodan, fils aîné de Jean Lohodan d'une part, et Guillaume de Lisle et Jeanne Lohodan sa femme, Robert Philipetz et Marguerite Lohodan sa femme d'autre. Ledit Jean Lohodan frère aîné desdites Jeanne et Marguerite. » Ce partage concernait « un estage au terroir de Penanbez, paroisse de Landéda et autres héritages » (Arch. Pennélé, carton 5).

¹⁹⁵ Plouguerneau.

¹⁹⁶ « Olivier Le Moyne, S^r de Rannoizat, par Olivier Kergadiou. Enjoint faire homme d'armes », parmi les nobles de Ploeguerneau, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 412).

¹⁹⁷ « Yvon Kerouzéré, sieur de Kerandraon, par Jehan Selvest, à trois chevaulx. Enjoint faire lance », parmi les nobles de Ploeguerneau, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*).

- Allain An Nobletz, de L l., malade, par Ollivier son filz, vougier en brigandine.
- Tanguy Denis, malade, de XL l., par Guillaume Podeur, archer en brigandine.
- Guillaume Denys, de XL l., archer en brigandine.
- Hervé Mazeas, de XL l., par Hervé son filz, archer en brigandine.
- Guillaume Mazeas, de XXX l., archer en brigandine.
- Ollivier Mazeas, de XL l., vougier en brigandine.
- Prigent Mazeas, de XV l., vougier en brigandine.
- Hervé Keraldanet, de XL l., vougier en brigandine.
- Yvon du Boys, XXX l., par Salomon son filz, archer en brigandine.
- Guillaume Le Hezou, de XX l., par Guillaume son filz, archer en brigandine.
- Henry Penmarch¹⁹⁸, de XL l., par Ollivier son filz, archer en brigandine.
- Guillaume Locrenan, de XXX l., vougier en brigandine.
- Yvon Pascau¹⁹⁹, de XX l., archer en brigandine.
- Autre Yvon Pascau, par Allain Serguy, vougier en brigandine.
- Yvon Grall, de C s., archer en brigandine.
- Vincent Pascau²⁰⁰, de XX l., archer en brigandine.
- Jehan de La Fosse, de X l., vougier en brigandine.
- Jehan Poncelin, de XXX s., par Jehan Tanguy, archer en brigandine.
- Allain du Parch, de C s., vougier en brigandine.
- Ollivier du Coëtlosquet, de XX l., vougier en brigandine.
- Yvon Kerylly, de C s., vougier en brigandine.
- Bernard Kerilly, de C s., vougier en jacque.
- Henry Queryac, de X l., vougier en brigandine.

- Guillaume Kerilly, de C s., archer en brigandine.

198 Le 3 août 1450, une transaction sur procès fut passée entre « Olivier de Penmarch, garde naturel de Henry son filz par luy procréé en feu Catherine Parscau, et Jan du Kergoët sur ce que ledit Olivier disoit que feu Guyomar du Kergoët et Marie de Kergozvien furent mariés et que d'eux essirent Olivier et Margueritte, lequel Olivier, leur hoir principal et noble est aussy décédé auquel ledit Jan succède comme filz aîné principal et noble, et la dicte Margueritte du Kergoët est aussy décédée et a la quelle succéda et fust principale héritière et noble et à icelle ledit Henry de Penmarch son filz et principal hoir. Enfin les parties transigent par la court de Lezneven et ledit Jan du Kergoët fait une grande assiepte d'héritages audict de Penmarch qui s'oblige de les tenir à ramage le 3^{esme} aoust 1450 » (Arch. Parcevaux, « Généalogie des seigneurs de Tronjoly et aussi les preuves d'icelle par actes », 1639). Le 14 août 1450, une autre transaction intervint entre « Olivier de Penmarch garde naturel de Henry son fils de luy procréé et de feu Catherine Parscau sa compaigne d'une part et Jean de Kergoët d'autre part, touchant le droit appartenant à la ditte Marguerite de Kergoët dame de Parscau dans les successions de ses père et mère Guyon de Kergoët et Marie de Kergoniou » (Comte Raymond DE PARSCAU DU PLESSIX, *Histoire de la maison de Parscau*, 1905). Le 9 août 1460, une transaction eut lieu « entre les mêmes parties, où Jean de Kergoët fait une grande assiette audit Henry de Penmarch qui s'oblige à la tenir en ramage » (ID., *ibid.*).

199 Yvon Parscau prit part aux différentes expéditions que firent en Italie les rois de France Charles VIII et Louis XII. Il fut fait prisonnier des Espagnols à la bataille de Cérignole (28 avril 1509), dans cette désastreuse journée où ce dernier roi perdit toutes ses possessions dans le royaume de Naples. D'Hozier lui donne pour épouse Jeanne de Lezormel (Bibl. nat. France, Dossiers Bleus 577), ainsi que Guérin de La Grasserie dans son *Nobiliaire de Bretagne*. Cela est une erreur puisque nous trouvons dans l'arrêt de janvier 1668, extrait des registres de la réformation de la noblesse de la province de Bretagne, qu'« Ollivier Parscau, second du nom, était fils de noble homme Yvon Parscau et de dame Jeanne de Lescarval, fille aînée de l'ancienne maison de Lescarval, seigneur et dame du Menan » (R. DE PARSCAU DU PLESSIX, *op. cit.*).

200 Frère probable d'Yvon Parscau. Le 19 avril 1509, Prigent de Coëtmenech, seigneur de Coëtjunval, fit un procès à Henry, troisième du nom, baron de Penmarch. Ce dernier produit entre autres témoins Vincent de Parscau qui était l'oncle ou le cousin de Henry de Penmarch précité (ID., *ibid.*)

- Jehan L'Evesque, de C s., de l'ordonnance.
- Guillaume Keruhel, de LX s., par Derien son filz, vougier en brigandine.
- Even Pontplancoët, de XX l., par Guillaume son filz, vougier en brigandine.
- Tanguy Pontplancoët, de C s., par Even son filz, vougier en brigandine.
- Denys Treney, de LX s., vougier en jacque.
- Allain, filz Hervé Allain, vougier en jacque.
- Allain Lihjuic, de C s., archer en brigandine.
- Jehan Crumeur, de C s., vougier en corset.
- Robert Robert, de X l., vougier en brigandine.
- Deryen Le Baillif, de XL s., défaut.

Ploesizny²⁰¹

- Salomon Keryber, de C l., malade, par Henry Treffily et Ollivier Jestin, vougiers en brigandine.
- Jehan Kerguen, de LI l., par Guillaume son filz, archer en brigandine à II chevaux.
- Nicolas Carn, de XL l., vougier en brigandine.
- Paul du Rest, de XL l., vougier en brigandine.
- Yvon Goff, de XXXIII l., par Hervé Robert, vougier en brigandine.
- Sizny Goff, de X l., archer en brigandine.
- Guillaume Laurens, de XXV s., par Guillaume son filz, vougier en brigandine.
- Jehan du Quenquis, de XV l., vougier en brigandine.
- Maistre Jehan Mengant, de X l., par Jehan son filz, vougier en brigandine.
- Salomon du Quenquis, de X l., vougier en brigandine.
- Guillaume Scoul, de X l., vougier en brigandine.

Saint Fregan

- Le sire de Penmarch²⁰², de V^C l., pour luy et sa dame de mère, lance o son coustilleur et page, et soubz luy Hamon Kercadouarn, Hervé du Val, archers en brigandine.
- Maistre Guillaume Kersausen²⁰³, de VIII^{XX} X l., par Guenolay son filz, archer en brigandine, bras couverts, et Allain Magueres, vougier en brigandine et page.

²⁰¹ Guissény.

²⁰² Alain de Penmarch, chevalier et chambellan du duc de Bretagne. Le 6 janvier 1469 (ou 1470), une lettre du duc de Bretagne François II convoque Alain de Penmarch à Nantes au service célébré pour l'âme de Marguerite de Bretagne. Elle porte l'inscription : « à notre aymé et féal chevalier et chambellan, le sieur de Penmarch ». Ce document prouverait qu'Alain de Penmarch a été, pendant trente ans au moins (de 1469 à 1498), chambellan du duc François II et de sa fille, la duchesse Anne. En 1473, à l'occasion de l'entrée de l'évêque Vincent de Kerleau dans sa cathédrale de Saint-Pol, il peut exercer sans contestation le droit de porter l'un des bâtons de la chaise de l'évêque, pendant qu'Alain de Coëtivy se fait remplacer par Le Bailly (ou Le Velly, en breton, seigneur de Kersimon en Plouguin. En 1474, un document montre qu'Alain de Penmarch, utilisant ses droits seigneuriaux et en particulier l'article 82 des coutumes du duché de Bretagne, double le rôle des aides à l'occasion du mariage de sa sœur, Aliette de Penmarch, avec Jean de Ploesquellec, bien que la coutume ne prévît cette faculté que pour le mariage d'une fille du seigneur. Le 12 décembre 1498, la duchesse Anne, « reyne de France et duchesse de Bretagne », élève son « féal chevalier ... en estat et degré seigneurie de banneret ». Elle lui accorde ainsi qu'à « ses enfants et héritiers, seigneurs de ladite seigneurie » le privilège « d'en porter le nom et le titre » (Y. GAC, *op. cit.*).

²⁰³ Seigneur de Penhoët, il est sénéchal de Landerneau en 1462 (Alexandre de COUFFON de KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, t. I, 1877, p. 152). « Jean Kersauson S. de Penhoët - gueule fermail d'argent », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). Guillaume de Rosnyvinen est institué capitaine de La Rochemorice « devant M. Guillaume de Kersausen Seneschal de Leon le 16. jour de Février l'an 1479. Signé Parcevaux passe » (Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. III, col. 387). Il se fit représenter à une montre par son fils Guénolé en 1483, à cause de son grand âge (J. DE KERSAUSON, *op. cit.*, arrêt de maintenue à la réformation obtenu par la branche de Pennendreff, en 1669).

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Allain Lesguern, de XL l., malade, par Yvon Ploegastel, vougier en brigandine.
- Prigent Lesguern, de XV l., vougier en brigandine.
- Guillaume Lesguern, de X l., vougier en jacque.
- Guillaume Keryber, de XX l., par Guenolay son filz, vougier en brigandine.
- Ledit Guenolay, de C s., par Guillaume Perrot, vougier en jacque.
- Robert Kerre..p, de C s., vougier en brigandine.
- Allain de Launay, aveugle, de XXV l., par Jehan son filz, archer en brigandine.

Elestreuc

- Jehan Marheuc, malade, de V^{XX} XI l., par Yvon son filz, archer en brigandine à II chevaulx.
- Ledit Yvon Marheuc²⁰⁴, de XXX l., par Yvon Martin, vougier en brigandine.

Kernilis

- Guillaume Keranraes, de XXX l., par Hervé advoué Keranraes, vougier en brigandine.
- Guillaume Guernisac, de XX l., par Jehan son filz, archer en brigandine.
- Tanguy, filz Guillaume Le Maistre, de C s., sous la lance du S^r de Kermauvan.
- Autre Tanguy Le Maistre, de LX s., vougier en jacque.

Kernouhez

- Guillaume Lescouët²⁰⁵, de C l., archer en brigandine à II chevaulx.
- La veffre Even Lescoët, de XXX l., par Tanguy Lescoët²⁰⁶, vougier en brigandine.
- Catherine Lescoët, de XX l., par Ollivier Lescoët, vougier en brigandine.
- Riou Keranmear²⁰⁷, de III^{XX} l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Le filz mineur dudit Riou, de C s., défaut.

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

- Ollivier Coëtquen, mineur, de XXVIII l., par Jehan Born, vougier en brigandine.
- Jehan Tnoumelin, de LXV l., vougier en brigandine, bras couvertz, à II chevaulx.
- Allain Tnoumelin, mineur, de XL l., par Prigent Perrot, vougier en brigandine.

Kerlouan

- Jehan Pascau²⁰⁸, de III^{XX} l., malade, par Nicolas Pascau son filz, vougier en brigandine à II chevaulx, bras couverts.
- Prigent Kerdanet, de XV l., archer en brigandine.
- La veffre Jehan Kerdanet, par Jehan Bealeuc, vougier en jacque.
- Yvon Le Barbu, de XXX l., par Jehan Cornuly, archer en brigandine.

204 « Yvon Marheuc, Sr de Guicquelleau, en abillement d'archier à deux chevaulx. Injonction de faire lance », parmi les nobles de Sainet Fregan, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 419).

205 Le 4 avril 1482 (n. s.), le contrat d'une vente faite par maistre Percevaux de Kernechquerault, est passé par Guillaume Lescoët et Guillaume Keranraes, et approuvé le 9 mai 1482 par ledit Kernechquerault et Charles Lescoët lors d'un autre contrat de vente passé entre ces deux derniers (Arch. dép. Finistère, 11 G 29, rente sur la terre de Creach-Quérault en Mespaul, procédures, pièce n° 957).

206 Il s'agit probablement de Tanguy de Lescoët, seigneur de Kergoff, marié avec Isabeau Le Guen, père et mère de Catherine, mariée par contrat du 16 mars 1509 avec Guillaume de Kersaou, seigneur de Penhoët en Saint-Frégan, et fils de Guénolé de Kersaou qui comparait pour son père Guillaume à Saint-Frégan (J. DE KERSAOU, *op. cit.*).

207 « Alain Keranmear S. dudit lieu », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). Le 19 août 1518, un différend eut lieu entre « nobles gens Tanguy Lescoët et Yvon Keranmear, sieur dudit lieu, touchant certaines prééminences de l'église parrochiale de Kernouez » où il est dit qu'Yvon est le fils de Riou (Arch. dép. Finistère, 1 E 48/1).

208 « La fille mineure Sezny Pascau, dame de Tuomelin, par Yvon Coëtnepren. Injonction d'ung aultre homme en abillement », parmi les nobles de Kerlouan, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 420).

- Guillaume de L'Isle, de X l., vougier en brigandine.
- Prigent Poulhalec, de C s., vougier en cor-set.
- Jehan Barbu, de VII l., archer en brigandine.
- Dom Yves Serguy, prebtre, de C s., par Jehan Quenquis, vougier en brigandine.
- Henry de La Fosse, aveugle, par Yvon Geffroy, archer en brigandine.
- Yvon Kergomezen, de C s., vougier en jacque.
- Yvon Guydou, de LX s., défaut.
- Jehan Mabyou, de C s., vougier en brigandine.

Ploeneour Istreas²⁰⁹

- Le S^r de Trevigner²¹⁰, de II^C l., lance o son coustilleur et page.
- Allain Kerbiquet²¹¹, mineur, de XL l., par Hervé Cozen, vougier en brigandine.
- La veffre Allain Kerbiquet, de XX l., par Fiacre Kerbiquet, vougier en brigandine.
- Jehan Kermilleau, de C s., vougier en brigandine.
- Salomon Manach, de C s., vougier en brigandine.
- Yvon Manach, de C s., archer en brigandine.
- Yvon Le Roux, de X l., vougier en brigandine.
- Jehan Robert, de X l., vougier en brigandine.

Goulhen²¹²

- Yvon Kerbiquet, de XXX l., archer en brigandine.
- Jehan de La Bouessiere, mineur, par Hervé Tanguy, vougier en brigandine.
- Catherine Lescazvoal, de X l., par Lucas Lepucze, vougier en brigandine.
- Allain Perthevaulx²¹³, de X l., par Yvon Nouel, vougier en jacque.
- Ollivier Coëthuon, de VII l., par Hervé son filz, archer en brigandine.

- Constance An Fos, de III l., par Ollivier An Fos, archer en brigandine.

Ploedider²¹⁴

- Le S^r de Coëtmenech²¹⁵, de V^C l., lance o son coustilleur et page et soubz luy Robert du Pontneuff, Jehan Tanguy, archers en brigandine.
- Le S^r de Kerazret, de III^C LX l., de l'ordonnance.
- Le S^r de Morizur²¹⁶, de VIII^{XX} l., vougier en brigandine, bras couverts, ganteletz, har-noys de jambes, et soubz luy Nouel Le Barz, arbalestrier en brigandine et page.
- Guillaume de La Boessière²¹⁷, de LX l., vougier en brigandine, gantelets, avant bras et har-noys de jambes, à II chevaux.
- Hervé Montfort, de XL l., vougier en cor-set.

²⁰⁹ Plounéour-Trez.

²¹⁰ Il s'agit probablement d'Olivier Le Moyne, seigneur de Trevigny. « Olivier Le Moyne, S^r de Trevigner. L'on dict qu'il est au service de la Roynne, pour ce excusé », parmi les nobles de Plouneour, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*, p. 421).

²¹¹ « Alain Kerbiquet, S^r de Langouneau. Injonction de se monter et armer », parmi les nobles de Plouneour, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*).

²¹² Goulven.

²¹³ On trouve Allain Percevaux dans la réformation de la noblesse de l'évêché de Léon tenue à Goulven en 1448 (Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. 32, p. 161) et « François Parcevaux, en brigandine et javeline », parmi les nobles de Golven, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 421). Il s'agit probablement d'une branche cadette des Parcevaux de Mézarnou.

²¹⁴ Plouider.

²¹⁵ « Le sieur de La Feillée, à cause de la seigneurie de Coëtmenech. Il est de l'évesché de St.-Brieuc », parmi les nobles de Ploedider, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*, p. 422).

²¹⁶ « Loys, sieur de Morizur, homme d'armes, bien monté. Injonction de s'armer », parmi les nobles de Ploedider, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*).

²¹⁷ « Pierre, S^r de la Boëssière, en abillement d'archier à deux chevaux », parmi les nobles de Ploedider, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*).

- Bertran Le Gal, archer en brigandine à II chevaux.
- Derien Kergoff, vougier en brigandine à II chevaux.
- Guillaume Pilguen, de XXV l., vougier en brigandine.
- Aliette Kerradennec, de X l., par Allain Alanou, vougier en brigandine.
- Olivier Tnoumelin, de X l., archer en brigandine.
- Allain Coëthuon, de C s., vougier en brigandine.
- Guyon Guyhomar, de XX l., par Yvon Quistinic, vougier en brigandine.
- Yvon de Launay, de VII l., vougier en brigandine.
- Salomon Josorn, de X l., par Prigent son filz, vougier en jacque.
- Aliz Tnoumelin, de C s., par Thomas Pasquoët, vougier en jacque.
- Allain Hely, de LX s., vougier en jacque.
- Christophe Kergoff, mineur, de X l., par Jehan Asquer, vougier en brigandine.
- Guillaume Gozillon, mineur, de XL l., par Didier Lagadeuc, vougier en brigandine.
- Hamon Saint Denys, de XXVII l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Jehan Tanguy, de X l., vougier en brigandine.
- Yvon Moal, de C s., vougier en jacque.
- Robert du Pontneuff, de LX s., vougier en jacque.
- Allain Tanguy, de XXV l., vougier en brigandine.
- Yvon Le Veyer, de X l., vougier en brigandine.
- Pierre Urgoez, de X l., vougier en brigandine.
- Autre Yvon Le Veyer, de XV l., archer en brigandine.

Trefflez

- Le S^r de Coëteles, de II^C l., demeurant en Tréguier.
- Henry Tnoumelin, de LXXII l., vougier en brigandine à II chevaux.

- Jehan Tnoumelin, de XXII l., mineur, par Jan Liorzou, vougier en brigandine.
- Guillaume Le Roux, de XXX l., vougier en brigandine.

Trefgaranteuc

- Jehan Quilifiry, de LX l., archer en brigandine à II chevaux.
- Marc Kerasquer, de LX l., de l'ordonnance.
- La veffre Yvon Kerlisiry, de X l., par Hervé Kergoazou, vougier en brigandine.
- Yvon Treney, de C s., vougier en jacque.
- Guillaume Le Veyer, de LX s., défaut.

Ploedaniel

- Prigent Coëtmenech²¹⁸, mineur, de VI^{XX} X l., par Autred Kerasquer, noble, archer en brigandine à II chevaux, bras couverts.
- Marguerite Kerlouan, de XL l., par Robert Colleuc, vougier en brigandine.
- Morice Kerasquer²¹⁹, de CXV l., malade, par Yvon Yruillou et Yvon Gueguen, vougiers en brigandine.
- Jehan Le Bailliff, de LXIII l., archer en brigandine à II chevaux.
- Marguerite Trefily, de XV l., par Yvon Gueguen, archer en brigandine.
- Allain Kerguen²²⁰, de C l., archer en brigandine à II chevaux, bras couverts.

218 « Prigent de Coetmenech S. de Coetiunval - fassé de vair et de gueule de 6 pièces, ledit fassé chargé au milieu d'un anelet d'or », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

219 « Morice Kerasquer S. de Quilimadec - gueule chef danché d'argent », dans la montre de 1467 (*ibid.*). « Charles Kerasquer, sieur de Quilimadec, par Morice son fils, lance à trois chevaux », parmi les nobles de Ploedaniel, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 424).

220 « Hervé Kerguen S. dudit lieu - d'or [d'azur] a la croix d'argent le pied fourché accompagné de 3 coquilles de mesme, 2 sous le chef, l'autre en pointe », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361). « Alain Kerguen, S^r de Kerguen, par Nouël son fils, en abillement d'archier à

- Ollivier Le Moyne²²¹, de XXX l., archer en brigandine.
- Prigent Kerguen, mineur, de XX l., par Guillaume Choppin, vougier en brigandine.
- François Le Jar, de XXX l., archer en brigandine.
- Yvon Keraudy, de LXX l., par Jouhan son filz, en corset et demye lance à II chevaux.
- Guillaume Le Poulpry²²², de XL l., vougier en brigandine.
- Hervé Le Yar, de XXX l., malade, par Yvon Prigent, vougier en brigandine.
- Prigent, filz Tanguy Coëtmenech, mineur, de XV l., par Jehan Fouquer, vougier en brigandine.
- Hervé Courtoys, de X l., vougier en brigandine.
- Mahé Barbu, mineur, de XXX l., par Paul Leon, vougier en brigandine.
- Yvon Million, C s., vougier en jacque.
- Jehan Mazeas, de VII l., arbalestrier en jacque.
- Yvon Mazeas, de X l., vougier en jacque.
- Jehan Kereazen, de X l., par Hervé son filz, vougier en brigandine.
- Jehan Kerdaniel, de C s., vougier en brigandine.
- Jehan Bertou, de C s., vougier en jacque.
- Guillaume An Pontnevez, de VI l., vougier en jacque.

Ploedern

- Hervé Le Jar²²³, de XL l., vougier en brigandine à II chevaux.
- Ollivier Demay, mineur, de XII l., par Guyomar Demay, vougier en brigandine.
- Jehan Bertou, de XVII l., défaut.

Ploeneventer

- Jehan Keraudy²²⁴, de II^C l., lance o son coustilleur et page.
- Yvon Breusal²²⁵, de II^C l., de l'ordonnance.
- Ysabel Kerazret, de XXX l., par Guillaume Drapet, vougier en brigandine.

– Yvon Poulmic, de LX l., vougier en brigandine à II chevaux.

– Maître Guillaume Kerraoul²²⁶, de III^{XX} l., par Hervé Coëtquelfen, noble, vougier en brigandine à II chevaux.

deux chevaux », parmi les nobles de Ploedaniel, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 424).

221 « Olivier Le Moyne Streat Gallet, par son fils. Enjoint s'abiller », parmi les nobles de Ploedaniel, dans la montre de 1503 (ID., *ibid.*, p. 425).

222 Seigneur du Poulpry, en Ploudaniel, fils d'Yvon et de Péronnelle de Kerguen (*alias* Kerven, du manoir de ce nom en Ploudaniel) qu'il avait épousé le lundi après la Trinité 1425. Il avait épousé Sybille Rucat, d'une famille originaire du manoir de ce nom en Roscoff. Le 20 février 1470, un exploit judiciaire est passé à Landerneau, dans lequel « Guillaume du Poulpry, sous l'autorité d'Yvon, son père, agist contre Allain Querguen, fils Geoffroy, et maintient qu'estant, comme il est, héritier principal et noble de ladite Peronnelle de Querguen, à laquelle sesdits père et mère promirent par son contract de mariage trante livres de rente dont ils n'ont fait assiepte, et que ledit Allain estant fils Geoffroy qui fils estoit d'autre Alain Querguen qui avait promis avec Constance de Treffilly sa femme laditte somme de trante livres, à quoy ledit Geoffroy fils aîné dudit Allain s'estoit obligé avec son père, il estoit bien fondé à demander laditte assiepte. » Une transaction interviendra finalement entre les deux cousins le 22 janvier 1471 et réglera ce litige. On rencontre encore Guillaume du Poulpry en 1491 et 1497 (Jean-Yves LE GOFF, *La Famille du Poulpry*, Lesneven, Musée du Léon, 1993).

223 « Jehan Le Jar, sieur de Penancoët, en abillement d'archier », parmi les nobles de Ploedern, dans la montre de 1503 (FRÉMINVILLE, *op. cit.*, p. 425).

224 Seigneur de Keraudy, en Saint-Derrien, ancienne trêve de Plounéventer. En 1506, les Keraudy rendirent aveu à Léon pour le manoir et son moulin. En 1548, le manoir de Keraudy et son moulin furent acquis par Maurice de Parcevaux, seigneur de Mézarnou, de François de Keraudy, fils d'Yvon et de Catherine Riou, sa femme (Arch. Kerdanet, Mémoire sur le droit de moulin de Mézarnou, 1763).

225 Seigneur de Brézal, nommé capitaine des francs-archers et des élus de Léon, par Louis XII, par lettres du 3 janvier 1500 (n. s.), en remplacement de Thomas de Kerazret, à la suite du décès de ce dernier. Son fils Guillaume sera nommé à sa suite, par Anne de Bretagne, par lettres du 3 février 1503 (n. s.), à la suite de son décès (Arch. Pennélé, carton 27). Yvon de Brézal fut marié vers 1480 avec Marguerite Auffray (*Héraldique et Généalogie*, 1998, p. 350).

226 Seigneur de Kergreguen, manoir en Plounéventer, qui devint la propriété, après 1534, de Maurice de Parcevaux,

Hervé de Parcevaux de Tronjoly

- Robert Kerraoul²²⁷, de XXX l., vougier en brigandine.
- Morice Percevaux²²⁸, de LXXVII l., vougier en brigandine à II chevaulx.
- Hervé Mescam, de XL l., malade, par Allain son filz, vougier en brigandine.
- Guyon Kerdute, de XV l., archer en brigandine.
- Yvon Nuz, de XLV l., archer en brigandine.
- Guillaume Keraudy, de XXX l., par Selvestre Rolland, vougier en brigandine.
- Jehan Audren, pour Yvon Treuchan, de X l., vougier en brigandine.
- Jehan Ollivier, de C s., vougier en brigandine.
- Le filz mineur de Yvon Guennou, de C s., défaut.

Lesneven

- Guillaume Gozillon, de VI^{XX} l., archer en brigandine à II chevaulx, bras couvertz.
- Autre Guillaume Gozillon, de XV l., archer en brigandine.
- Jehan Mellenneuc, de X l., vougier en jacque.
- Pierre Broudin, de X l., arbalestrier en brigandine.
- Hervé Kerquelen, de C s., par Prigent Kerguestin, vougier en brigandine.
- Morice Tanguy, mineur, de LX s., par Jehan Arthur, vougier en brigandine.

Lesquels dessus nommés, comparuz et receuz es habillements que dessus ont promis et juré par leurs sermentz servir le duc notre

Montres générales des nobles de l'évêché de Léon

souverain S^r contre tous ceulx qui peuvent vivre et mourir, et des autres defaillants et non comparoissants sujets auxdites montres sont leurs fiefs et heritages pris et saiziz en la main de notre dict souverain S^r et les receveurs des lieux chargés des levées de leurs dicts heritages. Signé Kermauvan, J. Mescam et H. de L'Ille.

Lances non compris la lance dudit S^r de Kermaon commissaire : XXIIII

Archiers en brigandine : III^C XLI

Archiers en jacque : II

Vougiers en brigandine : III^C III^{XX} XVII

Vougiers en jacque : LII

Somme desdits comparuz en habillements : IX^C XVI

Nombre des chevaulx d'iceulx : MLXXIII

seigneur de Mézarnou, qui en rendit aveu en 1550 (Arch. Kerdanet, Mémoire sur le droit de moulin de Mézarnou, 1763).

²²⁷ En 1494, Robert Kerraoul rend aveu pour les domaines suivants : « 1° Kergreguen, 2° Le bois de Kerraoul, 3° Le manoir de Lanrin, 4° Coatlan Kermein, 5° Kermaugon, 6° Le manoir de Kerinizan, 7° Un applacement de moulin, 8° Measou Quenq., 9° Bretiez, 10° Mezou Stanc et son moulin » (*ibid.*).

²²⁸ Seigneur de Mézarnou, en Plounéventer, mort le 6 avril 1485, il avait épousé, le 12 avril 1472, Thiphaine de Campir, de la maison de Kerozal, fille d'Olivier et de Margilie de Kerléo (Henri FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Recueil généalogique*, Rennes, t. II, 1904, p. 705). « Morice Parcevaux - d'argent à 3 chevrons d'azur », dans la montre de 1467 (Bibl. nat. France, fr. 22361).

Index des noms de personnes et de lieux

A

Ac'h
 Archidiaconé 5, 7
 Alanou 39
 Allain 36
 Angoulême 14
 Anguin 5, 6
 An Castel 25
 An Coat 7
 An Coz 16
 An Cozkergruen 20
 An Digorden 34
 An Dreaneuc 5
 An Dreseuc 9
 An Ferz 27
 An Forest 18
 An Fos 16, 38
 An Gall 20
 An Goret 10
 An Gryn 11
 An Heder 11
 An Heol 15
 An Heussaff 18
 An Mouden 20
 An Nobletz 35
 An Normant 6
 An Ohenneuc 32
 An Parc 28
 An Pontnevez 40
 An Roch 33
 An Run 18
 An Sant 10
 An Scaff 32
 An Veyer 20
 Arnou 25
 Arthur 41
 Asquer 39
 Audren 34, 41
 Auffray 40
 Auffroy 20, 25, 30
 Autred 13
 Autren 34

B

Baillame 25
 Barbier 26, 32
 Barbu 6, 29, 30, 38, 40
 Bazouilleuc 33
 Bealeuc 30, 37
 Beaudretz (du) 17
 Beligant 33
 Bellec 8
 Berdiou 23
 Bergoët 17
 Berien 19
 Bernard 30
 Berre 20, 27, 29
 Bertou 40
 Beuzit 17
 Bigodou 18
 Bihan 34
 Boce 26
 Bocher 12, 25
 Bochie 13
 Bodic 33
 Boeleuc 33
 Bogor 28
 Bohars 11
 Bohic 9, 13, 14
 Boisgelin 3
 Bois (du) 7, 23
 Bois de La Roche
 (Coatroch) 24
 Bonsourtraine 14
 Born 37
 Boseuc 27, 29
 Botgars (Bohars) 11
 Boudic 17, 34
 Bouteiller 20
 Bouthouilleur 28
 Boutouiller 20, 23
 Boutteville 24
 Boys (du) 7, 13, 16, 19, 23,
 26, 28, 35
 Bras 14
 Braspartz 24

Breignon (du) 17
 Breignou 17
 Breignou (du) 10, 16, 17
 Bréles 13
 Brendégué 9
 Brest 8, 11, 12
 Cour royale 16
 Prévôt féodé 8
 Sénéchaussée 12
 Bretagne 31, 36
 Chambellan 36
 Coûtume 36
 Duc 5, 9, 11, 15, 18, 22,
 31, 36
 Duché 31
 Duchesse 36
 Maréchal 31
 Prévôt des maréchaux 5
 Bretiez 41
 Breton 30, 31, 32
 Breusal 29, 40
 Brézal 40
 Brient 12
 Briz 23
 Broudin 41
 Bryans 9
 Buzennec 12
 Buzic 33

C

Cabon 26
 Cadour 27
 Cajan 7
 Calamaign 10
 Calloët 20
 Calvez 6
 Campir 10, 13, 15, 16, 33,
 41
 Canesen 19
 Carantec 20
 Cardinal 26
 Carn 36
 Carn (du) 33
 Carpont 15

Carres 30
 Castelhoulop 16
 Cazre 13
 Cérignole 35
 Chasteaufur 26
 Chasteaumen (du) 15, 19
 Chastel 13
 Chastel (du) 3, 5, 8, 10, 11,
 13, 14, 15, 24, 27, 29
 Cour 12
 Procureur fiscal 10
 Receveur 9
 Seigneurie 7, 13
 Choppin 40
 Choquart 10
 Cléder 24
 Eglise 25
 Clerec 22
 Cloarec 29
 Clocheur 29, 30
 Coadelez 16
 Coat-Méal 16
 Coateren 30
 Coatelez 16
 Coaténes 8
 Coatlan Kermein 41
 Coatmanach 10
 Coatmerret 27
 Coatmeur 28
 Coatnont 18
 Coatquelsen 25
 Coatquennec 13
 Coatroch 24
 Coatsabiec 24
 Cocenneuc 33
 Coétalin 26
 Coétangars 18, 20, 30, 31
 Coétanlem 26
 Coétanroch 21, 32
 Coétaudon 12
 Coëtcongar 20
 Coëteles 39
 Coëtelez 23
 Coëtforn 11
 Coëthaudon 12
 Coëthuon 38, 39
 Coëthuriou 33

Coëtinisan 24
 Coëtivi 14, 23
 Coëtivy 14, 15, 34, 36
 Coëtjunval 11, 35, 39
 Coëtleguer 23
 Coëtles 24
 Coëtlez 17
 Coëtlosquet 15, 32
 Coëtlosquet (du) 35
 Coëtlus 26
 Coëtmanach 10
 Coëtmen 13
 Coëtmenec'h 21, 27, 35,
 38, 39, 40
 Coëtmeret 27
 Coëtmerret 27
 Coëtmeur 27, 28
 Coëtnempren 18, 25, 27,
 37
 Coëtquelfen 13, 27, 28, 32,
 40
 Coëtquelsen 28
 Coëtquenau 37
 Coëtrehier 18
 Coëtudavel 29
 Coguen 21, 23
 Colleuc 39
 Commana 24
 Commanna 32
 Cone 20
 Conq 5
 Cornuly 37
 Corpell 9
 Coulete 17
 Courtois 7, 11
 Courtoys 11, 12, 22, 32, 40
 Cozen 38
 Cozic 25
 Cozkerguen (du) 20
 Cozquerou 30
 Cozyan 14
 Cran 12
 Créac'hquérault 30
 Crumeur 36

D

Daniel 19, 32

Danteuc 21
 Danyel 25
 Deauger 5
 Demay 40
 Denis 12, 22, 32, 35
 Denys 12, 32, 35
 Derien 10, 25
 Deryen 16, 20, 25, 30
 Digouris 33
 Doillou 34
 Dourdu 30
 Drapet 40
 Drean 28
 Droulin 7

E

Edy 33
 Elestrec 37
 Encuff 13
 Ernauld 32
 Estienne 5, 21, 23, 28

F

Fagin 22
 Faugour 28
 Feillettes 13
 Feure 17
 Fily 17
 Floc'h 14
 Focart 10
 Forestic 14
 Forestz 31
 Forget 18
 Foucault 11
 Foucquaut 11
 Foucquet 20
 Fougay 10
 Fouquer 40
 Fou (du) 19
 France
 Maréchal 31
 Reine 36
 Roi 31, 35
 Freon 28

G

Gac 25
 Gad 26
 Gahart 30
 Gaillart 26
 Gal 29
 Gall 25, 29
 Ganic 4, 9
 Geffroy 18, 28, 30, 31, 38
 Gié 31
 Gil 25
 Gironde 14
 Glazren 17
 Gleancuff 33
 Gluidigue 21
 Goarnyer 26
 Goazmoal 32
 Godeuc 30
 Goeletreff 28
 Goez 17
 Goff 8, 20, 32, 36
 Goffic 14
 Goindrou 33
 Golven (Goulven) 38
 Gontjouhan 6
 Gouesnou 11, 12
 Goulhen (Goulven) 38
 Goulven 38
 Gourhaut 17
 Gourio 33
 Gousabaz 33
 Gouverbihan 14
 Gouzillon 12
 Gozean 14
 Gozern 13
 Gozillon 25, 39, 41
 Grall 16, 17, 25, 30, 31, 35
 Gueguen 19, 20, 34, 39
 Guenall 12
 Guenell 12
 Guennou 27, 41
 Guernisac 25, 27, 28, 30, 37
 Guernmenguy 30
 Guezennec 32
 Guicaznou 19

Guichoux 20
 Guiclan 30, 31
 Guicprovel 10
 Guicquelleau 37
 Guilers 7
 Guiler (Guilers) 11
 Guillaume 24, 28
 Guillou 19, 21, 26, 31
 Guipavas 11, 12
 Guisseney 36
 Guychoux 20
 Gydou 38
 Guyhomar 17, 21, 39
 Guyhomarch 18

H

Halegoët 9
 Hamon 19, 22, 28
 Harnic 27
 Helary 17
 Heldut 14
 Helgouarch 28
 Hellean 23
 Hely 39
 Hemar 22
 Hengoat 18
 Henguic (Henvic) 19
 Henry 19, 20, 22, 30
 Henvic 19, 20
 Herguin 14
 Herlan 31
 Herlant 31
 Herlan (du) 24
 Hervé 30
 Heubout 6
 Heussa 15, 16
 Heussaff 15
 Hoarieuc 7
 Housse 7
 Hulyas 19
 Huon 24, 31, 32, 33

J

Jac 30
 Jacopin 22
 Jestin 16, 17, 32, 36

Jolou 34
 Josein 24
 Joson 26
 Josorn 25, 26, 27, 29, 39
 Jouhan 9, 10
 Juch (du) 14

K

Kemenedily (Kemenet-Ily) 33
 Kemenet-Ily
 Archidiaconé 33
 Keraldanet 5, 33, 35
 Keran 27
 Keranaouët 7
 Keranbarz 8
 Keranbran 6
 Kerandraon 34
 Keranflac 19
 Keranflec'h 10, 13, 15
 Kerangoëz 22
 Kerangouez 22
 Kerangoumar 19
 Kerangoumarc'h 19
 Keranguen 21
 Keranmear 37
 Keranmeryen 6, 10
 Keranmoal 17, 21
 Kerannou 8
 Keranpuill 18
 Keranraes 13, 33, 37
 Keranrays 29
 Keraouël 26
 Kerarunnou 23
 Kerasquer 6, 7, 16, 34, 39
 Keraudy 12, 16, 32, 40, 41
 Keraunnou 19
 Kerazret 5, 38, 40
 Kerbalacon 22
 Kerbescat 7
 Kerbezcat 5, 7, 14
 Kerbic 20
 Kerbiquet 38
 Kerboroné 11
 Kerborronné 11
 Kerbriec 13
 Kerbrozel 7

Kerbrozer 7
 Kercadiou 13
 Kercadoret 19
 Kercadouarn 36
 Kercalx 17
 Kercam 27
 Kercoant 24, 28, 29
 Kercoent 22, 23, 24
 Kercolleau 7
 Kercornou 21
 Kercren 20, 30
 Kercrist 18
 Kercuvelen 26, 30
 Kercuz 19, 21, 26
 Kerdalahez 14
 Kerdanet 37
 Kerdaniel 8, 17, 40
 Kerdaniou 16
 Kerdebec 20
 Kerdigouan 7
 Kerdiguan 7
 Kerdiguen 13
 Kerdiniou 16
 Kerdoryou 6
 Kerdouan 11
 Kerdute 41
 Kereazen 40
 Kerédec 9
 Kerengar 13, 14
 Kerever 26
 Kerezean 27
 Kerezeon 16, 18
 Kergadiou 34
 Kergallic 19, 20, 22
 Kergoal 26
 Kergoanac 29
 Kergoaner 25
 Kergoannac 24
 Kergoarc 32
 Kergoat (du) 24, 31
 Kergoazou 39
 Kergoët 24
 Kergoët (du) 24, 25, 29, 35
 Kergoff 37, 39
 Kergogruon 26
 Kergomezen 38
 Kergongar 27

Kergoniou 35
 Kergoulouarn 29
 Kergounouarn 29
 Kergourlouan 24
 Kergournadec 24, 25
 Kergournadec'h 24
 Kergozvien 35
 Kergrach 34
 Kergreguen 40, 41
 Kergroadez 13, 15, 19, 21
 Kergroazes 12, 13, 15, 21, 34
 Kerguen 36, 39, 40
 Kerguennec 18
 Kerguenneuc 18
 Kerguern 32
 Kerguestin 41
 Kerguidu 21
 Kerguisiau 11
 Kerguiziau 5, 6, 8, 9, 11
 Kerguizin 15
 Kerguysiau 12
 Kerhoant 22, 23
 Kerhoënt 24
 Kerhuidonez 29
 Keriber 10, 14
 Keriezec 9
 Kerilly 35
 Kerimel 28, 31
 Kerineat 16
 Kerinizan 41
 Kerjan 7
 Kerjean 6
 Kerjehan 8, 34
 Kerjénétal 31
 Kerjézéquel 7
 Kerlan 19, 25, 31
 Kerlavan 29
 Kerléan 9, 13
 Kerleau 36
 Kerlec'h 6, 13, 14
 Kerléo 41
 Kerlezroux 23, 24, 26
 Kerlisiry 39
 Kerliviry 12, 25
 Kerlouan 9, 30, 37, 39
 Kerlozrec 9, 15

Kerlozreuc 13, 14
 Kermadec 32
 Kermaon 41
 Kermaugon 41
 Kermauvan 3, 5, 17, 21, 23, 25, 26, 32, 34, 37, 41
 Kermavan 5
 Kerme 18
 Kermean 27
 Kermelegan 10
 Kermelin 27
 Kermellec 13, 21, 24, 25
 Kermelleuc 10, 14, 20, 21, 28, 30, 31, 32
 Kermenguy 25, 29, 30
 Kermenou 8, 13, 14
 Kermerdic 14
 Kermerien 8, 11
 Kermeryen 8
 Kermeur 12, 13
 Kermeur (du) 13
 Kermilin 27
 Kermilleau 38
 Kermorgant 6
 Kermorus 12, 22
 Kermorvan 5, 6, 7
 Kermoysan 26
 Kernaseuc 9
 Kernechgouant 30
 Kernerault 24
 Kernevez 6
 Kernezeuc 14
 Kernezeuc 10
 Kernezuc 10
 Kernilis 37
 Kernouës 37
 Keromnès 20
 Keronyant 29
 Kerosil 12
 Keroual 7
 Keroualze 11
 Kerouartz 33, 34
 Kerouarz 33
 Keroulaouen 23
 Keroulas 8, 12, 13
 Kerourcuff 15
 Kerouret 34

Kerourfil 19, 26, 27, 28, 30,
31, 32
Kerouslac 30
Kerouyant 21, 29, 30
Kerouzéré 19, 21, 24, 34
Kerozal 15, 41
Kerozven 33, 34
Kerperenes 7
Kerquelen 41
Kerradennec 39
Kerrannou 5
Kerraoul 24, 40, 41
Kerras 16
Kerraumou 19
Kerredan 22
Kerrengruennec 6
Kerret 18, 19
Kerriezre 12
Kerriou 13
Kerrom 10, 21
Kerros 15
Kerrouhault 17
Kerrouyant 23
Kerrouzault 12
Kersaintgilly 9, 23, 30
Kersaliou 10
Kersausen 21, 25, 31, 32,
36
Kersauson 12, 22, 23, 28,
31, 36, 37
Kerscao 5, 8
Kerscau 5, 9, 21, 23
Kersimon 36
Kersulguen 5, 23, 26, 33
Kersymon 15
Kertanguy 29, 30
Kerudot 30
Keruhel 33, 36
Keruonnen 23
Keruzas 6, 8, 9, 10
Keruznou 14, 15, 33
Keruznou Soul 14
Keruzoret 30
Keruzouan 13
Kervasdoué 9, 15
Kervean 11
Kervéatoux 15

Kerveleguen 26
Kerven 33, 40
Kervenny 5
Kervizin 15
Keryan 13
Keryber 36, 37
Keryer 6
Kerylly 35
Keryly 13
Kerymel 24
Keryven 26
Kerzean 26
Knechcanan 18
Knechanpunez 30
Knechquerault (Crec'hqué-
rault) 29, 30, 37
Knechrizien 23

L

Labbe 13, 22
Lagadeuc 39
Lagardic 33
Lambezelec 11, 12
Lambézellec 11
Lampaul-Ploudalmézeu
15
Lampaul (Lampaul-
Ploudalmézeu) 15
Lanbezleuc (Lambézellec)
11
Lancristin 31
Lancylin 7
Landéda 34
Landeheuc 34
Landerneau 17, 18, 40
Sénéchal 36
Landoursan 16
Landunvez 13
Langalla 7
Langonery 13
Langongar 8
Langoueznou 8
Langouneau 38
Languengar 30
Langueouéz 9
Lanhalla 7
Lanhouarneau 27

Lanhuzel 8, 13
Lanildut 14
Lanmeur 19
Lannarny 30
Lannilis 33
Lannilys 33
Lannorgant 19
Lannoster 33
Lannuzhouarn 21
Lanorgant 30
Lanpaul Ploudalmezen
(Lampaul-Ploudalmé-
zeu) 15
Lanpezre 24
Lanrigoaré (Lanrivoaré)
13
Lanrin 41
Lanrivoaré 13, 14
Lanryvynen 27
Lanuzouarn 21
Launay 20, 24, 27, 28, 37,
39
Laurens 36
La Boëssière 32, 38
La Bouëssière 22, 32, 38
La Feillée 27, 38
La Feuillée 5, 27
La Fontaine-Blanche 18
La Forest 17, 24, 28
La Fosse 35, 38
La Motte 11, 34
La Pallue 17
La Palue 17, 30
La Ripve 21
La Roche 32
La Rochemorice
Capitaine 36
La Ryve 21
La Sipinere 34
La Tour 14
La Villeménie 24
La Villeneuve 6
Led..arheuc 10
Ledu 6
Leheuc 17

- Léon 5, 40, 41
Archidiaconé 18
Evêché 5, 9, 22, 24, 38
Francs-archers 40
Montre 1, 5
Official 25
Principauté 16
Procureur 5
Seigneur 18
Sénéchal 36, 41
Vicomte 24
Lepucze 38
Lescarval 35
Lescaznoal 15, 16, 17
Lescazvoal 38
Lescoët 13, 26, 28, 29, 37
Lesconvel 9
Lescouët 5, 37
Leselleuc 20
Lesguen 15, 16
Lesguern 37
Lesmenguen 31
Lesneven 5, 29, 30, 41
Court 24, 35
Jurisdiction 31
Lesquelen 22, 26, 27
Lesquiffiou 18
Lestang 23, 25, 29
Lestorhan 26
Lezireul 19
Lezormel 35
Le Baillif 11, 36
Le Bailliff 16, 39
Le Bailly 36
Le Band 25, 28
Le Barbu 13, 30, 34, 37
Le Barz 38
Le Beaudretz 17
Le Bihan 26
Le Blanc 18
Le Bois 9
Le Borgne 8, 16
Le Born 21
Le Carpont 15, 21
Le Crucifix 22
Le Curru 10, 13
Le Deauguer 6
Le Digouris 33
Le Dismoyne 7, 12
Le Dougot 7
Le Dourdu 23
Le Dourguy 23
Le Dreaneuc 5, 6, 9
Le Dreaneuc (Le Drennec) 16
Le Drennec 16
Le Du 19
Le Gac 6
Le Gal 16, 32, 39
Le Gall 19, 20
Le Garo 9
Le Gars 21
Le Goezou 14, 15, 20
Le Guen 8, 22, 33, 37
Le Hallegoët 9
Le Herlan 24
Le Heuc 17
Le Hezou 33, 35
Le Jar 12, 17, 40
Le Jeune 17, 19, 20, 21, 24, 25, 26
Le Lan 13
Le Lay 25, 26
Le Leuzne 17
Le Maistre 26, 37
Le Maucazre 5, 15
Le Measgoez 6
Le Measgouez 6
Le Menan 16
Le Menant 14
Le Mesgouëz 6
Le Meur 12
Le Minihiy 21
Le Moustier 21
Le Moyné 20, 23, 25, 34, 38, 40
Le Noir 19
Le Normant 6, 11
Le Ny 12, 16, 17
Le Plessix 6
Le Poulpry 40
Le Quinquis 6
Le Roualze 28, 33
Le Roux 9, 12, 38, 39
Le Roy 23
Le Roz 13
Le Run 8
Le Saint 6
Le Saulx 10
Le Sénéchal 32, 33
Le Sénéchal 31
Le Tremen 9
Le Tromeur 11
Le Vayer 13
Le Velly 36
Le Veyer 5, 7, 8, 12, 20, 21, 26, 27, 39
Le Voyer 9
Le Yar 40
Lihjuic 36
Liorzou 26, 39
Lisle 34
Locmaria-Plouzané 5, 8, 9
Locrenan 35
Lohennec 32
Lohodan 26, 34
Losneur 19
Louët 21
L'Abbé 7, 10, 14
L'Evesque 36
L'Ille 41
L'Isle 26, 27, 38
M
Mabyou 38
Maczé 22
Madouzgrech 19
Magueres 36
Mahé 16, 18, 25
Maillé 31
Maisanguen 12
Maistre 25
Manac'h 13, 14, 38
Marheuc 37
Martin 37
Marzin 23
Mat 18
Matage 12
Mathezou 17, 34
Maucazre 4, 9, 15
Mazeas 19, 35, 40
Measanguen 11

Measanstorm 27
 Measgoez 7, 8
 Measgourin 29
 Measguen 32
 Meashelou 21
 Measnoalet 11
 Measnoallet 11
 Measou Quenq 41
 Measpaul 28
 Meassoufflen 7
 Melegan 5
 Mellenneuc 41
 Men 25
 Menan 35
 Mengant 36
 Mercier 34
 Mescam 41
 Mescan (du) 33
 Mescoual 14
 Mescouin 31
 Mesgouëz 6
 Mesgouëz (du) 6, 9
 Mesle 13
 Mesléan 11, 12
 Mesnoalet 11
 Mespaul 29
 Meudeuc 17
 Mézarnou 38, 40, 41
 Mezlean 12
 Mezou Stanc 41
 Michel 5, 6
 Mignon 33
 Milisac 10
 Milizac 11, 13, 15
 Million 40
 Millon 31
 Minihiy 21, 22
 Moal 11, 25, 33, 39
 Moign 19
 Mol 4, 5, 6, 7
 Monfort 9
 Montauban 20
 Montfort 38
 Morizur 26, 38
 Morlaix 18
 Mortagne 14
 Morvan 8, 25

Moulin 12
 Moulin (du) 13
 Moustier (du) 23
 Moysan 8
 Myneuc 22

N

Nantes 36
 Neizran 8
 Nevent 5, 9
 Nevet 18, 22
 Nicolas 18, 20
 Nicollas 28
 Noblet 18
 Nouel 28, 31, 38
 Nuz 41

O

Odern 21
 Ollivier 22, 25, 26, 27, 32, 41
 Orléans 14

P

Page 10, 23
 Palier 13
 Parcevaux 29, 30, 36, 41
 Parcevaux 29, 30, 38, 40
 Parch (du) 29, 35
 Parc de Locmaria (du) 28
 Parfet 13
 Parler 10
 Parlier 15
 Parscau 16, 35
 Pascau 35, 37
 Pasquoët 39
 Paul 21
 Péan 31
 Pen 16
 Penanbez 34
 Penancoët 7, 11, 40
 Penandreff 8
 Penanker 10
 Penanknec'h 10, 12
 Pencoadic 21
 Pencoët 31

Penfel 11
 Penfenteniu 22
 Penfentennio 22
 Penfentenyo 22
 Penfentenyou 22
 Penfenteunyou 25
 Penfeuntenyo 12
 Penguilly 20
 Penhaudoys 31
 Penhoadic 14, 21
 Penhoat 24, 31
 Penhoët 5, 31, 36, 37
 Penhouët 22
 Penmarc'h 11, 15, 35, 36
 Penmeashir 13
 Pennaneac'h 21
 Pennanec'h 10
 Pennortz 22
 Pensornou 19
 Pen-an-Créac'h 12
 Percevaux 30, 37, 38, 41
 Perch 17
 Pérénès 9
 Pêrigord 14
 Perrot 37
 Person 20
 Perthevaulx 29, 38
 Pezron 16
 Philipetz 34
 Philippes 17, 18, 22, 24, 26
 Picabourdin 13
 Pichart 13
 Pichon 28
 Pilguen 16, 23, 26, 39
 Plabennec 17, 33
 Pleyber-Christ 18, 32
 Pleyber Ryvault
 (Pleyber-Christ) 32
 Pleyber St. Goneuc (Saint-Thégonnec) 31, 32
 Ploeannatz (Guipavas) 12
 Ploecar (Plougar) 29
 Ploecastel 21
 Ploecolm (Plougoulm) 23
 Ploeconmelen
 (Plougonvelin) 5
 Ploecoulm (Plougoulm) 23

Ploedalmezen
 (Ploudalmézeau) 14
 Ploedaniel (Ploudaniel) 39, 40
 Ploedern (Plouédern) 40
 Ploedider (Plouider) 38
 Ploedider (Plouider) 38
 Ploediner 7
 Ploegastel 37
 Ploegolm (Plougoulm) 28
 Ploeguen (Plouguin) 15, 16
 Ploeguerneau
 (Plouguerneau) 34
 Ploekerneau
 (Plouguerneau) 34
 Ploelan (Guiclan) 31
 Ploemaorn (Plouvorn) 29, 30
 Ploemenan (Plouénan) 20, 21
 Ploemoguer
 (Ploumoguer) 6
 Ploénéour Istreas
 (Plounéour-Trez) 38
 Ploenevez 27
 Ploenevez (Plounévez-Lochrist) 25
 Ploernest (Plougourvest) 28
 Ploerin 14
 Ploesizny (Guisseny) 36
 Ploesquellec 36
 Ploeuc 24
 Ploeyen (Plouvien) 17
 Ploeyon (Plouvien) 17
 Plouarzel 6, 7
 Ploudalmézeau 14, 15
 Ploudaniel 11, 39, 40
 Ploudiry 32
 Plouédern 40
 Plouemoguer (Ploumoguer) 6
 Plouénan 20, 21
 Ploueourvest
 (Plougourvest) 28
 Plouescat 25
 Plougar 24, 29

Plougonvelin 4, 5, 6
 Plougoulm 23, 26
 Plougourvest 27, 28
 Plouguerneau 16, 34
 Plouguin 15, 16, 36
 Plouider 38
 Plouigneau 18
 Ploumilieu 32
 Ploumoguer 6, 7, 9
 Plounéour-Menez 32
 Plounéour-Trez 38
 Plouneour
 (Plounéour-Trez) 38
 Plounéventer 40, 41
 Plounévez-Lochrist 25, 26
 Plourin 13
 Plouvien 17
 Plouvorn 29, 30
 Plouzané 4, 8, 9
 Plouzévédé 28
 Poder 6, 9
 Podeur 35
 Poncelin 5, 8, 9, 12, 35
 Pontangluidic 29
 Pontantoul 21
 Pontantoull 23
 Ponthalec 5
 Pontneuff (du) 38, 39
 Pontplancoët 23, 36
 Pontplancouët 28, 31
 Pont (du) 6
 Porsmoguer 6
 Portzmoguer 6
 Porzmoguer 8
 Poulhalec 38
 Poullannan 32
 Poulmic 10, 12, 23, 32, 40
 Poulpique 4, 9, 10
 Poulpry (du) 30, 40
 Poussin 24
 Pratmeur 15
 Prenessaye 25
 Prevost 25
 Prigent 14, 15, 21, 40
 Provost 25
 Pycabourdin 34

Q

Quelen 19
 Quellen 19
 Quenquis 29, 38
 Quenquis (du) 23, 26, 29, 36
 Quere 22
 Queré 16
 Querguen 40
 Queryac 35
 Queynat 27
 Quijac 11
 Quilbignon 8, 10
 Quilifiry 39
 Quilimadec 39
 Quilliguien 30
 Quinquizou 24
 Quintin 16
 Quistinic 39
 Quynyou 33

R

Ramboulch 23
 Ranguedy 8
 Rannou 6, 10, 15
 Rannoizat 34
 Reffuge (du) 16
 Restou 22
 Rest (du) 18, 36
 Richart 5, 7, 22, 27
 Rieux 31
 Rioalen 12
 Rioallen 12
 Riou 6, 18, 20, 22, 40
 Risyen 25
 Rivoal 5
 Rivoalen 11
 Robert 22, 24, 36, 38
 Rochdurant 6
 Rodelleuc 11
 Rohan 10, 14, 17, 18, 31
 Rolland 7, 10, 41
 Roncze 15
 Roscoff 40
 Rosmadec 24
 Rosmadeuc 24

Rosnyvinen 36
 Ros (du) 10, 16, 17, 33
 Roualz 18
 Rouazle (du) 18
 Roucheuc 8
 Rouyant 34
 Rucat 22, 40
 Rusqueuc 30, 31
 Ruzunan 23
 Ryoallen 12
 Ryou 22

S

Sagrat (du) 22
 Sainct 7
 Saint 10, 14
 Saint-Brieuc
 Chanoine 25
 Evêché 9, 38
 Saint-Denis 31
 Saint-Denys 22, 39
 Saint-Derrien 40
 Saint-Frégan 36, 37
 Saint-Georges 22, 23, 27
 Saint-Gouesnou 7, 17, 22
 Saint-Goueznou 7, 8, 17,
 18
 Saint-Goueznou
 (Gouesnou) 12
 Saint-Martin 18
 Saint-Martin des Champs
 18
 Saint-Michel 29
 Chanoine 30
 Saint-Pol de Léon 21, 22,
 36
 Saint-Renan 6, 10
 Cour royale 16
 Four banal 8
 Sénéchaussée 12
 Saint-Thégonnec 24, 31
 Saint-Vougay 26, 27
 Saint Frégan 37
 Salaun 12
 Salomon 28
 Scau 16
 Scoul 36

Seisploué 29
 Selvest 34
 Selvestre 26, 28, 33, 34
 Serguy 26, 35, 38
 Sevestre 34
 Sibiril 24
 Silguy 9, 26
 Simon 29, 34
 Sizim (Sizun) 33
 Sizun 33
 Sorel 14
 Speruet 32
 Squilliou 26
 Squiriou 26
 Squirou 24
 Stang an Heol 15
 Streat Gallet 40
 Sulyer 19
 Symon 26, 34

T

Taillebourg 14
 Talec 14
 Taleuc 11, 14
 Tallec 14
 Tanguy 12, 13, 14, 26, 28,
 35, 38, 39, 41
 Tapardeuc 20
 Taulé 19, 20, 21, 28
 Ternant 29
 Tertre (du) 13, 15, 28
 Thébaud 12, 17, 32
 Thomas 11, 16, 29
 Tnouelorn 23
 Tnougoff 18
 Tnouguerault 23
 Tnouhirin 30
 Tnoumelin 37, 39
 Tnourevily 21, 30
 Tnouyer 25
 Tonquédec 13
 Toulroch 24
 Toupin 22
 Toupin de Kervenniou 18
 Touppin 12
 Tournemine 15, 27, 28
 Touronce 4, 8, 9, 10, 15

Trébabu 6
 Tréfalégan 27
 Treffbabu (Trébabu) 7
 Treffilis 31
 Treffilly 40
 Treffily 17, 33, 34, 36
 Treffléon 10
 Treffuou (Tréhou) 33
 Trefily 39
 Tréflaouéan 27
 Tréfléon 10, 15
 Tréflez 39
 Trefner 11
 Trefpabu (Trébabu) 6
 Trégarantec 39
 Tréglounou 16
 Tregouroy 14
 Treguer 17
 Tréguier 18, 24
 Tréhou 33
 Tréléon 10
 Tremaugon 26
 Tréménec'h 34
 Trenengan 19
 Treney 36, 39
 Trescoët 18
 Tresian 8
 Tresnia 7
 Tretour 23
 Treuchan 41
 Trevengan 32
 Trevigner 38
 Trevigny 38
 Trézilidé 27
 Trigoalen 14
 Troéhon 24
 Troërin 30
 Trogriffon 20
 Troheon 24
 Tromelin 7
 Tromenec 34
 Tromeur 30
 Tronjoly 24, 25, 30
 Troureon 15
 Trousilic 15
 Trousilil 15
 Trouzilit 15, 28

U	Vannes 31
Urgoez 25, 27, 39	Vauguyon 10
	Veillargent 10
V	Veteri-Castro
Vaillant 33	(Vieux- Chastel) 19
Valois 14	Vieux-Chastel 19
Val (du) 11, 15, 22, 36	Vijac 12

Y
Yhouarn 34
Ynisan 19
Yruillou 39

Résumé

Les montres générales des nobles de l'évêché de Léon, reçues à Lesneven en 1481, n'avaient encore jamais fait l'objet d'une publication complète. Ce manuscrit, conservé à la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc est pourtant d'un intérêt historique majeur pour l'histoire du Léon. La revue militaire fut ordonnée par le duc François II dans un contexte de tension des relations entre la Bretagne et la France. Elle nous donne une vue très précise de l'état de la noblesse léonarde qui est recensée dans chacune des paroisses de l'évêché. Nous pouvons constater une très grande disparité entre la haute noblesse (du Chastel, Kermavan) dont les revenus atteignent les 2 500 livres, et la petite noblesse dont les revenus sont parfois de quelques dizaines de sols. La transcription du manuscrit est complétée par de nombreuses notes inédites qui sont souvent tirées de fonds d'archives privées qui ont pu être consultées par l'auteur.

Abstract

The general review of the nobility of the bishopric of Leon held in Lesneven in 1481 had never been fully published. This manuscript that is preserved in the municipal library of Saint-Brieuc is of the greatest importance for the history of this bishopric of Brittany. The military review was ordered by François II duke of Brittany during a tension period in his relationships with France. It gives a very precise view of the condition of the nobility of Leon who is registered in every parish of the bishopric. We can see a big disparity between the nobility (du Chastel, Kermavan) whose revenue is up to 2 500 livres and the gentry whose revenue is sometimes not upper than about twenty sols. The translation of the manuscript is completed with plenty of unpublished notes that have been often extracted from private collection that have been consulted by the author.

Diverradur

Diskouezadegou meur an noblañsou euz eskopti Leon, resevet e Lesneven e 1481, n'int bet morse embannet en o fez hoaz. An dornskrid-se, miret e levraoueg ti-kêr Sant-Brieg, e-neus eun dalvoudegez istorel meur evit Bro-Leon koulskoude. An duk Frañsez II a roas urz da ober ar gweladeg-se abalamour d'an darempredou stenn a oa etre Breiz ha Bro-C'hall d'ar poent-se. Kement-se a ro deom ur sell piz war stad noblañs Bro-Leon, bet niveret e pep parrez euz an eskopti. Gelloud a reer merzoud ur c'hemm bras-kena etre an noblañs uhel (du Chastel, Kermavan), a save o leveou beteg 2 500 lur, hag an noblañs izel n'o dezo a-wechou nemet eun nebeud gwenneien evid beva. An diskrid euz an dornskrid zo klokaet gand notennou niverus chomet diembann, tennet alies euz diellou prevez e-neus gelllet ar hlaskour furchal enno.

Justices royales en Cornouaille en 1532. La sénéchaussée de Gourin et ses juridictions seigneuriales (1532-1550)

par Pierre Hollocou

Les archives du XVI^e siècle des juridictions duciales, puis royales, du diocèse de Cornouaille, conservées aux Archives départementales du Finistère, sont presque inexistantes. Seul, un « apprécis de grains » de 1570 de la juridiction de Carhaix y est conservé. Il est, de ce fait, difficile de connaître le fonctionnement de ces juridictions avant le XVII^e siècle.

Lors de la réformation du domaine royal des années 1539-1550, les seigneurs, vassaux directs du « dauphin, usufruitier du duché de Bretagne », durent le plus souvent fournir leurs aveux dans le cadre des sénéchaussées. Ces dernières avaient conservé les limites des anciennes châtelainies duciales, et les juridictions royales avaient succédé aux anciennes juridictions duciales. Ce cadre perdura jusqu'à la Révolution¹.

H. Bourde de la Rogerie a dressé le tableau de l'ensemble des juridictions exercées aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le ressort du présidial de Quimper². Cette étude décrit la situation au bout d'un processus de concentration des juridictions seigneuriales, rendant difficile la connaissance de leur origine précise, d'où certaines imprécisions et erreurs.

Notre propos restera ici plus modeste. Dans un premier temps nous tenterons de

dresser l'état du fonctionnement de la plupart des juridictions de Cornouaille en 1532, tel qu'il apparaît dans un manuscrit conservé aux archives du manoir de Kernault³. Puis, à partir des comptes du receveur de Gourin de 1543, nous pourrions observer l'étonnant fonctionnement de la cour de Gourin, et sa dépendance à l'égard de celle de Carhaix et, dans une certaine mesure, de la cour seigneuriale

¹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 6 fol. 98 v°. La juridiction royale de Gourin, supprimée par un édit de Charles IX du 29 mars 1564 et rattachée à celle de Carhaix, fut rétablie moins de douze ans plus tard par un édit d'Henri III du mois de janvier 1576. Dans cet édit qui restaure aussi les juridictions royales de Châteauneuf-du-Faou, Châteaulin..., le roi explique cette mesure par l'incommodité de l'exercice et le coût encore plus élevé de la justice engendrés par leur suppression.

² H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Liste des juridictions exercées aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le ressort du présidial de Quimper, sénéchaussée de Gourin », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1914, p. 7 à 11. Dans cette étude qui s'appuie surtout sur un état des juridictions réalisé par la chancellerie en 1765-1766 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1819), il attribue à la seigneurie du Diarnelez la juridiction exercée au bourg de Restangoasguen en Langonnet, alors que cette dernière provenait du droit de justice de la seigneurie de Poulériguen.

³ Arch. manoir de Kernault (Mellac, Finistère), fonds de Poulpiquet, 642, procédure opposant Louis de Kervennozael à Jehan Le Restal (manuscrit papier de 26 folios, recto-verso, format 190 x 270).

riale du Faouët⁴. Pour finir, nous dresserons l'état des juridictions seigneuriales exercées dans la sénéchaussée de Gourin au milieu du XVI^e siècle, telles qu'elles nous apparaissent à travers les aveux de la réformation du domaine royal.

La petite juridiction ducal de la châtellenie de Gourin semble avoir souffert, dès sa mise en place, de la proximité de l'importante seigneurie du Faouët dont l'auditoire accueillit ses « plaids généraux⁵ » en 1465 et en 1474⁶. La juridiction ne semble définitivement installée à Gourin qu'à la fin du XV^e siècle, lorsque les familles de Kergoet accaparèrent presque toutes les fonctions officielles. En 1495, les offices de receveur, de procureur et de lieutenant du roi étaient occupés par maîtres Jehan de Kergoet, Auffroy de Kergoet et Pierre de Kergoet⁷. Auffroy de Kergoet, seigneur de Tronjoly, occupa en 1506 l'office de bailli et, à partir de 1507, c'est Antoine de Kergoet, seigneur de Kerstang, qui lui succéda.

Les juridictions « royales » en 1532

En 1532, une procédure opposa Jehan Le Restal, seigneur de Kervélaouen, à Guillaume Guéguen et Yvon Poupon, tous deux domaniers de Loys de Kervennozael, seigneur de ce lieu en Guiscriff. Ce dernier se porta « garant » de leurs droits. Les parties en présence relevaient de la juridiction seigneuriale de Gournoez, dont la justice était rendue au bourg de Guiscriff. Y a-t-il eu une première sentence de cette juridiction, où celle-ci a-t-elle été récusée pour incompétence du fait de la parenté du juge avec l'une ou l'autre des parties ? Toujours est-il que, le 15 mai 1532, Loys de Kervennozal obtint de la chancellerie du duché de Bretagne que la cause soit évoquée par la cour de Kempercorentin.

René Morain, avocat de Quimper, dans un argumentaire en vingt points, expliqua

pourquoi Loys de Kervennozal voulait l'arbitrage de la cour de Quimper et de nulle autre. Cet exposé le conduisit à dresser l'état de la plupart des juridictions royales de Cornouaille. Sa démarche consista d'abord à déclarer les « courts de Gourrein, Kemper-Éllé et Kerahès » incompétentes pour raisons de parenté du « juge unique » de ces barres avec l'une ou l'autre des parties en cause.

L'incompétence des cours de Gourin et Quimperl venait du fait qu'elles avaient pour bailli commun Olivier de Kerguz, beau-frère de Jehan Le Restal⁸. Ces cours auraient pu se saisir de l'affaire si un autre juge y avait assuré les audiences. Or, l'avocat affirma que Hervé du Quélenec, sénéchal de Gourin, ne venait siéger qu'une ou deux fois par an lors

⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2450, compte du receveur de Gourin, 5 mai 1543.

⁵ A. GIFFARD, *Les Justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1903, p. 63, « ... les justices royales et les grandes justices seigneuriales de la province tiennent à certains jours des audiences solennelles ou *plaids généraux* auxquels anciennement tous les vassaux étaient tenus de comparaître avec leurs hommes, ou comme on disait, « de présenter leur menée... ».

⁶ Arch. dép. Finistère, 1 E 840. Sentence de mort contre Amice Le Pennec pour infanticide de sa « bastarde », du 31 janvier 1465, rendue par le sénéchal de la cour de Gourin, Yvon Le Digoedec, lors des « plaids généraux tenus au Fauoet ». – Arch. manoir de Kernault (Mellac, Finistère), fonds du Vergier de Kerhorlay, 793. La procédure opposant Marguerite Toutenoultre à Jehan Toutenoultre fut présentée le 23 septembre 1474 devant le sénéchal lors des « plects de Gourrein » tenus au Fauoët.

⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1430, aveu de la seigneurie de Gournoez fourni par Jehan du Chastelier, 17 mai 1494. Il semble bien que Pierre de Kergoet avait été auparavant lieutenant de la juridiction de l'abbaye de Langonnet en 1486 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, fol. 303 v°).

⁸ *Ibid.*, B 1433. Ce bailli, docteur en droit, était le gendre de l'ancien bailli, Anthoine de Kergoet. Il avait épousé en 1516 sa fille aînée, Jehanne de Kergoet, alors que Jehan Le Restal était l'époux de Clémence de Kergoet, sa fille cadette. En 1518, il était encore sénéchal de la juridiction des régaires de Quimper (Arch. dép. Finistère, 1 G 335, baillée des dîmes, 5 juillet 1518).

des plaids généraux⁹. Son lieutenant, Jehan de Saint Noay, était aussi absent car il résidait dans la « juridiction de Henbont¹⁰ ». Quant à la cour de Quimperlé, le sénéchal, Jacques de Chasteauto, conseiller et maître de requêtes du roi, ne siégeait aussi que lors des plaids généraux¹¹. Son lieutenant, Moricze de Cheff du Boys, de la juridiction d'Hennebont, ne venait à Quimperlé « que par foys et non pas si souvent que ledit de Kerguz¹² »...

La cour de Carhaix avait pour bailli Morice du Dresnay, seigneur de Kergourtois, en Plouguer, cousin germain de Loys de Kervennozael¹³. Cette parenté constituait aussi, selon l'avocat, un motif d'incompétence de cette cour, d'autant que le sénéchal, Pierre Le Forestier, était retenu à Nantes par son office de greffier à la cour du parlement¹⁴. Il ne siégeait que deux ou trois fois par an, lors des plaids généraux. Le lieutenant du sénéchal, Yves de Kergoet, « n'y hante que bien peu à raison que le dict du Dresnay bailly occupe quasi ordinairement le siège¹⁵ ».

Ainsi ces trois cours, selon l'avocat, fonctionnaient avec un « bailli et juge unique », du fait de sénéchaux retenus à Nantes, et de l'absentéisme de leurs lieutenants.

Trois autres cours royales, « les barres et juridictions de Rospreden, Concq et Chasteauneuff », qui étaient « barres prochaines » de celle de Gourin, auraient pu prétendre instruire l'affaire. L'avocat les discrédita rapidement en les qualifiant de « barres champestres ». Cet épithète pouvait laisser entendre que ces cours n'avaient même pas d'auditoire, alors l'existence de celui de Rospreden est attesté dès 1507¹⁶. Il précisa

manoir de Kernault [Mellac, Finistère], fonds du Vergier de Kerhorlay, 800). En 1536, il possédait le manoir de Kerguehennec en Lescouet, diocèse de Vannes (actuel Kervenec en Lescouet-Gouarec, Côtes-d'Armor). En 1536, il était premier président à la chambre des comptes de Nantes et, en 1540, il épousait Marguerite de Kerriec, héritière de la seigneurie de Coatanfao en Séglien (Arch. dép. Morbihan, L. GALLES, *Familles nobles*).

¹⁰ Lors de la réformation de la noblesse de 1536, il déclarait posséder les manoirs de Saint-Nouay, où il résidait, et celui du Stanven, tous deux situés en Plouray.

¹¹ F. SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne 1554-1790*, Rennes, 1909. Marié à Jeanne Mauléon, Jacques de Chasteauto, sieur du Chesne, était originaire de la paroisse de Guilliers, diocèse de Vannes. Il vivait dans la paroisse Sainte-Croix de Nantes où naquit son fils Louis, qui devint en 1554 un des premiers conseillers du tout nouveau parlement installé à Rennes. Il cumulait les fonctions de conseiller aux Grands-Jours et de sénéchal de Quimper. Il se dit « sénéchal de Cornouaille » en 1538.

¹² Il était alors seigneur de Keruhezre, actuel Kerihuer, en Ploëmeur (Morbihan). Il décéda avant 1536, date à laquelle le manoir appartenait « aux enfants Morice de Cheffdubois ».

¹³ Il avait épousé Jehanne de Toutenoultré, sœur de Marguerite de Toutenoultré, héritière de la seigneurie de Penéhoc en Guiscriff, qui elle-même avait épousé Henry du Dresnay, son frère aîné. Les deux sœurs étaient les filles de Loys Toutenoultré, seigneur de Penéhoc, et de Perronnelle du Mur, sœur cadette du seigneur de Livinot en Bannalec et du Leignou au Saint. À la mort de son frère, en 1523, le bailli était devenu seigneur de Kergourtois. À la mort en 1531 de Marguerite de Toutenoultré, décédée sans postérité, c'est son neveu, Yvon du Dresnay, fils du bailli, qui est devenu seigneur de Penéhoc. Le bailli est ainsi l'arrière-grand-père de René du Dresnay, le sieur de Kergourtois cité par le chanoine Moreau et décédé au combat de La Houssaie près de Pontivy en 1594. Pour sa part, Loys de Kervennozael était le fils de Jehan de Kervennozael et de Jehanne du Mur, autre sœur de Jehan du Mur.

¹⁴ Il est difficile de préciser à quelle famille de Cornouaille il appartenait.

¹⁵ Lors de la réformation de la noblesse de 1536, il déclarait posséder les manoirs de Mindrouch et Kergoet en Priziac.

¹⁶ Arch. dép. Morbihan, 57 H 7, copie d'une pièce du procès entre le commandeur de Beauvoir et Priziac, Jehan de Kerguenozal et l'abbé de Saint-Maurice. Cette procédure évoque une convocation « en l'auditoire de Rospreden ... le 21esme juign l'an 1507 », et « ... la lieutenance de Rospreden devant Monseigneur le Lieutenant d'icelle ... le 1^{er} juillet 1507 ».

⁹ Arch. dép. Finistère, 2 G 45. Ce docteur en droit, seigneur du Stanc et de Kerbizien en 1525, était maître de requêtes au parlement en 1521 lors du procès qui avait opposé Thomas du Rusquec, recteur de Guiscriff, licencié en droit, aux chapitre et chanoines de Cornouaille. Il présidait les plaids généraux de la cour de Gourin en qualité de sénéchal, dès le 19 janvier 1525 (Arch.

que dans ces juridictions la justice n'était rendue qu'une fois tous les quinze jours « ... au bourg de Rospreden, au Château et Bourg de Conq et au Bourg de Châteauneuff... ». Les juges, qui n'y résidaient pas, ne s'y rendaient que le temps de l'audience et du repas qui suivait. Ils regagnaient leurs domiciles immédiatement après la « délivrance » de la cour. Si le texte ne le précise pas, on peut penser que cette justice y était rendue par un des lieutenants de la cour de Quimper à Rosporden et à Concarneau, et par le bailli de Gourin à Châteauneuf-du-Faou¹⁷. L'avocat insista pour dire qu'on ne pouvait pas y être aussi bien défendu qu'à Quimper, car il « n'y a advocatz de tel savoir et expérience ne en si grand nombre que audit Kempercorentin ». Il laissa aussi entendre que les bons avocats quimpérois ne voyaient pas l'intérêt de perdre leur temps en déplacement auprès de ces « barres champestres ».

Cet avocat quimpérois présenta alors tous les avantages qu'il y avait de plaider sa cause à Quimper. Cette ville partageait avec Quimperlé le même sénéchal, Jacques de Chasteautro, qui ne venait à Quimper que deux ou trois fois par an lors des « généraux plaids ». Ceux-ci ne devaient sans doute précéder, ou suivre, que de quelques jours ceux de Quimperlé, afin de limiter ses déplacements¹⁸. Mais ici, l'absence du sénéchal était largement compensée par la présence permanente de trois juges. Si le bailli résidait à moins d'une lieue de l'auditoire, le lieutenant du sénéchal et le lieutenant du bailli habitaient la ville close. Cette présence était une garantie de la continuité de l'exercice de la justice. Alors qu'à Quimperlé, Gourin et Carhaix, la justice n'était rendue qu'une fois par semaine, à Quimper les « délivrances » se tenaient deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, sauf les jours de « feste gardée et observée de Sainte Eglise ». Le bailli, qui siégeait ordinairement le samedi, pouvait être consulté le vendredi et parfois d'autres jours de la semaine. Les lieutenants rendaient la justice le mercredi. Lorsque

le mercredi ou le samedi étaient fériés, les causes prévues à ces dates étaient reportées systématiquement à l'audience suivante. L'avocat ne jugea pas nécessaire de citer les noms du bailli et des deux lieutenants, tant ils étaient notoirement connus. Par contre, il répéta à l'envi que la cour de Quimper était « munnye de bons et sollennes advocatz beaucoup mieulx que lesdictes barres de Gourreyn, Kerahes & Kemperellé ». Il précisa le nom des huit avocats qui étaient «...ordinairement résidantz et ayantz leurs domicilles (à Quimper), Maistres Henry de Tyvaranlen, Guillaume Kerguelen, Thomas Kermorial, Pierres Kermorial, Jehan Le Scanff, Jacques Le Fannier, Danyel Le Guber et René Morain toutz advocatz séculiers¹⁹ ». Il y ajouta ceux de cinq autres qui

17 Arch. dép. Finistère, 1 G 441, mémoire de Guillaume Eder, évêque de Cornouaille, et du clergé de Cornouaille, 16 septembre 1544. Ce document précise que Vincent Le Cleuziou, noble homme, licencié es lois, était « procureur en Cornouaille pour le Roy et Monseigneur es Barres et Jurisdiccions de Kemper Corentin, Conq, Foesnant et Rospreden, substitut de Monseigneur le Procureur Général de cest Pays et Duché... ». On peut supposer que, lors de la tenue des audiences à Rosporden et Concarneau, il était accompagné d'un des lieutenants de Quimper.

18 J. TRÉVÉDY, « La sénéchaussée et les sénéchaux de Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 22. Dans la liste des sénéchaux de Cornouaille entre 1203 et 1790, l'auteur cite le nom de Jehan Le Gentil pour les années 1530-1531. Cette affirmation est contredite par le registre de baptêmes de Penhars (Arch. dép. Finistère, 3 E 195 E 1) où, le 25 juin 1531, huit ans avant l'édit de Villers-Cotterêts, était enregistré en français, dans un registre par ailleurs entièrement rédigé en latin, le baptême de Jacques de Lesongar, fils de Rolland de Lesongar, sieur de Pratanras, dont deux des quatre parrains furent Jacques de Chasteautro, sénéchal de Cornouaille et Jehan Le Gentil, bailli de Cornouaille, les deux autres étant Loys de Kerguern, vicaire de Cornouaille et abbé de Landeguenec (Landévennec), et Corentin Berzyc, sieur de Lesperne.

19 Sur ces huit avocats qui résidaient à Quimper, cinq étaient probablement des membres de familles de la noblesse de la Cornouaille : de Tyvaranlan (le Guilguiffin en Landudec), Kerguelen (de Landrévarzec, Briez, Melgven ou Plogastel-Saint-Germain), Kermorial

résidaient à moins d'une lieue de l'auditoire : « ... Maistres Pieres Le Cardinal S^r de Kerdour, Augustin Moro S^r de Keraval, Jehan Le Doucic S^r du Louch, Christofle Blohir S^r du Cleuziou, Jehan Marion S^r de Kerrem hantantz quasi toutz leurs jours ladicte ville de Kempercorentin²⁰ ». Outre ces treize avocats « plusieurs aultres qui y viennent de plus loing hantantz les délivrances de ladicte court, toutz advocatz séculiers dignes et sufizantz chacun d'eulx pour consulter et conduire bonnes querelles et matières ». Comme si le tableau n'était pas assez convaincant, l'avocat ajouta que « ... aussi demeurent en ladicte ville de Kempercorentin la plupart des notaires et faisantz procureurs en ladicte court ». Avec tous ces avantages de la barre de Quimper, le constat s'imposait : « ... ainsi est moindre mise et fatigue à chacune desdites parties y pledoyer que par l'une desdictes courts et barres ».

Jehan Le Gentil, bailli de Quimper, allait alors procéder à une enquête pour vérifier les affirmations de l'avocat²¹. Assisté de Guyon Lerrant, notaire quimpérois, il a « ajourné » et interrogé à Quimper, le 23 décembre 1532, sept seigneurs nobles de Guiscriff, Gourin, Scaër et Querrien, et deux prêtres de Guiscriff. Aucun des seigneurs ne détenait de droit de justice et n'était proche parent de l'un ou l'autre des deux seigneurs en conflit.

Loys Guégant, seigneur de Kerbiguet en Gourin, confirmait la plupart des affirmations, mais ignorait le fonctionnement des « cours champêtres²² ». Il connaissait les noms des sénéchaux et baillis de Gourin, Quimperlé et Carhaix, l'absentéisme des sénéchaux et la quasi-absence des lieutenants. Il pouvait citer le nom de cinq avocats de Quimper et, comme l'avocat rédacteur du mémoire, vantait leur savoir et compétence.

Olivier de Kernegues, seigneur de La Villeneuve en Lanvéneën, pouvait aussi citer le nom de tous les officiers des cours de Gourin, Carhaix et Quimperlé, à l'exception du lieutenant de cette dernière barre²³. Il

savait que la cour de Rosporden ne se réunissait que tous les quinze jours. Il déclarait qu'il n'y avait ni juge ni avocat à résider à Concarneau, Rosporden ou Châteauneuf-du-Faou. Il connaissait parfaitement le fonctionnement de la cour de Quimper et pouvait citer les noms de onze avocats. Il affirmait que s'il avait eu un procès, il aurait aimé être jugé à Quimper.

(de Riec : Thomas a comparu aux montres de 1481 et son fils Pierre, époux de Catherine Perrault, est devenu par la suite sénéchal de Quimper en 1546), Le Scauff (de Melgven). Jacques Le Fannier, Danyel Le Guber et René Morain sont plus difficiles à localiser.

²⁰ P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4^e éd., t. I, p. 202 : Pierre Le Cardinal, sieur de Kerdour en Plomelin, remplissait aussi à la cour de Quimper le rôle de procureur du roi en 1530. – H. WAQUET, *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, Quimper, 1960, introduction de la réédition, p. IX et X : Augustin Moro, père du chanoine Moreau, était sans doute sieur de Keraval en Plomelin. Arch. dép. Ile-et-Vilaine, 1 F 1615 : le 10 août 1523, D. Kermorial, notaire séculier, enregistre la collation de la chapelle Saint-Antoine de Guiscriff. Jehan Marion était sieur de Kerrem en Pluguffan. Jehan Le Doucic, sieur du Louch et Christofle Blohir, sieur du Cleuziou, sont plus difficiles à localiser.

²¹ Jehan Le Gentil, d'une famille noble originaire de Quéménéven, était le fils de Jehan Le Gentil et de Louise de Tyvaranlen. Il avait épousé en 1509 Marie de Tréouret. Pas un seul des témoins interrogés ne dit que le bailli résidait à Quimper. Sa résidence habituelle était sans doute à Pontlez en Quéménéven.

²² Ce Loys Guégant, seigneur de Kerbiguet en Gourin, alors « âgé de soixante-six ans », né vers 1466, était le fils d'Allain Guégant, décédé en 1474, et de Catherine de Lisiard. Il avait épousé en 1486 Isabeau du Bot, sœur de Pierre du Bot, seigneur de Poulériguen. Il décéda peu avant 1536. Son titre de maître, déjà signalé sur son contrat de mariage, montre qu'il était licencié en droit, et sans doute avocat à la cour de Gourin.

²³ Olivier de Kernegues, « âgé d'environ quarante ans », originaire de Plouguer, était devenu seigneur de La Villeneuve en Lanvéneën, après son mariage avec Marguerite Toutenoultre, petite-fille d'un cadet des seigneurs de Penéhoc. Cette lointaine parenté lui permet d'être témoin, et ses origines géographiques lui donnent une bonne connaissance du fonctionnement de la cour de Carhaix. Il vivait encore en 1543, mais en 1562 ce fut Yves de Kernegues qui comparut à la montre générale de Cornouaille.

Charles Le Gahu, seigneur du Cleuziou en Scaër, âgé d'environ cinquante-six ans, était le seul témoin à résider dans la sénéchaussée de « Concq et Rospreden ». Il connaissait le nom des officiers de Quimperlé, mais ses connaissances des barres de Gourin et Carhaix se limitaient aux noms de leurs baillis. Il attestait que Concarneau et Rosporden étaient totalement démunis de juge et d'avocat. Le fonctionnement de la cour de Quimper n'avait aucun secret pour lui et il pouvait citer le nom de onze avocats. Il ajoutait à cette liste ceux de « ... Maîtres Christofle Kergoet, Laurant Pencoet, Jehan et Prigent Kerniher et M^e Olivier Quoetsquiriou » qui venaient de plus loin pour suivre les audiences de cette cour²⁴.

Le témoignage de Bertran Guégant, seigneur de Keradnou, en Guiscriff²⁵, était les affirmations des précédents témoins. Il affirmait que le lieutenant de Gourin n'y était venu qu'une seule fois pour prendre ses fonctions. Par contre, il ne pouvait dire qui du bailli ou du lieutenant tenait le plus souvent les « délivrances » de Quimperlé. Il pouvait citer le nom de dix-huit avocats de la cour de Quimper et ajoutait à liste fournie par le précédent témoin, les noms de Jehan Le Corre et de Raoul Lanros²⁶.

Yvon de La Teste, qui résidait alors au manoir de Lescran en Lanvéneën, citait les noms des baillis des juridictions de Gourin, Quimperlé et Carhaix, mais ignorait ceux de leurs sénéchaux et celui du lieutenant de Gourin²⁷. Il précisait qu'Ollivier de Kerguz n'avait pris ses fonctions de bailli de Gourin que depuis trois ou quatre ans. Il connaissait le médiocre fonctionnement des cours de Rosporden, Concarneau et Châteauneuf et l'absence de tout juge et avocat dans ces trois villes. Il vantait la qualité des avocats de la cour de Quimper et déclarait, sans citer aucun nom, y connaître plusieurs juges, avocats et notaires.

Après avoir interrogé ces nobles, le bailli n'avait pu convoquer Thomas du Rusquec,

le recteur de Guiscriff, qui était l'oncle de Loys Kervennozael²⁸. Pour y remédier, il entendit les témoignages de deux prêtres de la paroisse.

Dom Alain Le Gréour²⁹ connaissait bien les deux seigneurs en procès³⁰. Il citait les noms des baillis de Gourin et Carhaix et du bailli et du sénéchal de Quimperlé. Il

24 Christophe Kergoet, sieur de Kerdiarnou (actuel Kerandraon en Gourin), époux de Jehanne de Landreyn, était un avocat de la juridiction de Gourin. Laurent Pencoet était sans doute un avocat de la cour de Concq, originaire de Scaër. Jehan Kerniher, comme le montre le témoignage qu'il apporta lors de la suite de l'enquête en 1536, était le seigneur de Rubihan en Plogonnec, et Prigent était sans doute son fils. Quant à Olivier Coetsquiriou, il était un des membres de la famille originaire de Coetsquiriou en Quéménéven. Peut-être habitait-il déjà à Plomodiern, paroisse pour laquelle comparut Bertrand Coetsquiriou comme noble en 1562.

25 Bertrand Guégant, « âgé d'environ vingt-six ans », fils de Bertrand Guégant, était seigneur de Keradnou, actuel Kerandraon en Guiscriff, depuis la mort de son père en 1521, et le demeura jusqu'aux années 1560-1566. Son mariage avec Marie de Kermorial explique sans doute sa bonne connaissance des avocats de Quimper.

26 Jehan Le Corre était probablement un membre de la famille des seigneurs de Kerbleizec en Gourin. Raoul Lanros appartenait à une famille noble localisée à Ergué-Armel et Clohars-Carnoët.

27 Yvon de la Teste, « noble homme âgé d'environ 47 ans », époux de Marguerite du Combout, fille de Jehan du Combout et de Contance de Cornouaille, était seigneur de Lescran dès 1515. Son fils, qui vendit ce manoir à Pierre du Rusquec, recteur de Guiscriff, portant le même prénom, il est difficile de savoir la date de son décès.

28 Thomas du Rusquec, recteur de Guiscriff de 1511 à 1535, avait succédé à son frère Bertrand du Rusquec qui avait résigné ce bénéfice en sa faveur. Loys de Kervennozael était, depuis 1514, l'époux de Françoise du Rusquec, fille d'Anxéau du Rusquec, seigneur du Rusquec en Loqueffret, autre cadet de Bertrand du Rusquec.

29 Ce prêtre, âgé « d'environ quarante-trois ans », portait le patronyme de deux des quatre domaniers du manoir de Gournois en 1474, manoir situé dans le quartier nord de la paroisse où résidaient aussi les parties en présence.

30 Ce prêtre, âgé « d'environ quarante ans », originaire du village de Kerangal en Guiscriff, était un des domaniers d'Yvon du Dresnay, nouveau seigneur de Penéhoc, fils du bailli de Carhaix.

avait « ouy dire » la grande réputation des avocats de Quimper mais ignorait le fonctionnement de cette cour. Dom Guillaume Moricze apportait les mêmes précisions. Il ajoutait « ...que les demeurances desdites parties sont presque de pareille distance de la Court de Kempercorentin sauff que envyron d'un quart de lieue est ledict Kervennozael plus près... ».

Christofle Jouhan³¹ connaissait bien les baillis de Gourin, Quimperlé et Carhaix, et le fonctionnement de la cour de Gourin. Il semblait moins renseigné sur celles de Quimperlé et Carhaix. Il ne connaissait de la cour de Quimper que la réputation de ses avocats.

Charles Toutenoultre, qui résidait sans doute au manoir du Luhédec en Querrien, était le seul témoin de la sénéchaussée de Quimperlé³². Il pouvait citer les noms des baillis de Gourin, Quimperlé et Carhaix, mais ignorait ceux du sénéchal et du lieutenant de Quimperlé. Comme le précédent témoin, il ne connaissait la cour de Quimper que par « ouy dire ».

Sur les neuf témoins du premier jour de l'enquête, seul Charles Toutenoultre, parent à la quatrième génération de Jehanne de Toutenoultre, semblait ignorer son mariage avec le bailli de Carhaix. Presque tous pouvaient donner les distances entre Quimperlé et Gourin (six lieues) et entre Gourin et Quimper (environ sept lieues). Si tous connaissaient la grande réputation de la cour de Quimper, de ses juges, avocats et notaires, seuls les cinq premiers témoins avaient une connaissance précise de son fonctionnement. Ce sont les mêmes qui dénigraient le plus les « cours champestres », où eux-mêmes n'auraient pas aimé présenter leurs plaintes, du fait de leur médiocre fonctionnement. Les moins renseignés étaient les deux prêtres qui vivaient ordinairement avec leurs familles dans leurs villages de Guisriff, et les deux derniers nobles, cadets de famille, qui n'avaient sans doute jamais eu affaire à une justice aussi éloignée.

Douze jours après avoir entendu ces neuf témoins originaires du « canton » des parties plaignantes, le 4 janvier 1533, le bailli Jehan Le Gentil convoqua quatre témoins de la juridiction de Quimper.

Le premier, et le plus renseigné d'entre eux, était Hervé Kerhascoet, receveur des « debvoirs d'impôt et de billots ». Sa fonction l'amenait à fréquenter régulièrement les cours de Gourin, Quimperlé et Carhaix³³. À Gourin, où il se rendait depuis 1525, il n'avait connu comme sénéchal qu'Hervé de Quélenec qui y était présent « ... une foiz ou deux l'an ». Il précisait qu'avant la nomination du bailli Olivier de Kerguz, qu'il situait à environ deux ans, il n'y avait aucun juge à résider à Gourin. Il connaissait le nom de tous les officiers de ces trois cours, à l'exception du lieutenant de Gourin. Il dénigrait aussi les trois cours de Rosporden, Concarneau et Châteauneuf-du-Faou. Le fonctionnement de la cour de Quimper n'avait pour lui aucun secret. Il donnait les noms de Rolland Tanguy, lieutenant ordinaire, et celui Jehan Le Scanff, lieutenant du sénéchal, qui résidaient dans la ville close³⁴. Il proclamait à son tour que « ... les avocats qui hantent ladicte court de Kempercorentin sont beaucoup de meilleur conseil et de plus grant sezavoirs et en plus grant nombre ... » et citait les noms de treize d'entre eux, tout en indiquant, sans les nommer, que plusieurs

³¹ Arch. manoir de Kernault (Mellac, Finistère), fonds de Poulpique, 621, copie de l'aveu du manoir du Beux, 16 septembre 1540. Christophe Jouhan, « de la paroisse de Goureyne âgé d'environ trante cinq ans », était l'un des cinq enfants de Bertrand Jouhan et Adeline Bernard qui possédaient le manoir du Beux au Saint.

³² « Âgé d'environ trante ans », c'était un des fils cadets de Guillaume de Toutenoultre, seigneur de Luhédec, branche cadette de la famille de Toutenoultre.

³³ Il est dit « noble homme âgé d'environ cinquante ans ». Cet office consistait essentiellement à percevoir les taxes sur le vin.

³⁴ Ces deux patronymes, très répandus, ne nous permettent pas de préciser leurs origines familiales.

autres étaient compétents pour « ... conduire et consulter bonnes querelles en termes de justice... ». Il pouvait aussi préciser les distances entre Gourin, Quimperlé et Quimper.

Jehan Le Baud était présenté comme « fils Rolland Le Baud³⁵ ». Il connaissait le nom de tous les officiers des cours de Quimperlé et Carhaix, mais ignorait le nom du sénéchal et du bailli de Gourin. Il connaissait le lieu des audiences des cours de Rosporden, Concarneau et Châteauneuf-du-Faou, et leur médiocre fonctionnement. La cour de Quimper et ses avocats n'avaient aucun secret pour lui : il pouvait ajouter à la liste des treize avocats, six des sept autres déjà cités, oubliant seulement Christophe de Kergoet. Par contre, il ignorait les distances entre les différentes villes.

Jehan Marion, sieur de Kerrem, « âgé d'environ trante et un ans », dont le nom avait déjà été cité comme avocat de la barre de Quimper, connaissait parfaitement le fonctionnement de cette cour. Il pouvait aussi donner l'identité des sénéchaux et baillis de Quimperlé, Gourin et Carhaix, mais ignorait celle des lieutenants de Gourin et Carhaix. Il n'évoquait pas le fonctionnement des trois cours « champestres ». Il vantait les mérites de tous ses confrères de Quimper dont il citait les noms en oubliant celui de Christofle Blohir.

Le dernier témoin, Guyon Lerrant, « âgé de quarante trois ans », était le notaire qui avait enregistré les déclarations des douze témoins. Il connaissait le nom de tous les officiers de Quimperlé, Gourin et Carhaix à l'exception du lieutenant de Gourin. En sa qualité de notaire de Quimper, il fournissait avec précision l'organigramme de cette cour :

- Jacques de Chasteautro, sénéchal présent « aux plectz généraux » ;

- Jehan Le Gentil, bailli, « délivrances » du « sabmady et par foiz au mercredi » ;

- Rolland Tanguy, lieutenant ordinaire qui résidait à Quimper ;

- Jehan Le Scanff, lieutenant du sénéchal qui résidait à Quimper.

Il citait le nom de tous les avocats sans préciser que Thomas Kermorial était aussi greffier de la cour, comme on peut le voir dans le préambule de l'enquête, et, comme le précédent témoin, il oubliait le nom de Christofle Blohir.

Aucun de ces quatre Quimpérois, qui par ailleurs avaient une bonne approche du fonctionnement des différentes juridictions, ne connaissait la parenté du bailli de Carhaix avec le seigneur de Kervennozael. Les treize témoins réservaient le terme de ville pour Quimper et qualifiaient Gourin, Carhaix, Rosporden, Concarneau, Châteauneuf-du-Faou et même Quimperlé, de « bourg », à l'exception de dom Alain Le Gréour qui utilisait le terme de ville pour évoquer cette dernière.

L'enquête se poursuivit les 24 et 29 janvier 1533. Le bailli, assisté de Bertran Rozerch, notaire, faisait confirmer, par dix

35 « Âgé de trente-six ans », il faisait partie d'une famille d'officiers de Quimper, de la paroisse Saint-Mathieu : Rolland Le Baud, receveur du billot à Quimper en 1492 (R. COUFFON et H. WAQUET, « Compte des miseurs, 1478-1492 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVI, 1929, p. 97) ; Guillaume Le Baud, docteur en droit et chanoine de Cornouaille, vicaire de Saint-Mathieu de Quimper de 1514 à 1525 (P. PEYRON, « L'église de Saint-Mathieu de Quimper », *ibid.*, t. XX, 1893, p. 22) ; Gabriel Le Baud est chanoine de Cornouaille lors de la transaction de Pierre du Rusquec, recteur de Guiscriff, avec les chanoines de Cornouaille le 14 mars 1535 et un des signataires du « mémoire de Guillaume Eder ... » évoqué à la note 18 (Arch. dép. Finistère 1 E 515). Dans *l'Histoire de Quimper*, sous la direction de J. Kerhervé, Toulouse-Quimper, 1994, on note que « ... le rentier de 1539 montre que les Le Baud totalisent 22 maisons » (p. 85) et que cette famille a fourni de nombreux officiers à la cour de Quimper « ... les Le Baud (Guillaume est avocat du roi au présidial en 1581, sénéchal ligueur de 1591 à 1594, Matthieu Lohéac, gendre de l'ancien procureur des habitants, Alain Le Baud, est substitut du procureur général en 1589).

témoins dignes de foi, que la continuité de la justice était assurée à la barre de Quimper par son bailli et ses lieutenants. De manière unanime, ils attestaient que « ... quant il est feste gardée et commandé estre observée de Sainte Eglise en ladicte ville de Kempercorentin lesdicts jours de mercredi et sabmady respectivement, les causes despendantz par ladicte court audict jour de feste ont acoustumé aller de leur nature et sans aultre continuation au prochain mercredi ou sabmady juridiqué ensuivant ».

Le premier témoin entendu le 24 janvier 1533 était le Alain Le (?) « bourgeois et marchand de la Ville de Kempercorentin aigé d'envyron quarante ans » qui affirmait fréquenter les audiences de Quimper depuis vingt ans « tant pour deniers fiscaux qu'autrement ». Le 29 janvier 1533, quatre notaires apportaient leurs témoignages : Yves Gougar, quarante-cinq ans, Bertran Rozerch, vingt-neuf ans, Jehan Le Lay, trente et un ans, Pierres Poullisac, vingt-sept ans. Ils fréquentaient la cour depuis respectivement plus de dix, huit, six et quatre ans. Deux autres bourgeois de la ville, Pierres Cochet, cinquante ans, et Jehan Adam, trente-six ans, y étaient assidus depuis respectivement vingt et dix ans. Hervé Kerhascoet, le receveur des impôts et billots, qui fréquentait la cour depuis vingt ans et Jehan Marion, sieur de Kerrem, étaient à nouveau entendus³⁶.

À partir de tous ces témoignages, on peut dresser l'état des juridictions de Cornouaille citées dans cette procédure de l'hiver 1532-1533³⁷ : s'il existait des sénéchaussées en Cornouaille, au chef-lieu desquelles se trouvait une cour ou barre royale, aucune d'entre elles, pas même celle de Quimper, n'abritait de sénéchal de manière permanente. Cet office était tenu par des conseillers ou maîtres des requêtes du parlement des Grands Jours qui siégeait alternativement à Nantes et Vannes. Ils ne faisaient le déplacement jusqu'à Quimper, Gourin, Carhaix ou Quimperlé que deux fois par an, à l'occasion

des « plaids généraux ». À Quimper, le bailli qui laissait exercer la justice le mercredi par le lieutenant ordinaire ou le lieutenant du sénéchal, se réservait les « délivrances » du samedi et parfois même du mercredi. On peut supposer qu'une gradation des causes réservait les plus importantes et les plus intéressantes pécuniairement pour les audiences du samedi. À Gourin et Carhaix, les deux baillis accaparaient l'exercice de cette justice. Le lieutenant de Gourin n'avait fait qu'une fois le voyage pour présenter son « mandement » au bailli qui avait dû lui faire comprendre qu'il n'y avait pas de travail pour deux juges dans une aussi petite juridiction assurant lui-même les fonctions de bailli à Gourin et Quimperlé. Quant aux « barres champêtres », il y a tout lieu de penser qu'elles devaient partager avec les cours les plus proches les mêmes juges qui ne s'y rendaient que tous les quinze jours.

Ce document montre la prééminence de Quimper, dont le sénéchal se paraît du titre de « sénéchal de Cornouaille » dans l'acte de baptême cité, alors que l'enquête ne lui attribuait que celui de sénéchal de Quimper. L'activité judiciaire de cette ville fournissait du travail à un nombre impressionnant d'avocats. Une vingtaine d'entre eux fréquentait assidûment les audiences bihebdomadaires, nombre considérable au regard des quatre-vingts avocats actuellement ins-

36 Il est difficile de reconnaître tous ces nouveaux témoins. On peut toutefois penser que Jehan Cochet, chanoine de Cornouaille qui créa une fondation dans la cathédrale le 26 juin 1523 (Arch. dép. Finistère, 4 E 280/27, M^e Audouyn, rachat de la fondation de Saint-Anthoine, 31 décembre 1714) et Yves Gougar, chanoine de Cornouaille en 1564 (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 330), étaient membres de ces familles de notaires.

37 L'enquête ne fait aucune référence à la cour de Fouesnant. On peut s'interroger sur la tenue de « délivrances » dans ce bourg en 1532, même si cette barre est citée en 1544 avec le nom du « procureur en Cornouaille pour le Roy ». La sénéchaussée de Châteaulin, qui n'était pas voisine de celle de Gourin, n'est pas non plus mentionnée.

Quimperlé	Sénéchal : Jacques de Chasteauto, originaire de Guilliers, diocèse de Vannes, réside ordinairement à Nantes. Bailli : Olivier de Kerguz, originaire de Trégourez, réside au manoir de Kerstang à Gourin. Lieutenant : Morice de Cheffduboy, réside au manoir de Keruhezre en Ploëmeur, diocèse de Vannes.	Audience : une fois par semaine. Absence de tout juge le reste de la semaine.
Gourin	Sénéchal : Hervé du Quélenec, originaire de Lescouet, diocèse de Vannes, réside ordinairement à Nantes. Bailli : Olivier de Kerguz, réside au manoir de Kerstang en Gourin. Lieutenant : Jehan de Saint Noay, réside sans doute dans son manoir de Saint-Nouay en Plouray, diocèse de Vannes.	Audience : une fois par semaine, le lundi. Le lieutenant ne s'est déplacé jusqu'à Gourin qu'une seule fois pour prendre possession de son office.
Carhaix	Sénéchal : Pierre Le Forestier, originaire du diocèse de Cornouaille, réside ordinairement à Nantes du fait de ses autres fonctions. Bailli : Morice du Dresnay, réside dans son manoir de Kercourtois en Plouguer, près de Carhaix. Lieutenant : Yves de Kergoet, réside au manoir de Kergoet ou celui de Mindrouch en Priziac, diocèse de Vannes.	Audience : une fois par semaine. Le lieutenant ne semble pas pouvoir remplir son office du fait de la monopolisation de la justice par le bailli.
Quimper	Sénéchal : Jacques de Chasteauto (cf. Quimperlé) Bailli : Jehan Le Gentil, résidait sans doute au manoir de Pontlez en Quéménéven près de Quimper Lieutenant du sénéchal : Jehan Le Scanff, avocat qui réside à Quimper Lieutenant ordinaire : Rolland Tanguy. Les « délivrances ordinaires » sont fréquentées par au moins vingt avocats : huit qui résident dans la ville de Quimper, cinq qui ont leurs demeures dans les paroisses qui entourent Quimper, et sept autres qui viennent de plus loin pour défendre leurs clients.	Audiences : les mercredi et samedi non fériés. La continuité de l'exercice de la justice est assurée.
Rosporden	Aucun sénéchal, bailli, lieutenant ou avocat ne réside dans ce bourg. Les délivrances y sont probablement tenues par un des lieutenants de Quimper.	Une audience tous les 15 jours.
Concarneau	Aucun sénéchal, bailli, lieutenant ou avocat ne réside « au bourg et château de Conq ». Les « délivrances » y sont probablement tenues par un des lieutenants de Quimper.	Une audience tous les 15 jours.
Châteauneuf-du-Faou	Aucun sénéchal, bailli, lieutenant ou avocat ne réside dans ce bourg. Les « délivrances » sont peut-être tenues par le bailli de Gourin ou de Carhaix ou par le lieutenant de Carhaix.	Une audience tous les 15 jours.

crits au barreau de Quimper³⁸. C'était aussi du travail assuré pour un grand nombre de « notaires et praticiens » dont cinq d'entre eux sont cités dans cette procédure.

Le goût prononcé pour la « querelle » et la « chicane », souvent observé aux ^{XVII}^e et ^{XVIII}^e siècles, semble déjà bien installé dans la noblesse de Cornouaille dès cette époque. Louis de Kervennozael a pu plaider sa cause auprès de la cour de Quimper, mais trois ans plus tard, le même bailli, assisté du même premier notaire, devait entreprendre une nouvel-

le enquête. Cette fois, le 15 novembre 1536, il allait interroger sept témoins de Guiscriff et de la région quimpéroise, six nobles et un prêtre, pour établir le lien de parenté, qui semblait pourtant bien éloigné, entre Jehan Le Restal, seigneur de Kervelaouen, et le nouveau lieutenant de Quimper, Richard de Quoettanezre, que Louys de Kervennozael voulait cette fois récuser.

³⁸ Tableau de l'ordre des avocats au barreau de Quimper en 2003.

La cour royale de Gourrein en 1542

Le compte de 1542 du receveur de Gourin nous permet, à travers les frais de procédures de trois procès de prisonniers insolubles qu'il prit à sa charge, d'observer le fonctionnement de la cour royale de Gourin.

Le premier procès concerne Hervé Pezron, dict Crochart, « constitué prisonnier sur cas de larroncin le huitième jour de janvier 1536 [1537] ». En l'absence de prison à Gourin, il fut confié à la garde d'Hervé Becyvyn, un des sergents de la juridiction, dans sa propre maison du bourg. Les 26 janvier et 9 mars, il fut transféré à Carhaix pour être entendu par le sénéchal qui ordonna qu'il soit jugé à Gourin. Le sergent de Gourin « ajourna » pour les 19 et 24 mars 1537 douze témoins dont certains étaient extérieurs à la juridiction. Le bailli de Gourin ne rendit son verdict que le mardi 18 septembre 1537. Le prisonnier condamné « de torture » fit immédiatement appel. Maintenu prisonnier, il fut à nouveau entendu les 6 juin et 24 juillet 1538 par le sénéchal de Gourin, lors de « plaids généraux ». Ce dernier, sans doute pressé de regagner sa demeure, ne prit pas le temps de statuer sur son sort. Le 5 mars 1540, lors de nouveaux « plaids généraux », son défenseur réclama du sénéchal une sentence définitive. Il évoqua des motifs de « suspicion sur le bailli de ladite court et que le lieutenant ordinaire de ladite court ne hante ne se trouve en la court et jurisdiction de Gourrin et qu'il estoit demeurant en la jurisdiction de Henbond... ». Le sénéchal accepta et ordonna le transfert du prisonnier à Carhaix pour y être jugé par le sénéchal de cette cour. Les 13 mars, 23 avril et 30 avril 1540, le prisonnier fut transféré à Carhaix pour y être confronté à trois, puis à douze nouveaux témoins. Il fut condamné par la cour de Carhaix, mais nous ignorons la sentence, mais le Conseil de Rennes ayant été saisi de la cause, on peut penser qu'il

avait été condamné à mort. Le 22 janvier 1541, Guillaume Kerbleizec, autre sergent de la juridiction, accompagné de deux aides, conduisit le prisonnier jusqu'à Rennes³⁹. Le voyage à cheval dura neuf jours : trois pour l'aller, trois pour le séjour et trois pour le retour⁴⁰. Le Conseil confirma sans doute la sentence et Hervé Pezron, après 4 ans et 14 jours de prison, fut probablement exécuté pour larcin en la ville de Rennes. Totalement insolvable, l'ensemble des frais de la procédure fut pris en charge par le receveur du roi⁴¹.

³⁹ L'expression de « cour de parlement » n'est pas encore utilisée, mais ce conseil semble déjà exercer les fonctions du parlement qui ne sera créé que douze ans plus tard, le 15 mars 1554, par édit du roi Henri II. F. Saulnier, dans *Le Parlement de Bretagne, 1554-1790*, Rennes, 1909, p. XVII, et H. Carré, dans *Le Parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610)*, Paris, 1888, p. 1 et 2, passent tous deux sous silence ce « préparlement » rennais. Ils signalent que le parlement qui va siéger alternativement à Rennes et Nantes de 1555 à 1561, puis définitivement à Rennes à partir de 1562, a remplacé la juridiction supérieure des Grands-Jours créée par le duc François II en 1485, maintenue par Charles VIII, puis réorganisée en 1495, et qui siégeait alternativement à Vannes et Nantes. De son côté, A. Giffard, *op. cit.*, p. 66, précise « ... de même dans les justices ducales inférieures l'appel au criminel n'existait pas puisqu'une ordonnance de 1532 avait maintenu le sénéchal de Rennes dans son droit de condamner à mort et de faire exécuter sans appel au Parlement ».

⁴⁰ On peut comparer au dédommagement de Petit Jehan Donart, « homme de pié », pour dix journées de voyage aller-retour de Gourin à Nantes pour porter ce compte du receveur de Gourin.

⁴¹ Cinq transferts du prisonnier à Carhaix, accompagné d'un sergent, de deux aides, avec la location d'un cheval pour porter le prisonnier :

5 x 30 sols =	150 s.
le salaire du sergent pour les « ajournements » des vingt-sept témoins :	51 s. 10 d.
les indemnités des vingt-sept témoins :	141 s. 6 d.
les frais de prison à Carhaix pendant 5 jours :	10 s.
les indemnités d'Hervé Becyvyn pour le « gardaige en sa maison du prisonnier » pendant 4 ans et 14 jours, soit 1470 jours, à raison de 3 s. 4 d. par jour :	4 900 s.
les indemnités du sergent « pour luy et son cheval » :	

Ce compte du receveur nous montre une situation de la juridiction de Gourin qui n'a que peu varié depuis 1532. L'absentéisme du lieutenant, qui était peut-être encore Jehan de Saint Noay, y est bien souligné. La qualité de « seul juge » du bailli, Ollivier de Kerguz, demeurait source de suspicion et de dessaisissement. La barre de Gourin disposait d'un auditoire mais était dépourvue de prison. La situation de la barre de Carhaix avait évolué depuis 1533. L'ancien bailli Morice du Dresnay était décédé et un sénéchal résidait désormais dans cette ville qui disposait d'un auditoire et d'une prison. Ce document révèle à travers deux autres procédures de larcins, que les accusés relevant de la juridiction royale, étaient souvent enfermés dans la prison seigneuriale du Faouët.

Ainsi, Guillaume Riou, de la paroisse de Plouyé, y fut emprisonné pour « plusieurs cas de larrecin », le 7 avril et y décéda le 10 novembre 1539, avant le terme de son procès. Plusieurs témoins vinrent de Plouyé au Faouët pour être confrontés avec le prisonnier. Le bailli de Gourin se déplaça à deux reprises au Faouët, accompagné de son greffier, pour les interrogatoires et confrontations. Jehan Lorans, « garde des prinsons » du Faouët, procéda à quatre transferts du prisonnier du Faouët à Gourin, accompagné de deux aides et d'un cheval pour le prisonnier⁴².

Jehan Quemener et Guillaume Meller, de la paroisse de Langonnet, aussi « accusés de larrecins », furent emprisonnés au Faouët du 5 mai au 4 août 1539. Aux frais de justice déjà évoqués pour le cas précédent, il a fallu un troisième homme et un second cheval pour procéder aux transferts à trois reprises des deux prisonniers du Faouët à Gourin. Ils ont été condamnés à être « ... fustiguez savoir à ung jour de marché à Gourrin et à ung aultre jour de marché au Faouet et chacun d'eux merqué d'un fer chaud ou estoit engravé ung hermyne à l'espaule audict lieu du Faouet à leur dernière fustigation.

Et furent fustiguez le second jour d'aougst à Gourrin et le quart jour d'aougst audict lieu du Faouet ». Les marchés de Gourin et du Faouët se tenaient respectivement le lundi et le mercredi. La chronologie montre bien que la justice royale faisait appel à « l'exécuteur » de la juridiction seigneuriale du Faouët pour pratiquer les fustigations et le marquage au fer chaud⁴³.

Ainsi les frais de ces quatre prisonniers insolubles s'élevaient à 327 livres 5 sols. Le receveur de Gourin avait presque pu faire face à de telles dépenses grâce au « rachat » de la plus importante seigneurie de la juridiction. Loys de Bouteville, seigneur du Faouët,

9 jours à 16 s. 8 d.	150 s. 8 d.
les indemnités pour les deux aides	leurs chevaux » :
9 jours à 7 s. 6 d. x 2 =	35 s.
le « louaige du cheval du prisonnier » :	
6 jours à 5 s. par jour	<u>30 s.</u>
	5 569 s. 6 d.
	ou 278 l. 9 s. 6 d.

⁴² Les 218 jours de prison à la prison du Faouët n'ont été payés que sur la base de 15 deniers par jour, alors que les frais journaliers du prisonnier précédent s'élevaient à 40 deniers chez le sergent de Gourin, et à 24 deniers dans la prison royale de Carhaix. Comme «... ledict Riou n'avoit aucuns biens », tous les frais, y compris les soins durant sa maladie et les frais d'enterrement furent pris en charge par le receveur de Gourin qui dut encore dépenser pour ce prisonnier 23 l. 14 s. 2 d.

⁴³ Le receveur de Gourin dut encore verser 25 l. 2 s. 6 d. pour ces deux prisonniers insolubles. Le « salaire de l'exécuteur qui mit ladicte sentence à exécution » s'élevait à 6 livres et les frais « pour gandz et cordaiges à faire lesdictes exécutions » à 5 sols. Ce bourreau du Faouët put se procurer ces cordages au village de Porzanhay, près de la ville. L'aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Faouët, du 4 juin 1542, précisait que « Jacob Toucant natiff et Katherine Porzanhay sa femme » domaniers de ce village, devaient outre leurs redevances « fournir des cordes pour exécuter ceux qui seront jugés à mort par leurs délictz en gibetz de ladicte juridicion et aussi pour fustiguer ceulx qui seront jugés à ladicte peine » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1433). Le terme de « natiff » semble ici précéder celui de « caquin » utilisé au XVII^e siècle pour indiquer les cordiers, descendants de lépreux, qui habitaient ce village.

étant décédé le 18 mars 1539, son fils aîné et héritier, Yvon de Boutteville, dut verser une année des revenus de ses différentes fermes (foires, moulins et passages) et des rentes perçues sur ses nombreux convenants à domaine congéable⁴⁴. Si, pour cette année 1542, le « rachat » de cette seigneurie permettait presque d'équilibrer les comptes, on peut s'interroger sur le coût de cette juridiction dans les années ordinaires. L'absence de prison, qui perdura, grevait les finances en cas d'insolvabilité des condamnés⁴⁵. Le fonctionnement de la justice obérait les finances du receveur de Gourin dont les revenus étaient très limités⁴⁶.

L'état de la cour royale de Gourin s'appliquait par l'exiguïté de son ressort. Il était limité par l'étendue des grandes juridictions seigneuriales du Faouët, de l'abbaye de Langonnet, de Gournois, de Quimerch, de Penéhoc et de dix à douze autres plus petites juridictions.

Les juridictions seigneuriales de la sénéchaussée de Gourin dans les années 1539-1550

La sénéchaussée de Gourin recouvrait les paroisses de Gourin et sa trêve, Le Saint, de Leuhan, de Langonnet, du Faouët et de Guiscriff et sa trêve, Lanvéneën, soit en tout 397 km². La réformation du domaine royal des années 1539-1550 nous permet de dresser un tableau des juridictions seigneuriales qui s'y exerçaient. Quinze ou dix-sept juridictions – dix ou douze laïques et cinq ecclésiastiques – exerçaient les droits de haute, moyenne et basse justice, soit une juridiction pour 23 à 26 km²⁴⁷.

Les dix ou douze juridictions laïques :

1. – La juridiction la plus étendue était celle du Faouët. Elle s'exerçait sur environ cent quatre-vingts manoirs, métal-

ries, moulins et villages situés au Faouët, Langonnet, Le Saint, Gourin-Roudouallec et Leuhan⁴⁸. Avec la juridiction de l'abbaye de Langonnet, c'était la juridiction seigneuriale qui fonctionnait avec le maximum de

⁴⁴ Ce rachat, diminué d'un tiers pour le douaire de la veuve, s'élevait à 323 l. 10 s. 7 d. Avec les frais divers (papier, sceau, port du compte jusqu'à Nantes...), le bilan de cet exercice était déficitaire de 17 l. 18 s. 5 d., somme réclamée par le receveur de Gourin aux commissaires des comptes de Nantes.

⁴⁵ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bg 33, arrêt du 19 août 1608 ; 1 Bg 66, arrêt du 22 octobre 1621. Ces deux arrêts concernaient des voleurs de chevaux condamnés à la potence par la juridiction royale de Gourin. Ils montrent qu'en 1608 un voleur était gardé dans la prison royale de Châteauneuf-du-Faouët et qu'en 1621 un autre était détenu dans la prison du Faouët. La sentence de 1621 précisait qu'il devait « ... estre pris aux prisons du Faouët où il estoit retenu par l'exécuteur de la haulte justice ayant la teste nue, la corde au col et les mains liées conduit et mené jusques au martray et lieu publicq de la ville de Gourin et, y estant, demander pardon à Dieu, au Roy et à la Justice, reconnoistre que meschamment il auroit commis ledict larcin, ce faict, estre pandu et estranglé à une potence estant audict lieu et y demeurer vingt quatre heures après pour servir d'exemple, ce faict son corps porté aux patibulaires de ladite juridiction pour y desmeurer jusques à consommation, ses biens meubles déclaréz acquis et confisquéz au Roy sur iceulx ses debtes préalablelement payées, et avant ladite exécution ordonné que ledict Pennec seroiet aplicqué à la question du feu jusques à troys touches pour révélation de ses complices et recellateurs... ».

⁴⁶ *Ibid.*, C 3212. Le 6 janvier 1564 le roi Charles IX a procédé au retrait de sa « seigneurie de Gourin » qu'il avait aliénée en 1556 à Tanguy de Rosmadec, sieur de Moulac, pour 1 440 livres, ce qui correspondrait à un revenu d'environ 72 livres par an. J. Kerhervé, dans *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles*, Paris, 1987, p. 526, ne l'estimait qu'à 56 livres en 1548. C'est cette même année que le roi procéda à la suppression de cette juridiction royale et à son rattachement à celle de Carhaix (cf. note 1).

⁴⁷ A. Giffard, *op. cit.*, estimait à 3 700 le nombre de juridictions seigneuriales en Bretagne en 1711, soit une juridiction seigneuriale pour 9 km² de territoire.

⁴⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1433, aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Faouët, 4 juin 1542. Nous avons déjà signalé que son auditoire accueillait au xv^e siècle les « plaids généraux » de la barre ducale de Gourin, et qu'en 1542 elle mettait à la disposition de la justice royale sa prison et son exécuter criminel.

continuité. Yvon de Bouteville, qui détaillait au long des quarante-huit folios recto-verso de son aveu de 1542 toutes ses possessions, n'évoquait pas ses droits de haute, moyenne et basse justice. Cette absence de précision s'explique par le fait que cette seigneurie, élevée au rang de baronnie en 1495, n'avait pas besoin de justifier ces droits. Cet aveu se contentait de citer la présence de la prison et l'obligation faite aux domaniers « natifs » de lui fournir les cordes pour fustiger. Cette justice était aussi rendue, pour les vassaux de Gourin et du Saint, au bourg du Saint, près du château où résidait alors le seigneur du Faouët⁴⁹.

2. – À Gourin et sa trêve du Saint, et sur quelques villages du Faouët, René de Guengat, seigneur de Livinot, en Bannalec, et du Leignou, au Saint, déclarait dans son aveu avoir « ... juridiction haulte, basse et moyene tant sur ses hommes à domaine et à foy⁵⁰ ». Ce droit venait d'être confirmé à sa mère, Marie de Tromelin, par lettres patentes du roi de 1535⁵¹. Il est difficile de cerner les contours de cette juridiction⁵². Elle s'étendait sur une quarantaine de manoirs, métairies, moulins et villages du Saint, Gourin et Le Faouët, le plus souvent imbriqués dans celle du Faouët. Ses patibulaires devaient se trouver près du village de Brenyer, actuel Breniel, au Saint, dans une « montaigne ... appelée *ros an justys*... ».

3. – À Gourin, Marye de Kergoet, dame de Mengueffnet, affirmait avoir droit de « ... juridiction haute, basse et moyenne et justice patibulaire...⁵³ ». La vingtaine de manoirs, métairies, moulins et villages de ce fief, situés en Gourin-Roudouallec, s'imbriquaient dans ceux de la juridiction royale et des juridictions seigneuriales du Faouët et de Gournois⁵⁴.

Saint sous le ressort de la barre ducale de Gourin du 28 juillet 1486 ». En 1702, l'aveu de la seigneurie du Saint précisera « La Maison du Gillard au bourg du Saint ou se tient l'audience et sert de prison ... » (*Ibid.*, B 1428, minu de la seigneurie du Saint, 9 décembre 1702). Les patibulaires de cette seigneurie du Saint étaient peut-être plantés au bord du grand chemin de Quimperlé à Carhaix, près d'un kilomètre au nord du pont de Pont-Priant où se trouvait en 1838 une parcelle nommée « Rose Uistice » (Arch. mun. du Saint, cadastre de 1838, parcelle F 1068).

⁵⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2070 ou 2 Mi 183, aveu de Marye de Tromelin, dame de Livinot en 1540 ; B 1428, aveu de René de Guengat, seigneur de Livinot, 23 décembre 1549, et aveu de Jacques de Guengat, seigneur de Livinot, 12 juin 1587. Dans ce dernier aveu, Jacques de Guengat précisait que la « ... terre et seigneurie du Leignou a le droit de Juridiction haute, basse et moyenne sur ses hommes et subjects en l'auditoire de la court royale de Gourin par chacun jour de lundy par seneschal, baillif, lieutenant procureur et a droitz de pourvoir lesdits officiers esd. offices ... et de notaires et sergentz de sa dite court... ».

⁵¹ B 1437, sentences des commissaires..., fol. 375, 4 juillet 1685.

⁵² Cette juridiction tombera en désuétude au XVIII^e siècle par négligence de nouveaux propriétaires de cette seigneurie. Allain de Guer, marquis de Pontcallec, en fit l'acquisition auprès d'Urbain de Tinténac, frère cadet du seigneur de Quimerch le 21 avril 1662 (Arch. dép. du Morbihan, B 3608). Six ans plus tard, le 16 juillet 1668, il obtenait des lettres patentes du roi Louis XIV le rétablissant dans ses droits de haute, moyenne et basse justice, lettres qu'il fit enregistrer par la cour royale de Gourin après un baroud d'honneur des juridictions seigneuriales voisines du Saint, de Menguiounet et de Gournois (*Ibid.*, B 2188, et Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 763, arrêt du 4 mars 1671). Michel Colomban Le Rousseau, nouveau propriétaire de cette seigneurie du Leignou en 1678, sera maintenu dans ce droit lors de la réformation du domaine royal (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 375). C'est Jean-Sébastien de Kerguz, seigneur de Kerstang, dont les ancêtres n'avaient jamais possédé de droit de justice pour leur seigneurie de Kerstang qui, devenu propriétaire de cette seigneurie le 19 octobre 1775, pour une somme de 13 000 livres, détiendra alors ces droits de haute, moyenne et basse justice qu'il possédait à la veille de la Révolution.

⁵³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1427, aveu de Marye de Kergoet, dame de Mengueffnet, 7 juillet 1541.

⁵⁴ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 22, fol. 479 : en janvier 1642, le roi accorda à Thoussaint de Perrien, S^{gr} de Kergoat [...] et de Mengueffnet le droit de réunir ses deux juridictions de Kergoat et de Mengueffnet en une

⁴⁹ *Ibid.*, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 133, 10 août 1684. Ce droit avait été obtenu grâce aux « lettres d'octroi de droit de menée et congé données et consenties par François, duc de Bretagne à Jehan de Bouteville, seigneur du Faouët à cause de la terre du

4. – La juridiction du comté de Gournois, attestée par des actes de 1503, s'exerçait sur les deux tiers de la paroisse de Guiscriff, quatre villages de la trêve de Lanvénege, une grande partie de la frairie de Connour au sud de Gourin, et les abords immédiats de la ville de Gourin, soit en tout cent cinq manoirs, métairies, moulins et villages concernés. L'aveu de Magdeleine du Chastelier, dame de Gournoes précisait qu'elle était « ... en possession de faire exercer par [...] seneschaulx, baillifs, lieutenants procureurs, greffiers et sergents, justize et congnoissance des matières cyvyles et criminelles tant au bourg de Gourrein que Guyscry⁵⁵ ». La justice était rendue dans un auditoire situé au bourg de Guiscriff, et, pour les vassaux de Gourin, en l'auditoire de la cour royale le lundi après-midi⁵⁶.

5. – L'aveu fourni par Françoise de Quimerch, dame de Quimerch, épouse de Pierre de Tinténac, montrait que cette importante baronnie étendait sa juridiction sur plus de quarante manoirs, métairies, moulins et villages situés dans le sud de Guiscriff, à Lanvénege et même deux villages du Faouët. Elle y affirmait avoir « ... court et juridiction sur leurs subjects et vasaulx, haulte basse et moyenne et privilèges et prerogatives en ladite court de Gurreyn [...] es plects généraulx de ladite court de Gurreyn emprès le Seigneur du Pont et alternativement avecques le Seigneur de Bareguan et peult avoir le rectrect de leursdits sujets a estre trectés et justiciés par leurs officiers en leur court et barre de Bannazlec...⁵⁷ ». Cette justice était rendue dans l'auditoire qui se trouvait au bourg de Bannalec.

6. – Sur un tiers de la trêve de Lanvénege, et leurs nombreux domaines de Guiscriff, soit environ trente-cinq manoirs, métairies, moulins et villages, les seigneurs de Penéhoc possédaient aussi un droit de justice. Yvon du Dresnay déclarait avoir « ... court et juridiction sur ses hommes tenant lesdits héritaiges comme subalterne

et inférieure sous ladite court et juridiction de Gurreyn avecques ses justices patipulaires (*sic*) estant au Village du Quenquis⁵⁸ ». Cette justice était rendue prioritairement au bourg trévia de Lanvénege, mais aussi au bourg de Guiscriff et dans l'auditoire royal de Gourin⁵⁹.

seule qui devait être exercée au bourg de Saint-Hernin. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 350 : ces droits étaient confirmés à Joseph Le Moyne, seigneur de Trévigny, Kergoet, Coetquévéran et Mengionnet et la justice rendue en l'auditoire de Gourin. Cette juridiction était encore citée dans l'état des juridictions de 1766, année où, à la suite d'une succession, la cour de Gourin exerça son droit de régale, droit pour la juridiction royale d'exercer la justice seigneuriale pendant l'an du « rachat ». Le registre de cette année d'activité ne comporte que trois folios concernant deux actes, un inventaire et un acte de tutelle.

⁵⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1 430, aveu de Sylvestre de Quistinic et Magdeleine Le Chastelier, 1^{er} mars 1540.

⁵⁶ *Ibid.*, B 1436 : dans sa déclaration du 9 avril 1682, Charles Louis de Kernesne, seigneur de Gournois, précisait qu'il « .. a droit de faire battre auditoire et prisons dans ledit bourg de Guiscriff ; dans la place publique duquel bourg parochial de Guiscriff ledit Seigneur Marquis a un pillori armoyé en bosse des armes de ladite Juridiction, auquel est attaché une chaisne et collier de fer pour y attacher les blasphemateur du Saint Nom de Dieu et autres malfacteurs ; près lequel, en la mesme place il a droit de faire une pottance pour y exécuter les délinquants lorsqu'ils auront receu sentence de mort ou aultres paisnes corporelles ; à l'entrée duquel bourg, vis à vis le bois despendant du lieu et Manoir de Penanguer est le lieu et pled qui est dédié et, où de tout temps immémorial, les patibulaires de ladite Juridiction qui sont à quatre piliers. Quelle place est situé dans une lande qui est entre le Grand Chemin qui conduit de la Ville de Gourin au Bourg de Guiscriff et dudit Bourg au Manoir de Kervenoael et d'aultre côté du Grand Pré dudit Manoir de Kervenoael ».

⁵⁷ *Ibid.*, B 2065, 1 Mi 163, aveu de Quimerch, 5 février 1539. Il n'y a dans cet aveu aucune précision concernant la présence éventuelle de ses patibulaires dans la sénéchaussée de Gourin.

⁵⁸ *Ibid.*, B 1430, aveu d'Yvon du Dresnay, 26 novembre 1543 (cf. note 13). En 1465, les patibulaires étaient déjà signalés en ce lieu du Quenquis, cf. note 6.

⁵⁹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 F 1559, famille du Dresnay, déclaration du 17 septembre 1630. Dans cet aveu, Marguerite du Dresnay précise ses droits de

Au Saint, Langonnet et Le Faouët, trois seigneuries plus modestes avaient aussi droit de haute, moyenne et basse justice : Poulériguen, Kermain et Diarnelez.

7. – Michel du Bot, seigneur de Poulériguen au Saint, obtint en 1531, par lettres patentes du roi, le droit d'ajouter à ses patibulaires un « troisième pilier aux deux précédents⁶⁰ ». Lors de la succession de Jehan du Bot et Jehanne de Keranmanach, le 7 décembre 1543, ce droit de haute, moyenne et basse justice est précisé⁶¹. Cette justice, sans doute déjà rendue dans l'auditoire de Rest-an-Groachguen, actuel Restangoasguen, en Langonnet, s'exerçait sur les domaniers de villages situés au nord-est du Saint, à l'ouest de Langonnet, à Gourin et même au Faouët. En tout, une trentaine de manoirs, métairies, moulin et villages étaient concernés. Le tracé des contours de la juridiction est rendu difficile du fait de son imbrication dans celles du Faouët, de l'abbaye de Langonnet ou de la cour royale de Gourin.

8. – L'aveu de la seigneurie du Diarnelez au Faouët se contentait de la vague formule « ...C'est la déclaration et dénombrement des terres rantes cheffrentes fyés et juridictions... », sans préciser l'étendue de ces droits de justice⁶². Deux ans plus tard, les droits de haute, moyenne et basse justice étaient précisés par lettres patentes⁶³. Cette modeste juridiction ne recouvrait que dix-sept manoirs, métairies, moulins et villages dispersés : six à Faouët, six à Guiscriff, quatre à Gourin et un à Langonnet, ce qui ne permet pas sa représentation géographique. En l'absence d'auditoire, utilisait-elle celle de la baronnie du Faouët⁶⁴ ?

9. – L'aveu de la seigneurie de Kermaen déclarait « ... Le lieu et manoir de Kermaen [...] avec court et juridiction⁶⁵ ». Cette juridiction s'étendait sur vingt-quatre manoirs, métairies, moulin et villages dont treize à

« haute, basse et moyenne justice et patibulaire à trois potz plantés et situés dans les appartances dudit village du Plessix et proche du Grand Chemin qui conduit de la Ville du Faouët en la Ville de Quimperellé. L'exercice de laquelle juridiction se fait en l'auditoire et yssues de la Cour de Gourin en ladite Ville de Gourin ou bien au Bourg de Guiscriff ou au Bourg treffvial de Lanvenegean à l'obtention desdits Seigneur et dame et à la meilleure commodité de leurs officiers et de leurs vasseaux ».

60 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 143, lettres patentes du mois de février 1531, enregistrées aux « plaids généraux » de Gourin le 21 juillet suivant. Les patibulaires étaient situées près de Restangoasguen, comme l'atteste l'existence d'un *menez an crouger*, cité dans l'aveu du seigneur du Faouët de 1542, microtoponyme qui est une variante de *menez ar justice* ou *ros ar justice*, de *crouger*, « celui qui pend, bourreau ».

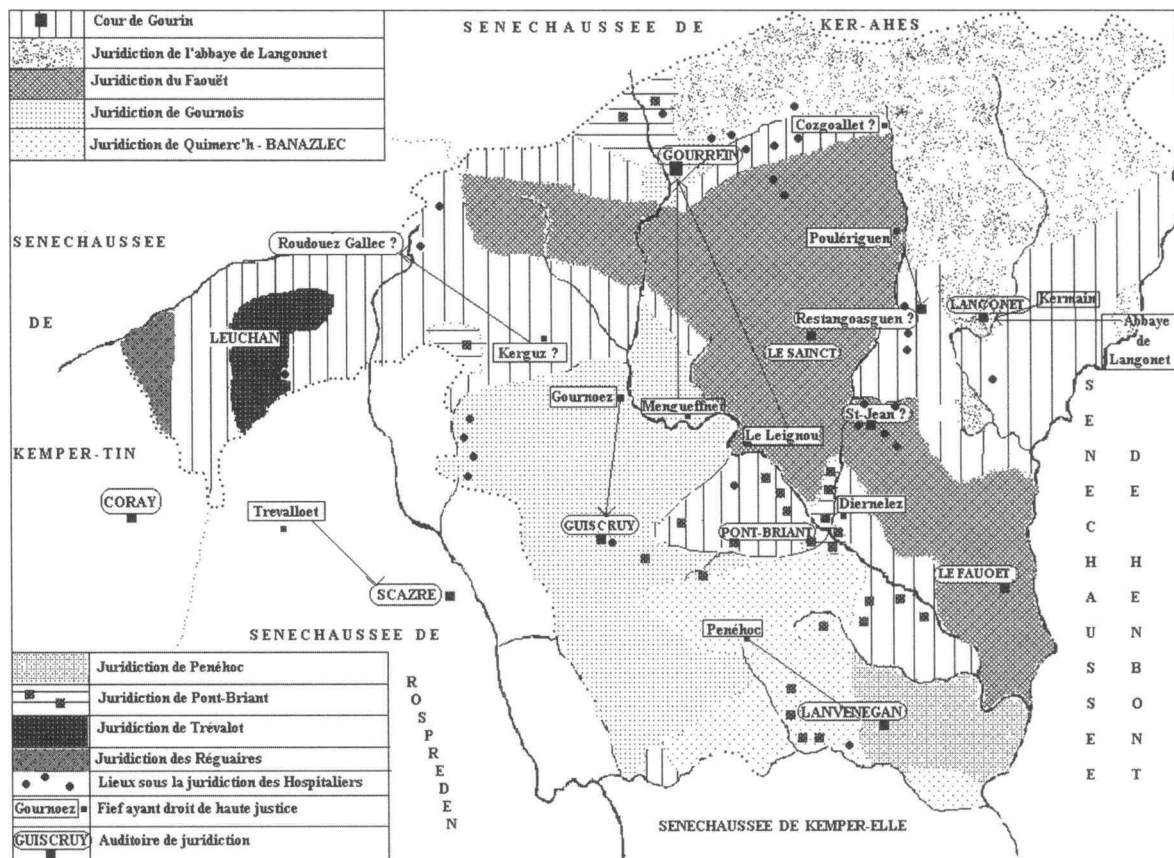
61 Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2 El 65, grand des biens hérités de défunt Claude de Lannion et Rennée de Quélen, 9 octobre 1637 : ce droit de juridiction y était réaffirmé « ... Le Manoir et Lieu Noble de ladite Seigneurie de Poullériguen avecq [...] le fief et juridiction ». Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 143 : Michel Colomban Le Rousseau, seigneur du Diarnelez, de Poulériguen et du Leignou, fut maintenu dans ce droit. Arch. dép. Morbihan, 6 E 14742, M^e Bosquet, prise de possession des « terres de Poullériguen, du Quilliou et Rosmellec », 11, 12 et 13 octobre 1785 : Jean-Baptiste Paul Hamon des Roches de Bournay déclarait avoir « possession pleine et entière, haute, moyenne et basse justice [...] dans l'auditoire de ladite juridiction de Poullériguen au village de Restangoasguen ».

62 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1433, aveu de la seigneurie du Diarnelez, 1^{er} mai 1540. Cet aveu fut fourni par Guillaume de Toutenoutre, capitaine au château de Brest, grand-oncle du seigneur de Penéhoc et tuteur de Loys Le Rouxeau, seigneur du Diarnelez.

63 *Ibid.*, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 219, lettres patentes du 29 mars 1542 concédées par « Henry fils aîné du roy, dauphin, à Guillaume Toutenoutre, Chevalier seigneur du Tertre, curateur de Louys Le Rousseau, seigneur du Diarnelez ». Ce droit fut confirmé successivement par l'ordonnance des commissaires de la réformation de la Coutume de Bretagne de 1580 et par une sentence rendue en la juridiction royale de Gourin le 28 avril 1653.

64 À partir de 1678, cette juridiction, réunie à celles de Poulériguen et du Leignou, fut exercée au village de Restangoasguen en Langonnet.

65 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1431, aveu de la seigneurie de Kermaen, 1^{er} juillet 1541, aveu qui fut fourni par Guillaume de Chefdu Bois, curateur de Guillaume de Locpriac, seigneur de Kermaen.



La sénéchaussée de Gourin et les juridictions seigneuriales, 1532-1550.

Langonnet, sept au Faouët, deux à Guisriff et deux à Gourin. Les contours de cette juridiction restent aussi difficiles à délimiter que ceux de la juridiction précédente, de nombreux villages étant partagés par plusieurs seigneuries. La justice était-elle rendue au manoir de Kermain comme le suggérait l'état des juridictions de 1765, ou au bourg de Langonnet dans l'auditoire de l'abbaye⁶⁶ ?

10. - L'aveu de cette seigneurie de Trévalloet montrait qu'à Leuhan, environ 22 villages situés au sud, au nord et à l'ouest du

66 La famille de Lopriac monta en puissance à Langonnet en acquérant les « seigneuries » de Menez Levenez et de Colobert. Après la première acquisition en 1647, Charles de Lopriac, seigneur de Kermain, fit rédiger par la cour royale de Gourin, le 25 octobre 1650, un procès-verbal par lequel elle l'autorisait à y dresser ses patibulaires à trois piliers de la juridiction de Menez Levenez dans la lande de Menez Crouguet (Arch. dép. Morbihan, E 1680, Menez Levenez). Jehan de Coetqueveran, seigneur de Coetqueveran en Saint-Hernin, de Goasqueau en Leuhan et de Menez-an-Evena en Langonnet, n'avait dans ses aveux du 15 décembre 1540 revendiqué aucun droit de justice (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1432 et B 1097). Lors de la réformation du domaine royal, les commissaires n'évoquaient pas cette juridiction. D'autre part, Hiérome de Lopriac fut débouté de ses droits de haute moyenne et

bourg lui appartenait⁶⁷. Il affirmait un droit de « juridiction, haute, basse et moyenne avec justice patibulayres à quatre pilliers... » Cette justice était exercée « ... tant au bourg parrochial de Scazre que aillleurs...⁶⁸ ».

Deux autres juridictions seigneuriales laïques semblent avoir été exercées au milieu du XVI^e siècle dans la paroisse de Gourin, mais la continuité de leur exercice n'est pas prouvé.

11. – Dans un aveu du manoir de Cozgoallet, Françoise Le Trancher, dame de Cozgoallet, épouse de François Hémer, déclarait que sa « justice patibulaire » se trouvait dans un « frostage » situé entre les villages de « Penancoat, de Menez Robin et de Kerrondily ». Cet aveu ne portait que sur ce manoir et deux domaines congéables situés dans deux villages voisins⁶⁹. La modestie de cette seigneurie a sans doute très vite entraîné l'abandon de l'exercice de cette juridiction⁷⁰.

12. – Jehan de Porzbozven, seigneur de Porzbozven et de Kergueguen, déclarait ne posséder en fonds que le manoir et la métairie de Kerguz et un convenant à proximité, ainsi que le *melyn an prat*, actuel Moulin du Pré. Il prenait soin de détailler la vaste étendue de son fief de Kerguz qui s'étendait sur vingt-six manoirs, métairies, villages et moulins, formant un bloc homogène dans la commune actuelle de Roudouallec et le sud-ouest de Gourin. Cet aveu qui précisait les taxes prélevées sur les taverniers de Gourin et les droits de passage sur trois grands chemins de Gourin se contentait du simple mot de « juridiction » sans apporter la moindre précision⁷¹. En 1559, un contrat d'échange fit passer ce fief entre les mains de Louis Guégant, seigneur de Kerbiquet, qui ne détenait jusqu'alors aucun droit de justice⁷².

basse justice de la « prétendue juridiction de Collober » et « les patibulaires dudict lieu de Collober seront rasés » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 319, 29 mai 1680).

⁶⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2132, aveu du 18 décembre 1540 fourni par François de Launay, curateur de sa fille Louyse de Launay, dame de Trevalloet.

⁶⁸ Arch. dép. Finistère, 1 E 796, fonds de Carné. Les patibulaires se trouvaient au bord du grand chemin de Quimper à Carhaix, près du village du Venec, au lieu actuel de Kerjustice. Dans un mémoire du 3 décembre 1644, Anne de Coetanezre, dame de Trévalloet, citait l'aveu du baron de Carné du 11 mars 1621 précisant le droit de justice qui s'exerçait « tant au bourg paroissial de Scazre qu'en la paroisse de Luchan ». Elle ajoutait : « Les patibulaires sont à présent debout à quatre piliers de pierres de taille sur le grand chemin de Kempercorentin à Kerhaes », et demandait que « ladite juridiction soit exercée tant aux bourgs de Scazre, Luchan que Coray, le vendredy alternativement ». L'état des juridictions de 1765-1766 citait cette juridiction pour la subdélégation de Concarneau, exercée dans les paroisses de Scaër et Tourc'h, mais l'ignorait dans les subdélégations de Gourin et de Quimper pour les paroisses de Leuhan et de Coray ! (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1819).

⁶⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1427, aveu de la seigneurie de Cozgoallet, 1^{er} décembre 1541.

⁷⁰ *Ibid.*, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 351. Le 25 mai 1682, François de la Pierre, sieur des Salles, malgré sa référence à un aveu fourni le 29 janvier 1524 par François Emery et Françoise Le Trancher, fut débouté du droit de haute, moyenne et basse justice.

⁷¹ *Ibid.*, B 1427, minu de Jehan de Porzbozven, 1541. Ce seigneur, extérieur à la sénéchaussée de Gourin, a-t-il réellement exercé cette juridiction ?

⁷² Arch. par. de Gourin, aveu de Jan Guégant, 16 janvier 1637. Jan Guégant déclarait détenir du fait de la seigneurie de Kerguz le « droit de juridiction, haute justice à quatre pilliers, rendues aux bourgs de Gourin et à Roudouallec ». Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 357 : le 21 juin 1683, les commissaires déboutèrent de tout droit de justice Nicolas François du Fresnay, seigneur du Faouët, qui agissait au nom de sa fille, Marie-Claude du Fresnay, héritière de cette seigneurie. Le 6 novembre 1683, après avoir noté le mot « juridiction » dans l'aveu de 1541, ils l'avaient maintenu dans ce droit, mais cette juridiction n'ayant pas été exercée depuis... plus de quarante ans, ils l'avaient renvoyé se pourvoir au Conseil du roi ... Dans son aveu du 20 mars 1712, Marie-Claude du Fresnay déclarait que la juridiction de Kerguz, rendue au bourg de Gourin et Roudouallec, se limitait au droit d'inventaire, de tutelle et de déshérence de bâtard, tout en réaffirmant qu'elle avait « droit de faire bâtir prison et halles au bourg trivial de Roudouallec » (Arch. dép. Morbihan, E 105, aveu de Marie-Claude du Fresnay et de Claude de Kergorlay, 20 octobre 1712).

Les cinq juridictions seigneuriales ecclésiastiques :

Outre ces dix ou douze cours seigneuriales laïques, cinq juridictions seigneuriales ecclésiastiques s'exerçaient aussi dans le ressort de la sénéchaussée.

13. – La plus importante était la cour de l'abbaye Notre-Dame de Langonnet. Son existence, attestée dès 1486, était solennellement affirmée à la fin de son aveu de 1550 : « Et ont lesdicts Abbé et Couvent justice haute, basse et moyenne exercée par sénéchal, bailli, lieutenant, procureur et greffier ... et prisons fermées⁷³. » Les « délivrances » de cette juridiction se tenaient dans l'auditoire situé au bourg de Langonnet, à proximité duquel se trouvait un « pilori⁷⁴ ». Les patibulaires à quatre piliers étaient placés au lieu de Coetanraoff, actuel Minez-Crao⁷⁵. Cette juridiction s'exerçait sur tous les vassaux de la seigneurie de l'abbaye. Elle recouvrait quatre-vingt-deux manoirs, métairies nobles, moulins et villages dans la sénéchaussée de Gourin, dont soixante-trois à Langonnet, quatorze à Gourin et cinq au Faouët⁷⁶. À la différence des autres juridictions, il n'y avait aucun seigneur vassal dans son ressort, les manoirs étant possédés par l'abbaye.

14. – Le prieur de Pont-Briant déclarait posséder près du prieuré « ...le ceip [chaînes] et prison pour y mettre et garder les torfaisant subjects... » et, près des moulins du prieuré, un « ... *ros an justice* en laquelle est située la justice patibulaire ... estant à deux postz ». Il précisait qu'il avait « court et jurisdiction [...] exercée par seneschalx, procureur et greffier chacun an par plusieurs foiz⁷⁷ ». Cette description précise ignorait les termes de « haute, basse et moyenne justice » qui seront utilisés en 1680⁷⁸. La justice était rendue au manoir prieural de Pont-Briant⁷⁹. Cette juridiction s'exerçait sur environ vingt-cinq manoirs, moulins et villages du Saint, Le Faouët, Guiscriff, Lanvéneën et Gourin. En dehors du noyau central, la dispersion de

ces villages, de Lannuon au nord de Gourin, à Lescran en Lanvéneën, ne permet pas une représentation précise sur la carte.

15. – Nous ignorons, faute d'aveux conservés, la situation exacte des possessions des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans cette sénéchaussée vers 1540⁸⁰. Jacques de Barro, commandeur de Pontmelvez, Quimper et Beauvoir, n'a fourni qu'une déclaration assez vague de ses possessions où ne figurent pas de matière précise celles de la sénéchaussée de Gourin⁸¹. Les aliénations ecclésiasti-

⁷³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 781, aveu de l'abbaye Notre-Dame de Langonnet, 27 août 1550, fourni par Messire Lorans de Bonnacoursy, abbé commandataire.

⁷⁴ *Ibid.*, B 1436, déclaration de l'abbaye Notre-Dame de Langonnet, 3 novembre 1680 : « placitre du bourg ... où il y a un pilori armoyé des armes de ladite abbaye... ».

⁷⁵ *Ibid.*, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 303 à 306. Ces patibulaires étaient situés sur la ligne de crête à 250 mètres d'altitude à la convergence des grands chemins d'Hennebont à Carhaix et du Faouët à Carhaix. La présence d'un *parc menex an justice* recouvrant dix journaux de terre était aussi attesté à Menez-Morvan à proximité de l'abbaye dans l'aveu de 1550.

⁷⁶ L'exercice de cette juridiction débordait le cadre de cette étude. Elle s'étendait sur la sénéchaussée de Carhaix : toute la paroisse de Tréogan (le bourg et treize villages), cinq villages de Plévin, Paule, Motreff et Saint-Hern, et quelques maisons de la ville de Carhaix, sur celle d'Hennebont avec six villages de Plouray et Priziac, et enfin sur celle de Quimperlé avec deux villages à Querrien et un autre à Moëlan.

⁷⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 800, aveu du prieuré de Pont-Briant fourni par frère Germain Jubin, 18 juillet 1541.

⁷⁸ *Ibid.*, B 1436, déclaration du prieuré de Pont-Briant, 11 janvier 1680.

⁷⁹ Les juges de la cour royale de Gourin tenteront à diverses reprises au XVII^e siècle de contester la « prétendue juridiction de Pont Briant », mais ils seront déboutés par le parlement de Rennes. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 355 et 356, 22 juin 1683 : les commissaires ont maintenu le prieuré dans tous ses droits de justice.

⁸⁰ Arch. dép. Morbihan, 57 H 7, cf. note 16. En 1507 et 1509, c'est Guillaume de La Hune, commandeur de Beauvoir et Priziac, qui détient ces possessions.

⁸¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 911, aveu du commandeur Jacques de Barro, 29 février 1540.

ques des années 1563-1569 consenties par les hospitaliers montrent que les villages de Gourin concernés relevaient du « temporel de la Commanderie de Kempercorentin⁸² ». Ces aliénations, jointes aux villages cités lors de la prise de possession par le commandeur du Palacret et de La Feuillée en 1617, permettent de montrer que cette juridiction devait s'exercer vers 1540 sur les vassaux d'une trentaine de villages dont deux à Leuhan, deux à Roudouallec, onze à Gourin, cinq à Langonnet, sept à Guiscriff, quatre au Faouët et un à Lanvénehen⁸³. Cette justice était-elle alors rendue en l'auditoire de Quimper, ou dans celui de Gourin pour les vassaux de cette sénéchaussée⁸⁴ ?

16. – L'aveu fourni par Claude de Rohan, évêque de Quimper et comte de Cornouaille, le 25 avril 1540, ne concernait sous la sénéchaussée de Gourin que sept manoirs, métairies, moulins et villages de Leuhan, dépendant de la seigneurie de Kersalaün. La juridiction « des Réguaire de Kempercorentin, Comté de Cornouaille et Chastellenie de Coray » s'exerçait prioritairement à Quimper, mais aussi chaque mardi, au bourg de Coray dont toute la paroisse, à l'exception de sept villages, appartenait à l'évêque⁸⁵.

17. – L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé ne possédait plus que deux villages dans la sénéchaussée de Gourin⁸⁶. L'aveu évoquait un droit de « ... juridictions... » sans autre précision⁸⁷. À l'époque, elle possédait les droits de haute, moyenne et basse justice sur l'ensemble de ses vassaux. Les audiences étaient tenues dans l'auditoire de la cour royale de Quimperlé.

Il est difficile de dresser une carte précise des seize à dix-huit juridictions, y compris la cour royale, qui s'exerçaient dans le ressort de la sénéchaussée de Gourin. Un seigneur « haut justicier » avait, selon la Coutume de Bretagne, droit de justice sur l'ensemble de ses domaniers. Dans un même village, les domaniers pouvaient relever de différentes juridictions. Nous avons tenté de délimiter le

plus clairement possible les limites des principales juridictions, c'est-à-dire celles de la cour royale de Gourin et des sept juridictions seigneuriales qui recouvraient des territoires presque continus. Nous observerons qu'elles ne reprenaient jamais le cadre d'une seule paroisse.

L'activité de la cour royale de Gourin qui s'exerçait dans toutes les paroisses de la sénéchaussée était sérieusement limitée par l'importance de ces juridictions seigneuriales. Les cadastres réalisés dans les années 1820-1830 répertoriaient, sur l'ensemble de l'ancienne sénéchaussée de Gourin, environ 725 noms de villages et moulins. Notre étude

⁸² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 919, fol. 163, aliénation des biens de mainmorte... suivant l'édit de Charles IX de décembre 1563.

⁸³ Arch. dép. Vienne, 3 H 1- 464, visite de Messire René de Saint-Offange, mai 1617.

⁸⁴ Rien ne permet de penser que cette justice était alors rendue au village de Saint-Jean du Faouët. Le 9 mai 1617, le commandeur visitant ce village, alors dénommé Saint-Quénan, notait ses prérogatives dans la chapelle Saint-Jean mais ne faisait pas allusion à la présence d'un auditoire, ni à un droit de juridiction. Pourtant un an auparavant, le 30 mai 1616, il avait fait reconnaître par Hiérome Kerourfil, sénéchal de Gourin, tous ses droits de justice sur « tous les hommes tenant héritages et qu'évaises », sous la juridiction de Gourin (Arch. dép. Morbihan, 57 H 5). Le 4 juillet 1617, il avait nommé sénéchal et seul juge ordinaire Jan Guégant, seigneur de Kerandraon en Guiscriff, et procureur d'office, Thomas Kervenozael, seigneur de Ty-Quélen en Guiscriff. Comme il n'était pas fait allusion au lieu d'exercice de cette juridiction, il est probable que les audiences se tenaient aussi en l'auditoire royal de Gourin. C'est probablement peu après sa visite et ces nominations que le commandeur installa le siège de sa juridiction près de la chapelle de Saint-Jean du Faouët.

⁸⁵ Arch. dép. Finistère, 1 G 24, et Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, sentences des commissaires..., fol. 335.

⁸⁶ Il s'agit de Saoutalarun et Saint-Éloi au sud-ouest de Guiscriff. Toutes les donations faites dans cette châellenie avaient contribué à constituer, entre le XII^e et le XVI^e siècle, le prieuré de Pont-Briant.

⁸⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 796, aveu de l'abbaye Sainte-Croix sous Gourin, 1^{er} décembre 1550, fourni par l'abbé Danyel de Saint-Alouarn.

montre, compte non tenu des juridictions controversées de Kerguz et Cozgoalet, que les seize autres juridictions s'exerçaient dans 657 manoirs, métairies, moulins et villages. Même, si cette dernière statistique comporte un certain nombre de doubles ou triples comptes, on peut comprendre que le bailli et unique juge de Gourin pouvait aussi exercer en 1532 ce même office à Quimperlé. C'était même dans la paroisse de Gourin que la cour royale devait se partager les justiciables avec dix à douze autres cours seigneuriales.

*

* *

Au milieu du *xvi^e* siècle, la justice était ainsi omniprésente dans la vie ordinaire des habitants de la sénéchaussée. Dans presque chaque bourg, si l'on excepte peut-être Leuhan, mais aussi dans deux ou trois « bourgs » secondaires, Pont-Briant, Restangoasguen et peut-être Roudouallec, près de l'église ou de la chapelle se trouvaient les auditoires de l'une ou l'autre des juridictions. Les greffiers de chaque juridiction s'empressaient de venir poser les scellés dans

les maisons dès le décès d'un père ou d'une mère de famille lorsqu'il y avait des enfants mineurs. Quelque temps plus tard, ils revenaient pour procéder aux inventaires, puis en compagnie du bailli ou du sénéchal pour instituer la commission de tutelle de douze membres. Dans certains villages où s'exerçaient plusieurs juridictions aux contours mal définis, ces actes étaient assez souvent l'occasion d'une course de vitesse entre les différents greffiers et le début de contestations et de procédures compliquées. Dans le domaine criminel, les habitants avaient droit au spectacle de la justice. Les sentences corporelles devaient, selon la formule reprise en 1580 par l'article 637 de la Coutume de Bretagne, « ... être exécutées, es lieux plus exemplaire en terreur du peuple ». Les « pilori » et « ceip » placés près des auditoires et des églises, servaient à attacher les « tor-faisants ». Les jours de marché à Gourin et au Faouët étaient l'occasion d'assister aux fustigations des condamnés et à leur libération après apposition au fer chaud sur « l'épaule dextre » des armes de leur juri-

GOURIN	Le Fa.	Abb.	Gourn.	Leign.	Meng.	Pt-Br.	Poul.	Diarn.	Hosp.	Cozg ^p .	Kergus ^p	Kerm.
LEUHAN	Trév.	Rég.	Le Fa.	Hosp.								
LE SAINT	Le Fa.	Leig.	Poul.	Pt-Br.								
LANGONNET	Abb.	Le Fa.	Poul.	Kerm.	Hosp.	Diarn.						
LE FAOÜET	Le Fa.	Diarn.	Kerm.	Hosp.	Pt-Br.	Poul.	Quim.					
GUISCRUFF	Gourn.	Quim.	Penéh.	Pt-Br.	Hosp.	Diarn.	Ste-C.	Kerm.				
LANVENEGEN	Penéh.	Quim.	Pt-Br.	Gourn.	Kerm.	Hosp.						

Les juridictions seigneuriales exercées par paroisse ou trève.

Abréviations : Le Fa. = Le Faouët ; Abb. = Abbaye de Langonnet ; Gourn. = Gournois ; Leign = Leignou ; Meng. = Mengionnet ; Pt-Br = Pont-Briant ; Poul. = Poulériguen ; Diarn. = Diarnelez ; Hosp. = Hospitaliers ; Cozg. = Cozgoallet ; Kerm. = Kermaen ; Trév. = Trevalloet ; Rég. = Régaires ; Quim. = Quimerch ; Penéh. = Penéhoc ; Ste-C. = Abbaye de Quimperlé.

diction. Lorsque la cour de Rennes avait renvoyé le condamné se faire pendre dans son « canton », l'exécuteur criminel procédait à l'exécution sur la place du Martray à Gourin ou sur celle de la Grande-Verge au Faouët. Les fourches patibulaires de la cour royale de Gourin, situées à Pont-ar-Len au bord du grand chemin du Faouët à Gourin, où les corps étaient ensuite exposés, et celles des juridictions seigneuriales contribuaient à cette exemplarité. Les corps des suppliciés y demeuraient « jusques à consommation », moment où le juge de la juridiction accordait à la famille la « levée du cadavre » qui était ensuite inhumé « hors terre sainte ». Assez rapidement l'insolvabilité de la plupart des condamnés et l'appel systématique au parlement de Rennes priveront les habitants de la

sénéchaussée de ces spectacles, l'exécution ayant lieu à Rennes pour des raisons d'économie⁸⁸.

⁸⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1430, et Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bg 66, arrêt du 22 octobre 1621. Le 10 janvier 1565, les juges du parlement renvoyèrent Jehan Keraval, accusé de larcin de bœuf, auprès de la juridiction seigneuriale de Penéhoc pour y être « pendu et étranglé à la justice patibulaire ». Le 22 octobre 1621, en revanche, Sallaun Pennec (cf. note 45) qui avait été condamné à la même peine par la cour royale de Gourin pour vol d'un cheval, sera, après l'appel, condamné par les juges du parlement à la torture et son exécution aura lieu à Rennes. A. Giffard, *op. cit.*, p. 119, 120 et 121, explique par l'appel obligatoire et par cette différence de traitement qui entraînait un coût élevé de la justice criminelle pour les petites juridictions seigneuriales, l'abandon progressif de ce droit de haute justice par ces dernières, au courant des XVII^e et XVIII^e siècles.

Résumé

Les archives concernant le fonctionnement des juridictions royales et seigneuriales de Cornouaille au XVI^e siècle sont rares et dispersées. Une procédure de 1532 nous montre que derrière le terme de sénéchaussée ne se trouve que rarement des sénéchaux, le plus souvent retenus à Nantes par des offices plus intéressants. La justice royale ne peut alors s'exercer dans sa plénitude et sa continuité qu'au seul chef-lieu de la Cornouaille. La grande misère de la petite sénéchaussée royale de Gourin est révélée par les comptes de son receveur en 1543. Le sénéchal et le lieutenant toujours absents, elle vit dans une dépendance de la cour de Carhaix mais aussi de la juridiction seigneuriale du Faouët dont elle doit payer les services. Cette situation peut s'expliquer par la grande étendue des cinq principales juridictions seigneuriales qui limite sérieusement le ressort de la barre de Gourin. Cette situation nous est bien décrite par les aveux fournis lors de la réformation du domaine royal des années 1539-1550.

Abstract

The archives concerning the workings of royal and seigneurial jurisdictions of 16th century Cornouailles are rare and scattered. A 1532 procedure shows that the term “seneschalcy” rarely referred to “seneschals” proper, the latter being often kept in Nantes by more lucrative offices. Royal justice could therefore only be given in its plenitude and its continuity in Quimper, the major town of Cornouailles. The accounts of its receiver for 1543 thus fully reveal the extreme poverty of the Gourin royal seneschalcy. The seneschal and the lieutenant being always absent, it was housed by a branch of the Carhaix court and of the seigneurial jurisdiction of Le Faouët, whose services it had to pay. This situation may be explained by the sheer size of the five major seigneurial jurisdictions, which seriously limited the area devoted to the Gourin bar. This situation is well described in the aveux given during the reformation of royal estates in the years 1539-1550.

Diverradur

Rouez eo ha strewet amañ hag a-hont an diellou diwar-benn ar rouantelez hag aotrouniez Bro-Gerne er ^{XVI}^{ved} kantved. Ral e ve, a-dreñv ar termenadur senechalouriez kavoud liou euz senechaled dalhet ma veze aliez ar re-mañ e Naoned gand kargou talvoudusoh evito, setu ar pezh a lak anad eur prosez euz ar bloavezh 1532. Ne hell neuze ar varnadurezh roueel mond plén hag ingal en-dro nemed e penn-leh Bro-Gerne. Diskouez a ra kontchou tellour senechalouriez vihan Gourin evid ar bloavezh 1543 pegenn reuzeudig ‘oa stad ar senechalouriez-se. Dao a-walh ‘oa dezi peogwir ne veze morse ar senechal hag al letanant er gêr beza e gwazoniez lezvarn Karaez hag ive beli aotrouniez ar Faoued ha zoken he gopra. Ar pezh a hell beza kirieg da gement-se eo brazentez ar pemp aotrouniez penna hag a ra da vann Gourin beza strizig-striz. Skeudennet sklêr eo se gand an testeniou kaieret er bloavezhioù 1539-1550 da-geñver adreizadur an domani roueel.

La prostitution à Quimper au XVIII^e siècle

par Jean-Paul Péron

Parler des filles de joie, de leurs activités et des avatars y liés à Quimper au XVIII^e siècle relève un peu de la gageure. Par le fait surtout des insuffisances documentaires. D'abord aucune statistique administrative régulièrement mise à jour ne vient au secours du fureteur. Pas davantage les services de l'intendance de Bretagne n'offrent de ressources appréciables : cette administration a certes une documentation énorme sur le vagabondage et la mendicité, les hospices, les maisons de force, les lettres de cachet, etc., mais les prostituées n'apparaissent jamais sauf allusions superficielles. Les subdélégués eux-mêmes, dans leurs correspondances avec les intendants, ne livrent guère de renseignements autres que très généraux, alors qu'ils peuvent être prolixes sur les épidémies locales et leur traitement. Pourtant les méfaits sanitaires de la débauche vénérienne peuvent être redoutables !

Il faut aller s'immerger dans les archives du présidial – les procédures criminelles entre autres – et les registres d'écrou de la prison de Quimper pour découvrir matière à produire un exposé qui ne succombe pas au discours superficiel nourri de clichés anachroniques sur fond de moralisme réducteur issu de nos catégories mentales propres. En tout état de cause, le rédacteur livre quelques pages imparfaites à l'indulgence du lecteur.

Considérations préliminaires :
de la prostitution en général et de son implantation à Quimper

La prostitution féminine n'est pas une matière à délit au XVIII^e siècle, pas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui (pour les personnes majeures). Mais le racolage flagrant, qu'un simple particulier peut dénoncer, valait à la courtisane soumise à une latitude répressive plutôt floue des juges de police du lieu, l'emprisonnement et éventuellement le fouet et le pilori, marques d'infamie. En Angleterre, il en était de même et, en mai 1731, une malheureuse prostituée exposée sur Park Place à Londres fut lapidée par la populace et mourut deux jours après des suites de ses blessures¹.

Les « maquerelles » étaient elles-mêmes fouettées, voire marquées d'une fleur de lys et même promenées dans les rues avec écriteaux devant et derrière. La déclaration royale du 26 juillet 1713 – peu appliquée du reste – prévoyait pour Paris, dans les cas de débauche publique scandaleuse, des amendes ou des injonctions de quitter les lieux avec confiscation des meubles des prostituées recevant à domicile au profit de l'hôpital général. Et les

¹ Leo MARKUN, *Mrs Grundy*, New York, Appleton, 1930, p. 183.

affaires de prostitution relevaient des juges du Châtelet comme elles étaient une attribution, en province, des magistrats de police des présidiaux ou des sénéchaussées. Les sanctions, répétons-le, sauf si la prostituée avait commis un délit criminel qualifié (vol, agression, infanticide...) étaient à la discrétion d'un magistrat qui pouvait se montrer magnanime ou sévère.

En juin 1750 une ordonnance militaire précise que « lorsqu'une fille ou femme débauchée sera surprise avec des soldats [...] en flagrant délit, le premier officier qui en sera instruit la fera arrêter [...] ». Dans ce cas, les filles sont remises au juge royal de la ville où elles sont domiciliées et ne subiront aucun châtement. Mais si ce sont des courtisanes vagabondes, elles seront fouettées après exposition sur un cheval de bois puis chassées de la ville avec interdiction d'y revenir sous peine de prison.

Voilà les quelques éléments que nous découvrons aux pages 299-301 dans le tome III de J.-B. Denisart, *Collection de décisions nouvelles... relatives à la jurisprudence*, édition de 1776. Le célèbre procureur au Châtelet nous renseigne tout de même bien plus que l'Encyclopédie qui accorde une dizaine de lignes au vocable « prostitution », alors que le fameux dictionnaire est bien plus prolixe sur d'autres faits de société. Toutes les classes de la société – en France comme ailleurs – ont recours aux services des filles de plaisir, mais les malheureuses n'ont guère droit à quelques égards : filles du bas peuple, de la populace si l'on veut, tombées dans une déchéance dont elles sont censées ne pas pouvoir sortir, elles demeurent infréquentables le jour. Seul le peintre William Hogarth, hostile aux diverses formes de l'hypocrisie sociale, publia en 1732 une série d'estampes intitulées « La carrière d'une courtisane » (« *A harlot's progress* ») destinées à faire passer un message moral à la classe moyenne anglaise².

Paris comptait, aux dires de certains, plus de trente mille filles de joie, sur six cents mille

habitants vers 1750 ; Londres peut-être cinquante mille pour sept cent cinquante mille âmes à la même époque ; et l'opinion publique semblait indulgente, les classes populaires surtout, à l'égard du commerce des charmes tandis que la police et les magistrats fermaient les yeux sauf cas de plainte. Henri IV avait légalisé le « métier infâme » cantonné dans des rues spéciales à Paris et autres villes du royaume, réservées à la quête païenne de la luxure.

Il faut dire que le siècle des Lumières – si décrié par l'Église de France et les Églises protestantes européennes pour avoir favorisé au moyen de la philosophie destructrice toutes les perversions humaines – a vu le développement – et parfois la promotion éhontée, qu'on pense aux œuvres du « divin marquis » – du libertinage, dont l'essor est en partie lié à l'affaiblissement du sentiment religieux et de la crainte du châtement divin, surtout dans les élites « socioculturelles » d'alors. Dans les aristocraties française et anglaise, l'adultère était considéré comme un substitut au divorce dans le royaume de France et comme un aimable divertissement indispensable à tout homme bien né et bien élevé outre-Manche depuis l'époque de la débauche sensuelle de la restauration des Stuarts.

Et tout un chacun a entendu parler de la licence sexuelle de la cour de la Régence en France, du Palais-Royal, haut lieu de la galanterie dévoyée, du Parc-aux-Cerfs, véritable lupanar champêtre organisé, disait-on, par la Pompadour à l'intention des jeunes courtisans à la libido exubérante. En ce milieu du XVIII^e siècle paraissent en France les fameux *Mémoires de Fanny Hill, femme de plaisir*, de John Cleland, publiés à Paris chez

² Une jeune et jolie campagnarde est présentée à un gentilhomme d'une sensualité débordante. La fille, experte en libertinage, réussit dans la carrière et devient riche. Mais, accusée d'un vol, elle est emprisonnée, tombe malade et meurt. À son enterrement n'assistent que des consœurs. Le péché recevait ainsi sa punition.

Lampsagne en 1751 après traduction sous le titre *La Fille de joye, ouvrage quintessencié de l'anglais*. La pornographie faisait irruption dans la haute société et préparait la voie aux débordements de Sade. Qui plus est, la fin du roman de Cleland est heureuse : le vice n'entraîne pas inéluctablement la déchéance. On est aux antipodes du message moralisateur de l'abbé Prévost dont la Manon Lescaut paie ses vices d'une mort ignominieuse. Au moins un Quimpérois a lu *Fanny Hill* : il s'agit de Jean-Hervé de Silguy, de vieille famille noble, magistrat « éclairé » et libéral, libertin aussi, et qui rapporta d'une escapade parisienne, en 1772, une voyante et compromettante vérole³.

Certes les amateurs de ce genre de lecture ne peuvent qu'être rares dans une petite ville où la haute société se limite à une trentaine de familles patriciennes de riche noblesse ou de bourgeoisie fortunée. Les petite et moyenne bourgeoisies – marchands, notaires et avocats, médecins, « fonctionnaires » des administrations locales, petit personnel de justice, artisans aisés... – besogneuses et attachées aux vertus familiales n'ont des Lumières qu'une vision tronquée par les inévitables déformations résultant à la fois de l'éloignement des foyers de l'esprit nouveau et des discours réducteurs et hostiles de membres du clergé local. Quant au peuple, illettré aux quatre cinquièmes et sans doute à 90 % pour les femmes, ses préoccupations sont d'abord alimentaires et d'emploi.

Du reste, à Quimper, la population dans son immense majorité semble adhérer aux valeurs de la Contre-Réforme catholique. Un indice est révélateur de l'influence morale du clergé. Sur deux mille de premières naissances après mariages relevées de 1700 à 1791 dans les actes de baptêmes pour les sept paroisses de cette ville de 8 000 âmes, les conceptions prénuptiales atteignent à peine le taux de 8 %. C'est peu comparativement au chiffre de la paroisse Saint-Georges de Lyon où il dépasse 10 %, atteignant même 20 % à la veille de la Révolution, et à Sotteville-lès-

Rouen où il est de 30 % pour la période 1760-1790. Certes, à Quimper comme ailleurs, ce taux augmente dans la seconde moitié du siècle pour atteindre 10 % – mais on est loin des taux élevés des grandes villes – pour la période 1750-1791, ce qui implique un affaiblissement possible, non pas de la foi – il serait hasardeux de tirer une telle conclusion sur un indice aussi fragile – mais de l'autorité ecclésiastique⁴. Cependant, il se peut que la licence sexuelle n'ait été qu'un phénomène marginal parmi les Quimpérois indigènes et que les filles de débauche n'aient disposé que d'une clientèle réduite aux gens de passage, marchands, marins du commerce, soldats, paysans aisés de retour du marché.

Il a été impossible de distinguer, parmi les filles qui ont fréquenté Quimper, entre les

³ Arch. dép. Finistère, 4 E 219-49, inventaire J.-H. Silguy, mars 1804. – J.-P. PÉRON, « Une famille de magistrats de Quimper : les Silguy », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 353-386. La vérole est notre bonne vieille syphilis ! Les inventaires après décès des membres de l'élite sociale quimpéroise, dans la seconde moitié du siècle, sont la plupart du temps muets sur le contenu des bibliothèques. Quand celui-ci est détaillé, c'est souvent partiellement. Du reste les ouvrages licencieux ou considérés comme tels peuvent avoir été distraits par les héritiers. « L'esprit de libertinage », selon l'expression de l'époque, semble fort répandu dans la haute société. Simon Bernard Joly, sieur de Rosgrand, étudiant en droit à Rennes au milieu des années 1760, écrit à sa jeune épouse, le 10 juillet 1765, que Rennes est infestée de vérole. Le 17 juillet, il évoque le cas d'un magistrat du parlement qui « a épousé [...] il y a quelques années une fille, dont le régiment de Saintonge et deux cents écoliers de droit ont eu les faveurs et même attrapé des véroles ». Un mois auparavant, il avait mandé à sa femme qu'il résistait victorieusement aux avances à lui faites par des dames fort en vue à Rennes. Arch. dép. Finistère, 105 J 267, correspondance Joly. Le rédacteur est le futur sénéchal de Quimperlé (1765-1790).

⁴ Arch. mun. Quimper, registres paroissiaux, 1700-1791. – A. ARMENGAUD, *La Famille et l'Enfant en France et en Angleterre du X^e au XVIII^e siècle : aspects démographiques*, Paris, SEDES, 1975. Il y a conception prénuptiale lorsque la naissance a lieu moins de huit mois après le mariage. Il s'agit d'une approximation car il y a des enfants prématurés qui naissent avant huit mois, mais le fait est rare.

« prostituées honteuses » qui exercent à la dérobée, plus ou moins clandestinement, originaires de la ville ou non, et les régulières dont le séjour au chef-lieu a été plus ou moins long et perturbé (prison, fouet...). Pour les premières, ont dû être du nombre des servantes chassées des maisons où elles étaient employées après découverte d'une grossesse indésirable ou de tels larcins insupportables aux maîtres. Cependant, à Quimper comme dans les autres villes, les jeunes servantes sont contrôlées moralement par des auxiliaires du clergé, ces fameuses sœurs des tiers ordres qui sont chargées de promouvoir et diffuser au sein de cette catégorie éminemment fragile des jeunes domestiques féminines les valeurs morales du catholicisme de la Contre-Réforme.

Ces auxiliaires de moralité, elles-mêmes servantes en fonction ou retirées – on y dénombre aussi quelques petites bourgeoises voire des dames de la noblesse locale, la plupart veuves – outre leur combat pour la pureté des mœurs, enseignent aussi les convenances sociales imposées aux épouses, mères, veuves, toutes choses qui conduisent au perfectionnement moral chrétien, gage du salut.

Quarante-deux de ces sœurs ont été repérées par leur état civil pour le siècle (1700-1790). La majorité d'entre elles sont nées à la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e et, dix ans avant la Révolution, elles ne sont plus que huit survivantes, ce qui est peu, et une seule d'entre elles a moins de cinquante ans. Là aussi, à l'instar du clergé séculier, le recrutement s'affaïsse. Et ces femmes dévotes et missionnaires peuvent-elles avoir quelque influence sur des filles de joie dont l'univers mental est à l'opposé du leur⁵ ? Gageons que les tentatives de ces sœurs en direction des femmes débauchées – au moins les professionnelles – ne pouvaient qu'être vouées à l'échec.

Du reste, le bas étage de la débauche vénérienne est formé de jeunes, ou moins jeunes, mendiants, individus incontrôlables

parce qu'errants, qui logent où on veut bien les accepter par charité (caves, remises, maisons abandonnées ou en réfection... tandis que la putain plus distinguée n'hésite pas à louer une chambre à l'auberge, là où la clientèle du lieu peut être appâtée. Il existe ainsi différents niveaux dans la déchéance : une mendicante se livre pour de la nourriture ; une ambulante de passage pratique des tarifs en argent comme les habituées de la ville qui sont une vingtaine tout au plus.

Les prostituées vagabondes forment une catégorie particulière des « gens sans aveu » – mendiants et autres gueux facilement qualifiés de fainéants et gens de sac et de corde par les nantis qui y voient des délinquants potentiels – et ces réprouvées, à l'instar des mendiants sans feu ni lieu, sont la hantise des administrations municipales et des magistrats locaux en charge de la police urbaine. D'où les mesures réitérées des autorités locales pour chasser les mendiants étrangers valides

⁵ Les tiers ordres sont ceux de Saint-François, Saint-Dominique, du Mont-Carmel, de Saint-Augustin. Ces vieilles filles ou veuves, distinguées par leurs mœurs, sont encouragées par leurs employeurs et le clergé à se faire les propagandistes de l'idéal féminin de perfection chrétienne et d'ange du foyer. Elles ont un statut social qui leur permet d'échapper à la misère : veuves d'artisans, de marchands, de notaires, anciennes servantes dotées d'une pension viagère par leurs employeurs. Entre autres exemples, on retiendra Olive Pouliquen, sœur de Saint-François, domestique chez Alain Kernafflen-Kergoz (1685-1750), avocat puis (1730) magistrat de l'amirauté de Quimper. Morte en 1729 à soixante-cinq ans, Olive était depuis le début du siècle membre de sa congrégation. Son employeur est issu d'une dynastie de robins qui fournit notoirement au clergé local : un oncle d'Alain, mort en 1697, était chanoine de Quimper, docteur de Sorbonne. Un frère d'Alain a aussi obtenu un doctorat de théologie et est devenu chanoine de la même cathédrale et meurt dans cette fonction en 1752. Un autre frère s'est fait jésuite et a rejoint le Canada. Il s'agit là d'une famille très dévote et très représentative du catholicisme tridentin à Quimper. (Arch. dép. Finistère, 2 G 25, déal du chapitre, f° 19 r° ; 66 J 64. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 BA 36, f° 67 r°. – Arch. mun. Quimper, registres paroissiaux des paroisses de la Chandeleur, du Saint-Esprit, de Saint-Julien, de Saint-Mathieu et de Saint-Ronan).

et interdire l'aumône à ces gueux indésirables. Mesures répressives – menace de la prison pour les misérables, amende pour les quidam apitoyés – prises surtout lors des années de crise pour endiguer l'afflux en ville des miséreux des paroisses rurales voisines, journaliers agricoles sans travail et chargés d'enfants affamés... et dont les femmes et les filles peuvent éventuellement se muer en prostituées occasionnelles. Ces gueux sont en outre des suspects-nés (vols...) et des foyers de maladies⁶.

La misère, la perte d'emploi, le vagabondage conséquent, éventuellement la fainéantise, forment ainsi le terreau de cette déchéance féminine souvent associée à la délinquance. Ces filles de joie, soumises à l'arbitraire d'une justice arrimée aux hantises et frayeurs des « honnestes gens », risquent, au début du siècle, surtout si elles sont suspectées de vols, même mineurs, et de récidives dans la débauche, de se voir déportées en Louisiane ou au mieux au Canada. Ainsi, en 1719, une quinzaine de ces filles écrouées à Quimper sont expédiées en Amérique sur l'ordre de l'intendant, en compagnie d'autres vagabonds⁷.

Par contre les repenties – celles qui ont renoncé au métier après un emprisonnement temporaire en général – peuvent trouver refuge, si elles n'ont plus de familles ou ont été rejetées par celles-ci, dans l'hospice Saint-Antoine, paroisse du Saint-Sauveur, où les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve les occupent à divers travaux ménagers tandis que le prêtre « directeur » (de conscience) des religieuses tente de leur réinculquer les préceptes moraux du catholicisme. Toutefois la méfiance demeure à leur égard. En août 1700, la municipalité de Quimper, qui administre les hôpitaux, nourrit quelques craintes de voir les repenties de l'hospice renouer avec le vice : leur « enfermement » est impossible puisque l'on peut facilement sortir de l'établissement et descendre en ville où seront justement sous peu encasernées des troupes

pour leurs quartiers d'hiver, clientèle alléchante pour des filles toujours fragiles⁸. De plus, ces anciennes prostituées sont en contact avec les jeunes filles pauvres et sans famille hébergées par l'hospice et qui apprennent les travaux d'aiguille auprès des sœurs, promiscuité éminemment dangereuse et qui exige une constante vigilance !

Le premier XVIII^e siècle : une activité feutrée, une répression hésitante

La première moitié du siècle est, en effet, plutôt marquée d'une relative tolérance de la part des autorités municipales et judiciaires, à l'exception des filles considérées comme vagabondes impénitentes et suspectées de vols. Des années

⁶ En 1742, le sénéchal du présidial de Quimper, Hervé-Gabriel de Silguy, avait pris une ordonnance pour interdire la mendicité, sous peine de prison et du fouet en cas de récidive. La même ordonnance punissait d'une amende ceux qui fourniraient le gîte aux mendiants étrangers. Les mesures firent long feu. En juillet 1766, Jean-Hervé de Silguy, fils du précédent, sénéchal à la suite de son père, arrêta un règlement de police qui intimait aux mendiants domiciliés depuis moins de cinq ans à Quimper l'ordre de déguerpir sous les vingt-quatre heures. Là aussi, ce fut d'application impossible. Les douze commissaires de police de la ville, nommés par la municipalité pour surveiller les cabarets – fréquentés par des filles et... des élèves du collège – les marchands indécents, les officines de jeux de hasard, etc., n'avaient pas les moyens, après expulsion, d'empêcher les gueux de revenir. (B. FATHY, « La police à Quimper au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, 1884, p. 212-236. – Arch. mun. Quimper, 1 FF 3).

⁷ Arch. dép. Finistère, B 759, f° 6 r°, B 770, f° 14. Le régent Philippe d'Orléans avait donné des ordres prescrivant d'arrêter les vagabonds, mendiants et autres gueux valides pour les transférer aux colonies. Des prostituées ambulantes capturées furent aussi des voyages (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1288). En 1763, le vieux recteur de Fouesnant, Noël Perrot, sollicita de l'intendant la déportation en Amérique d'une de ses paroissiennes, jeune fille de vingt-six ans, aux « fréquentations scandaleuses » ! (*ibid.*, C 2476).

⁸ Arch. dép. Finistère, 2 E 100 bis, f° 73, délibération du 19 août 1700.

1720 au début de la décennie 1760-1770, les registres d'écrous ne livrent qu'une bien maigre moisson s'agissant des « filles de joie ». Il se peut aussi que l'activité des filles n'ait été qu'occasionnelle et que, sur place, des « libertines » quimpéroises aient soulagé les ardeurs des soldats de passage encaernés, des collégiens âgés – beaucoup ont atteint leur vingtième anniversaire et au-delà lorsqu'ils fréquentent les grandes classes – et autres hommes mariés à la libido remuante et insatisfaite.

Aussi bien, certaines des filles-mères de la ville – entendons par là les originaires et celles qui s'y sont installées récemment en quête de travail et qui ont été réduites à vendre leurs charmes – sont à ranger parmi les filles de joie occasionnelles qui assument leur progéniture issue des amours illicites. On peut le penser quand on constate que plusieurs Quimpéroises ont mis au monde plusieurs enfants naturels pour chacune d'elles. Ainsi, des années 1720 à l'année 1735, une certaine Anne Piouffle, fille d'un marchand boucher de la paroisse du Saint-Sauveur, a porté cinq illégitimes au baptême, quatre étant baptisés à Saint-Sauveur, un à Locmaria. Il en va de même pour quelques autres, dont une qui accouche de trois illégitimes de 1728 à 1733, paroisse de la Chandeleur. Gageons que la ville abrite quelques jeunes femmes peu farouches recherchées par une clientèle surtout nocturne, à l'instar de ces trois élèves du collège des jésuites qui, en novembre 1700, sont écrouées sous l'inculpation de libertinage⁹.

De plus les abandons d'enfants sont rares pendant ce demi-siècle, ce qui constitue un indice pour estimer que la prostitution quimpéroise demeure un fait marginal, plus ou moins occulté¹⁰. Point trop inquiétées, les quelques filles qui hantent les rues, à l'instar de celles qui sont grosses des œuvres d'un séducteur, peuvent, semble-t-il, quand elles sont « prises », recourir discrè-

tement aux soins de tel chirurgien ou de telle sage-femme, ce qui déchaîne les foudres des magistrats du présidial qui rappellent à l'occasion que cette clandestinité est répréhensible et condamnable d'autant que ces grossesses sont cachées¹¹.

Les filles de joie qui opèrent à Quimper, toujours sous la menace d'une arrestation pour trouble à l'ordre public ou attentat à la pudeur avec la sanction du pilori ou des verges, le font nuitamment dans la ville et indifféremment le jour ou la nuit aux alentours d'icelle. Celles qui sont suspectées de vol(s) sont particulièrement traquées : en 1752, trois sœurs prostituées ambulantes venues de Lorient sont emprisonnées après

⁹ Arch. dép. Finistère, B 766, 27 r°.

¹⁰ En février 1725, le présidial, après enquête, décrète d'emprisonnement un certain Yves Donnars qui, le 2 août 1724, a abandonné un nouveau-né dans la rue Mesgloaguen près de l'hospice Saint-Antoine. Mais le personnage a quitté la ville.

C'est dire qu'il existe aussi des couples légitimes « abandonneurs », comme des jeunes filles voire des veuves qui sont parvenues à cacher leur grossesse et se débarrassent de l'enfant nuitamment en l'exposant ici ou là (Arch. dép. Finistère, B 74, f° 6). Quant à l'infanticide, il est rarissime. Un seul cas tardif a été relevé dans les archives du présidial (procédures criminelles). En 1780, une veuve d'une trentaine d'années est accusée d'avoir caché sa grossesse, accouché clandestinement et enterré l'enfant viable en bordure du couvent des capucins dans un champ longeant la route de Locronan. Écrouée sur décret de prise de corps en novembre 1780, la suspicion étant suffisamment fondée, elle nie tout. Comme les témoins interrogés n'apportent que des indices partiels et non déterminants – un ventre gonflé qui est redevenu normal après la découverte du cadavre du bébé, une bêche empruntée par l'accusée à une amie – la femme est mise hors accusation au printemps 1781 (*ibid.*, B 793, affaire Catherine Coadier).

¹¹ *Ibid.*, B 728, 5 r°. Il arrive aussi que les prostituées se trouvent des protecteurs surprenants. Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1731, quatre prostituées détenues à l'hôpital Saint-Antoine sont libérées par quelques dragons du régiment d'Harcourt en garnison à Quimper, probablement anciens clients réguliers durant leur casernement. À noter que l'une d'elles avait été enfermée sur requête du recteur de La Chandeleur pour ses « débordements » (*ibid.*, B 748).

avoir tenté une grivèlerie dans une gargote de la rue Vily. L'une d'elles, surnommée « sœur Agathe », avoue lors de son interrogatoire – où elle dit complaisamment qu'elle s'abandonne aux troupes – qu'elle a déjà hanté les rues de Quimper à l'époque de la garnison des Suisses quelques années auparavant et y a subi le fouet. Toutes les trois nient qu'elles aient eu l'intention de voler l'aubergiste. Il semblerait qu'elles aient pris contact avec une célébrité locale de la débauche vénérienne, Françoise Glévarec, dite « La Magaden », pour installer un réseau de prostituées à Quimper. La Magaden, écrouée elle aussi, est condamnée par sentence présidiale du 2 décembre 1752 à l'internement à perpétuité dans une maison de force, comme putain et voleuse. En octobre 1753, pourvoi en révision ayant été porté au Conseil des parties, le roi commue la peine en bannissement pour neuf ans hors de la sénéchaussée de Quimper¹². Les présumées complices tâtent de la prison, semble-t-il (le jugement manque).

En juin 1768 c'est sur dénonciation – probablement par les dames du couvent de la Retraite – que sont incarcérées deux filles de mauvaise vie réputées inconnues mais notoirement fréquentées. Elles ont été capturées par la patrouille nocturne sur les lieux de leur commerce, dans un champ proche du couvent ci-dessus, paroisse Saint-Mathieu. Il est probable que les vertueuses dames de la bonne société et leurs émules, femmes du peuple également dévotes et préoccupées de moralité publique, aient été excédées, depuis leur retraite conventuelle, par le manège des deux libertines troublant la paix du voisinage. Les deux filles sont relâchées au bout d'un jour de détention sur ordre du lieutenant civil et criminel du présidial, rien de grave n'ayant été retenu contre elles et aussi bien parce que la prison est surpeuplée¹³.

1767-1791 : une répression bancale et sans résultats d'un phénomène en essor

C'est à cette époque, dans les années 1760, qu'une répression plus vigilante s'abat sur les filles de joie. En 1767 est installée dans une bâtisse du Bout-du-Pont, paroisse de Locmaria, sur la rive droite de l'Odét, une maison de force vulgairement nommée « Bicêtre » par une sorte de dérision. De 1767 à 1772, on y entasse toute la lèpre sociale quimpéroise, prostituées vénériennes ou non, mendiants suspects, fous, débauchés dont la parentèle a demandé l'internement. Dans cette maison de correction, véritable mouvoir, des filles de mauvaise vie accouchent et meurent et leur progéniture ne leur survit guère, dans une promiscuité des sexes dégradante et une absence totale d'hygiène. L'effrayante mortalité qui sévit dans ce cloaque infect et pestilentiel émeut finalement les autorités locales : l'établissement est fermé en 1772. Désormais, les parias de Quimper sont transférés à la maison de force de Rennes après un court séjour en prison rue Verdelet¹⁴.

¹² *Ibid.*, B 776, 9 v°, 10 r° et 15 v° ; B 794 ; B 798.

¹³ *Ibid.*, B 751 2 r°. Le champ des activités des deux filles se situait à l'emplacement de la place La Tour-d'Auvergne.

¹⁴ On sait que Bicêtre était un hospice célèbre au sud-est de Paris, dans lequel on enfermait aussi les vénériens, les fous – la folie n'était pas médicalisée – les débauchés, etc. Les femmes étaient internées à Sainte-Pélagie ou à la Salpêtrière.

Ces maisons de correction avaient sinistre réputation du fait surtout de la surmortalité qui y régnait et de la réputation d'arbitraire dans les décisions d'enfermement prises par les autorités de police ou de justice, les lettres de cachet, ou à la demande des familles. Dans le Bicêtre quimpérois l'entassement de syphilitiques, de dysentériques et autres typhiques explique les crues de mortalité périodiques : pour la seule année 1771, on y dénombre 89 morts sur les 111 de la paroisse de Locmaria, dont plusieurs décès d'enfants illégitimes en bas âge. En mars 1770, l'établissement renferme 148



Xavier Sigalon (1787-1837), *Jeune courtisane*, 1822, huile sur toile.

H. : 121 mm ; L. : 1,54 mm

Ainsi pour les années 1774 et 1775 une vingtaine de filles sont expédiées à Rennes. Il en est qui sont certainement passées à travers les mailles du filet, d'aucunes ayant peut-être bénéficié de quelque protection¹⁵. Il est malheureusement impossible, vu l'insuffisance documentaire, de donner un nombre fiable de « régulières » opérant dans la ville et autour d'icelle, d'autant que les ambulantes – qui détalent lors des foucades répressives des juges de police – sont peut-être les plus nombreuses : ces dernières sont parfois capturées par la maréchaussée comme vagabondes et reconduites à Quimper d'où elles sont convoyées à Rennes, mêlées à d'autres errants.

Car les années 1770-1780 montrent une véritable recrudescence de la prostitution quimpéroise en dépit de la vigilance accrue des autorités de police. Il est vrai que Quimper est devenue une ville de garnisons régulières depuis la guerre de Sept Ans (1756-1763) et que les filles y sont attirées par la présence renouvelée de soldats, clientèle facile et peu préoccupée de l'opinion locale. Les années 1780-1783 surtout ont été fertiles en activité pour les filles de joie, et ce sont aussi les plus fécondes en renseigne-

ments pour mieux connaître les fauteuses d'un désordre si particulier et qu'on tente vainement de réprimer, et dont il ne faut pas oublier qu'il a aussi pour cause l'aggravation de la pauvreté et de la misère dans ces dernières années de l'Ancien Régime.

Exposer quelques exemples évocateurs de ces jeunes filles ou femmes débauchées, au risque de lasser le lecteur, n'a d'autre but que de montrer la diversité des situations individuelles, la rechute presque fatale, le rejet, souvent, par les familles de ces vagabondes du sexe vouées à finir leurs jours dans les hospices lorsque l'âge et la maladie en auront fait des épaves.

Ainsi le 2 novembre 1779, une certaine Marguerite Boré, réputée « fille de mauvaise vie », est conduite aux prisons par la garde nocturne alors qu'elle tentait de débaucher des dragons du régiment de Penthievre. Sa famille la réclame, ce qui entraîne sa libération en mars 1780. À la fin de décembre 1779, Isabelle Kersalaun, de Plogonnec, et Catherine Le Bonnaire, de Scaër, sont prises en flagrant délit avec des soldats du régiment de Bassigny-Infanterie, sur dénonciation par la « clameur publique ». Elles sont conduites à la maison de force de Rennes en mars 1780. Isabelle, libérée au bout de quelques mois, renoue avec la débauche : au début de novembre 1781, la voici de nouveau écrouée à Quimper après son arrestation par la gendarmerie en compagnie de quelques soldats en partance pour l'Amérique. Un long séjour à Rennes ne l'a guère assagi à l'instar de bon nombre de récidivistes.

Le 10 janvier 1780, Jeanne Montfort et sa fille Perrine, « scandaleuses », sont enfermées sur la requête du procureur du roi près la maréchaussée. Quinze jours plus

pensionnaires dont environ 80 prostituées, certaines transférées de Brest et Lorient. Pour les conditions de vie dans la maison de correction de Quimper voir Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1309, liasse Quimper.

¹⁵ Arch. dép. Finistère, B 779, 3 v° à 43 r°.

tard, trois autres prostituées qui ont opéré à Quimper les rejoignent dans la prison de la rue Verdelet, conduites par la brigade de Châteaulin où elles ont été prises, sur ordre du même magistrat. Le 16 février, deux autres « putains » – le terme tend à se substituer à celui de catin –, sans domicile connu, l'une originaire d'Ergué-Armel, viennent grossir le nombre des filles emprisonnées, après arrestation à la clameur publique. Trois semaines plus tard, une jeune fille d'Elliant qui exerçait dans les bois autour de Quimper se retrouve hébergée « au pain du roi », ainsi que ses deux compagnons vagabonds qui la ravitaillaient en nourriture et en clients. Le 16 avril, une jeune cuisinière (vingt-trois ans) de Plobannalec, à peine sortie de la maison de force de Rennes, est appréhendée dans un cabaret à Rosporden en compagnie de dragons en goguette : elle aussi avait opéré à Quimper.

Le 10 juin 1780, c'est une toute jeune fille de dix-sept ans, originaire de Douarnenez, qui fait un séjour en geôle avant d'être convoyée à Rennes. Elle est suivie le 22 du même mois par une Plomelinoise de dix-huit ans qui a déjà connu quinze mois de détention à Rennes : c'est dire la précocité du naufrage de l'adolescente. Libérée au bout de quelques jours, elle recommence ses débauches, ce qui la reconduit rue Verdelet le 18 octobre 1780. Cette fille à soldats, probablement considérée comme irrécupérable par les juges du présidial, n'est pas renvoyée à Rennes.

La prison de Quimper est ainsi constamment peuplée de filles de mauvaise vie. Pour la seule année 1780, on en dénombre une bonne quinzaine ; pour 1781, une dizaine. L'année 1782 voit passer quatorze putains et 1783 une vingtaine. Lorsque les parents réclament leur progéniture dévoyée, ou les maris leurs épouses, la liberté leur est rendue presque aussitôt ou du moins à court terme : le 28 octobre 1780, une jeune libertine de

Kerfeunteun est élargie après un jour en prison sur intervention de ses parents.

Ces mêmes parents ou conjoints peuvent aussi demander l'internement des filles ou épouses scandaleuses qui défraient la chronique locale. Le 21 juin 1780, un mari fait enfermer sa femme adonnée à la débauche. Deux mois plus tard, une autre femme mariée, de Quimper, est écrouée à la demande de la famille excédée par la clameur publique : la malheureuse meurt en prison au bout d'un mois et demi de détention. Le 20 octobre, une jeune prostituée de dix-huit ans, originaire de Pouldergat, « adonnée au vice et ne s'étant pas corrigée », est transférée au dépôt de Rennes sur sollicitation de son père et de son frère aîné majeur. Quelques jours après, c'est un mari brestois qui obtient l'enfermement provisoire de son épouse – elle exerçait ses talents à Quimper – dont l'inconduite est notoire.

Il arrive souvent que la famille ne donne pas signe de vie et abandonne la dévergondée. Il en va ainsi pour Marguerite Perrot, jeune fille de Quimper écrouée le 17 octobre 1781, « roulant avec la troupe », déjà incarcérée trois fois pour ses dérégléments. C'est aussi le cas de Marguerite Le Bihan, de Bannalec, au passé lourd – elle a passé dix-huit mois à Rennes et ne s'est pas amendée – que sa parentèle abandonne à son sort après son arrestation le 18 octobre 1781. On notera au passage que toutes deux ont été capturées par des officiers en garnison à Quimper, attentifs à préserver leurs hommes des risques de la licence sexuelle (maladies, vols, guet-apens). Une peine d'emprisonnement sanctionne d'ailleurs les soldats tentés par le repos du guerrier que l'on peut trouver dans les auberges des villes hantées par les « roulures ».

Qui sont ces filles qui se prostituent et sont pour beaucoup d'entre elles marquées par les stigmates de la vérole ? La majeure partie semble sans profession et pratique le vagabondage sexuel comme seule possibilité

de ressources. Sur les quatre-vingt-cinq filles répertoriées dans les registres d'écrous de 1774 à 1783 on découvre deux lingères, une cuisinière, une marchande de fruits, quelques épouses. La plupart sont issues de la misère paysanne, filles de journaliers agricoles acculées à vivre de leurs charmes et qui ont aussi bien fui la dure existence des servantes-adolescentes rurales. Quelques cas exceptionnels étonnent : ainsi, le 5 mai 1782, est confiée aux geôliers de Quimper, Angélique, seize ans, fille d'un sergent-major du Royal-Roussillon-Infanterie, capturée par un caporal du régiment de Berwick dont elle suivait l'étape !

À Quimper, des habitants sont donc vigilants à l'égard du vice : le recours à la clameur publique est d'autant plus nécessaire que les patrouilles nocturnes de la garde ne peuvent tout contrôler et débusquer toutes les malfaisantes. Les dénonciateurs doivent être majoritairement des épouses inquiètes pour leurs maris qui, après quelques libations au cabaret, peuvent se laisser aller à enfreindre la morale conjugale ; et des mères inquiètes pour la santé de leur progéniture masculine pubère ! La vérole est non seulement une marque honteuse mais elle se transmet et peut être mortelle.

Lorsque des renseignements signalétiques sont fournis – souvent par le geôlier – il est possible de faire une statistique élémentaire sur les filles de joie. Sur vingt-sept prostituées dont l'âge est mentionné, douze ont moins de vingt ans et six ont dépassé la trentaine, le record étant détenu par une quadragénaire avancée, Marie Menguy qui, le 10 juin 1774, accouche nuitamment sous le porche de la cathédrale, aidée d'une compagne de débauche. Par ailleurs, la totalité des filles sont considérées comme valides, une seule est qualifiée de folle. Quant à la récidive, elle est quasi générale. La prison elle-même, avec la promiscuité des sexes, est, on l'a vu, un antre du vice. La réinsertion familiale demeure aléatoire... Enfin, des

mères perdues de vices peuvent initier leur(s) fille(s) au métier. Le 20 mai 1774 est écrouée Marie Kervennec, quarante-six ans, « d'une inconduite affreuse, ayant immolé sa fille livrée aux libertins à prix d'argent » lit-on dans le rapport d'écrou.

Quant aux dits libertins, la documentation est muette sur cette évanescence clientèle. La société masculine, à Quimper comme ailleurs, ne risque guère de voir révéler ses tares (alcoolisme, permissivité sexuelle...) : il existe une sorte de consensus et l'Église elle-même ferme les yeux sur ces débordements occasionnels de laïcs en quête d'exutoires aux peines et à la monotonie quotidiennes¹⁶.

Cet essor de la prostitution dans la seconde moitié du siècle explique l'explosion du nombre des bébés abandonnés portés au baptême par des sages-femmes ou des notables, parfois des médecins ou chirurgiens, à la porte desquels ils ont été déposés, avant d'être confiés à l'hospice Saint-Antoine. Sur ces 379 bambins – en fait 383 mais quatre ont été reconnus au bout de quelques jours – 316 sont nés après le 1^{er} jan-

¹⁶ Pour tout ce qui précède : Arch. dép. Finistère, B 779, f° 3 v°, 4, 5, 6 r°, 9 r°, 10 v°, 17 r°, 18 v°, 24 r°, 42 v°, 43 r° ; B 780, f° 9 r°, 11, 12 r°, 16, 17 v°, 18 r°, 22, 30, 31, 33, 35, 42, 43, 69 ; B 781, f° 2 à 64. Les officiers devaient être particulièrement vigilants quant aux « virées » de leurs soldats dans les auberges et cabarets, là où se faisaient les rencontres. Bon nombre de leurs hommes se retrouvaient victimes d'affections vénériennes ou de la gale, qui se transmet aussi par contact sexuel. Les services de l'intendance de Bretagne payaient aux chirurgiens-majors des régiments une indemnité pour soins aux vénériens et galeux. Les étapes urbaines de ces troupes étaient des lieux à hauts risques. De 1775 à 1789, la désignation des régiments bénéficiaires des secours du roi comprend ceux de Beaujolais, d'Île-de-France, de Neustrie, de Rouergue, etc., tous passés à Quimper où ils ont séjourné quelque temps avant de s'embarquer à Lorient ou Brest au temps de la guerre d'Amérique (1778-1783), villes de garnison encore plus dangereuses que Quimper par le nombre plus important de prostituées et la plus grande facilité d'échapper à la surveillance des gradés dans des villes plus peuplées et qui offrent plus de lieux de débauche (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2556 à 2560).

vier 1750, soit plus de 82 %, et 145 (38 %) ont vu le jour de 1781 à 1791. Rapporté aux naissances-baptêmes du 1^{er} janvier 1700 au 31 décembre 1791, le nombre des « nés de pères et mères inconnus » forme 1,3 % du total, mais 2,26 % pour la paroisse Saint-Mathieu, la plus miséreuse de la ville. Le taux de naissances illégitimes pour la même période est de 1,8 % (504 naissances illégitimes sur 27 877)¹⁷.

Quel est le sort de ces enfants trouvés, issus pour leur immense majorité des amours vénales ? L'hospice les place chez des nourrices mercenaires, à Quimper ou dans les paroisses circonvoisines. Une effroyable surmortalité sévit parmi ces infortunés, livrés à l'absence totale des pratiques élémentaires d'hygiène surtout chez les nourrices rurales qui, mieux payées pour les nourrissons à elles confiés par les parents aisés de Quimper, négligent ceux de l'hospice, leur donnant du lait de vache trop lourd, des bouillies trop épaisses, et ne s'embarrassant pas de la propreté des biberons, toutes choses qui déclenchent de mortelles diarrhées¹⁸. Pour Quimper, on dispose de quelques éléments de comptage fort incomplets : de 1700 à 1791, une centaine de ces abandonnés décèdent dans leur première année d'existence mais il est impossible de savoir combien d'entre eux ont été confiés à des nourrices de la ville¹⁹.

Enfin, que deviennent les « filles de joie » ? L'ignorance de leur sort est quasiment totale. D'une part, pour bon nombre d'entre elles, Quimper n'a été qu'une étape. D'autre part, les registres des décès-sépultures des paroisses ne donnent guère de précisions, trop souvent, sur les jeunes filles ou femmes célibataires mortes dans les hospices : rien sur l'âge, la condition sociale (mendiante, servante, etc.). Il arrive même que la mention ne porte que « femme de la paroisse de ... âgée d'environ... ». Un repérage est donc impossible. Et les étrangères à Quimper sont aussi bien retournées dans

leurs paroisses natales pour y finir leurs jours.

Par ailleurs, il a été impossible, pour les mêmes causes, de repérer celles de ces filles de plaisir qui sont mortes en couches ou des suites de ces couches dans les paroisses de la ville et particulièrement à l'hôtel-Dieu, paroisse du Saint-Esprit. Sur les 3 100 décès de Quimpéroises ayant été mères au moins une fois, âgées de vingt à quarante-cinq ans, du 1^{er} janvier 1700 au 31 décembre 1791 et repérées par leur état civil, on en a dénombré 424 mortes dans l'année qui suit leur accouchement – soit près d'une sur sept – y compris, s'entend, les mortes « en peine d'enfant » le jour même des couches. Il arrive que l'acte de décès-sépulture ne mentionne même pas si la femme est mariée, et les homonymies rendent la tâche du chercheur malaisée. On ne peut donc évaluer l'éventuelle surmortalité des filles-mères, prostituées ou non.

Les Constituants, par une loi du 22 juillet 1791, décrétèrent que les prostituées ne seront arrêtées que si elles troublent l'ordre public et commettent des outrages publics à la pudeur. Mais leur situation ne changea guère : elles restaient livrées à l'arbitraire de la police et des magistrats. En

¹⁷ La paroisse Saint-Mathieu, pour deux mille cinq cents âmes environ, abrite cinq cents indigents au moins. En ce qui concerne les illégitimes (ou naturels), la proportion est faible. Pour comparaison, elle varie à Lyon de 5 à 10 % au XVIII^e siècle ; à Lille, elle est de 12 % à la veille de 1789 ; à Nantes, elle passe de 3 % au début du siècle à 10 % à la fin. (A. ARMENGAUD, *op. cit.*).

¹⁸ Sur le nourrissage mercenaire, lire Marie-Françoise COLIN, *Les Enfants mis en nourrice dans le pays de Quimper aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Brest, Université de Bretagne occidentale, s.d. (mémoire de maîtrise). Signalons que le taux de mortalité infantile, toutes paroisses confondues, est à Quimper de 18 % environ.

¹⁹ À Caen, entre le début et la fin du XVIII^e siècle, la mortalité avant un an des enfants trouvés passe de 54 à 72 % ; à Paris, de 60 à 80 % ; à Rouen, de 58 à 95 %. (M. CHENAL, *Préparation au concours d'inspecteur... de l'aide sociale à l'enfance de la préfecture de Paris*, cours dactylographié, 1962).

1802, les filles « légales » – la prostitution clandestine fleurissait toujours partout – furent contraintes de s'inscrire sur un registre et astreintes à des inspections par des officiers de santé. Le XIX^e siècle vit à Quimper comme ailleurs l'apparition des « maisons de tolérance », surveillées à Paris par le préfet de police, dans les villes de plus de 40 000 âmes par le préfet et dans les villes de moindre importance, telle Quimper, par la municipalité et les commissaires de police. L'« administration » de la prostitution légale, les rapports des commissaires et des services de santé et éventuellement la presse à propos des faits divers impliquant des filles permettent ainsi une étude plus précise et affinée du « mal nécessaire » – pour les générations passées – et de ses protagonistes dans une ville qui double sa population sur un siècle, devient quelque peu industrielle et socialement plus diversifiée, et se met au diapason, progressivement, des villes moyennes de province dans lesquelles le (ou les) bordel(s) – fréquenté(s) par presque toutes les classes sociales, du prolétaire en goguette au bourgeois tenté par le dévergondage, en passant par le jeune soldat en chaleur – devient une

sorte d'institution tacitement reconnue de (presque) tous²⁰.

20 Les errements antérieurs ne disparaissent pas pour autant. Sont ainsi associées la prison et la prophylaxie : en octobre 1811, trente-deux prostituées vagabondes ou non sont provisoirement sous les verrous et parmi elles quatorze vénériennes reçoivent des soins à l'infirmerie sous le contrôle d'un médecin. Trois d'entre elles, considérées comme guéries, sont remises en liberté. Le préfet avait d'ailleurs enjoint au maire, après la visite médicale imposée à toutes les filles en activité, d'enfermer les vénériennes et les douteuses, seul moyen de les contraindre à des soins.

En 1829, le maire, qui a reçu des plaintes réitérées du colonel commandant le 52^e d'infanterie caserné à Quimper, dont des soldats ont contracté la syphilis après fréquentation des filles publiques, considère toujours l'enfermement assorti du traitement médical comme la panacée pour contrôler la contagion, alors que le procureur du roi du tribunal souhaite que l'hospice prenne en charge les filles malades. Désaccord révélateur des avatars administratifs sur la question ! (Arch. mun. Quimper, 6 D 4, f^o 101, 6 D 5, f^o 178 v^o). Signalons que, dans les années 1840, quarante à cinquante filles ou femmes se prostituent à Quimper, professionnelles *in situ* ou ambulantes, dont quinze à vingt sont syphilitiques (Arch. dép. Finistère, 4 M 34, rapport du médecin de l'hospice, mars 1844).

Résumé

À Quimper, le siècle des Lumières a-t-il été « libertin » au sens où on l'entendait alors ? Les élites et les couches populaires masculines semblent avoir effectivement été tentées, au moins occasionnellement, par la débauche sexuelle, si possible camouflée tant la pesanteur sociale et la surveillance du clergé étaient fortes. Les clients des prostituées locales, peu nombreuses au regard des cohortes de filles de mauvaise vie opérant à Brest surtout quand la flotte y est stationnée, sont d'abord des soldats en garnison, des marins du commerce, des travailleurs itinérants, que les dispensatrices de plaisirs fugaces peuvent gratifier de cadeaux vénériens. Ces femmes – souvent de très jeunes filles en rupture de ban issues du monde des miséreux –, méprisées et abandonnées à leur sort, parfois enfermées lors des velléités répressives, réduites à abandonner leur progéniture née des amours vénales, mendiantes dans leur vieillesse prématurée, n'ont, ici comme ailleurs, laissé que peu de traces dans une société où la marginalité et le vice étaient hypocritement occultés.

Abstract

Was the “siècle des Lumières” in Quimper a « libertine » century in the meaning then given to the word ? The local elites and working class men indeed seem to have been tempted, at least occasionally, by sexual debauchery, occasions which they had to keep secret, as well they could, so heavy was the weight of social conventions and of ecclesiastical surveillance. The customers of local prostitutes, few in number when compared with the cohorts of girls operating in Brest – especially when the Atlantic fleet was stationed there – were soldiers, sailors, itinerant working men, to whom those prostitutes often offered venereal presents. Those women were often very young girls from the lowest orders of society, which they had fled. They were despised and left to themselves, thrown into prison when time was deemed right for repression, compelled to abandon their illegitimate offspring, and to beg in the streets when they became too old for their trade. Here, like elsewhere, these girls have left very few traces in the records of a society in which marginality and vice were carefully hidden under the veil of hypocrisy.

Diverradur

Daoust ha “libertin” eo bet kantvedad ar Sklêrijenn e Kemper (« libertin » o terhel d'ar ster 'oa e hini en amzer-ze) ? War a zeblant, ya, e vefe bet temptet, dre zigouez gwechou 'zo, tud a-zoare ha gwazed a reñk izel gand al likaouerez med e kuz mar plij kement e oa kabestret striz an oller heñver-ze, hag ar veleien bepred war evez. Ne oa ket stank ar gisti e kêr eskoaz ar strolladou a oa anezo e Brest, dreist-oll pa ziskenne ar vartoloded d'an douar ; soudarded e gwarnizon, martoloded a genwerz, labourerien mond-dond eo ar baotred a dostae da genta ouz ar vilgened-se a oar kinnig plijadureziou berrbad ha kleñvedou naplerez war ar marhad. Yaouank-flamm med divarhet e oa aliez ar merhed-se, reuzeudig o zud, disprizet, kasaet, forbanet, toullbahet mareou 'zo pa veze harz warno, rediet da zilezel o goradenn ganet diwar karanteziou kalon-arhant, ha da glask o boued eur wech deuet koz a-raog an oad. Ne reer ket kalz ano anezo e Kemper nag e leh all ken mouchet ma oa ar fall-vuhez er gevredigez pilpous.

Documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793

par Jean-Louis Autret

Dans un premier temps, la Révolution fut plutôt bien accueillie en Bretagne. Mais les Bretons furent vite déçus par la tournure des événements. Le vote de la Constitution civile du clergé le 12 juillet 1790 fut mal reçu. Dans le Léon, la plupart des prêtres devinrent réfractaires en refusant de prêter le serment de fidélité à cette Constitution civile. Ce qui mit le feu aux poudres, ce fut le décret de la Convention stipulant la levée de 300 000 hommes, le 24 février 1793. En mars 1793, des batailles rangées opposent dans le Léon des paysans et des gardes nationaux. En particulier, le 24 mars 1793, les troupes du général Canclaux, venues de Lesneven, brisent une insurrection paysanne au pont de Kerguidu en Plougoulm. La bataille de Kerguidu a fortement marqué les esprits dans le Léon. En 1877 et 1878, Lan Inisan, prêtre de Plounévez-Lochrist, faisait paraître, en deux parties, *Emgann Kergidu*, pour garder la mémoire de cet événement : cet ouvrage est devenu l'un des classiques de la littérature en langue bretonne. Aux Archives départementales du Finistère, de nombreux documents rappellent également ce combat. Voici par exemple cinq interrogatoires particulièrement intéressants.

I. Interrogatoire de Jean Saout, cultivateur à Plouvorn¹

Comité de Sûreté et défense générale
Landerneau

6 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize (deuxième de la République) à 9 heures du matin a été amené au Comité le nommé Jean Saout natif de la paroisse de Plouvorn, âgé de trente deux ans, cultivateur, cy-devant Domestique de l'ancien Recteur.

Interrogé si le Dimanche avant l'affaire, il avait été avec deux autres personnes inconnues au Maire, chez ce dernier environ 10 heures du soir pour le prévenir de ce qui devait avoir lieu le Dimanche suivant et l'inviter à s'y trouver ? a répondu négativement.

Interrogé si le Dimanche 24 Mars il fut au Bourg de Plouvorn dans la matinée ? a

* Je tiens à remercier Jean-Pierre Brunterc'h, conservateur en chef aux Archives nationales, qui m'a aidé à transcrire certains passages des documents.

¹ Arch. dép. Finistère, 24 L 37.

répondit qu'il se rendit au Bourg environ les 9 heures du matin et de là à Lambader et qu'il se retira chez lui pour dîner.

Interrogé ce qui le fit revenir au Bourg après-midi, a répondu qu'il y revint au bruit du tocsin et qu'il s'arma d'une fourche et se munit de poudre et de plomb.

Interrogé pourquoi il s'était armé d'une fourche, et muni de poudre et plomb, a répondu pour se défendre des soldats qui venaient de St Pol, lui avait-on dit, attaquer Guittévédé² et qu'il s'était pourvu de poudre et plomb dans l'espoir de se procurer un fusil.

Interrogé s'il se rappelle les noms de ceux qui lui avaient dit que les soldats venaient de St Pol et se portaient sur Guittévédé² ? a répondu ne pas se rappeler leurs noms.

Interrogé pourquoi il se rendait à Plouvorn au lieu d'aller directement à Guittévédé dont il s'éloignait, ou s'il avait connaissance que le lieu choisi pour le rassemblement devait être Plouvorn ? a répondu qu'il avait appris que le rassemblement de la paroisse devait avoir lieu à Plouvorn pour de là se porter à Kerguidu.

Interrogé s'il y trouva beaucoup de monde rassemblé ? a répondu que le cimetière et la place du Bourg étaient remplis.

Interrogé comment et de qui il se procura un fusil, a répondu que se rendant du bourg de Plouvorn à Kervren un particulier lui proposa son fusil et prit de lui la fourche, qu'au surplus ce particulier lui est inconnu.

Lui ayant observé qu'il a du céder sa fourche à Guillaume Prigent du Moulin de Troërin, a répondu qu'il croit effectivement que c'est avec ce particulier qu'il a fait l'échange.

Interrogé jusqu'où se porta le rassemblement ? a répondu que lui et une grande partie des rassemblés se portèrent jusqu'à Kervren

Interrogé s'il a tiré quelques coups de fusil ? a répondu en avoir tiré deux à trois et les avoir dirigés sur les soldats qui occupaient le grand chemin, mais qu'il était à une certaine distance d'eux et que son fusil n'était chargé la 1^{ère} fois que de petits plombs et ensuite de balle coupée qu'il avait préparé ainsi quelques jours auparavant

Lui observé comment il a pu être blessé étant éloigné des soldats ? a répondu que les soldats avaient des armes qui portaient loin.

Interrogé s'il fut le seul blessé ? a répondu qu'il n'a pas connaissance que d'autres l'aient été.

Interrogé où il fut transporté après avoir été blessé et qui l'aidera à s'y rendre ? a répondu qu'il ne se souvient pas qui lui donna le bras pour l'aider à marcher mais qu'il fut conduit à Kerveguen bras et qu'il y a passé une nuit, d'où il fut à Kerannou pendant huit jours et de là au Guern en Guittévédé où il a été saisi.

Interrogé s'il a vu à la tête des révoltés un cavalier sur un cheval blanc et en manteau bleu, a répondu négativement.

Interrogé si Mai-Trostang a paru au milieu des révoltés, a répondu aussi négativement.

Prigent Autret Maire de Plouvorn appelé pour être confronté avec Jean Saout, et pour confirmer ou rectifier la déclaration précédemment faite par lui a déclaré qu'il ne peut assurer que Jean Saout fut l'un des trois particuliers qui avaient été chez lui le Dimanche de la Passion à environ dix heures du soir.

Ollivier Yven secrétaire-greffier appelé en confrontation avec Jean Saout, a déclaré que le jour où le commissaire le Saout était à Plouvorn pour suivre les opérations du recrutement, Jean le Saout était un de ceux qui s'opposaient le plus fortement à l'exécution de la Loi. A déclaré de plus qu'il se

² Guittévédé est le nom breton de Plouzévédé.

rappelle maintenant que c'est au lieu de Kerveguen bras que demeure le fils de la fermière du Manoir de Troërin et que Rannou est son surnom.

Marie Blaigu, native de Plouénan, âgé de 25 ans, domestique chez Jean Roguès de Quilliguien en Plouvorn, sœur du cy-devant tiers ordre de St François, a déclaré qu'ayant entendu dire que Jean Saout était mort elle avait engagé les personnes qui se trouvaient avec elle dans la chapelle Ste Anne près le Tromeur a dire un De profundis ; que Jean Le Letic domestique chez le même Jean Roguès, lui avait assuré qu'il avait entendu dire que Jean Saout était mort.

Interrogé sur le nombre de personnes qu'il y avait dans la chapelle ? a répondu ne le point sçavoir mais que la chapelle était pleine.

Interrogé si elle connaît les personnes qui s'y trouvaient ? a répondu que des enfants mâles de Roguès étaient du nombre.

Interrogé s'il y a long-tems qu'on n'a dit la messe dans cette chapelle ? a répondu qu'elle n'y a point été dite depuis le départ du prêtre Abgrall.

II. Interrogatoire de Jean Goarnisson, bourrelier à Plouvorn¹

Comité de Sûreté générale Landerneau
8 avril 1793, l'an 2 de la République.

La Gendarmerie Nationale de Landivisiau a amené Jean Goarnisson, natif de St Pol, domicilié au Bourg de Plouvorn, âgé de 29 ans, bourrelier de profession, qui a déclaré que le Dimanche de la passion environ 10 heures ½ du matin, étant encore au lit, il entendit frapper à sa porte et l'appeler à trois différentes reprises, qu'il se leva et que dans le nombre de ceux qui l'appelaient il reconnut Pierre Corre domestique de la Métairie dite l'Enfer en Lambader qui lui dit

de sortir et de se joindre à eux pour la révolte, et que s'il ne venait pas il serait tué ; que ceux qui étaient à sa porte étaient armés de fourches, de batons et de crocs, que François Mari domestique d'Hervé Hergouarch de Kerchoent près du Bourg était le seul qui eut un fusil et que probablement ce fut ce François Mary qui tira le coup que lui déclarant entendit avant de se lever ; que lui déclarant se joignit à eux et fut avec eux jusqu'à un Moulin dont il ne se rappelle pas le nom mais qui est à peu de distance du lieu appelé le couvent et qu'ils convinrent alors de s'en retourner chacun chez eux.

Le déclarant ajoute que le Dimanche suivant environ onze heures étant à diner, il entendit sonner le tocsin, sortit de chez lui et se transporta au cimetierre où il vit un grand rassemblement de personnes en grande partie armées et qu'on lui dit de retourner à la Maison prendre une arme qu'il fut y prendre un baton, n'ayant d'autre arme qu'un pistolet dont il ne pouvait faire aucun usage ; qu'il était à allumer sa pipe chez Nedelec marchand mercier du Bourg, lorsqu'on força les officiers Municipaux à se joindre aux révoltés et que lui déclarant dit que c'était fort mal fait ; qu'il a vu le Maire sortir de la Maison commune avec une espece d'halbarde et l'entendit dire qu'il se mettait à la tête, mais qu'il fallait que tous eussent marché et que personne n'eut absolument resté chez soi, qu'en effet on fut dans les maisons forcé les hommes de sortir ; qu'une heure avant le départ du Rassemblement le Maire avait déjà monté sur les marches de la croix située au milieu du Bourg et qu'il avait dit aux habitants qu'ils eussent à mettre bas les armes et à ne les reprendre que lorsqu'il annoncerait le départ et qu'il serait à la tête ; que lui déclarant ne fut pas à la maison du C. l'abbé le forcer à marcher ; qu'il fut avec le rassemblement jusqu'auprès de Rédéonec mais qu'ayant entendu le canon, il se jeta dans un champ et revint à la maison.

III. Interrogatoire de Jean Plantec, tisserand à Plouvorn¹

Du 20 avril 1793, l'an 2^{ème} de la république française

Est comparu un homme qui a dit se présenter volontairement, se nommer Jean Plantec, être veuf sans enfans, âgé de près de quarante ans, tisserand de profession, résidant au lieu de Penvern sur la paroisse de Plouvorn depuis trois ans et demi.

Interrogé sur les motifs qui l'ont porté à se présenter, a répondu avoir appris par sa mere qu'on le cherchait pour le conduire au district.

Interrogé s'il n'était pas du nombre des rebelles qui s'étaient opposés au prélèvement du contingent qu'avait à fournir la paroisse de Plouvorn pour le recrutement de l'armée, a répondu négativement et a même déclaré qu'il fut le seul qui s'offrit volontairement à tirer au sort.

Interrogé s'il n'est pas vrai qu'il se présenta le vingt-quatre mars dernier avec la troupe des seditieux à la Maison Commune à Plouvorn, et qu'ils forcèrent les officiers municipaux à les suivre, a répondu négativement.

Il lui a été observé qu'il était au moins prouvé qu'il faisait partie de la troupe qui se porta au presbitère entre midi et une heure, et qui après avoir forcé la grande porte, obligea le neveu du curé à la suivre, a déclaré qu'il est bien vrai qu'il se présenta dans la cour du presbitère mais qu'il n'entra pas dans la maison, et qu'alors la grande porte était forcée sans qu'il puisse dire par qui.

Interpellé de déclarer les noms et demeures de ceux qui étaient dans la cour lorsqu'il y entra et qu'il en sortit, a répondu ne pouvoir donner aucuns renseignemens à ce sujet.

Il a été observé au dit Jean Plantec qu'il se refuse evidemment à déclarer la vérité, n'étant pas possible qu'il n'eut pas reconnu

plusieurs de ceux qui formaient l'attroupement, puisqu'il est vrai qu'ils étaient tous ou presque tous de la paroisse de Plouvorn, a persisté à soutenir qu'il n'en a reconnu aucun.

Il lui a été ensuite demandé vers quel endroit l'attroupement avait dirigé ses pas en quittant le presbitère ? a répondu que l'attroupement s'était porté sur la grande route de St Paul au-delà de Ste Catherine, entre Rédéonec et Kervren.

Il lui a été demandé si l'attroupement s'arrêta là, et s'il ne prit pas des résolutions ultérieures, a répondu que les insurgés aiant apperçu la troupe que commandait le général Canclaux, ils s'arrêtèrent, et s'en retournèrent tôt après.

Interrogé si les seditieux étaient tous armés, et qu'elles étaient les armes qu'ils portaient, a répondu qu'un grand nombre avait des fusils et pistolets, que d'autres avaient des fourches de fer, que plusieurs avaient simplement des batons et que lui déposant tenait aussi un baton ferré.

Il lui a été demandé s'il connaissait quelques-uns de ceux qui portaient des fusils et pistolets, a répondu que Jean Saout était armé d'un fusil, et que François Penoignon avait un pistolet.

Interrogé s'il n'avait pas vu quelques-uns des rebelles tirer sur la troupe de la république, a répondu négativement.

Interrogé s'il n'avait pas reçu lui-même un coup de feu, et s'il sait d'où était partie la balle dont il a été atteint à la jambe gauche, a répondu qu'il a effectivement reçu une balle à la jambe, mais qu'il ignore absolument d'où elle était partie, vu que l'on tirait en avant et derriere lui.

Interrogé s'il n'a pas connaissance que le maire de Guitévédé se fut rendu à Plouvorn pour engager les habitants de cette dernière paroisse à se joindre à ceux des autres paroisses insurgées, a répondu avoir entendu dire que le Maire de Guitévédé s'était effec-

tivement rendu à Plouvorn dans l'intention qu'on lui suppose, mais être hors d'état d'indiquer les personnes dont il tient ce fait, qu'il croit cependant que le nommé Goulven Jaouen, couvreur en ardoises, demeurant au lieu de Penvern audit Plouvorn est une d'elle.

IV. Interrogatoire de Jean Prigent, maire de Plouzévedé³

22 Avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la Republique française, le vingt-deux avril devant le tribunal criminel du département du finistère, seant extraordinairement à Brest, composé des citoyens le Guillou Kerincuff président, Creach, Charuel et le Flo juges, ayant pour adjoint Henry Roullain, greffier audit tribunal et pour interprete Jean René Guennegan de lui le serment fait de faire bon et fidele rapport en presence du citoyen Roujoux, accusateur public, a été conduit devant nous un particulier lequel interrogé de ses nom, surnom, age, profession et demeure avant sa détention

Repond se nommer Jean Prigent, agé de vingt huit ans menager, demeurant au lieu du Vern paroisse de Plouzevedé.

Depuis quelle epoque êtes-vous en la maison de justice et par qui y avez-vous été conduit ? Repond qu'il a été pris le vingt sept à St Paul par la force armée, commandée par le General Canclos

N'y avez-vous pas été pris parmi les revoltés ? Repond qu'il avait reçu l'ordre du General Canclos de se rendre à St Paul lorsqu'il y a été pris, ayant obei a cette ordre.

N'avez-vous pas été au Bourg de Plouescat dans l'après midi du jeudi vingt-un mars dernier à la tête d'une force armée de quinze cent hommes revoltés ? Repond qu'il y a été a la tête et au centre partout ou on le forcait de marcher.

N'avez-vous pas été chez le maire de Plouescat le forcer de vous fournir des armes ? Repond qu'il avait effectivement entré chez le maire de Plouescat mais qu'il ne l'avait point forcé de lui fournir des armes.

Ne lui aviez vous pas dit au moins que s'il ne se décidait pas a vous suivre vous auriez tout incendié dans sa maison ? Repond qu'il ne se rappelle pas de l'avoir dit.

N'avez-vous pas usé de menaces et meme de violence contre plusieurs autres maires de notre canton pour les forcer a signer un compromis et de vous porter mutuellement des secours et vous entrainer dans vos projets de revolte ? Repond negativement.

N'avez-vous pas consulté quelque pretre refractaire sur la marche que vous aviez à suivre ? Répond que non.

Qui a donc pu vous aveugler au point d'oublier ce que vous deviez a vous-meme et ce que vous deviez à la loi étant particulièrement chargé en qualité de maire a la faire executer ? Répond qu'il a fait executer la loi autant qu'il dependait de lui, qu'aussitôt la reception de la loi sur le recrutement il la fit publier, nomma un commissaire pour dresser le role des jeunes gens et fit tous autres actes necessaires pour obliger ses concitoyens a se soumettre au tirage et que tout ce qu'il a pu faire dans un sens contraire a été absolument forcé

Où se forma le rassemblement des quinze cens hommes avec lesquels vous marchates au Bourg de Plouescat le vingt un mars ? Répond que l'attroupement avait commencé à se former a la lande de Treogan.

Qui avait indiqué cette lande pour etre le but du rassemblement ? Répond qu'il ignore

Sur quel avis vous y etiez vous rendu vous-meme ? Répond qu'il avait été cherché partout ce jour là et qu'ayant été enfin

³ Arch. dép. Finistère, 67 L 19.

rencontré, on le contraignit de se rendre a la lande de Tréogan.

N'est-ce pas plutot vous qui aviez invité lesdites communes voisines de la votre à se rendre au lieu de l'attroupement ? Répond qu'il ne sait pas l'avoir fait et qu'il a agi au contraire.

A votre arrivée a Plouescat avec les quinze cens attroupés, ne parcourutes vous pas toutes les maisons du Bourg pour y chercher des armes ? Répond qu'il ne fut dans d'autre maison que dans celle du Maire et qu'il etait toujours gardé a vue par deux ou trois cens hommes.

N'enlevates vous pas également du Bourg beaucoup de munitions, comme poudre, et balles ? Répond qu'il ignore s'il en fut enlevé mais que lui personnellement n'enleva pas.

Ne forçates vous pas Jean Nedellec Maire de Plouescat d'ecrire en votre presence au Maire de Plonevez d'assembler tous les habitans de cette commune et de les faire venir au Bourg de Plouescat ? Répond negativement.

Ce billet ne fut-il pas fait en votre presence et n'engageates vous pas au moins le maire de Plouescat a le faire ? Répond que le billet ne fut pas fait en sa présence et qu'il ne sait ce qu'il contient.

Dans le meme tems ne fut-il pas fait par Yves Mesguen juge de paix de Plouzevedé un second billet portant invitation au Maire de Trefres de se rendre de suite avec les citoyens de sa commune au pont du Chastel ? Répond qu'il n'a pas plus de connaissance de ce billet que du précédent.

Donné lecture au prevenu d'un billet ainsi conçu « Nous faisons prevenir les maires de Goulven, Ploneour, Treflèz et Plouider de se trouver sur le champ avec le general de notre paroisse a pont au Chastel, le dit Billet Signé Jean Nedellec, maire de Plouescat, Jean Prigent, maire, Yves Mesguen ». Demandé audit prévenu s'il reconnaît ce billet et si c'est

sa veritable signature qui y est apposée ? Répond qu'il reconnaît le billet représenté et qu'il l'a véritablement signé, mais sans savoir ce qu'il contenait étant extremement troublé lorsqu'on le lui représenta à signer

Dans quelle vue a été faite cette invitation et comment avez vous pu la signer ? Répond ne savoir pas dans quelle vue a été fait le billet mais qu'il avait été menacé d'etre mis sur le champ a mort s'il ne le signait pas.

Où aviez vous pris le fusil dont vous etiez arme le vingt-un mars ? Répond que chemain faisant entre St Jean et Corédeach, on l'avait forcé de le prendre.

Pourquoi dites vous, rendu a Plonevez avec les quinze cens attroupés, qu'il fallait marcher de suite a Lesneven, pour enlever des armes et des munitions qu'on pourrait y trouver ? Répond qu'il ne se rappelle pas de l'avoir dit.

Représenté au prevenu une copie dit en forme d'une espee de compromis ainsi conçu « Nous maires des paroisses de Plouzevedé, Plouescat, Plounevez, St-Vougay, réunis en la paroisse de Plonevez declarons etre du meme et pareil avis que ce dernier et nous engageons de les secourir de notre pouvoir. A Plounevez ce jour vingt-un mars 1793 l'an 2d de la Republique et nous sommes tous d'une voix unanime Referé signé J. Nedellec Maire, Jean Prigent, maire, Yves Guen maire et Pierre le Bras maire » et interpellé de declarer si cette copie est conforme a celle qu'il a signée au Bourg de Plounevez le vingt-un mars ? Répond qu'il l'ignore.

Vous convenez au moins d'avoir signé un compromis a Plounevez ? Répond qu'il a effectivement signé un par contrainte

N'avez-vous pas envoyé des ordres par ecrit a Yves Corre, secretaire de la municipalité de St Vougay de faire sonner le tocsin ? Répond que s'il l'a fait il ne se rappelle pas.

A lui représenté un billet ainsi conçu « je ordonne à Yves Corre secretaire cy devant de

Saint Vougay de sonner les clos, signé Jean Prig. maire » et interpellé de déclarer s'il l'a écrit et signé. Répond qu'il ne peut l'avouer ni le désavouer.

Pourquoi étiez vous si ardent à exciter les attroupés à la revolte s'il est vrai que vous ne marchiez avec eux que par force ? Répond qu'il ne s'est montré ardent nulle part à exciter les révoltés.

Ne vous êtes vous pas trouvé aux émeutes des dix neuf et vingt trois mars ? Répond n'y avoir eu aucune part.

N'avez-vous pas aidé à démolir le pont de Kergidu ? Répond négativement, dit même n'avoir pas su qu'il était démolé.

Depuis quand avez-vous été nommé maire de votre Commune ? Répond depuis la dernière élection.

Avez-vous prêté le serment prescrit par la loi ? Répond qu'il n'était à l'assemblée lorsqu'il fut nommé maire, que le procès verbal relate la prestation de serment et qu'il l'a signé.

N'avez-vous pas rempli quelque fonction publique avant votre nomination à la mairie ? Répond avoir encore rempli les fonctions de procureur de la Commune dans la Commune de Trelaouenan il y a trois ans.

S'il est vrai que vous avez été forcé de marcher avec les attroupés, nommez nous ceux qui vous ont forcé. Répond que n'habitait la Commune de Plouzevedé que depuis six mois, il en connaît peu les habitants, que c'était tout le peuple à la fois qui le menaçait de la mort s'il ne marchait pas, mais qu'il n'a pu connaître aucun distinctement de manière à le pouvoir désigner.

Telles sont ses interrogatoires desquelles lecture a lui donnée, il a déclaré y persister et a signé avec les membres du tribunal, le greffier et l'interprète

Signatures : Jean Prigent, Guennegan, Le Guillou Kerincuff, Creach, Charuel, Roullain

V. Interrogatoire de Prigent Autret, maire de Plouvorn³

2 mai 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize l'an 2d de la République Française le deux mai devant le tribunal criminel du département du finistère seant extraordinairement à Landerneau, composé des citoyens le Guillou Kerincuff président Le Borgne, Creach et Charuel, juges, ayant Henry Roullain greffier audit tribunal et pour interprète de la langue bretonne Jean-Marie Clerec de lui le serment pris de faire bon et fidèle rapport, en présence de l'accusateur public a été conduit un particulier lequel interrogé de ses nom, surnom, âge, profession et demeure avant sa détention, répond se nommer Prigent Autret âgé de cinquante ans, cultivateur, demeurant à Guermaingui paroisse de Plouvorn.

Depuis quand êtes vous en état d'arrestation et quels sont les motifs qui vous ont fait arrêter ? Répond qu'il est détenu depuis le 28 mars à l'occasion du recrutement.

Le 24 mars dernier ne fûtes vous pas chez le citoyen Ouroual, curé avec le procureur de la commune et le secrétaire greffier environ midi et une heure ? Répond non.

N'étiez vous pas vous-même à la tête de deux à trois cents tous armés de fusils fourches et bâtons et n'étiez vous pas aussi armé ? Répond négativement.

Ne vîtes vous pas enfoncer la grande porte de la cour du presbytère ? Répond non

En entrant chez le curé ne lui dîtes vous pas donnez-nous votre neveu ou vous aurez la mort ici ? Répond que non.

Ne fîtes vous point au neveu du curé vous suivre malgré lui ? Répond en contestant.

Les gens dont vous étiez accompagné ne disaient-ils pas qu'il fallait tuer tous ceux qui refuseraient de marcher ? Répond que ceux dont il était accompagné ne s'étaient

pas exprimés ainsi ils avaient autant de peur que lui.

N'avez-vous pas aussi enfoncé ou fait enfoncer la porte chez Jean Marie Labbé maître d'école et ne l'avez-vous pas menacé et forcé de se joindre a vous ? Répond que non.

N'avez-vous pas tiré sur la force armée au pont de Kerguidu et Kervren et au premier coup de canon ne commençates vous pas à fuir ? Répond qu'il n'avait suivi les attroupés que jusqu'à Kervonec distante d'environ une demie lieue du pont de Kerguidu.

Pourquoi vous trouviez vous parmi les revoltés ? Répond qu'il fut forcé de marcher avec les attroupés par le Maire de Plouzevedé et ceux qui l'accompagnaient qui disaient que le feu était dans Plouzevedé et dans les paroisses circonvoisines et qu'on incendierait les propriétés de ceux qui ne marcheraient pas au secours de ces paroisses.

N'avez-vous pas eu quelque'emploi sous l'ancien ou sous le nouveau gouvernement ? Répond avoir été officier municipal pendant deux ans et etre actuellement maire de sa commune.

Représenté au prevenu qu'étant maire et premier magistrat du peuple dans la Commune, il aurait du faire son possible pour disperser les attroupemens et appeller les revoltés a l'exécution de la loi. Répond qu'il a été forcé et qu'il lui fallait bien quitter son poste ou mourir en l'endroit, tant les revoltés etaient decidés a en venir a ces extremités vis-à-vis de ceux qui ne les suivaient pas.

Telles sont ses interrogatoires desquelles lecture a lui donné il a déclaré persister et a signé avec les membres du tribunal, et l'interprete, ajoutant qu'il avait reçu le vingt deux mars un billet du maire de Plouzevedé portant injonction aux habitants de Plouvorn de se reunir aux revoltés sous peine de voir tout incendier, qu'il n'eut aucun egard a ce billet

et que meme il le déchira en presence du juge de paix et du procureur de la Commune.

Signatures : Prigent Autret, Clerec fils, Le Guillou Kerincuff, Le Borgne, Roullain, L.M. Charuel, Creach.

*

* *

Commentaires

La date de la bataille de Kerguidu

Les documents qui précèdent ne laissent aucun doute sur la date de la bataille de Kerguidu : cette bataille a eu lieu le dimanche 24 mars 1793. Dans l'interrogatoire de Jean Saout, il est question de « se porter à Kerguidu » le 24 mars. Jean Plantec parle d'un attroupement « entre Rédéonec et Kervren » le 24 mars : or, Kervren se trouve près de Kerguidu. Il est également demandé à Prigent Autret s'il n'a pas « tiré sur la force armée au pont de Kerguidu et Kervren » le 24 mars. Beaucoup d'historiens se sont trompés sur la date, par exemple R. Kerviler qui écrit, en parlant du général Canclaux : « Ce général en partit [de Lesneven] avec une forte troupe en donnant rendez-vous aux défenseurs de Saint-Pol dans les environs du pont de Kerguidu, où le rassemblement des rebelles était annoncé et où la bataille eut lieu le 27 mars⁴. »

Les armes utilisées lors des insurrections du Léon

Jean Saout évoque « un particulier » qui lui propose son fusil en échange de sa fourche. Jean Goarnisson parle de gens « armés

⁴ R. KERVILER, *La Bretagne pendant la Révolution*, Rennes, 1912, p.183.

de fourches, de batons et de crocs ». Jean Plantec évoque « des fusils et pistolets... des fourches de fer...des batons...un baton ferré » : il a lui-même « reçu une balle à la jambe » sans savoir d'où elle était tirée ! Jean Prigent prétend qu'« on l'avait forcé » à prendre un fusil. Prigent Autret, lui, répond qu'il n'a pas été « à la tête de 2 à 300 tous armés de fusils fourches et batons ». Voici ce qu'écrit Lan Inisan : « Chacun saisit son fusil. Ceux qui n'en avaient pas, apportaient leurs fléaux de fer, leurs hache-pré et leurs faux⁵. »

Les raisons de la révolte

Dans l'interrogatoire de Jean Plantec, il est question de « prélèvement du contingent...pour le recrutement de l'armée ». Les révoltes dans le Léon en mars 1793 ont en effet été provoquées par le tirage au sort des futurs soldats de la République. Ainsi : « C'est au jeudi 14 mars 1793 qu'était fixée la date du tirage au sort à Saint-Pol. Une première émeute obligea la suspension des opérations...Le samedi 16 mars, les autorités reprirent les opérations de tirage au sort, mais en l'absence de la plupart des appelés. C'est enfin le mardi 19 mars, jour d'un important marché, qu'éclata la plus violente émeute⁶... »

La bataille de Kerguidu

Le 24 mars 1793, 400 soldats quittent Saint-Pol à 9 heures du matin dans le but de réparer le pont de Kerguidu qui avait été détruit par des paysans insurgés : « A onze heures et demie, les soldats partis de Saint-Pol arrivent au pont et commencent à le réparer. Les insurgés attaquent alors en masse. L'essieu du canon des Républicains se brise, mettant ceux-ci en grande difficulté. A une heure et demie, Canclaux et Prat arrivent au-dessus du pont (côté Lesneven) avec leurs 400 hommes et engagent le feu. Tossenn-Fantik est pris d'assaut à la baïon-

nette par les Républicains. Les insurgés se dispersent. Vers quatre heures du soir la bataille est terminée⁷... »

Le destin de Jean Prigent

Jean Prigent, maire de Plouzévédé (ou Guittévédé, forme bretonne qui apparaît dans certains interrogatoires), a joué un rôle important dans l'insurrection, puisqu'une lettre des commissaires de Saint-Pol le présente comme l'un des chefs des insurgés : « Nous croyons donc que tous les prévenus qui nous sont amenés doivent être transférés directement à Quimper pour y être jugés et exécutés dans les 24 heures, de même que ceux que nous avons déjà fait passer à Morlaix et parmi lesquels se trouvent les deux chefs, le maire et le juge de paix de Plouzévédé⁸. » Interrogé le 22 avril, Jean Prigent fut guillotiné le lendemain : « Le tribunal criminel de Brest inflige la peine capitale aux deux maires arrêtés, François Barbier, de Ploudalmézeau, et Jean Prigent, de Plouzévédé, exécutés les 17 et 23 avril⁹. »

Joseph Le Guillou de Kerincuff

Le Guillou Kerincuff, président du tribunal criminel du Finistère, présent à l'interrogatoire de Jean Prigent et à celui de Prigent Autret, a été le premier maire de Quimper : « Joseph Le Guillou de Kerincuff, né en 1748, fut une personnalité considérable

⁵ L. INISAN, *La bataille de Kerguidu et autres événements survenus en Basse-Bretagne pendant la Révolution de 1793*, traduit du breton par Y. Le Berre, Paris, 1977, p. 164.

⁶ Y. LE BERRE, *Emgann Kergidu de Lan Inisan, un homme, une œuvre, un terroir*, Brest, 1978, p. 240 (thèse pour le doctorat de 3^e cycle). Je remercie Y. Le Berre de m'avoir communiqué sa thèse.

⁷ Y. LE BERRE, *op. cit.*, p. 241-242.

⁸ Lettre datée du 31 mars 1793, publiée par l'abbé PEYRON, *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*, Vannes, 1903.

⁹ Ph. HENWOOD et E. MONANGE, *Brest, un port en révolution, 1789-1799*, Rennes, 1989, p. 141.

de Quimper et du Finistère. Avocat, échevin de Quimper en 1786, député adjoint aux états de Bretagne en décembre 1788, député aux états généraux puis maire de Quimper [...], président de la cour de justice criminelle du Finistère [...], il mourut à Quimper le 2 juillet 1823¹⁰. »

Louis-Julien, baron de Roujoux

Le citoyen Roujoux, accusateur public présent à l'interrogatoire de Jean Prigent, a eu une vie fort tourmentée : « Né à Landerneau, le 20 mai 1753, [...] Roujoux embrassa d'abord la carrière du barreau, et la réputation qu'il s'y acquit promptement déterminait ses concitoyens à le choisir pour maire. Ce fut en cette qualité qu'il représenta le tiers état aux états de Bretagne en 1789 [...]. Il fut élu député à l'Assemblée législative en 1791 [...]. Roujoux, mis hors la loi par un décret spécial de la Convention, parvint à s'échapper et se tint caché jusqu'à la chute de Robespierre[...]. Un arrêté [...] autorisa Roujoux à rentrer dans ses foyers et à reprendre des fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du Finistère, fonctions qu'il avait abandonnées le 1^{er} octobre 1793 [...]. Il fut nommé, au mois d'avril 1802, préfet du département de Saône-et-Loire [...]. En 1808, Roujoux fut créé baron [...]. Il se retira à Brest, où jusqu'à sa mort, le 1^{er} février 1829, il consacra ses loisirs à la peinture et à des travaux littéraires¹¹. » Roujoux fut accusé d'avoir aidé des girondins : « Au début de septembre [1793], quel-

ques Montagnards quimpérois insinuaient que les chefs fédéralistes, Abgrall, de La Hubaudière, Roujoux, à l'instigation de la famille Kervélégan, avaient procuré des asiles aux fugitifs [girondins] et peut-être favorisé leur évasion [...]. Sur les indications de Guermeur, Bréard et Tréhouart ordonnèrent, le 4 octobre, l'arrestation des complices connus : La Hubaudière, Abgrall, Roujoux¹²... »

*

* *

Si l'on connaît le sort de Jean Prigent, on ne connaît pas le sort réservé à Jean Saout, Jean Goarnisson, Jean Plantec et Prigent Autret. Combien de victimes furent à déplorer pendant l'insurrection du Léon ? D'après Philippe Henwood, « les pertes ont été lourdes, surtout du côté des paysans pour lesquels, selon des estimations peu contrôlables, elles s'élèveraient à 400 tués et 300 blessés¹³ ». Ces chiffres paraissent considérables. En tout cas, la bataille de Kerguidu marque la fin de l'insurrection du Léon. La République l'a emporté, mais à quel prix !

10 Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, s.l., 1991, t. I, p.268.

11 P. LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, t. II, 1857, p.783.

12 J. SAVINA, *Notre vieux Quimper*, Quimper, 1950, p.173 et 176.

13 Ph. HENWOOD et E. MONANGE, *op. cit.*, p. 141.

Résumé

Le tirage au sort de futures recrues pour l'armée de la République en mars 1793 déclencha une violente réaction dans le Léon. Le 24 mars 1793, la bataille de Kerguidu marqua la fin de l'insurrection paysanne ; cet épisode a été magnifié dans le livre écrit en breton, *Emgann Kergidu*, de Lan Inisan. À la suite de cette bataille, plusieurs personnes soupçonnées d'avoir participé à la révolte furent soumises à des interrogatoires. Le comité de sûreté de Landerneau a ainsi interrogé Jean Saout, cultivateur à Plouvorn, et Jean Goarnisson, bourrelier à Plouvorn. Le tribunal criminel du Finistère a jugé Jean Prigent, maire de Plouzévédé, et Prigent Autret, maire de Plouvorn ; dans ce tribunal figuraient des personnalités comme Le Guillou Kerincuff, qui fut maire de Quimper, et Roujoux, qui fut maire de Landerneau et connut une vie mouvementée. Ces interrogatoires sont des documents très précieux pour reconstituer l'histoire de la Révolution dans le Léon.

Abstract

In March 1793, the drawing of lots to recruit soldiers for the Republican army triggered a violent reaction in Léon. Fought on March 24th 1793, the battle of Kerguidu brought the peasant uprising to an end. This episode was magnified in Lan Inisan's *Emgann Kergidu*, a book written in Breton. After this battle, several people suspected of having taken part in the rebellion were submitted to severe questioning. The Landerneau security committee thus interrogated Jean Saout, a ploughman from Plouvorn, Jean Goarnisson, a saddler from Plouvorn. The criminal court of Finistère judged Jean Prigent, the mayor of Plouzévédé, and Prigent Autret, the mayor of Plouvorn. On this tribunal sat personalities like Le Guillou Kerincuff, a future mayor of Quimper and Roujoux, a future mayor of Landerneau, who was to lead a troubled life. These interrogatories are quite precious documents, as they help reconstitute the history of the Revolution in Léon.

Diverradur

E miz meurzh 1793, pa voe tennet ar bilhed evit pourchas danvez soudarded da arme ar Republik ez eas tud Bro-Leon e fulor. Emgann Kergidu, d'ar 24 a viz meurzh 1793, a lakaas fin da emsavadeg ar gouerien ; an degouez-se zo bet danevellet kaer el leor brezoneg *Emgann Kergidu*, skrivet gant Lan Inisan. War-lerh an emgann-se e voe goulennataet meur a zen, lakaet an diskred warno da veza kemeret perz en emsavadeg. Komite sureñtez Landerne e-noa neuze goulennataet Jean Saout, labourer-douar e Plouvorn, ha Jean Goarnisson, gwakolier er memes parrez. Lez-varn an dorfedourien Penn-ar-Bed he-doa barnet Jean Prigent, maer Gwitevede, ha Prigent Autret, maer Plouvorn ; el lez-varn-se e oa pennou-bras evel Le Guillou Kerincuff, bet maer Kemper, ha Roujoux, bet maer Landerne hag en-doa bet ur vuhez durmudus. An atersou-ze a zo diellou talvoudus-kaer a-benn adsevel istor an Dispac'h Bras e Bro-Leon.

Politisation et mobilisation dans les départements girondistes insurgés. Le Finistère, le district de Morlaix et les Morlaisiens

par Anne de Mathan*

Le terme de « girondistes », néologisme de l'époque révolutionnaire, est employé par les artisans de la Terreur pour désigner les partisans provinciaux des Girondins. Les Girondistes constituent l'électorat des députés girondins à l'Assemblée nationale. Ces députés ont pris le nom de Girondins au début de la Convention, à l'automne 1792, car les orateurs les plus brillants du groupe venaient effectivement du département de la Gironde, à l'instar de Pierre Vergniaud, Arnaud Genononné ou Élie Guadet. Tous les députés girondins ne venaient pas de ce département, de même que les Girondistes se manifestèrent ailleurs, lors de la lutte fratricide qui opposa Gironde et Montagne en 1793. Ainsi le Finistère envoya Jean-René Gomaine et Augustin Le Goazre de Kervélégan qui furent compris dans le décret d'arrestation des Girondins, rendu le 2 juin 1793 par la Convention subjuguée par l'insurrection des sans-culottes. Ce département, comme bien d'autres – Eure, Calvados, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Rhône-et-Loire, Jura,

Côte d'Or... – entra en résistance contre cette atteinte à la représentation nationale.

En Bretagne comme en Gironde, l'histoire, qui n'aime guère les vaincus, s'est longtemps montrée ingrate envers les Girondins et leurs partisans. Sous le Directoire, l'Empire et la Restauration des Bourbons, personne ne semblait en effet disposé à évoquer ces républicains modérés qui voulurent défendre les droits de l'homme contre la perspective de la Terreur. Ce n'est qu'après la Révolution de 1830 que, dans le Finistère, les travaux d'Armand du Chatellier, Prosper Levot et René Kerviler ont commencé d'exhumer le mouvement de 1793¹. Des érudits ont poursuivi l'effort de clarification et de publication

* Maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, Brest.

¹ A. DU CHATELLIER, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, Paris-Nantes, 1836, 6 vol. (rééd. Morvran, 1978, 5 vol.) ; du même, *Brest et le Finistère sous la Terreur*, Brest, 1858. – P. LEVOT, *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Révolution*, Brest, Lefournier, 1864-1866. – R. KERVILER, *La Bretagne pendant la Révolution Française*, Société des bibliophiles bretons, Rennes, 1912 (rééd. Mayenne, 1980).

de documents². Le bicentenaire a suscité des monographies de notabilités finistériennes au cœur de l'affaire, comme l'évêque constitutionnel Alexandre Expilly ou le médecin Jean-Jacques Bouëstard de La Touche³. La recherche universitaire a envisagé cette question dans des mémoires de maîtrise⁴ ou de plus vastes synthèses⁵, sans que n'existe à ce jour une recherche axée sur les insurrections girondistes dans la ci-devant province de Bretagne.

La question présente un intérêt évident : la recherche sur les assises locales du parti girondin permet de connaître l'électorat que les députés représentent à l'Assemblée et de mesurer le poids de l'antagonisme entre les intérêts provinciaux et les revendications des sans-culottes, dans les dissensions de la Convention. En explorant les relations entre un chef-lieu de district comme Morlaix, et le siège du département, Quimper, elle permet aussi de comprendre les raisons de l'échec d'une révolte qui a secoué une soixantaine de départements et aurait pu constituer une grave menace pour la Convention jacobine.

Une fois posé les caractères généraux de l'insurrection girondiste du Finistère, nous montrerons comment s'inscrit dans ce mouvement départemental le district de Morlaix, avant d'envisager l'implication personnelle et la destinée des quelques Girondistes morlaisiens.

L'insurrection girondiste du département du Finistère

Dans le Finistère, le département convoqua les autorités secondaires après l'arrestation des députés girondins, le 2 juin 1793⁶. L'exercice d'un mandat public à cette époque, une mission à Paris, Rennes ou Caen, ou encore l'engagement dans les forces départementales, attestent une participation à l'insurrection. L'arrestation pour fédéralisme, les justifications politiques des prisonniers et

le jugement par le tribunal révolutionnaire, complètent le corpus des Girondistes⁷. Au total, la documentation révèle les traces

² D. BERNARD, « Le procès des administrateurs du Finistère devant le tribunal révolutionnaire de Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, 1961, p. 210-212, et 1963, p. 81-86.

³ J. L'HERRON, *Un Morlaisien dans la Révolution française, L.-A. Expilly, recteur de Saint-Martin*, Morlaix, éd. du Dossen, 1989. – J.-M. PILVEN, « Expilly, le premier évêque constitutionnel, 1790-1794 », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1912. – R. DANIEL, « Étude sur les difficultés d'un évêque constitutionnel et le recrutement d'un nouveau clergé. Expilly et les "Expilliens" », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1968, t. XCIV, p. 80-134 ; du même, « Inventaire de la bibliothèque de Louis-Alexandre Expilly, évêque du Finistère (1794) », *ibid.*, t. XCV, p. 143-149. – E. LEMAY (dir.), *Dictionnaire des Constituants*, Paris, Universitas, 1991. – H. STOFFT et J. SEGALÉN, *Bouëstard, médecin-philosophe, franc-maçon jacobin*, Morlaix, éd. du Dossen, 1989.

⁴ P. LE TENDRE, *L'insurrection fédéraliste du département du Finistère*, Rennes 2, 1975. – B. ROCUET, *Le fédéralisme à Brest pendant la période révolutionnaire (1792-1793)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1978. – A. DELIN, *L'insurrection girondiste du département du Finistère (1793-1794)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2001.

⁵ Y. LE GALLO (dir.), *Histoire de Brest*, Toulouse, Privat, 1976 ; du même (dir.), *Le Finistère de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1991. – Ph. HENWOOD et E. MONANGE, *Brest, un port en Révolution : 1789-1799*, Rennes, Ouest-France, 1989. – J. KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper*, Toulouse, Privat, 1994. – M.-T. CLOÏTRE (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, C.R.B.C., 2000.

⁶ Arch. dép. Finistère, 3 L 3, registres des délibérations du conseil général du département (décembre 1792-juillet 1793) ; 10 L 15, Bulletin du département du Finistère.

⁷ *Ibid.*, sous-série 8 L, actes des représentants en mission ; 10 L 125-134, police générale, détenus et suspects ; 10 L 135, poursuites contre les administrateurs du Finistère ; 66 L 1, jugements du tribunal révolutionnaire. –

Arch. dép. Ille-et-Vilaine, L 1474, liste des suspects détenus à Rennes, 1793-an III ; L 1475, pétitions adressées par les suspects détenus dans les prisons de Rennes, 1793-an III ; L 1480, suspects détenus : pétitions en vue de leur libération, 1793-an III ; L 1480, suspects détenus : listes, motifs d'arrestations, perquisitions, interrogatoires, 1793-an III ; L 1482- 92, suspects détenus : dossiers individuels par ordre alphabétique.

d'une centaine et demie de Girondistes dans le Finistère.

La prosopographie des Girondistes montre une certaine uniformité par-delà les diversités régionales ou locales. Les insurgés du Finistère avaient un âge moyen d'environ quarante-trois ans. Ces résultats n'ont rien de révolutionnaire dans la mesure où ils confirment ce que l'on sait de longue date : l'engagement politique, quelle que soit sa coloration, était le fait de citoyens qui, dans la force de l'âge, installés à la fois dans leur vie professionnelle et familiale, avaient à cœur de protéger acquis et valeurs politiques. Plus des deux tiers des insurgés du Finistère étaient originaires du département. Cela corrobore une sorte d'invariant de la société du temps, marquée par l'assez faible mobilité géographique des hommes. Cela indique aussi un fort enracinement local qui induisait un sentiment de fraternité à l'égard des compatriotes proscrits à Paris, mais n'empêchait nullement l'implication politique dans une question nationale.

Les professions apportent un peu de variété au sein de ce milieu provincial. Le monde de la basoche, formé d'avocats et de quelques notaires, occupait à lui seul le tiers des professions. La bourgeoisie des affaires regroupant le comptoir et la boutique, l'échoppe et la manufacture, y représentait le quart des effectifs. Les militaires, officiers de marine ou cadres des douanes, représentaient un cinquième des effectifs. Parmi les quatre ecclésiastiques, trois prêtres étaient jureurs, dont l'évêque constitutionnel Alexandre Expilly, et un curé défroqué. Nombreux étaient des fonctionnaires qui exerçaient des magistratures locales : les deux tiers des insurgés servaient la République dans les administrations du département, des districts, des cantons et des communes, ou dans les tribunaux civils, judiciaires et bureaux de paix. Enfin, plus de la moitié des Girondistes du Finistère ont été arrêtés et incarcérés. Trente d'entre eux ont péri sous la guillotine,

dont les vingt-six administrateurs du département, soit un total se montant au quart des effectifs de l'insurrection. À Brest, l'assez modéré représentant en mission, Jeanbon Saint-André, chargé de diriger la Terreur dans le Finistère, eut à compter avec les jacobins radicaux pour qui l'enjeu stratégique du port, après la trahison de Toulon, et les tentations contre-révolutionnaires des campagnes léonardes constituaient autant d'arguments.

Les enjeux idéologiques qui motivent la révolte girondiste exprimaient une conception à géométrie variable de la légalité républicaine qui s'outrageait du coup de force du 2 juin, mais légitimait l'insurrection par le droit de résistance à l'oppression. Dès les premières dissensions de la Convention à l'automne 1792, les administrateurs du Finistère analysèrent la situation par une alternative marquée : aux Montagnards, « ces hommes de sang⁸ », « ces monstres sanguinaires et perfides⁹ », secondés par les sans-culottes, « ce ramas de factieux stipendiés par un parti secret et, peut-être, par des despotes étrangers¹⁰ », s'opposaient, dans une parfaite symétrie, les députés girondins, « hommes probes¹¹ » dont les « vertus » et les « lumières » méritaient la « confiance¹² » des Girondistes finistériens, « vrais amis de la liberté¹³ ».

Les événements des 31 mai-2 juin furent dénoncés avec les mots de la passion poli-

⁸ Arch. dép. Finistère, 10 L 135, Adresse du département aux 48 sections de Paris, 16 octobre 1792.

⁹ A. DU CHATELLIER, *op. cit.*, p. 70-71 : arrêté du département, 15 décembre 1792.

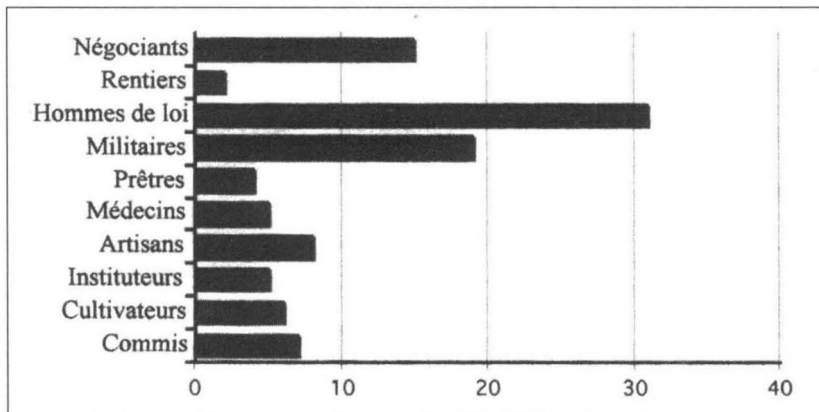
¹⁰ Arch. dép. Finistère, 10 L 135, Adresse du département à la Convention, 29 décembre 1792.

¹¹ A. DU CHATELLIER, *op. cit.*, p. 79-82 : Adresse du Finistère aux autres départements de Bretagne, 14 juin 1793.

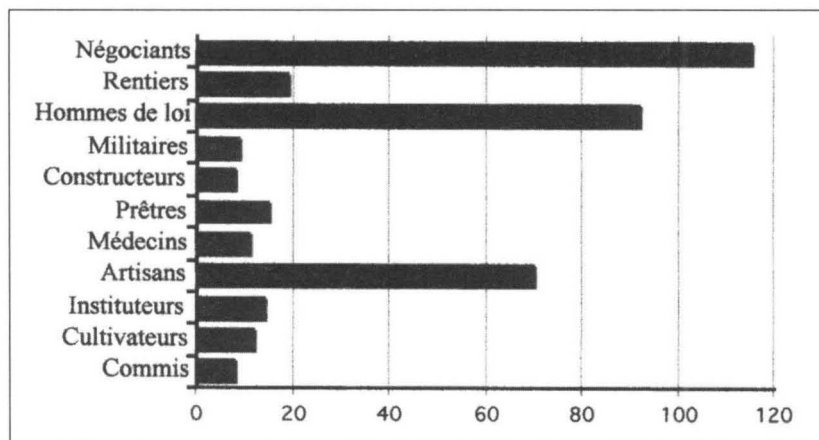
¹² ID., *ibid.*, p. 78 : Adresse aux sections et aux départements de Paris, le 12 juin 1793.

¹³ Arch. dép. Finistère, 10 L 15, *Bulletin du département du Finistère*, 8 juin 1793.

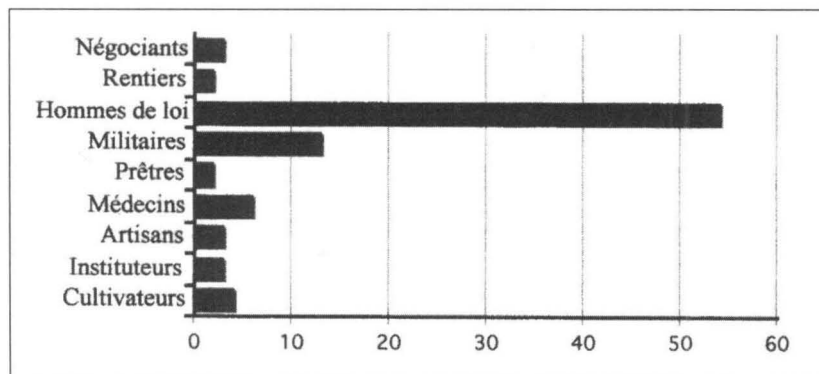
Graph. 1. – Professions des Girondistes du Finistère.



Graph. 2. – Professions des insurgés de Gironde.



Graph. 3. – Professions des Girondistes d'Ille-et-Vilaine.



tique et de l'émotion morale. La première réaction des administrateurs du Finistère qui écrivirent à l'Assemblée nationale témoigne de ce registre affectif. « Au milieu des baïonnettes, au milieu du fer des assassins, au milieu des cris de rage des soudoyés de Pitt et Cobourg », reprochent-ils aux législateurs, « vous avez manqué d'attacher à vos noms une gloire immortelle. Insensibles à l'honneur de mourir à votre poste, vous avez avili votre caractère et dégradé la représentation nationale¹⁴. » Les jours passant, le discours se théorisa davantage. Louis Roujoux, président de l'assemblée centrale de résistance à l'oppression de Caen, expliqua que « les droits de l'homme ont été méconnus, notamment dans l'article 2 qui porte : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et la résistance à l'oppression » et dans l'article 6 qui porte : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, etc.¹⁵. » L'argument constitutionnel était pertinent. L'arrestation des Girondins, sans rapport d'accusation, était contraire aux droits de l'homme et à la souveraineté du peuple qui n'était plus entièrement représenté à l'Assemblée. La violation des principes démocratiques rompant le pacte social unissant les Français, le droit de résistance à l'oppression leur faisait un devoir de s'insurger contre ce coup de force. Mais les Girondistes se référaient à la Déclaration des droits de 1789 et la Constitution de 1791, sans valeur légale sous la République. Les Montagnards eurent beau jeu d'opposer à cette légalité d'un autre temps l'impératif du salut public qui légitimait une politique d'exception dans le moment de crise que traversait la nation.

Les Girondistes étendaient la condamnation du coup de force à toute la ville de Paris. Dès le 16 octobre, les administrateurs du

Finistère dénoncèrent les sans-culottes qui avaient « poussé l'audace jusqu'à menacer les départements, comme si la quatre-vingt-troisième portion de la République pouvait inspirer un sentiment de terreur à une nation entière ». Ils contestèrent à la Commune de Paris le rôle dirigeant qu'elle prétendait exercer sur le cours de la Révolution, par cet avertissement très clair et cette allusion au rôle des fédérés finistériens dans la prise des Tuileries : « Songez qu'une seule ville ne fait pas la loi à toute la République ; songez à qui appartient la gloire du 10-Août¹⁶. » Les administrateurs proférèrent même cette menace au département et à la Commune de Paris : « Empêchez un crime de plus, ou craignez la prophétie d'Isnard¹⁷ ! » Le député des Bouches-du-Rhône avait en effet lancé à la barre de la Convention, le 27 mai, cette menace incendiaire : « S'il arrivait [...] qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, [...] Paris serait anéanti. La France entière en tirerait une vengeance éclatante, et bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé ». Cette violence verbale n'était pas habituelle aux insurgés du Finistère qui distinguaient les sans-culottes du reste des Parisiens. Ils expliquaient en effet que « les phalanges guerrières que le patriotisme appelle des départements vers Paris ne sont point armées pour combattre les citoyens de cette ville, mais au contraire pour s'unir à la saine portion de ses habitants, afin de cimenter ensemble l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté des personnes et des propriétés, la liberté, l'égalité, la garantie sociale, le respect et l'indiviolabilité des représentants du peuple¹⁸ ».

Les Bretons veillèrent à ne pas donner de prise à l'accusation de fédéralisme. La devise

¹⁴ A. DU CHATELLIER, *op. cit.*, p. 78.

¹⁵ Arch. dép. Finistère, 10 L 135, 2 juillet 1793.

¹⁶ *Ibid.*, 10 L 135.

¹⁷ *Ibid.*, 3 L 3, 7 juin 1793.

¹⁸ *Ibid.*, 3 L 3, 21 juin 1793.

du *Bulletin du Finistère* proclamait « Unité et indivisibilité ». Le département envoya à Rennes des commissaires à qui ils firent la recommandation suivante : « Réunis pour sauver la République, vous devez porter le comité central de correspondance hors le territoire de la ci-devant province de Bretagne, afin d'en écarter tout soupçon de vouloir s'isoler du reste de la République¹⁹. »

La participation du bataillon du Finistère à la prise des Tuileries contribua sans doute à forger en Bretagne l'illusion de la toute-puissance des interventions départementales. Dès le 11 décembre 1792, l'administration du Finistère envoya six cents hommes pour protéger la Convention. Ils participèrent au maintien de l'ordre lors des pillages en février, puis rentrèrent au pays sans bruit. Alarmé des divisions persistantes de l'Assemblée, le département réitéra cette mesure, le 30 mai 1793, « considérant [...] qu'il est plus que temps enfin de balayer la terre de la liberté de cette minorité impure qui, par la réunion de tous les crimes, prétend dicter des lois au souverain, asservir ses représentants les plus fidèles et dissoudre à la fois la Convention et la République²⁰ ». Les Fédérés du Finistère partirent le 23 juin sous le commandement de Jean-Noël Souché de La Brémaudière, et arrivèrent à Rennes le 2 juillet. Ils rejoignirent à Caen les forces des autres départements dont celles d'Ille-et-Vilaine et participèrent à la « bataille sans larmes » de Pacy-sur-Eure, le 13 juillet, où l'incurie du commandant des troupes girondistes le disputa au désordre des troupes de la Convention : le premier coup de canon provoqua la débandade des deux camps.

Le 7 juin, le département du Finistère avait arrêté l'envoi de dix commissaires à Paris « pour se rendre auprès de la Convention et y réclamer, avec toute l'énergie de la liberté et de la justice, l'entière inviolabilité des citoyens Kervélégan et Gomaire, et des autres membres de la Convention constitués en état d'arrestation ». Quand ces

derniers arrivèrent à Paris, avec les commissaires d'Ille-et-Vilaine, les opinions s'y révélèrent très hostiles, et ils durent s'enfuir, afin d'échapper aux mandats d'arrêt. Le Finistère invita les autres départements bretons à envoyer un député à Laval pour y former un comité de correspondance. Le comité s'installa en réalité à Rennes le 19 juin, où l'on prêta le serment de « faire une guerre éternelle aux tyrans, aux traîtres et aux anarchistes, de maintenir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, la sûreté des personnes et des propriétés, en même temps que la souveraineté nationale ». Il se fonda ensuite dans l'assemblée centrale de résistance à l'oppression de Caen, composée de députés des départements, des districts et des communes du Calvados, de l'Eure, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Outre la coordination des mouvements armés et la rédaction d'adresses incendiaires répandues dans toute la France, cette assemblée qui devint l'instance dirigeante des insurrections de l'Ouest, organisa l'embargo sur l'approvisionnement de Paris.

Lorsque la Convention soumit à la ratification populaire la Constitution tant réclamée par les Girondins et leurs partisans, l'assemblée de Caen prit encore une décision lourde de conséquence. « Sans doute, ordonna-t-elle aux Français, vous ne ferez pas aux courageux Bordelais, aux fiers Bretons, aux intrépides Normands, aux indomptables Marseillais, l'injure de croire qu'ils veulent autre chose que la liberté, l'anéantissement des factions, le règne de l'ordre et des lois. [...] Au nom de la patrie, au nom de la liberté qui nous a coûté tant de sacrifices, n'allez pas accepter une constitution [...] qu'ils ne peuvent regarder comme l'ouvrage de leurs représentants, une constitution qu'ils ne pourraient accepter sans trahir leur serment

¹⁹ A. DU CHATELLIER, *op. cit.*, p. 86-87.

²⁰ Arch. dép. Finistère, 3 L 3.

de vivre libres ou de mourir, puisque cette acceptation serait un premier acte de soumission à la tyrannie²¹. » Les administrateurs du Finistère décidèrent de ne pas convoquer les assemblées primaires et de rédiger une instruction à leurs concitoyens sur la nécessité de différer l'acceptation de la Constitution jusqu'à ce que les griefs des départements fussent satisfaits. Mais la nouvelle de la défaite de Pacy-sur-Eure se répandait et, le 19 juillet 1793, la Convention décréta d'accusation dix-neuf administrateurs du Finistère « pour avoir tenté d'avilir la représentation nationale, d'usurper l'autorité du souverain et comme coupables d'entreprises contre-révolutionnaires²² ». Les huit administrateurs restés en fonction écrivirent le 24 juillet à la Convention pour désavouer leur position sur la Constitution et passer sous les fourches caudines de la Montagne.

Les insurgés du Finistère avaient, comme dans les autres départements, péché par optimisme. Grisés par le succès des fédérés dans la chute de la monarchie, ils ne saisirent pas la puissance du mouvement populaire dont l'instrumentalisation par la Montagne avait permis de réduire les oppositions à la Convention et de mettre la Terreur à l'ordre du jour. Ils surestimaient la politisation de leurs concitoyens à une époque où l'abstention était pourtant massive, et surévaluaient la capacité de mobilisation après la levée des trois cents mille hommes, au moment où ils parvenaient tout juste à contenir dans leurs propres départements les troubles contre-révolutionnaires.

Les positions du district de Morlaix

En changeant d'échelle, les raisons de cet échec apparaissent plus clairement si l'on observe comment, à Morlaix érigé en chef-lieu de district en 1790, le parti de l'insurrection fut d'abord soutenu puis rapidement abandonné.

Ce district suivit la posture girondiste de l'administration du département dès les premières dissensions de la Convention à l'automne 1792. Après l'arrivée de la nouvelle de la proscription des Girondins, en juin 1793, le district de Morlaix soutint fermement la levée de la force départementale qui devait marcher sur Paris pour y rétablir l'ordre et les députés proscrits dans l'Assemblée. Le district écrivit aux municipalités de Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Roscoff et Guerlesquin, le 4 juin, les informant que le département avait arrêté la levée d'une force départementale pour marcher auprès la Convention et y rétablir les députés proscrits. Ces communes devaient fournir cent quatre hommes « prêts à marcher auprès de la Convention pour la sûreté publique²³ ». Chaque commune devait fournir quarante-trois soldats, par inscription volontaire des célibataires de dix-huit à cinquante ans, des veufs sans enfants, des hommes mariés dont l'absence ne pouvait causer de préjudice à leur famille, à l'exception des fonctionnaires publics. Une nouvelle lettre à la commune de Morlaix, le 7 juin, révèle que la publication de l'arrêté du département ordonnant la levée pour la force départementale suscita des mouvements de protestation. Finalement, les jeunes patriotes proposèrent de s'arranger entre eux pour la désignation des volontaires, ce qu'accepta le district. Le 10 juin, le district écrivait encore à la municipalité de Roscoff pour encourager l'engagement des volontaires : « Les dangers de la patrie ne nous permettent plus aucun délai. Il faut réunir nos efforts pour déjouer les traîtres. Les bons citoyens se réuniront autour de l'arbre saint qu'on cherche à déraciner, et la république subsistera toujours, une et indivisible²⁴. » Répondant à Lanmeur qui réclamait le tirage au sort

²¹ A. DU CHATELLIER, *op. cit.*, p. 123-125.

²² *Id.*, *ibid.*

²³ Arch. dép. Finistère, 26 L 25.

²⁴ *Ibid.*



Fig. 1. – Nicolas Ozanne, *Le Port de Morlaix vu du quai de la Manufacture de tabac*, 1776.
Bibliothèque municipale de Morlaix.

pour la désignation des volontaires, le district refusa cette solution arbitraire et prévint que les volontaires devaient partir promptement afin de détruire les impressions fâcheuses que leur conduite avait semées²⁵. Enfin, le 13 juin, le district annonça triomphalement aux autorités constituées situées sur la route de Quimper : « Notre contingent à la force départementale marche vers votre ville pour

se rendre à Quimper lieu du ralliement. Les citoyens qui le composent ont entendu la voix de la Patrie et connaissent ses dangers. Ils volent à son secours, ils savent que dans l'union existe la force, que dans la discipline militaire brille le caractère républicain. Nous

²⁵ *Ibid.*

augurons d'avance que les services qu'ils vont rendre à l'état leur feront de tous les Français mériter l'estime²⁶. » Le 15 juin, le district arrêta qu'un commis, chef du bureau des douanes nationales du district, qui s'engageait dans la force départementale, était assuré que sa famille percevrait le tiers de ses appointements pendant son absence à la fin de chaque mois à partir de juillet²⁷. Toutefois, lorsque ces troupes arrivèrent à Quimper, le département adressa au district de Morlaix de verts reproches relatifs au mode de désignation des volontaires que le département avait souhaité motivé par le plus brûlant patriotisme²⁸. Or, certaines municipalités dont Roscoff, avaient recouru au sort, et désigné des agriculteurs, alors qu'approchaient les récoltes, dans un contexte disetteux particulièrement préoccupant. Enfin, certains volontaires n'étaient ni habillés ni armés, ce qui disait bien les difficultés à recruter des hommes après les levées opérées pour la guerre extérieure, sinon l'absence d'enthousiasme pour la cause girondiste dont les tenants et les aboutissants pouvaient paraître obscurs aux habitants des campagnes. Ces réserves faites, il ne fait cependant nul doute que le district de Morlaix contribua énergiquement à l'insurrection girondiste du Finistère.

Ce district participa aussi aux diverses députations décidées par le département Finistère. Le 9 juin, le district de Morlaix procéda à la nomination d'un député pour aller avec les députés des huit autres districts et du département, à Paris, demander à la Convention nationale la réintégration de Gomaire et de Kervélégan²⁹. De même, le 18 juin, l'administration morlaisienne nomma un député pour aller au comité central à Rennes et demanda à la municipalité de Saint-Pol-de-Léon de faire passer son adhésion aux mesures insurrectionnelles ainsi que celles des communes de ce canton, pour les transmettre à Rennes.

Mais rapidement se répandit dans Morlaix le bruit de la publication de l'acte

constitutionnel, voté par l'Assemblée le 24 juin, et de l'organisation prochaine d'un référendum pour son acceptation. Et dès le 7 juillet, le district adressa sa rétractation officielle à la Convention : « Les Administrateurs de ce district déclarent aujourd'hui qu'ils ont vu dans la levée d'une force armée l'usurpation d'une autorité que ne peuvent avoir les Départements, qu'ils ont vu dans l'envoi de commissaires pour la formation d'une assemblée centrale, l'abus du pouvoir, le renversement de tout ordre, & par là, du salut, de l'unité & de l'indivisibilité de la République compromis. Fidèles à leur serment, jamais ils ne s'écarteront des principes sacrés de l'égalité & de la liberté. La Constitution sublime que vous proposez au peuple français doit faire taire aujourd'hui toutes les haines, toutes les factions, elle est la preuve incontestable de votre respect pour les droits du peuple. Que les calomnieurs qui, tant de fois, ont voulu nous avilir aux yeux de la nation, se cachent à jamais et rentrent dans le néant. Nous les méprisons, nous les détestons, et nous saurons mourir, s'il le faut, pour le maintien de votre autorité, que l'ennemi seul des vrais intérêts de la nation, peut vouloir affaiblir et méconnaître³⁰. »

L'arme fatale de la Constitution, que les Girondins réclamaient tant et que les Montagnards avaient rédigée en toute hâte pour couper l'herbe sous le pied des insurrections départementales, fonctionna pleinement à Morlaix, même si cette Constitution n'était qu'un leurre, comme le prouva le fait qu'elle ne fut jamais appliquée. Une lettre adressée à la municipalité de Saint-Pol le 13 juillet permet de mesurer le retournement des positions du district de Morlaix : « Toujours fermes dans nos principes, ayant

²⁶ Arch. dép. Finistère, 26 L 25.

²⁷ *Ibid.*, 26 L 4

²⁸ Arch. dép. Finistère, 26 L 6.

²⁹ *Ibid.*, 26 L 4.

³⁰ *Ibid.*, 8 L 106.

juré de maintenir la liberté, l'égalité, la république une et indivisible, du moment que ces mesures nous ont été recommandées, notre premier devoir fut de faire part par un courrier extraordinaire lors résidant à Brest des dangers que nous envisagions dans l'exécution de ce plan. Le résultat de notre demande à ces législateurs n'aida en rien nos sollicitudes, peu instruits de la véritable situation et de Paris et de la Convention. [Je n'ai pas trouvé trace dans les archives de ce prétendu courrier]. Ils conclurent que spécialement subordonnés au département, nous devons être soumis à l'obéissance. D'après cette première disposition qui était pour nous une loi, nous dûmes faire passer aux municipalités de notre ressort les dispositions qui nous étaient recommandées. Nous eûmes garde, et instruits de votre opinion et de celles des autres communes, nous portâmes nos inquiétudes au Comité de Salut public et à la Convention. Notre devoir et notre conscience nous en faisaient un devoir rigoureux. Les lois des 31 mai et jours suivants ne nous étant point parvenues, et, ayant au contraire reçu du département une adresse pour porter aux habitants de nos campagnes qui, bien loin d'être propre à nos yeux pour y calmer les esprits sur la situation critique de la république, semble au contraire nous conduire à l'anarchie, et bien loin d'obtempérer en cette occasion aux mesures de l'administration supérieure, (cela) nous a conduit à en arrêter la circulation et à envoyer des expéditions aux représentants du peuple réunis à la Convention nationale.

« Nous n'avons pas moins réclamé du ministre de l'Intérieur l'envoi des décrets depuis le 31 mai, notamment celui du 27 juin dont l'importance majeure rend la convocation nationale des assemblées primaires nécessaire au bonheur de la République. Dès qu'ils nous seront parvenus, comptez sur notre empressement à vous en voir suivre l'exécution dans l'étendue du ressort qui est confié à votre administration.

« Persuadés de nos sentiments et de notre vœu pour le bonheur du peuple françois et de vos désirs de voir la République une et indivisible établie sur la base fondamentale de la liberté et de l'égalité, vous jugerez à la vue d'un exemplaire de l'adresse du département combien il est éloigné des principes communs. Une telle doctrine n'est point faite pour être connue³¹. »

Dès la réception de l'acte constitutionnel, le district de Morlaix procéda à son affichage dans ses murs et dans les communes de son ressort. Après la destitution des administrateurs du Finistère, le district de Morlaix prit part à la formation de la commission administrative remplaçant le département déchu, en y envoyant le même homme qui avait participé au comité central de Rennes³² ! Le lendemain, 27 juillet, le district fit un nouveau pas vers la Montagne, en envoyant les arrêtés du départements relatifs à la Constitution à la Convention. À la délation, il joignit le prosélytisme et décida la formation d'une commission pour souligner les contradictions entre la rétractation officielle du département du 24 juillet et ses écrits antérieurs. Cette commission rédigerait un rapport destiné aux municipalités de son ressort pour y détruire « l'erreur & les principes du fédéralisme³³ ». Le 6 août, enfin, le district protesta auprès de la commission administrative du fait que l'administration du département continuait ses séances à Quimper, et appelait à la punition des coupables sous « le glaive de la loi ». La mutation du district de Morlaix s'achevait : approuvant et secondant scrupuleusement l'insurrection girondiste du département, Morlaix justifia ensuite son attitude par l'obéissance due à l'autorité supérieure du département et se désolidarisa de ce dernier dès la publication de la Constitution, pour rallier l'obéissance jacobine et participer

31 Arch. dép. Finistère, 26 L 25.

32 *Ibid.*, 26 L 4.

33 *Ibid.*

à la régénération de la Nation par la Terreur que la Montagne disait nécessaire au salut de la République.

Les Girondistes morlaisiens

Un troisième changement de focale de l'objectif braqué désormais sur les parcours personnels permet de mesurer l'importance, au niveau de l'évolution des positions politiques de corps administratifs et des destinées individuelles, des choix politiques effectués dans la liberté et l'intimité des consciences.

Jean-Jacques Bouëstard de La Touche³⁴ fut l'un des Morlaisiens les plus connus et les plus engagés dans l'insurrection départementale. Il naquit le 17 décembre 1730 à Angers dans le milieu des officiers royaux subalternes employés dans les affaires du roi. Ces serviteurs du roi, instruits et cultivés, étaient assez modestes, ce qui explique que le jeune homme ait terminé ses études de médecine à l'université de Caen, où il obtint son doctorat en 1757 à un moindre coût qu'à la prestigieuse université d'Angers. Docteur, il s'intitula lui-même médecin chirurgical accoucheur, s'inscrivant ainsi dans le courant des médecins philosophes. Contre les préjugés archaïques qui séparaient l'« aristocratie » médicale de la piétaille des chirurgiens, Bouëstard voulait que le chirurgien fût instruit et docteur en médecine, de même que le médecin devait être capable de réaliser des tâches mécaniques comme les accouchements. Il épousa le 3 octobre 1758 à Pouancé, Anne Serbet, fille d'un marchand de bois, qui lui donna six enfants. Le jeune couple s'installa en 1759 à Morlaix où Bouëstard s'installa en ville comme médecin libéral, tout en offrant bénévolement ses talents au service des militaires blessés qui affluaient périodiquement à l'hôpital général de la Charité de Morlaix. D'après le *Journal* du commis de marine Jean-Marie Jézéquel, il « était le médecin à la

mode. Il traitait la noblesse et les riches, mais ne refusait pas ses soins aux pauvres ».

Désireux d'accroître ses revenus, et membre de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne, il entreprit cependant de participer à l'esprit de son temps et de goûter aux fruits de la prospérité du beau XVIII^e siècle, en se lançant dans la production d'indiennes et en ouvrant une manufacture à Kervaon. Il obtint une subvention de 3 000 livres des états de Bretagne. La manufacture d'indiennes, dont la guerre de Sept Ans avait considérablement réduit les débouchés en rendant aléatoire la circulation maritime, périclita et fit faillite en 1770. Bouëstard, qui participait depuis une dizaine d'années aux soins des pauvres et des malheureux de l'hôpital, fut, sur l'intercession auprès de l'évêque de Tréguier des dames de Saint-Thomas dont l'hôpital relevait, nommé médecin du roi en 1772. Ce titre, qui lui assurait la prééminence sur les autres médecins de la ville, lui accordait l'exemption du logement des gens de guerre et lui confiait la responsabilité de la santé des soldats et matelots du roi, mais sans la moindre rétribution.

Soucieux de donner à Morlaix un enseignement obstétrical digne de ce nom, afin d'éviter les ravages des matrones et de limiter la dépopulation dont souffrait la province de Bretagne, Bouëstard obtint des états, en 1773, que sa dette auprès des états de Bretagne fût éteinte en l'échange de l'ouverture d'une école de sages-femmes. L'école accueillit dès l'année suivante une trentaine d'élèves qui furent formées grâce à une mannequin de femme en gésine, conservé au musée Flaubert de Rouen. Il utilisait aussi

³⁴ H. STOFFT et J. SEGALIN, *Bouëstard..., op. cit.* – « La bibliothèque de Bouëstard en 1810 », *Histoire des sciences médicales*, t. XXIV, n° 1, 1990, p. 55-63. – Arch. dép. Finistère, 110 J 76, fonds Daniel Bernard, notes de biographie bretonne, Bouëstard de La Touche.

un manuel bilingue d'instruction dont mille exemplaires furent imprimés à ses frais pour ses élèves et pour les sages-femmes des environs. Plus révolutionnaire encore, ce médecin philosophe organisait des travaux dirigés, lors d'accouchements pratiqués à l'hôpital de Morlaix sur des pauvresses rétribuées. Bouëstard parvint à mener au terme de leurs études cinq promotions de sages-femmes, mais l'absence de financement public et les limites de sa cassette personnelle le contraignirent à fermer cette école d'une incontestable modernité.

Initié aux mystères de la maçonnerie à Angers, Bouëstard, seul roturier parmi sept gentilshommes, fonda la loge de la Noble Amitié à Morlaix en 1775, qu'il quitta bien vite car trop aristocratique, pour fonder en 1777 l'École des Mœurs dont il fut vénérable en 1784. Membre de la Société royale de médecine en 1776, Bouëstard souhaitait que les médecins de chaque diocèse s'organisent en facultés afin de lutter efficacement contre les épidémies. Il entra aussi dans la Chambre de littérature et de politique fondée à Morlaix en 1778 qui acheta les trente-trois tomes de l'*Encyclopédie*.

Bouëstard obtint enfin, en 1786, le titre de médecin des épidémies pour la subdélégation de Morlaix, avec une rémunération de quinze livres par jour et l'obligation de porter un uniforme bleu roi à collet de velours noir, en remerciement de l'efficacité de son action contre l'épidémie qui avait désolé Saint-Thégonnec l'année précédente.

Bien inséré dans les réseaux de la sociabilité prérévolutionnaire où l'on explorait les idées nouvelles, reconnu professionnellement, il était naturel que le médecin philosophe participât aussi à l'agitation politique qui eut raison de l'Ancien Régime. Bouëstard fut ainsi choisi, en janvier 1789, pour entrer dans la députation supplémentaire que le roi venait d'accorder au Tiers dans les états de Bretagne, même s'il arriva à Rennes après les graves affrontements qui opposèrent la

noblesse rétrograde aux étudiants patriotes. De même, Bouëstard fut élu par la corporation des médecins pour participer à la rédaction du cahier de doléances du tiers état de la sénéchaussée de Morlaix où les médecins témoignèrent de leur désintéressement et de leur réformisme en excluant de leur cahier particulier toute revendication corporatiste et en se déclarant favorable à l'évolution du régime vers la monarchie constitutionnelle. Bouëstard ne fut pas élu député aux états généraux, mais il prit une part active aux débuts de la Révolution dans sa province. Il fut notamment élu président des gardes nationales patriotes que les villes de Bretagne occidentale avaient envoyées à Lannion pour y réprimer une émeute autour de grains destinés à Brest où la disette menaçait, à l'origine de la fédération de Pontivy. Bouëstard participa aussi à Rennes à l'assemblée pour la division territoriale des départements, puis à la Commission de liquidation des affaires de l'ancienne province de Bretagne. Ses concitoyens distinguèrent son zèle pour la chose publique en l'élisant parmi les premiers administrateurs du département le 24 juin 1790. Il participa à l'élection et à l'installation du district de Morlaix, ainsi qu'à celle, plus délicate, du premier évêque du Finistère, Alexandre Expilly, contre la résistance de l'évêque réfractaire du ci-devant diocèse du Léon, M^{gr} de La Marche. Bouëstard faisait partie de la Société des amis de la Constitution, le 26^e inscrit sur la liste des adhérents de ce club qui s'établit à Morlaix le 18 novembre 1790, sur le modèle des Jacobins de Paris. Son implication au service de la Révolution constituante lui valut d'être le premier élu des huit députés du département du Finistère à l'Assemblée législative, le 4 septembre 1791.

Voici comment le maire de Pont-Croix, Tréhot de Clermont, le jugeait dans une lettre écrite à son fils, député à la Constituante : « Comme député, nous vous envoyons le président [de l'assemblée électorale], Bouëstard de la Touche, médecin de Morlaix, homme

que l'on dit avoir cy-devant fait de grandes entreprises, desquelles il est sorti banqueroutier. Cet homme, déjà sur l'âge, portant à peu près soixante à soixante-dix ans, m'a l'air d'avoir été un intrigant prêt à se tourner du côté le plus fort³⁵. » Il prit place dans les rangs du Comité des inspecteurs et de la Salle chargé du bon déroulement des séances et au Comité de l'imprimerie chargé de la publication des discours les plus marquants. Dans le cadre du Comité des secours publics, il se consacra au problème de la mendicité sans que les législateurs ne parvinssent toutefois à élaborer un système d'assistance. Ses interventions à l'Assemblée concernèrent les prêtres réfractaires dont il entendait détruire l'influence néfaste et contre lesquels il proposa de remplacer la peine de détention par le bannissement. Il plaida fréquemment pour l'octroi d'une aide à des particuliers ou à des institutions en difficulté. Il participa à la dénonciation du ministre Delessart, et du « comité autrichien » à la cour, favorable à la contre-Révolution. Il félicita Morlaix pour l'envoi de quatre-vingts hommes qui participèrent à la prise des Tuileries le 10 août 1792³⁶. De retour dans sa ville après la séparation de la Législative et l'ouverture de la Convention, Bouëstard entra au district de Morlaix comme procureur syndic qui représentait le pouvoir exécutif. Il participa ainsi à la répression de l'insurrection contre-révolutionnaire des campagnes du Léon en mars 1793, à la mise sur pied de l'armée des côtes, à la vente des biens des émigrés, à la déportation des prêtres réfractaires, soit au lot commun des administrateurs de la France révolutionnaire. Quand la nouvelle de la proscription des députés girondins arriva à Morlaix, Bouëstard fut nommé par le district pour prendre place au comité central qui se forma à Rennes pour résister à l'oppression jacobine et se composait de commissaires envoyés par les départements, les districts et les communes des grandes villes de Bretagne. Avec les commissaires envoyés par la ville de Quimper, il rédigea un « compte rendu aux

cultivateurs d'Ille-et-Vilaine et du Finistère sur les événements du 31 mai et du 2 juin 1793 », qui condamnait sans nulle ambiguïté possible et avec la dernière virulence le coup de force contre la Convention nationale et l'arrestation des trente-deux députés Girondins.

Après la précoce rétractation du district de Morlaix et dès le début de la répression à l'encontre de l'insurrection girondiste, Bouëstard sut opportunément se faire farouche Montagnard. Président de la Société des amis de la Constitution, il en dirigea la fusion avec le club maratiste local qu'il présida également. Élu président du comité de surveillance de la section de la Roche, le 29 septembre 1794, il signa le mandat d'arrêt contre Yves Le Denmat de Kervern, administrateur déchu du département girondiste, qui fut arrêté le 27 octobre 1793. Son zèle à exécuter l'arrestation des girondistes lui valut les félicitations de la commission administrative. Après l'épisode girondiste, le choix en faveur de la Montagne lui garantit non seulement la vie sauve, mais aussi l'opportunité de poursuivre en toute sérénité sa carrière à la fois professionnelle et politique. Nommé médecin en chef des hôpitaux militaires de Morlaix, le 11 mars 1794, il fut élu le 2 décembre 1795 président de la municipalité de Morlaix, où il se consacra particulièrement à l'instruction publique et à la bibliothèque municipale. Cependant, la faillite de la manufacture d'indiennes n'était toujours pas réglée et Bouëstard devait plus de douze mille livres à ses créanciers. Cette situation pendant lui revint inopportunément : il fut suspendu de ses fonctions de maire, le 5 octobre 1796, conformément à

35 J.-M. PILVEN, « Correspondance de M. Tréhot de Clermont, maire de Pont-Croix (1791), *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1908, p. 66.

36 E. LEMAY (dir.), *Dictionnaire des députés de l'Assemblée législative*, Ferney-Voltaire, Andrew Brown éditeur, à paraître.

la Constitution qui excluait des places publiques les débiteurs faillis. Titularisé en tant que médecin chef de l'hôpital militaire de Morlaix, le 1^{er} février 1797, il fut réintégré dans la municipalité par arrêté du directoire exécutif en mars 1798. Bouëstard poursuivit ses activités municipales sous l'Empire et prêta le serment de fidélité à l'Empereur, à condition toutefois « que la liberté et l'égalité, acquises à un si haut prix, fussent à l'abri des atteintes du despotisme³⁷ ». Également officier municipal de Saint-Martin-des-Champs, à partir de 1807, où il avait acheté une maison, il était maire de Saint-Martin-des-Champs lors de son décès en 1810, à l'âge de soixante-dix ans.

L'inventaire notarié de ses biens après son décès révèle que sa fortune était assez modeste, mais qu'il possédait en revanche la bibliothèque d'un ami des Lumières. Parmi les quatre cent soixante-dix volumes répertoriés, apparaissent bien sûr un certain nombre d'ouvrages médicaux. Mais Bouëstard apparaît aussi comme un fin lettré, lisant des traductions de Platon, Sophocle ou Virgile, goûtant les productions des siècles passés, comme le *Roland furieux* de l'Arioste, les tragédies de Corneille et les comédies de Molière. De nombreux livres d'histoire disent aussi sa curiosité pour les temps anciens. Enfin, Bouëstard était un lecteur éclairé, ami des Lumières les plus audacieuses. Il possédait de nombreux ouvrages de Montesquieu, Voltaire et Rousseau, s'intéressait à la physiocratie et au libéralisme naissant, et se frotta à la philosophie la plus subversive, comme le montre la présence dans sa bibliothèque de *l'Essai philosophique sur l'entendement humain* de John Locke, et plus encore *De l'esprit*, du matérialiste athée Helvétius. Jean-Jacques Bouëstard de La Touche sut ainsi participer aux combats de son temps tout en échappant aux dangers que pouvaient comporter des choix politiques malheureux. Après le faux-pas de l'insurrection girondiste de 1793, son intelligence politique, ou bien sa lucidité sur le rapport des forces entre les départements

insurgés et la Convention jacobine, lui permirent en effet de réorienter sa posture en direction de la Montagne, de conserver la vie et de poursuivre une carrière professionnelle et politique, locales certes, mais d'une remarquable longévité.

Les autres membres du district de Morlaix, moins connus parce qu'ils laissèrent moins de traces dans les archives, eurent aussi la vie sauve, de même qu'un autre Morlaisien, pourtant administrateur du département coupable d'insurrection, Jean Le Noan. Notaire avant la Révolution, il devint expert priseur pour l'estimation des biens nationaux. Certains documents le qualifient également de « cultivateur », ce qui indique, en ces temps de sans-culotterie où la fortune même modeste était assez mal portée, qu'il était propriétaire foncier. Il commença sa carrière publique au district de Morlaix, puis ses concitoyens l'élirent à l'administration du département. Il participa donc activement à l'insurrection girondiste et fut d'ailleurs compris dans le décret d'accusation de la Convention, le 19 juillet. Il fut arrêté à Morlaix le 9 octobre 1793 et des médecins complaisants constatèrent qu'il était atteint d'une « fluxion fixée sur la partie latérale droite de la tête avec un mouvement de fièvre³⁸ ». La commission administrative décida néanmoins de le transférer à Paris, mais l'invasion des Vendéens coupant la route de Rennes vers la capitale, il fut ramené à Brest. Sur un rapport de l'accusateur public, Donzé-Verteuil, qui fit observer que « la municipalité de Morlaix, quoique coupable de fédéralisme, ne l'est pas tellement que quelques-uns des individus qui la composaient ne méritent pas d'être rendus à la société, et Jean Le Noan est peut-être de ce nombre³⁹ », Le Noan fut élargi par le tribunal révolutionnaire de Brest le 11 juin

³⁷ H. STOFFT et J. SEGALIN, *Bouëstard, op. cit.*, p. 234.

³⁸ Arch. dép. Finistère, 26 L 46.

³⁹ *Ibid.*, 8 L 106.

1794. Le Noan avait été assidu aux séances du département insurgé, mais il n'accomplit aucune mission de concertation avec les autres départements et ne signa aucun document favorisant la rébellion. Il accepta au contraire la Constitution, ce qui valait reconnaissance de la légitimité de la Convention jacobine et expliquait la clémence du tribunal à son égard.

Alexandre Expilly n'eut pas ce bonheur-là. Né à Brest le 24 février 1742, il venait d'une famille originaire du Dauphiné qui, même si elle était parfois affublée d'une particule, n'appartenait pas plus à la noblesse que celle des Bouëstard de La Touche. Après des études secondaires, Expilly obtint sa licence en théologie à Paris, où il découvrit la philosophie des Lumières. En 1767, il fut ordonné prêtre et obtint deux ans plus tard, à l'âge de vingt-six ans, la cure de Saint-Martin à Morlaix dont il fit reconstruire l'église achevée en 1788. Comme Bouëstard, Expilly entra dans la Chambre de littérature et de politique de Morlaix, où il put consulter l'*Encyclopédie* et discourir avec d'autres admirateurs de Voltaire. En 1789, le bas clergé refusa de participer à la même assemblée électorale pour la désignation des députés aux états généraux que le haut clergé, souvent opulent et absent car vivant à la cour de Versailles, quand ce n'était pas dans les mondanités parisiennes. Le haut clergé, hostile au débat prérévolutionnaire et aux idées réformistes, décida, en suivant la noblesse bretonne, de ne pas députer aux états généraux. Louis XVI ayant ordonné des élections complémentaires, le clergé du Léon élut notamment Expilly, le 3 août.

Quand ce dernier arriva à Paris, l'Assemblée nationale constituante avait déjà aboli les privilèges. Mais le recteur de Saint-Martin s'impliqua immédiatement dans les travaux révolutionnaires, aux côtés des plus fermes patriotes. Il soutint Talleyrand le 2 novembre lorsque celui-ci proposa la mise des biens du clergé à la disposition de la

nation pour régler ses difficultés financières. Secrétaire de l'Assemblée, il entra le 7 février 1790 dans le Comité ecclésiastique qui supprima les vœux perpétuels et les ordres religieux, le 13 février 1790, mais surtout élaborait la Constitution civile du clergé. Cette loi, votée le 12 juillet 1790, repensait totalement les liens entre l'Église et l'État, en modifiant la carte des diocèses désormais calquée sur celle des départements, et en faisant des prêtres et des évêques des fonctionnaires salariés par l'État et élus par leurs concitoyens. Devant la désapprobation d'une partie du clergé français, fidèle au pape qui condamna la Constitution civile du clergé,

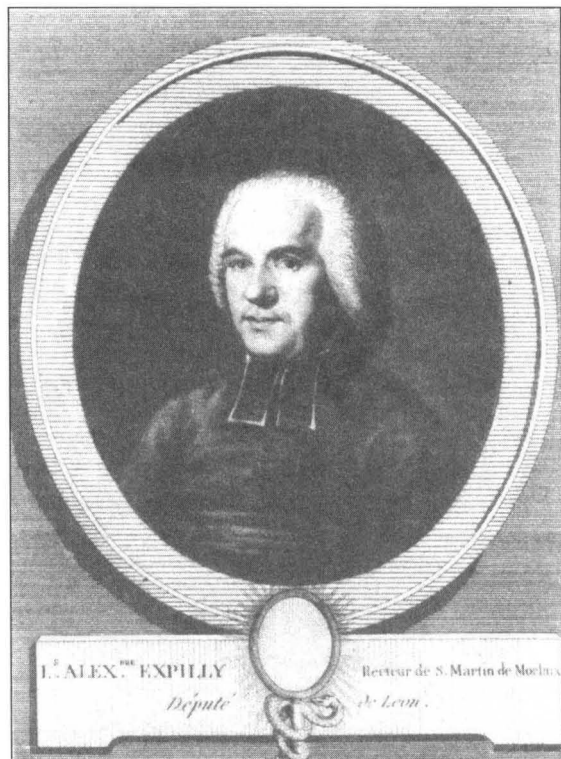


Fig. 2. – Louis Alexandre Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix, député du clergé de Léon aux états généraux. Musée de Morlaix, gravure de 1789.

l'Assemblée nationale imposa aux clercs, le 27 novembre 1790, un serment de fidélité à la nation, au roi et à la loi.

Le zèle patriotique d'Alexandre Expilly, qui fut parmi les premiers à prêter le serment, lui valut d'être le premier évêque constitutionnel élu le 2 novembre 1790. Il fut sacré par Talleyrand dans la chapelle de l'Oratoire du Louvre à Paris, le 24 février 1791, puis fit son entrée officielle le 12 mars 1791 dans Quimper qui organisa en son honneur une grande cérémonie. Les épreuves commencèrent aussitôt avec le refus de quitter son poste de la part de l'ancien évêque du Léon, M^{gr} de La Marche, très soutenu par les populations rurales, qui finit par émigrer en Angleterre. Une partie importante du clergé de son diocèse se révélait réfractaire tandis que les curés constitutionnels, peu nombreux au regard des cures vacantes, éprouvaient des difficultés à entrer en fonctions et à exercer sereinement leur ministère parmi des fidèles souvent hostiles. Après la séparation des constituants qui décrétèrent leur propre inéligibilité, Expilly rentra dans son diocèse qu'il put pacifier avec le ferme appui des autorités locales, et où le scrutin des électeurs le porta, en novembre 1791, à l'administration départementale où il prôna la collaboration avec les réfractaires qui ne troublaient pas l'ordre public. Après les lois votées contre la Convention nationale qui ordonnait la déportation, puis la peine de mort contre les réfractaires, Expilly dut faire face à la pénurie de clercs dans son diocèse et pratiqua des ordinations rapides pour pallier les besoins du diocèse.

Membre du département, Expilly soutint l'orientation girondiste de cette administration et participa à l'insurrection de juin 1793 contre la Convention jacobine. Il fut compris dans le décret de la Convention qui, le 19 juillet, destitua dix-huit des administrateurs du Finistère. La gendarmerie nationale arrêta l'évêque administrateur le 15 octobre 1793, à Morlaix, où il fut d'abord

gardé à l'*Auberge du Grand Turc*, en raison d'une attaque de goutte que certifièrent des médecins compatissants qui tâchaient sans doute de le sauver. Mais la commission administrative arrêta son transfert au tribunal révolutionnaire de Paris. Une fois à Rennes où il resta quatre mois en raison de l'invasion des Vendéens en Bretagne, il fut ramené à Brest, de crainte des dangers de la route de Paris favorables à une évasion, et incarcéré au château. Le procès des administrateurs devant le tribunal révolutionnaire de Brest commença le 19 mai et la sentence tomba le 22 : la mort et la confiscation des biens, pour « conspiration contre la liberté du peuple français tendant à rompre l'unité et l'indivisibilité de la République ». À cinquante et un ans, Expilly monta le dernier sur l'échafaud dressé place du Château, rebaptisée place du Triomphe-du-Peuple, et la tradition veut qu'il ait soupiré, avant de s'allonger sous le rasoir national : « C'est beaucoup de paraître dans la même journée devant le tribunal des hommes et celui de Dieu. »

Conformément à la loi, l'inventaire de ses biens fut dressé en vue de la réquisition des effets qui pouvaient être utiles au service de la République, et de la vente de ce qui était impropre au service de la Nation⁴⁰. C'est ainsi que, privilège un peu morbide, nous pouvons pénétrer, derrière le juge de paix chargé de dresser l'inventaire, dans l'intimité de l'évêque administrateur, mort pour la défense d'une République amie de l'ordre et des droits de l'homme. Sa maison située à Quimper comportait un salon, une cuisine, quatre chambres avec des cabinets attenants, une cave, un grenier et un jardin. La spécialisation des pièces – mode qui s'était répandue au XVIII^e siècle – y semblait incomplète. La pièce du rez-de-chaussée à côté de la cuisine servait à la fois de salon et de bureau, à côté d'un cabinet qui constituait sans doute la chambre épiscopale dénuée de tout luxe :

⁴⁰ Arch. dép. Finistère, 1 Q 2782.

le lit à baldaquin de damas était sans doute confortable, le linge nombreux, les ustensiles de toilettes témoignaient de l'imprégnation des idées du prélat soucieux de son hygiène corporelle, mais guère plus. Aucun miroir ni tableau n'ornait cette chambre un peu austère. Le reste de la demeure était à l'avant : quelques consoles à tables de marbre et quelques tapisseries, des lits confortables et des rideaux, une table de jeu, en faisaient sans doute un cadre de vie agréable, mais sans superflu. La vaisselle y apparaissait assez modeste et les fauteuils étaient bien souvent en simple rotin. Aucun bois précieux n'agrémentait le mobilier de cet intérieur simple. Le seul luxe que s'autorisait cet évêque austère consistait en une assez belle bibliothèque, forte de trois cent quarante-huit volumes, où figuraient beaucoup de livres religieux, comme le *Catéchisme historique* ou les *Sermons* de Bourdaloue, mais aussi des ouvrages d'histoire, de géographie, d'arithmétique, et les décrets de l'Assemblée constituante. La littérature n'était pas absente de la bibliothèque d'Expilly qui goûtait manifestement l'esprit de son temps : il possédait en effet trente-six volumes de Voltaire ou encore les *Lettres persanes* de Montesquieu. Un ouvrage pourrait sembler singulier, dans cette épiscopale bibliothèque : il s'agit de *L'Onanisme* de Tissot. Cette lecture, pas du tout scandaleuse, témoigne au contraire du souci de la part de ce très sérieux directeur de conscience de pouvoir face à tous les tourments de ses ouailles ! La vente des biens d'Expilly rapporta au total 17 565 livres à la République, mais il faut signaler que la cave, bien fournie en « vins vieux », rapporta à elle seule 4 580 livres. Hormis ce péché véniel montrant que l'évêque, qui savait aussi recevoir, n'en était pas moins homme et savait goûter les plaisirs de la table, l'inventaire des biens d'Expilly était parfaitement conforme au décret III de la Constitution civile du clergé dont il avait été le rapporteur : « Il est temps de faire cesser ce contraste scandaleux entre l'esprit d'une religion fondée sur l'utilité

et le détachement des richesses, et l'opulence orgueilleuse dans laquelle vit une partie de ses ministres à l'ombre du respect qu'inspire leur caractère. » Ecclésiastique exemplaire, Expilly périt, fidèle à sa religion pour avoir défendu une Révolution sans excès, respectueuse des lois et des hommes.

Yves Joseph Louis Le Denmat de Kervern, moins connu, partagea néanmoins ce triste sort. Cet avocat dont le blason était *de gueules au lion léopardé d'or* naquit à Callac en 1753. Noble et néanmoins patriote, il entra à l'administration dès 1790. Il présidait le département lorsque fut votée la levée de la force départementale et l'envoi de commissaires à Paris pour y réclamer contre l'arrestation des députés du Finistère, Gomaire et Kervélégan. Il accepta de se charger spécialement de l'habillement et de l'équipement des volontaires de l'armée girondiste. Plus gravement compromis dans l'insurrection, il alourdit les charges à son encontre en refusant de se rétracter et de reconnaître la Convention. De plus, il vota dans le référendum contre la Constitution. Aussi fut-il arrêté le 12 octobre 1793 à Morlaix, en vertu d'un mandat d'arrêt de la section des Roches signé de son président, Bouëstard, puis transféré à Landerneau et à Brest, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Brest avec les autres administrateurs et Expilly, le 3 prairial an II (22 mai 1794). En 1812, le maire de Morlaix, Philippe d'Elleville, voulut ériger un monument à sa mémoire, mais le projet demeura lettre morte. Le temps où Girondins et Girondistes dirigeaient l'insurrection contre le coup de force du 2 juin et levaient des hommes pour défendre la légalité républicaine contre la politique montagnarde de l'exception, était bien oublié.

L'exemple de Morlaix montre que les insurrections girondistes furent dirigées par les administrateurs du département, très au fait des enjeux politiques nationaux, et qu'une des raisons de leur échec réside dans la faiblesse du soutien que ces mouvements

obtinrent dans la population de leur ressort. L'arme fatale de la Constitution de l'an I détourna les administrations subalternes d'une révolte qui ne leur semblait plus avoir de raison d'être. Enfin, la justice révolutionnaire distingua les hommes les plus coupables de ceux qui surent revenir de leur erreur et passer sous les fourches caudines de la Montagne. Le plus grand tort de ces hommes qui eurent le courage ou l'inconscience de ne pas fuir leur jugement et expièrent sur l'échafaud leur révolte antijacobine et leur résistance contre la perspective de la

Terreur, fut sans doute de n'avoir pas saisi l'inégalité du rapport des forces qui opposait la population des départements, modérée mais finalement peu encline à se mobiliser au service d'enjeux politiques lointains et mal compris, face aux sans-culottes parisiens, pléthoriques et militants, fervents soutiens de la Montagne dont ils ne savaient pas encore qu'elle ne satisferait pas leurs revendications égalitaires et transformerait la Révolution en un véritable Saturne, dévorant ses propres enfants.

Résumé

Non pas tant le sort des Girondins, souvent décrits dans d'élégiaques hagiographies ou dans de sévères pamphlets, il s'agit ici d'aborder un terrain moins connu : les révoltes départementales provoquées par le décret d'arrestation rendu contre ces députés sous la pression des sans-culottes parisiens en 1793. L'examen de l'insurrection du Finistère qui entendait défendre ses représentants Gomaire et Kervélégan, permet de mieux connaître les acteurs, les enjeux idéologiques et les modalités d'une révolte condamnée à l'échec par une mauvaise appréciation des rapports de force entre Girondins et Montagnards, sans-culottes parisiens et peuple des départements. Le changement de focale de l'objectif braqué ensuite sur les positions du district de Morlaix permet de saisir la faiblesse d'un soutien institutionnel accordé à l'administration supérieure du département, mais bien vite retiré à l'heure où le vent commence de tourner. Une dernière variation d'échelle afin de cartographier les parcours individuels démontre la cohérence des engagements politiques et l'importance revêtue par des revirements stratégiques, d'opportuns aveux ou une tragique persistance, au moment de passer sous les fourches caudines de la Montagne, qu'on la serve, la rallie, ou qu'il faille se coucher sous le rasoir national.

Abstract

The following article doesn't deal with the sad fate of the Girondins, to whom so many elegiac hagiographies or stern pamphlets have been devoted, but with a lesser-known field : the local revolts caused, in 1793, by the decree of arrest taken against these deputies, under the pressure of the Parisian *sans culottes*. A close examination of the uprising in Finistère, meant to defend the local representatives, Gomaire and Kervélégan, throws light on the actors, the ideological stakes and the modalities of a revolt, which was bound to fail, as the balance of forces between Girondins and Montagnards, Parisian *sans culottes* and local people had been badly appreciated from the start. By re-focusing on the Morlaix district, one can clearly perceive the weakness of the institutional support given by the higher authorities of the *département*, but quickly withdrawn as the wind started turning. A final change of scale, used to chart individual courses, points to the coherence of political commitments and the importance taken by strategic switches of allegiance, opportunistic confessions and tragic persistence, at a time when the Girondins had to pass under the Caudine Forks of la Montagne, by serving it, rallying it or submitting to the *rasoir national*.

Diverradur

Ne fell ket deom kement-se lakaat ar gaoz war tonkad ar « Girondins », savet diwar o fenn klemmganiou meuleudius pe flemmskridou garo, med kentoh war un dachenn-studi nebeud anavezet : an emsavadegoù en departamantou, difluket diwar an dekred-herzel savet a-enep d'ar gannaded-se dindan gwask ar « sans-culottes » euz Pariz e 1793. Dre beurselled ouz emsavadeg tud Penn-ar-Bed, a venne difenn o hannaded Gomaire ha Kervelegan, e vez roet an tu deom da anavezoud gwelloc'h oberourien, paliou ideologel ha doareoù d'eun emsavadeg kondaonet da hwita dre ma voe priziet fall ar heñverioù nerz a oa etre ar « Girondins » hag ar « Montagnards », etre ar « sans-culottes » euz Pariz ha pobl an departamantou. Pa seller piseh da houde ouz saviad pastell-vro Montroulez e heller kompren e voe gwall wan an harp roet gant ar Stad da velestradurez vras an departamant, ha tennet an harp-se ker buan all d'ar houlz ma krogas an avel da cheñch tu. Ur sell all da echui war jeu an dud o-unan, kemend ha diskouez poell o engouestl politik ha sañs o zrei chupenn, o anzavou e koulz pe o dalc'h skrijus, pa voe ret dezo tremen dirak sellou du ar « Montagne », ha pa servijfent anezañ, pe mont d'e heul, pe hoaz lakaat o goñg dindan lavnenn e hilhotin.

Une ténébreuse affaire à l'île de Batz : l'assassinat du maire sous l'Empire

par Christine Chapalain-Nougaret*

Le 17 novembre 1808, le maire de l'île de Batz disparaissait sans laisser de traces. Hormis son signalement au préfet, l'affaire fit peu de bruit en dehors de l'île. La police du ministre de l'Intérieur, Fouché, si bien informée et soucieuse de connaître de tous les événements, même mineurs, survenus sur le territoire français, semble avoir tout ignoré de ce fait divers. Neuf ans plus tard, le tribunal civil de Morlaix accréditait la thèse de l'assassinat, concluait à la mort du maire et classait l'affaire sans suite, en n'engageant aucune poursuite. Affaire classée, affaire oubliée ? Que s'est-il donc réellement passé ce 17 novembre 1808 ? La découverte de sources inédites nous fournit quelques éléments de réponse à ces interrogations et peut nous aider à comprendre comment un fait divers, apparemment local, peut être révélateur de la réalité politique et sociologique de son époque.

Le fait divers

Au départ, l'affaire semble tragiquement banale dans ce milieu d'iliens accoutumés aux drames de la mer : un homme parti à la pêche à pied à la marée basse s'est noyé¹. « Jeudi dernier, 17 de ce mois, le sieur Robin, maire de l'île de Batz, capitaine des canonnières sédentaires, sortit de son domicile à 7 heures du matin pour aller, à ce que l'on croit, à la pêche comme il en avait l'habitude. Depuis cette époque on ne l'a pas revu et toutes les recherches qu'on a faites n'ont servi qu'à confirmer dans la

* Conservateur général du patrimoine, Archives nationales.

¹ Arch. dép. Finistère, 57 U 8/9, n° 140, nomination d'un subrogé tuteur à Marie-Jeanne Robin, 29 novembre 1808.

persuasion qu'il s'est noyé.² » Tel est le récit qu'adresse au préfet du Finistère le sous-préfet de Morlaix, Duquesne, prévenu par le curé de l'île de Batz, Jean Le Saout, adjoint au maire³.

La thèse de l'accident prévalant, l'affaire en reste là, sans qu'aucune enquête plus approfondie ne soit diligentée. Le souci premier des autorités dans ces circonstances est de nommer un successeur au maire disparu⁴, sous l'Empire les édiles étant non pas élus par leurs concitoyens mais choisis par les préfets parmi les notables locaux. L'accident semble pareillement admis du côté de la famille qui ne porte pas plainte après la disparition, mais se préoccupe avant tout de faire nommer un subrogé tuteur pour la fille mineure de Robin, Marie-Jeanne, âgée de neuf mois⁵.

Pourtant, à en croire le témoignage de la veuve, Marie Le Lez, recueilli huit ans après les faits, celle-ci a cru dès l'origine à un assassinat : « Rien n'avait manifesté en lui le projet d'un voyage ou d'une absence lorsque tout à coup, ce 17 novembre 1808, il était sorti de son domicile et qu'il n'y reparaisait pas ; depuis il ne s'est pas représenté ; on ne tarda pas à soupçonner qu'il fut devenu victime d'un assassinat commis sur sa personne et malheureusement il n'est que trop notoire que telle a été sa fin quoique ses meurtriers ne soient pas individuellement connus.⁶ »

Les soupçons de la veuve se transforment pour elle en certitude quand, à la fin de 1816, trois îliens rapportent devant le tribunal civil de Morlaix avoir rencontré les assassins : « Il ne fut plus possible à l'exposante d'en douter elle-même lorsque plusieurs de ses concitoyens de l'île de Batz, longtemps prisonniers en Angleterre, revinrent dans leur patrie, lui rapportèrent les déclarations qui leur avaient été faites par divers individus faits aussi prisonniers depuis ce fatal événement [la mort de Robin] dont quelques-uns dirent même qu'ils étaient les auteurs de l'as-

sassinat et leur expliquèrent les motifs qui les y avaient portés.⁷ »

En l'absence de corps, d'arme, de mobile, mais aussi tout simplement d'enquête au moment des faits, on peut s'interroger sur la réalité du crime. Les cas de disparitions similaires sont en effet nombreux chez les marins au xix^e siècle et, le plus souvent, accidentels. Deux éléments seuls plaident en faveur de l'hypothèse de l'assassinat, si l'on se réfère à la déposition de la veuve : le témoignage de trois îliens et, d'autre part, la notoriété publique.

Examinons en premier lieu le témoignage des trois îliens. Il s'agit de trois marins de l'île de Batz qui ont été faits prisonniers par les Anglais pendant les guerres napoléoniennes et maintenus en détention en Angleterre jusqu'à la chute de l'Empire en 1814. Revenus en France, ils font leur déposition, le 3 décembre 1816, devant le juge de paix du canton de Saint-Pol-de-Léon et citent les propos qu'ils auraient entendus dans leurs prisons sur l'assassinat du maire de l'île de Batz. Ces trois témoins indirects sont Yves Floch, capitaine de navire, François Gueguen et Jean Laurent, marins⁸. Détenus dans deux prisons différentes, mais enten-

2 Arch. dép. Finistère, 2 M 54, Ile de Batz, lettre du sous-préfet de Morlaix au préfet, 22 novembre 1808.

3 *Ibid.*, 1 M 11*, analyse du courrier reçu à la préfecture (administration générale), 16 mars 1808-30 juin 1809, enregistrements n° 4270 et 4283. La lettre du curé n'est malheureusement pas conservée.

4 *Ibid.*, 2 M 54, Ile de Batz, lettre du sous-préfet de Morlaix au préfet, 22 novembre 1808.

5 *Ibid.*, 57 U 8/9, n°140, nomination d'un subrogé tuteur à Marie-Jeanne Robin, 29 novembre 1808.

6 Requête du 3 décembre 1816 transcrite dans le jugement du tribunal d'instance de Morlaix du 17 juin 1817 (Arch. dép. Finistère, 12 U 14/14, tribunal civil de Morlaix, registres d'audiences, 1817 ; retranscrit dans le registre des décès de l'île de Batz, Arch. dép. Finistère, 1075 bis E Dépôt, décès 1817, acte n° 20).

7 *Ibid.*

8 Sur l'identité de ces trois hommes, voir plus loin.

du ensemble par le juge, les trois hommes rapportent des faits quasi similaires. Voici ce que nous relate le capitaine de navire Yves Floch : « Se trouvant en Angleterre en prison, il y vit arriver plusieurs individus provenant de l'évacuation de l'armée du général Junot du Portugal. Ces individus lui ayant dit qu'ils avaient quitté depuis peu l'île de Batz, Yves Floch leur demanda s'il n'y avait rien de nouveau dans ce pays. Ceux-ci lui répondirent "pardonnez-moi (sic)". Ils lui demandèrent s'il connaissait le dénommé Robin, maire de ladite île. Sur la réponse d'Yves Floch qu'il le connaissait particulièrement, les mêmes individus répliquèrent : "eh bien, nous l'avons tué". Yves Floch leur ayant demandé pourquoi ils avaient commis ce crime, ils répondirent qu'ils l'avaient fait parce que ledit Robin les avait fait passer pour être les auteurs d'un vol commis dans les magasins de l'île de Batz et que pour se venger de cette inculpation ils l'avaient tué sur des rochers. Ils dirent de plus à Yves Floch que s'il avait le malheur de parler de ce qu'il venait d'entendre, il s'en repentirait. Ledit Floch a terminé sa déposition pour dire que ce fait s'était passé en mil huit cent neuf mais que le meurtre était antérieur⁹. »

Le marin François Gueguen, codétenu d'Yves Floch, confirme ce récit en précisant que les soldats « avaient ajouté de plus qu'ils étaient bien fâchés de n'avoir pas aussi assassiné M. Le Saout, curé de l'endroit¹⁰ ».

Détenus dans une autre prison anglaise que ses compatriotes, le marin Jean Laurent, témoigne de manière quasi identique : « Se trouvant aussi en 1809 dans les prisons d'Angleterre, mais dans une prison différente de celle des sus-nommés, il vit arriver des individus provenant de la même évacuation du Portugal. Ces individus demandèrent au déposant s'il avait entendu parler des nouvelles de l'île de Batz et s'il avait entendu parler du maire ; qu'ayant répondu qu'il n'en avait pas eu depuis dix-huit mois, ils lui répondirent : "eh bien, nous vous en donnerons. Le

maire de cette île que vous connaissez a été tué par notre régiment". Laurent n'ajoutant guère foi à cette nouvelle, et étant d'ailleurs occupé à travailler dans ce moment, ne fit aucune objection. Quelques instants après, les mêmes individus, après avoir d'abord avancé que Robin avait été tué par leur régiment, avancèrent hautement que c'était par eux-mêmes. Laurent ne leur répliqua pas davantage ; mais ayant reçu deux mois après une lettre de sa femme, il y vit que le maire de l'île de Batz avait été effectivement tué, mais on ne lui disait pas par qui¹¹. »

Ces dépositions tardives, huit années après les faits, de témoins très indirects qui rapportent les propos d'individus non identifiés, revendiquant collectivement l'assassinat, ne troublent pas les magistrats qui s'en contentent pour clore l'affaire, en juin 1817, comme on peut le constater dans les conclusions du procureur : « Ces dépositions, que rien ne contredit, qu'aucun intérêt particulier ne peut faire suspecter, que la disparition subite et inopinée de Philippe Robin justifie, que la notoriété de l'opinion publique confirme, démontrent que décès est arrivé audit Philippe Robin à l'époque du 17 novembre 1808 et doivent suffire pour donner lieu à faire légalement constater ledit décès que les circonstances y relatives n'ont pas permis de faire porter sur les registres de l'état civil de la commune de l'île de Batz¹². »

Aussi surprenant que cela nous paraisse aujourd'hui, les magistrats ne font qu'appliquer le droit en vigueur alors en matière de

⁹ Arch. dép. Finistère, 57 U 8/17, n° 112, déclaration des sieurs Floch, Gueguen et Laurent de l'île de Batz, 3 octobre 1816 (retranscrit dans le registre des décès de l'île de Batz, Arch. dép. Finistère, 1075 bis E dépôt, décès 1817, acte n° 20).

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² Arch. dép. Finistère, 12 U 14/14, tribunal civil de Morlaix, registres d'audiences, 1817 (retranscrit dans le registre des décès de l'île de Batz, Arch. dép. Finistère, 1075 bis E dépôt, décès 1817, acte n° 20).

constat de disparition : en effet, « lorsque des circonstances graves font plutôt présumer la mort que la simple absence d'un individu, on peut faire résulter la preuve de son décès des déclarations et dépositions de témoins¹³ », témoins d'autant plus crédibles pour le juge qu'ils sont extérieurs à la famille et non suspects d'être intéressés à l'affaire puisqu'ils étaient détenus en Angleterre au moment du crime.

Autre argument de poids pour le juge, la notoriété publique évoquée par la veuve : « malheureusement il n'est que trop notoire que telle a été sa fin », dit-elle dans sa requête au juge de paix. Le fait que Philippe Robin ait été assassiné ne semble étonner personne. Il nous faut nous intéresser à la personnalité de la victime et aux événements qui ont agité l'île dans les mois précédents son décès.

Qui est Robin, la victime ?

Originaire de l'île de Batz où il est né le 29 juin 1769, Philippe Robin appartient à une famille de marins installée sur l'île depuis au moins le XVII^e siècle. Son père, Yves Robin, son grand-père maternel, Jean Coulounan, et son parrain, Jacob Le Lez, ont péri avec douze autres personnes dans le naufrage d'un bateau effectuant le passage entre l'île de Batz et Roscoff, le 5 janvier 1770¹⁴. Orphelin dès l'âge de six mois, Philippe Robin a été élevé par sa mère Jeanne Coulounan. Officier municipal dès 1793, renouvelé en 1795¹⁵, il épouse en 1796, à vingt-sept ans, une veuve de vingt ans son aînée, Marie Bescond, dont il n'aura pas d'enfants. Il est nommé maire par le préfet, le 17 août 1800, et capitaine des canonnières sédentaires le 29 juillet 1803 au salaire de 3 francs par jour, fonctions qu'il exercera jusqu'à sa mort¹⁶. La matricule des canonnières nous a conservé sa description physique¹⁷ : « Taille d'1 m 63; visage ovale; front haut; yeux châains; nez aquilin; bouche moyen-

ne; menton rond; cheveux noirs; sourcils noirs ». Veuf en 1805, Philippe Robin se remarie en juillet 1806 avec une cultivatrice de vingt-trois ans, Marie Le Lez, issue d'une famille de capitaines de commerce. Un seul enfant, Marie-Jeanne, morte à vingt-deux mois, naît de cette union. Philippe Robin disparaît, en 1808, à l'âge de trente-neuf ans¹⁸. Il laisse un patrimoine mobilier modeste, évalué 1 078 francs, où les principales richesses consistent dans l'habillement et la literie du couple, et le seul luxe dans les deux couverts et paires de boucles en argent que s'offraient à l'époque les nouveaux mariés¹⁹.

Officier municipal pendant treize ans, Philippe Robin a connu quelques démêlés avec les autorités départementales et ses administrés. Rappelons ce qu'était la fonction de maire sous le Consulat et l'Empire. À partir de 1800 (loi du 28 pluviôse an VIII [17 février 1800]), les maires ne sont plus élus, contrairement à l'époque révolutionnaire, mais nommés par le pouvoir central ou ses représentants, les préfets. Le maire est de ce fait investi d'un double rôle : il est le représentant du pouvoir qui le nomme et, d'autre part, le chef de la communauté municipale. Ses fonctions sont lourdes puisqu'il lui revient de tenir l'état civil, de suivre les affaires courantes de la commune (biens communaux, travaux, etc.), d'y faire régner l'ordre

¹³ Arch. dép. Finistère, *id.*

¹⁴ Bibl. mun. Ile de Batz, Notes dactylographiées de Nicolas Roualec, p. 115.

¹⁵ *Ibid.*, p. 96 et 102.

¹⁶ Serv. hist. de l'armée de terre, Xd 127, revue générale de la compagnie de canonnières sédentaires de l'île de Batz, 1808-1813.

¹⁷ *Ibid.*, 16 YC II/419, registre matricule des canonnières sédentaires de l'île de Batz, 12 fructidor an XI.

¹⁸ Arch. dép. Finistère, registres paroissiaux et d'état civil de l'île de Batz : collection communale, 1700-1822, 1075 bis E dépôt; collection départementale, 1701-1869, 1 MI EC 99.

¹⁹ *Ibid.*, 57 U 8/9, n° 145, état estimatif après décès de M. Robin, maire de l'île de Batz, 15 décembre 1808.

en tant qu'officier de police et d'y répartir et percevoir les impôts. Autant d'attributions susceptibles de lui créer des inimitiés chez ses concitoyens. En outre, à l'île de Batz, comme dans les autres îles, le maire est à la tête de la compagnie de canonnières sédentaires²⁰, c'est-à-dire des simples citoyens réquisitionnés et indemnisés par l'armée pour protéger les côtes contre les attaques extérieures. Cette fonction est particulièrement importante en raison de la situation de l'île de Batz dans la Manche face à l'ennemi anglais et de son rôle de protection pour les navires français, le chenal de l'île de Batz et les différentes baies de la côte sud de l'île constituant autant de rades pour le mouillage des navires de commerce ou de guerre navigant en Manche. Le mandat de maire nécessite donc de trouver une personne instruite, capable et disponible, d'autant que le maire exerce seul le pouvoir municipal, l'adjoint ne servant qu'à le remplacer en cas d'absence. Dans ces conditions, il est difficile pour les préfets de trouver des candidats et l'île de Batz ne fait pas exception à la règle. Les hommes instruits y sont peu nombreux : généralement marins, ils sont accaparés par le service de la marine de guerre ou de commerce, quand ils ne sont pas morts au combat ou de maladies, ou captifs en Angleterre ou en Espagne après la bataille de Trafalgar notamment (21 octobre 1805).

Reconduit pour cinq ans en 1805, Philippe Robin, las d'exercer sa charge, adresse l'année suivante sa démission au préfet : « Depuis longtemps fatigué des tracasseries qui me sont suscitées par des gens ligüés contre moi, en faisant leur efforts pour dénigrer ma réputation et ma probité et pour accéder à leurs désirs, je vous prie de recevoir ma démission de maire. Je souhaite pouvoir vous convaincre par la suite de la fausseté des inculpations enfantées par l'intrigue. Je puis vous assurer au reste que je n'ai rien à me reprocher de la gestion dont j'ai été chargé en cette qualité et dans celles dont je demeure encore en possession²¹. »

Le préfet n'accepte pas la démission de Robin, mais la situation dans l'île se dégrade : le maire fait l'objet de critique pour son administration, tandis que son adjoint offre l'exemple de mauvaise mœurs. Selon les termes mêmes du préfet, « ces deux personnes divisaient le pays en deux partis extrêmement irrités l'un contre l'autre et se déchirant²² ». À l'automne 1806, le préfet doit de résoudre à intervenir directement « pour mettre un terme à l'état de désorganisation et de désordre auquel était réduite l'administration de cette île et aux haines que cette situation malheureuse avait occasionnées parmi les habitants²³ ». En voyage en octobre à Roscoff où il dirige les opérations de la levée des conscrits de 1806, le préfet y convoque les notables de l'île et entend leurs dépositions qui le convainquent d'accepter la démission écrite antérieurement par Robin et de recueillir celle de l'adjoint. Et il procède aussitôt, par arrêté en date du 4 octobre 1806²⁴, à la nomination d'un nouveau maire et d'un nouvel adjoint. Considérant « la grande importance dont [l'île de Batz] est pour la marine et qu'elle est l'un des postes de France les plus avancés dans la Manche », le préfet nomme pour maire le capitaine de frégate François Sébastien Gueguen²⁵,

²⁰ Sédentaires parce qu'ils ne peuvent normalement pas être déplacés de leur lieu de résidence, les canonnières sédentaires constituent une sorte de garde nationale dans les îles.

²¹ Arch. dép. Finistère, 2 M 54, Ile de Batz, lettre du 26 mai 1806.

²² *Ibid.*, 2 M 54, Ile de Batz, lettre du préfet Miollis à l'évêque de Quimper, 8 avril 1807.

²³ *Ibid.*, 4 K, n° 486, arrêté du préfet nommant Gueguen maire en remplacement de Robin, 4 octobre 1806.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Ile de Batz, 9 juillet 1748-Saint-Pol-de-Léon, 20 mai 1822. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 juin 1804 (Arch. nat., L1214084). Voir à son sujet, Danielle et Bernard QUINTIN, *Dictionnaire des capitaines de vaisseau de Napoléon*, Paris, SPM, 2003, p. 162-163, et G.-M. THOMAS, « Figures de l'île de Batz », *Les Cahiers de l'Iroise*, juin 1981, n° 2, p. 97-100.

habitant de l'île de Batz et un des principaux propriétaires de l'île, qui s'est illustré dans la protection des convois de navires marchands dans le nord de la Manche, et choisit comme adjoint le curé Jean Le Saout²⁶, qui s'est distingué dans la défense de l'île contre une tentative de débarquement anglais²⁷. Tous deux sont membres de la Légion d'honneur. Philippe Robin et son ex-adjoint sont maintenus comme simples membres du conseil municipal.

Pendant près de trois mois la situation semble se calmer, quand, en décembre, le scandale éclate. À la faveur d'un différend privé porté devant les tribunaux, il apparaît que Philippe Robin a repris ses fonctions de maire dans des circonstances pour le moins rocambolesques. Le 22 décembre 1806, Philippe Robin porte plainte, comme maire, devant le juge de paix, pour avoir été maltraité dans son jardin par une de ses tantes, Michelle Diraison, veuve de Jacques Trémintin²⁸. La bagarre semble avoir été rude puisqu'un chirurgien a constaté les blessures reçues par Robin. Celui-ci, se considérant investi des pouvoirs de police attachés à sa fonction de maire, a fait arrêter par la force armée ladite Diraison à son domicile et l'a incarcérée dans un lieu de détention²⁹. Informé de ces faits, le juge de paix consulte aussitôt le sous-préfet sur la conduite à tenir : si Robin est bien maire, il y a en effet eu outrage à magistrat ; en revanche, si Robin n'est pas maire, il s'est rendu coupable d'arrestation et de détention arbitraires, ses fonctions de capitaine de la garde sédentaire ne lui conférant pas de pouvoirs de police ; dans tous les cas de figure, « il ne pouvait ni ne devait dans une rixe particulière user de son pouvoir pour en agir comme il l'a fait sans encourir les peines prononcées contre les détentions arbitraires³⁰ ». Devant la gravité des faits, le sous-préfet en réfère à son tour au préfet³¹ : le différend familial prend les allures d'une atteinte à l'autorité publique.

Michelle Diraison porte plainte, quant à elle, le 6 janvier 1807 et accuse Philippe Robin de l'avoir lui aussi maltraitée : « Elle avance dans sa plainte que le sieur Robin l'a frappée à coup de sabots ou de pierres, qu'il lui a cassé quatre dents de la mâchoire supérieure et qu'elle n'a dû son salut qu'à la belle-mère de Robin qui lui dit : « laissez-la », sans quoi elle aurait peut-être perdu la vie. Ces maltraitements exercés sur sa personne par le sieur Robin, ce dernier la laissa blessée sur le terrain. Mais bientôt plusieurs personnes accoururent : quatre hommes de la force armée la gardèrent sans lui permettre d'aller changer son linge qui était couvert de boue et de sang. Environ une demi heure après, elle se traîna chez elle, se mit au lit et à huit heures du soir, par les ordres du sieur Robin, on envoya chez elle cinq ou six militaires ayant leurs baïonnettes et leurs fusils qui l'arrachèrent de son lit et la conduisirent en prison où elle a été vingt-quatre heures sans pouvoir communiquer avec personne³². »

Pour tenter de résoudre l'imbroglio, le juge de paix de Saint-Pol-de-Léon prononce le renvoi des parties devant un tribunal supérieur³³. Les tribunaux de Morlaix, puis de Quimper sont successivement interrogés.

²⁶ Saint-Pol-de-Léon, 28 février 1756-1818. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 25 janvier 1805 (Arch. nat., L1611056).

²⁷ En 1806, selon Nicolas Roualec, Notes dactylographiées, p. 123.

²⁸ Arch. dép. Finistère, 57 U 8/8, jugement préparatoire entre Philippe Robin et Michelle Diraison, 6 janvier 1807.

²⁹ Non localisé ; peut-être s'agissait-il de la chapelle Saint-Nicolas qui servit de salle municipale de 1793 à 1811, année où elle devint une caserne.

³⁰ Arch. dép. Finistère, 2 M 54, Ile de Batz, lettre du 26 décembre 1806.

³¹ *Ibid.*

³² Arch. dép. Finistère, 13 U 8, minute de la lettre du substitut au procureur, [26 janvier 1807].

³³ *Ibid.*, 57 U 8/8, n°1106, renvoi au tribunal supérieur, 8 janvier 1807.

L'avis rendu par le procureur à Quimper traduit bien l'embarras des magistrats : « Le sieur Robin n'étant plus maire n'a-t-il pas abusé de son pouvoir ? Comme commandant la compagnie des garde-côtes sédentaires en activité de service ne s'est-il pas compromis en donnant les ordres de conduire cette femme en prison et ne serait-il pas par là même justiciable du tribunal militaire ? Enfin, soit qu'on considère le sieur Robin comme ayant abusé de la qualité de maire qu'il n'a pas, soit qu'il soit considéré comme chef militaire, quel parti prendre à son égard ? Si on pouvait le considérer comme simple citoyen, il ne serait pas difficile de se décider³⁴. » La justice décide finalement de considérer l'affaire comme un différend privé et la renvoie donc devant le juge de paix qui connaît des rixes et voies de fait. Le jugement conclut au partage des torts et condamne les parties à des dommages et intérêts en faveur des pauvres et de l'église de l'île de Batz³⁵.

Tout n'est par pour autant réglé à la mairie de l'île de Batz. Tandis que la justice tergiversait sur l'issue de cette affaire, de son côté le maire en titre, le capitaine Gueguen, donnait sa démission en raison de ses fonctions militaires³⁶, laissant la place libre à Robin. C'est plus que n'en peut supporter le préfet. Le 28 février 1807, il s'enquiert de la situation auprès du curé et adjoint au maire Jean Le Saout, avec toute la gravité et la sévérité nécessaires : « On m'a informé que le sieur [Robin] précédent maire, qui a donné sa démission entre mes mains dans le mois d'octobre dernier me trouvant à Roscoff, se permet de continuer ses fonctions de la mairie. C'est une prévarication formelle de sa part. Je vous prie de bien vouloir me transmettre des renseignements à ce sujet. S'il se l'est permis, je le dénoncerai aux tribunaux et le ferai punir... Je vous recommande... de vouloir bien ne point permettre que M. le maire démissionnaire ne s'avise d'aggraver ses torts par la prolongation d'une fonction qu'il ne pourrait plus remplir depuis sa démission sans se compromettre gravement³⁷. »

Parallèlement, le préfet tente d'obtenir du préfet maritime, Caffarelli, qu'il autorise Gueguen à accepter la fonction de maire. En vain, les nécessités de la marine exigeant de maintenir Gueguen dans ses fonctions de directeur des convois du nord qui l'accaparent pleinement et le tiennent éloigné des mois durant de l'île de Batz, ne lui laissant aucune liberté pour d'autres charges³⁸. L'intérim de maire est exercé par Jean Le Saout. Mais celui-ci ne cache pas les difficultés de sa mission et son impatience de voir l'intérim prendre fin. Craignant qu'il ne démissionne à son tour, le préfet fait appel à l'évêque de Quimper pour qu'il persuade le curé de rester : « De nouvelles informations que j'ai prises à Saint-Pol et à Roscoff me laissent presque sans espoir d'avoir une administration simple à l'île de Batz. Si M. le desservant se démet des fonctions que je lui ai conférées, je serai obligé de laisser ce pays sans administration, ce qui sera déplorable dans une commune qui n'est en contact avec aucune autre. Il résultera de cet inconvénient que le pays sera privé des moyens d'y maintenir l'ordre public, la police et une foule d'autres avantages, indépendamment des impôts qui ne pourront plus y être perçus. Je vais faire de nouvelles démarches pour prévenir tant de maux... Je vous prie d'employer vos bons offices pour engager M. le desservant à suspendre sa démission³⁹. »

En outre, le préfet écrit cette fois directement au ministre de la Marine, « pour le

³⁴ *Ibid.*, 13 U 8, minute de la lettre du substitut au procureur, [26 janvier 1807].

³⁵ *Ibid.*, 13 U 8, réponse du procureur de Quimper, 9 février 1807.

³⁶ *Ibid.*, 2 M 54, Ile de Batz, lettre de Gueguen au préfet, 3 février 1807.

³⁷ *Ibid.*, 2 M 54, Ile de Batz, minute du préfet au curé, 28 février 1807.

³⁸ Arch. dép. Finistère, 2 M 54, Ile de Batz, lettre de Caffarelli au préfet, 3 mars 1807.

³⁹ *Ibid.*, 2 M 54, Ile de Batz, minute du préfet à l'évêque, 8 avril 1807.

prier avec instance d'engager M. Gueguen à retirer sa démission, ce pays intéressant encore plus l'administration de la marine que celle de l'intérieur⁴⁰ ». Cette démarche ultime échoue et le préfet doit se résoudre à reprendre pour maire Philippe Robin, qui accepte le 4 juin 1807⁴¹ ; il restera maire jusqu'à son décès.

Aucun événement remarquable n'est à souligner pendant les dix-huit mois suivants, hormis un vol dans le magasin des vivres destiné à l'armée dans les semaines qui précèdent la disparition de Robin, vol dont les responsables n'ont pas été identifiés. L'enchaînement des événements, mais surtout les témoignages des contemporains nous conduisent à nous interroger sur le lien possible entre le vol de vivres et la disparition du maire. Au lendemain de la disparition de Robin, le sous-préfet rappelle au préfet que le maire « était garde-magasin des vivres de la place. Ce magasin a été volé il y a quelque temps et le magistrat de sûreté reçut il y a 15 jours l'ordre de poursuivre les auteurs de ce vol de la part du gouvernement. Je suis cependant éloigné de faire planer le soupçon sur le sieur Robin qui cependant avait quelques torts à se reprocher du côté de la surveillance⁴². » Sans incriminer le maire, le sous-préfet laisse planer des soupçons, nous dévoilant ainsi la nature des accusations qui avaient pu être portées contre Robin dès 1806 et dont celui souhaitait être disculpé⁴³. En 1816, les témoignages des prisonniers en Angleterre établissent un lien encore plus net entre le vol du magasin de vivres et la mort du maire : « Yves Floch leur ayant demandé pourquoi ils avaient commis ce crime, ils répondirent qu'ils l'avaient fait parce que ledit Robin les avait fait passer pour être les auteurs d'un vol commis dans les magasins de l'île de Batz et que, pour se venger de cette inculpation, ils l'avaient tué sur des rochers. »

Dans l'hypothèse où il y aurait un lien entre ce vol et la mort du maire, la mise en cause des

soldats de l'armée de Junot dans l'assassinat est-elle plausible ?

Quelle validité pour l'hypothèse des soldats de l'armée de Junot ? Rappelons-le en préambule, l'île de Batz, depuis le XVII^e siècle, est une île-frontière⁴⁴ dans la « seconde guerre de Cent Ans⁴⁵ » (1688-1715) qui oppose la France et l'Angleterre. À ce titre, elle a reçu sous Vauban des fortifications, gardées en période de danger par les milices garde-côtes recrutées parmi les habitants. Supprimées par la Révolution, les garde-côtes ont réapparu à partir de 1796 sous la forme de compagnies de canonniers sédentaires.

Sous le Consulat et l'Empire, l'île de Batz compte en permanence cent vingt canonniers sédentaires pour la défense de l'île contre les incursions anglaises, placés sous les ordres de Philippe Robin, le maire, capitaine de la compagnie. En outre, dans le contexte napoléonien, l'île assure le casernement temporaire de troupes entre les opérations militaires et héberge ainsi en moyenne, à l'automne 1808, une cinquantaine de soldats de la 2^e compagnie du 5^e bataillon du 70^e régiment

⁴⁰ Arch. dép. Finistère, 2 M 54. Nous n'avons pas trouvé trace de cette lettre dans le courrier reçu par le ministre de la Marine (Serv. hist. Marine, BB3 288, année 1807) pas plus que de réponse du ministre au préfet (Serv. hist. Marine, BB2 111, année 1807) ; aucune allusion à cette affaire ne figure non plus dans la correspondance échangée par le préfet maritime et le ministre de la Marine (Serv. hist. Marine, BB3 280 et BB2 108, 1^{er} semestre 1807).

⁴¹ Arch. dép. Finistère, 1 M 10*, enregistrement de la correspondance reçue par le préfet, juin 1807-mars 1808, n°103, 15 juin 1807.

⁴² *Ibid.*, 2 M 54, Ile de Batz, lettre du sous-préfet de Morlaix au préfet, 22 novembre 1808.

⁴³ *Ibid.*, 2 M 54, Ile de Batz, lettre de Robin au sous-préfet de Morlaix, 26 mai 1806.

⁴⁴ L'expression est de Dominique GUILLEMET, *Les Îles de l'Ouest, de Bréhat à Oléron : du Moyen Âge à la Révolution*, La Crèche, Geste éditions, 2000, p. 161.

⁴⁵ Expression de Jean Meyer reprise par le *Dictionnaire d'histoire maritime*, sous la dir. de Michel Vergé-Franceschi, Paris, Robert Laffont, 2002, p. 69

de ligne de la 13^e division militaire dont le quartier général est à Rennes⁴⁶. Au total, cent soixante-dix hommes portent les armes sur l'île pour 1 030 habitants⁴⁷; soit un habitant sur sept. Les défenses de l'île consistent en quatre batteries, établies deux à l'est et deux à l'ouest aux lieux-dits Bilvidig et Kleger pour les premières et Beg-Seach et le chenal pour les secondes, tenues par les canonnières sédentaires. Les soldats quant à eux sont hébergés dans deux casernes à Pors-an-Eog et à Bon-Secours (emplacement actuel du presbytère). Des magasins à poudre, à armement et à vivres complètent le dispositif. Les abus et malversations sont fréquents et sources de tensions entre l'administration municipale et l'armée. Si les canonnières sédentaires, comme leur nom l'indique, sont destinés à rester sur l'île, les soldats en casernement attendent d'être appelés sur l'un des multiples champs de bataille de Napoléon. Et c'est là que notre fait divers local rejoint l'histoire internationale.

La paix de Tilsitt (7 juillet 1807) conclue avec le tsar tranquilisant temporairement Napoléon sur son front est, l'Empereur se retourne vers la péninsule Ibérique dont il souhaite s'emparer pour faire la guerre aux Anglais installés au Portugal. Voulant chasser les Bourbons du trône d'Espagne pour y installer un allié sûr, Napoléon envoie ses troupes en Espagne et au Portugal à la fin de l'année 1807. Le 18 octobre, l'armée de Junot franchit la Bidassoa et rejoint Lisbonne à marche forcée. Pendant ce temps, de nouvelles colonnes impériales pénètrent à leur tour en Espagne sous prétexte d'assurer les arrières de Junot et de faire échec à la menace anglaise. Ayant renversé le gouvernement espagnol, Napoléon désigne son frère Joseph comme nouveau roi d'Espagne. Cette mesure provoque le soulèvement des Espagnols et des Portugais contre les envahisseurs français, tandis que l'Angleterre envoie un corps expéditionnaire pour soutenir les insurgés. Harcelé par les Anglais, Junot ne peut faire face mais négocie la convention de Cintra

(30 août 1808) qui assure le rapatriement en France de son armée avec armes et bagages. Il n'est pas fait de prisonnier de guerre et l'armée française revenue en France sera libre de combattre. Quelque cinquante mille soldats français sont ainsi transportés par la flotte britannique, moitié à La Rochelle, moitié à Quiberon. Partis de Lisbonne entre le 11 et le 30 septembre 1808, ils débarquent en France à partir de la mi-octobre⁴⁸. Au nombre de ceux-ci figurent des hommes du 70^e de ligne.

Après l'échec de l'expédition d'Espagne de 1808, Napoléon décide pour rétablir la situation, en terminer avec l'ennemi anglais et sauver le prestige de son armée, d'intervenir personnellement en Espagne avec plus de deux cent mille hommes. Dès le 19 octobre, ordre est donné aux soldats valides de l'expédition du Portugal de se réunir en bataillon et de se diriger sur La Rochelle en attendant de rejoindre Bayonne, puis l'Espagne⁴⁹. 2 336 hommes du 70^e de ligne arrivent à Bordeaux entre le 12 et le 15 novembre⁵⁰. Le 8^e corps d'armée, formé avec les rescapés de la capitulation de Cintra, est placé sous le commandement de Junot. Un détachement de trois cents hommes du 70^e de ligne en casernement dans le Finistère est à son tour sommé de rejoindre le 8^e corps d'armée de l'armée

⁴⁶ Arch. nat., AF IV*774, 775 et 776, divisions militaires de l'intérieur, octobre-novembre 1808.

⁴⁷ En 1790, l'île compte parmi ses habitants de trois cents à quatre cents marins, du capitaine au matelot.

⁴⁸ Alain FOUGERAY, « Le débarquement de l'armée du Portugal en baie de Quiberon (octobre-novembre 1808) », *Actes du cinquantenaire de la chaire de portugais à Rennes*, 1973, p. 197-210. – Yvonick DANARD, « Le débarquement de l'armée du Portugal en baie de Quiberon, 1808 », *Société polymathique du Morbihan*, brochure 16, février 2003, p. 27.

⁴⁹ Serv. hist. de l'armée de terre, 1 I 49 bis, registre 210, correspondance départ de la 13^e division militaire, 1^{er} janvier 1808-22 novembre 1809.

⁵⁰ *Ibid.*, C/10/43, correspondance militaire générale du premier Empire, 1^{er}-15 novembre 1808.

d'Espagne le 19 novembre ⁵¹. Les Français réinvestissent l'Espagne et le Portugal et retrouvent face à eux les troupes anglaises de Wellesley. Le 70^e de ligne s'illustre au deuxième siège de Saragosse, à la bataille de La Corogne, au combat de Braga, à la bataille d'Oporto⁵²... Les nombreux prisonniers français faits par les Anglais lors de cette deuxième expédition de 1809 sont évacués par La Corogne et conduits en Angleterre pour être détenus sur des pontons, c'est-à-dire des prisons flottantes (vaisseaux amarrés le long des côtes anglaises) ou en prison à terre⁵³. Ils y retrouvent les milliers de marins français qui, à la suite de désastres maritimes répétés (dont Trafalgar en 1805) et du blocus maritime, ont été faits prisonniers et transférés en Angleterre. La chute de l'Empire en 1814 entraînera la libération des survivants.

Compte tenu des éléments en notre possession, deux hypothèses s'offrent dès lors à nous. Si « l'évacuation de l'armée du général Junot du Portugal », évoquée par les témoins, renvoie à la convention de Cintra (août 1808), il faut admettre que des soldats provenant du 70^e de ligne ont rejoint l'île de Batz après leur débarquement à Quiberon, entre le 14 octobre et le 17 novembre 1808, jour de l'assassinat du maire, avant de participer avec le 8^e corps d'armée à la deuxième expédition du Portugal en 1809. En revanche, si « l'évacuation de l'armée du général Junot du Portugal » renvoie à l'expédition du Portugal de 1809, les soldats du 70^e de ligne faits prisonniers au Portugal étaient précédemment casernés à l'île de Batz et n'avaient pas participé à l'expédition de 1808. L'état des effectifs du 70^e de ligne sur l'île de Batz témoigne d'entrées et de sorties entre octobre et novembre 1808, qui semblent imputables à des mouvements internes au sein du 70^e de ligne caserné dans le Finistère⁵⁴. Si l'arrivée sur l'île, à la fin du mois d'octobre 1808, de soldats rapatriés de l'armée de Junot semble improbable, le départ de l'île, en novembre 1808, de soldats du 70^e est lui certain.

Reste à établir si les trois témoins de l'île de Batz et des soldats du 70^e de ligne ont pu être en contact, en 1809, dans les prisons anglaises. Les archives de la Marine conservent de nombreux états nominatifs des prisonniers français détenus en Angleterre ainsi que des prisonniers français rapatriés d'Angleterre et débarqués à Morlaix en 1814⁵⁵. Le dépouillement fastidieux et incertain de ces listes, qui comportent peu ou pas de données d'état civil, répond en partie à nos interrogations⁵⁶. Nos trois témoins ont été retrouvés : le principal témoin, Yves Floch, maître au petit cabotage⁵⁷, son compagnon de détention à Dartmoor, le second François

⁵¹ Serv. hist. de l'armée de terre, *id.*, et Arch. nat., AF IV* 776, divisions militaires de l'intérieur au 15 novembre 1808.

⁵² Ministère de la Guerre, Historiques des corps des troupes de l'armée française (1569-1900), Paris, Berger-Levrault, 1900, p. 146-147.

⁵³ Exemples : hommes du 70^e de ligne pris au Portugal et arrivés le 5 septembre 1809 à Plymouth où il sont détenus (Serv. hist. Marine, FF 2/146, prisonniers français détenus en Angleterre, 1811-1814, fol. 164 ss, n°435-455) ; soldats du 70^e de ligne, capturés à Vigo le 28 mars 1809 et rapatriés depuis Plymouth le 5 juin 1814 (Serv. hist. Marine, FF 2/5, prisonniers français rapatriés d'Angleterre et débarqués à Morlaix, 1811-1814, dossier 86).

⁵⁴ Arch. nat., AF IV* 774-776, divisions militaires de l'intérieur, octobre-novembre 1808.

⁵⁵ Serv. hist. Marine, sous-série FF 2, prisonniers de guerre.

⁵⁶ Les états nominatifs des prisonniers français rapatriés d'Angleterre et débarqués à Morlaix de l'an IV à 1816, établis par l'administration française, donnent l'âge, la commune d'origine et les circonstances de l'arrestation des prisonniers, mais taisent en revanche le lieu de leur détention ; les listes nominatives des prisonniers français détenus en Angleterre, dressées par le Transport Office de 1803 à 1816, recensent par prisons et par date d'arrivée les prisonniers français sans autre mention d'identification que leur nom et prénom, et éventuellement le lieu de leur prise. Les recoupements entre ces états, lacunaires, sont donc peu aisés.

⁵⁷ Yves Floch (1773-1841). Serv. hist. Marine, FF 2/6, prisonniers français rapatriés d'Angleterre et débarqués à Morlaix, 1812-1814, dossier 71, n° 15.

Gueguen⁵⁸, et le matelot Jean Laurent, en captivité à Plymouth⁵⁹. Tous trois peuvent avoir côtoyé des soldats du 70^e de ligne, ceux-ci débarquant en Angleterre tout au long de l'année 1809 pour rejoindre les prisons anglaises⁶⁰. Néanmoins, si l'on en croit les registres de prisonniers conservés au Service historique de la Marine, seul Yves Floch était détenu par les Anglais en 1809, Gueguen et Laurent n'ayant été faits prisonniers qu'en 1810 et 1811. Que penser alors de leurs témoignages et comment expliquer que les onze autres îliens⁶¹ rapatriés eux aussi en mai 1814, et dont huit étaient déjà détenus en 1809, n'aient pas témoigné ?

Au terme de cette enquête force est de constater que nous avons beaucoup d'indices mais aucune certitude : la faiblesse des témoignages, l'imprécision sur le nombre et l'identité des éventuels coupables, le manque d'éléments sur les circonstances exactes du meurtre, sur le lieu précis de la rencontre entre les supposés témoins et les présumés coupables, le long délai entre le retour d'Angleterre des témoins et leurs dépositions, tout concourt à susciter le doute. Si l'on récapitule ce qui nous est dit, le scénario admis par la justice serait le suivant : les assassins du maire de l'île de Batz appartenaient au 70^e de ligne en casernement à l'île de Batz. Accusés, à tort ou à raison, d'un vol survenu à l'automne 1808 dans le magasin de vivres de leur caserne, ils ont tué le maire, Philippe Robin, à coup de pierres le 17 novembre 1808 et ont fait disparaître son corps sans être nullement inquiétés, l'entourage du maire concluant à sa disparition accidentelle. Envoyés dans la péninsule Ibérique au début de 1809, ils y ont été faits prisonniers dans le courant de l'année par les Anglais et de là envoyés en prison en Angleterre. Ils y ont rencontré trois marins de l'île de Batz en détention auxquels ils ont relaté leur forfait. Libérés en 1814, les îliens ont pu témoigner devant la justice française en 1816.

Conclusion

Ce scénario validé par la justice, que rien n'infirme ni ne confirme et qui renvoie l'historien à sa propre subjectivité et à sa conviction intime, tel un juré d'assises, joue le rôle d'un révélateur. En effet, il ne peut masquer la crise d'une société villageoise déstabilisée par l'état de guerre, l'impuissance des autorités politiques, le peu de curiosité de la justice pour élucider la disparition d'un édile. Le rejet de la responsabilité de la disparition sur des soldats anonymes et non localisables, faisant office de boucs émissaires commodes, semble satisfaire tout le monde, la veuve comme les autorités.

Grâce aux témoignages de ses compatriotes, Marie Le Lez, épouse Robin, obtient le 17 juin 1817 du tribunal de première instance de Morlaix la reconnaissance du décès de son mari et donc la dissolution de

⁵⁸ François Gueguen (1787- ?). Serv. hist. Marine, FF 2/148, prisonniers français en Angleterre, 1810-1811, Plymouth, n°83 et FF/2/168, table alphabétique des prisonniers, lettre G.

⁵⁹ Jean Laurent (1760- ?). Serv. hist. Marine, FF 2/6, prisonniers français rapatriés d'Angleterre et débarqués à Morlaix, 1812-1814, dossier 53, n° 94 et FF/2/149, prisonniers français en Angleterre, 1811-1812, Plymouth, n° 260.

⁶⁰ Chatham (Kent ; pontons), Dartmoor (Devon ; terre), Edinburgh Castle (Écosse), Greenlaw (Écosse ; terre), Norman Cross (Norfolk ; terre), Plymouth (Devon ; terre et Mill Prison, pontons), Portsmouth (Hampshire ; pontons, et Forton Prison, terre), Stapleton (Devon ; terre) ou Valleyfield (Écosse ; terre). Voir Guillaume Levêque, Les prisonniers de guerre français en Grande-Bretagne, 1803-1814, Université de Paris I, 1988 (mémoire de maîtrise).

⁶¹ Combet Pierre, Diraison Louis, Glidic Jean-François, Le Lez Jérôme Nicolas, Moulin Louis, Philippe Jean, Robin Claude, Robin Jean-Marie, Tanguy Nicolas, Tanguy Yves, Trémintin Yves (Serv. hist. Marine, FF 2/3-6, prisonniers français rapatriés d'Angleterre et débarqués à Morlaix, an IV-1816).

leur mariage⁶². Il faut se souvenir qu'en cas de disparition, le code Napoléon requiert un délai de vingt ans avant de déclarer le décès du disparu si aucun fait nouveau ne le confirme antérieurement. La thèse de l'assassinat, appuyée par trois témoins extérieurs, permet de conclure l'affaire Robin après un délai de huit ans et demi. Un jugement déclaratif de décès est prononcé et ordre est donné de le transcrire sur les registres d'état civil de l'île de Batz, lieu présumé du décès et dernier domicile du défunt. Cette décision autorise Marie Le Lez à convoler en secondes noces un an plus tard : le 6 mai 1818, elle épouse Jacques Hulot, capitaine de commerce, dont elle aura quatre enfants : deux filles et deux garçons qui lui assureront une descendance jusqu'à nos jours. Elle meurt, en 1845, à soixante ans.

Du côté de la mairie, les décisions n'avaient pas tardé. Dès le 22 novembre 1808, le sous-préfet de Morlaix avait proposé au préfet, pour succéder à Philippe Robin, vu qu'il n'y avait pas, selon lui, d'homme

capable dans l'île, « le sieur Adam, habitant de Roscoff, ancien officier, homme honnête, et qui remplira utilement cette place n'étant qu'à un quart de lieue de cette île, et qui probablement s'y fixera si, comme il y a lieu de l'espérer, on le charge du commandement des sédentaires et de la garde des magasins de l'Etat⁶³ ». Nommé capitaine des canonniers sédentaires et maire le 1er décembre 1808⁶⁴, Adam restera en fonction pendant près de vingt ans⁶⁵, traversant l'Empire comme la Restauration. Sous son mandat, l'île retrouvera son calme et la ténébreuse affaire sombrera dans l'oubli.

62 Arch. dép. Finistère, 12 U 14/14, tribunal civil de Morlaix, registre d'audiences, jugement du 17 juin 1817 : la requête date du 14 juin précédent. Transcrit dans état civil, île de Batz, décès 1808.

63 *Ibid.*, 2 M 54, Île de Batz, lettre du sous-préfet de Morlaix au préfet, 22 novembre 1808.

64 *Ibid.* et Serv. hist. Serv. hist. de l'armée de terre, Xd 127, revue générale de la compagnie de canonniers sédentaires de l'île de Batz, 1808-1813.

Résumé

Le 17 novembre 1808, le maire de l'île de Batz, Philippe Robin, disparaissait sans laisser de traces. Hormis son signalement au préfet, l'affaire fit peu de bruit en dehors de l'île où l'on s'empressa de l'oublier. Neuf ans plus tard, pourtant, le tribunal civil de Morlaix accréditait la thèse de l'assassinat en s'appuyant sur le témoignage non vérifié de trois marins îliens libérés des geôles anglaises, incriminant des soldats de l'armée de Junot en casernement sur l'île. La découverte de sources inédites nous permet, deux cents ans plus tard, de rouvrir le dossier de cette affaire classée, de tenter de l'élucider et de comprendre comment un fait divers, apparemment local, mais qui s'inscrit dans le contexte troublé des guerres napoléoniennes, peut être révélateur de la réalité politique et sociologique de son époque.

Abstract

On November 17th 1808, Philippe Robin, the mayor of the Ile de Batz, vanished into thin air. His physical description was sent to the *préfet*, but his disappearance caused little ado outside the island and he was quickly forgotten. Nine years later, however, the Morlaix civil court gave substance to the murder theory when it used the unverified testimony of three sailors of Batz, just released from English gaols, who incriminated soldiers belonging to Junot's army, then garrisoned on the island. The discovery of unpublished sources allows us to reopen this dossier, now closed for two hundred years, to try and understand how such a trivial event, but happening in the troubled context of the Napoleonic wars, can reveal much of the political and sociological realities of the time.

Diverradur

D'ar 17 a viz du 1808 ez eas diwar wel an oll Philippe Robin, maer an Enez Vaz. Estreget beza bet disklêriet d'ar prefeti ne reas ket an afer kalz a drouz pelloh eged an enezenn lec'h ma voe disoñjet ker buan all. Nao bloaz war-lerh, koulskoude, e stagas lez-varn sivil Montroulez da gredi e oa bet eur muntr, dre gemer harp war testeni tri martolod eus an enezenn bet dieu-bet diouz eun toull-bac'h saoz. An testeni-ze, na oa ket bet gwiriet, a damalle zoudarded arme Junot bet o kazarnia war an enezenn. An diellou chomet diembann bet kavet, daou hant vloaz war-lerh, a ro an tu deom da zigeri en-dro teuliad an afer renket-ze, da glask teuler sklêrijenn warni ha da gompren penaos un darvoud hag a seblant beza lehel, med bet hoarvezet e-kerz prantad trubuilhet brezelioù Napoleon koz, a hell rei gwir ditourou war politikerezh ha kevredigezh ar mare-ze.

François Plaine et le Finistère (1876-1900)

par Philippe Guigon*

Présentation

François Plaine, né à La Nouaye (Ille-et-Vilaine) le 26 décembre 1833, formé au petit séminaire de Saint-Méen-le-Grand puis au grand séminaire de Rennes, entra en juillet 1857 au noviciat de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes où il fit sa profession solennelle de moine bénédictin en juin 1862. Il séjourna de novembre 1864 à avril 1881 à Saint-Martin de Ligugé, puis en Espagne, à Santo-Domingo de Silos, où il mourut le 10 juillet 1900. Attiré par le Moyen Âge breton, spécialement par l'hagiographie des saints fondateurs et par Charles de Blois, il est l'auteur d'une très abondante production. Il entretint un réseau intellectuel avec nombre des acteurs majeurs de l'historiographie du XIX^e siècle en Bretagne, dont il subsiste beaucoup de témoignages conservés dans différents fonds d'archives : c'était une époque où l'on écrivait beaucoup et Plaine, éloigné de son pays natal, ne faillit pas à la règle¹.

Comparativement à certains de ses confrères, il voyagea peu, se déplaçant néanmoins plusieurs fois à Paris, une fois à Bruxelles et une autre fois à Pau. Il se rendit en plusieurs lieux de Bretagne pour des raisons familiales, afin d'explorer des archives publiques et privées, de rencontrer des historiens amateurs ou professionnels, et de visiter des lieux où vécurent les personnages sur lesquels il tra-

vailla. Il ne vint qu'une seule fois en Finistère, en mai 1876 ; à cette occasion il rencontra plusieurs ecclésiastiques qui lui servirent de cicérones, tels Jean-Louis Le Guen (1813-1890) et Paul Peyron (1842-1920), ainsi que plusieurs érudits laïques comme Pol Potier de Courcy (1815-1891) et Julien-Toussaint Trévédy (1830-1908), sans entretenir à ce moment de contact direct avec le vicomte Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895). Ce dernier, en tant que président de la Société archéologique du Finistère, de juillet 1876 à sa mort, correspondit avec Plaine à partir de mars 1877 et favorisa l'édition de sa production au moment où il rencontrait des difficultés toujours croissantes pour publier ses travaux hagiographiques : tout ce qui concernait le Finistère eut alors les honneurs

* Le Failliet, 35137 Bédée.

¹ Je remercie vivement de leurs communications Annie Boucher (Société archéologique du Finistère), Romain Clair (OSB, abbaye de Ganagobie), Daniel Collet (Archives départementales du Finistère), feu Joël Courreau (OSB, Archives de l'abbaye de Ligugé), Roger Garrec (Archives de l'évêché de Quimper et Léon), Hugues Leroy (OSB, Archives de l'abbaye de Saint-Wandrille), Dominique Ougazeau (Archives de l'évêché de Blois), Fañch Postic (Archives du manoir de Kernault, Mellac), Jacques Raison du Cleuziou, Marc Simon (OSB, Archives de l'abbaye de Landévennec), Josick Peuziat, Louis Soltner (OSB, Archives de l'abbaye de Solesmes). Dans la transcription des correspondances, l'orthographe et la ponctuation ont été respectées.

de la Société, y compris à titre posthume. Même en dépit de quelques orages – ainsi la controverse l'ayant opposé en novembre 1893 à Arthur de La Borderie (1827-1901) et à François-Marie Luzel (1821-1895) –, la Société accueillit amicalement le moine gallo, dont elle fut la seule en Bretagne à prononcer l'éloge funèbre. Le présent travail se propose de retracer les épisodes de ces relations, souvent chaleureuses, parfois tumultueuses, échelonnées sur un quart de siècle.

L'unique voyage de Plaine en Finistère (mai 1876)

Au lendemain de son arrivée à Ligugé, Plaine fut chargé de la chronique du monastère, rendant compte des visites et relatant fêtes et divers événements. La première rédaction de ce document, qu'il conserva à Silos, d'ailleurs plutôt un résumé en forme d'aide-mémoire, s'interrompt après le 19 avril 1876 pour reprendre le 3 juin : « Une absence du chroniqueur met ici une interruption de 2 mois environ². » Venu de Rennes *via* Tréguier, le bénédictin entama sa visite du Finistère par le Léon, s'arrêtant à Saint-Pol, Saint-Vougay, Plouvien, Lanrivoaré, Plouguin, Brest, Landerneau et Ploudiry ; il gagna ensuite la Cornouaille, rayonnant à partir de Plonévez-du-Faou sur Landeleau, Lannédern et Locronan (19 mai), pour atteindre enfin Quimper où il passa plusieurs jours avant de regagner son monastère en passant par Nantes (3 juin). D'après son carnet personnel conservé à Ligugé, il avait conclu avec la *Revue de Bretagne et de Vendée* un accord en octobre pour relater le journal de son « excursion hagiographique », avec une publication prévue en janvier 1877 et trente tirés à part pour lui ; mais en juillet 1877 ce périodique, dont La Borderie était alors le directeur, changea d'avis et lui renvoya son manuscrit actuellement perdu³.

En Léon

À Saint-Pol-de-Léon, il rencontra l'abbé François Ollivier (1829-1914), curé archiprêtre de la cathédrale de 1872 à 1879, qui évoqua pour lui l'emplacement du *Toul ar Sarpent* de l'île de Batz et lui montra la cloche de saint Paul Aurélien⁴ ; Plaine y croisa aussi Courcy, avec lequel il avait correspondu à dix reprises entre août 1870 et octobre 1872 à propos de la guerre de Succession de Bretagne, consultant à son domicile deux ouvrages imprimés rarissimes⁵. Il rencontra surtout à Plouvien Le Guen avec lequel il entretenait ultérieurement une abondante correspondance : ses soixante et onze lettres envoyées du 14 juin 1876 au 30 mai 1889 montrent l'aide que lui apporta ce prêtre sur de nombreux points, essentiellement la géographie historique du Léon. Plaine se déplaça à Saint-Vougay afin d'étudier le missel conservé dans le presbytère par son recteur, l'abbé Le Pors (1829-1888). À Plouvien, il fut abrité par Hervé Cocaïgn (1821-1893), recteur en poste de 1866 à 1892, que connaissait certainement Le Guen. En février 1877 il suggéra à ce dernier de rédiger une communication de trente à quarante pages sur la chapelle et la fontaine Saint-Jaoua pour la *Revue de l'art chrétien*, en réalité publiée partiellement par Le Guen dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* de

2 Arch. abbaye de Ligugé, *Chronique de l'abbaye de Ligugé (du 25 novembre 1864 au 16 juillet 1878) par dom Plaine alors moine de Ligugé (1864-1881) mort à Silos (1900). Première rédaction conservée par Dom Plaine à Silos jusqu'à sa mort.*

3 *Ibid.*, Carnet, p. 30.

4 F. PLAINE, « Vita sancti Pauli episcopi Leonensis in Britannia Minori auctore Wormonoco », *Analecta bollandiana*, t. I, 1882, p. 245-246.

5 Arch. abbaye de Ligugé, *Carnet*. – F. PLAINE, « Recherches bibliographiques sur les livres liturgiques de Bretagne antérieurs à saint Pie V et au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIV, 1887, p. 126-127. – Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 71-74, Plaine à Le Guen, 28 avril 1878.

1888 et remployée en 1942 par le chanoine Henri Pérennès⁶. Les deux ecclésiastiques visitèrent ensemble plusieurs monuments de Lanrivaroaré, dont « l'ermitage de S. Hervé [...] resté simplement à l'état de grotte avec une toiture en plus⁷ » ; il s'agit de la petite construction en pierre sèche dont Le Guen fut en 1888 le premier à évoquer publiquement l'existence, apparemment redécouverte en 1863, et qui date au plus tôt du bas Moyen Âge⁸. Le retour vers Brest se fit par Plouguin grâce à l'abbé Jean Tréguer (1815-1887), recteur de ce lieu depuis 1862. Plaine fut ensuite accueilli au presbytère de Landerneau par le curé doyen Alphonse Serré (1826-1893), qui lui présenta un *Breviarum Corisopitense* manuscrit datant du milieu du XV^e siècle et conservé dans les archives de la fabrique de Saint-Houardon⁹.

En Cornouaille

Plaine se rendit ensuite en Cornouaille, où il fut logé quatre jours au Spernen en Plonévez-du-Faou, résidence d'Hippolyte Raison du Cleuziou (1819-1886), président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord depuis 1870, qui le guida à Saint-Herbot, Lannédern et Landeleau. Plaine poursuivit son périple vers Locronan, y visitant l'église et les archives paroissiales¹⁰, puis gagna Quimper où il demeura chez les jésuites qui l'accueillirent et le traitèrent « comme un frère¹¹ ». Il rendit probablement visite à M^{gr} Charles Nouvel de la Flèche (1814-1887), son ancien professeur de théologie morale au grand séminaire de Rennes en 1852, surnommé *an eskob du* en raison de sa prise d'habit chez les bénédictins de La Pierre-qui-Vire, et rencontra deux personnages avec lequel il resta plus tard longtemps en contact, Peyron (il lui envoya quatorze lettres du 20 février 1877 au 7 novembre 1887) et Trévédry (leurs courriers semblent perdus¹²). L'abbé François Le Vézo (1843-1878), pro-secrétaire de l'évêché, fit inviter Plaine au domicile du major Bruno Faty

(1817-1893), trésorier de la Société depuis sa fondation, très apprécié de La Villemarqué qui le présentait comme « l'homme le plus instruit que je connaisse en matière d'hagiographie celtique¹³ » ; Plaine et Faty échangèrent au moins une lettre en juillet 1876, au sujet des formes des noms de plusieurs saints bretons¹⁴. À la bibliothèque publique, Plaine consulta le catalogue des manuscrits de Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet (1792-1874), ancien ami de Le Guen, une copie du cartulaire de Quimper, un manuscrit lui permettant de travailler sur la Vie de saint Patern de Vannes, ainsi que l'illustre cartulaire de Landévennec, à l'époque encore inédit¹⁵.

⁶ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 29-32, 33-36, Plaine à Le Guen, 22 février 1877, 31 mars 1877. – J.-L. LE GUEN, « Antiquités du Léon et plus spécialement du canton de Plabennec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p.125-168. – H. PÉRENNÈS, *Plouvien. Monographie de la paroisse*, Brest, 1942.

⁷ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 5-12, Plaine à Le Guen, 22 septembre 1876, 23 octobre 1876.

⁸ J.-L. LE GUEN, art. cité, p. 134-135. – F. PLAINE, « Saint Hervé, sa vie, son culte, avec le texte latin de sa vie ancienne », *Revue historique de l'Ouest*, t. IX, *Notices*, 9^e année, 1^{re} livr., janvier 1893, p. 67-90 ; 3^e livr., mars 1893, p. 339-382.

⁹ Arch. dioc. Quimper, 2 Z 410, Plaine à Serré, 3 juin 1876.

¹⁰ *Ibid.*, 146 Z, fol. 21-24, 135-138, Plaine à Le Guen, 16 janvier 1877, Plaine à Peyron, 22 juin 1879.

¹¹ Arch. abbaye de Ganagobie, Plaine à Théophile Bérengier (1827-1897), 12 avril 1877.

¹² Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 309-312, Plaine à Le Guen, 24 mai 1887.

¹³ T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, « Saint Ergat », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 31^e année, n^{le} période, t. I, 1^{re} livr., janvier 1887, p. 15.

¹⁴ Arch. dioc. Quimper, 82 Z 1, fonds Faty, *Table alphabétique des saints de Bretagne avec indication des différents noms sous lesquels ils sont connus*. – *Ibid.*, 2 Z 410, Plaine à Faty, 4 juillet 1876, Faty à Plaine, 7 juillet 1876.

¹⁵ *Ibid.*, 146 Z, fol. 1-4, 25-28, 123-126, 71-74, Plaine à Le Guen, 14 juin 1876, 20 février 1877, 2 juin 1879 ; Plaine à Peyron, 21 avril 1878.

Plaine et le Finistère entre 1877 et 1882

Premier contact avec La Villemarqué (1877)

Plaine connaissait de longue date les travaux de La Villemarqué. La première mention de son intérêt pour l'illustre membre de l'Institut, de dix-huit ans son aîné, se trouve dans une lettre d'août 1865 au révérendissime de Solesmes, Prosper Guéranger (1805-1875), par laquelle il sollicitait le prêt de livres absents de la bibliothèque de Ligugé pour travailler sur Charles de Blois, en particulier le célèbre *Barzaz-Breiz*¹⁶. Plaine entra peut-être en contact avec le vicomte par l'intermédiaire de Courcy, son ami de jeunesse, sa première lettre connue remontant au 12 mars 1877¹⁷ : « [...] Me permettez-vous d'ajouter que je recherche de tout côté les *gwerz hagiographiques bretons*. J'en ai déjà reçu six ou sept tant du Trégor, que du Léon, où j'ai deux correspondants assez actifs, mais je crois être sûr d'avance que le savant éditeur des *Barzaz-Breiz* n'a pas donné au public tous les chants de ce qu'il avait recueillis à travers la Bretagne. Dans cet état de choses serait-ce présomption excessive de ma part que de me flatter de l'espoir, que vous consentiez à en enrichir (sous votre nom cela va sans dire) la collection, dont je rassemble en ce moment les matériaux.¹⁸ [...] »

Le missel de Saint-Vougay (1877)

Pour publier un article sur le missel de Saint-Vougay dans la *Revue de l'art chrétien*, il se fit aider d'un ancien confrère au noviciat de Solesmes, Joseph Pothier (1835-1923), restaurateur du chant grégorien et futur abbé de Saint-Wandrille en 1900. Il y eut tout d'abord quelques difficultés : « [...] M. le Curé de S. Vougay m'écrit (au sujet de son Missel), qu'il n'est pas autorisé

à le prêter, et qu'il craindrait de s'attirer des désagréments en le faisant, mais il se fera un plaisir de vous *calquer* les pièces de chant, que vous lui aurez indiquées. Il s'en rapporte à moi pour vous faire connaître les Messes renfermées dans son Missel ou plutôt dans son *débris de Missel*.¹⁹ [...] »

Le travail avançait bien, d'après une lettre non datée mais probablement peu éloignée chronologiquement de la précédente : « [...] Je m'empresse de vous remercier des renseignements, que vous me donnez et du travail de *traduction*, que vous venez de faire à mon intention. Je vais transmettre aujourd'hui même l'expression de vos désirs à mon bon *recteur breton*. Il s'empressera d'y faire droit, j'ose l'espérer, dans la mesure de ce qui lui est possible, c'est-à-dire, qu'il vous fera de nouveaux calques. Il s'est offert de lui même à m'en faire d'autres, en m'envoyant celui, que je vous ai communiqué. Mais quant à diriger son *Missel plénier* vers Solesmes, c'est une autre affaire. D'ailleurs vous ne perdrez pas beaucoup, je crois, à cela. Car ce Missel, bien que tout à fait plénier, puisqu'il renferme aussi bien les pièces chantées soit par le chœur, soit par le célébrant, que les lectures, Prophéties, Epîtres et Evangiles, les litanies du Samedi Saint etc n'est plus malheureusement qu'un *débris informe*, étant réduit à 47 *feuilletts*, encore dévorés

16 Arch. abbaye de Solesmes, Plaine à Guéranger, 23 août 1865.

17 Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 34.7, Plaine à La Villemarqué, 12 mars 1877.

18 F. PLAINE, « Acta Sanctorum Britanniae Armoricae ou Vies des Saints de la Bretagne Armorique, d'après les documents les plus anciens (*texte latin*). Avec un double Appendice sur les Saints du même pays, qui n'ont ni Actes ni Légendes, et sur les pèlerinages les plus fréquentés de cette Province », *Association bretonne*, Guingamp, 1875, p. 300-308.

19 Arch. abbaye de Saint-Wandrille, 1 T 106, Plaine à Pothier, 13 décembre 1876.

par l'humidité, et impitoyablement rognés jusques dans leurs lettres par un relieur d'une stupidité sans nom. [...] P. S. Il peut se faire que le Curé de S. Vougay vous fasse un peu attendre. S'il traînait au delà de trois semaines ou d'un mois faites le moi savoir, et je tâcherai d'y mettre ordre²⁰. »

Plaine datait le missel de la seconde moitié du X^e siècle par comparaison avec l'écriture du cartulaire de Landévennec, mais actuellement il est plutôt situé à l'extrême fin du XI^e siècle ou tout au début du siècle suivant²¹.

Le tombeau de saint Ronan (1879)

Dans sa lettre à Peyron du 6 juin 1879, Plaine avait émit l'idée d'un article sur le cénotaphe de saint Ronan abrité dans la chapelle du Pénity en l'église paroissiale de Locronan : « [...] P. S. En revoyant l'autre jour mes notes sur Loc-Ronan, il m'a semblé qu'on pourrait peut-être en faire la matière d'un article intéressant que je compte offrir à la Revue de l'Art Chrétien. Je vous prierai de me dire à cette occasion

1^o quel était le nom de l'excellent curé, qui m'a fait si bon accueil en mai 1876.

2^o si on pourrait avoir une gravure du tombeau de S. Ronan. Je la placerai comme explication de mes assertions²². »

Le projet était bien avancé le 22 juin : « [...] Vous m'avez rendu service en me signalant les mutations arrivées à la cure de Loc-Ronan. Car j'aurai avancé, sans cela, des choses erronées. C'est M. Lozac'h, qui m'a accueilli le 19 mai 1876 [...] Un simple croquis du tombeau de S. Ronan (je préfère Ronan à Renan, à cause du malheureux apostat) pourrait me suffire, mais il serait probablement à propos de ne pas retarder l'envoi ; mon article ayant reçu meilleur accueil que je ne pensais, est peut-être déjà entre les mains de l'imprimeur. Il paraîtra en juillet. C'est pourquoi pour empêcher tout malentendu j'oserai vous prier de

l'adresser directement à M. l'Abbé Corblet [Jules Corblet, né en 1819, directeur de la RAC] à Versailles, rue S. Louis, 13. Mais si vous y aviez cette complaisance, il serait nécessaire de joindre quelques mots d'explication [...] P. S. En y réfléchissant j'ai cru que ce serait ménager votre temps que de glisser dans cette lettre une seconde, qui pourrait accompagner l'envoi du dessin demandé. De cette manière vous n'avez pas besoin de vous mettre en scène, je suis censé faire l'envoi directement : Mais il sera nécessaire alors que vous mettiez vous même au bas du croquis le titre : *Tombeau de S. Ronan à Locronan près Quimper en Bretagne* plus le nom du dessinateur, s'il est connu²³. »

Curieusement Plaine confondit dans son article les recteurs de Locronan, Alain Lozac'h (1825-1887), en poste de 1870 à 1876, année de sa mutation au Juch, avec Toussaint-François Le Roux (1832-1879), qui remplaça certes le précédent en 1876, mais après le 19 mai. Le 13 juillet, Plaine pouvait écrire à Peyron²⁴ : « [...] Voudriez-vous me permettre de vous rappeler encore une fois au tombeau de S. Ronan ? Il y a un contr'ordre, et mon article est renvoyé à la livraison prochaine (juill-sept^{bre}).

²⁰ *Ibid.*, 1 T 106, Plaine à Pothier, s. d.

²¹ F. PLAINE, « Le missel de Saint-Vougay en Bretagne (manuscrit du X^e ou XI^e siècle) », *Revue de l'art chrétien*, 20^e année, 2^e série, t. VI (XXIII de la coll.), 2^e livr., avril-juin 1877, p. 257-272, 1 pl. h. t. – J. POTHIER, « À propos du Missel de Saint-Vougay – À Monsieur le chanoine Corblet, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* », *ibid.*, 21^e année, 2^e série, t. VII (XXIV de la coll.), 1877, p. 211-220, 1 pl. h. t.

²² Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 127-130, Plaine à Peyron, 6 juin 1879.

²³ *Ibid.*, 146 Z, fol. 135-138, Plaine à Peyron, 22 juin 1879.

²⁴ *Ibid.*, 146 Z, fol. 143-146, Plaine à Peyron, 13 juillet 1879.

L'imprimeur m'écrivait à cette occasion qu'il n'accepte pas le projet de photographier à cause des frais, mais que votre croquis, s'il arrivait à temps, pourrait faire l'objet d'une *planche* ou partie de *planche de gravure*.

« J'ose donc vous prier d'aviser à ce qui vous serait possible à cet égard. On ne m'a point fixé de limite de temps, mais j'imagine que si l'envoi était fait au plus tard vers le 15 août, il n'y aurait pas péril à demeure. Vous pourriez adresser directement en mon nom à M. Laroche, imprimeur à Arras [...]. »

Enfin, à la fin de l'année, l'article était imprimé et Plaine pouvait s'en féliciter auprès de Peyron (fig. 1) : « [...] Quelle heureuse surprise vous m'avez ménagé ! L'absence de toute nouvelle en ce qui touche le croquis du tombeau de S. Ronan, m'avait amené à penser que les circonstances vous avaient forcé à renoncer à ce projet, dont il a été question entre nous au mois de juillet dernier. Telles étaient encore ma conviction, lorsque nous est arrivé récemment le n° d'oct.-dec^{br} de la *Revue de l'Art Chrétien*. Or cette livraison renfermait à la fois mon travail et la reproduction de votre croquis. Je m'empresse de vous remercier de l'appui, que vous m'avez prêté avec tant de bienveillance dans la circonstance²⁵ [...]. »

La Vie de saint Paul Aurélien (1882)

En avril 1881, Plaine avait prit le chemin de l'exil vers Silos, les bénédictins de la Congrégation de France étant expulsés en application des décrets du 29 mars 1880 suivant la loi du 18 mars sur l'enseignement supérieur. En dépit de l'éloignement, Plaine continua à publier ses travaux hagiographiques, commençant par la Vie de saint Paul Aurélien pour laquelle il avait reçu de 1877 à 1880 l'aide de Le Guen et Peyron²⁶ ; l'article fut édité par les *Analecta bollandiana* en automne 1882, et le moine put en distribuer des tirés à part à ces deux ecclésiastiques

ainsi qu'aux recteurs de Plouguin, Plouvien et Saint-Vougay et à l'abbé Ollivier²⁷.

Première publication dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère (1884)

La première mention de Plaine comme auteur potentiel de la Société remonte à la séance du 28 février 1884, lorsque furent lues deux communications primitivement destinées au congrès de l'Association bretonne prévu en 1883 à Quimperlé mais ajourné faute de salle, les « Anciennes liturgies de la Bretagne » suivies des « Esquisses d'une histoire littéraire de la Cornouaille et du Léon²⁸ ». Sa première véritable publication dans le Bulletin de la Société date du 27 décembre, lorsque Trévédry lut sa « Notice sur l'ancien couvent des Franciscains de Quimper ». La même séance trahit involontairement un fait curieux : Peyron annonça avoir reçu une lettre, sans en préciser la date, du bénédictin qui se plaignait de ne

²⁵ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 155-158, 159-162, Plaine à Peyron, 7 janvier 1880 ; Plaine à Le Guen, 13 janvier 1880. – F. PLAINE, « Le tombeau monumental et le pèlerinage de S.-Ronan à Loc-Ronan en Bretagne », *Revue de l'art chrétien*, 23^e année, 2^e série, t. XI (XXVIII de la coll.), 2^e livr., octobre-décembre 1879, p. 273-285, 1 pl. h. t. ; tiré à part, Arras, 1879.

²⁶ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 41-60, Plaine à Le Guen, 6 août 1877, 27 août 1877, 18 octobre 1877 ; Le Guen à Plaine, 9 août 1877 ; fol. 99-100, Plaine à Peyron, 11 février 1879 ; fol. 103-106, 111-114, 167-170, Plaine à Le Guen, 14 février 1879, 28 mars 1879, 12 avril 1879, 22 juin 1880.

²⁷ *Ibid.*, 146 Z, fol. 201-206, 209-210, Plaine à Le Guen, 14 juin 1882, 1^{er} août 1882 ; Plaine à Peyron, 1^{er} août 1882. – F. PLAINE, « Vita sancti Pauli... », 1882, art. cité ; tiré à part, *Vie inédite de saint Paul de Léon* (490-600 ?). Texte latin publié avec prolégomènes en français, Rennes, 1882.

²⁸ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, procès-verbaux, 28 février 1884, p. 22-26.

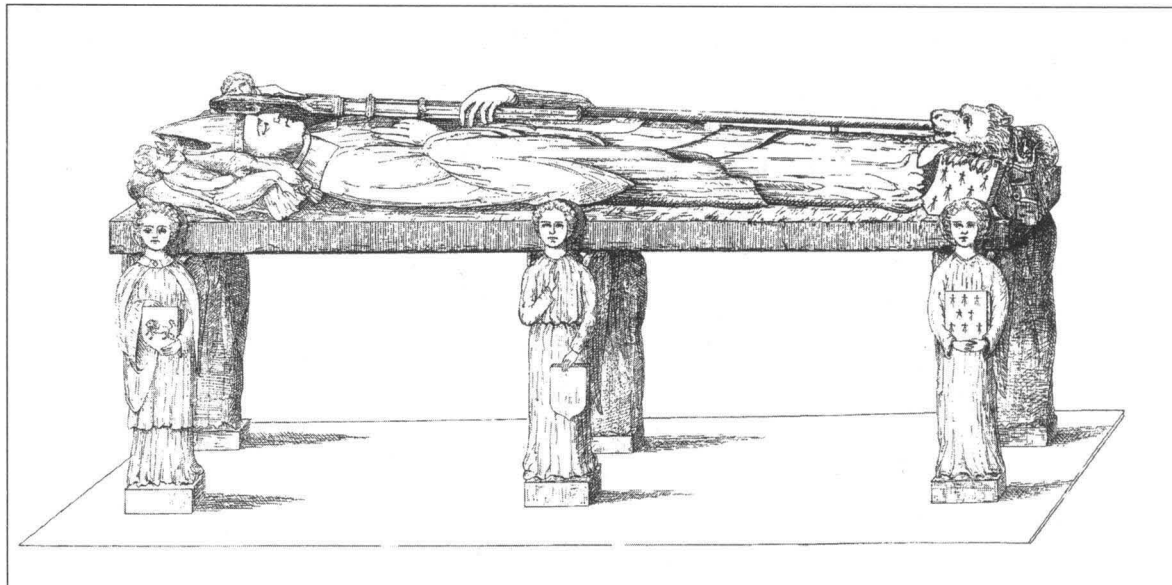


Fig. 1. – « Tombeau de St. Ronan dans l'église de Locronan (Finistère) ».
Lithographie Ch. Desavary, Arras (*Revue de l'art chrétien*, 1879, h. t.).

plus recevoir de Bulletins depuis janvier 1878. Or ceux-ci lui étaient régulièrement expédiés puisque, le 6 mars de cette année, Joseph Bourigaud (1821-1910), abbé de Ligugé, avait écrit à son confrère présent à Bédée à l'occasion du décès de sa mère trois jours plus tôt : « [...] J'ai reçu, à votre adresse, tout un paquet du bulletin de la société archéologique du Finistère. Si vous en aviez besoin, vous n'auriez qu'à le demander²⁹ [...]. » La missive de Plaine à Peyron, qui signale d'autre part qu'il devait la communication des Bulletins à François Le Men (1824-1880), remontait en fait au 29 décembre 1878, soit presque exactement six années avant que le chanoine quimpérois n'en fit état ! Aussi, sur proposition du secrétaire de la Société, Aymar de Blois

(1842-1894), fut-il décidé d'envoyer « la collection des bulletins en souffrance [...] à notre érudit correspondant, ainsi que dix exemplaires de chaque bulletin où apparaîtra quelques-uns de ses articles³⁰ ».

Plaine avait découvert, en novembre 1878, la notice sur les cordeliers de Quimper à la Bibliothèque nationale, lors

²⁹ Arch. abbaye de Ligugé, Bourigaud à Plaine, 6 mars 1878.

³⁰ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 95-98, Plaine à Peyron, 29 décembre 1878. – *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, procès-verbaux, 27 décembre 1884, p. 114. – J. TRÉVÉDY, « Notice sur l'ancien couvent des Franciscains de Quimper découverte par dom Plaine », *ibid.*, t. XII, 1885, p. 3-44.

de son séjour à Paris payé par son frère ; en décembre, il suggérait à Peyron d'en faire établir une copie « qui ne dépasserait pas 10 ou 15 frs selon toute apparence³¹ ». Malheureusement ce travail fut mal effectué par un « brave homme assurément, carliste exilé, en quête d'ouvrage », aussi fut-il nécessaire de le faire collationner en février-mars 1879 par un confrère de Plaine à Ligugé, François Chamard (1828-1908). En juin, du retard à la publication semblait prévisible : « [...] Je suis heureux de voir que mon document ne vous ait pas paru trop indéchiffrable. Quant à sa publication, elle peut être retardée sans inconvénient en ce qui me regarde. C'est plutôt vous, qui êtes à plaindre dans la circonstance. J'ai échangé quelques lettres pleines de courtoisie avec M. Le Men à l'occasion de sa Monographie³². Puis il a fini par ne pas répondre à une de mes lettres, mais il me serait facile de renouer des relations, à l'occasion même de cette notice. Je pourrai par exemple lui demander ce qu'il sait sur la biographie de Baujouan, qui en est l'auteur, puis on en viendrait à mettre sur le tapis la question de la publication de la notice elle-même. Je suis prêt à tenter l'affaire, si cela vous agré³³ [...] ».

Ce travail ne fut publié que cinq années plus tard, en décembre 1884, et, de surcroît, Plaine n'en fut pas signataire ; les raisons de ce long retard et de cette omission paraissent malaisément explicables par des raisons autres que la redécouverte de son courrier de 1878 par Peyron. Le moine ne garda pas rigueur à la Société, offrant en février 1885 à sa bibliothèque six tirés à part dont deux adornés d'un envoi³⁴. Plus tard, sans doute en 1887, il donna encore à la Société sa publication sur la Vie de saint Samson³⁵.

Travaux hagiographiques finistériens (1886-1889)

Les Vies des saints Corentin et Melar (1886)

La Vie de saint Corentin, dont Plaine acheva le travail de publication le 22 août 1885, avait été annoncée dans les procès-verbaux de la Société du 27 décembre 1884, sans doute peu de temps après que le moine l'eût proposée à La Villemarqué : « [...] J'ai reçu votre dernier bulletin et j'y ai remarqué avec reconnaissance la

³¹ Arch. abbaye de Ligugé, *Carnet*, p. 32. – Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 91-98, Plaine à Peyron, 20 décembre 1878, 29 décembre 1878.

³² R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII^e-XV^e siècle) avec un plan*, Quimper, 1877.

³³ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 99-101, 107-110, 127-130, 135-138, Plaine à Peyron, 11 février 1879, s. d. [au crayon « mars 1879 »], 6 juin 1879, 22 juin 1879.

³⁴ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XII, procès-verbaux, 26 février 1885, p. 21. – F. PLAINE, « Vita sancti Pauli... », 1882, art. cité, avec envoi de l'auteur « Offert en témoignage de reconnaissance / à la bibliothèque de la Société archéologique du Finistère / fr. François Plaine M. B. Santo Domingo de Silos / (Espagne) 10 fev. 1885 » (Bibl. Arch. dép. Finistère) ; F. PLAINE, *Essai historique sur le culte du Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne*, Nantes, 1872, avec envoi de l'auteur « Offert en témoignage de reconnaissance à la bibliothèque de la Société archéologique du Finistère fr. François Plaine M. B. » (Bibl. Arch. dép. Finistère) ; du même, « L'apostolat de saint Clair [...] », 1880, art. cité ; du même, « Introduction aux *Acta Sanctorum Armoricae seu Britanniae Minoris* et spécialement aux *Acta septem sanctorum hujus provinciae* », *Association bretonne*, Landerneau, 1879, p. 72-97 ; du même, « Le tombeau... », 1879, art. cité ; du même, « Le missel de Saint-Vougay... », 1877, art. cité.

³⁵ F. PLAINE, « Vita antiqua sancti Samsonis Dolensis episcopi », *Analecta bollandiana*, t. VI, 1887, p. 77-150 ; tiré à part, *La très ancienne vie inédite de S. Samson, premier évêque de Dol en Bretagne. Texte latin publié avec prolégomènes et éclaircissements en français*, Paris, 1887, avec envoi de l'auteur « A la Société archéologique du Finistère / Hommage de l'auteur / fr. François Plaine, Moine Bénédictin » (Bibl. Arch. dép. Finistère). – Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 17.103.

mention bienveillante, que vous avez bien voulu m'y accorder. J'y ai remarqué aussi avec plaisir que vous et plusieurs de vos confrères vous avez commencé plusieurs travaux d'un grand intérêt au point de vue de l'histoire locale. Le moment, je le crains, sera donc mal choisi pour vous offrir de la copie. Mais cependant j'ai présentement en chantier un petit travail, dont je désirerais vous offrir la primeur. C'est la *Vie de S. Corentin* (texte, prolégomènes et traduction) travail original qui a dû être composé par un clerc de Quimper (v. 810-850) c'est-à-dire avant Wrdisten et la *Vie de S. Gwénnolé*. C'est pourquoi je regarde cette vie, qui est d'ailleurs beaucoup mieux écrite que celle de S. Gwénnolé et celle de S. Paul de Léon comme le plus ancien *monument littéraire connu* de la Cornouaille et du Léon.

« J'ose toujours faire ma proposition. Vous verrez dans votre sagesse s'il y a lieu de la soumettre au conseil, et de m'inscrire à *mon rang*, dans le cas où elle serait agréée³⁶ [...]. »

Plaine espérait la parution prochaine de ce texte, datant en fait non du IX^e siècle mais de la première moitié du XIII^e siècle, à l'hiver 1886, d'après ses lettres à Oheix et à son confrère Paul Piolin (1817-1892)³⁷. Le 30 mars, il s'inquiétait auprès de Le Guen des conditions de publication : « [...] Vous avez peut-être appris par les journaux que la Société archéolog. de votre département était en train de publier mes documents latins sur S. Corentin. Je ne sais trop si la chose sera bien faite, car il paraît que l'imprimeur ne connaît pas la langue latine. A ce compte, il aura bien de la peine à déchiffrer mon griffonnage³⁸ [...]. »

Son travail avait été lu par Trévédy lors des séances de la Société des 25 février et 29 avril, s'attirant cette appréciation : « Le savant bénédictin paraît avoir commis quelques inexactitudes que M. de La Borderie se propose de rectifier³⁹. » Après la publication, Plaine posa à Peyron la question des

tirés à part, ainsi que du compte rendu à en effectuer : « [...] Je vous dois à vous même, M. l'abbé, de vifs remerciements à cet égard. Car c'est grâce à vous que je me suis trouvé en relation avec M. Trévédy, qui m'a ouvert ensuite toutes les autres portes. M. Trévédy me conseille en outre de me ménager une annonce et quelques lignes de compte-rendu dans le *Courrier du Finistère*. Par malheur je n'ai aucune relation avec le Directeur de ce journal hebdomadaire, je n'ai même pas son adresse. Seulement il me semble que ce journal reçoit les aumônes de l'Evêché : il vous sera par suite assez facile de plaider mes intérêts auprès de qui de droit.

« Permettez-moi donc de recourir de nouveau pour cela à votre charité et de glisser sous ce pli un projet de compte-rendu pour le cas où personne ne voudrait s'en charger. J'ai écrit à M. Pol de Courcy mais je doute qu'il accède à ma demande : dans tous les cas, c'est à vous et non au journal, qu'il devra adresser sa copie, s'il fait quelque chose, et il est convenu que si sa lettre n'est pas arrivée au plus tard le 6 août, vous le considérerez comme *ayant renoncé*. En écrivant au Directeur du *Courrier* pour lui expliquer ce dont il s'agit, ayez la bonté de lui faire cadeau d'un exemplaire, que vous prendre gratis chez le libraire.

« [...] P. S. Réflexion mieux faite je renonce à rien demander à M. Pol de Courcy dans la crainte de compliquer la

³⁶ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, procès-verbaux, 27 décembre 1884, p. 114. – Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 17.104, Plaine à La Villemarqué, s. d.

³⁷ Arch. abbaye de Landévennec, fonds Oheix, dossier saint Clair, Plaine à Oheix, 13 janvier 1886. – Arch. abbaye de Solesmes, Plaine à Piolin, 2 février 1886.

³⁸ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 266-269, Plaine à Le Guen, 30 mars 1886.

³⁹ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, procès-verbaux, 25 février 1886, p. 29-32 ; 29 avril 1886, p. 43.

question sans profit. Soyez donc assez bon pour aviser par vous même à tout et sans autre intermédiaire : Le compte-rendu ci-joint n'est qu'un projet : s'il vous paraît convenable, signez-le de votre nom, ou d'un autre de vos amis, ou simplement X à votre gré. L'important c'est que le *Courrier* fasse mémoire d'un livre, et que les exemplaires en nombre d'ailleurs si restreint ne restent pas enfouis chez les libraires⁴⁰ [...]. »

Comme quoi charité bien ordonnée commence par soi-même ! Plaine offrit des tirés à part aux prêtres rencontrés en Léon en mai 1876, ce dont ils se montrèrent enchantés⁴¹. En novembre il fut alerté par un courrier vindicatif de Le Guen⁴², indigné de voir la Vie de saint Corentin publiée en feuilleton par la *Semaine religieuse* sous la signature de l'abbé Alexandre-Marie Thomas (1844-1908). L'aumônier du lycée de Quimper, qui citait abondamment Plaine, avait le tort de croire à l'historicité de Conan Meriadec ; aussi Le Guen voulut-il protester auprès de « l'éditeur de la *Semaine* » par une « Note critique » ; ce projet de réponse ne déboucha pas, Plaine ayant calmé son interlocuteur⁴³.

Le bénédictin s'était intéressé depuis longtemps à un autre saint finistérien, Melar, dont il connaissait les Vies conservées au Musée bollandien de Bruxelles et à la Bibliothèque nationale de Paris. En janvier 1878, il interrogeait Le Guen sur la topographie de son culte, en février 1880 il signait un compte rendu louangeur de l'ouvrage d'Hippolyte Le Gouvello (né en 1847) paru en juillet 1879 sur ce personnage, enfin en janvier 1883 il discutait avec Le Guen de sa chronologie⁴⁴. Pour sa publication de 1886 dans les *Analecta bollandiana*, Plaine fit appel en 1878 à Le Men, alors archiviste du département du Finistère et secrétaire de la Société ; le problème est qu'il combina plusieurs sources disparates, « sa méthode favorite de travail » selon le commentaire malicieux d'André-Yves Bourguès⁴⁵.

Travaux hagiographiques divers (1887-1889)

En février 1887, Plaine réagit au travail de La Villemarqué sur saint Ergat, personnage honoré à Tréouergat en Léon et à Pouldergat en Cornouaille : « [...] Je viens de lire avec le plus vif intérêt et la plume à la main vos recherches sur S. Ergat, mais j'ai le regret, pardonnez-moi cette franchise, de vous avouer que je n'accepte votre conclusion que sous bénéfice d'inventaire. Je suis persuadé que S. Pergat, dont on a fait *Ergat* par soustraction a dû vivre et mourir dans notre Bretagne armoricaine, et j'en trouve une preuve des plus convaincante dans la présence de sa tête à Tréouergat.

« J'ai recueilli sur son culte quelques données, qui vous font défaut, et sur lesquelles je puis m'appuyer avec quasi certitude pour déterminer à la fois sa personnalité et le siècle où il a vécu. C'est qu'en effet à Pouldouran dans la baie de Tréguier on

⁴⁰ F. PLAINE, « Vie inédite de Saint Corentin, écrite au IX^e siècle par un anonyme de Quimper », *ibid.* t. XIII, 1886, p. 63-80, 117-172 ; tiré à part, *Vie inédite de Saint Corentin, écrite au IX^e siècle par un anonyme de Quimper, publiée avec prolégomènes, traduction et éclaircissements*, Quimper, 1886. – Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 278-281, Plaine à Peyron, 21 juillet 1886.

⁴¹ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 282-285, 289-292, Plaine à Le Guen, 22 juillet 1886, 14 novembre 1886.

⁴² *Ibid.*, 146 Z, fol. 293-296, Le Guen à Plaine, 24 novembre 1886.

⁴³ *Ibid.*, 146 Z, fol. 297-304, Plaine à Le Guen, 3 décembre 1886, 11 janvier 1887.

⁴⁴ *Ibid.*, 146 Z, fol. 63-66, 221-222, Plaine à Le Guen, 10 janvier 1878, 19 janvier 1883. – H. LE GOUVELLO, *Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouailles, patron de plusieurs paroisses bretonnes*, Redon, 1879. – F. PLAINE, [compte rendu], *Revue de Bretagne et de Vendée*, 24^e année, 5^e série, t. VII (XLVII de la coll.), 2^e livr., février 1880, p. 160-161.

⁴⁵ F. PLAINE, « Vita inedita S. Melori martyris in Britannia Minori ab anonymo suppari [...] », *Analecta bollandiana*, t. V, 1886, p. 165-176. – A.-Y. BOURGUÈS, « Le dossier hagiographique de saint Melar. Textes, traduction, commentaires », *Britannia monastica*, t. V, 1997, p. 46-50.

honore le même saint sous son vrai nom de *Pergat* ; la tradition porte même qu'il était disciple de S. Tugal, et qu'ayant eu le malheur de commettre une faute, il en fit ensuite une rude pénitence. Le lieu de son ermitage s'appelle pour cela *Penity Bergat*. Or les traditions recueillies à Tréouergat sont à peu près identiques. De plus la fête du saint se célèbre également dans l'une et l'autre localité dans les premiers jours du mois d'août. De cet ensemble de circonstances on est porté à conclure que Tréouergat et Pouldouran ont bien le même saint pour patron. Mais ce qui donne, si je ne me trompe, une autorité à peu près irrécusable aux traditions qui font de S. Pergat un disciple immédiat de Tugdual, c'est que l'épisode de la chute du disciple est consigné intégralement dans la grande Vie latine encore inédite du fondateur de Tréguier. Si vous désiriez copie de ce passage, je le tiens à votre disposition⁴⁶ [...]. »

La Vie de saint Ronan, déjà promise à la Société en décembre 1884 et toujours disponible pour elle en octobre 1887, fut de nouveau annoncée lors de la séance du 31 mai 1888, sans doute au soulagement de Plaine qui n'osait plus la voir paraître un mois et demi auparavant et qui s'en était plaint à Le Guen⁴⁷. Il fallut cependant encore attendre presque une année, pour que, le 25 mai 1889, A. Serret (décédé en 1897), alors vice-président de la Société, donnât lecture de cette traduction⁴⁸. Ce long intervalle peut s'expliquer parce que Plaine avait auparavant promis le même texte pour les *Analecta bollandiana* qui le refusèrent, aussi la Société fut-elle la première à l'éditer ; douze tirés à part parvinrent à Plaine qui remercia La Villemarqué en septembre, lui offrant son travail sur Prudence publié en juin-juillet⁴⁹.

La Vie de saint Goulven, pour laquelle Le Guen avait fourni à Plaine la plupart de ses « renseignements locaux », annoncée à La Villemarqué en octobre 1887, commença à être lue le 28 novembre 1889 par A. de Blois ; une nouvelle fois, la Société n'accepta

que la traduction française de ce document, et des commentaires sans le texte latin⁵⁰. L'année suivante, Thomas rectifia courtoisement une erreur de Plaine concernant une relique du saint en l'expliquant par son éloignement : « Dom Plaine, dont le nom s'est si souvent trouvé sous notre plume, continue à s'intituler bénédictin du monastère de Saint-Martin-de-Ligugé ; nos lecteurs trouveront comme nous bien touchant ce patriotisme qui porte le moine exilé à faire suivre son nom du nom de cette abbaye, fille aînée de Solesmes (du moins dans sa seconde existence) et l'une des gloires de la France catholique ; mais si les crocheteurs ont exercé leur rage imbécile sur des communautés nombreuses, aucune n'a éprouvé les mêmes rigueurs que les deux grandes abbayes des Bénédictins de France, en sorte qu'après dix ans, l'abbé de Solesmes et ses moines sont encore plus ou moins dispersés dans le village où s'élève leur monastère, tandis que les moines de Ligugé occupent pour la plupart l'abbaye de

⁴⁶ Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 33.244, Plaine à La Villemarqué, 2 février 1887. – T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, « Saint Ergat », 1887, art. cité, p. 11-18.

⁴⁷ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIV, procès-verbaux, 24 novembre 1887, p. CII-CIII ; t. XV, 31 mai 1888, p. XXXVII. – Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 323-326, Plaine à Le Guen, 15 avril 1888.

⁴⁸ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, procès-verbaux, 25 mai 1889. – F. PLAINE, « Vie inédite de saint Ronan, traduite du latin avec prolégomènes et éclaircissements », *ibid.*, t. XVI, 1889, p. 263-318 ; tiré à part, Quimper, 1889.

⁴⁹ Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 11.75, Plaine à La Villemarqué, 4 septembre 1889. – F. PLAINE, *Eclaircissements sur un poème hagiographique de Prudence et sur deux saints martyrs du nom d'Hippolyte, celui de Rome, et celui de Porto, que le poète a confondus*, Amiens, 1889, avec envoi de l'auteur « Hommage de respect et de gratitude » (Bibl. de La Villemarqué, Kernault).

⁵⁰ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 139-142, Plaine à Le Guen, 9 juillet 1879. – *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, procès-verbaux, 28 novembre 1889, p. CVIII. – F. PLAINE, « Vie inédite de saint Goulven Évêque de Saint-Pol-de-Léon (550 ?-614 ?) traduite du latin avec prolégomènes et éclaircissements », *ibid.*, t. XVII, 1890, p. 24-33, 77-100.

Santo-Domingo de Silos qu'ils ont soustraite à une ruine imminente. Mais la province de Burgos, en Espagne, est loin de notre Armorique, et à de si grandes distances il est quelquefois difficile d'être renseigné de manière bien exacte. Ceci expliquera donc à nos lecteurs comment Dom Plaine, si bien au courant des documents anciens, s'est trompé sur l'état actuel des reliques du saint patron de Goulven⁵¹. »

Le temps des difficultés avec la Société (1890-1894)

La Vie de saint Édern (février 1890-1892)

Plaine s'intéressait depuis longtemps à Édern : il avait reçu deux fois sa *gwerz*, en juillet 1876 grâce à « l'excellent curé de Ploudiry », Vincent Roudaut (1817-1885), en poste de 1859 à sa mort et auteur de plusieurs ouvrages de piété en breton⁵², puis en février 1877 grâce à Pierre Diquélou (1826-1889), recteur de Plouédern de 1867 à sa mort, sollicité par M^{sr} Nouvel. Plaine s'en était alors félicité auprès de Sigismond Ropartz (1824-1878), engagé avec lui dans le projet collectif sur l'hagiographie bretonne⁵³. Le vif intérêt prêté par Plaine à ces complaintes se trahit également dans sa lettre à Le Guen de mars 1877 : « [...] Vous me ferez toujours le plus grand plaisir toutes les fois que vous aurez quelque nouveau *gwerz* breton (texte et traduction) à m'envoyer. Loin de moi la pensée de prétendre que ces *gwerz* soient des modèles de style, mais ils sont généralement un écho assez fidèle des anciennes traditions et cela suffit pour qu'il soit nécessaire pour moi d'avoir à les connaître pleinement⁵⁴ [...] ». »

Les notes du manuscrit ayant servi à la publication de 1892 par la Société permettent d'éclairer les méthodes de travail de Plaine, qui avait par ailleurs interrogé directement l'abbé Mathieu Clévarec (1811-1887), recteur

de Lannédern de 1872 à 1876, et de déterminer également le cheminement de la collecte de la *gwerz* : « Il ne me reste plus pour clore cette notice trop incomplète sur l'un des saints les plus populaires du canton de Braspartz, qu'à mettre sous les yeux du lecteur le texte et la traduction d'un poème breton qu'un anonyme de Plouédern a consacré à chanter les actions de piété et les miracles de S. Edern. L'authenticité de ce poème, auquel il ne manque que les deux premiers vers de la strophe 49^e, se trouve rendue certaine, bien qu'il provienne en partie d'une copie défectueuse. Voici comment. Les lacunes de cette copie, ont forcé M. l'abbé Diquéou, auquel je dois mon texte, à aller aux informations, pour y suppléer dans la mesure du possible. Or il a eu la chance de s'adresser à une personne, qui savait par cœur et depuis son enfance la *gwerz* de S. Edern. Elle était de plus petite fille de celui, qui avait écrit la copie dont M. Diquéou se servait pour me procurer le texte, qu'on va lire maintenant⁵⁵. Que faut-il d'avantage pour nous rendre moralement certains que la copie en question a toute l'authenticité désirable⁵⁶ ? »

Bien plus tard, en janvier 1890, Plaine proposa son texte à La Villemarqué : « [...] »

51 A.-M. THOMAS, *Saint-Pol-Aurélien et ses premiers successeurs*, Quimper, 1890, p. 252-253.

52 L. RAOUL, *Geriadur ar skrivagneriou*, Brest, 1992, p. 372-373.

53 Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 80, 25-28, Plaine à Le Guen, 31 juillet 1876, Plaine à Peyron, 20 février 1877. – Arch. abbaye de Ligugé, Plaine à Ropartz, 20 février, 1877.

54 Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 33-36, Plaine à Le Guen, 31 mars 1877.

55 Appel de note : « Lettre de M. Diquéou* en date du 17 fév. 1877 ».

56 Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 40.52-53, *Notice sur la vie et le Culte de S. Edern avec texte et traduction d'un poème breton relatif au même Saint par le R. P. Dom François Plaine, Bénédictin de la Congrégation de France, de l'abbaye de Silos* ; du même, « Notice sur la vie et le culte de saint Édern », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIX, 1892, p. 200-215.

L'excellent accueil, que vous avez bien voulu faire en 1889 à ma double Vie de S. Ronan et de S. Goulven, m'a encouragé à fouiller mes cartons afin de voir si je n'aurais rien à vous offrir pour 1890 et les années suivantes. Or si je n'ai plus de texte latin inédit à vous présenter j'ai rencontré plus d'une ébauche de notice sur les SS. Edern, Conogan, Gouesnou, etc qui ne seraient peut-être pas sans intérêt pour votre Société archéologique. Celle de S. Edern serait en outre enrichie d'un gwerz breton, qui m'a été envoyé de Plouédern en 1877, et que j'ai lieu de croire inédit. N'ayant pas l'avantage de connaître le celtique, je ne puis rien dire de la valeur littéraire de ce poème. Mais au point de vue biographique, il me paraît tout à fait digne d'être pris en considération. Je prends donc la liberté de vous l'offrir, et *je me propose* de vous l'adresser dès que je saurais quelles sont vos intentions à ce sujet⁵⁷ [...]. »

La Villemarqué ayant acquiescé, le texte lui fut adressé en février pour lecture publique devant la Société : « [...] J'ignorais entièrement que depuis le départ de l'excellent M. Trévédry, vous en étiez réduit à me servir de lecteur. J'ignorais même que les statuts de votre Société archéologique vous obligeassent à lire intégralement dans vos séances les travaux qui devaient ensuite prendre place dans vos Mémoires. Si j'en avais été informé je vous aurais épargné cette peine, et si je vous adresse le présent travail sur S. Edern, c'est en raison de ce qu'il s'y rencontre un poème breton, qui n'est nullement de ma main, et qui sera, je l'espère, moins difficile à déchiffrer que la pauvre écriture de votre humble serviteur. J'y joins le texte (imprimé) du poème abrégé par M. l'abbé Roudaut, qui était curé de Ploudiry afin que vous puissiez confronter et juger si le texte inédit, que je propose, mérite d'être mis au jour même après la publication du pieux Curé⁵⁸ [...] ».

L'abbé Clévarec, que Plaine avait rencontré lors de sa tournée finistérienne, ne fut cependant pas cité dans la publication de 1892.

Dans ses notes manuscrites le bénédictin, qui avait vu le gisant du saint placé « jusqu'à ces dernières années au milieu de l'église », avait la dent dure à son endroit : « C'est M. l'abbé Cléverrec, recteur de Lannédern qui a eu la malheureuse idée de déplacer le tombeau du Saint, sous prétexte qu'il était gênant. Après quoi il l'a relégué dans un coin de l'église. Mais l'auteur de ce qu'on peut appeler à certains égards une profanation, a payé cher son audace. Car depuis cette époque il a eu des désagréments de tout genre avec son conseil municipal, son conseil de fabrique, ses paroissiens. Rien de ce qu'il a essayé n'a réussi. Bref on serait tenté de croire que le ciel s'est chargé de venger l'affront fait à S. Edern. Avis aux Curés, aux maires et aux préfets, qui seraient tentés d'imiter un pareil exemple⁵⁹. »

Cette vive critique, soulignée au crayon par une main anonyme, peut-être celle de La Villemarqué, ne fut évidemment pas reprise dans le *Bulletin* et explique peut-être le retard inhabituel pris dans la publication de cet article, paru deux ans après son envoi. Le malheureux Clévarec n'y était de surcroît pour rien, puisque le transfert eut lieu seulement « vers 1890⁶⁰ » ; cette vibrante dénonciation pourrait entrer dans le cadre de la croisade contre le « vandalisme contemporain », qu'il soit « municipal » ou « ecclésiastique », menée par Oheix et La Borderie dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* des années 1886-1887.

⁵⁷ Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 11.78, Plaine à La Villemarqué, 5 janvier 1890.

⁵⁸ *Ibid.*, Inv. L. V. 40.51, Plaine à La Villemarqué, 4 février 1890.

⁵⁹ *Ibid.*, Inv. L. V. 40.52-53, *Notice sur la vie et le Culte de S. Edern* [...], *op. cit.*

⁶⁰ P. PEYRON, J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon (suite). Lannédern », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, t. XIX, janvier-février 1919, n° 1, p. 51.

Tensions dans la Société (1890-1891)

Le 6 novembre 1890, la mort de sa sœur Jeanne-Marie (née à La Nouaye le 23 janvier 1830) obligea Plaine à se rendre en Bretagne⁶¹ ; il séjourna à Saint-Médard-sur-Ille chez la famille de son ancien confrère de Solesmes Louis Lemenant des Chesnais (1820-1904), devenu prier claustral de Sainte-Madelaine de Marseille, y écrivant à La Villemarqué, alors directeur de la classe d'archéologie de l'Association bretonne : « [...] En ce qui concerne les divisions, dont vous me parlez entre les membres de la Société Archéologique du Finistère, je les regrette vivement sans être surpris de les rencontrer : car, j'en ai trouvé ailleurs dans des sociétés analogues. Je ne serai même pas surpris qu'il résulterait pour vous d'un tel état de choses que votre autorité serait en partie méconnue, et que vous n'auriez plus la même facilité d'insérer ou de rejeter tel travail, qui mériterait votre approbation, ou au contraire votre désapprobation. Aussi je m'empresse de vous faire savoir que s'il en était de la sorte à propos de mes petits travaux, soyez assez bon pour ne pas me le cacher et pour me retourner mes manuscrits sans le moindre scrupule. Vous m'avez donné trop de preuves de votre extrême bienveillance pour mon humble personne pour que je n'en conserve pas quand même le souvenir le plus reconnaissant⁶² [...] ».

De quelles « divisions » au sein de la Société archéologique du Finistère s'agit-il ? Le 31 juillet, son bureau avait été reconduit sans aucune difficulté à en croire les remerciements de La Villemarqué, évoquant un « témoignage de sympathie » et la « bonne union entre les membres animés d'un même zèle pour les études historiques et d'un même amour pour la patrie bretonne⁶³ ».

L'hymne *Languentibus* (1892)

En dépit de ces menus incidents, Plaine ne gardait pas rancune à la Société, déposant

à sa bibliothèque en août 1891 un tiré à part d'un travail paru dans la *Revue historique de l'Ouest*, puis lui offrant le 30 juin 1892 deux exemplaires de ses travaux sur saint Melaine et sainte Osmanne⁶⁴. En juillet, La Villemarqué lut devant la Société un travail sur l'hymne *Languentibus in purgatorio*, afin de corriger son assertion de 1887 selon laquelle son auteur serait Jean de Langoueznou, peut-être abbé de Landévennec vers 1350, en mémoire de *Salaün ar Foll*, le pauvre « Fou du bois » éponyme du Folgoët⁶⁵. Cette erreur fut donc honnêtement dénoncée par son auteur, peut-être sur les conseils des bénédictins de Silos, à en croire deux feuillets non datés insérés dans la lettre de Plaine du 4 février 1890 et constituant clairement une réponse à l'article de La Villemarqué, un *post-scriptum* d'une missive perdue écrite par Plaine et une note de son supérieur, Alphonse Guépin

61 Arch. abbaye de Ligugé, *Carnet*, p. 43 [foliotée p. 99].

62 Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 17.105, Plaine à La Villemarqué, 17 novembre 1890.

63 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, procès-verbaux, 31 juillet 1890, p. XLVII.

64 *Ibid.*, t. XVIII, procès-verbaux, 27 août 1891, p. XLII. – F. PLAINE, « Recherches sur les origines littéraires de l'ancienne province de Bretagne, v^e-XI^e siècle », *Revue historique de l'Ouest, Notices*, t.V, 1889, p. 591-601 ; t. VI, 1890, p. 50-57, 278-285, 418-426, 687-698 ; t. VII, 1891, p. 198-216 ; tiré à part, Vannes, 1891. – *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIX, 30 juin 1892, p. XXV. – F. PLAINE, « Étude comparative des trois vies latines de saint Melaine, évêque de Rennes », *Revue historique de l'Ouest, Notices*, t. VIII, 1892, p. 74-88 ; tiré à part, Vannes, 1892 ; du même, « Sainte Osmanne patronne de Féricy en Brie », *Revue de Champagne et de Brie*, 2^e série, t. IV, mars 1892, p. 161-189 ; tiré à part, s. l., 1892, avec envoi de l'auteur « Hommage offert / à la Société Archéologique du Finistère / D. Plaine » (Bibl. Arch. dép. Finistère).

65 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIX, procès-verbaux, 28 juillet 1892, p. XXXX. – T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, « Origine de l'hymne "Languentibus" », *ibid.*, t. XIX, 1892, p. 190-197 ; du même, « Les jocolatores bretons. Saint Goeznou », *ibid.*, t. XIV, 1887, p. 348-362. – A. LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, éd. D.-L. Miorcec de Kerdanet, Brest-Paris, 1837, p. 71-72.

(1836-1917) : « [...] En ce qui concerne le chant de la Prose *Languentibus*, mes confrères de Solesmes ont eu leur raison sans nul doute pour préférer une autre notation à celle de Quimper, si tant est que celle-ci leur fut connue. Quant à votre organiste il eut peut-être agi sagement de ne pas froisser le public en abandonnant un chant connu et populaire⁶⁶. »

Plaine reprenait la protestation de La Villemarqué au sujet de la façon nouvelle de chanter l'hymne lors des funérailles de M^{gr} Lamarche, le 21 juin 1892. « L'habile organiste de la cathédrale de Quimper », l'abbé Michel Bargilliat (1853-1926), ne s'expliquant pas sur sa modification du motet, indiquait qu'il provenait du recueil *Variæ Præces* publié sous l'égide de Pothier. Il fut fait allusion, dans le procès-verbal de la réunion de la Société du 29 décembre, de la seule note de Guépin, qui s'attira une réponse de l'abbé Jean-Marie Abgrall (1846-1926) constatant l'existence de plusieurs versions du chant et affirmant fermement que les musiciens de Quimper « connaissent très bien la science liturgique⁶⁷. »

L'acte XX du cartulaire de Landévennec (1893-1894)

Après dix années de respect réciproque, les relations entre Plaine et La Borderie s'étaient progressivement refroidies à partir des années 1885-1887, devenant franchement glaciales entre février et juillet 1893⁶⁸. Le 30 novembre, La Borderie fit insérer par la Société une note que Plaine lui avait envoyée par l'intermédiaire de La Villemarqué ; son original ayant disparu, il est impossible de déterminer si elle était destinée à demeurer privée, mais cela paraît probable. La discussion portait sur l'acte XX du cartulaire de Landévennec, édité en 1886 par Le Men et Émile Ernault (1852-1938) puis de nouveau en 1888 par La Borderie. Ce « très curieux

texte » (Joëlle Quaghebeur), probablement antérieur au milieu du X^e siècle, mentionne l'alliance entre Gradlon et un roi franc appelé *Karolus magnus* par le manuscrit du XI^e siècle, nom gratté et remplacé au XVII^e siècle par *Theods* ; une copie du XVI^e siècle conservée à la Bibliothèque nationale indique *Carolus*⁶⁹. Lors de la réunion du 30 novembre furent lus « un extrait de la lettre de l'ingénieux bénédictin et la réponse du savant académicien », Plaine soutenant que le nom initial était celui du « grand roi Clovis », La Borderie rétorquant ironiquement que cette prétention lui semblait « un peu hasardeuse. [...] La conjecture du R. P. Plaine est donc absolument inadmissible, et les conséquences basées sur cette lecture imaginaire tombent avec cette chimérique hypothèse. Elles sont d'ailleurs elles-mêmes bien étranges et prêteraient singulièrement à la critique⁷⁰. »

L'érudit annonçait qu'il préciserait la valeur de cet acte « au point de vue des traditions populaires relatives à Gradlon » dans son « Introduction », à laquelle il travaillait en ce moment mais qui semble en fait n'avoir jamais paru ; elle aurait probablement répon-

⁶⁶ Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 40.54, Plaine à La Villemarqué, s. d.

⁶⁷ J. POTHIER, *Varæ Preces de Mysteriis et Festis, ex Liturgia sumptæ, aut usu receptæ, ad benedictionem SS. Sacramenti præsertim cantandæ*, Solesmes, 3e éd., 1892, p. 239-241 – *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIX, 29 décembre 1892, p. LXXI.

⁶⁸ P. GUIGON, « Le bénédictin François Plaine et le "bénédictin laïque" Arthur de La Borderie : chronique d'une amitié en fuite », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXX, 2002, p. 361-421.

⁶⁹ R.-F. LE MEN, É. ERNAULT, *Documents inédits de l'Histoire de France. Cartulaire de Landévennec. Mélanges historiques*, t. V, Paris, 1886, p. 558-559. – A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec publié pour la Société archéologique du Finistère. Première livraison. Texte du cartulaire, avec notes et variantes*, Rennes, 1888, p. 151-152, 199-200. – J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2000, p. 39-40.

⁷⁰ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XX, procès-verbaux, 30 novembre 1893, p. XLVII-XLIX.

du au travail de Plaine sur Grallon publié en décembre 1893 par la *Revue historique de l'Ouest*⁷¹, dans lequel le bénédictin en faisait un contemporain de Clovis en s'appuyant justement sur l'acte XX, mais curieusement en évacuant toute exégèse sur le fatal grattage pourtant mentionné et commenté par les deux éditions du cartulaire. La dispute se poursuit en janvier et février 1894, mais La Villemarqué dut donner tort à Plaine en tenant compte des avis de Luzel et de La Borderie à propos du grattage : « Il faut le répéter, cette observation est malheureusement conjecturale, car le savant bénédictin, forcément éloigné de France, n'a pu voir le cartulaire et examiner *de visu* le texte en question. Or, pour un fait matériel, on ne raisonne pas d'après des convenances ou des probabilités, mais d'après la réalité même. Tout ce que notre éminent contradicteur a trouvé par ailleurs des rapports de Clovis avec les Bretons ne fera pas que ce n'est pas le nom de Clovis qui a été primitivement décrit dans la charte XX^e du cartulaire de Landévennec⁷². »

Défense de Charles de Blois (1894)

L'original de la lettre précédente de Plaine n'est pas connu, à la différence de celle qu'il envoya à La Villemarqué le 24 février, qui permet de prendre la mesure de son émotion à propos de deux points lui tenant à cœur, et sur l'acte XX et sur Charles de Blois : « [...] Votre première livraison de l'année 1894 vient de franchir les Pyrénées et d'arriver jusqu'à Silos. J'ai vu non sans regret qu'on continue à m'imputer une opinion, qui n'est nullement la mienne. Je n'ai jamais prétendu que M. Le Men ou M. de La Borderie avaient mal déchiffré le manuscrit de Quimper. Ce que j'ai avancé c'est que le copiste de votre manuscrit avait écrit d'une manière énigmatique, sans doute parce que le mot était plus ou moins effacé sur le manuscrit original : ce que j'ai affirmé encore, c'est que Wrdisten, le premier collecteur du Cartulaire, n'avait pu

écrire *Karlus* ou rien d'approchant, et, s'imaginer que Grallon, dont il était séparé par 3 siècles et plus, avait été contemporain de Charlemagne, qui venait de descendre dans la tombe : enfin ce que j'ai donné comme tout à fait probable, c'est que ce même auteur devait avoir eu l'intention de parler de Clovis, qui, lui, était bien contemporain de notre Grallon, et n'a guères pu manquer d'avoir avec lui quelques relations.

« Vous devinez sans doute avec quelle avidité j'ai lu les pages que vous consacrez à Charles de Blois considéré comme Barde Breton : mais, néanmoins je vous l'avoue en toute franchise, j'ai peine à croire comme vous que ce vertueux prince ait tenu une conduite répréhensible pendant son séjour à la cour royale de France. Les témoins de l'Enquête de Canonisation (je parle de ceux de Blois, qui étaient seuls compétents pour parler de la jeunesse), affirment positivement le contraire. D'autre part, une vie toute de pénitence et d'austérité n'est jamais chez les saints la preuve que précédemment il y avait eu chute lamentable, témoins S. Louis de Gonzague et bien d'autres⁷³ [...]. »

Plaine prenait ainsi la défense de son cher Charles de Blois, à ses yeux calomnié par La Villemarqué ; sa lettre du 5 mars 1894 fut lue devant la Société le 29 de ce mois et publiée dans son *Bulletin*, suivie le 26 avril de quatre corrections signalées par Luzel⁷⁴. Ces vétilles n'empêchèrent pas la continua-

⁷¹ F. PLAINE, « Grallon le Grand, roi des Bretons d'Armorique, et son rôle devant l'histoire et l'hagiographie, 480-520 (?) », *Revue historique de l'Ouest*, *Notices*, t. IX, décembre 1893, p. 701-729.

⁷² *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, procès-verbaux, 25 janvier 1894, p. I-II ; 22 février 1894, p. II-III.

⁷³ Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 11.74, Plaine à la Villemarqué, 24 février 1894.

⁷⁴ T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, « Les joculatores bretons au Moyen Age (suite). Charles de Blois », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 8-17. – *Ibid.*, t. XXI, procès-verbaux, 29 mars 1894, p. XII-XIV ; 26 avril 1894, p. XVIII-XIX.

tion des bonnes relations entre Plaine et la Villemarqué, à qui il écrivit le 1^{er} juillet, en lui envoyant des tirés à part⁷⁵ : « [...] Les sentiments de modestie et d'humilité, qui vous avaient porté à faire insérer (contre mon gré) ma dernière lettre relative à la présence de Charles de Blois aux 1^{res} fêtes de S. Yves le 27 oct. 1347) m'avaient profondément touché, et j'avais intention de vous en exprimer sans retard ma reconnaissance. Mais sur ces entrefaites j'ai eu vent que deux de mes petits travaux avaient été l'objet d'un tirage à part, et j'ai voulu me procurer l'avantage de vous les envoyer en même temps que cette lettre. Seulement il fallait préalablement qu'ils me fussent envoyés de Vannes, et la chose a demandé du temps. Finalement me voici en mesure de réaliser mon vœu.

« Il y a deux exemplaires dans mon envoi de la Vie de S. Hervé parce que je sais que vous avez un culte spécial pour ce saint, sur lequel vous avez même écrit de très belles pages⁷⁶. Daignez excuser ma pauvreté, si je n'agis pas de même pour l'étude sur votre Grallon⁷⁷ [...]. »

En août, Plaine proposait à Porcher d'interroger plusieurs témoins séculiers capables d'affirmer la cause de Charles de Blois, dont parmi eux des personnes habitant l'évêché de Quimper, Aymar de Blois, « issu d'un frère du saint duc », La Villemarqué, l'abbé Ollivier, Peyron ; en janvier 1895, il suggérait également d'y ajouter La Borderie, en dépit de leurs divergences, et Trévédy⁷⁸.

Derniers travaux pour la Société (1895-1900)

Après la mort de La Villemarqué, le 8 décembre 1895, Plaine conserva de bons rapports avec la Société, continuant de faire hommage à ses présidents successifs de tirés à part, ainsi sur le saint roi Salomon⁷⁹ ; en mars 1896 il offrit au baron Maurice Halna du Fretay (1835-1905) « la double vie iné-

dite de Saint Maurice », un article en latin qu'il venait de publier à l'abbaye bénédictine autrichienne de Raigern, probablement aux fins de le traduire en français comme il l'avait déjà fait dans d'autres cas, ce que la Société refusa⁸⁰. Le *Bulletin* mentionne encore le dépôt de *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, tiré à part de 1899 d'une communication soutenue deux ans auparavant⁸¹. Cette même année, l'abbé Antoine Favé (1855-1914), secrétaire de la Société depuis 1896, lut devant la Société, lors des séances des 25 mars et 29 juin, son article sur

75 Arch. manoir de Kernault, Inv. L. V. 23.5, Plaine à La Villemarqué, 1^{er} juillet 1894.

76 T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *La légende celtique et la poésie des cloîtres en Irlande, en Cambrie et en Bretagne*, Paris, 1864, 2^e éd., p. 229-294.

77 F. PLAINE, « Saint Hervé... », 1893, *op. cit.*, avec envoi de l'auteur « Hommage de l'auteur / à la Société Archéologique du Finistère » (Bibl. de La Villemarqué, Kernault) ; du même, « Grallon le Grand... », 1893, art. cité, avec envoi de l'auteur « Hommage de l'auteur / à la Société Archéologique du Finistère » (Bibl. de La Villemarqué, Kernault).

78 Arch. dioc. Blois, 1 X 9, Plaine à Porcher, 3 août 1894, 29 janvier 1895.

79 F. PLAINE, « Saint Salomon, roi de Bretagne et martyr, 25 juin 874 », *Revue historique de l'Ouest, Notices*, t. XI, 1895, p. 507-537, 602-636 ; tiré à part, Vannes, 1895, avec envoi de l'auteur « Hommage offert par l'auteur / à la Société archéologique du Finistère » (Bibl. Arch. dép. Finistère).

80 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIII, procès-verbaux, 26 mars 1896, p. XVI-XVII. – F. PLAINE, « Duplex Vita inedita S. Mauriti, Abbatiss Carnoetensis Ordinis Cisterciensis (1114-1191) », *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden*, 7^e année, 1886, t. I, fasc. 2, p. 375-393, t. II, fasc. 1, p. 157-164.

81 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI, procès-verbaux, 23 février 1899, p. XXIII. – F. PLAINE, *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, Paris, 1899, avec envoi de l'auteur « A la Société Archéologique du Finistère / Hommage de respect et de reconnaissance / fr. François-Bède Plaine O.S.B. » / « A M. Paul du Châtelier / Président de la Société Archéologique du Finistère / Hommage de respect et de reconnaissance / fr. François-Bède Plaine O.S.B. » (Bibl. Arch. dép. Finistère).

les invasions des Normands en Armorique⁸². Enfin, la Société accepta ses travaux portant sur les saints Cado et Alain de Corlay, les derniers de sa vaste production, le tiré à part sur Cado étant offert à la Société lors de la séance du 28 juin 1900, moins de deux semaines avant son décès⁸³. Une courte et chaleureuse notice nécrologique fut publiée le 26 juillet, précédant d'un jour celle du chanoine Thomas dans *la Semaine religieuse*⁸⁴.

Plaine et la Société archéologique du Finistère, une longue fidélité

Pour la Société archéologique du Finistère, Plaine écrivit essentiellement des articles concernant l'hagiographie bretonne dont force est de constater que quasiment rien n'est aujourd'hui utilisable. Formé à Solesmes à l'époque de Guéranger, il épousait étroitement ses *a priori* idéologiques et subit son influence méthodologique et historiographique, ce que regrettaient déjà ses contemporains. Ainsi son confrère dom Martial Besse (1861-1920) : « [...] Pour Dom Plaine, la science devait être l'humble auxiliaire de la piété. Toute son ambition était d'aimer et de faire aimer l'Église, sa liturgie et ses Saints. Quand leur honneur et leur culte étaient en jeu, sa vieille foi bretonne ne tenait plus : on le voyait s'animer, compulser ses notes, les volumes de la bibliothèque et sa mémoire, pour amasser les arguments et les faits ; sans considérer la force d'un écrivain, adversaire de traditions chères à sa piété, sans examiner s'il était armé pour lui tenir tête, il entraît courageusement en lice. Je ne sais plus qui, parmi les auteurs avec lesquels il lui arriva de se mesurer, le compara, non sans ironie, aux "preux chevaliers". Le cher Dom Plaine se retrouve tout entier dans cette comparaison. Il fut le chevalier des Saints du Bon Dieu⁸⁵. »

Dix ans plus tard, Albert Houtin (1867-1926), passé à Solesmes un quart de siècle après Plaine, enfonçait le clou : « Il fut un des plus féconds polygraphes de sa congrégation, mais avec quelle méthode ! Un jour, parlant

des règles qu'il s'était imposées, il s'exprimait ainsi : "Avant de composer un travail, je regarde quel est, sur ce sujet, l'enseignement de l'Église, particulièrement dans sa sainte liturgie ; quelle est la tradition de notre Ordre ; quelle fut la pensée de dom Guéranger et ce que l'on nous a appris au noviciat." C'était selon la résultante de toutes ces autorités qu'il écrivait, écartant toute objection à ces pieuses conformités⁸⁶ [...] »

Ces opinions tranchées ne sont pas le fruit de l'imagination de leurs auteurs. En octobre 1880, Plaine lui-même exposait sa problématique à Le Guen : « [...] Me permettez-vous de vous dire en toute franchise [...] que je vous trouve parfois *hypercritique*. Dom Lobineau et Baillet ne vous auraient pas désavoué ; mais autre temps autres mœurs : notre âge a rompu avec ces *habitudes jansénistes*. Il y va avec plus de simplicité et plus de cœur. Il accorde facilement créance entière à un écrivain, qui a dit connaître *de visu* ou *de auditu*

82 F. PLAINE, « Vita sancti Pauli... », 1882, art. cité, p. 238, note 2. – *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVI, procès-verbaux, 25 mars 1899, p. L-LI ; 29 juin 1899, p. LVII ; 26 octobre 1899, p. LXXVIII. – F. PLAINE, « Les invasions des Normands en Armorique et la translation générale des saints bretons », *ibid.*, t. XXVI, 1899, p. 209-238, 310-335 ; tiré à part, Paris, 1899.

83 F. PLAINE, « Saint Cado le Sage. Fondateur de Lancarvan (Pays de Galles) et de Belz (Morbihan). Évêque de Bénévent (Italie) et martyr 24 janvier 543 », *ibid.*, t. XXVII, procès-verbaux, 23 février 1900, p. x ; 28 juin 1900, p. XXXIV-XXXV, p. 106-131 ; du même, « Saint Alain de Corlay, évêque de Quimper (27 novembre 700 ?) », *ibid.*, t. XXVII, 1900, p. 166-177 ; tiré à part [avec le précédent], Quimper, 1900.

84 *Ibid.*, t. XXVII, procès-verbaux, 26 juillet 1900, p. XLII. – [A.-M. THOMAS], « Nécrologie. – Dom Plaine », *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, 15^e année, 27 juillet 1900, p. 547.

85 J.-M. BESSE, « Le R. P. Dom François Plaine », *Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît*, n° 8-10, août 1900, p. 352-355.

86 A. HOUTIN, « Notes sur les profès de l'abbaye de Solesmes », *La Province du Maine*, t. XIX, 1911, p. 294-295.

les faits s'il les raconte de bonne foi : de même les opinions traditionnelles sont regardées comme digne de créance, si on les suit assez clairement dans la suite des siècles.

« En ce qui me concerne je vous avouerai que j'ai deux règles de conduite, dont je ne m'écarte que le moins possible.

« 1° Donner raison à la tradition, à moins que l'erreur ne soit évidente

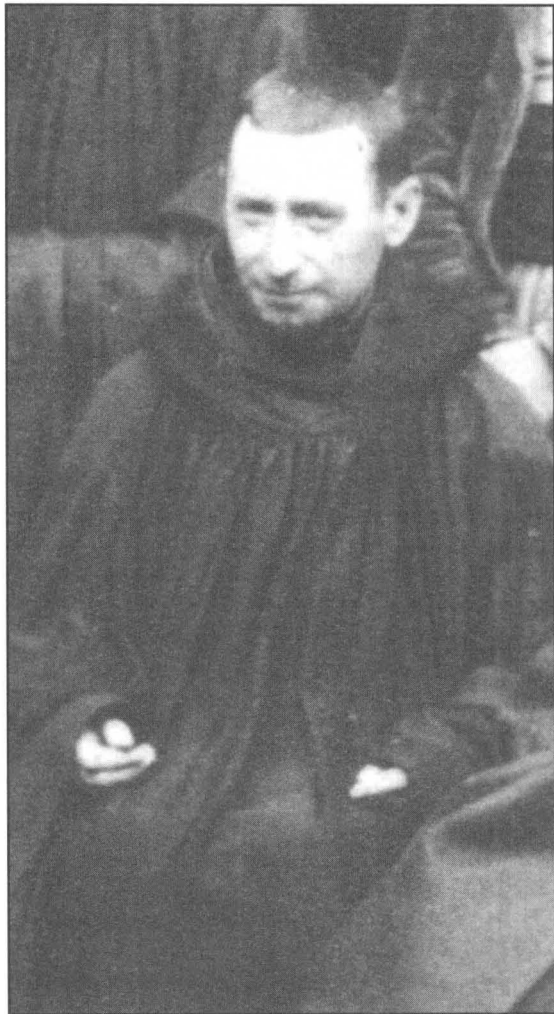


Fig. 2. – Dom François Plaine, *Silos*, 1882.
Arch. abbaye de Solesmes.

« 2° attirer l'intérêt sur nos Saints Bretons, les mettre en lumière ; les faire aimer en un mot⁸⁷ [...] »

La Société archéologique du Finistère, dirigée par La Villemarqué, et où Plaine avait également d'autres amis, Faty, Peyron ou Trévédry, fut en quelque sorte une voie de secours pour ce bénédictin rejeté par les *Analecta bollandiana*, les bollandistes exigeant une extrême rigueur méthodologique. Les critères d'édition et de commentaires étaient beaucoup plus souples dans le *Bulletin*, qui ne publia que les traductions françaises des Vies latines, par exemple celle de Ronan pour laquelle il déclarait candidement « qu'en plusieurs circonstances, par exemple, je ne me suis pas astreint à suivre de trop près la lettre même de l'auteur⁸⁸ » ; La Villemarqué n'y regardait pas de si près, à la différence de son contradicteur habituel, Luzel. Quant à La Borderie, la déplorable « course à la publication » à laquelle ils se livrèrent se solda par un match nul, étant donné l'utilisation excessive et imprudente qu'ils faisaient de l'hagiographie⁸⁹.

Plaine, qui combattit avec la même vigueur deux de ses compatriotes, « l'apostat » Ernest Renan (1823-1892) et M^{gr} Louis Duchesne (1843-1922), appartenait à une génération faisant la jointure entre celle de l'apologétique traditionnelle et celle de l'esprit critique ; mais il penchait par trop du côté des « maximistes », tenants du courant légendaire discrédité dès avant la crise moderniste de la charnière des XIX^e et XX^e siècles (fig. 2).

⁸⁷ Arch. dioc. Quimper, 146 Z, fol. 171-173, Plaine à Le Guen, 3 octobre 1880.

⁸⁸ F. PLAINE, « Vie inédite de saint Ronan... », 1889, art. cité, p. 273.

⁸⁹ J.-Y. GUIOMAR, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle* (= Archives historiques de Bretagne, 3), Mayenne, 1987, p. 236-241. – Gw. LE DUC, « L'hagiographe », *Exposition Arthur de la Borderie, 1827-1901*, Rennes, 2001, p. 53-56.

Résumé

En mai 1876 François Plaine visita l'ensemble du Finistère, y prenant matière à de futurs travaux, par exemple sur le missel de Saint-Vougay et y rencontrant plusieurs personnes qui correspondirent avec lui durant de longues années, en particulier Théodore Hersart de La Villemarqué et Paul Peyron. Grâce à leur appui au sein de la Société archéologique du Finistère et à l'aide amicale de plusieurs prêtres, principalement Jean-Louis Le Guen, Plaine publia entre 1884 et 1900 dix articles dans les *Bulletins*, essentiellement consacrés à l'hagiographie finistérianne du haut Moyen Âge. En dépit de quelques dissensions – ainsi au sujet de l'acte XX du cartulaire de Landévennec –, la Société fut toujours favorable au bénédictin qui put y faire paraître des travaux autrement refusés par les *Analecta bollandiana*.

Abstract

In May 1876 François Plaine visited the whole Finistère, gathering material for future works, for instance on the St. Vougay missal and meeting several people who corresponded with him during long years, in particular Théodore Hersart de La Villemarqué and Paul Peyron. Thanks to their support within the Société archéologique du Finistère and to the friendly help of several priests, mainly Jean-Louis Le Guen, Plaine published between 1884 and 1900 ten articles in the *Bulletins*, mostly devoted to the hagiography of the finisterian Dark Ages. In spite of some dissensions, thus about the acte XX of the Landévennec cartulary, the Société was always favourable to the Benedictine who was able to publish works otherwise refused by the *Analecta bollandiana*.

Diverradur

E miz mae 1876 e teuas François Plaine da weladenni ar Finister en e bez, digarez dezañ da zastum danvez labour, war leor-overenn Sant Noug a da skwer, ha da ober anaoudegez gand tud a eskemmas liziri ganto goude-ze e-pad hir-vloaveziou, Kervarker da skwer ha Paul Peyron. A-drugarez d'an harp a rojont dezañ e-barz *Société archéologique* Penn-ar-Bed ha da skoazell hegarad meur a veleg, Jean-Louis Le Guen dreist-oll, Plaine a embannas deg studia-denn e leor-bloaz ar *Société*, gouestlet dreist-oll da vuhez ar zent e Penn-ar-Bed da vare pella ar Grenn-Amzer. En despet d'eun tamm chabouz - evel a-zivoud ar rann XX euz leor diellou abati Landevenneg - eo bet chomet ar *Société* a-du gand ar beneadad, ar pezh a dalvezas dezañ embann studiadennoù dinahet outañ a-hend-all gand an *Analecta bollandiana*.

Du catholicisme breton au catholicisme romain : le cas d'Henri Le Floch (1862-1950)

par Paul Airiau

Recteur du Séminaire français de Rome de 1904 à 1927, le spiritain Henri Le Floch s'est plu à relater sa vie dans *Cinquante ans de sacerdoce*¹ (1937). Esquisse autobiographique et publication de documents, l'ouvrage accorde à la jeunesse de l'auteur suffisamment de précisions pour en faire comprendre l'atmosphère tant humaine que spirituelle. Breton, catholique et romain, tel est le portrait du jeune Henri Le Floch qui se dégage selon le vieil Henri Le Floch en 1937. La Bretagne est une terre catholique, de toujours à toujours, ou presque. Certes, « [...] le souffle révolutionnaire et le laïcisme corrupteur [ont] jeté des taches sur la blancheur de ses hermines », mais ni incrédulité ni indifférence ne s'imposent. La vision est rurale, intransigeante et de défense religieuse, expliquant les évolutions socioreligieuses uniquement par l'action de l'État républicain². L'ancien supérieur du Séminaire français passe ainsi sur un certain nombre de constats sociohistoriques : les contrastes de l'emprise catholique en Bretagne, les effets en partie destructurants de la modernisation bretonne qui remettent en cause partiellement l'unanimité de la pratique, l'influence de la période révolutionnaire. Plus profondément, il occulte une question centrale : le catholicisme dans lequel il a été élevé est-il le catholicisme romain ?

On va ainsi essayer de montrer, en s'appuyant sur *Cinquante ans de sacerdoce* et sur

des textes et des actes du P. Le Floch des années 1918-1922, confrontés à une enquête sur la réalité du catholicisme breton évoqué par l'auteur, que ce catholique breton et bretonnant devenu religieux spiritain a été acculturé à un catholicisme spécifique, le catholicisme romain.

I. Le catholicisme breton

A. Le Porzay, un pays d'observance à la bretonne

Henri Le Floch est issu d'un village périphérique au plan administratif (il n'est commune qu'en 1929) et au plan religieux. Kerlaz, au sud du Porzay, est, depuis 1790 et contre sa volonté, une trêve de la paroisse de Plonévez-Porzay dont le recteur dispose d'une situation de supériorité dans le pays (manifestée par sa prééminence lors des troménies de Locronan), et dont l'église est entièrement reconstruite en 1868-1869.

¹ R.P. H. LE FLOCH, *Cinquante ans de sacerdoce*, Aix-en-Provence, Impr. E. Fourcine, 1937. C'est un homme à l'aube de sa vieillesse qui s'exprime et relit son histoire, le passé est nécessairement filtré et recomposé, en consonance avec ce que le P. Le Floch fut plus tard. Sa jeunesse est en partie réinterprétée en fonction d'un passé et d'un présent spécifiques.

² H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 19-24, 225-231 (citation p. 19).

Cependant, en 1874, Kerlaz retrouve son indépendance religieuse³. Rien ne distingue cependant Kerlaz du reste du Porzay au plan religieux.

Terre religieuse qui respecte correctement les prescriptions de l'Église, à la bonne pratique dominicale et pascale, le pays est aussi fournisseur de prêtres, Mais il n'est pas aussi sensible que le Léon ou la basse Cornouaille à la pastorale cléricale. Ce pays de pratique catholique mais non dévot connaît aussi une différenciation religieuse. Le nord est globalement moins dynamique que le sud, polarisé par Plonévez-Porzay et sa trêve, et par Locronan. De 1802 à 1899, Plonévez-Porzay et Kerlaz fournissent à eux seuls vingt-deux des soixante-trois prêtres issus du pays, et la répétition d'activités de mobilisation religieuse à Plonévez-Porzay (mission de 1817, jubilé en 1826, retraite en 1837, retraite d'adoration et de confirmation en 1841, 1871) y a joué un rôle⁴.

Cependant, la conformation des comportements aux normes catholiques par le biais de l'intensification de la vie religieuse s'accompagne de la permanence de pratiques théoriquement non intégrables à la socialisation religieuse tridentine revivifiée après 1802. L'exultation corporelle, le contact matériel avec le sacré, la recherche de bienfaits matériels et physiques (guérisons), la pratique religieuse comme expression de l'appartenance à la communauté, se voient bien à travers deux des grandes activités polarisant la vie du Porzay : les pardons, avec particulièrement celui de Sainte-Anne-la-Palud, et la troménie de Locronan⁵. Kerlaz a un pardon propre, celui de saint Even, d'audience semi-cantonale, célébré le troisième dimanche de septembre⁶. Plonévez pratique de son côté le pardon de saint Miliau, le deuxième dimanche d'août, de saint Étienne, le 26 décembre, de Notre-Dame-de-la-Clarté (celui du troisième dimanche après Pâques est purement local, celui du 8 septembre est semi-cantonale), et surtout celui de Sainte-

Anne-la-Palud. L'obtention d'une indulgence en 1766 y a assuré l'envolée de la fréquentation et la tridentinisation des pratiques (sacramentalisation, séparation des sexes, transformation de la pratique votive personnelle devenue procession votive en retraite aux flambeaux liturgisée, sans assumer

3 J. GARREAU, « Le milieu naturel », J.-L. LE FLOC'H, « La Révolution », Y. LE GALLO, « Locronan et le Porzay au XIX^e siècle », M. DILASSER, « Églises et chapelles », dans M. DILASSER (dir.), *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979, p. 13-42, 321-347, 349-404, 611. – B. TANGUY, *Dictionnaire des communes, trêves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, ArMen-Le Chasse-Marée, 1990, p. 13, 94-95. La paroissialisation est en fait le début d'un processus de séparation du reste du Porzay qui aboutit à l'adhésion de Kerlaz à la communauté de communes du pays de Douarnenez : l'identité bigouden ouvre plus de possibilités que l'identité glazik – il y a sans doute des relations humaines et économiques entre Kerlaz et Douarnenez, mais on les ignore, et l'on préfère ici insister sur la dimension symbolique.

4 J.-L. LE FLOC'H, « Le diocèse de Quimper », dans *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français. XIX^e-XX^e siècles. Bretagne, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne, Lorraine, Alsace*, Paris, Presses de la F.N.S.P., éditions de l'E.H.E.S.S., éditions du C.N.R.S., 1987, p. 21-32 193-207, 586-589. – M. LAGRÉE, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992, p. 324-325, fig. 46.

5 J.-L. LE FLOC'H, « Pardons bretons », *Catholicisme : hier, aujourd'hui, demain*, t. X, 1985, col. 643-646. – G. PROVOST, « L'historien devant les pardons (XIV^e-XIX^e siècles) », *Hauts lieux du sacré en Bretagne*, Colloque organisé par le C.R.B.C. – UPRES-A 6308 du C.N.R.S., 1995-1996, Actes réunis par Gaël Milin et Patrick Galliou, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, Faculté des lettres Victor-Segalen, 1997 (*Kreiz*, n° 6), p. 247-256. – P. LACOMBE, « Corps, culture, religion : la dimension profane des pardons bretons », *Ethnologie française*, t. XXX, n° 1, janvier-mars 2000, p. 109-118. Il n'est pas inutile de se référer à A. LE BRAZ, *Au pays des pardons*, Rennes, Paris, H. Caillière, A. Lemettre, 1894.

6 Tableau de Jules Breton, *Le Grand Pardon*, 1869 (D. YONNET, A. CARIOU, *Le Finistère des peintres*, Rennes, éditions Ouest-France, 1999 [1993], p. 66, et étude préparatoire, *Le Bedeau de Kerlaz*, www.musee-quimper.fr). – Poème d'A. THEURIET, « Le pardon de Kerlaz », *Le Bleu et le Noir. Poèmes de la vie réelle*, Paris, A. Lemerre, 1874, p. 33-34.

cependant les miracles particuliers). La Révolution n'empêche pas la chapelle de conserver son attraction qui s'accroît avec les indulgenciations du XIX^e siècle (1833, 1846, concentrée au mois d'août), la translation de reliques obtenues à Rome (1848), la reconstruction du sanctuaire (1859-1866), puis de la fontaine (1871) et qui attire les artistes à la recherche de l'âme bretonne ou des touristes anglais en recherche d'exotisme. C'est dire l'audience du pèlerinage, qui peut rassembler jusqu'à soixante dix mille pèlerins, essentiellement lors du pardon des derniers samedi et dimanche d'août⁷.

Sainte-Anne-la-Palud a vu venir à elle le jeune H. Le Floch, qui ne dut connaître que le sanctuaire reconstruit : il est né le 6 juin 1862. L'importance de ce lieu qu'il a gagné à pied, par la lande, comme tous les pèlerins, se manifeste par le souci qu'il lui apporte alors qu'il est devenu supérieur du Séminaire français : il aide à obtenir le couronnement de la statue de sainte Anne en 1913, et il permet l'arrivée de nouvelles reliques en 1922 (voir plus bas). Le souvenir de ce pèlerinage est associé à sa mère : « À l'église, elle me rendait attentif aux cérémonies liturgiques, me conduisant par la main aux pèlerinages d'alentour : à Sainte-Anne la Palud ; à Saint-Ronan de Locronan, où elle me faisait baiser la statue tombale du patron de l'église, à Saint-Michel de Douarnenez, où elle me montrait sur la voûte un cortège angélique, à Notre-Dame du Juch, où elle souriait en me voyant menacer de la main le diable de pierre, célèbre dans cette église, grimaçant sous les pieds de l'archange⁸. »

L'espace religieux du P. Le Floch ne se tourne donc pas vers le Porzay, à l'exception des pèlerinages incontournables : Sainte-Anne-la-Palud, Locronan. Il y a peut-être là une traduction religieuse vécue par un enfant de l'opposition entre Kerlaz et Plonévez-Porzay. À moins encore que la mère du P. Le Floch n'ait des liens particuliers avec Douarnenez : Le Juch est un lieu de pèleri-

nage de marins de Douarnenez. Ou encore que l'influence – mais par quel biais ? – du P. Julien Maunoir, jésuite, prédicateur d'une mission à Kerlaz au XVII^e siècle, ne joue : les lambris de Saint-Michel de Douarnenez, bâtie selon la tradition sur l'emplacement de la maison du missionnaire, reproduisent ses *taolennou*⁹.

Parmi les autres sanctuaires, relevons celui de Locronan, qui possède lui aussi des traits peu tridentins¹⁰ : toucher du tombeau de saint Ronan, coucher dans des pierres pouvant apporter la fécondité, dévotion aux chapelles parsemant le parcours. Ce même partage entre magie, salut physique et cana-

7 Parmi d'autres artistes, *Le Pardon de Sainte-Anne-la-Palud* d'Eugène Boudin en 1858 ; *Rhapsodies sur des cantiques bretons. Pèlerinage au pardon de Sainte-Anne la Palud* de Camille Saint-Saëns en 1866 ; *La Rapsode foraine et le Pardon de Sainte-Anne de Tristan Corbière* en 1871 ; « Le pardon » de Jules Breton – à ne pas confondre avec le peintre du même nom (J. Breton, *Les Champs et la Mer*, Paris, A. Lemerre, 1875). Pour les touristes : F. B. PALLISER, *Brittany & its byways : some accounts of its inhabitants ant its antiquities, during a residence in that country*, London, J. Murary, 1869, p. 280-285. – Y. LE GALLO, art. cité, p. 378-382. – G. PROVOST, *La Fête et le Sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1998, p. 14, 94-97, 302-305, 329-330, 351-355. – *Le pèlerinage de Sainte-Anne de la Palue en la paroisse de Plonévez-Porzay (Finistère)*, Quimper, Typographie A. de Kerangal, 1897. – C. BÉDERIC, *4^e Centenaire du Grand Pardon de Sainte-Anne-la-Palud. Les légendes d'Anne et de la ville d'Ys*, Quimper, Ch. Bédéric, s. d. [après 1945]. – J.-A. LE GALL, « *La Rapsode foraine et le Pardon de Sainte-Anne (Tristan Corbière)* », *Hauts lieux du sacré en Bretagne*, op. cit., p. 207-211. – D. YONNET, A. CARIU, op. cit., p. 63-77, avec des illustrations de Jean Moulin pour la *Rapsode de Tristan Corbière* p. 74-75 : le futur chef du C.N.R. fut sous-préfet de Châteaulin. – Reproduction de cartes postales des années 1920 dans C. MAMMANI, *Locronan et le pays du Porzay*, Joué-lès-Tours, éditions Alan Sutton, 1997, p. 53-72.

8 H. LE FLOCH, op. cit., p. 21.

9 Julien Maunoir (1606-1683), missionnaire en Bretagne, un des artisans de la tridentinisation de la Bretagne, dont la vie fourmille de relations de faits miraculeux ou démoniaques ; bienheureux en 1951.

lisation de la dévotion vers les saints, se retrouve avec les fontaines. La dimension magique (divination) ou miraculaire (rites de guérison – ablution, bains –, circumambulation) y est christianisée par la construction d'oratoires adjacents, de bassins couverts, les bénédictions du clergé et les pratiques pèlerinnantes. C'est le cas à Kerlaz où la fontaine Saint-Even est devenue un pardon. Par contre, la fontaine Saint-Germain est moins contrôlée¹¹. Le caractère pleinement tridentin de ce catholicisme est donc bien incertain. H. Le Floch a beau introduire sa mère, pour correspondre au schéma de la mère initiatrice du sacerdoce du fils, il est possible de comprendre différemment ce rôle d'initiatrice : elle le socialise dans ce qui est son cadre normal de croyance, le catholicisme bas-breton, pèlerinant, médiatisant son contact avec le sacré par des statues ou des pierres, certes en partie réorienté par les *taolennou* maunoiriens, mais loin encore d'être pleinement romain.

B. Créatures, mort et légendes

Ces traits peu romains se retrouvent dans les croyances en des être ni angéliques ni démoniaques, fées et lutins, qui interagissent avec les humains et dont il faut se concilier les bonnes grâces – car ils jouent des tours, ou peuvent être méchants. Le P. Le Floch a beau les reléguer dans son enfance, les réduire à des contes merveilleux, ils n'en sont pas moins présents. Seule une partie des élites francisées, vivant dans un autre monde culturel, n'y accordait aucun crédit, ainsi que quelques Cornouaillais originaux, dans leur âge adulte, tel Jean-Marie Déguignet, qui raconte dans son vieil âge les discussions de ses compagnons de chambre adultes lors de son hospitalisation à Quimper : korrigans, fées et revenants¹². Ici aussi les adultes transmettent aux enfants les croyances normales, et le P. Le Floch le reconnaît pleinement, en évoquant les veillées où, outre les discussions sur Dieu, les anges et les saints, l'« on devi-

sait des apparitions de revenants, des ruses des korrigans, de la malice des lutins », le marquant profondément : « On écoutait en tremblant, et après, à chaque pas, dans l'imagination enfantine, les visions surgissaient, les fantômes rasaient les murs et sortaient des halliers pour se mêler aux vivants¹³. »

Fantômes : le catholicisme breton est aussi un catholicisme de la mort. Le contact avec les morts relève du quotidien, et nombreux sont les rituels qui organisent la cohabitation des défunts et des vivants, spécialement pendant les agonies : veillées funèbres, cris pendant les messes, bâtons dont on frappe le crâne de l'agonisant pour aider à faire passer vers la mort. La chose est tellement ancrée que le P. Le Floch rapporte, sans la critiquer, même en la défendant par son ren-

10 B. MERDRIGNAC, « Saint Ronan », D. LAURENT, « La troménie », dans M. DILASSER (dir.), *Un pays de Cornouaille...*, op. cit., p. 108-152, 194-223. – D. LAURENT, « La cime sacrée de Locronan », *Hauts lieux du sacré en Bretagne*, op. cit., p. 357-365. – D. LAURENT, « La troménie de Locronan. Rite, espace et temps sacré », M. DILASSER, « Antiquité de la petite troménie de Locronan ? » et « Petite chronique des grandes troménies », *Saint Ronan et la Troménie*, Actes du colloque international, 28-30 avril 1989, s. l., 1995, p. 11-57, 229-238, 249-285. – Reproductions de quelques cartes postales des années 1920 dans C. MAMMANI, op. cit., p. 73-74. – *Le patrimoine des communes du Finistère*, t. I, Charenton-le-Pont, Flohic Éditions, coll. Le patrimoine des communes de France, La Bretagne, 1998, p. 188-193 (Locronan), 200-202 (Plonévez-Porzay).

11 C. PRIGENT, « Un exemple de survivance de traditions anciennes en Basse-Bretagne : les fontaines thérapeutiques », *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*, Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis le Floc'h, textes réunis par Yann Celton, Tanguy Daniel et Yvon Tranvouez, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 153-159. – P. AUDIN, *Guide des fontaines guérisseuses du Finistère*, Paris, éditions G.-P. Maisonneuve et Larose, 1983. – A. GIRAUD, *Guide des fontaines bretonnes. Le Porzay et les pays de Crozon et Daoulas*, Spezed, Keltia Graphic, 1991, p. 9-19.

12 J.-M. DÉGUINET, *Histoire de ma vie*, An Here, 2001, p. 84.

voilà la Bretagne « [...] pays des inter-signes », l'affirmation des paysans sur le voyage d'un cerge depuis la maison familiale vers l'église de Kerlaz ayant précédé la mort de sa mère. Défense du surnaturel, certes, mais aussi trace de la croyance première, assimilable celle-ci au catholicisme romain, et pouvant ainsi subsister. Et il confesse les angoisses qu'il ressentait la nuit : « Au déclin du jour, j'eus souvent peur de ce qui prenait des allures de fantômes dans les chemins creux, car la pensée des morts et des revenants prenait autant de place que celle des vivants dans mes enfantines méditations¹⁴. »

Enfin, dernier élément qui alimente en partie la spécificité du pays du P. Le Floch : au large de la baie de Douarnenez, au large du Porzay, est sise Ys la légendaire, la ville maudite submergée par les flots. La légende est suffisamment tenace pour que le P. Le Floch la fasse représenter dans les vitraux de Kerlaz en 1918, la revendiquant en la réinterprétant (voir plus loin).

C. La politique

Outre ces traits particuliers, qui révèlent la dimension profondément rurale des premières années du jeune H. Le Floch – car si le catholicisme breton présente des spécificités, avec son insistance sur la mort, ses légendes et ses pardons, il est d'abord une réalité rurale qui diffère du catholicisme urbain, tridentinisé, et qui à ce titre n'est pas nécessairement fort éloigné des autres catholicismes ruraux de la France du milieu du XIX^e siècle –, le catholicisme du Porzay se singularise par sa modération politique. Le comportement politique de l'arrondissement de Châteaulin diffère en effet de celui du reste du Finistère. Avant 1848, l'influence politique du clergé y est jugée peu forte. Rallié sans difficulté à la République en 1848, le canton bascule lentement vers une République conservatrice. L'adhésion au

Prince-Président est lente, mais le soutien progressif à l'Empire après 1852 est réel. En 1869, Napoléon III est plébiscité (98% de oui, abstention limitée à 14%). Après 1871, le vote passe rapidement au républicanisme modéré, et s'y maintient.

André Siegfried, dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, estime qu'« une carte politique de l'arrondissement de Châteaulin paraîtrait pure incohérence, jusqu'au moment où on distinguerait que chaque canton suit un homme, et qu'aucune organisation politique n'y survit à la disparition du chef ». Ainsi, le poids des notables et des personnalités politiques compte-t-il plus que la dimension idéologique¹⁵. Faute de pouvoir pousser davantage l'analyse, on se contentera de cette appréciation et l'on estimera qu'une réelle autonomie politique existe dans cette région religieuse où la relative prospérité et le nombre important de propriétaires ruraux facilitent peut-être la modération politique. Le Porzay poursuit ici ce qui l'avait déjà caractérisé sous la Révolution, et le P. Le Floch, si l'on adhère à l'image d'un supérieur d'Action française, devient une figure de *glazik* relativement singulière.

II. La Révolution et le Porzay

A. Un fief constitutionnel ?

Le Porzay du P. Le Floch est un pays religieux, où l'air est plus pur et Dieu plus proche. Mais son histoire se limite chez le

¹³ H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 229.

¹⁴ Id., *ibid.*, p. 22.

¹⁵ M.-T. CLOÛTRE, « Aspects de la vie politique dans le département du Finistère de 1848 à 1870 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 731-802. – A. SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Librairie Armand Colin, 1913, p. 163-172.

P. Le Floch aux « [...] épisodes tragiques de la grande Révolution dans la contrée et [aux] persécutions subies par mes arrière-grands-oncles, confesseurs de la foi¹⁶ ». Pourtant, connut-il vraiment ces « épisodes tragiques » ? Il fut en effet constitutionnel : dix-huit des vingt-cinq recteurs prêterent serment (72 %), proportion unique en Basse-Bretagne. Cette quasi-unanimité entraîna la population, en cette terre à la religion alors cléricolopatrimoniale, sans que cela posât problème, au moins jusqu'en 1793. Cultes réfractaires et action du clergé insermenté se développèrent cependant, sans empêcher pour autant le clergé constitutionnel de se maintenir après 1802, soit dans des postes de recteurs ou comme prêtres habitués (abbé Bizien à Kerlaz), exerçant une réelle influence et ce sans vraie difficulté, bien que l'on cherchât à obtenir, par des pressions morales notamment, une rétractation de leur serment – ainsi du recteur de Plonévez-Porzay, Mathurin Le Maître, signant un texte qui n'était pas de sa main deux jours avant son trépas, en 1811.

La personnalité du directeur du collège de Quimper explique en partie cette singularité du Porzay. Claude Le Coz, natif de Plonévez-Porzay (20 septembre 1740), prêtre en 1772, devint directeur du collège de Quimper après y avoir été professeur. Procureur-syndic du district de Quimper, il défend contre son évêque, avec un fort retentissement local et régional, la prestation du serment dans ses *Observations sur la Constitution civile du clergé* (1790). On attribue à son influence la prestation de serment, le 4 février 1791, de quatre des cinq professeurs de son collège, et des trois quarts des recteurs du Porzay – mais quelles étaient ses relations avec les prêtres de son pays natal¹⁷ ? Élu à l'Assemblée législative en 1791, après avoir été élu évêque de Rennes, il est profondément hostile à l'évolution anticatholique puis antireligieuse imprimée par la Convention à la Révolution. Incarcéré au Mont-Saint-Michel en 1793 pour avoir

refusé de rendre ses lettres d'ordination, libéré en décembre 1794, il s'attache à gérer son diocèse et sa province. Ami de l'abbé Grégoire, président des conciles de l'Église constitutionnelle en 1797 et 1801, il est choisi comme archevêque de Besançon lors du Concordat. Toujours gallican, il rencontre l'hostilité du clergé très majoritairement réfractaire de son nouveau diocèse. Comte d'Empire en 1809, partisan du gallicanisme napoléonien lors du concile national de 1811, il a la bonne idée de mourir un peu plus d'un mois avant Waterloo, le 7 mai, alors qu'il avait été fort satisfait du retour de Napoléon en 1815 – la première Restauration avait vu se lever contre lui ses séminaristes, et le comte d'Artois l'ignorer. Sa mémoire se maintint à Plonévez-Porzay, et sans doute dans toute la région, grâce à sa sœur qui y résidait, et qui diffusa l'étonnant constat de l'absence de raideur cadavérique avant l'enterrement, et de la non-corruption du corps treize ans plus tard, lors d'une exhumation. Ce signe, qui peut servir de preuve de sainteté lors des procès canoniques, jeta le trouble auprès des paysans cornouaillais auquel il fut rapporté, par l'expression « la bonne odeur de la mort ». Leur recteur, antigallican, leur expliqua qu'il s'agissait de « la puanteur de la mort¹⁸ ».

La permanence de tendances constitutionnelles, rapidement effacées après la mort des derniers jureurs, ne doit pas occulter le développement d'un courant réfractaire dans

16 H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 23.

17 Sur le rôle des réseaux dans la prestation du serment, T. TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, préface de Michel Vovelle, postface de Claude Langlois, Paris, Les Éditions du Cerf, coll. Histoire, 1986, p. 135-140.

18 A. ROUSSEL, *Un évêque assermenté (1790-1802). Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest*, Paris, P. Lethielleux, 1898, p. 1-23 pour les attaches dans le Porzay et son rôle dans le Finistère.

lequel les ancêtres du P. Le Floch jouèrent un rôle.

B. Les ancêtres « confesseurs de la foi »

Le P. Le Floch connaît l'ancien directeur du collège de Quimper¹⁹. Le Coz, évêque constitutionnel parmi d'autres, n'est pas complètement responsable de son itinéraire (il se « laissa séduire » et « se vit [...] élire »), que le P. Le Floch laisse dans l'ombre. On peut se demander pourquoi. *A contrario*, il exalte ses quatre grands-oncles qui souffrirent des mesures d'une Révolution régénératrice où la politisation de la question religieuse conduit à une politique antipresbytérale, les départements débordant parfois le pouvoir central. Le Finistère se trouve ainsi en pointe dans la lutte antiréfractaire.

1. La politique religieuse du Finistère

Après l'échec global de la prestation du serment dans le département (autour de 21 % de jureurs dans le clergé paroissial), malgré les différences spatiales (les districts de Quimper, Châteaulin et Quimperlé sont une fois et demie à deux fois plus assermentés que le reste du département en mai 1791) et fonctionnelles (aucun professeur de séminaire assermenté), les autorités départementales sévissent à partir d'avril 1791 contre les réfractaires (éloignement des anciens lieux de résidence, puis internement en juillet avec une amnistie en septembre). Les décisions nationales rencontrent alors les décisions locales. La loi du 29 novembre 1791, imposant le serment à tous les ecclésiastiques et mettant sous surveillance tous les réfractaires, est anticipée par le département du Finistère, qui décide et pratique l'incarcération des amnistiés de septembre et des réfractaires troublant l'ordre public, malgré le veto royal. La loi du 27 mai 1792, qui prévoit l'exil des réfractaires si vingt citoyens actifs le demandent, est bien accueillie par le Finistère qui, malgré un nouveau veto royal, propose en juillet aux internés de rester

incarcérés ou d'être déportés (soixante-douze d'entre eux sont expulsés vers l'Espagne en août), puis durcit les conditions de détention et pousse à la délation en promettant une récompense à ceux qui arrêteront un réfractaire.

Le 26 août 1792, l'Assemblée législative sanctionne à sa manière la politique finistérianne. Une loi impose l'exil aux réfractaires, sous quinze jours. En cas contraire, ils seront déportés en Guyane. Tout prêtre signalé par six citoyens actifs peut subir le même sort. Quant aux infirmes et à ceux qui ont dépassé les soixante ans, ils seront concentrés dans une maison commune sous surveillance de la police. Le Finistère précède alors de nouveau la législation, décrétant, le jour du vote de la loi, l'arrestation en vue de la déportation, sanctionnant les receleurs. Le 18 février 1793, avant d'avoir reçu la circulaire nationale d'application de la loi de déportation du 26 août, prise sous la pression des autorités locales, et qui ordonne la concentration à Bordeaux des ecclésiastiques à déporter, il décide de déporter à Brême vingt-huit prêtres, opération réalisée le 17 avril. En juin, les réfractaires sont sommés de se présenter aux administrations. En novembre 1793, quatre-vingt-trois ecclésiastiques sont détenus dans l'ancien couvent des capucins de Landerneau. Les lois des 29-30 vendémiaire an II (20-21 octobre 1793 : tout prêtre réfractaire peut être jugé par une commission militaire et être exécuté dans les vingt-quatre heures au cas où deux témoins attesteraient son état) et les décrets qui les suivent, notamment celui de pluviôse an II (25 janvier 1794 : les prêtres seront déportés à Rochefort et Bordeaux pour y être embarqués sur des navires destinés à les débarquer d'abord en Guyane, puis bientôt sur les côtes

¹⁹ Cinquantenaire de mariage. *Mémorial de famille. Le Caouët, 1931*, Nantes, Impr. C. Mellinet, Jégo et Mas, successeurs, s. d., p. 19-21. Cité également dans H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 238-240.

tropicales de l'Afrique) conduisent à l'envoi de vingt-neuf prêtres à Rochefort en juillet. Les autres demeurent emprisonnés à Landerneau, d'où ils seront élargis en avril 1795²⁰.

Le Finistère est donc rapidement virulent à l'égard du clergé réfractaire, et anticipe, au moins dans l'esprit, les décisions nationales, se trouvant parmi les premiers départements à sévir. Cependant, la multiplication des arrêtés laisse penser que leur efficacité fut limitée. La condamnation des receleurs et la promesse d'une récompense pour l'arrestation d'un réfractaire montrent notamment que la résistance populaire est réelle : l'appel au goût du lucre est un moyen de compenser les limites de l'action policière.

2. Quatre arrière-grands-oncles

Les tribulations des quatre arrière-grands-oncles prêtres du P. Le Floch, inscrites dans ce contexte local et national chargé, expliquent que ce dernier qualifie de « tragiques » certains épisodes de la vie du Porzay sous la Révolution. Deux de ces prêtres s'imposent d'abord, en raison de leur longue pratique du ministère clandestin.

Ignace Le Garrec, né à Plonévez-Porzay le 30 novembre 1734, prêtre en 1764, recteur de Kerlaz, ne prêta pas serment et exerça publiquement le culte jusqu'en août 1792. La peur d'être arrêté par une personne attirée par la récompense promise explique peut-être alors son départ. Constitué prisonnier à Quimper au début de 1793 (pour quelle raison ?), interné à Kerlot puis transféré à Landerneau, il fit partie des vingt-neuf déportés à Rochefort. Parqué sur le *Washington*, un des deux navires devant servir à la déportation, libéré par ordre du 4 avril 1795, il est de retour à Kerlaz le 14 mai et assure un ministère clandestin étendu à une large partie du Porzay. Il échappe à la vague de répression suivant le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) – remise en vigueur des décrets de 1792 et 1793 dès

le 19 fructidor. À la fin des années 1790, il tient des assemblées clandestines importantes à Plogonnec et à Guengat et fut au moins interpellé en 1801 à Plogonnec, sans doute en raison des pressions du curé constitutionnel. En 1803, il devient desservant de Ploéven, puis de Saint-Évarzec à partir du 1^{er} octobre 1810. Il y meurt le 28 mai 1814. Sa capacité à demeurer dans le Porzay tant après l'été 1792 qu'après 1795 s'explique vraisemblablement par la réduction de l'adhésion de la population à l'Église constitutionnelle, localement sans doute dès la fin de 1791 (autour de Kerlaz), plus largement après 1793.

Alain Le Floc'h contribua également à détacher les populations des prêtres assermentés. Né à Plonévez-Porzay le 12 novembre 1765, ordonné le 21 novembre 1790, prêtre habitué à Crozon, il est réfractaire. L'hostilité du curé constitutionnel qui se plaint aux autorités départementales de lui et de quatre autres réfractaires résidant à Crozon, l'oblige à quitter la ville après juillet 1792. Il seconde I. Le Garrec dans tout le sud du Porzay. Arrêté à la fin de 1792 ou tout au début de 1793, détenu à Kerlot puis à Landerneau, il est déporté sur le *Washington* le 9 juillet 1794. Libéré après le 4 avril 1795, il s'installe à Camaret et exerce clandestinement dans la région d'Elliant. Lors des persécutions qui suivent le coup d'État de Fructidor, il s'exile en Espagne dès le 3 octobre 1797, sans doute pour prévenir la déportation réservée par les autorités du Finistère aux prêtres qui venaient demander des passeports pour s'exiler, conformément aux lois. Après son retour en France, postérieur au début de 1798, il continue son ministère clandestin puis est nommé desser-

20 Y. LE ROUX, *Prêtres et laïcs guillotins. Candidats du diocèse de Quimper à la béatification*, Quimper, Imprimerie Cornouaillaise, 1933, p. 6-8. – F. UZUREAU, *Les Prêtres insermentés du Finistère (1791-1793)*, Rennes, Pléhon et Hommay, 1921. – T. TACKETT, *op. cit.*, p. 371.

vant de Camaret en 1803, de Saint-Yvi en 1805. Transféré à Plogonnec le 1^{er} novembre 1816, curé-doyen de Bricc le 4 janvier 1817, il démissionne le 9 février 1827. Retiré à Cast, il y décède le 23 novembre 1831²¹.

Ces deux ancêtres ne sont cependant pas « [...] les deux plus illustres de nos confesseurs de la foi [...] ». L'appellation est réservée à deux autres prêtres à la « [...] vie admirable²² ». Charles Le Gac, né à Plonévez-Porzay le 1^{er} mars 1758, ordonné le 18 septembre 1784, est professeur de cinquième au collège de Quimper en 1787. Seul de ses collègues à ne pas prêter serment, il est immédiatement destitué. Arrêté le 1^{er} décembre 1791, interné au château de Brest le 6 en tant que réfractaire troublant l'ordre public, il est libéré le 1^{er} mars 1792, sans que l'on sache pourquoi. Il se cache alors, puis s'exile en Espagne, sans doute à la suite des massacres de Septembre. Mais il revient rapidement à Plonévez-Porzay, où il est arrêté le 7 janvier 1793. Tombant sous le coup du décret du 6 janvier, il est écroué au château du Taureau le 20 janvier puis déporté à Brême. Il s'enfonce alors en Allemagne et finit par s'installer à Munich. Il ne regagne la France qu'après le 18 juillet 1814 – le temps qu'arrive la nouvelle de l'abdication de Napoléon auquel s'ajoute le temps du voyage ? Chanoine titulaire de Quimper le 17 septembre 1817, il meurt le 2 février 1842²³. Corentin Lhelgoualch est, de son côté, capucin sous le nom de Maximin de Locronan. Maître des novices du couvent de Morlaix, il refuse de prêter serment et, lorsque les autorités du Finistère concentrent les capucins du département à Audierne et à Roscoff (en application du décret du 13 février 1790 qui, supprimant les vœux, décide que les religieux désirant continuer la vie commune devront s'établir dans un établissement désigné par les autorités départementales), il se retire à Plogastel, où il est vicaire pendant quelque temps.

Arrêté à la fin de 1792 ou au début de 1793, détenu à Kerlot, transféré à Landerneau, il décède en prison le 19 février 1794²⁴.

Tous ces prêtres furent donc réfractaires, sans que l'on puisse en avoir une explication précise. I. Le Garrec s'est peut-être identifié à sa trêve contre le recteur jureur de Plonévez-Porzay. Le P. Mathurin appartient à un ordre qui, dans le Finistère, offre peu d'insérentés (17,5 %). A. Le Floch, jeune prêtre, réside dans la paroisse de Crozon, largement réfractaire. Le contexte sociologique (la trêve dans un cas, un réseau dans les autres) explique peut-être le refus de jurer de ces trois prêtres, subissant une persécution comparable (arrestation ou livraison à la fin de 1792 ou tout au début de 1793, incarcération dans les mêmes locaux). De son côté, C. Le Gac, n'ayant fréquenté que deux ans C. Le Coz au collège de Quimper, refusant son influence, n'est peut-être pas sans surface sociale, puisqu'il est interné comme troublant l'ordre public dès la prise du décret du 29 novembre. Le jugerait-on dangereux ? Son canonicat dès 1817, après vingt-cinq ans d'exil, laisse entendre

21 Y. LE ROUX, *op. cit.*, note 1, p. 184, 212-216. – D. BERNARD, « Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXI, 1955, p. 7-46 (p. 8) ; t. LXXXII, 1956, p. 160-185 (p. 168). Sur la Révolution dans le Porzay, J.-L. LE FLOC'H, « La Révolution », M. Dilasser (dir.), *Un pays de Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 321-347. – Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1991, p. 179-184, 310-311, 527-599.

22 H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 238, 239.

23 D. BERNARD « Le clergé séculier... », art. cité, t. LXXX, 1954, p. 83-109 (p. 91-92). – A. ROUSSEL, *op. cit.*, p. 23. – V. PIERRE, « Le clergé français en Allemagne », *Revue des questions historiques*, t. LXIII (n^o série, t. XIX), 1^{er} janvier 1898, p. 148-184.

24 D. BERNARD, « Le clergé régulier dans le Finistère en 1790 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXIV, 1937, p. 100-125 (p. 105) ; t. LXV, 1938, p. 3-57 (p. 17-19).

qu'il était alors respecté. Ces itinéraires ne furent sans doute pas prédéterminés. Mais ils laissent deviner une hostilité réelle à la Révolution, avec le choix de prendre des risques pour exercer une activité pastorale anticonstitutionnelle. Ces prêtres trouvèrent l'appui de familles qui s'unirent pour donner un jour naissance à Henri Le Floch et qui se souvenaient de ce soutien aux réfractaires puisque le P. Le Floch relate un épisode extrêmement concret de l'aide apportée par une des arrière-grand-mères à I. Le Garrec : « Un jour, à l'improviste, survinrent les gendarmes en quête d'un prêtre insermenté. Or elle en cachait deux qui, en ce moment, se chauffaient à la flamme du large foyer, en gros sabots de bois, vêtus à la mode du pays. Sur la demande des gendarmes, la maîtresse de maison répondit avec assurance : " Il n'y a ici que ces deux fainéants qui devraient être à la charrue et qui prétendent avoir froid. " Les voyant traités avec ce sang-gêne, les gendarmes les prirent pour des valets de ferme et décampèrent, conduits dans les sentiers par l'un des prêtres déguisés, à qui ils offrirent un pourboire²⁵. » Un milieu réfractaire, constitué sur des bases familiales, existe donc, conservant et entretenant la mémoire des troubles révolutionnaires, et l'appartenance à un camp, celui qui ne s'est pas trompé et qui souffrit pour la foi. Henri Le Floch s'y inscrit pleinement.

3. Des modèles

L'importance des arrière-grands-oncles doit être soulignée. Il est en effet facile de voir dans l'enracinement contre-révolutionnaire familial la source des options religieuses ultérieures du P. Le Floch, ainsi qu'il le fait lui-même, enracinant son intransigeantisme apocalyptique des années 1920, hostile au second Ralliement, partisan d'une politique de défense religieuse, dans le refus originel des grands-oncles. Il dote d'ailleurs l'église de Kerlaz, en 1918, de verrières dont celle des fonts baptismaux représente ses ancêtres

réfractaires et persécutés. Il ne faut pas sous-estimer cette influence, surtout dans la répercussion sur un H. Le Floch mûr. Lorsqu'il évoque ces ancêtres prêtres, et se situe par rapport à eux, alors qu'il a lui-même déjà construit sa personnalité et choisi ses opinions religieuses, il procède à une reconstruction. Romain et antilibéral, il ne fait que suivre la sainte tradition familiale dans son hostilité à la Révolution, expression tout en même temps d'une romanité forte et d'une orthodoxie droite – puisqu'ici aussi, la relecture se fait à partir de la situation postérieure au Concordat, quand tout a été consommé. Il propose une linéarité qui n'est pas forcément évidente, de même que n'est pas évidente son équation « Breton = catholique ».

On comprend donc qu'il mette en avant un réfractaire déporté en Allemagne et un capucin, certes mort en prison, et non les deux prêtres qui risquèrent leur vie dans le ministère clandestin. La mort du P. Maximin en prison pourrait être une explication : il est martyr. Mais, justement, le terme ne vient pas sous la plume du P. Le Floch. Il a simplement eu « [...] la gloire de mourir dans les fers pour sa foi ». Quant à C. Le Gac, son long exil hors de France ne le pare pas des lauriers des prêtres clandestins. Mais il protesta à haute et claire voix, lutta pour les principes.

Le P. Le Floch défend en fait son attitude, celle qu'il voudrait voir suivre par l'Église de France, et que la déclaration des cardinaux et archevêques de mars 1925 symbolise à ses yeux. Toute l'évocation des arrière-grands-oncles est prétexte à dresser un parallèle avec la France des années 1920-1930. Ils servent de caution et de justification, la Révolution devient la matrice, déterminant les attitudes à avoir, l'histoire étant

25 H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 231.

comme suspendue, puisqu'à chaque événement sécularisateur ou à chaque poussée de la laïcisation est opposée la répétition d'une protestation prophétique et donc martyrielle, qui devient permanente. La Révolution n'est ainsi plus un événement, mais un état, apocalyptique. Le P. Le Floch s'inscrit bien ici dans la logique apocalyptique conceptualisée par M^{re} Gaume dans *La Révolution*²⁶. Une pensée, un état social, mais non un événement passé à solder d'une manière ou d'une autre, voilà ce qu'est la Révolution du P. Le Floch, et des catholiques intransigeantistes. Mais, répétons-le, cette position n'est pas un point de départ : elle est l'aboutissement, ce que dit le P. Le Floch alors qu'il n'est plus supérieur du Séminaire français.

Le P. Le Floch opère donc une reconstruction de son histoire familiale à partir de son apocalypsimisme. Le thème des ancêtres « confesseurs de la foi » sur les pontons de Rochefort, en tant que tel, le montre également. Il ne remonte vraisemblablement pas à la Révolution. Si la littérature sur Rochefort surgit dès avant le Directoire, sous la forme du témoignage, et si, plus généralement, les publications sur les « martyrs » ou les « confesseurs de la foi » de la Révolution se font dès les années 1820 (abbé Carron, *Les Confesseurs de la foi de l'Église gallicane à la fin du dix-huitième siècle*, 1820 ; abbé A. Guillon de Montléon, *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, 1821), ce mouvement ne s'affermirait que dans les années 1880, avec une mutation. La déportation à Rochefort devient un des points de fixation de cette mémoire de la persécution, tant locale que nationale, que l'historiographie catholique développe, venant relayer la mémoire immédiate et les mémoires familiales, préparant l'introduction d'une cause de béatification. Dans les années 1920, l'historiographie ecclésiastique laisse la place à une histoire catholique marquée par la défense religieuse (J. Hérissay, *Les Pontons de Rochefort, 1792-1795*). La « déportation », à connotation sim-

plement répressive et géographique, est remplacée par « les pontons », espace mortifère²⁷. Si le terme était déjà utilisé pour les déportations de Rochefort dès 1852 par Lamartine dans les *Confidences*, il demeurerait plutôt attaché aux pontons anglais où furent enfermés les prisonniers français des guerres révolutionnaires et impériales. C'est, bien entendu, la seule acception que lui connaît Pierre Larousse dans son *Grand Dictionnaire* en 1874, de même que la déportation ne qualifie négativement que les déceptions prises en 1848 contre les insurgés de juin, puis par Napoléon III et les députés

26 M^{re} GAUME, *La Révolution, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, Paris, Gaume Frères, 1856, vol. I, *Révolution française. Première partie*, p. 7, 16-17 ; vol. IV, *Révolution française. Quatrième partie*, p. 407.

27 Sur les prêtres déportés à Rochefort, parmi la littérature militante, on retiendra pour leur sérieux, et en prenant en compte leur orientation antirévolutionnaire, l'abbé Manseau, pionnier relayé par les sérieux travaux archivistiques et biographiques de l'abbé P. LEMMONIER, *La Déportation ecclésiastique à Rochefort (1794-1795) d'après les documents officiels*, La Rochelle, Imprimerie nouvelle Noël Texier, Publication de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1916 (p. 225 et tableau final pour I. Le Garrec et A. Le Floch ; p. 117-120 pour les conditions sanitaires des pontons), et *Martyrologe de la déportation ecclésiastique à Rochefort-sur-Mer (1794-1795)*, Rochefort-sur-Mer, Société anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, 1917 (avec une introduction permettant d'apprécier le développement de l'intérêt catholique pour les pontons à partir des années 1860), poursuivi par J. HÉRISAY, *Les Pontons de Rochefort, 1792-1795*, Paris, Librairie académique Perrin et C^{ie}, 1925 (p. 249 pour les Finistériens), et L. POIVERT, *Les Martyrs des pontons (1794-1795)*, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1929 (vice-postulateur de la cause de béatification de cent deux prêtres morts) aboutissant à Y. BLOMME, *Les Prêtres déportés sur les pontons de Rochefort*, préface de M^{re} Jacques David, Saint-Jean d'Angély, éditions Bordessoules, 1994 – vice-postulateur de la cause de béatification de soixante-quatre prêtres, et professeur à l'U.C.O. d'Angers. Pour une approche de la bibliographie catholique sur les « martyrs » de la Révolution, I. GOBRY, *Les Martyrs de la Révolution française*, Paris, Librairie académique Perrin, 1989, p. 505-512. – *Dictionnaire des martyrs de la Révolution*, Bagneux, Argé, 1990, p. 10-11.

réprimant la Commune²⁸. C'est dans ce contexte de réinterprétation d'une mémoire que le P. Le Floch magnifie ses ancêtres, alors que lui-même s'est fait historien du fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, Claude-François Poullart des Places, et qu'il a pu consulter (quand ?) un carnet personnel de M^{gr} de Saint-Luc, évêque de Quimper avant 1789, où une appréciation sur un ancêtre prêtre était notée²⁹. L'enquête historique affermit ainsi la mémoire familiale, qui demeure cependant prégnante et peut déformer les résultats de l'enquête. C. Le Gac est ainsi présenté comme une autorité dans le diocèse de Quimper en 1790. À trente ans, c'est un peu jeune, et si « à une âme bien née la valeur n'attend point le nombre des années », quelle influence réelle pourrait avoir dans un diocèse relativement vaste un jeune professeur de cinquième, même en prenant en compte l'importance diocésaine du collège et les réseaux familiaux et paroissiaux ?

C. Le cas de l'amiral

La réinterprétation de la mémoire de la Révolution dans le Porzay, et de ses conséquences sur la famille Le Floch, ainsi que la parfois difficile articulation entre mémoire familiale et enquête historique, se manifeste bien mieux encore dans un cas particulier, non sacerdotal, l'amiral Julien Cosmao, lointain cousin³⁰.

Pourquoi mettre en avant un officier de marine promu grâce aux guerres révolutionnaires, qui servit fidèlement la République et l'Empire, se rallia aux Bourbons mais leur préféra Napoléon aux Cent-Jours ? Né à Châteaulin le 27 novembre 1761, engagé dans la marine en 1776, participant à des opérations dans les Antilles, lieutenant de frégate auxiliaire en 1781, incorporé définitivement comme sous-lieutenant de vaisseau en 1786, il est lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1792. Capitaine de vaisseau en avril 1793, il com-

mande le *Tonnant*, fait campagne en Méditerranée où il participe aux combats du cap Noli et du golfe de Fréjus (mars-juin 1795). Chef de division en juin 1797, il accompagne l'amiral Bruix dans sa tentative de rétablir les communications avec l'Égypte en 1799. Puis il fait la campagne de Saint-Domingue en 1801-1802. S'illustrant à Trafalgar, contre-amiral et Grand d'Espagne en 1806, il fait campagne ensuite en Méditerranée. Baron d'Empire en 1810, affecté en Belgique, puis de nouveau en Méditerranée, il commande l'escadre de Méditerranée en 1814. Chevalier de Saint-Louis en juillet 1814, préfet maritime de Brest pendant les Cent-Jours, le 10 avril, pair de France nommé le 2 juin, il est épuré lors de la seconde Restauration (retraite sans pension le 1^{er} janvier 1816) puis est admis à la retraite avec pension un an plus tard. Il meurt le 17 février 1825³¹.

On peut douter, si ce n'est du catholicisme de ce cousin éloigné du P. Le Floch – on n'a aucun élément pour en parler –, à tout le moins

28 P. LAROUSSE, « Déportation », « Ponton », *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire, t. VI, 1870, p. 482-483 ; t. XII, 2^e partie, 1874, p. 1416. – « Ponton », *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue des XIX^e et XX^e siècles (1789-1860)*, Paris, Gallimard, t. XIII, 1988, p. 771.

29 H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 238.

30 H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 239.

31 G. V., *Notice sur le contre-amiral Cosmao Kerjulien*, Paris, Imprimerie de Lachevardière fils, s. d. [1825], utilisé largement par [J.-F.-G. Hennequin], *Notice historique sur la vie et les campagnes du contre-amiral Cosmao Kerjulien*, Bayonne, impr. Lamoignon, s. d. [1878, réédition de 1834] plagié par E. PERRAUD DE THOURY, « Notice biographique sur M. le Bon Cosmao-Kerjulien (Julien-Marie), contre-amiral, pair de France, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur. » Extrait du *Panthéon biographique universel*, Paris, Au bureau du Panthéon biographique universel, 1851. – É. TAILLEMITE, « Cosmao-Kerjulien (Julien-Marie), 1761-1825, contre-amiral », J. TULARD, « Pairs (Chambre des) des Cent-Jours », *Dictionnaire Napoléon*, dir. Jean Tulard, Paris, Fayard, 1987, p. 530, 1291-1292. – H. GRANIER, *Histoire des marins français, 1789-1815. Les prémices de la République*, préface de J. Meyer, Nantes, Marines éd., 1998, p. 277-296.

de son intransigeance. En effet, J. Cosmao n'émigre pas alors que la marine connaît une crise d'encadrement sans précédent : 194 lieutenants sur 530 ont émigré en mars 1792, il reste 40 capitaines de vaisseau sur 170. Il profite ainsi de la grande hémorragie des cadres d'Ancien Régime qui obligea le gouvernement à promouvoir des officiers subalternes d'origine roturière³². Mais la fascination, due à la Révolution et à l'Empire, revivifiée dans les années 1880, et après 1914, pour la chose militaire et patriotique, et l'image individuelle, le combat seul contre tous, l'exploit, qui fait jouer la mythologie chevaleresque, s'imposent pour occulter la réalité, c'est-à-dire l'échec de la marine militaire révolutionnaire et impériale, et le passage de J. Cosmao dans un monde qui n'est plus Breton et catholique³³. La mémoire développée par le P. Le Floch, et appuyée sur les notices biographiques du XIX^e siècle, enjolive fort le destin du cousin. Quoi qu'en dise le P. Le Floch, le navire de Cosmao, le *Tonnant*, n'eut pas à combattre douze vaisseaux anglais en ligne lors de la bataille du cap Noli. La chose est d'ailleurs contraire à la tactique de la bataille en ligne de la fin du XVIII^e siècle³⁴.

Si le Porzay fut une singularité constitutionnelle en Cornouaille, c'est dire combien la famille du P. Le Floch fut encore plus singulière en étant réfractaire. Cependant, ce caractère ne demeure que dans la tradition orale de la famille. Cette particularité n'empêche en rien de partager le culte de deux des trois blancs du catholicisme en voie de romanisation du XIX^e siècle.

III. Deux blancheurs au service de l'ascension sociale ?

A. Rome et la mère

En 1870, Henri Le Floch a huit ans, et Pie IX perd ce qui lui restait de ses États, malgré les zouaves pontificaux. L'émotion du monde catholique est suffisante, jusqu'au

tréfonds de la Bretagne, pour que le jeune garçon rêve de s'engager. Il est vrai que la répercussion en Bretagne des malheurs du pape a déjà plus de dix ans, et qu'elle a conduit à ce que la province fournisse la majorité des zouaves volontaires, le Finistère se trouvant cependant en retrait. Le séjour à Lesneven en août-septembre 1870 de volontaires québécois venus s'engager dans les troupes papales a aussi pu jouer un rôle – mais dans quelle mesure fut-elle connue ? Il faut cependant ici aussi nuancer. Le canton de Châteaulin n'est pas un gros pourvoyeur (il appartient à la dernière catégorie déterminée par Michel Lagrée, un zouave pour dix mille habitants en dix ans), et l'apogée du recrutement breton se situe en 1867. La dimension mythologique (la croisade vers la terre des indulgences et des saints, la recherche du martyr rapprochant du missionnaire) a également joué un rôle³⁵.

32 « Les aspirants de marine, 1792-1800 », dans Serge BONIN et Claude LANGLOIS (dir.), *Atlas de la Révolution française*, 3. – Jean-Paul BERTAUD, Daniel REICHEL (dir.), *L'armée et la guerre*, Paris, éditions de l'E.H.E.S.S., 1989, p. 29. – N. HAMPSON, *La Marine de l'an II. Mobilisation de la flotte de l'Océan, 1793-1794*, Paris, Librairie Marcel Rivière et C^e, 1959, p. 199-201.

33 P. MASSON, « La marine sous la Révolution et l'Empire », dans Jean DELMAS (dir.), *Histoire militaire de la France. 2. De 1715 à 1871*, Paris, P.U.F., 1992, p. 371-390. – M. ACERA, J. MEYER, *Marins et révolutions*, s. l., éditions Ouest-France, 1988.

34 L'objectif des armées navales formées en ligne est de se couper réciproquement, afin que les vaisseaux pénétrant isolent les navires ennemis et les assaillent, ou de se longer afin que les navires se combattent individuellement ou par groupes de deux à trois. Le fait est ignoré par POUGET, *Précis historique sur la vie et les campagnes du vice-amiral comte Martin, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis*, Paris, Arthus Bertrand, 1853, p. 63-83, 95-101, 176-201, et O. TROUDE, *Batailles navales de la France*, Paris, Challamel aîné, 1867, t. II, p. 367-370, 424-436.

35 M. LAGRÉE, *op. cit.*, p. 158-165, fig. 30-31. – J. GUENEL, *La Dernière Guerre du pape. Les zouaves pontificaux au secours du Saint-Siège, 1860-1870*, préface d'Yves-Marie Bercé, Rennes, P.U.R., 1998, p. 40-41.

À défaut d'être immédiatement réalisé, cet intérêt pour Rome, sans aucun doute valorisé volontairement dans le cadre d'une relecture de l'histoire personnelle, se trouve en partie assumé par la naissance de la vocation d'H. Le Floch. Son récit se conforme ici aux canons de la vocation rurale : l'éveil religieux vient de la mère qui initie aux cérémonies et au service du culte, qui oriente en fait implicitement vers la prêtrise. Le père apparaît au contraire présent surtout par ses vertus de travail, d'épargne et d'autorité, homme d'honneur et paysan notable sans doute, mais peu proche de son fils finalement. Bien qu'ils se ressemblent physiquement, et au moins moralement par leur commun sens de l'autorité et du commandement, Mathurin Le Floch s'opposa au désir du sacerdoce d'Henri – ce que celui-ci occulte. Aucun prêtre n'apparaît non plus dans l'éveil de la vocation, si ce n'est le recteur qui enseigne le latin une fois la demande formulée. La configuration est donc peu masculine, si ce n'est pas le biais des ancêtres prêtres, c'est-à-dire par la mémoire familiale. De plus, la mort rapide de la mère (1871) empêche que joue le couple prêtre-mère qui contribue à créer le personnage de l'enfant ayant la vocation. Ainsi s'explique peut-être qu'ait pu s'exprimer l'hostilité de M. Le Floch à la vocation de son fils³⁶. Mais d'autres éléments jouent encore, notamment la signification économique-sociale de cette vocation.

B. Quelles origines sociales ?

1. Une paysannerie aisée

La famille Le Floch profite sans doute en effet de la particularité du Porzay du milieu du siècle dans un Finistère en difficulté économique. Certes, le pays connaît la disette de 1847-1849, renforcée par le déclin de la fabrication de toiles marines à Locronan. Mais il est un relatif îlot de prospérité, et Plonévez-Porzay est elle-même une commune plus aisée que ses voisins.

Elle connaît une réelle croissance démographique, comme l'arrondissement de Châteaulin. L'activité est fondamentalement agricole, l'élevage se développant, mais la relative abondance agricole permet d'entretenir des relations commerciales avec les villes alentour (Brest, Quimper, Douarnenez, porte-croix). Cette agriculture de main-d'œuvre se modernise lentement³⁷.

Elle permet ainsi vraisemblablement une ascension économique de certains paysans, puisque le P. Le Floch évoque à propos de son père l'élévation par degrés de sa famille selon les théories de Frédéric Le Play tout en minorant la richesse familiale (« Mon père sut, par un bon sens éclairé et un labeur acharné, maintenir et augmenter, pour sa nombreuse famille, la modeste aisance qu'il avait reçue lui-même [...]. »). La famille Le Floch s'inscrit donc dans un groupe de propriétaires terriens relativement aisés, depuis plusieurs générations. Elle possède, sans doute depuis le XVI^e siècle, le « manoir » de Caouët, acheté aux seigneurs de Guengat – une ancienne maison noble associée à une ferme, située à une centaine de mètres du bourg de Kerlaz, dont ne subsistent plus au XIX^e siècle que les bâtiments agricoles. Elle a maintenu son rang à travers les siècles, ses représentants étant qualifiés d'« honorables gens » dans les registres paroissiaux. Elle emploie des journaliers, possède ses terres depuis longtemps. La mère du P. Le Floch est la fille d'un des rares paysans lettrés du Porzay. La mort du père du supérieur de Santa-Chiara permettra à son fils, grâce à

36 Arch. gén. de la Congrégation du Saint-Esprit, 2D 45, 3-IB (lettre du R.P. P. Nézet au P. Schwindenhammer, 8 septembre 1878 ; lettre de H. Le Floch au P. Schwindenhammer, 10 mai 1879). – H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 20-24, 225-227.

37 Y. LE GALLO, « Locronan et le Porzay... », art. cit. ; Y. LE GALLO, M.-T. CLOÏTRE, « Le XIX^e siècle jusqu'à 1914 », dans Y. LE GALLO (dir.), *Le Finistère de la pré-histoire à nos jours*, préface de Jean-Yves Cozan, Saint-Jean d'Angély, éditions Bordessoules, 1991, p. 363-452.

son héritage, de renouveler complètement à ses frais les vitraux de l'église de Kerlaz. C'est dire la valeur des biens possédés, qui avaient déjà permis en 1912 de reconstruire la maison d'habitation du Caouët³⁸.

2. La scolarité : du primaire au secondaire

Cette appartenance à un monde rural aisé se confirme avec l'éducation du jeune Henri au Likès de Quimper, entre 1873 et 1875. Fondée en 1837 à l'initiative de Germain Boullé, préfet du Finistère, avec l'appui de l'évêque, M^{re} de Poulpique, et de notables locaux, cette école primaire supérieure spécialisée dans l'enseignement agricole est destinée à rattraper le retard scolaire du département, à franciser les notables paysans et à moderniser leurs pratiques agricoles. Confié à des ecclésiastiques, bientôt appuyés par les frères des Écoles chrétiennes, le Likès devient établissement ignorantin en 1847. Connaissant un indéniable succès (160 pensionnaires en 1846, 287 en 1848), subventionné par l'Empire, l'établissement continue son envolée (trente-six lasaliens présents en 1867-1868, 342 chambriers – élèves logeant chez l'habitant –, cinquante-neuf pensionnaires, 192 externes) après avoir été totalement reconstruit entre 1859 et 1864. Il attire désormais également les familles citadines désirant pour leurs enfants des carrières administratives, industrielles ou commerciales³⁹. La stratégie d'ascension sociale du père d'Henri Le Floch se manifeste bien ici. Le fils aîné doit maîtriser la langue et la culture des Français, afin d'assurer la permanence de la prospérité familiale, d'autant plus que la disparition de la mère a déséquilibré la gestion de l'exploitation. Un aide compétent et légitime, le fils aîné, serait donc rapidement le bienvenu.

Cependant, il n'en va pas ainsi. En effet, H. Le Floch manifeste alors les premiers signes de sa vocation. On comprend donc qu'il rencontre l'hostilité de son père. Il lui est malgré tout possible de prendre des cours

de latin avec le recteur de Kerlaz, arides selon ses souvenirs, malgré la compagnie d'un autre Kerlazais, Germain Horellou. Cette latinisation rapide lui permet d'entrer en 1875 au petit séminaire de Pont-Croix. Fondé comme école secondaire ecclésiastique en 1822 et succédant à l'école presbytérale de Meilars grâce à la générosité de l'abbé Jean Le Coz, ancien professeur du grand séminaire de Quimper de 1781 à 1789, estimé dans le diocèse après le Concordat malgré son passé constitutionnel, l'établissement devient petit séminaire du diocèse en 1823, le second du diocèse avec celui de Quimper, et bientôt l'unique en 1832, avec les mesures libérales de la monarchie de Juillet. Installé dans le couvent des ursulines, le nouvel établissement est en cours d'agrandissement lorsque le futur supérieur du Séminaire français y arrive (construction d'une quatrième aile). Il est alors dirigé par l'abbé Jacques Le Moigne, neveu de M^{re} Graveran, évêque de Quimper, et accueille nombre d'enfants de cultivateurs aisés qui viennent compléter leurs études primaires, à un prix significatif (420 francs pour les internes, 320 pour les chambriers). Ses 320 à 360 élèves viennent pour 20 % d'entre eux de l'arrondissement de Châteaulin en 1876-1877.

C'est ici que H. Le Floch expérimente pour la première fois les spécificités de la vie ecclésiastique, à l'échelle de ce qui se pratique dans un petit séminaire bien sûr : par le biais d'une réglementation généralisée appliquée par une surveillance systématique des ecclésiastiques exerçant l'autorité, l'espace (cloisonnement et spécialisation en fonction de l'activité et de l'âge), la temporalité (journalière, hebdomadaire, mensuelle et annuelle) et les activités (contraintes physiolo-

³⁸ H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 233-234, 226-228.

³⁹ G. RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Tome V. L'ère du Frère Philippe. * Le généralat du Frère Anaclet. L'Institut en France au temps du Frère Philippe*, Paris, Librairie Plon, 1945, p. 260-265, 388-390.

giques, enseignement) sont mis au service d'une structuration des habitudes, des comportements, des pratiques usuelles et de la psychologie par la relation à Dieu – l'activité proprement religieuse occupe d'ailleurs une place importante (messe, oraison et prières quotidiennes, retraite annuelle, congrégations). Cependant, l'efficacité est loin d'être absolue, et les agitations sont réelles⁴⁰.

Jusqu'à présent, le futur P. Le Floch s'inscrit dans une des configurations possibles d'un Cornouaillais de la seconde moitié du XIX^e siècle. D'une famille rurale aisée, au catholicisme breton, il s'oriente vers le sacerdoce et en suit le chemin habituel, résistant au refus de son père, qui finit cependant pas se rallier à cette possibilité. Mais à partir de 1878, il manifeste une originalité plus poussée, en entrant au petit scolasticat spiritain de Langonnet. Il s'oriente alors vers un autre catholicisme, missionnaire et romain, qui va finalement aboutir à un catholicisme romain, intransigeant et antimoderne. Aussi, le P. Le Floch, au moment où il devient supérieur du Séminaire français, et plus encore ensuite, est-il encore Breton ?

IV. Un Breton ?

A. Vitraux et calvaire à Kerlaz

Indéniablement, le P. Le Floch est Breton d'origine. Breton d'image, également, tant pour lui-même que pour les autres. Mais Breton de culture et de pratiques, il faut en douter. Non pas qu'il ait rompu tout lien avec son pays. Au contraire. En mai 1898, alors supérieur de l'institution du Saint-Esprit de Beauvais, il accepte à la demande de M^{gr} Le Roy, son supérieur général, de prêcher une retraite de religieuses brestoises, mais demande que son nom demeure ignoré, car il n'est pas « [...] un inconnu pour q.q. [sic] membres du clergé brestois qui me

feraient peut-être un succès de curiosité auquel je ne tiens nullement⁴¹. » Lorsqu'il est nommé supérieur du Séminaire français, son ancien compagnon de latin, l'abbé Horellou, manifeste la joie qu'il a éprouvée en apprenant cette nomination. La lettre laisse comprendre que le P. Le Floch, en vacances « au pays », a lui-même informé une partie du clergé du Finistère⁴².

Ses fonctions de supérieur du Séminaire français lui permettent de développer ses réseaux ecclésiastiques quimpérois, car nombre de prêtres du diocèse ont été formés à Rome, avant lui ou par lui. Il passe annuellement une partie de ses vacances au Caouët et fréquente les prêtres locaux. Il entretient ses liens familiaux, assistant par exemple au mariage à Kerlaz de son neveu Mathurin Conan en septembre 1919, et en maintient la mémoire, soulignant les alliances anciennes – ainsi pour l'épouse de son neveu dont il rappelle qu'elle est issue d'une famille alliée à la sienne, et évoquant les ancêtres⁴³. Il assure aussi, on l'a dit, le renouvellement des

40 R. GOUGAY, *Le Petit Séminaire Saint-Vincent. Pont-Croix. 1922-1973*, préface de M^{gr} Barbu, évêque de Quimper, s. l., Association des anciens élèves de l'institution Saint-Vincent, Pont-Croix, 1986. – D. FERREC, « La vie quotidienne des petits séminaristes de Pont-Croix au travers de leurs infractions au règlement. Les cahiers du supérieur Le Moigne de 1869 à 1883 », *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*, op. cit., p. 315-332.

41 Arch. gén. de la Congrégation du Saint-Esprit, 2 G 5, 3 B-III (lettre du P. Le Floch au P. Assistant général, 17 mai 1898). Il indiquait dans une lettre antérieure (7 mai) qu'il préférerait ne pas donner de retraite dans le diocèse de Beauvais et préférerait, s'il devait prêcher, Brest, car il pourrait alors régler des problèmes de famille.

42 Archives du Séminaire français de Rome, D 8, A-I, lettre de l'abbé G. Horellou au P. Le Floch, 9 août 1904.

43 *Allocution prononcée par le R.P. H. Le Floch supérieur du Séminaire français de Rome à la célébration du mariage de Monsieur M. Conan avec Mademoiselle F. Castrec le 29 septembre 1919 en l'église de Kerlaz*, Roma, Tipografia del Senato di G. Bardi, s. d. [1919].

vitraux de l'église de Kerlaz, pousse l'abbé Horellou à rédiger la monographie de la paroisse, obtient pour elle une bénédiction de Benoît XV à l'occasion de la mission de 1921, et fait ériger sur son territoire un calvaire en 1935⁴⁴.

Ce marquage de l'espace auquel il procède finalement pourrait conduire à lui attribuer une identité bretonne évidente. La chose est cependant plus complexe. Les vitraux, réalisés par l'atelier parisien de Gabriel Légrise, et dont l'un a été dessiné par la comtesse de La Villemarqué⁴⁵, représentent les saints et légendes locaux (saint Even, saint Hervé, saint Guénolé sauvant Gradlon de la submersion d'Ys), la prédication du P. Maunoir et les ancêtres confesseurs de la foi. L'histoire y est aplatie ou réécrite. Saint Guénolé et Gradlon chevauchent la même monture, et non deux bêtes différentes, le saint conduisant la bête, affirmant sa primauté. Un démon saisit Dahut qui sombre, la scène fusionnant ainsi la légende et la représentation tridentine de la mauvaise mort. La puissance du catholicisme contre les démons s'affirme ainsi, et l'impossibilité de construire une cité sur des fondements sataniques, c'est-à-dire non catholiques, est sous-jacente (fig. 1).

Le P. Maunoir prêche sans ses *taolennou* à des Bretons qui pourraient tout aussi bien vivre à la fin du XIX^e siècle à voir leur costume (*bragou-brax* et veste bleue, seuls deux personnages nobles, sans doute des seigneurs aristocrates, marginalisés dans la composition, étant vêtus selon la mode du XVII^e siècle), manière de contester une possible évolution et d'appeler à une permanence (fig. 2).

Les ancêtres confesseurs de la foi illustrent la chapelle des fonts baptismaux : la réception de la foi est éclairée par sa confession sanglante, insistance sur les épreuves et les hostilités que rencontre le catholicisme dans la France marquée à jamais par la Révolution (fig. 3-5). Le premier vitrail représente la célébration clandestine d'une



Fig. 1. – Kerlaz, église Saint-Germain, le vitrail d'Ys.

messe par l'abbé Le Garrec, au Caouët, le deuxième le refus des trois prêtres en surplis et étole (insigne de leur fonction pastorale et fondamentalement religieuse, insistant ici sur la confession) et du capucin en habit, de prê-

44 A. CARIOU, *La Vie religieuse dans le Porzay, 1919-1962*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1993, p. 110-120 (mémoire de maîtrise d'histoire, dir. Yvon Tranvouez).

45 Pour une rapide remise en perspective, Ministère de la Culture et de la Communication, *Le Vitrail en Bretagne. Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Commission d'inventaire Bretagne*, Rennes, Impr. Oberthur, 1980, p. 63-74.

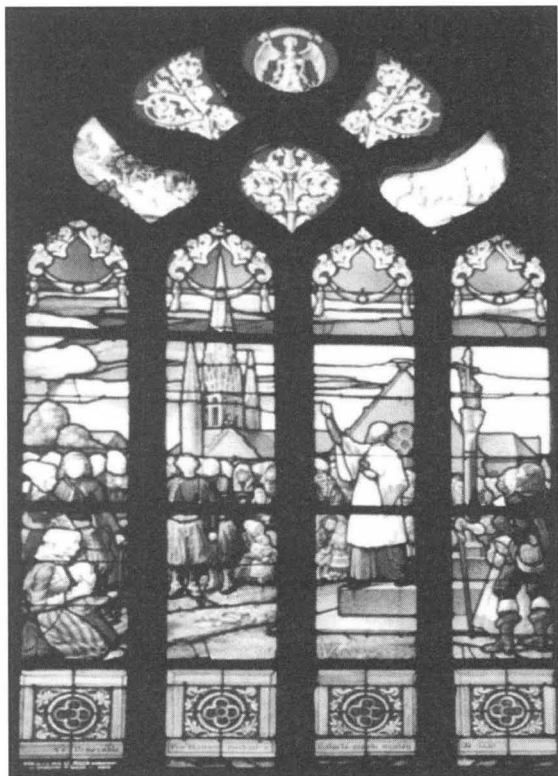


Fig. 2. – Kerlaz, *église Saint-Germain*, la prédication du P. Maunoir.

ter serment, et le troisième leur condamnation par le tribunal.

L'abbé Le Garrec domine à chaque fois, car il fut pasteur de Kerlaz. Par-delà l'identité locale, le P. Le Floch affirme son identité familiale ainsi que sa notabilité. Commanditaire et donateur, il peut ainsi d'une certaine manière s'approprier Kerlaz au nom de l'abbé Le Garrec. Il succède ainsi à son père qui vient de mourir, et réinvestit la richesse terrienne dans une richesse et un pouvoir symboliques, ce qui montre bien le passage qu'il a réalisé : de la matérialité agraire à l'immatérialité religieuse, de l'identité paysanne reçue à l'identité cléricale conquise, et désormais dominante. La repré-

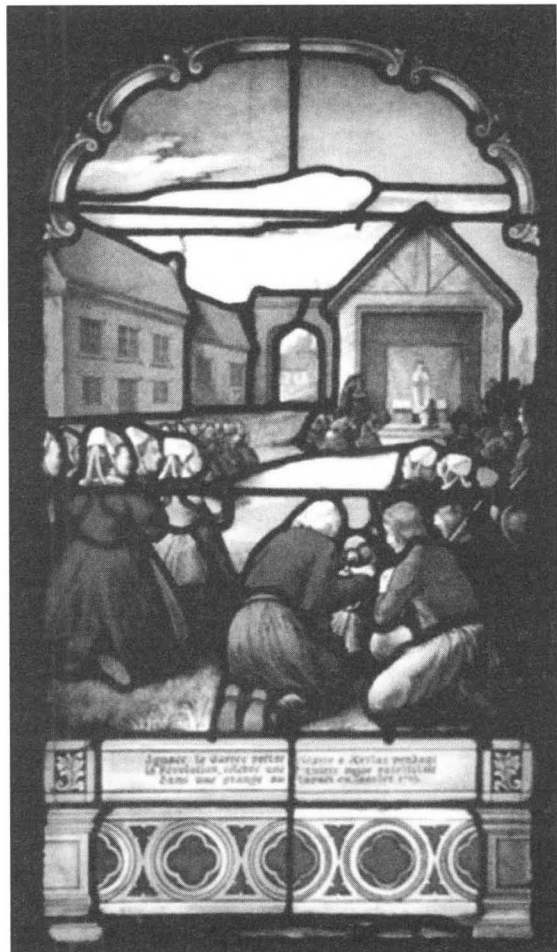


Fig. 3. – Kerlaz, *église Saint-Germain*, messe au Caouët.

sentation de son père, de sa mère et de son grand-père, comme personnages principaux dans le vitrail de la mission du P. Maunoir, en témoigne plus que tout.

Le discours qu'adresse le supérieur du Séminaire français à M^{re} Duparc, évêque de Quimper, venu bénir les nouveaux vitraux le 13 août 1918, exprime bien cette assurance d'un fils de notable local qui a réussi et qui n'est plus vraiment du pays. Il s'y pose



Fig. 4. – Kerlaz, *église Saint-Germain*, le refus du serment.

d'abord comme romain, énumérant ses titres – d'abord ses fonctions de consultant de congrégations romaines, son canoniat d'honneur de Quimper ne venant qu'en dernier lieu –, ensuite comme chantant les louanges de l'évêque aimé de Pie X et de Benoît XV et dont la présence suscite la joie de la population, puis comme donateur de vitraux destinés à rappeler la foi des ancêtres, à souligner la dimension catholique du régionalisme breton renaissant. Associant

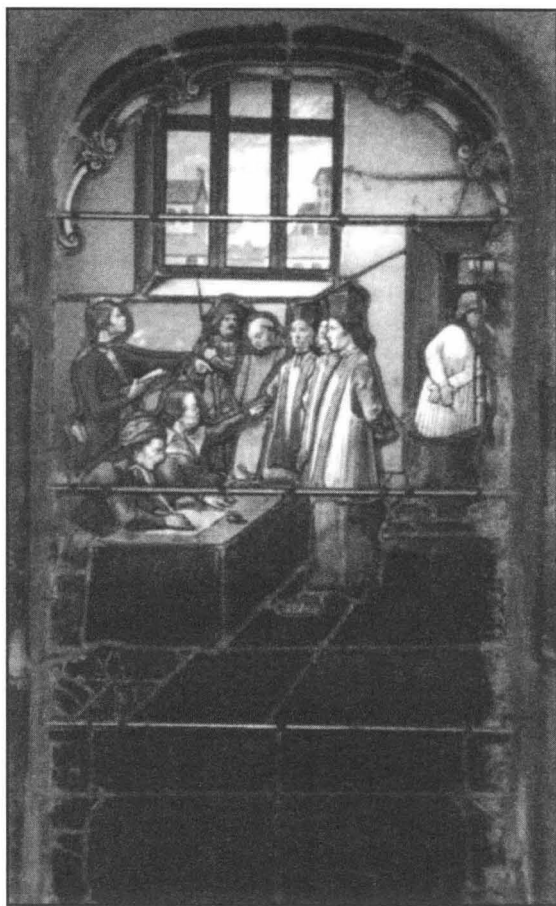


Fig. 5. – Kerlaz, *église Saint-Germain*, le jugement du tribunal.

fidèles vivants et défunts enterrés dans le cimetière, anges, piliers, murs et sculptures, il identifie finalement Kerlaz à son église, faisant du catholicisme son fondement – relecture qui n'est possible que parce que l'évidence de la religion a disparu, que le catholicisme est désormais un projet à vivre et non plus un objet vécu, projet qu'il entend bien soutenir, se posant ainsi presque comme pasteur, et tout au moins comme gardien de la mémoire. Mais l'évidence de cette mémoire s'efface, puisqu'il faut déployer les verrières

« [...] comme un grand livre ouvert au regard des fidèles », « [...] exhortation permanente à la fidélité, à la foi, à la piété, à la vertu, à la sainteté⁴⁶ ». Aussi le P. Le Floch apparaît-il comme un Breton romanisé qui s'appuie sur sa romanité pour ressaisir le présent à l'aide d'un passé relu, parce que le mort ne saisit plus le vif.

Le calvaire est de son côté explicitement un don de l'ancien supérieur du Séminaire français, puisque gravé de l'inscription « Henricus Le Floch olim per XXIII annos sem. gall. de Urbe rector preclarissimus anno re. MCMXXXV erexit. O crux ave ». Il devient le plus grand et le plus récent des six calvaires de la paroisse, s'imposant avec ses quatre mètres de granit et son piédestal étagé. L'affirmation identitaire se fond ainsi dans les années romaines. Certes, la bénédiction se fait à l'occasion du pardon de Kerlaz, et le P. Le Floch péroré en breton, expliquant qu'il a notamment voulu sanctifier la route empruntée par ses ancêtres réfractaires. Mais, ainsi qu'il l'avoue au *Progrès du Finistère*, le discours a été écrit en français et traduit avec application en breton, car l'habileté linguistique a disparu avec la résidence loin de Kerlaz... Comment mieux traduire le déplacement culturel du P. Le Floch que par cette anecdote⁴⁷ ?

Dans les deux cas, le P. Le Floch marque, grâce à l'argent hérité, le territoire, en exploitant les deux monuments sacrés les moins susceptibles de cacher des origines païennes : l'église et le calvaire. Religion d'un clerc donc, et non plus religion populaire, religion populaire relue par le filtre romain, voilà ce que le P. Le Floch propose à Kerlaz. Et sa sœur, religieuse du Saint-Esprit et codonatrice, d'opiner avec lui dans ce sens, puisque, parmi les vitraux du chevet, l'un représente l'action des sœurs du Saint-Esprit soignant les blessés pendant la Première Guerre mondiale et l'autre un spiritain évangélisant les Noirs. Le catholicisme seul soutien valable dans le conflit déclenché par

la modernité achrétienne, et le catholicisme réellement universel, telles sont les actualisations de la crucifixion et de la résurrection, qu'ils surplombent.

B. Les reliques de sainte Anne

La relecture la plus claire des origines bretonnes se trouve cependant dans le discours prononcé le 27 août 1922 au pardon de Sainte-Anne-la-Palud, lors du transfert des reliques de sainte Anne permis par l'entregent du P. Le Floch qui a obtenu de la basilique romaine Saint-Paul-hors-les-Murs et de l'église d'Apt des reliques de la grand-mère du Christ. La cérémonie est prestigieuse et mobilise le cardinal archevêque de Rennes (Charost), trois évêques résidentiels (Quimper, Nantes et Saint-Brieuc : Duparc, Le Fer de La Motte et Le Senne), soit presque toute la Bretagne (M^{gr} Gouraud, de Vannes, s'est fait représenter par un chanoine), trois évêques *in partibus* (Guébriant, Morice, de La Porte), et l'abbé de Thymadeuc. Le discours du P. Le Floch est prononcé en français, parsemé de-ci de-là d'expressions bretonnes, alors que la prédication finistérienne est à l'époque pratiquement uniquement bretonnante⁴⁸.

Ecclésiastique (il chante les louanges de M^{gr} Charost *defensor civitatis* à Lille durant la Première Guerre mondiale, et docteur antimoderne, remercie M^{gr} Duparc pour la cérémonie), il brille par son intransigeance intacte (il se félicite de voir « [...] rassemblé sur les dunes de La Palud tout un peuple

46 Abbé HORELLOU, *Kerlaz, son histoire, ses légendes, ses familles nobles*, Brest, 1920, p. 75-78 (p. 77, 78).

47 H.-E.-J. ROUSSEL, dans *Le Progrès du Finistère*, 15 juin 1935. – Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix & calvaires du Finistère*, avec la participation de Jo Irien, Louis-Pierre Le Maître, Bernard Tanguy, préface de Tanguy Daniel, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980, p. 115-116.

48 M. LAGRÉE, *op. cit.*, fig. 42.

debout, tout un peuple à genoux, ayant à sa tête avec les autorités municipales de ces lieux si dévouées à ce pèlerinage, les représentants de la nation, les élus du suffrage universel, affirmant les uns et les autres les bienfaits de l'union sacrée et glorifiant les reliques de sainte Anne » et affirme que « le retour à la foi serait le meilleur et le plus solide gage du retour à la paix et de la prospérité de la France, comme il serait le principe efficace du bonheur et de la prospérité des autres nations. Bien plus, on peut affirmer que l'avenir de notre pays est attaché à ce renouveau religieux ») et son antimodernisme perpétué (« Je n'ai nul besoin, je n'ai nulle envie de m'appuyer [...] sur les arguments faibles et ruineux d'une science peu sûre d'elle-même. Nous avons une tradition constante et immémoriale. »). Il affirme aussi sa bretonitude (« Né dans ce coin de terre et porté par la destinée à Rome, je n'ai pas oublié, dans les magnificences de la Ville éternelle, le sanctuaire de La Palud, dont je fus le pèlerin aux jours lointains de mon enfance. ») et propose un lyrisme où pointe toujours l'antimodernité : « Quels souvenirs je garde de ce que j'ai vu ici aux premières années de mon existence ! La dévotion, la piété, l'enthousiasme des grands Pardons, le concours infini de pèlerins venant de tous les points de l'horizon, et, à quelque distance qu'ils apercevaient le gracieux campanile se dessinant dans l'azur du ciel, s'arrêtant et tombant à genoux dans la poussière du chemin pour envoyer un premier salut, un premier hommage à sainte Anne, et quand ils s'étaient rapprochés, faisant le tour de l'enceinte bénie en corps de chemise, sur leurs genoux nus, ensanglantés. Et il y avait des enfants, et il y avait des infirmes, et il y avait des pauvres femmes. Comme tout le monde priait dévotement : les gens de Plogastel, "Paotred ar bonedou ru", les gens de Pont-l'Abbé, ceux du Cap, ceux du Léon, ceux de Tréguier avec ceux de Cornouailles. Qu'il était beau de voir ces pèlerins, égrenant leur rosaire, dans leurs costumes de grand style

que rien alors n'avait rapetissés, que rien alors n'avait défigurés, et, parmi ces costumes, celui de ces lieux dépassant les autres en bon goût et en splendeur, les hommes en pourpoint bleu et de "bragou braz", les femmes si modestes dans l'ampleur de leur coiffure, avec les collerettes plissées au chalumau. Et l'on faisait ainsi la procession "des miracles", car sainte Anne récompensait la foi de tous par des prodiges nombreux. »

La déclaration d'appartenance s'affirme par l'appel au souvenir qui permet la description du pardon (et l'on sent les souvenirs qui ne voilent pas la réalité du pèlerinage : pénitence physique, dévotion populaire), l'utilisation du breton, l'individualisation des différents pays – avec une pointe d'hostilité aux évolutions en cours et aux relectures des costumes. L'identification au Porzay se fait discrète, seulement soulignée par l'affirmation de la supériorité du costume glazik. Cependant, même cette bretonitude du P. Le Floch est en train de disparaître, car elle est réappropriée dans ce morceau par la citation implicite d'un passage de l'introduction du *Barzaz Breiz* de Théodore Hersart de La Villemarqué, consacré aux pardons⁴⁹.

Cette description permet d'enraciner la bretonitude dans le catholicisme, en liant ici aussi passé et présent, en faisant du passé la matrice du présent : « Venez auprès de ces reliques, venez, mères chrétiennes, la pre-

49 T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz. Chants populaires de la Bretagne*, Paris, Librairie académique Perrin, 1963 (1867), p. LXXX : « D'aussi loin qu'ils aperçoivent le clocher de l'église, ils ôtent leurs larges chapeaux, et s'agenouillent en faisant le signe de la croix. [...] On reconnaît les paysans de Léon à leur taille élevée, à leur costume noir, vert ou brun, à leurs jambes nues et basanées. Les Trégorrois, dont les vêtements gris n'ont rien d'original, se font remarquer, entre tous, par leurs voix harmonieuses ; les Cornouaillais, par la richesse et l'élégance de leurs habits bleus ou violets ornés de broderies, leurs braies bouffantes et leurs cheveux flottants ; les Vannetais, au contraire, se distinguent par la couleur sombre de leurs vêtements. »

mière place est à vous. Venez, pontifes, venez, prêtres, venez, vierges consacrées. Venez, pères de famille, venez, jeunes gens, venez, jeunes filles, venez tous. Venez, marinières, qui vous livrez au hasard de la mer. Venez, laboureurs, qui travaillez sur la colline et dans la plaine. Venez à cette heure solennelle. Unissez-vous à vos ancêtres dont les âmes frôlent ici les vôtres. Ils sont là avec les protecteurs de votre foi, avec les semeurs de votre foi, avec ceux qui vous ont arraché à l'erreur par leurs prédications et leurs miracles. Ils sont là, devant la précieuse relique, saint Corentin, saint Guénolé, à qui ces horizons furent familiers. Je vois les fondateurs et les patrons de vos paroisses : saint Meillau, saint Ronan, saint Thurian et tant d'autres. A eux viennent se joindre les Nobletz⁵⁰ et les Maunoir, qui, en face du relâchement de la discipline et des mœurs, purifièrent vos campagnes et y réveillèrent les ferments de vie surnaturelle. »

L'impératif utilisé entend provoquer un déplacement, une inscription dans une communauté ancienne et fondatrice, qui demeure présente, invisible, créée par des prophètes thaumaturges, précisément individualisés et attachés à chaque unité élémentaire du corps religieux, menacée par la décadence mais revivifiée par de nouveaux fondateurs. Christianisme celtique et catholicisme tridentin deviennent le fondement de l'identité bretonne, et le P. Le Floch assume un rôle de prophète visionnaire qui, par une parole performatrice, revivifie une Bretagne catholique, la refonde et la lance dans le futur. « Venez », douze fois répété, « unissez », l'impératif marque bien la dimension projective du catholicisme breton, la nécessité de la mise en marche pour rejoindre un passé dont l'actualité est affirmée par la présence des ancêtres fondateurs et refondateurs⁵¹. Ici aussi, le P. Le Floch rejoint le vicomte de La Villemarqué⁵².

*

* *

Le catholicisme breton du P. Le Floch n'est plus un donné, il est bien un objectif, un horizon, puisqu'il faut prier sainte Anne, occasion de la réunion, occasion du partage et de la communion hiérarchisée, de garder la foi bretonne pure et intacte. Même les liens du supérieur du Séminaire français avec des Bretons témoignent de cette mutation. Certes, le contact avec la famille de Boisanger se fait autour du *Barzaz-Breiz*, certes le P. Le Floch a des liens avec les familles de La Moussaye et de Rodellec, qui l'informent sur la situation des diocèses bretons. Mais on ignore la date des premières relations, et l'on peut supposer, à partir du cas La Moussaye, qu'elles sont postérieures

50 P. Michel Le Nobletz (1577-1652), prédicateur de missions paroissiales en Basse-Bretagne. Le P. Le Floch le met moins en avant que le P. Maunoir. Cependant, un déjeuner est offert au Séminaire français le 14 décembre 1913, à l'occasion de la déclaration de l'héroïcité des vertus du prêtre breton. Le P. Le Floch affirme qu'il apprit dans sa jeunesse la dévotion au nouveau Vénérable, et qu'il « [...] se reconnaît redevable à son influence lointaine de son respect pour le principe d'autorité et de son attachement à la tradition » (J. RAFFIT, « Chronique. À Rome », *Les Échos de Santa-Chiara*, n° 88, 3 avril 1914, p. 222-226).

51 *Discours prononcé au pèlerinage de la Palud à l'occasion de la translation des reliques de Sainte Anne le 27 août 1922 par le R. P. H. Le Floch supérieur du Séminaire français de Rome*, Tours, Maison Alfred Mame et fils, 1922 (p. 7, 12).

52 T. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *op. cit.*, p. 534.

53 Archives du Séminaire français de Rome, D 8, M4, lettres d'A. de La Moussaye au P. Le Floch, s. d. [vers 1905-1908] ; lettres de M. de Boisanger au P. Le Floch, notamment 5 mai 1912 ; M5, 21 lettres de la famille de Rodellec au P. Le Floch, 1905-1912. Sur les familles de La Moussaye et de Rodellec, cf. H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes. 1650-1922. Recueil des filiations directes des représentants actuels des familles nobles, de bourgeoisie armoriée ou le plus fréquemment alliées à la noblesse d'origine bretonne ou résidant actuellement en Bretagne depuis leur plus ancien auteur vivant en 1650*, 6 vol. (t. VI par J. Durand de Saint-Front), Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1986 (1^{re} édition : Saint-Brieuc, Imprimerie-Librairie René Prud'homme, 1922), t. IV, p. 145-151, 653-658.

au départ de la Bretagne : le P. Le Floch a eu Amaury de La Moussaye comme élève à Épinal...⁵³ Le transfert culturel s'était déjà produit largement, symbolisé par les changements de résidence de celui qui devient apprenti spiritain en 1878 et acquiert l'identité romaine par sa formation spiritaine. Conception d'un intellectuel, d'un déraciné partiel, d'un romanisé, tel est le catholicisme breton du P. Le Floch. Dans le couple *Breiz ha Feiz*, c'est le second qui l'emporte sur le premier. Le catholicisme post-tridentin et antimoderne ne supporte pas d'autre réalité

que la sienne, il est réellement intégral. Le *tropos* romain doit aller jusqu'à recomposer l'identité locale en ses tréfonds, et faire disparaître ce qui ne lui correspond pas, ce qui ne peut s'articuler à lui comme subordonné. *In fine*, il n'est bien qu'une identité, la romaine. Il resterait à comprendre comment elle a pu être remise en cause à partir des années 1930-1950, au point de permettre l'émergence d'un catholicisme français moderne – mais c'est une autre histoire et l'on n'y retrouverait pas le P. Le Floch.

Résumé

Supérieur du Séminaire français de Rome de 1904 à 1927, le spiritain Henri Le Floch (1862-1950) est issu du Porzay, en Finistère. Dans sa jeunesse, son catholicisme est breton, marqué par la mort et les pardons. Cependant, au sein du Porzay, il présente des particularités. Sa famille est de tradition contre-révolutionnaire catholique dans une terre majoritairement marquée par le clergé jureur en 1791, et politiquement modérée dès la deuxième moitié du XIX^e siècle. De plus, contre la volonté de son père qui s'inscrit dans une perspective d'ascension sociale par l'éducation française, il choisit le sacerdoce, qui plus est missionnaire. Entrant chez les spiritains, il s'éloigne du cadre breton et entame un processus de romanisation qui va s'accroître avec les années. L'expression la plus nette en sera son allocution au pardon de Sainte-Anne-la-Palud en 1923 : le catholicisme romain y réaménage en profondeur le catholicisme breton, et n'en laisse plus subsister que des formes annexes.

Abstract

Henri Le Floch (1862-1950), a Spiritan father who headed the French seminary at Rome from 1904 to 1927, was born in Porzay (Finistère). In his youth, his Catholicism was of the Breton sort, marked by death and pardons. His creed was however different from that of Porzay, as his family belonged to the Catholic counterrevolutionary tradition in a land in which most of the clergy swore obedience to the Revolution in 1791 and was politically moderate in the second half of the 19th century. Moreover, against the will of his father who believed in the possibilities of social ascension offered by a French education, Le Floch chose to become a priest, and a missionary, at that. By enrolling with the Spiritans, he moved away from a purely Breton milieu and began a process of romanization which was to become stronger as years went by. The clearest expression of this change was the oration he gave at the pardon of Sainte-Anne-la-Palud in 1923. Roman Catholicism is there seen to be fully changing the face of Breton Catholicism, leaving only subsidiary elements to persist for a while.

Diverradur

Ar spiritan Herri ar Floc'h (1862-1950) bet superior kloerdi ar Frañs e Rom euz 1904 da 1927 a oa genidig euz ar Porze (Penn-ar-Bed). Pa oa yaouank, e relijion evel m'eo ar pleg e Breiz, a oa ganti tres an tremenvan hag ar pardonioù. Evelkent, er Porze n'eo ket tre evel-se. An tolead-se m'eo bet intru ar braz euz ar veleien e 1791 ha deuet da veza didaer azaleg eil hanterenn an ^{ved}XIX kantved, famill H. ar Floc'h a oa dre ouenn a-eneb spered an Dispah. Hogen, e leh senti ouz e dad, a-du gand eun diorroadur gall, e tiviz mond da veleg ha zoken beza misioner. Eur wech eet da spiritan e pella diouz an endro vreizad hag e krog gand kelennadurez ar babelez a hounezo muioh-mui e spered a vloaz da vloaz. Ar brouenn sklêrra euz se eo ar brezegenn a reas da bardon Santez Anna ar Palud e 1923 : Katoligiez Rom a ziskenn don er gatoligiez vreizad ha ne chom euz houmañ nemed ar stum-mou dibouez.

DOCUMENTATION

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2004)*

BREST

Archives municipales et communautaires

Il faut retenir de cette année 2004 la numérisation d'une première partie de notre fonds iconographique. En effet, les lecteurs des Archives municipales et communautaires pourront, dès le premier trimestre 2005, consulter les documents numérisés : les photographies grand format (photographies de Brest avant-guerre), les gravures (la Penfeld, Brest aux XVII^e et XIX^e siècles ...), les cartes et plans (plans généraux de la ville de Brest, plans d'édifices ...).

Cette année 2004 a été marquée également par des dons et dépôts réguliers de particuliers ainsi que par des achats de fonds importants pour le patrimoine de l'agglomération brestoise.

Les archives ont acquis le fonds de photographies de Louis Blonce, photographe brestois, brusquement décédé en novembre 2003 : 5 000 négatifs, 200 diapositives et autant de tirages papier. Ces documents balayent des thèmes aussi divers que les festivals et scènes rock brestoises et bretonnes (Elixir, Rock sur la Blanche...), les concerts de stars de renommée nationale et inter-

nationale (Gainsbourg, Higelin, Sanson....) ou encore la vie culturelle de lieux brestois comme la place Guérin. Le Centre de recherche bretonne et celtique (C.R.B.C.) nous a déposé les photographies qu'il avait acquises concernant les manifestations autour du breton ainsi que les vedettes de la scène bretonne (Stivell, Servat, Dan ar Braz....). Ainsi, l'unité du fonds est préservée et tout est consultable aux Archives municipales et communautaires.

Autre achat d'importance : les papiers de M^{me} Salaün-Penquer, épouse de l'ancien maire de Brest de 1871 à 1880. Écrivain et poète, son salon brestois était fort fréquenté. Ce fonds comporte de nombreuses correspondances avec, en particulier, le député Paul Deschanel ou le sculpteur Bartholdi.

Les Archives ont également acheté une lettre datée de 1620 et écrite par Sourdeac, relatant des troubles dans la ville de Brest.

Nous avons aussi déniché des chansons humoristiques de Raymond d'Artigues,

* Cette chronique est ouverte à tous les établissements qui le désirent. Les textes sont à transmettre par courriel avant la fin de l'année à Yann Celton : bibliotheque@quimper.cef.fr.

rédacteur en chef de *L'Antimunicipal brestois* et surtout d'Henri Ansquer, célèbre auteur brestois des *Commérages*. Une vingtaine de chansons ont été achetées qui semblent être totalement inédites (La Fête du père Horloge ou Le Baquet de la Saint-Victor, La Mort de Goude, Une bataille à l'hôtel de ville, Les Aboiements de Goude, Goude l'assassin...).

D'autres opportunités d'achat se sont également présentées : une gravure d'Hugon représentant la rade de Brest, des journaux comme *L'Illustration* ou *Le Petit Parisien* relatant des événements brestois (le conflit des pompiers avec la municipalité brestoise en 1904 ; Brest à vol d'oiseau ; le château, la rade et ses phares ; le monument aux morts ; l'accident de Jean Bondon ...), des cartes postales (vapeur brestois ; garage Cozic, route de Paris...), un chromolithographe du chocolat Suchard (Brest représenté par le château et le marin au pompon rouge).

Les dons restent réguliers mais d'importance diverse.

M. Le Guillou continue à nous donner les photographies qu'il a prises à Brest, à la fin des années 1950 (neuf cédéroms). Il nous a également donné des bulletins scolaires (année 1934-1935) ainsi que des livrets de caisse d'épargne (1931-1934) lui appartenant.

Le Centre des relations internationales du Finistère (CRIF), association dissoute, nous a donné ses archives.

Gilbert Le Traon, directeur de la Cinémathèque de Bretagne, nous a fait don d'une maquette et de douze planches peintes du décor du spectacle sur les ambassadeurs de Siam qu'il avait monté alors avec son atelier d'artiste «Arc en ciel», en 1986, pour l'anniversaire de la venue des ambassadeurs à Brest.

Par ailleurs, nous avons reçu les dons suivants, listés à la Prévert : plusieurs affiches imprimées et illustrées (paiement de la contribution patriotique en 1791, affiches

électorales...) ; une cassette vidéo de l'inauguration de la faculté Victor-Segalen par François Mitterrand, le 18 octobre 1994 ; un puzzle sur l'évolution urbaine de l'agglomération brestoise ; un carton d'invitation pour la mise à l'eau, à Brest, du croiseur *Colbert*, le 24 mars 1956 ; un négatif représentant une classe du lycée de Brest avant la Première Guerre mondiale ainsi qu'un savon artisanal fabriqué à Lambézellec pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Christine Berthou-Ballot

LANDERNEAU

Service du patrimoine historique

Le Service du patrimoine historique de la ville de Landerneau a plusieurs grandes orientations de travail :

1. Les archives

Le service a poursuivi, en 2004, sa politique d'accueil des versements des services administratifs : six versements, dont la moitié provenant des différents services du développement urbain (31 mètres linéaire d'archives).

Durant les deux exercices précédents, des versements records – tant par leur nombre que leur volume – avaient été pratiqués : l'installation dans de nouveaux locaux, en février 2002, avait en effet permis la reprise de la pratique des versements, interrompue depuis de nombreuses années.

Plusieurs particuliers ont poursuivi durant l'année leurs dons de documents, publications ou reproductions d'originaux se rapportant à l'histoire de Landerneau.

2. Les expositions

Le Service du patrimoine historique a réalisé sa douzième exposition historique intitulée « Logonna et kersanton, 1500-1900, cinq siècles d'architecture à Landerneau, *Logonna ha kersanton, 1500-1900, pemp kantved sevel tiez e Landerne* ». Cette exposition a pu

bénéficier de la collaboration de plusieurs chercheurs comme Jean Kerhervé, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université de Bretagne occidentale, Louis Chauris, directeur de recherche au C.N.R.S. (e.r.), Daniel Leloup, architecte et historien de l'art, Patrick Dieudonné, maître de conférence d'urbanisme à l'Institut de géoarchitecture de Brest, et Catherine Abéguilé, historienne. Leur contribution a permis la rédaction des textes de l'exposition et a été insérée dans un document « spécial patrimoine » édité en 35 000 exemplaires par l'hebdomadaire *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, et distribué gratuitement. L'exposition, ouverte de juillet à la mi-octobre, a accueilli 5 811 visiteurs dont 1 304 élèves des différents cycles. Ces élèves, grâce à un livret pédagogique élaboré par un professeur-relais chargé de l'action culturelle, ont pu effectuer un travail en profondeur dans l'exposition.

3. Un projet muséographique

Le Service du patrimoine historique conduit également le projet muséographique de la ville de Landerneau. Une étude de faisabilité a été commandée à l'agence Musenscène (La Roche-Bernard) en 2002. Les dernières conclusions ont été rendues en novembre dernier. Dans le cadre de ce projet, une politique d'acquisition de pièces muséographiques est menée, en lien avec les thématiques retenues. Ainsi, durant cette année 2004, la collection a pu s'enrichir, entre autres, d'une pièce exceptionnelle, à savoir un saupoudroir en argent réalisé vers 1710 par le maître orfèvre landerneen Louis Alliot.

Marie-Pierre Cariou

QUIMPER

Archives municipales de Quimper

1. Archives publiques et fonds privés

Le service des archives de la ville de Quimper a reçu en 2004 23 versements d'archives contemporaines classés en série W.

On notera particulièrement l'important versement des archives du service de secours et d'incendie (30 mètres linéaires) de 1960 à l'an 2000, époque de leur départementalisation. Le fonds de l'école des beaux-arts a été enrichi des dossiers de ses étudiants depuis les années 1960. Les collections cadastrales comprennent désormais des planches réalisées en 1968 et 1982. Une cinquantaine de cartes postales de vues de Quimper du début du XX^e siècle a été acquise cette année. Un album de photographies des cérémonies mortuaires des résistants tués dans la presqu'île de Crozon en 1944 lors du bombardement de Telgruc est également venu enrichir nos fonds photographiques. Signalons également l'important travail de classement et d'inventaire du fonds photographique du cabinet du maire à l'époque des deux mandats de M. Marc Becam, de 1977 à 1989. Ce fonds est riche de plus de 7 000 clichés désormais cotés en 18 Fi. L'inventaire des fonds d'affiches a également été terminé : classés de 10 Fi à 17 Fi, ils concernent environ 470 affiches.

Dans le domaine des fonds d'origine privée, on notera le don par M. Hervé Glorennec d'importantes notes de recherches relatives à l'histoire des noms de rues de Quimper désormais cotées en 9 J. Le docteur Quillec a également fait don aux Archives municipales de trois actes notariés sur parchemin des années 1538 à 1582. Ces pièces concernent des biens possédés dans le Cap-Sizun par la branche quimpéroise des Lezongar. Un petit nombre de documents intéressant l'Association des écrivains quimpérois, fondée en 1962, et retrouvés en cours de classement, constitue désormais le fonds 13 J. On signalera aussi le transfert aux Archives municipales des archives de l'armement Nader. Ces documents se trouvaient dans les anciens chais du port du Corniguel devenus propriété communale en 1988. Ces archives (environ 18 mètres linéaires en cours de classement) sont malheureusement restées à l'abandon pendant près de vingt ans. Relevées dans le plus grand désordre,

vandalisées, sinistrées par l'humidité et l'activité patiente de petits rongeurs, de très nombreux documents (environs le tiers des archives) doivent être considérés comme perdus. L'essentiel de l'activité de cet armement important de Quimper concernait la période de 1950 à 1962 et le commerce d'importation des vins avec l'Afrique du Nord et particulièrement l'Algérie. On y trouvera des dossiers clients, des journaux de bord du cargo *Saint-Joseph*, des dossiers par voyage comprenant factures, télégrammes, correspondances, manifestes des cargaisons des navires de l'armement. Quelques dossiers concernent également les équipages des navires. Ce fonds intéresse l'activité des chais du Corniguel (entrepôts de vins) et le *Grand Hôtel de Cornouaille* à Concarneau de 1939 à 1960 qui appartenait également à la famille Nader. D'autres documents concernent la vie privée d'Hervé Nader, son engagement politique, son action dans la Résistance. Ces documents en cours de classement seront cotés en 14 J, fonds Nader. Les archives des armements maritimes bretons, souvent familiaux, ont rarement été préservées. Elles constituent un témoignage précieux de l'histoire économique du port de Quimper.

2. Bibliothèque

Cette année encore, de nombreux mémoires de maîtrise d'histoire sont venus enrichir la bibliothèque historique. On signalera plus particulièrement le mémoire de Rachid Sadaoui sur *Le Lycée La Tour-d'Auvergne et l'impact de la Seconde Guerre mondiale dans l'histoire de l'établissement*. On consultera également avec profit le DEA de M. Yannick Lannuzel, *Biographie et prosopographie des Bretons en Indochine (fin du XVIII^e-XIX^e siècle)*. À signaler également le travail de M^{lle} Jeanne-Marie David, de l'École du Louvre, consacré à la carrière de Fernand Guey, conservateur au musée des Beaux-Arts de Quimper de 1908 à 1922. Mentionnons enfin l'important mémoire de M. Vincent Le Gall consacré aux officiers de la Chambre des

comptes de Bretagne et intitulé *Les officiers nantais aux lendemains de la Ligue*. À ce jour, les Archives municipales conservent près de 140 études inédites, mémoires de maîtrise, DEA, thèses et rapports de stages mis à la disposition des chercheurs en salle de lecture. Le Service des archives municipales a également participé à plusieurs manifestations culturelles en 2004 et a apporté son concours à deux expositions consacrées à Laennec et à l'ancien chemin du Hallage de Quimper.

Bruno Le Gall

QUIMPER

Archives et bibliothèque de l'évêché

Les inventaires d'archives sont fortement ralentis cette année (et début 2005), par suite de travaux dans les bâtiments. Il n'y a pas de fonds majeurs entrés à la bibliothèque ou aux archives cette année. Je peux cependant signaler :

- une copie du texte original d'Hippolyte Violeau, *Souvenirs d'un oncle adressés à ses neveux* (coté 70 Z 2) ; une enquête sur les Vierges ouvrières, à Morlaix, dans le Finistère, en France et dans le monde (enquête réalisée à l'occasion du 700^e anniversaire de la collégiale Notre-Dame-du-Mur à Morlaix), par M. Jacques Chapel (151 Z) ;

- des papiers du père Jean-François Le Goff (1893-1956), comprenant des textes en français et en breton, prose, poésie ; un dossier « An Anaon », comprenant des textes manuscrits français et breton, un mandement de l'évêque de Poitiers, M^{sr} Mesguen, sur le culte des morts, un dossier de poèmes sur saint Hervé, comprenant 26 feuilles dactylographiées de poèmes en breton ; une affiche Croix blanche du 20 octobre 1913, signée du président local Désiré Le Goaziou..., le tout classé en 149 Z 1 ;

- des papiers du père Pierre Lozachmeur (1914-2004), textes en français et breton, poésies, copies, chansons de Pont-Croix (150 Z 1).

Les archives de la maison de retraite Saint-Joseph, de Saint-Pol de Léon, ont été déposées par M. Yves Larvor, dernier supérieur avant la fermeture définitive, cette année, de la maison. Ces archives sont importantes pour retracer l'histoire de la maison : documents du XIX^e siècle qui contiennent le règlement, des listes de prêtres, etc. D'autre part, dans ce versement figurent de nombreuses liasses d'archives de M^{gr} Favé.

Versement d'archives de la Commission diocésaine d'art sacré, sous la présidence du chanoine Maurice Dilasser. Ces archives contiennent surtout une documentation générale.

Versement d'archives de la paroisse de Plogoff, qui seront classées dans la série 2 P.

La bibliothèque s'est enrichie de livres provenant des presbytères visités en 2004 : Primelin ; Le Moulin-Vert ; Scaër ; Plogoff ; l'ancien couvent des capucins de Roscoff, ainsi que de livres et archives du père Michel Le Gall, de Brest. À signaler également le don d'une série importante de *Témoignage chrétien*.

Le catalogue de la bibliothèque passe progressivement sur Internet ; il est consulta-

ble en partie sur le site www.britalis.org.

Une table de la *Semaine religieuse de Quimper* est en cours de réalisation ; actuellement les années 1886-1910 ont été reprises sous forme électronique ; le travail se poursuit en 2005 jusqu'à 1973, dernière année de la *Semaine religieuse*. Ce répertoire papier sera consultable à la bibliothèque, au fur et à mesure de sa réalisation.

Un plan de conservation partagée des périodiques des bibliothèques chrétiennes de l'Ouest est en œuvre ; ce plan permettra de situer plus aisément une revue, de regrouper les collections en réduisant les volumes dans chaque établissement.

Au cours de l'année 2004, des groupes ont visité la bibliothèque, parmi lesquels les Vieilles maisons françaises, et une partie du personnel des Archives départementales.

Divers objets ont fait l'objet de prêt pour des expositions, comme des lettres de Laennec dans le cadre des Journées du patrimoine, ou encore le prêt d'un plan de Joseph Bigot de l'église Saint-Houardon aux archives de Landerneau.

Yann Celton

Comptes rendus bibliographiques

Barry CUNLIFFE et Patrick GALLIOU (dir.). *Les Fouilles du Yaudet de Ploulec'h, Côtes-d'Armor. Vol. I. Le site : le Yaudet dans l'histoire et la légende*. Oxford, Oxford University et Centre de recherche bretonne et celtique, 2004, 301 p., cartes et illustrations.

Le site du Yaudet (commune de Ploulec'h, Côtes-d'Armor) est un promontoire qui s'avance dans l'estuaire du Léguer, bien connu des promeneurs pour son charme et sa petite plage paisible. On peut voir le long des chemins des restes antiques comme la porte maritime romaine, ainsi que des sites très pittoresques comme les rochers de Beaumanoir. L'intérêt archéologique du site est connu depuis plusieurs siècles et des recherches puis des fouilles y ont été menées par des hommes comme Jean-Marie de Penguern, Joachim Gaultier du Mottay ou encore Léon Fleuriot. Cette pointe est occupée de façon continue depuis le Mésolithique, et les glanes archéologiques du XIX^e siècle ont apporté leur lot de poteries et autres monnaies gauloises et romaines. Si les restes de la porte romaine sont très intéressants d'un point de vue historique et

archéologique, le monument le plus important reste l'imposant rempart qui court sur le haut de la colline. Avant les fouilles, ses origines restaient en partie mystérieuses et si la fin de l'Empire romain était avancée comme date de construction, d'autres périodes étaient envisagées comme l'âge du fer ou encore les guerres de la Ligue. Cette incertitude est désormais levée. C'est cette richesse archéologique, liée à la bonne conservation des paysages et à la politique volontariste du conseil général des Côtes-d'Armor qui ont poussé Barry Cunliffe et Patrick Galliou à y entreprendre une campagne de fouilles programmées, de 1991 à 2002. Nous avons désormais entre les mains un important volume, le premier d'une série qui doit couvrir l'ensemble des travaux menés au Yaudet. Fort judicieusement, les auteurs ont choisi de commencer par un tome sur l'histoire et la légende. On imagine que cela leur laisse le temps de terminer les analyses de laboratoire dont certaines peuvent être longues et difficiles, mais la logique y trouve, à mon sens, son compte. En effet, le site existe avant la fouille, et celui-là en particulier mérite une

étude de détail. Il entre dans l'histoire dès le haut Moyen Âge puisque la *vita* de saint Efflam y fait référence. Le Yaudet ne cesse plus par la suite d'intéresser les chroniqueurs et les historiens qui en font le siège primitif de l'évêché de Tréguier (le Yaudet serait la *vetus civitas*, la vieille cité épiscopale).

Dans ces conditions, il convenait de commencer par une étude historique et historiographique, avant d'entrer dans le vif archéologique du sujet. Dès lors, le plan s'organise de façon très simple. Le cadre géologique est décrit par John Renouf qui montre le rôle du granit sur la structuration de l'espace, sa prégnance et son impact sur les constructions. Vient ensuite une deuxième partie sur l'histoire et la légende, abordée par Patrick Galliou, Bernard Tanguy, Donatien Laurent et Georges Provost. Une approche très large de la question permet d'établir l'histoire du promontoire et de tempérer l'enthousiasme de ceux qui en avaient fait un évêché. Notons que Bernard Tanguy livre (p. 32 à 48) une version de la troisième Vie latine de saint Tugdual, et donne le texte en latin, ainsi que sa traduction en français. Enfin, Georges Provost fait le bilan de la vie religieuse autour de la chapelle de la Vierge couchée, et souligne le déclin du pèlerinage, parallèle à l'abandon progressif des lieux. Le chapitre intitulé « Paysage anthropisé » (Barry Cunliffe et *alii*) fait le bilan des traces architecturales contemporaines de l'occupation humaine (habitat, chapelle, petit patrimoine...) et est très riche en documents anciens, dessins et photographies. Tous les bâtiments encore debout ont fait l'objet de levées et les moindres détails sont soulignés et expliqués. On notera (p. 165-170) l'étude détaillée du Mur de pêcherie, autre élément légendaire du patrimoine du Yaudet, interprété par l'auteur comme moulin à marée autant que piège à poissons. L'ouvrage se clôt sur un dernier bilan historiographique qui porte sur l'archéologie du Yaudet avant les fouilles récentes. Autant les « antiquaires » que les historiens et les numismates ont fouillé, cherché et étudié le promontoire. Vu l'ambition du

programme, il était inévitable de faire le tour des travaux précédents, ce qui est fait avec beaucoup d'adresse par Patrick Galliou, qui reprend pour cela les grandes époques historiques. En annexe, les sources écrites viennent compléter l'archéologie. Il s'agit d'une démarche essentielle et indispensable dès le moment où l'archéologie s'intéresse à un site historique documenté. Tous les textes se référant de près ou de loin au Yaudet sont cités, du milieu du Moyen Âge à 1996. Cet important dossier de près de 70 pages, complété par les sources citées au fil du texte, pourrait servir de modèle aux archéologues qui s'attaquent à des sites historiques. Face à des bâtiments documentés par des archives et des textes imprimés, on ne peut faire l'économie d'une telle approche. On lit encore trop régulièrement des analyses de sites qui ne reposent que sur l'archéologie, alors même que des archives permettent d'en éclairer (ou d'en compliquer quelquefois) l'interprétation. Soulignons pour finir la richesse iconographique de l'ensemble qui permet d'apprécier des documents anciens, des photographies récentes, mais aussi des cartes, graphiques et relevés, qui viennent éclairer et enrichir considérablement ce texte.

Après tant de louanges, les auteurs me permettront quelques critiques, très formelles au demeurant. On regrettera la table des matières située à l'anglaise, en début d'ouvrage, et la numérotation des « parties » qui confond l'introduction (1) avec ce qui devrait être les chapitres (2 à 6) mais qui oublie les annexes, les notes et la bibliographie, et qui aboutit à des parties de 7 pages (1) ou de 122 pages (4), ce qui oblige d'ailleurs à la rédaction d'une introduction intermédiaire qui, si elle est utile, n'en reste pas moins saugrenue à la page 71... Ces quelques remarques ne doivent en aucun cas nuire à la très grande qualité de l'ensemble. L'ouvrage très complet prend en compte l'intégralité du promontoire, de son contexte géographique et de l'ensemble de son passé, conception humaniste de l'archéologie et de l'histoire. L'érudition des textes et l'importance de l'iconographie font

de cet ouvrage un monument qui trouvera sa place dans toutes les bonnes bibliothèques et sera complété à l'avenir par les résultats des fouilles, que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience.

Yves Coativy

Jean-Christophe CASSARD, Georges PROVOST (dir.). *Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003)*. Brest, Centre de recherche bretonne et celtique-Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 368 p., ill.

Le septième centenaire de la mort de saint Yves a fourni l'occasion de multiples manifestations, expositions, colloques, etc. Les actes du colloque organisé à Tréguier du 18 au 20 septembre 2003 par le C.R.B.C. (Centre de recherche bretonne et celtique, à Brest) et le CRHISCO (Centre de recherches historiques sur les sociétés et les cultures de l'Ouest européen, à Rennes) sur « le devenir de saint Yves » ont été réunis par J.-C. Cassard, professeur d'histoire médiévale à l'université de Bretagne occidentale, et G. Provost, maître de conférences d'histoire moderne à l'université de Rennes 2, dans un ouvrage qui ne comporte pas moins de vingt-huit communications du plus haut intérêt.

Le sous-titre : « Culte, images, mémoire », indique assez qu'il ne s'agit pas de recherches nouvelles sur la vie d'Yves Hélouri. On serait bien en peine d'apporter du nouveau dans ce domaine, la documentation faisant défaut en dehors des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves* publiés par La Borderie en 1887. Des ouvrages récents de J. Le Mappian, J.-C. Cassard et de l'équipe Y.-P. Castel-J. an Irien-B. Tanguy¹ ont d'ailleurs donné d'excellentes biographies du saint trégorrois, le replaçant dans son époque et dans son milieu. Il reste à explorer de nouvelles pis-

tes : l'hagiographie, la liturgie, et – c'est le but même de ce livre – le culte, l'iconographie et la mémoire de saint Yves.

L'introduction de J.-C. Cassard expose de façon magistrale la problématique, faisant un inventaire des « questions pendantes » et suscitant « une poignée de prolongements possibles ».

Le premier groupe de communications s'attache à décrire « les prémices médiévales » du culte de saint Yves. Dès la fin du Moyen Âge, en effet, celui-ci avait été adopté comme « patron de la nation de Bretagne de l'université d'Angers » (Jean-Michel Matz), était vénéré à Paris par de grands universitaires bretons (Charles Vulliez) et une chapelle lui y était dédiée, sans doute dès la fin du XIV^e siècle et jusqu'à la fin du XVIII^e (Michel Debary). Mais il n'était guère prisé par les avocats et ne faisait « pas recette non plus dans les milieux intellectuels entourant les ducs de Bretagne » : on ne trouve dans les chroniques de la fin du Moyen Âge « que quelques éléments biographiques épars et sans intérêt » (Yves Coativy).

Et pourtant, « très vite, saint Yves devint de fait le bouclier spirituel du duché de Bretagne comme de ses habitants » (p. 13). Nombre de monuments (la cathédrale de Tréguier [Yves Gallet], le tombeau du saint [Louis Chauris, Christian Brunel], le reliquaire aujourd'hui conservé au Musée départemental breton de Quimper [Pierre-Yves Lambert], la chapelle Saint-Yves de Rennes [Daniel Leloup]) témoignent de « l'enracinement breton » du culte de saint Yves, tout comme les lieux de culte (Bernard Tanguy) et la diffusion du prénom Yves (Jean-Pierre Lethuillier).

¹ Jean LE MAPPIAN, *Yves de Tréguier*, Paris, 1981, et *Saint Yves, patron des juristes*, Rennes, 1997. – Jean-Christophe CASSARD, *Saint Yves de Tréguier. Un saint du XIII^e siècle*, Paris, 1992. – Yves-Pascal CASTEL, Job AN IRIEN, Bernard TANGUY, *Saint Yves en Finistère / Sant Erwan e Penn-ar-Bed*, Minihi Levenez, 2003.

La personnalité de saint Yves a donné naissance à une iconographie multiple qui apparaît comme un élément essentiel, parce que visible encore aujourd'hui, du culte qui lui a été rendu. Si sa popularité s'est rapidement propagée au-delà de la Bretagne, et jusqu'en Italie (Bertrand Frelaut), c'est naturellement en Bretagne que ses représentations sont les plus nombreuses, que ce soit sous forme picturale (Maud Hamoury) ou sculptée (Yves-Pascal Castel), avec notamment la représentation du saint entre le riche et le pauvre (Virginie Montarou, Philippe Hamon). Cette ferveur populaire a dépassé le simple « idéal en images » pour s'ériger en un véritable modèle de sainteté dans les classes privilégiées : le gentilhomme trégorrois Gabriel Calloët Kerbrat est le type même, au ^{XVII}^e siècle, de ces dévots qui ont choisi de suivre les traces de l'avocat des pauvres (Jean-Luc Bruzulier).

L'histoire de ce culte se prolonge jusque dans les temps contemporains. Si, en 1780, l'évêque de Tréguier, Augustin René Louis Le Mintier de Saint-André, originaire de Haute-Bretagne, commet l'erreur de vouloir supprimer la fête de saint Yves (Christian Kermoal), les fidèles continuent à honorer leur saint patron en participant au pardon de Tréguier (Georges Provost) où se juxtaposent – et parfois s'opposent – pratiques officielles et traditions populaires (Daniel Giraudon), et en chantant des cantiques à son adresse, en particulier le fameux *N'en euz ket enn Breiz* composé en 1883 par l'abbé Jean-François Le Pon (Fañch Morvannou). Saint Yves et son pardon inspirent aussi bien des peintres comme Mathurin Méheut et Yvonne Jean-Haffen (Denise Delouche) que des écrivains au premier rang desquels figure Ernest Renan (Jean Balcou), mais aussi Charles Le Goffic, Anatole Le Braz, Henri Queffélec (Jean-André Le Gall) ou Henri Pollès (Henri Le Bellec).

Il revenait à André Vauchez, pour le Moyen Âge, et à Dominique Julia, pour les

époques moderne et contemporaine, de tirer les conclusions et de faire la synthèse de ce colloque « riche et dense » (p. 343) qui permet de mieux cerner l'évolution du culte, l'originalité des représentations et la diversité des formes de mémoire d'Yves Hélori de Kermartin.

Tanguy Daniel

Franz STOCK. *La Bretagne, moments vécus / Breiz, pennadoù-amzer tremenet enni*. Tréflévénez, éd. Minihi Levenez, 2004, 21 x 15 cm, 224 p.

Franz Stock naît près de Dortmund en 1904, est ordonné prêtre en 1932, et termine sa brève existence en 1948 à Paris, à l'hôpital Cochin. De 1940 à sa mort, il s'est épuisé, physiquement et moralement, au service des prisonniers, français d'abord, allemands ensuite. Quand il n'en peut plus, que fait-il ? Apparemment, dès 1928, il vient en Bretagne aussi souvent qu'il le peut.

Dommage que F. Stock n'ait pas été connu plus tôt du grand nombre, d'autant que c'est aussi un écrivain et un peintre. Mais l'opinion (faut-il plutôt dire la rumeur ?) a parfois tendance à généraliser, et on ne peut pas dire que l'intérêt porté à la Bretagne, vers la même époque, par certains lettrés allemands, ait laissé de bons souvenirs.

F. Stock concrétise sa passion pour notre péninsule en publiant en 1943, *Die Bretagne-Ein Erlebnis*. L'ouvrage dont nous parlons dans ces lignes est la traduction, française sur une page, bretonne sur l'autre, du livre de F. Stock. J'ai une préférence marquée pour la première partie ; elle est plus subjective, et tient du récit de voyage (voyage intellectuel, certes, car on sent bien que l'auteur a beaucoup lu : Michelet, Renan...). La seconde partie, intitulée « Pages jaunies de l'histoire de Bretagne », est également étonnante, même si l'érudition de F. Stock fleure parfois la naphaline romantique ; cela nous vaut, de toute façon, à la fin de l'ouvrage, vingt-cinq pages

serrées de notes extrêmement bien documentées (signées F. Morvannou et Cédric Flatrès) qui viennent corriger et compléter certains avis de F. Stock.

Le texte français, dû à des collègues germanistes, est élégant. N'étant pas germaniste moi-même, je ne me risquerais pas à exprimer un avis à propos de leur travail de traduction.

Par contre, il est un autre artiste en son genre qui mérite d'être salué ici : l'auteur de la version bretonne, car il fallait oser se mesurer au lyrisme allemand, à son rythme, à son souffle, parfois un peu « kolossal ». F. Morvannou, puisque c'est encore lui, a tenté et tenu la gageure. Il est vrai qu'il n'en est pas à son coup d'essai. Il a publié, en 1991, la traduction bretonne de l'*Utopie* de Thomas More, à partir du texte latin original (n° 31-32-33 de la revue *Planedenn*, éd. Skol-Vreizh). Et, plus récemment, la réédition bilingue du *Roc'h toull* de J. Kerrien (éd. Armorica, 2000) n'était pas non plus sans chausse-trapes ; dans l'introduction de ce travail, F. Morvannou manifestait d'ailleurs des doutes et des scrupules à la Valéry Larbaud (*traduttore, traditore* !), ce qui était tout à son honneur. D'autres, bien moins armés pour l'épreuve, ont, ces dernières années, accablé le pauvre breton de l'adaptation souffreteuse d'œuvres qui les dépassaient. Ici, la traduction bretonne trouve sa propre respiration et son propre élan (un seul exemple : les poèmes des pages 62 à 66). On est loin du jargon cachectique ; la vieille langue sort grandie, revigorée de la redoutable confrontation.

Au total, on a donc un livre assez impressionnant : leçon de vie, leçons de langue et d'écriture. C'est presque trop : on en sort humble, et un peu jaloux à la fois de tant de talents, en se disant que, décidément, le Seigneur Dieu distribue ses grâces de façon bien personnelle. C'est, en tout cas, une jolie pièce de plus à l'actif de Minihi Levenez, et de sa bibliothèque bilingue.

Jean-Yves Plourin

Richard CAREW. *The Survey of Cornwall*. Edited by J. Chynoweth, N. Orme et A. Walsham. Exeter, 2004².

La Devon and Cornwall Record Society, dont on connaît les intéressantes publications³, vient de rééditer en fac-similé l'ouvrage de R. Carew, *The Survey of Cornwall*, paru à Londres en 1602. Cette réédition diffère de la plupart des reprints, en ce qu'elle est agrémentée d'une riche introduction (47 pages) et d'un index très complet (23 pages), qui donnent sur l'ouvrage et sur son auteur un éclairage du plus grand intérêt.

Richard Carew appartient à cette famille d'« antiquaires » britanniques, apparus à la charnière des XVI^e-XVII^e siècles (p. 17-23), à peine un peu plus tôt que les premiers amateurs bretons – les La Couldraye père et fils, Frotet de La Landelle, les Le Borgne (Gilles, Maurice et un peu plus tard Guy), etc. – et qui, tout comme ces derniers, étaient majoritairement issus de la classe médio-nobiliaire désignée en anglais par le mot *gentry* (p. 23-29) ; ils avaient souvent reçu le même type de formation à dominante juridique (p. 2) et pratiquaient la même approche de « terrain » (p. 5-6) venant compléter la documentation livresque ; mais, à l'exception des questions généalogiques et nobiliaires (p. 4), les centres d'intérêt des deux groupes ne se confondent guère et le traitement de l'information mis en œuvre dans un cas et dans l'autre témoigne de préoccupations nettement différenciées.

Ainsi Carew est-il surtout intéressé par des questions de nature économique, qui l'amènent par exemple à des considérations d'histoire naturelle, quand il évoque la ressource halieutique, et de géologie, à propos

² Prix : 30 £ port inclus, ouvrage à commander auprès de The Administrator, Devon and Cornwall Record Society, 7 Cathedral Close, Exeter EX5 5DP, Royaume-Uni.

³ Parmi lesquelles il faut citer le travail d'édition de N. Orme sur *Nicholas Roscarrock's Lives of the Saints : Cornwall and Devon*, Exeter, 1992.

des mines d'étain : la pêche et l'industrie minière sont d'ailleurs, avec l'agriculture, les activités humaines dont il est principalement rendu compte dans son ouvrage (p. 10), avec un enthousiasme et un goût du détail dont l'auteur avait bien pressenti qu'ils pourraient fatiguer son lecteur (f. 28 r°) ; mais il ne peut malgré tout s'empêcher, au moins « brièvement », de décrire les différentes variétés de poissons et de coquillages pêchés ou ramassés sur les côtes du Cornwall (ff. 28 r°-35 v°). De même, l'industrie minière et le travail des métaux, en particulier celui de l'étain, font l'objet d'un long développement (ff. 6 v°-16 v°). Les produits de l'agriculture et l'élevage sont également mentionnés avec un certain luxe de détails (ff. 19 r°-21 v°) ; mais c'est surtout le système de propriété et d'exploitation de la terre, qui fournit l'occasion à Carew d'administrer une leçon magistrale d'économie à son lecteur : l'augmentation brutale des prix de la terre qui s'observe à son époque serait, selon lui, la conséquence pour partie d'un accroissement de la population locale et pour partie d'une dilatation de la masse monétaire avec l'arrivée massive en Angleterre d'or et d'argent en provenance des Indes (f. 37 v°). Ainsi, Carew peut-il être considéré en l'espèce comme un précurseur de la pensée économique néo-libérale, qui repose (notamment) sur la théorie de la quantité de la monnaie.

En revanche (nous y reviendrons), Carew est beaucoup moins disert sur les mentalités, en particulier sur leurs démonstrations religieuses, empreintes de « superstitions » que réproue certainement ce protestant modéré mais convaincu (p. 38-40), ainsi que sur les autres facettes de la culture populaire, dont il est d'autant plus éloigné qu'il ne parle pas (ou mal) la langue cornique (p. 10). Du coup, son ouvrage peut apparaître à certains égards plus « sec » que les témoignages antérieurs de William Worcester et de John Leland qui ont également voyagé dans la région, respectivement en 1478 et vers 1540⁴ ; pour autant, il n'en constitue pas

moins une ressource de premier ordre pour l'historien du Cornwall, comme le soulignent ses modernes éditeurs (p. 15-16), mais aussi pour l'historien de la Bretagne en ce qu'il devrait donner matière à effectuer de fructueuses comparaisons entre les deux pays.

Ce que dit Carew de la « péninsularité » du Cornwall (ff. 3 r°-5 r°) peut en effet s'entendre à la même époque de la Bretagne : rôle économique important comme une étape sur les routes maritimes qui relient le pays de Galles, l'Irlande, l'Espagne, la France et les Pays-Bas ; moindre implication dans les différentes guerres civiles ; difficultés de communication routière avec le reste du royaume, et aussi avec la capitale, ce qui secondairement vient enchérir le coût des procédures, notamment à cause des frais de séjour ; lenteur de circulation des informations. D'autres similitudes sont manifestes, comme l'existence d'un grand nombre de pauvres réduits à la mendicité, parmi lesquels beaucoup d'Irlandais (ff. 67 r°-68 r°) ; et, presque aussi nombreux, les membres d'une petite noblesse locale, fiers de leurs origines qui parfois remontent à la conquête normande (ff. 63 r°-65 v°), mais contraints à l'occasion d'accepter, avec philosophie, des situations en dessous de leur état : ainsi l'héritier des Wideslades, qui se déplaçait de manoir en manoir, où il chantait des romances en s'accompagnant à la harpe, ce qui lui valut d'être surnommé « Sir Tristan » (f. 131 v°).

C'est certainement sur le terrain des pratiques culturelles qu'il conviendrait de mener un parallèle entre le Cornwall et la Bretagne, pour en retirer le maximum d'enseignements : la lutte et la soule, dont nous savons qu'elles étaient en vogue chez les Bretons du continent, l'étaient également chez ceux de l'île (ff. 73 v°-76 r°). Par

⁴ N. ORME, *The Saints of Cornwall*, Oxford, 2000, p. 14-15.

ailleurs, si Carew, comme nous l'avons dit, se montre assez réservé sur ce qui se rapporte au culte des saints, dont il retient essentiellement la dévotion à certaines fontaines sacrées, celle de sainte Nonn (ff. 122 v°-123 r°) ou celle de saint Keyne (ff. 129 v°-130 r°), il nous a néanmoins laissé de précieux témoignages sur les fêtes patronales (ff. 69 r°-71 r°) et surtout sur les représentations théâtrales de Vies de saints, désignées par le nom cornique *guary-miracle*, en anglais *miracle-play* (ff. 71 v°-72 r°) : Anatole Le Braz, dans son *Essai sur le théâtre celtique*, a largement mis à contribution les détails rapportés par Carew, qui se trouvent confortés par les indications figurant dans le manuscrit de *Beunans Meriasek* ; quant au terme *guary*, utilisé dans l'expression cornique *plan an guare*, qui désigne l'« aire du jeu », il est entré en composition des mots *gwarwyfa* et *goariva* qui désignaient, respectivement en gallois et en breton, le même lieu de la représentation théâtrale.

L'ouvrage de Carew recèle bien d'autres richesses pour le lecteur breton, qui y trouvera par exemple mention de Bécherel (f. 97 v°) et de Tréguier (f. 131 v°), dans des circonstances qui prouvent les relations de proximité entre les deux péninsules. Cependant, c'est le paragraphe sur le pays de « Lionnesse », englouti sous les flots (f. 3 r°), qui peut-être parlera le plus à son cœur : comme on le raconte également à propos de la mystérieuse Ker-Is, la mer avait eu raison ici de l'insolence des hommes, ne laissant émerger que les îles Scilly et Saint Michael's Mount ; il s'avère donc qu'avant même l'épisode douloureux de ses amours avec Iseult, le destin avait déjà frappé cruellement Tristan, en le privant de son royaume. Or, le géographe arabe Idrisi avait localisé le pays de Tristan sous le nom de « Leones » auprès de Douarnenez, où devait finalement le retrouver, avec sa sagacité habituelle, Bernard Tanguy⁵.

André-Yves Bourguès

[Yves Choquin (dir.)]. *Croix et Calvaires de Kerlouan*. Association Environnement et Patrimoine de Kerlouan, 2004, 44 p. ill.

En 1980, l'*Atlas des croix et calvaires du Finistère*, œuvre de l'abbé Yves-Pascal Castel, recensait 3 135 de ces monuments. Depuis cette date, des croix ont disparu, d'autres ont été déplacées, d'autres enfin ont été découvertes. Des érudits, des étudiants ont poursuivi le travail d'inventaire et il faudra un jour publier un complément à l'*Atlas*.

En attendant, sur le terrain, des amateurs passionnés travaillent à cette œuvre et font connaître le résultat de leurs recherches. C'est ainsi qu'Yves Choquin, président actuel d'Environnement et Patrimoine de Kerlouan (et membre de notre Société), a repris, avec l'aide d'Henri Kergroac'h, conseiller municipal, l'inventaire de sa commune. Des trente et une croix dénombrées par l'*Atlas*, il est passé à... cinquante-huit ! Comme on le voit, il reste du travail d'enquête sur le terrain à faire dans chaque commune.

La plaquette est un modèle du genre, et bien des auteurs pourraient s'en inspirer. Outre que la présentation matérielle est extrêmement soignée, avec une abondante illustration en couleurs (une ou plusieurs photographies de chaque monument), les textes, didactiques à souhait, permettent au lecteur non averti des choses de l'archéologie d'entrer sans difficulté dans ce monde particulier. L'inventaire proprement dit, qui donne pour chaque croix situation, dimensions et orientation, matériau, description, datation, est précédé d'une préface de l'abbé Castel, d'une présentation géologique et lithologique de Kerlouan par Louis Chauris, d'un développement très clair sur la signification des croix et calvaires. L'ouvrage se ter-

⁵ B. TANGUY, « Du Loonois du *Roman de Tristan* au Leones d'Idrisi : Douarnenez, patrie de Tristan », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 119-144.

mine sur un lexique, une brève bibliographie ainsi qu'un dépliant comportant une carte de situation des croix et le schéma d'un calvaire précisant les noms des différents éléments constitutifs.

Telle est cette invitation intelligente d'Yves Choquin à arpenter les routes et che-

mins de Kerlouan, « pour découvrir tous ces trésors de notre patrimoine⁶ ».

Tanguy Daniel

⁶ La plaquette est en vente à l'office de tourisme de Kerlouan au prix de 5 €.

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2004)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 31 JANVIER 2004

Quimper

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

I. Assemblée générale

Rapport d'activité de l'année 2003. – Le président présente le rapport d'activité de la Société au cours de l'année 2003. Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1 558 personnes, soit 1 432 personnes physiques et 126 personnes morales (sociétés correspondantes, bibliothèques, universités...). Il a été enregistré 31 *Adhésions* ; 71 membres ont été retirés du fichier, suite à des changements d'adresse (8), des démissions (14), des non- paiements de cotisation (41), des décès (8). Ont été signalés à la Société les décès de M^{mes} Marie-Yvonne Rimbert et Annie Le Men, du docteur Marcel Bourlès, de M. l'abbé Yves Péron, de MM. Jean Souliman, Christian Le Roux, Yves Daoudal et Yves Bozec. La Société a enregistré, par rapport à 2002, une baisse du nombre de cotisants (- 62) et d'*Adhésions* (- 22). Cette érosion est un phénomène qui touche actuellement toutes les sociétés savantes, malheureusement vieillissantes.

Huit séances d'études se sont tenues à Quimper (3), Brest (2), Morlaix (1)

Quimperlé (1), Saint-Pol-de-Léon (1). Les communications ont traité de sujets variés : les ateliers de sculpteurs de la marine à Brest (M. P. Roger), les représentations emblématiques des évêchés bretons (M^{me} M. Fabre), l'enseignement agricole et secondaire dans le Finistère (M^{les} D. Prat et D. Ferrec), le phare du Four (M. J.-C. Fichou), les élites urbaines de Basse-Bretagne (M. Ph. Jarnoux), Saint-Melaine de Morlaix et ses architectes (M^{me} M. Billon).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres du conseil d'administration et ont bénéficié du concours de membres de la Société et d'intervenants extérieurs : en mai, de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom à Rumengol ; en juin, à Roscoff et à l'île de Batz ; en août, dans les monts d'Arrée ; en septembre, à Quimperlé et en forêt de Carnoët. Elles ont été suivies par un très nombreux public, atteignant parfois près de cent cinquante personnes.

Des membres du conseil d'administration ont participé aux travaux de la commis-

sion départementale des objets mobiliers, aux travaux de l'Institut culturel de Bretagne, de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne (réunion annuelle à Rennes et congrès de Clisson), ou encore du CIRDomoC (journée d'étude annuelle à Landévennec).

La composition du conseil d'administration et celle du bureau demeurent inchangées. Le conseil d'administration s'est réuni à Châteaulin à deux reprises, le 21 juin et le 23 novembre 2003. À cette dernière réunion ont participé vingt-deux des vingt-quatre membres du conseil. Quant au bureau, il s'est réuni au Faou, à trois reprises, le 21 mai, le 5 novembre et le 13 décembre 2003. Sur les treize membres qui le composent, douze étaient présents en mai, treize en novembre, onze en décembre.

Les charges financières de la Société s'étant considérablement accrues, en raison, d'une part, du coût de l'impression et de l'expédition du *Bulletin*, d'autre part, de l'extinction, depuis le 15 mai 2002 des exonérations fiscales attachées à la création d'un premier emploi salarié, le conseil d'administration a dû se résoudre à une sensible augmentation de la cotisation annuelle, qui a été portée à 35 € pour une personne seule, 37 € pour un couple. Elle a été maintenue à 15 €, pour les étudiants. Il a été, d'autre part, décidé d'instituer, pour les membres qui y consentiraient, une cotisation de soutien fixée à 50 € ou plus. La participation financière forfaitaire pour les excursions décidée lors du conseil d'administration du 23 novembre 2002 reste inchangée : 25 € en voiture particulière avec le repas, 30 € en car avec le repas, 10 € pour l'excursion seule.

Mis à disposition de la Société par la ville de Quimper le 18 novembre 2002, soit un an après les inondations, le local, situé au 8C rue des Doves, devait ouvrir à la fin de février 2003. Cette ouverture a été retardée, à la suite de la présence possible de mэрule, par une expertise sanitaire, réalisée le 28 mai 2003, expertise qui s'est révélée, fort heu-

reusement, négative, et par suite également de problèmes d'ordre technique et autre. Le déménagement des ouvrages stockés sur le pôle universitaire n'a pu être effectué que le 17 novembre. L'ouverture du bureau au public interviendra à partir du 2 février 2004. Des permanences y seront assurées par Anne Brignaudy chaque jour, du lundi au jeudi inclus, de 14 heures à 17 heures. L'occupation du local devrait contribuer, enfin, à améliorer sensiblement le fonctionnement de la Société.

Accessible par les adresses www.lefinistere.org ou www.le-finistere.org, le site Internet de la Société, créé en 2001 par Yvon Autret, qui en assure le fonctionnement et le développement, continue de s'étoffer. On peut y trouver, outre la présentation de la Société, le programme des séances et des excursions, des reportages photographiques sur les excursions, la liste des publications, des résumés d'articles publiés dans le *Bulletin*. D'autre part, Yvon Autret poursuit la numérisation des *Bulletins*. En un an, dix ont été numérisés. La totalité des années 1970-2002 sera numérisée avant la fin de 2005, l'ensemble de la collection d'ici à 2008. On pourra se procurer les *cédérom* des *bulletins* numérisés au prix de 20 € l'unité, port compris.

Le tome CXXXI, année 2002, du *Bulletin* est paru à la fin du second semestre 2003. Volume de 635 pages, illustré de 180 photographies, dessins, cartes et plans, il contient, outre ses chroniques habituelles et son abondante bibliographie, seize articles de fond, rédigés par dix-huit auteurs différents, ainsi que douze comptes rendus d'ouvrages. Les articles proposés ont été soigneusement examinés par le comité de lecture, qui a rendu un avis motivé sur chacun d'eux avant leur publication.

Réalisée par M. Tanguy Daniel, la *Table analytique* décennale, couvrant la période 1992-2001, a été publiée en décembre 2003.

Retenu par le conseil d'administration, un autre projet éditorial sur « les vitraux de

la cathédrale de Quimper », auquel collaborent Jean-Pierre Le Bihan, Anne Brignaudy, Yves-Pascal Castel, Tanguy Daniel et Jean Kerhervé, est programmé pour la fin de 2004 et fera l'objet d'une coédition avec les Presses universitaires de Rennes.

Cinq mémoires de maîtrise d'histoire étaient en compétition pour le prix décerné par la Société à un travail de recherche de qualité réalisé par un étudiant, prix d'un montant de 500 €. Il a été attribué à Christophe André, pour son mémoire de maîtrise d'histoire intitulé *Le Rouge et le Noir. La Terre dans le Finistère*, sous la direction de M^{me} Anne de Mathan, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale. Des mentions spéciales ont été, d'autre part, décernées à Anne-Sophie Durand, pour son mémoire intitulé « *L'Union du peuple et du prélat* ». *Entrées solennelles et funérailles des évêques de Quimper dans leur cité épiscopale de 1840 à 1946*, et à Allain Arnaud pour son mémoire intitulé *L'image impossible : Morlaix sans son viaduc. Représentation iconographique, littéraire, usuelle de la ville de Morlaix dans la première moitié du XIX^e siècle*, mémoires dirigés par M^{me} Marie-Thérèse Cloître, professeur d'histoire moderne à l'université de Bretagne occidentale.

Rapport financier. – Présenté par M. Serge Duigou, trésorier de la Société, le rapport financier pour l'année 2003 présente un solde négatif de 42 672,93 €. Cet important déficit se répartit comme suit : 20 645,35 € en section de fonctionnement ; 22 226,58 € en section d'investissement (dû essentiellement à l'achat du matériel de bureau du nouveau local). Ce dernier déficit est à relativiser dans la mesure où le bilan financier de 2002 était positif du fait de la prime d'assurances (33 415 €) versée à la suite des dégâts provoqués par les inondations de décembre 2000. Mais le déficit de fonctionnement est très préoccupant et doit conduire notre Société à prendre des mesures concrètes pour retrouver l'équilibre. La Société doit notamment augmenter

le nombre de ses adhérents ; il en va de sa survie financière et de son dynamisme.

Par ailleurs, le total des subventions dont a bénéficié la Société est de 12 892 €. Les dépenses d'imprimerie s'élèvent à 33 575 € (Bulletin : 28 995 € ; Table : 4 580 €). Les charges de personnel représentent 22 885 €. Les dépenses et rentrées des excursions sont équilibrées.

Le président soumet au vote de l'assemblée le rapport d'activité et le rapport financier. Les rapports sont adoptés à l'unanimité. Le président remercie les adhérents présents de leur soutien et procède à la remise du prix de la Société à Christophe André.

II. Séance ordinaire

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Jean-Luc DEUFFIC, de Saint-Denis, présenté par MM. l'abbé Yves-Pascal Castel et Bernard Tanguy ;

– M^{me} Marie-Josée LE GUILLOU, de Plonévez-du-Faou, présentée par MM. Guy Leclerc et Bernard Tanguy ;

– M^{me} Marie-Yvonne SCOARNEC, de Plogoff, présentée par MM. l'abbé Yves-Pascal Castel et Bernard Tanguy ;

– M^{me} Marie-Pierre URIEN, retraitée, de Saint-Thégonnec, présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président présente les ouvrages de Jean-François Douguet, *Le Stangala*, publié dans *Les Cahiers d'Arkae*, n° 1, Ergué-Gabéric, 2003, 63 p., et de François CADIC, *Histoire populaire de la chouannerie en Bretagne*, Les Œuvres de François Cadic, réunies et présentées par Fañch Postic, préface de Roger Dupuy, Rennes, Editions Terre de Brume-Presses universitaires de Rennes, 2003, 2 vol., 601 et 598 p.

Expositions. – Sont annoncés le Salon de la restauration et du patrimoine, Saint-Vougay, Château de Kerjean, 31 janvier et 1^{er} février 2004 ; l'exposition « Les Vikings », abbaye de Daoulas, du 14 mai au 14 novembre 2004 ; l'exposition « La cartographie maritime », mairie de L'Hôpital-Camfrout et association « Dec'h, Hizio, Warc'hoazh », du 24 janvier 2004 au 12 février 2004.

Congrès. – Le congrès annuel des sociétés historiques de Bretagne se tiendra à Sarzeau (Morbihan) les 9, 10 et 11 septembre 2004 et aura pour thèmes « la presqu'île de Rhuys » et « le monde rural ».

Les vitraux de la cathédrale de Quimper, par l'abbé Yves-Pascal Castel. – Présenter les vitraux « modernes » de la cathédrale Saint-Corentin, la grosse moitié des soixante-neuf baies historiées de l'édifice, c'est évoquer les créations qui ont succédé au vandalisme révolutionnaire acharné à détruire les fenêtres basses où ne subsiste pas la moindre pièce de verrerie ancienne. Le « Registre » de Boisbilly, conservé aux Archives de l'évêché, établi vers 1770 par le syndic du chapitre, aurait pu nous donner une idée de ce qu'étaient ces vitraux, mais l'in-folio inachevé ne contient que le cadre des remplages de pierre, le contenu restant vide.

La campagne « moderne » a commencé, sous l'épiscopat de M^{gr} Sergent (1855-1871), par deux œuvres commandées à Lobin de Tours, aux entrées du déambulatoire, la « Présentation des flèches de Saint-Corentin à la Vierge par M^{gr} Graveran » et *L'Éducation de la Vierge Marie*. En 1868, l'évêque demande une *Nativité aux bergers* pour la chapelle absidale, son mécénat ayant été relayé parmi d'autres par celui de M^{me} Louise de Bonnemaison pour la « Vie de Saint Frédéric ». L'année de la mort du prélat, en 1871, on pose les dernières verrières du règne. « Présentation de Julien Maunoir à M^{gr} du Louët par Michel Le Nobletz »,

« Donation du Rosaire avec les quinze mystères », en accord avec la dévotion mariale du prélat. De son côté, la *Libération de saint Pierre* est une claire allusion à la condition toute récente du souverain pontife qui, à la suite de la prise de Rome, se considère comme prisonnier au Vatican, après la spoliation des États pontificaux.

Un des grands artisans de cette période est Émile Hirsch. D'origine juive, l'artiste du portrait de René Sergent qui trône dans la salle du conseil de l'évêché a fourni plus de la moitié des vitraux du XIX^e siècle. Il s'est éteint, en 1904, à Lambézellec, où il est inhumé.

La meilleure manière de juger des œuvres étant la visite *in situ*, la conférence s'est continuée à la cathédrale, devant quelques baies. En plus des vitraux évoqués plus haut, on s'est arrêté, entre autres, dans la chapelle des Tréanna devant le vitrail de *l'Immaculée Conception* posé au temps du curé Coat, avant de passer à la chapelle absidale, « Belle jardinière » de la *Nativité* de Steinheil, *Communion* et *Dormition de la Vierge*, « Donation du roi Gradlon », « Vœu du comte Alain Canhiart ». On termina par les vitraux plus ou moins récents qui marquent une rupture avec tout ce qui s'est fait précédemment. En 1952, au temps de M^{gr} André Fauvel, le damier d'Hubert de Sainte-Marie, de Quintin, « Missions de Michel Le Nobletz et de Julien Maunoir ». En 1981, sous M^{gr} Francis Barbu, le « *Baptême de Jésus*, symbolique de l'eau » dans le baptistère, page finement colorée de l'atelier parisien de Grüber. Enfin, en 1993, du temps de M^{gr} Clément Guillon, la « Vie du frère cordelier quimpérois nommé Santic Du » (saint Jean Discalcéat), page quasi surréaliste due à la sensibilité d'Anna Stein. (Y.-P. Castel).

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2004

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Adhésions. – Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} François BRÉLIVET, enseignants (E.R.), de Plougastel-Daoulas, présentés par M^{mes} Denise Guidou et Anne-Marie Quéinnec ;

– M^{me} Marie-Louise COQUIL, retraitée, de Brest, présentée par M^{mes} Henri Jannès et Maryvonne Joncour ;

– M^{me} Marie-Thérèse DURAND, de Quimper, présentée par MM. Bernard Tanguy et Guy Leclerc ;

– M^{me} Valérie LOOTEN-LACOUDRE, de Fouesnant, présentée par M^{me} Mad Danguy des Déserts et M. Daniel Collet ;

– M. David MADEC, responsable de communication au ministère de la Culture, de Paris, présenté par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Rudi VAN THIELEN, guide conférencière, de La Forêt-Fouesnant, présentés par MM. Michel Bozec et Serge Duigou.

Bibliographie. – Le président présente l'ouvrage de Bernard de Parades, Christian Morvan, Fañch Postic et Patrick Malrieu, *Matilin an Dall. Deux siècles de musique bretonne. La renaissance d'un mythe*, Mellac, Les amis de Bernard de Parades, 2003.

Expositions. – Deux expositions sont annoncées : « Matilin an Dall et l'invention du folklore », à Mellac, manoir de Kernault, du 21 février au 6 juin 2004 ; « La pierre tatouée. Regards sur la sculpture romane en Bretagne », photographies de Jean-Pierre

Gestin, à Plounéour-Ménez, abbaye du Relec, à partir du 14 février 2004.

Colloque. – Un colloque consacré à Trémazan, aura lieu à Brest, faculté Victor-Segalen, les 10, 11, 12 juin 2004.

Local. – Situé au 8 C, rue des Douves, le local de la Société est occupé depuis le 2 février. M^{lle} Anne Brignaudy y assure des permanences pour le public, de 14 heures à 17 heures, du lundi au jeudi.

La mort en Gaule romaine, par M. Patrick Galliou, professeur à l'université de Bretagne occidentale. – Poursuivant l'étude des sépultures et pratiques funéraires romaines d'Armorique (P. GALLIOU, *Les Tombes romaines d'Armorique*, Paris, 1989), nous avons étendu notre champ d'investigation à l'ensemble de la Gaule.

Les textes antiques, tout comme les données de la paléoanthropologie, révèlent une population globalement fragile, sans cesse menacée, dans ses parties les plus faibles (enfants, femmes en couches, personnes âgées), par des maladies infectieuses ou dégénératives contre lesquelles la médecine du temps était totalement impuissante. Les disettes, la malnutrition, venaient encore accroître ces dangers et réduire une espérance de vie déjà bien médiocre. Il n'est donc pas étonnant que la mort et ses signes patents aient occupé une part importante de l'espace collectif et de la conscience des Gallo-Romains.

L'archéologie ne nous renseigne guère sur les derniers moments de ceux-ci et sur les instants suivant immédiatement le décès ;

elle révèle toutefois des différences marquées entre pauvres et riches, que marque, par exemple, la présence des vestiges de lits d'exposition dans les sépultures les plus richement fournies. Elle montre aussi que tout habitat de quelque importance (ville, bourgade, communauté rurale) était dotée d'un champ des morts, situé à l'extérieur de celui-ci, comme le voulait la loi. Dans les villes et les agglomérations secondaires, ces nécropoles étaient toujours placées à l'extérieur du territoire urbanisé, généralement le long d'une des routes menant à ce dernier. Dans les campagnes, en revanche, il est plus malaisé, en raison de la dispersion de l'habitat, d'attribuer un cimetière à tel ou tel ensemble bâti. On voit néanmoins que, dans les grandes *villae*, le cimetière des maîtres, souvent ordonné sur un point élevé d'où il pouvait être vu de la résidence et pourvu d'une parure monumentale, se distingue dans la topographie générale de celui des domestiques et des ouvriers agricoles.

En Gaule romaine, les défunts étaient incinérés ou inhumés, ce qui n'exclut pas, parfois, l'existence d'autres pratiques. Dans le premier cas, le corps, placé sur un bûcher, était réduit par le feu. Pendant ce temps, les parents et amis, réunis, partageaient un repas funèbre, dont la vaisselle était rituellement brisée et jetée dans les flammes. Une partie des ossements était ensuite récupérée, soigneusement lavée et placée dans un récipient fermé (urne de terre cuite, de pierre, de verre, de métal, coffret de bois, etc.) qui était déposé dans une fosse creusée dans le substrat, l'espace entre l'urne et les bords de celle-ci étant comblé par les restes du bûcher et des offrandes diverses, la tombe étant ensuite refermée. Dans le cas des inhumations, le corps, habillé et souvent paré, était installé, généralement allongé sur le dos, dans un

linceul ou un réceptacle fermé (cercueil de bois, sarcophage de pierre, de plomb, de tuiles, etc.), lui-même déposé dans une fosse. Contrairement à une opinion fort répandue, l'inhumation ne signale pas les progrès du christianisme et fut la pratique funéraire normale, tout au long de l'époque romaine, dans diverses régions (Bassin parisien, par exemple).

Cette ubiquité des pratiques funéraires globales masque une très grande variété des pratiques de détail, où se mêlent, en une mosaïque presque indéchiffrable, traditions locales ou familiales, influences allogènes, évolutions chronologiques. La variété, d'un cimetière à l'autre, mais aussi à l'intérieur d'un même ensemble funéraire, des monuments surmontant la sépulture et aussi des offrandes placées dans celle-ci souligne l'absence de norme générale qui eût régi la totalité des rites de la mort.

La présence, dans la plupart des tombes, d'objets et d'aliments, le décor de certains mausolées, les épitaphes soulignent cependant la croyance généralisée en une vie dans l'au-delà, très probablement dans les espaces souterrains auxquels la sépulture donnait accès. Entrant en communication avec les effrayantes divinités de l'Érèbe, les défunts acquéraient dès lors une puissance éventuellement maléfique, qu'il fallait circonscrire en assignant le mort à sa « demeure certaine » par divers rites magiques (enclouement, etc.) et en lui offrant des sacrifices, lors de cérémonies propitiatoires tenues à des moments choisis de l'année. Pleuré par les siens, mais aussi craint par le pouvoir qu'il avait de « revenir », le défunt était ainsi intégré dans la vie quotidienne et dans le cycle sans cesse renouvelé de l'existence humaine. (Patrick Galliou).

SÉANCE DU 27 MARS 2004

Quimperlé

Présidence de M. Alain Pennec, secrétaire

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Michel BERLON, retraités, de Landunvez, présentés par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M^{lle} Anne Brignaudy ;

– M. et M^{me} Robert BROCHEC, retraités, d'Albi, présentés par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Jacques BUTTET, colonel (E. R.), de Guissény, présenté par M^{me} Anne-Marie Goasguen et M. Gustave Jourden.

Bibliographie. – Le président de séance présente un ouvrage de Serge Duigou, *Nos ancêtres auvergnats. L'immigration auvergnate en Bretagne*, Quimper, éditions Ressac, 2004, 56 p., et un autre de Fañch Broudig, *Eun dra bennag a zo da jeñch er bed. Emile Masson ha Brug 1913-1914*, Brest, Brud Nevez, 2003, 330 p.

Expositions. – Deux nouvelles expositions sont annoncées : « Parlons du breton ! », au musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc, du 19 mars au 16 mai 2004 (dernière présentation de cette exposition itinérante) ; « Louis Delachenal, céramiste (1897-1966) », à Rennes, musée de Bretagne, du 13 mars au 31 octobre 2004.

Le recensement du patrimoine dans le Finistère par le Service régional de l'Inventaire : bilan, exemples récents et perspectives, par M^{me} Christel Douard, ingénieur d'études au Service régional de l'Inventaire. – Créé en Bretagne en 1964, l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France a une mission de recherche et de documentation à l'échelle du territoire natio-

nal. Son objectif essentiel est la constitution d'une documentation scientifique homogène – dossiers descriptifs, plans, photographies, bibliographies et archives – sur l'architecture et les objets dont les musées et le service de l'archéologie n'ont pas la charge. Ce vaste champ d'investigation concerne l'ensemble du patrimoine architectural et mobilier entre l'an 1000 et 1940, voire jusqu'à nos jours. À partir de méthodes et de principes d'analyse scientifiques, les prospections topographiques, canton par canton, ou thématiques (orfèvrerie, vitrail, manoir), nourrissent, au niveau régional et national, d'importantes bases de données et aboutissent à la restitution des résultats sous des formes diverses, notamment expositions et publications (*Cahiers du patrimoine*, *Images du patrimoine*, *Itinéraires du patrimoine*). La documentation est consultable au Centre de documentation du patrimoine (DRAC, Rennes) et sur les bases de données du ministère de la Culture (Mérimée pour l'architecture, Palissy pour les objets mobiliers). Le service régional de l'Inventaire, rattaché à la direction régionale des Affaires culturelles de Rennes, est composé d'une trentaine de personnes dont une dizaine de chercheurs (conservateurs, ingénieurs, chercheurs associés) ainsi que de photographes, dessinateurs et informaticiens. Les différentes opérations, topographiques, thématiques ou ponctuelles, sont menées en collaboration avec des collectivités territoriales ou l'Université, dans un contexte global qui a vu, au cours des quarante ans d'existence du service, un élargissement notable du champ patrimonial.

Le département du Finistère, dès la création du service, a fait l'objet de campagnes de recensement ; les résultats concernant le canton de Carhaix-Plouguer ont été publiés en 1969 dans deux volumes de la série « Inventaire topographique », dans une collection nationale du ministère. D'autres ouvrages thématiques, publiés dans la collection « Cahiers du patrimoine », comme *Le manoir en Bretagne, 1380-1600* (1993) ou *Les orfèvres de basse Bretagne* (1994) traitent largement du patrimoine finistérien, tout comme des publications spécifiques telles que les « Itinéraires du patrimoine » qui, assorties de CD-Rom, sont destinées à faire le lien entre la recherche et l'enseignement scolaire (*Architecture et mobilier religieux. Eglise paroissiale Saint-Audoën, Rosnoën* (1998) et *Bretagne, architecture rurale et société* (2000)). Enfin, on peut signaler la publication, dans la collection « Images du patrimoine », de trois ouvrages sur le patrimoine départemental : *Les Châteaux du Haut-Léon* (1987), *Le Faou* (1998) et *Quimperlé* (2002).

Jusqu'à ce jour, onze cantons ont fait l'objet d'un recensement systématique : Carhaix-Plouguer, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Douarnenez, Le Faou, Plogastel Saint-Germain, Plouescat, Plouzévédé, Pont-Croix, Quimperlé, Saint-Pol-de-Léon. L'aire d'étude actuellement en cours concerne le canton d'Arzano (Arzano, Guilligomarc'h, Locunolé, Rédéné). Au total, le service régional de l'Inventaire conserve 23 000 clichés photographiques sur le patrimoine finistérien ; environ 3 000 édifices sont recensés dans la base Mérimée (architecture) et environ 6 000 objets mobiliers dans la base Palissy, sans compter environ 7 000 fiches de pré-inventaire. Le Centre de documentation du patrimoine à Rennes, ouvert au public, abrite onze mètres linéaires d'ouvrages et de périodiques dont le catalogue est versé dans la base Malraux.

Le patrimoine du canton de Quimperlé. -

La démarche méthodologique d'un inventaire topographique a été présentée à partir d'une centaine d'illustrations concernant cette dernière opération en cours d'achèvement. 300 édifices et 270 objets mobiliers ont été recensés, illustrés par 2 788 images numérisées et complétés par 27 relevés d'architecture et 300 références documentaires (archives, bibliographie). Le territoire étudié se distingue par un patrimoine très diversifié représentant toutes les périodes et quasiment toutes les catégories d'œuvres : mégalithes et manoirs, bâtiments industriels et conventuels, villas balnéaires et ponts, maisons rurales et phares, statues et peintures, écoles et chapelles, monuments aux morts et pièces d'orfèvrerie. Il s'agit d'un secteur placé historiquement à cheval entre deux évêchés, Cornouaille et Vannes, entre deux orbites urbaines, Quimper et Lorient, réalités qui ont durablement façonné le patrimoine. Les parentés ont été observées entre Quimperlé et des territoires limitrophes déjà étudiés par l'Inventaire, tels les cantons de Pont-Scorff, Arzano ou Le Faouët.

Le pays de Quimperlé porte l'empreinte d'une cité devenue un centre spirituel et économique qui fait naître des témoins majeurs de l'architecture civile et religieuse dont l'intérêt dépasse largement le cadre départemental. Le recensement a révélé certains aspects peu explorés du patrimoine bâti et mobilier, tout en le situant dans un contexte plus large. La ville, Quimperlé, véritable conservatoire de la demeure urbaine, possède aussi l'unique hôpital de type médiéval de Bretagne. L'importation d'œuvres de qualité et l'appel à des artisans, artistes et architectes extérieurs montrent l'importance des contacts et des échanges. La qualité des paysages urbains, ruraux, forestiers et côtiers n'a cessé d'inspirer artistes et peintres de renom. Le Pouldu, avec ses villas et ses hôtels de voyageurs, figure parmi les premières stations de villégiature établies dans le Finistère.

Ainsi, la position charnière de ce bassin patrimonial bigarré et pluriel, à la fois cornouaillais et vannetais, se traduit-elle par l'ouverture aux influences multiples dont le patrimoine, le plus illustre comme le plus modeste, porte les traces.

La présentation d'un « dossier électronique », appuyée sur l'exemple de la commune de Tréméven, permet d'entrevoir les nouvelles méthodes désormais appliquées au recensement et à la restitution des données

patrimoniales par le service régional de l'Inventaire. Une première dans le département, les données rassemblées sur le canton de Quimperlé, assorties d'une localisation cartographique informatisée, sont restituées, sous forme de CDRom, aux communes où elles seront consultables. Une mise à disposition plus large des résultats, après le versement dans les bases du ministère de la Culture (illustrations incluses), est en cours d'élaboration (Christel Douard).

SÉANCE DU 24 AVRIL 2004

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la société :

– M^{me} Muriel AUTRET, traductrice d'anglais, de Ploemeur, présentée par MM. Hervé Glorennec et Jean Toulhoat ;

– M. et M^{me} Fabrice MARQUANT, enseignants, du Tréhou, présentés par MM. Jean Kerhervé et Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Guy SCELO, infirmière et commerçant, de Quimperlé, présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et Hervé Glorennec.

Bibliographie. – Le président présente un ouvrage de sœur Maryvonne (Morlaix, le Carmel), *L'Ordre du Carmel en Finistère de 1353 à nos jours*, Treflévénez, Minihi Levenez, 2004, 191 p., et un autre de Barry Cunliffe et Patrick Galliou, *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor, volume I, Le site : Le Yaudet, dans l'histoire et la légende*, Oxford University

School of Archaeology (Monograph 58, Institute of Archaeology, University of Oxford) - Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2004, 301 p.

Expositions. – Sont annoncées : « Utopie et espace bâti », à Saint-Vougay, château de Kerjean, du 3 avril au 31 octobre 2004 ; « Nous sommes faits pour habiter », à Saint-Vougay également, château de Kerjean, du 18 juin au 31 octobre 2004 ; « Îles de la mer d'Iroise », par Morvan Le Guédès, à Pleyben, maison du Patrimoine, du 9 au 30 avril 2004.

Bilan des cinquante dernières années d'archéologie préhistorique en Bretagne, par Michel Le Goffic, archéologue départemental du Finistère. – La communication de M. Le Goffic s'inscrit, comme la prochaine excursion consacrée aux mégalithes du Léon occidental,

dans le cadre de la célébration du centenaire de la Société préhistorique française.

Évoquer un tel sujet revient pratiquement à faire le bilan d'une équipe de recherche du CNRS, l'actuelle UMR (Unité mixte de recherche) n° 6566 (Civilisations atlantiques et archéosciences) qui s'appelait auparavant Unité propre de recherche n° 403 et jadis équipe de recherche n° 27, à laquelle il faut adjoindre la direction des Antiquités de Bretagne, devenue service régional de l'Archéologie, et une poignée d'amateurs correspondants et fouilleurs qui ont vu leur cercle s'élargir à partir des années 1980.

Cependant, il ne faut pas oublier que l'archéologie est une discipline assez récente et qu'avant le XIX^e siècle, les origines de l'homme se situaient seulement quelques millénaires avant la naissance de Jésus-Christ, conformément au texte de la Bible. En 1846, Boucher de Perthes publia les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, ouvrage dans lequel il montrait la contemporanéité d'outils façonnés par l'homme et d'ossements d'espèces disparues. Son ouvrage ne fut pas pris au sérieux car Cuvier avait affirmé, quelques années auparavant, qu'il n'existait pas d'homme fossile. Pourtant, quelque temps plus tard, en 1864, sur le célèbre site de la Madeleine, Édouard Lartet découvrit une gravure de mammoth sur une lame d'ivoire, prouvant ainsi l'existence de l'homme au temps des mammoths. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, qui fut durant neuf ans inspecteur des Douanes à Morlaix et fouilla quelques mégalithes entre 1816 et 1825, devint alors l'un des grands fondateurs des principes qui allaient conduire à l'archéologie, mot qui ne fut guère usité qu'à partir du XX^e siècle. En effet, avant que les « antiquaires » du XIX^e siècle ne se mettent à fouiller les sites, les vestiges des civilisations qui nous ont précédés nous étaient connus par des relations de voyages ou de simples observations de terrain et sont l'œuvre de Bretons ou de voyageurs ; quelques noms viennent immédiatement à

l'esprit : le président de Robien, Cambry, La Tour d'Auvergne, le chevalier de Fréminville, Bachelot de La Pylaie... Certains ouvrages furent illustrés de gravures fort intéressantes, comme celui du baron Taylor. L'histoire de l'archéologie en Bretagne nécessiterait un ouvrage qui mettrait en lumière les apports de chaque intervenant et l'émulation qui régnait dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec la naissance de multiples sociétés savantes.

Le titre de cet exposé est « Bilan des cinquante dernières années d'archéologie en Bretagne » et aurait tout aussi bien pu s'intituler « Bilan du dernier siècle d'archéologie en Bretagne » qui aurait mieux correspondu avec les manifestations de cette année 2004 orchestrées par la Société préhistorique française qui fête cette année son siècle d'existence. En fait, lorsque l'on se plonge dans les publications du début du XX^e siècle, du moins en ce qui concerne la Bretagne, on constate un très net ralentissement de la recherche, notamment en ce qui concerne le Finistère, après les décès de Paul du Chatellier en 1911 et des commandants Bénard (dit le Pontois) en 1919, Devoir en 1926, Morel en 1927. Quelques chercheurs étrangers à la région, voire au pays, vinrent fouiller certains sites (Marthe et Saint-Just Péquart, James Miln, Mortimer Wheeler, Sir Robert Mond), reflet d'un certain désintérêt momentané de la communauté archéologique locale de l'époque.

L'un des grands événements du milieu du XX^e siècle a été le vote de la loi du 27 septembre 1941, portant réglementation des fouilles archéologiques. Cette loi fut validée par ordonnance du 13 septembre 1945 puis modifiée par la suite à diverses reprises et, tout dernièrement, par l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine.

Le CNRS fut créé sous l'égide de Jean Perrin en 1939. À partir de 1945 Pierre-Roland Giot eut la responsabilité de promouvoir le renouvellement de la préhistoire et de la protohistoire armoricaines et c'est

ainsi qu'est né le Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricain. Pendant de longues années, il eut également la responsabilité des circonscriptions des Antiquités préhistoriques de Bretagne et des Pays-de-la-Loire.

La loi de décentralisation de 1983 s'est accompagnée d'un développement des services d'archéologie de collectivités. C'est ainsi que le département du Finistère a créé un poste d'archéologue départemental dont le recrutement a été réalisé en avril 1983. L'AFAN (Association pour les fouilles archéologiques nationales), créée une dizaine d'années plus tôt, s'est considérablement développée pour accueillir en son sein dans les années 1980 plus de mille contractuels avant d'être transformée en INRAP (Institut national de recherche archéologique préventive).

Devant un fait archéologique, qu'il s'agisse d'une peinture ou d'une gravure rupestre, d'un outil, d'une structure..., une des questions qui vient immédiatement à l'esprit est : de quand date-t-il ? L'archéologue s'est ainsi évertué de dater. Les premières méthodes utilisées se basent sur la datation relative. L'une des méthodes les plus anciennement utilisées et qui l'est encore, est la typologie, basée sur la comparaison avec des formes connues et datées avec les limites que cela comporte. En archéologie, on applique les principes fondamentaux de la géologie historique dont l'élément capital est la stratigraphie. L'ordre de superposition des couches de terrain dans lesquelles se trouvent des objets archéologiques et les vestiges est à la base de la chronologie. En Loire-Atlantique, dès 1875, René Kerviler fut un précurseur en essayant de dater les différentes couches provenant de la sédimentation estuarienne de la Loire lors de la construction des bassins de Saint-Nazaire. Trois ans plus tard, Gerhard de Geer étudia la sédimentation des lacs glaciaires grâce au comptage des varves et, au prix d'un long travail, il réussit à remonter jusqu'à 12 000 ans avant le présent.

La datation absolue est le résultat du perfectionnement de techniques de laboratoire et les archéologues sont grandement redevables à Willard Frank Libby qui, en 1946, mit au point la méthode du ^{14}C .

Le ^{14}C (isotope radioactif du ^{12}C) est produit dans la haute atmosphère par bombardement cosmique à taux quasi constant ($^{14}\text{N} + \text{neutron} \rightarrow ^{14}\text{C} + ^1\text{H}$) et se trouve mélangé au CO_2 et passe, grâce à la photosynthèse, dans tout organisme vivant. Dès que la matière organique est fossilisée, sa teneur en radioactivité décroît, la période de demi-vie du ^{14}C étant de 5 730 ans. En mesurant la radioactivité d'un échantillon on peut ainsi connaître la date où l'organisme a cessé de vivre.

L'apport des prospections thématiques et diachroniques, au sol ou par avion, a permis de dresser, petit à petit, une véritable carte archéologique, tenue à jour par le SRA (Service régional de l'Archéologie), ce qui contribue à la gestion du territoire dans les procédures du porter à la connaissance, dans l'instruction des permis de construire, des grands travaux, etc.

Nos connaissances sur le Paléolithique ont fortement progressé, en particulier grâce aux recherches de Jean-Laurent Monnier qui se poursuivent d'ailleurs à Menez-Dregan en Plouhinec, faisant remonter l'occupation de la pointe bretonne par l'homme à près de 500 000 ans.

Les travaux sur le Paléolithique supérieur ont piétiné pendant très longtemps. Si l'on excepte le docteur Le Hir qui fouilla la grotte de Roc'h-Toul en Guiclan en 1868, peu de chercheurs se sont intéressés au Paléolithique supérieur de la Bretagne. Entre 1931 et 1938, les travaux de R. Mazères sur le Quaternaire armoricain amenèrent ce chercheur à découvrir quelques pièces isolées dans les lœss récents de certaines coupes. Cette indigence était telle qu'on pouvait lire en 1962 sous la plume de p.-R. Giot : « En Bretagne proprement dite il n'y

a pas de station remontant avec certitude au Leptolithique (ou Paléolithique Supérieur) ... Quelques silex trouvés isolément dans les limons loessiques les plus récents ont été parfois attribués à cette période le long du littoral de la Manche¹. »

Il fallut attendre la fin des années 1960 et les prospections de Louis Talec pour voir apparaître dans la littérature les premières mentions de stations à industries leptolithiques possibles du côté de Kerlouan (Giot et *al.*, 1969), à la suite de quoi les travaux de Jean-Laurent Monnier, entrepris dans le cadre de sa thèse sur le Paléolithique de la Bretagne, firent émerger cette période de l'ombre. Les fouilles d'Enez-Amon-ar-Ross et de Beg-ar-C'hastel à Kerlouan (Finistère), les récoltes de surface de Beg-Pol à Brignogan (Finistère), l'étude des sites de Plasenn-al-Lomm à Bréhat et Karreg-ar-Yellan à Ploubazlanec (Côtes-d'Armor) et d'outillages dispersés sur la côte nord de la Bretagne, révélèrent l'existence de stations datant du début du Paléolithique supérieur.

Les travaux sur l'Épipaléolithique et le Mésolithique sont grandement redevables à Pierre Gouletquer qui, par des stages de prospection de terrain, a montré l'importance de l'occupation humaine en Bretagne occidentale et a suscité de nombreuses vocations et autant de travaux de synthèse.

Les grands travaux sur les mégalithes ont d'abord été entrepris par Pierre-Roland Giot avec les fouilles sur les grands cairns que sont Barnenez, Carn et Guennoc, à l'occasion desquelles il a montré que l'architecture de ces cairns est précoce, complexe et savante. En 1966, la thèse de Jean L'Helgouac'h sur les sépultures mégalithiques en Armorique a été un événement marquant, tant il est vrai que, près de quarante années plus tard, à quelques détails près, elle demeure toujours un ouvrage de base et de référence. On lui doit aussi les fouilles et restaurations des cairns de Dissignac et des Mousseaux, la coordination des fouilles du camp des Prises à

Machecoul alors qu'il dirigeait la circonscription des Antiquités préhistoriques des Pays-de-la-Loire. À la fin de sa carrière, il s'est investi dans l'exploration et la restauration de la Table des Marchands et la fouille de l'alignement mégalithique qui l'avoisine.

De son côté, Charles-Tanguy Le Roux a consacré une grande partie de sa carrière à l'étude du Néolithique armoricain avec, notamment les campagnes de fouille de la carrière de métadolérite de Plussulien qui a fourni près de la moitié des lames de hache polie d'Armorique, puis la fouille et la restauration des sépultures de Liscuis en Laniscat, celle de Gavrinis puis d'Er-Grah en Locmariaquer, sans oublier l'alignement mégalithique des landes de Cojoux à Saint-Just.

En ce qui concerne l'âge du bronze, Jacques Briard a étudié pour sa thèse les dépôts bretons, après quoi il a réalisé de nombreuses et spectaculaires fouilles de tumulus avant de se consacrer au mégalithisme de l'est de la région.

L'âge du fer n'a pas été laissé de côté, loin s'en faut. Les travaux sur les souterrains ont été abondants, donnant chacun son lot d'informations complémentaires et quelquefois d'agréables surprises comme le collier d'or de Tréglonou. Quelques fouilles de cimetières à incinération, comme celle de Kervellec à Morlaix-Ploujean, ont amélioré nos connaissances sur les pratiques funéraires tandis que les recherches sur les habitats ont parfois abouti à des découvertes inespérées, telles les statuettes de Paule (Côtes-d'Armor).

Aujourd'hui, la Bretagne est une région qui fait régulièrement parler d'elle en raison des découvertes réalisées et des recherches entreprises, tant il est vrai que son sol recèle des vestiges divers, variés et de toutes époques (Michel Le Goffic).

¹ P.-R. GIOT, J. L'HELGOUAC'H, J. BRIARD, *La Bretagne. Préhistoire et Protohistoire*, s.l., Arthaud, 1962, p. 22.

EXCURSION DU 23 MAI 2004

Les mégalithes du Léon occidental

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Claude CARGOU, directeur audit, de Carantec, présentés par MM. Serge Duigou et Bernard Tanguy ;

– M. Thierry EVENNOU, magnétiseur, de Riec-sur-Belon, présenté par MM. Gilles Guigourese et Bernard Tanguy ;

– M. Thomas HAMON, fonctionnaire territorial, de Plonéour-Lanvern, présenté par M^{lle} Anne Brignaudy et Bernard Tanguy ;

– M. René KERNÉIS, retraité, de Logonna-Daoulas, présenté par M^{me} Paulette Collobert et M. Hervé Rosmorduc ;

– M^{me} Michèle LE GOFFE, retraitée, de Brest, présentée par MM. Patrick Galliou et Bernard Tanguy ;

– M. Robert TÉTREL, ingénieur, de Paris, présenté par MM. Louis Chauris et Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Sont annoncés ou présentés les ouvrages suivants : *Orfèverie en Haute-Bretagne*, par Jacques Berroyer, s.l., éd. Cloître, 380 p. (à paraître en juillet 2004) ; *Monographie de la paroisse de Lanmeur*, *Monographie de la paroisse de Guimaëc*, par Édouard de Bergevin ; *Plogastel-Saint-Germain*, par l'abbé Corentin Parcheminou, et *Essai d'histoire d'une paroisse rurale au XVIII^e siècle*, par Jean Savina, Paris, éd. Le Livre d'histoire-Lorisse, 2004 ; *Les Bretons et l'Indépendance américaine*, par Henri d'Yvignac, Saint-Malo, 2004, réédition (en souscription).

Expositions. – Sont visibles au cours de l'été les expositions « Les Vikings », à l'abbaye de Daoulas, du 14 mai au 14 novembre 2004 ;

« Utopie et espace bâti », à Saint-Vougay, château de Kerjean, du 3 avril au 31 octobre 2004 ; « Nous sommes faits pour habiter », à Saint-Vougay, château de Kerjean, du 18 juin au 31 octobre 2004 ; « Les beaux dimanches de Menez Meur », photographies d'Albert Pennec, à Hanvec, Parc naturel régional d'Armorique, du 1^{er} mai au 29 août 2004 ; « Rémi Blanchard », à Quimper, musée des Beaux-Arts, du 28 mai au 31 août 2004.

Organisée par Michel Le Goffic dans le cadre des manifestations liées au centenaire de la Société préhistorique française, l'excursion du 23 mai 2004 concerne les mégalithes du bas Léon.

L'excursion a conduit les participants au menhir de Kerloas puis à la mairie de Plouarzel où, pour l'occasion, les services municipaux avaient présenté les panneaux de l'exposition consacrée à ce menhir. Avant d'aller déjeuner à Lanildut, un petit détour a permis d'admirer les menhirs de Kergadiou en Plourin-Ploudalmézeau. En profitant de la marée basse, les excursionnistes se sont rendus sur l'île Carn, en Ploudalmézeau, pour visiter le cairn et ses chambres à encorbellement, puis à la pointe du Guilliguy où se trouve une sépulture à entrée latérale et un menhir. Avant de se séparer, une promenade dans les dunes de Lampaul-Ploudalmézeau a conduit les membres de la Société jusqu'à l'allée couverte du Ribl.

Le menhir de Kerloas. – C'est à l'extrême occident du vieux continent, dans le bas Léon, entre Plouarzel et l'Aber-Benoît, que se rencontrent les menhirs aux formes les plus régulières et, au besoin, retaillés au percuteur de pierre par les Néolithiques. La raison est

à rechercher dans la nature de la roche, ce beau granite à gros feldspaths roses de l'Aber-Ildut.

À tout seigneur tout honneur. Si le menhir de Kerloas en Plouarzel (Finistère) ne fut pas le plus grand monolithe érigé au Néolithique – celui d'Er-Grah à Locmariaquer (Morbihan) était trois fois plus important en poids et deux fois en hauteur – c'est le plus élevé du monde encore debout. En granite de l'Aber-Ildut, d'une masse estimée à quelque cent tonnes, il a connu un transport de plusieurs kilomètres avant d'être érigé non loin du sommet topographique de la région. Sa hauteur actuelle est de 9,50 m, mais il devait dépasser les 10 m avant qu'il ne fût décapité par la foudre au XVIII^e siècle. Il montre plusieurs facettes résultant d'un travail de piquetage à l'aide de percuteurs de pierre et semble épluché comme une gargantuesque carotte.

Une légende locale nous dit que c'est Gargantua qui l'a planté à cet endroit, ainsi que tous les autres blocs qui parsèment la campagne de Plouarzel et des environs, pour se venger des habitants qui ne lui avaient donné à manger que de la bouillie. Le folkloriste Sébillot nous rapporte que la seconde nuit de leurs noces les jeunes époux se rendaient au pied du menhir, l'embrassaient chacun d'un côté et si leurs lèvres se trouvaient en face les unes des autres, le ménage était assuré d'avoir des garçons. De nos jours nul ne croit plus guère à ce genre de billevesées ; cependant une pratique était encore vivace dans le pays il y a peu de temps : tandis que les parents surveillaient les abords, les jeunes mariés, dans le plus simple appareil, venaient se frotter le bas ventre aux deux bosses qui se trouvent à bonne hauteur, le mari dans l'espoir d'avoir des enfants mâles et la femme pour porter la culotte dans le ménage.

Les menhirs de Kergadiou. – À 8 km de Kerloas, à Kergadiou, en Plourin-Ploudalmézeau, se trouve sans doute le menhir dont les formes sont les plus régulières. Elles sont également obtenues par piquetage et ce monolithe de 8,20 m de hauteur se dresse

fièrement dans une grande parcelle qui en contient un second presque complètement couché et qui devait être aussi élevé, voire plus.

Une légende peu connue rapporte qu'il y a fort longtemps, une dame vint d'Angleterre en apportant dans son tablier de soie le fier menhir de Kergadiou non sans l'avoir volé à une vieille sorcière. Cette dernière, lorsqu'elle s'en rendit compte, entra dans une fureur telle que l'on entendait ses vociférations jusqu'en Armorique. Au paroxysme de sa rage, elle décida de détruire ce menhir, saisit un énorme bloc qui se trouvait à portée de sa main et le lança en direction de Kergadiou pour le pulvériser. L'histoire ne dit pas pour quelle raison elle manqua son but, mais toujours est-il que la pierre se ficha dans le sol à soixante-quinze mètres de sa cible où elle se voit encore.

Le cairn de l'île Carn. – La remontée du niveau de la mer depuis le Néolithique a fait de Carn une île, mais au temps de la construction du cairn, il s'agissait d'un promontoire qui dominait un vaste pays au sol limoneux et assez riche.

Si, du littoral, le site n'a rien d'exceptionnel, quand on pénètre dans les chambres, après avoir rampé dans les couloirs très courts, après le temps d'adaptation de la vue à la pénombre, on est stupéfait devant l'architecture de pierre sèche qui a défié les millénaires, car la chambre en encorbellement la plus ancienne est celle du milieu et est intacte depuis l'aube du IV^e millénaire av. J.-C. La structure n'a pu résister au temps que grâce à la masse des pierres du cairn limité par un parement. Au sud de ce premier dolmen, un second à couloir a été construit et un troisième a trouvé sa place au nord. Ce dernier a la particularité d'avoir sa chambre divisée en deux parties sensiblement égales par un mur de refend. Le tout a été condamné à la fin du Néolithique par l'apport d'une énorme masse de pierres de plan circulaire. C'est sur cet îlot que fut défini pour la première fois la poterie de style... Carn. Dans le dolmen central furent mis au jour de nombreux tessons de poterie se

rapportant à quatre vases de belle qualité, modelés parfaitement et aux surfaces polies. Leurs fonds sont ronds et les ouvertures rétrécies. Quand il existe, le décor est simplement formé de languettes de pâte rapportées sous forme de croissant. Ce type de poterie est daté de la fin du ^{ve} millénaire av. J.-C. et a été retrouvé dans d'autres monuments comme Barnénez, à Plouézoc'h, Kervadel, à Plobannalec, Parc-Nehu à Riantec.

En vieux breton, *carn* signifie « tas de pierres » et a donné le mot *cairn*, communément utilisé par les archéologues. Depuis des temps immémoriaux, les habitants de la région savaient bien que cette butte pierreuse n'était pas naturelle et, avant que les fouilles effectuées sous la direction de Pierre-Roland Giot à partir de 1954 ne révèlent la nature et la ou les fonctions du monument, ils en avaient fait les ruines de la demeure du roi Karn. C'était l'un des plus puissants seigneurs de la région qui vivait en solitaire sur son île et demandait à ses vassaux, outre de multiples denrées et services, l'envoi d'un barbier pour lui couper les cheveux. Cependant jamais aucun barbier ne revenait de sa mission et la crainte était grande dans le pays que le seigneur ne les eût fait périr. Un jour, un jeune barbier vint raser le roi Karn. Lorsque celui-ci eut ôté sa coiffure, le jeune homme s'aperçut que son seigneur avait des oreilles de cheval et il comprit immédiatement que, pour que personne ne le sût, il avait exécuté tous ceux qui l'avaient précédé. Aussi, sans se démonter, il s'appliqua à savonner le visage du roi et, d'un coup, il lui trancha la gorge.

La sépulture à entrée latérale de Guilliguy. – Comme l'a écrit Émile Souvestre, « c'est debout sur la pointe du Guilliguy, appuyé sur un dolmen et les yeux fixés sur la mer qu'il faut aller méditer quand la vie étroite du monde vous blesse... ». Érigé sur un promontoire qui domine toute l'anse de Portsall, ce dolmen fait partie de la famille des sépultures à entrée latérale. En effet, l'entrée se fait par un petit couloir qui aboutit à une chatière aménagée dans une dalle septale mais aussi dans le pilier

de la chambre contre lequel elle s'appuie. La chambre allongée est perpendiculaire au couloir et à son extrémité orientale se trouve une *cella* fermée. Ce monument est adossé à un affleurement de granite d'où plusieurs dalles ont été extraites pour sa construction, tandis que d'autres proviennent du littoral et sont en réalité de très gros galets.

S'il ne reste plus que deux dalles de couverture, c'est que plusieurs ont été empruntées pour confectionner des caveaux à l'âge du bronze. Le meilleur exemple est sur le site même où l'on voit une tombe aménagée dans le couloir et recouverte d'une belle dalle provenant du mégalithe. Lors de la restauration du site des fouilles de contrôle ont été réalisées qui ont permis la découverte d'objets mobiliers tels que lames de silex, armatures de flèche, pendeloque, hache polie, meules dormantes et poteries à fond rond ou plat dont certaines voisines du style de Kerugou. Une datation ¹⁴C réalisée sur des charbons de bois trouvés dans le cairn date la construction entre 3585 et 3161 av. J.-C.

L'allée couverte du Ribl. – Ce monument date du Néolithique final (3000-2500 av. J.-C.). La chambre sépulcrale est formée par deux rangs parallèles de piliers qui supportaient des dalles de couverture. L'axe général de la sépulture est N.-N.-O. - S.-S.-E., l'entrée se faisant au S.-S.-E., dans l'axe de la tombe. Le premier pilier oriental est placé obliquement pour rétrécir le passage. Au fond de la chambre, longue de dix mètres, se trouve la dalle de chevet placée perpendiculairement et derrière elle se voit une *cella*, comme dans nombre de monuments de cette époque. Les découvertes de tessons de poterie réalisées lors des fouilles de G. Collet en 1923 et 1924 ont montré que la sépulture avait été réutilisée au Chalcolithique ainsi qu'à l'âge du bronze ancien. C'est peut-être à cette époque que les pierres manquantes ont été remployées pour d'autres usages, avant que la dune ne vienne ensevelir la sépulture et recouvrir les sols d'occupation préhistorique et protohistorique (Michel Le Goffic).

EXCURSION DU 27 JUIN 2004

De Concarneau à Rosporden

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Marie BOUSSARD, retraitée, de Clohars-Fouesnant, présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M^{me} Annette FLAGEUL, professeur des écoles, de Plougastel-Daoulas, présentée par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy ;

– M^{me} Christine LE CAIN, retraitée, de Combrit, présentée par MM. Serge Duigou et Bernard Tanguy ;

– M^{me} Clémence LE QUÉRÉ, retraitée, de Brest, présentée par M^{lle} Yvonne Prouff et M^{me} Odette Goasguen.

Expositions. – Les expositions suivantes sont annoncées : « Les pardons », photographies d'Albert Pennec, à Pleyben, Maison du patrimoine, du 30 juin 2004 au 30 juin 2005, avec conférence le 29 juin à 18 h, de Job an Irien sur « les pardons » ; « Baleines, baleines... », à Mellac, manoir de Kernault, du 26 juin au 12 décembre 2004 ; « Les peintres polonais en Bretagne (1890-1939) », à Quimper, Musée départemental breton, du 25 juin au 7 novembre 2004.

Colloques et congrès. – Plusieurs colloques et congrès se tiendront dans les mois qui viennent : « Réécritures hagiographiques – *Novi sancti* », à Landévennec, organisé par le CIRDoMoC, le 3 juillet 2004 ; « La médecine vétérinaire antique (sources écrites, archéologiques et iconographiques) », à Brest, à la faculté Victor-Segalen, les 9, 10 et 11 septembre 2004 ; « La presqu'île de Rhuy – Le monde rural », congrès de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne, à Sarzeau, les 9, 10 et 11 septembre 2004.

Dirigée par M. Josick Peuziat, vice-président, l'excursion s'est déroulée de Concarneau à Melgven, en passant par Rosporden. Elle commence par la pointe du Cabellou.

Le fort du Cabellou. – La baie de la Forêt était protégée par un ensemble de batteries édifiées à diverses époques, de la pointe de Beg-Meil à l'ouest, à celle de la Jument en Trégunc à l'est, en passant par la pointe de la Croix et celle du Cabellou en Concarneau. Le fort du Cabellou a été édifié durant la guerre de Succession d'Autriche (1741-1748), sans doute peu après le débarquement des troupes anglaises aux environs du Pouldu (1746), débarquement effectué dans le but d'assaillir Lorient. Le fort est constitué d'un rempart en forme de fer à cheval, peu élevé, percé de six embrasures. Un corps de garde accosté d'une guérite, prolongé par le magasin à poudre, ferme le rempart au sud. À la gorge, le fort est clos par une courtine, battue par deux demi-bastions, percés de créneaux de fusillade. Abandonnée sous l'Empire, la batterie est remplacée par celle qui a été édifée à la pointe de la Jument et dont le projet est élaboré en 1807 (Josick Peuziat).

La Ville close de Concarneau. – L'étape suivante est la Ville close à Concarneau présentée par P. Kernévez. Concarneau est un véritable conservatoire d'architecture militaire des XV^e et XVI^e siècles. L'enceinte urbaine est quasiment intacte, à l'instar de celle de Brest, l'autre grande place forte finistérienne du XV^e siècle. Les origines de Concarneau remontent au XI^e siècle, quand y est attesté un prieuré de Landévennec. La ville a été implantée sur un îlot rocheux en forme de croissant sur un point de passage, entre Quimper et Quimperlé. Un château érigé sur

la partie la plus haute du rocher, à l'extrémité est de la ville, contrôlait ce « verrou ». On a longtemps considéré que cette forteresse était une motte féodale mais des sondages archéologiques menés il y a quelques années n'ont pas permis d'en retrouver la trace. Le site du « petit château », à l'extrémité de l'îlot, a été très perturbé au XIX^e siècle par les ingénieurs militaires qui ont fait remuer des centaines de mètres cubes de terre. On distingue encore néanmoins le tracé d'un fossé dans le parcellaire. Seule une fouille archéologique intégrale permettrait d'en savoir plus sur cet antique forteresse. La description des ouvrages militaires a été réalisée par Nicolas Faucherre dans un ouvrage richement illustré intitulé *Les Fortifications du littoral, la Bretagne sud* auquel nous renvoyons le lecteur. L'ouvrage le plus spectaculaire est le « Fer à Cheval » récemment dégagé. C'est un témoin original de l'adaptation de la défense à l'artillerie, antérieur aux fortifications bastionnées (Patrick Kernévez).

Après le déjeuner, la Société est accueillie à l'église Notre-Dame à Rosporden par M. Lucien Ropars, curé de l'ensemble paroissial.

L'église Notre-Dame de Rosporden. – Dans son état actuel, l'édifice construit au XIV^e siècle montre des campagnes de restaurations du XVII^e et de la fin du XIX^e siècle. Du XIV^e siècle sont le chevet, le chœur, le transept, la tour massive, la flèche et ses clochetons. Au XVI^e siècle ont été refaits certains remplages de baies comme celui qui est orné d'un motif en fleur de lis. Le mur gouttereau sud ainsi que la chapelle adjacente ont été reconstruits en 1661. À la fin du XIX^e siècle, à la suite de désordres apparus dans le mur nord, tout le côté de la nef est remonté et cette dernière allongée jusqu'à la route.

Le mobilier comporte un beau retable à tourelles, du milieu du XVII^e siècle, avec six chandeliers en chêne doré du XVIII^e. La statuaire comprend des statues dont la création s'échelonne du XV^e siècle (Vierge

à l'Enfant), au XVI^e (Saint Alar) et au XVII^e (Saint Cornély, saint Diboan, saint Gilles, sainte Marguerite...). Un grand tableau, copie d'une œuvre de Poussin, représentant l'*Assomption*, est une peinture de Nicolas Loir (1624-1679), de l'Académie royale de peinture. Dissimulant jadis les lancettes de la maîtresse-vitre qui avaient été obstruées, il est désormais accroché sur le côté sud du chœur. Ce tableau, rescapé du saccage du mobilier de la cathédrale de Quimper, le 12 décembre 1793, a été acquis par la paroisse de Rosporden au début du XX^e siècle. Sur le placître, à droite du porche sud, se trouve la tombe élevée à la mémoire de celui qui a inspiré le roman *Mon frère Yves*, de Pierre Loti. Ce monument a été dressé à l'initiative de la Société archéologique du Finistère (Josick Peuziat).

La chapelle de la Trinité, en Melgven. – L'étape suivante est la chapelle de la Trinité en Melgven, qui constituait jadis une halte sur le chemin du Tro-Breiz. L'édifice a été construit vers 1530, restauré en 1755-1758 et la tour reconstruite au milieu du XIX^e siècle. De plan rectangulaire, il comprend une nef de quatre travées, avec collatéraux, un chœur de forme polygonale greffé sur un chevet plat ; la façade occidentale est de type cornouaillais. Le tympan abrite un groupe de la Trinité, de facture récente. Les sablières du chœur sont sculptées de façon remarquable et alternent inspiration végétale, masques et animaux. Des anges tendent des phylactères où sont inscrits les premiers versets du *Te Deum*. La maîtresse-vitre, du XVI^e siècle, contient les armes de quelques familles dont celles des du Perrier de Coatcantan, de Kerloaguen de Coatcantan, de leurs alliances, en supériorité. Dans les lancettes sont représentés la Trinité, saint Pierre, sainte Barbe, saint Christophe. Au sol, est une pierre tombale portant les écus de Kerloaguen (Josick Peuziat).

La chapelle de Cadol, en Melgven. – Après la visite de la chapelle de la Trinité, retour par

le hameau de Cadol où se dresse une chapelle dédiée de nos jours à saint Grégoire.

Jadis trêve de Melgven, cet édifice a été récemment restauré. Niché à l'écart, il est entouré d'un placître sur lequel sont exposées quelques pierres tombales dont celle d'un ancêtre de René Théophile Laennec, notaire royal qui habitait Cadol à la fin du XVI^e siècle. La chapelle, de plan rectangulaire, terminée par un chevet plat, est constituée d'une nef de quatre travées et de collatéraux. Si la nef présente encore des éléments du XVI^e siècle, l'édifice a été très modifié au XVII^e siècle au cours duquel furent refaits le

pignon occidental et la tour (1630). La flèche fut à nouveau foudroyée en 1916. Au sud, le porche, construit en 1651, subit une restauration en 1773. Au nord, en 1670, fut ajoutée la sacristie.

Le mobilier comprend le maître-autel du XVIII^e siècle, deux autels latéraux en pierre, sans doute du XVI^e siècle. Sont conservées les statues de saint Grégoire (XVIII^e siècle), saint Michel (XVII^e siècle), saint Corentin, une Vierge à l'Enfant, saint Tugdual en pierre polychrome récemment restaurée provenant d'une chapelle disparue (Josick Peuziat).

EXCURSION DU 29 JUILLET 2004

En pays bigouden

La journée en pays bigouden a été conduite et commentée par Serge Duigou et Josick Peuziat.

L'église Saint-Tugdual de Combrit. – Les excursionnistes se sont retrouvés à l'église Saint-Tugdual de Combrit, à l'intérieur de laquelle démarra, le dimanche 23 juin 1675, la révolte des Bonnets rouges en Cap-Caval. À l'issue de la grand-messe, les paroissiens molestèrent Nicolas Euzénou de Kersalaun, seigneur du Cosquer, qui devait mourir de ses blessures neuf jours plus tard. La chronologie des événements fut retracée : le pillage du Cosquer, et, les jours suivants, les principales étapes de la révolte, dont, *in fine*, moment fort et symbolique de la répression, le découvrnement par les soldats de la flèche de l'église. Un siècle plus tard, les Combritois bénéficièrent du double pardon du roi et du

descendant de Kersalaun et obtinrent l'autorisation de rebâtir un dôme à lanternon au-dessus de la tour du clocher. Le « bigouden » de la coiffe des femmes du pays, visible dès le XVIII^e siècle, a-t-il un lien avec cette flèche démolie et reconstruite ?

Le manoir de Trévilit, en Plonéour-Lanvern. – Avant le déjeuner, les participants ont découvert les extérieurs du manoir de Trévilit en Plonéour-Lanvern, édifice de la première moitié du XVI^e siècle construit par la famille de Kerdegace, abondamment possessionnée sur le rivage de la pointe de Penmarc'h, alors en pleine expansion. Le manoir a conservé des murs de défense et un pavillon d'angle remarquablement restaurés par les propriétaires actuels, la famille Le Tanneur de Rancourt, qui a reçu la Société archéologique avec beaucoup de courtoisie.

L'église Notre-Dame de Tréguennec. – En début d'après-midi, visite de l'église de Tréguennec, remarquable par sa riche statuariaire et le vitrail du XVI^e siècle de sa maîtresse-vitre. L'église, décapitée en représailles à la révolte des Bonnets rouges, a été démolie au XIX^e siècle ; l'église actuelle était, sous l'Ancien Régime, une chapelle de dévotion, fondée par les seigneurs du manoir voisin de Kerguiffinec.

Le littoral de la baie d'Audierne. – Changement d'époque et de décor avec l'arrêt suivant en bordure de la baie d'Audierne, devant les impressionnants vestiges du chantier d'extraction et de concassage des galets construit, en 1942, par les occupants allemands sur le littoral de Tréguennec. Les galets ainsi conditionnés étaient majoritairement dirigés sur Lorient pour la construction de la base sous-marine de Keroman. Afin d'évacuer au plus vite les galets, les Allemands avaient même construit, *ex nihilo* et à marche forcée, une

ligne de chemin de fer qui se raccordait à la voie Quimper-Pont-l'Abbé.

La chapelle Saint-Budoc, en Plomeur. – Fin de l'excursion à Saint-Budoc, ancienne église de Beuzec-Cap-Caval, paroisse supprimée à la Révolution au bénéfice des communes de Plomeur, Penmarc'h et Saint-Jean-Trolimon. La nef ayant été démolie au XIX^e siècle, l'édifice actuel se résume à l'ancien chœur. Plusieurs piliers à faisceaux de colonnettes le font remonter au XIII^e siècle et l'apparentent à l'école de Pont-Croix. Une tombe haute construite au début du XVII^e siècle pour la famille Le Heuc, de la seigneurie voisine de Lestiala, a échappé au vandalisme révolutionnaire. Le peintre Jacques Godin, originaire de Pont-l'Abbé, a présenté le lumineux vitrail contemporain qu'il a conçu à la demande de l'association locale, représentée par Jean Daniel.

Le dolmen de Kerugou, tout à côté, a donné son nom à un type de poterie originale qu'on y a trouvé.

EXCURSION DU 26 SEPTEMBRE 2004

Le Faouët et Langonnet

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Annie BIZIEN, de Quimper, présentée par M^{me} Monique Humbert et M. Bernard Tanguy ;

– M^{me} Josiane BLONCE, du Conquet, présentée par M. et M^{me} Didier Burdin ;

– M^{me} Thérèse BULLIER, de Gouesnac'h, présentée par M^{me} Joëlle Quaghebeur et M^{me} Rickard ;

– M. et M^{me} Christophe FROIDEVAUX, de Paris, présentés par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M^{me} Françoise RICH, de Quimper, présentée par MM. Bernard Tanguy et Michel Le Goffic.

Organisée par M. Bernard Tanguy, avec le concours de M. l'abbé Yves-Pascal Castel et de M. Patrick Kernévez, l'excursion a d'abord été consacrée à la présentation des

chapelles Sainte-Barbe, puis Saint-Nicolas du Faouët.

La chapelle Sainte-Barbe, au Faouët. – Le culte de sainte Barbe est devenu très populaire au Moyen Âge. Invoquée pour la mort subite, elle l'était surtout contre l'orage, le tonnerre. Aussi est-elle devenue, par extension, patronne des artilleurs, des artificiers, des mineurs, des carriers, des pompiers. Quelque soixante-quinze édifices religieux lui étaient dédiés en Bretagne.

Les seigneurs fondateurs de la chapelle Sainte-Barbe étaient Jehan de Boutteville et Jehan de Toulbodou. Selon l'acte de fondation du 6 juillet 1489, ce dernier disait « avoir la singulière dévotion de faire et édifier une chapelle en l'honneur de Dieu et de Madame sainte Barbe, en un lieu sis en la montagne nommée Rochanmar(chbran) » (Rocher du grand corbeau) [Bernard Tanguy].

Selon ce texte, Jehan de Boutteville avait concédé à l'autre Jehan « la longueur de vingt piez et de laise saeze piez pour fonder et réédifier ladite chapelle ». Or, les dimensions de la travée sud de la chapelle coïncident avec celles évoquées dans l'acte, qui montre ainsi Jehan de Toulbodou étroitement associé à l'œuvre des Boutteville, les prééminenciers. Il n'est que de voir s'ouvrir les deux grandes portes « Toulbodou », au-dessus desquelles règne un réseau à grande fleur de lis, sur un lieu où une autre baie, ornée d'une *Ascension* et d'une *Pentecôte*, porte les intersignes de nos deux seigneurs, dont la hiérarchie demeure marquée : à la pointe, *d'argent aux cinq fusées de gueules*, armoiries des Boutteville, plus bas, les feuilles de houx des Toulbodou. Près de l'écu Boutteville plein, le mi-parti Boutteville-Coatquénan, *d'azur au château d'or sommé de trois tourillons de même*, rappelle leur présence sur les terres lointaines de Plouguerneau, du côté du Grouanec, dont le porche est timbré de cinq fusées (Yves-Pascal Castel).

La chapelle Saint-Nicolas, au Faouët. – Le mobilier étant en partie absent pour cause de restauration, les membres de la Société se

voient remettre une photocopie de l'*Arbre de Jessé* et suivent les commentaires de MM. Bernard Tanguy et Yves-Pascal Castel.

La chapelle est mentionnée en 1516, soit dix ans après la fondation de la chapelle Saint-Nicolas de Gourin. Aussi répandu que celui de sainte Barbe, le culte de saint Nicolas semble être plus ancien, puisque des édifices lui ont été dédiés en Bretagne dès le XII^e siècle. Le culte de l'évêque de Myre (Asie Mineure) s'est répandu en Occident à la suite de la translation, en 1087, de ses reliques à Bari (Italie), ville qui devint un lieu de pèlerinage très fréquenté : en 1228, l'évêque de Quimper s'y rendit (Bernard Tanguy).

Derrière le jubé du XVI^e siècle, les apôtres sont séparés par des termes gainés, mâles et femelles, dans une exubérance Renaissance qui descend au moindre détail. Côté nef, sont représentées les neuf scènes de la légende de saint Nicolas, dont celle bien connue des trois petits enfants plongés dans le saloir par le boucher, son couperet dressé, tout étonné devant le miracle de la résurrection des petits par le grand évêque de Myre, cher aux marins (Yves-Pascal Castel).

Après le repas, pris à Priziac, les participants se sont rendus à l'abbaye Notre-Dame de Langonnet, première étape de l'après-midi.

L'abbaye Notre-Dame de Langonnet. – Émanation de l'abbaye cistercienne de l'Aumône au diocèse de Chartres, Notre-Dame de Langonnet est la quatrième abbaye fondée par l'ordre en Bretagne, après Bégard (1130), Le Relec et Buzay. Elle fut fondée en 1136. On connaît bien son second abbé, Maurice, qui, né dans la région de Loudéac vers 1115, s'y fit moine. C'est à lui que l'on doit la fondation de Carnoët entre 1167 et 1171 (Bernard Tanguy).

La salle capitulaire du XIII^e siècle est un exemple typique de ce qu'il est convenu d'appeler le second âge gothique, au vu des bases des colonnes dont le tore aplati déborde

le carré de la plinthe. L'église abbatiale possède un vaste vaisseau classique, rythmé par d'imposantes colonnes ioniques supportant l'entablement et la coursière (Yves-Pascal Castel).

La motte et le manoir de Kermain, en Langonnet. – Cet ensemble archéologique et architectural est un beau modèle de transition de la motte au manoir. Le tertre a été implanté dans un bas-fond, à proximité d'un petit ruisseau qui permettait d'envoyer ses douves. La butte mesure 27 mètres de diamètre à la base et 24 mètres au sommet pour une élévation de 4 à 5 mètres. Sur la plate-forme, on distingue les traces d'une tour circulaire de 5 à 6 mètres de largeur. Elle est bâtie en bel appareil régulier : il s'agit vraisemblablement du pigeonnier seigneurial implanté sur la motte après qu'elle eut été délaissée au profit du manoir.

Ce dernier se dresse à 150 mètres de distance : il est actuellement en cours de rénovation. Nous y retrouvons ses propriétaires en plein travail. C'est un manoir initialement à cour fermée qui comprenait une chapelle et une maison à four encore conservées. Le logis comporte trois corps de bâtiments alignés. À l'ouest, un étage carré avec un escalier en vis dans l'œuvre desservant un étage unique ; au centre, une salle rectangulaire avec un second niveau accessible par une tour d'escalier circulaire demi-hors-œuvre ; un troisième corps, à l'est, est plus tardif. Cet ouvrage montre l'extension progressive d'un ensemble manorial à partir d'un noyau primitif comprenant une salle basse et un unique étage, vers le ^{XV}^e et le ^{XVI}^e siècle. Ce manoir était le siège d'une seigneurie à haute justice attestée en 1426 : il passa de la famille de Kermain dans celles de Tinmiel puis de Lopriac. La restauration de cet ensemble est exemplaire : on ne peut qu'en féliciter ses maîtres d'œuvre, M. et M^{me} Rozolen, que nous remercions pour leur accueil (Patrick Kernévez).

L'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Langonnet. – L'abbé Le Petit, recteur, accueille les participants dans l'église paroissiale de Langonnet, dernière étape de la journée. Le président le remercie de son accueil et fait un bref historique, avant de céder la parole à l'abbé Castel.

On ignore quels furent les antécédents de Langonnet. D'après le cartulaire de l'abbaye de Landévennec, compilé vers 1050, celle-ci y possédait un lieu appelé Les Radenuc, qui, semble-t-il, a disparu, à moins qu'il ne se confonde avec la chapelle Saint-Guénolé, à 4 km au nord-ouest du bourg. Le nom de Langonnet rappelle, quant à lui, une fondation monastique du haut Moyen Âge, une *lann* ayant le même éponyme que Llangynwyd en Galles et Langunnett en Cornwall. Ce saint, qui possède une chapelle à Calan (Morbihan), a, semble-t-il, aussi donné son nom à Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine). On ne sait rien d'autre de lui (Bernard Tanguy).

Après avoir, sous le porche, attiré l'attention sur les cupules creusées sur les bancs de pierre, témoins énigmatiques laissés par ceux qui firent jadis de l'endroit un lieu de réunion, l'abbé Castel insiste sur la manière dont la succession des campagnes a marqué la nef, conservatoire de cinq siècles d'architecture.

Vers le milieu d'un vaisseau à sept travées, les piliers du ^{XII}^e siècle montrent des chapiteaux peu communs, dont le profil se retrouve dans quelques monuments de la proche région. Ils sont formés de deux blocs cubiques, flanqués de grosses galettes semi-circulaires. Cela pourrait faire croire à la réutilisation de chapiteaux primitifs cubiques auxquels les blocs annexes permettent de porter un tailloir élargi au sommet des piles à colonnettes multiples. Les dessins gravés sur ces chapiteaux divers vont des feuilles sobres qui témoignent d'un goût très sûr pour la stylisation jusqu'à des représentations d'animaux et de scènes pour le moins énigmatiques. Le ^{XIV}^e siècle est représenté dans

le haut de la nef par des arcades à rouleaux chanfreinés qui reposent sur des chapiteaux relativement modestes. Pour le XVI^e siècle, il faut descendre vers le bas de la nef. Ici, les chapiteaux inexistants, les nervures des arcades s'intègrent aux colonnes qui les portent selon le modèle, qui eut une grande fortune, des « piliers à pénétration », simplification à l'extrême du système architectural des éléments portants.

L'église de Langonnet offre un ensemble de vitraux contemporains dû à Lardeur. Libéré du figuratif et des plages colorées, il joue sur le registre des trames de plombs qui sertissent les verres, des vergettes qu'il multiplie à l'envi dans le transept, des miroirs qu'il intègre dans les baies du bas-côté nord. La lumière entre ainsi à profusion dans le vaisseau. Reste que la grande baie axiale apporte

la note de couleur que l'on attend de l'art du vitrail par la *Passion* due au talent de Pierre Toulhoat.

Il aurait fallu s'attarder, détailler les statues : Christ attendant le supplice, Dieu le Père coiffé d'une tiare, saint Michel terrassant le dragon, saint Yves, sainte Barbe... Il y avait des marques de tailleurs de pierre inscrites sur le mur nord de l'édifice. Et encore ce clocher construit sur les grosses colonnes rondes de la croisée entre 1846 et 1873. Plus récemment, l'aménagement de l'enclos, terminé en 1858, avec la reconstitution d'un calvaire (Yves-Pascal Castel).

Certains participants, désireux d'en connaître davantage, ont pu se procurer la brochure composée il y a quelques années par Yves-Pascal Castel et Bernard Tanguy.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2004

Quimper

Présidence de M. Hervé Glorennec, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Douze nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Alain BILLEY, retraités, de Pont-l'Abbé, présentés par MM. Serge Duigou et Bernard Tanguy ;

– M. Patrick BLAISE, cadre à La Poste, de Brest, présenté par MM. Serge Duigou et Bernard Tanguy ;

– M. Jean-Charles CASTRIC, architecte, de Quimper, présenté par MM. Jean-Pierre Boiteux et Alain Daniel ;

– M. Alain CELTON, de Fouesnant, présenté par M^{me} Corinne Mazo et M. Bernard Lebrun ;

– M. et M^{me} Philippe FEVRE, ingénieur (E.R.), de Ville-d'Avray, présentés par MM. Michel Danguy des Déserts et Michel Le Vaillant ;

– M^{me} Yvette GAC, institutrice (E.R.), de Hanvec, présentée par M^{mes} Paulette Collobert et Odette Goasguen ;

– M^{me} Nicole LANNUZEL, retraitée, de Brest, présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M^{me} Alice LECOMTE, retraitée, de Loctudy, présentée par MM. Jean-Pierre Boiteux et Alain Daniel ;

– M. l'abbé Jean-Yves LE MEUR, de Quimperlé, présenté par MM. Gilles Laurent et Alain Pennec ;

– M^{me} Marie-Thérèse DE PARADES, infirmière (E.R.), de Quimper, présentée par M^{me} Jeanne Le Moal et M. Yann Celton.

Bibliographie. – Plusieurs ouvrages sont présentés par le président de séance : *Corona Monastica. Mélanges offerts au père Marc Simon*, textes réunis par Louis Lemoine et Bernard Merdrignac, Rennes, 2004, 427 p. ; *Feux et foyers en Bretagne*, Brest, C.R.B.C, 2004, 230 p. ; *Autour du lin : des actions, des hommes*, Actes du colloque, Plourin-lès-Morlaix, 1^{er} juillet 2000. Coordination colloque et publication Marie-Armelle Barbier, Association « Culture et Patrimoine », Plourin-lès-Morlaix, 2004, 101 p. ; d'Étienne Subtil, *René-Théophile Laennec*, Paris, 2004, 132 p. ; *Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003)*, sous la direction de J.-C. Cassard et G. Provost, Brest-Rennes, CRBC-PUR, 2004, 368 p.

Expositions. – Deux expositions sont annoncées : « Peintres polonais en Bretagne (1890-1939) », à Quimper, Musée départemental breton, du 25 juin au 7 novembre 2004 ; « Max Jacob, portraits d'artistes », à Quimper, musée des Beaux-Arts, du 11 septembre au 28 novembre 2004.

Les retables baroques en bois de Basse-Bretagne, par M. Guy Leclerc, vice-président de la Société. – La communication traite, tour à tour, des commanditaires des retables, du matériau, des sculpteurs, des modèles, de la peinture du retable, du ralentissement

des commandes après 1720 et conclut sur la qualification de baroque.

Plus de 70 % des retables de Basse-Bretagne furent réalisés entre 1640 et 1720. Ils remplacèrent les contretables formées d'une simple dalle de pierre sculptée de bas-reliefs ou d'un ensemble de groupes sculptés placés dans un espace compartimenté. Pour Catherine Hervé-Commereuc, les niches à volets constituaient un retable original en Bretagne avant l'apparition des retables architecturés. Dans la grande variété de retables baroques, on peut faire la distinction entre les retables tabernacles à pavillons ou tourelles aux étages séparés par des galeries de fuseaux et les retables à grandes colonnes supportant un entablement surmonté d'un fronton et de divers amortissements. Dans tous ces retables, le décor abondant tend à noyer les lignes architecturales. La colonne torse autour de laquelle s'enroulent des sarments de vigne que colonisent *putti*, oiseaux, escargots et serpents a eu la faveur des commanditaires.

La commande de retables provient essentiellement des paroisses rurales. La décision de passer commande est assurée par le recteur, le fabrique, le corps politique ou général de la paroisse et, éventuellement, par le seigneur prééminencier considéré comme fondateur de l'église ou de la chapelle. Les motivations sont liées aux nouvelles dévotions, en particulier celle du Rosaire mais aussi celle à la Sainte Famille ou à l'un ou l'autre de ses membres. Le souci dominant est celui de susciter le respect pour les saints mystères et de relever la majesté du chœur selon les directives du concile de Trente. Il s'y ajoute la fierté des fabriques et l'émulation entre paroisses ou confréries.

L'établissement du marché commence par une consultation de la paroisse lors du prône du dimanche, suivie de bannies pour informer les sculpteurs. Le marché signé devant notaire décrit peu le retable demandé ; le dessin sur parchemin qui l'accompa-

gne doit suffire. Par contre l'acte de marché insiste sur la nature et la qualité du bois utilisé, sur la date d'achèvement et de mise en place, sur le prix de l'ouvrage et les modalités de paiement du sculpteur ; éventuellement il précise le recours à des experts à l'occasion du renable.

Les bois les plus utilisés sont le chêne, le châtaignier et le sapin, exceptionnellement l'if ou le noyer. Le marbre et le tuffeau qui apparaissent dans quelques retables exercent une telle fascination que l'on peint parfois le bois de la couleur du marbre ou du tuffeau.

La multiplication des ateliers de sculpteurs jusque dans les bourgs ruraux répond à une demande croissante de retables. La formation des sculpteurs semble être essentiellement familiale. Un savoir-faire se développe à travers plusieurs générations ce qui n'exclut pas un apprentissage dans un autre atelier voisin. On a facilement majoré l'influence des ateliers de la marine à Brest, comme si ces sculpteurs de retables tels que Guillaume Lerrel avaient besoin de lettres de créances pour s'inscrire dans l'histoire de l'art.

Plus virtuoses du ciseau que créateurs, beaucoup des sculpteurs se sont inspirés des modèles publiés dans des ouvrages spécialisés. Ils ont aussi copié nombre d'estampes pour les bas-reliefs historiés. Ainsi se mêlent la reproduction de modèles d'origine maniériste et celle de modèles baroques. Les sculpteurs ont le souci d'être à la mode.

La peinture du retable est réalisée le plus souvent quelques années plus tard, voire dix ou quinze ans après sa sculpture pour des raisons souvent financières. Le coût de la

peinture équivaut parfois à celui de la sculpture. La peinture se faisait sur le retable en place. Au centre du retable prenait place un tableau peint sur toile ou sculpté dans du bois en bas relief ou en ronde bosse. Certaines de ses toiles reproduisent des tableaux de maîtres connus par la gravure comme la *Descente de croix* de Rubens dans l'église de Plescop.

Le ralentissement des commandes après 1720 s'explique par l'achèvement des programmes d'embellissement des églises et chapelles, par la diminution des ressources des paroisses, par la disparition de plusieurs grands sculpteurs entre 1700 et 1715, par les réticences croissantes de la hiérarchie religieuse devant le coût des retables et surtout les dépenses en collations et en vin qui marquaient les différentes étapes du marché et de la réalisation du retable.

Les sculpteurs bretons copient les modèles maniéristes ou baroques, leurs statues gardent un aspect hiératique traditionnel, sauf dans quelques cas. Le mot baroque pour qualifier une œuvre d'art n'apparaît qu'à la fin du XIX^e siècle. Mais on note, dans une procédure entre le général de la paroisse d'Hanvec et les tréviens de Rumengol, le qualificatif « d'extravagant » à propos du retable de Saint-Jean-Baptiste dans la chapelle tréviale. Plus que par leur architecture, c'est par l'abondance du décor et quelques audaces sur les frontons que les retables en bois polychromes de Basse-Bretagne prennent un caractère théâtral propre à émouvoir les fidèles et à satisfaire l'élite rurale dans laquelle se recrutent les trésoriers des églises et des chapelles. (Guy Leclerc).

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2004

Saint-Pol-de-Léon

Présidence de M. Yves Coativy

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Valérie ADAM, enseignante, de Plabennec, présentée par MM. Daniel Collet et Bernard Tanguy ;

– M. Roger BRAS, professeur d'histoire (E.R.), président de « Château et Patrimoine rochois », de La Roche-Maurice, présenté par M^{me} Marie-Pierre Cariou et M. Michel Le Goffic ;

– M. et M^{me} Didier DELAVEYNE, cadre du bâtiment et cadre de l'enseignement, de Semoy, présentés par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Alain DUFILS, retraité et sans profession, de Landerneau, présentés par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Joël HASCOËT, étudiant, de Châteauneuf-du-Faou, présenté par MM. Bernard Tanguy et Yann Celton ;

– M. Jacques PENSEC, retraité, de Loctudy, présenté par MM. Bernard Tanguy et Patrick Vanuxeem.

Bibliographie. – Deux ouvrages sont présentés par le président de séance : d'Y.-M.-G. Laouënan, *Kastel Ker Iann Koatanscour. Le Château de Kerjean-Coatancour*, traduit et présenté par Yves Le Berre, Brest, C.R.B.C., 2004, 368 p. ; *Des vivants et des morts. Des constructions de « la bonne mort »*, sous la direction de Simone Pennec, Brest, C.R.B.C., 400 p.

Conférence et colloque. – « Bois d'Armor-Bois d'Amour. Rapports au bois dans la Bretagne littorale », conférence du département « Langues et cultures de la Bretagne », à Brest, faculté Victor-Segalen, le 10 décembre 2004 ; « Quel avenir pour nos églises ? », colloque franco-qubécois, à Saint-Thégonnec, le 21 mai 2005.

Exposition. – Une exposition intitulée « Fin d'année avec les arts », sera présentée à Saint-Pol-de-Léon, Maison prébendale, du 10 décembre 2004 au 16 janvier 2005.

Un Breton en Australie : Gabriel Louis Marie Huon de Kerillio, par M^{me} Dany Guillou-Beuzit, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale. – Dans un article du *Télégramme* du samedi 22 février 2003, portant le titre accrocheur « Un Saint-Politeain, fils illégitime de Louis XV ? », on lit ceci : « L'ouvrage *Australian Biography* évoque la rumeur qui faisait alors du Saint-Politeain [Gabriel Louis Marie Huon de Kerilliau] le fils illégitime de Louis XV et donc un prétendant possible au trône de France. Sa mère, Anne de Kersaleau, qui n'échappera à la guillotine, lui aurait même remis les bijoux de la couronne au moment de son départ en exil. »

Allégations des plus fantaisistes, mais, même en renonçant aux légendes, l'histoire de Gabriel Huon de Kerillio se révèle fort intéressante. Son père, l'écuyer Jean-François Huon de Kerillio, cadet, fils de cadet, petit-fils de cadet, n'était pas riche. Sa mère, Anne de Kersaliou, fait aveu en 1769 du « lieu noble de Brondusval bian », de onze champs, de douets à rouir le lin, d'une per-

rière, « également du lieu de Kerellec Bian et de terres dépendantes du lieu noble, ensablées en friche », paroisse du Crucifix-des-Champs, une des sept paroisses du Minihy de Léon, et de deux maisons de la rue Corre « en ruine ».

Jean-François Huon meurt à Saint-Pol-de-Léon le 22 février 1775, laissant quatre enfants mineurs. L'acte des scellés, l'inventaire puis la vente des biens nous donnent des renseignements précieux sur le train de vie de Jean-François Huon et de son épouse, endettés mais vivant noblement (l'aîné des enfants, Aimé, est à l'hôtel des Gentilshommes pauvres à Rennes).

Le dossier individuel de Gabriel Huon, dans la série 1 Q des biens nationaux, contient le compte de charge et décharge rendu par Le Floch, notaire public, tuteur honoraire des enfants Huon ; il nous renseigne sur les dépenses faites pour Gabriel à partir de 1788 et prouve qu'il n'était pas secrétaire de Louis XVI, les trois années qui précèdent la Révolution, comme le prétend l'article de l'*Australian Biography*, mais au petit séminaire du Creisker à Saint-Pol-de-Léon, qu'il quitte vraisemblablement en octobre 1791 pour émigrer.

Nous ignorons tout des trois années passées en Angleterre. Plusieurs de ses descendants ont tenté de retracer son parcours mais généralement en le romançant. La notice généalogique des Huon remontant à 1440, établie par le vicomte Frotier de La Messelière en 1929 et transmise à Louis de Kerilleau, les avait confortés dans leurs rêves : ils pensaient descendre de la grande noblesse bretonne, chassée de France et ruinée par la Révolution, ce qui les entraînait à broder sur leur ancêtre. Stuart Hamilton Hume, auteur d'un ouvrage intitulé *Beyond the Borders*, lui, s'appuie sur des documents d'archives australiennes dont il donne les cotes précises ou signale qu'il s'agit de faits rapportés par la tradition familiale.

Gabriel Huon débarque à Port Jackson le 25 octobre 1794 comme simple soldat sous le nom de Gabriel Lewis. En 1796, il se met en ménage avec Louise Lesage. Accusée de vol par son employeur londonien, jugée en 1794 à Old Bailey, Louise avait été condamnée à sept ans de relégation à la colonie pénitentiaire de Botany Bay. Le couple est donc bien représentatif de la colonisation de l'Australie qui attire peu de colons libres : forcés des deux sexes et militaires constituent l'essentiel des arrivants.

Gabriel Huon devient précepteur des quatre fils de John Mac Arthur. Cet officier britannique installé depuis 1793 près de Parramatta se fera connaître pour avoir introduit l'élevage des moutons mérinos et pour avoir fait partie de la rébellion des officiers en 1810. D'après Hume, Gabriel Huon a dû bénéficier de solides appuis pour pouvoir quitter l'armée en 1807 et s'installer à son compte sur la terre de cent acres qu'il a obtenue. Il se construit une maison dans ce qui est aujourd'hui le faubourg de Sydney à Fairfield. Il restera jusqu'à la fin de sa vie en Nouvelle-Galles méridionales et acquiert de nouvelles terres, mille acres, soit environ quarante hectares à défricher, un peu plus au sud-ouest vers ce qui deviendra Canberra.

Gabriel et Louise ont deux enfants avant que leur union soit légitimée selon le rite protestant en 1801 (une cérémonie catholique aura lieu en 1807). En 1824, Jean-François, le premier fils légitime, né en 1802, s'embarque comme matelot sur la corvette française la *Coquille*, en escale à Port Jackson pendant son voyage scientifique autour du monde. Cette année-là, son père écrit à plusieurs reprises à sa famille ; plusieurs de ses lettres sont conservées aux Archives départementales du Finistère dans le fonds 32 J, don de la famille de L'Estant du Rusquec.

Celle du 1^{er} octobre 1824, de douze pages, adressée à son filleul, est tout à fait passionnante. Il raconte sa vie de paysan en Australie. Il cultive du blé, élève du bétail,

sans doute des bovins. A-t-il déjà des moutons comme John Mac Arthur ? Il a, en tout cas, l'intention d'en acquérir s'il peut récupérer des arriérés de rentes. La vie en Australie est difficile : « Malgré les encouragements que nous avons reçus nous avons tous été obligés de travailler très dur et de manger notre pain sec et en très petite quantité à la sueur de notre front, les alouettes ne nous sont pas tombées toutes rôties dans la bouche », écrit-il. Il évoque l'inconstance du climat, les insectes, le feu, les inondations, la nielle, la mortalité parmi les bestiaux.

Il précise que son fils Jean-François ne sait ni lire ni écrire : « Le pauvre garçon a été employé tout le temps qui aurait dû être destiné à lui donner une bonne éducation à garder notre bétail dans les forêts de l'Australie. » Il a été confié par son père à l'enseigne de vaisseau Théodore de Blois, fils d'Aymar de Blois. À l'époque, venir d'Australie en Bretagne n'était pas une mince affaire. La corvette la *Coquille* est désarmée à Toulon et c'est à pied que Jean-François vient en Bretagne avec d'autres matelots bretons, en passant par Toulouse, Nantes, Lorient, Quimper, Landerneau et enfin Morlaix, où il est reçu par Aymar de Blois. Ce dernier parle de son peu d'usage et de sa gaucherie dans une lettre de recommandation à un parent du jeune homme. Pendant son séjour en France, la famille va pourvoir à ses besoins, ce qui représente une somme de 3 638 livres, une somme de 3 500 livres étant déjà parvenue à Gabriel en Australie ; on lui

confie pour son retour en Australie ce qui restait dû à son père sur une rente versée par la famille Huon de Lesguern, tout au plus 5 000 francs. Mais Jean-François meurt dans un naufrage sur les côtes françaises en 1832. La malle retrouvée ne contient pas l'or tant espéré pour redonner tout son lustre à la famille expatriée. Certains ont même suggéré qu'on l'avait assassiné pour le voler. Pendant le séjour de son fils en Bretagne, Gabriel avait disparu dans le bush, à Sholhaven Gorge, près de Bungonia, en janvier 1829 et son corps n'a jamais été retrouvé, ce qui a contribué à alimenter des légendes.

Sa femme Louise est enterrée à Bungonia dans les plateaux de Nouvelles-Galles du Sud, près de Goulburn, avec son gendre le capitaine William Mitchell. Le monument porte les mots « and Louisa Emmanuel Huon in her 70th year ». Stuart Hamilton Hume a fait le point sur bien des aspects obscurs ou volontairement obscurcis de l'histoire familiale. Mais l'origine et même la véritable identité de l'épouse de Gabriel restent mystérieuses. Louise ou Louisa Lesage, Louisa Emmanuel Huon, Louise L'Abbot de Saint-Germain, d'après l'extrait de baptême de Jean-François ; elle est dite « de la paroisse de Saint-Antoine » sur un autre document. Louise Lesage a changé plusieurs fois d'identité, sans doute pour cacher le fait qu'elle était arrivée en Australie en relégation. Qui était-elle réellement ? Avis aux amateurs d'énigmes. (Dany Guillou-Beuzit).

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2004

Quimper

Présidence de M. Daniel Collet, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Jean-François JOLY, officier général (2^e section), de Plougasnou, présenté par MM. Christian Millet et Bernard Tanguy ;

– M. Jil LE GOUILL, guide-conférencier guide-interprète, de Rennes, présenté par M^{me} Marie-Louise Kersébet et M. l'abbé Yves-Pascal Castel.

Bibliographie. – Sont présentés les ouvrages de Patrick Galliou, *Britannia. Histoire de la Bretagne romaine. I^{er}-V^e siècles apr. J.-C.*, Paris, éd. Errances, 2004 ; de Paul Cornec, *Le Marteau du diable. Les sorcières du Cap-Sizun*, Audierne, éd. du Cap-Sizun, 2004 ; de Jean-Pierre Brunterc'h, Alain Duval, Hélène Guicharnaud, Hubert Guillotel, Sandrine Pagès-Camagna, Bernard Tanguy, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, t. II, Rennes, éd. Edilarge, 2004 ; *Letters, orders and musters of Bertrand du Guesclin 1357-1380* (« *Lettres, ordres et montres de Bertrand du Guesclin* »), édités par Michael Jones, Cambridge, The Boydell Press, 2004, 462 p.

M. Hubert Michéa, président honoraire de l'Association des Amis du Musée de la Marine et membre de la Société nous a adressé une édition refondue et augmentée par lui et M. Boucheix du *Répertoire des navires utilisés en guerre*, de Jacques Vichot, depuis la *Mora* de Guillaume le Conquérant jusqu'au BPC *Mistral*. Ce travail, devenu une base de données informatisées et, par conséquent, susceptible de recevoir de nou-

velles informations, sera un outil précieux pour les chercheurs s'intéressant à l'histoire de la marine et à ses progrès techniques. Déposé au siège de la Société, ce répertoire y sera en libre consultation.

M. Maurice Cornec, un autre de nos adhérents, qui habite Quilinen, en Landrévarzec, nous a fait parvenir un travail de recherche de 345 pages qu'il a effectué sur sa famille paternelle. Ce travail, qui concerne le canton de Pleyben et qui est intitulé *Au fil des siècles, Cornec et consorts*, est également consultable au siège de la Société.

Tous nos remerciements à MM. Michéa et Cornec.

Exposition. – Une exposition consacrée à « Mathurin Méheut » est organisée à Douarnenez, Port-Musée, du 4 décembre au 2 janvier.

Un épisode inédit de la révolte des Bonnets rouges : la journée du 24 juin 1675 à Pont-l'Abbé, par M. Serge Duigou, trésorier de la Société. – Grâce à une documentation inédite, la journée décisive du lundi 24 juin 1675, l'un des temps forts de la révolte des Bonnets rouges dans le Cap-Caval, est désormais mieux cernée. La veille, un dimanche, les Combritois ont molesté mortellement le seigneur du Cosquer, Nicolas Euzénou de Kersalaun, dans l'église paroissiale, à l'issue de la grand-messe, avant de piller le chartrier du manoir.

Le lendemain, jour de la grande foire de la Saint-Jean, en début d'après-midi, les Combritois, menés par leur « capitaine », le paysan Germain Le Blons, envahissent la ville de Pont-l'Abbé. Ils pillent et brûlent les

minutes du notaire royal Jean Le Tacren, puis s'en prennent aux papiers du greffe de la juridiction de la baronnie du Pont, le greffier, Pierre Furic, sieur de Rusent, échappant de justesse au même sort que Kersalaun. Enfin, les « mutins et révoltés », munis de bâtons, haches d'armes et pistolets, envahissent le domicile du receveur général du baron, Michel Alline, sieur de Kerdaniel, et, de la même façon, détruisent ses papiers. Le tout, dans une « grande furie », assaisonnée de menaces envers les membres locaux de la basoche, notamment les commis, anciens ou en exercice, du greffe – avec, en prime, le pillage et l'incendie du château.

Le 25 juin, les Combritois sont de retour, mais cette fois, ils ont rallié à leur cause les paroisses voisines. Dès lors, les habitants de Pont-l'Abbé s'organisent en milices pour se défendre contre les mauvais coups des paysans d'alentour, et ce jusqu'à l'arrivée des troupes du roi, six semaines plus tard, en septembre.

Germain Le Blons sera pendu place du Marhallac'h au cœur de la ville, avant, peut-être – comme le veut la tradition – d'être exposé à un chêne du Cosquer avec treize autres des révoltés.

La journée du 24 juin 1675 a essentiellement une dimension antijudiciaire. Les mutins dénoncent l'organisation de la justice seigneuriale et s'en prennent à ses représentants locaux avec une violence égale à celle qu'ils déploient envers la noblesse. Pour eux la justice est injuste, hors de prix, inaccessible aux pauvres et aux faibles. De nombreux articles de leurs différents codes et règlements s'en feront l'écho.

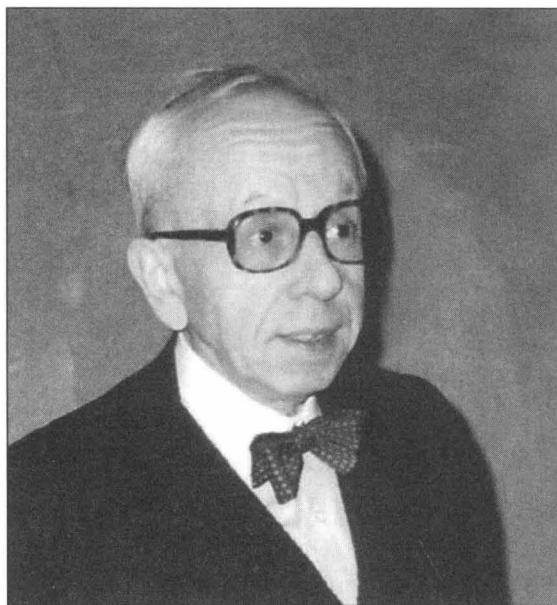
Enfin, les témoins de cette journée de violence soulignent la virulence antireligieuse des révoltés – comme une réaction viscérale, spontanée et désordonnée à la reprise en main ecclésiastique qui s'exerce, notamment par missions interposées, dans le cadre de la Contre-Réforme catholique. (Serge Duigou).

Hubert Guillotel (1941-2004)

Rédiger la rubrique nécrologique d'un érudit qu'ils ont connu ou approché est un exercice habituellement demandé aux universitaires. Les lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* pardonneront, je l'espère, le ton un peu plus personnel que je veux adopter dans ces lignes consacrées à Hubert Guillotel. Car sa disparition, le 12 juin 2004, a sanctionné pour moi la perte de l'un de mes maîtres et d'un ami.

C'est en juin 1975, alors que j'avais fait part à Jean-François Lemarignier (titulaire d'une chaire d'histoire médiévale à l'université de la Sorbonne-Paris IV) de mon désir de préparer un mémoire de maîtrise relatif à l'histoire de Bretagne que celui-ci m'adressa à l'un de ses élèves qu'il comprenait comme plus à même que lui de me guider dans un monde breton ressenti encore comme un peu « étranger ». Rendez-vous fut donc pris 51, rue Le Marois (Paris) où résidait Hubert Guillotel. Cornouaillaise ayant toujours vécu à Paris, je souhaitais me pencher sur l'histoire médiévale de l'abbaye de Landévennec. Mais quatre heures d'un éblouissant cours d'histoire de Bretagne me convainquirent de me consacrer au cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé.

Lors de cette première rencontre, j'avais été frappée par trois des qualités majeures de notre maître (car d'autres que moi se reconnaîtront dans cette impression première).



Hubert Guillotel.

Cliché Philippe Guigon.

Tout d'abord l'extrême bienveillance et la simplicité de ce grand savant pour les plus humbles ouvriers de la matière bretonne : nombreux sont ceux qui, se tournant vers lui, pour un avis ou un conseil, pourraient témoigner de l'écoute attentive et pleine d'intérêt dont ils bénéficièrent. Ensuite, sa capacité à

convaincre avec limpidité et précision, née d'une science sans failles.

L'un de ses collègues et amis l'avait comparé, voilà quelques années, à Attila, car un problème relatif à l'histoire de Bretagne traité par lui était définitivement « réglé ». La comparaison l'amusa beaucoup et le satisfait au plus haut point. Car sous une apparence choisie de classicisme, faite, entre autres, d'une élégance délaissée par le plus grand nombre, il cachait un esprit souvent frondeur, voire provocateur, aboutissement ultime d'une liberté et d'une honnêteté intellectuelles absolues l'amenant à ne jamais craindre de tout remettre en question.

Pour nous tous qui avons été ses disciples il faut comprendre dans cette démarche, que nous l'avons vu pratiquer, un legs intellectuel majeur fondé sur une humilité totale et sincère, toujours prête à se manifester, et un profond respect pour l'opinion de l'autre.

Homme de conviction qui, tout au long de sa vie, trouva dans l'étude du Moyen Âge qu'il admirait et aimait, matière à fonder un peu plus ses certitudes dans le domaine politique et dans celui de la foi, Hubert Guillotel était doté d'une profonde ouverture d'esprit (j'évite à dessein le mot de « tolérance » qu'il aurait abhorré car trop attaché à notre époque de tiédeur). Elle lui faisait aimer des contacts et des échanges avec ceux qui étaient loin de partager ces idéaux. Ainsi développait-il l'une des qualités d'un bon historien : « faire son miel », se nourrir de la richesse et de la diversité humaine afin d'être mieux apte à approcher ceux qu'il étudie et dont parfois mille ans le séparent.

Ces quelques lignes introductives qui m'ont vu, peut-être, m'éloigner de l'exercice qui m'est demandé aujourd'hui, voulaient tenter de laisser pour les historiens du futur un modeste témoignage de l'homme que nous avons perdu. Mais j'arrête là ce développement qui, poursuivi, heurterait la pudeur profonde qui était sienne pour me pencher

sur la carrière de l'universitaire et l'œuvre du chercheur.

Né le 22 juin 1941 à Paris, Hubert Guillotel était issu d'une famille possédant – avant que son père n'acquière, alors qu'il était encore enfant, l'abbaye cistercienne de La Vieuville en Épiniac – une propriété dans les environs de Dol (Ille-et-Vilaine). « Parisien », il ne s'en ressentit pas moins toujours comme breton.

Il poursuivit ses études à la faculté de droit de Paris où, remarqué par J.-F. Lemarignier, il fut dès 1964 moniteur de l'un de ses groupes de travaux dirigés. J.-F. Lemarignier, professeur d'histoire du droit et des institutions, lors du morcellement de l'université de Paris qui suivit mai 68, devint titulaire d'une chaire d'histoire médiévale à l'université de la Sorbonne-Paris IV. Aussi Hubert Guillotel y assura-t-il des travaux dirigés de 1970 à 1972. Devenu maître assistant en 1975, puis maître de conférences à l'université d'Assas-Paris II, il y dispensa de nombreux enseignements dans les domaines, entre autres, de l'histoire des institutions de l'Antiquité, l'histoire de la famille, l'histoire des idées politiques, l'histoire des institutions judiciaires, l'histoire du droit public ; cette énumération permettant de saisir combien ses tâches d'enseignement et de recherche furent toujours intimement liées. De 1980 à 1988, il enseigna également à Valenciennes (université de Hainaut-Cambrésis). Puis, en 1996, devenu professeur des universités, il fut nommé à la faculté de droit de Douai (université d'Artois). Mais désireux d'enseigner en Bretagne et d'y former de jeunes chercheurs, il obtint, à sa grande joie, en 1999, sa mutation pour la faculté de droit et de science politique de l'université de Rennes I. Quelques jours encore avant sa mort, il y animait un séminaire de DEA (diplôme d'études approfondies), ayant pour thème l'histoire des institutions et coutumes bretonnes. Sa volonté d'assurer, malgré sa maladie, sa charge d'enseignement et d'être

présent, entouré de ses disciples, dans ce lieu privilégié d'échanges et de recherche que constitue un séminaire, est bien symptomatique de la place qu'occupait dans sa vie l'histoire de Bretagne.

Son premier travail de recherches lui fut, en effet, consacré : il soutint, en 1965, à la faculté de droit de Paris, un diplôme d'études supérieures d'histoire du droit, ayant pour titre *Étude sur l'évêché de Dol (VI^e-XV^e siècle)*. Mais en 1973, il soutenait à l'université d'Assas-Paris II une magistrale thèse, *Les Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, belle édition des actes des ducs bretons (sous la direction de M^{me} Boulet-Sautel) qui reçut cette même année le prix de l'université Paris II et fut proposée pour une subvention aux fins d'édition. Désireux d'y adjoindre les actes des rois de Bretagne (851-907), de Noménoé (831-851) et de Geoffroy Grenonat (1066-1084), mais « capté » par d'autres publications et d'autres directions de recherche, Hubert Guillotel ne mena malheureusement pas à bien ce projet et sa thèse, restée inédite, fut bien souvent pillée par des chercheurs indéclicats.

Cet amour pour la matière bretonne (historique, juridique, institutionnelle, etc.) et la terre de Bretagne ne se démentit jamais. Bien plus, au fil des années, il ne cessa de s'approfondir : sa curiosité et son intérêt pour tout aspect de ces problèmes qui lui aurait échappé demeurèrent préservés, intacts. Les étudiants qui l'entouraient lors de ses derniers séminaires pourraient témoigner de sa passion à les écouter lui présenter une hypothèse à laquelle leurs plus récentes recherches les conduisaient.

Hasard ou volonté délibérée d'un chercheur qui consacrerait sa vie à rendre à la Bretagne médiévale une histoire qui fût digne de la vérité de son passé, le premier article d'Hubert Guillotel parut, en 1971, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*. Il entamait ainsi une fructueuse collaboration avec les sociétés savantes de Bretagne pour qui il ne fut

pas économe d'articles d'une haute valeur scientifique. Mais certaines communications orales ne donnèrent jamais matière à une publication, ainsi la Société archéologique du Finistère (qui l'avait accueilli en 1990 pour une brillante intervention sur « Les vicomtes de Poher et leur origine ») fut-elle « victime » de l'esprit scientifique, si honnête de l'érudit, qui l'amenait à ne vouloir livrer à son lecteur qu'un argumentaire – fondé sur une approche rigoureuse des sources – parfait. Cette exigence infinie à l'égard de son propre travail a fait qu'Hubert Guillotel nous lègue une œuvre d'une qualité rare et toujours novatrice.

Désireux de refonder l'histoire de Bretagne, il consacra sa vie à une connaissance scrupuleuse des sources documentaires dont il pouvait citer originaux et manuscrits. Car, juriste de formation, il était également un diplomate à la qualité remarquable. Il avait été initié à cette science ardue et austère par un maître exigeant, Jacques Boussard, dont il avait suivi les séminaires à la IV^e section de l'École pratique des hautes études. Il y soutint, avec succès, en 1972, un mémoire intitulé *Recueil des actes des ducs de Bretagne (Dynastie des comtes de Rennes)*. Cette science parfaitement maîtrisée est, par exemple, sensible dans les pages qu'il consacra, dans l'édition du fac-similé du *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, à la présentation du manuscrit et au « répertoire chronologique » des actes.

Cette approche fine des manuscrits et cette constante référence aux sources et donc à ceux qui les élaborèrent, donnèrent une dimension particulière à ses travaux. Soucieux de toujours comprendre ce que les hommes du passé nous ont transmis, il voulut ainsi leur manifester un respect infini en tentant de saisir, au plus près, ce qui était leur conception du monde. Ce faisant il ne craignit point de s'élever contre les idées jusqu'alors couramment admises (et de démontrer la justesse de ce qu'il défendait).

duit). Ainsi en est-il de l'article « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) » paru dans les *Actes du 103^e Congrès national des sociétés savantes*. Il y démontrait, entre autres, que ce fut la diplomatie qui prépara le rétablissement du pouvoir breton au X^e siècle. Ou des chapitres relatifs à l'époque carolingienne (« Le temps des rois, IX^e-X^e siècle ») dans le beau livre qu'il rédigea avec André Chédeville, *La Bretagne des saints et des rois*. Ou enfin, dans les actes du colloque francoallemand organisé en 1990 par l'École nationale des chartes et l'Institut historique allemand, *L'Église de France et la papauté (X^e-XIII^e siècle)*, dans un vigoureux article, « Bretagne et papauté au XI^e siècle », il s'insurgeait contre la vision d'une terre bretonne gagnée tardivement à la réforme « grégorienne ».

Mais il savait les chantiers restant à mener nombreux et touchant les approches les plus fondamentales de l'histoire bretonne : il souhaitait confier à l'un de ses étudiants une thèse reprenant le problème de la fondation des paroisses en Bretagne. Un combat de plus contre les idées héritées de son vieil ennemi Arthur de La Borderie...

Affrontant avec la dignité, le courage mais surtout la pudeur qui le caractérisaient, la gravité de sa maladie, il était peiné de n'avoir pu réaliser tous ses projets. Plus qu'auparavant encore, peut-être, il se tourna vers ses compagnons fidèles, les livres. Au fil des années, l'esthète qu'il était aussi et l'intellectuel curieux de tout qu'il voulut être, avait rassemblé une splendide bibliothèque qui eût comblé le bibliophile et l'érudit le plus exigeant. Il désirait qu'elle fût dispersée

afin que d'autres, après lui, « aient la joie de pouvoir acquérir un livre dont ils avaient rêvé ». Cette générosité ultime, à l'égard de ce qu'il chérissait, suffit en elle-même à saisir et définir l'homme qu'il était.

Tel un maître du Moyen Âge, Hubert Guillotel savait appartenir à une « chaîne » d'hommes qui, de génération en génération, et depuis des siècles, se transmettaient culture et savoir-faire : ainsi il était fier de pouvoir se dire héritier de J.-F. Lemarignier, lui-même dépositaire de l'enseignement d'autres savants qui l'avaient précédé. Mais son souci était extrême de préparer l'avenir et de transmettre sinon des connaissances du moins des méthodes de travail et de réflexion. Aussi, à l'image d'un compagnon ébéniste – et j'utilise cette comparaison parce qu'il aimait aussi à travailler le bois – il m'a appris, ainsi qu'à ses autres élèves et disciples, à tenir l'outil correctement, à toujours tenter le geste adapté et précis, à rechercher inlassablement un produit achevé et de bonne qualité, « loyal », comme l'auraient qualifié les hommes du XIII^e siècle. Est-il nécessaire de dire combien l'atelier commun nous paraît aujourd'hui triste et vide ?

Mais membres de sa *familia*, au sens médiéval du terme, nous avons conscience, orphelins de notre maître, qu'avoir bénéficié de son enseignement a été une joie et un honneur. Aussi il est désormais notre devoir et notre honneur que de poursuivre dans la direction, droite, rigoureuse et exigeante qu'il avait indiquée pour l'histoire de Bretagne.

Joëlle Quaghebeur

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Notices d'archéologie finistérienne (année 2004).

Fig. 1.	– Cléder, <i>Poulennou</i> , tesson décoré du second âge du fer	12
Fig. 2.	– Lanildut, <i>rocher du Crapaud</i> , tesson décoré du second âge du fer	13
Fig. 3.	– Plomeur, <i>Beg-an-Dorchenn</i> , tesson décoré de l'âge du bronze	13
Fig. 4.	– Plouhinec, <i>La Croix-Donnart</i> , tesson décoré à la molette	14
Fig. 5.	– Plouhinec, <i>Le Souc'h</i> , vue du dolmen compartimenté n°4, en cours de fouille	15
Fig. 6.	– Pont-Croix, <i>Kervenennec</i> , pendant de bronze décoré, 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	19
Fig. 7.	– Pont-Croix, <i>Kervenennec</i> , élément de plaque de selle, 1 ^{er} siècle apr. J.-C.	20
Fig. 8.	– Saint-Pabu, <i>Récévéan</i> , cache des Temps modernes	22
Fig. 9.	– Saint-Pabu, <i>Récévéan</i> , fragment de marmite à marli, à glaçure verte partielle	23
Fig. 10.	– Santec, <i>Poul-Gueguen</i> , tessons de poterie chalcolithique	24

Yohann SPARFEL, Yvan PAILLER, Sandrine PACAUD, Agnès LAURE. – *Contribution à l'inventaire des mégalithes de l'archipel de Molène : Trielen et Enez-ar-C'hrizienn (commune du Conquet, Finistère).*

Fig. 1.	– L'archipel de Molène	28
Fig. 2.	– Répartition des monuments mégalithiques de Trielen	29
Fig. 3.	– Extrait du cadastre napoléonien de Ploumoguer	31
Fig. 4.	– Plan de l'ensemble n° 1	32
Fig. 5.	– Plan du double cairn n° 2	33
Fig. 6.	– En haut : galet en quartz inséré dans le talus reliant les cairns n° 2. En bas : ensemble n° 5 depuis le nord-est	34
Fig. 7.	– Plan du tumulus n° 3	33
Fig. 8.	– Plan de l'ensemble n° 4	35
Fig. 9.	– Plan de l'ensemble n° 5	36
Fig. 10.	– Plan des structures n° 7	37
Fig. 11.	– Plan des deux tumulus n° 8	38
Fig. 12.	– Plan de l'ensemble n° 9	39
Fig. 13.	– Plan du tumulus d'Enez-ar-C'hrizienn	40

Jean-Yves ÉVEILLARD. – *La stèle de Kervadol en Plobannalec (Finistère).*

Fig. 1.	– La stèle de Kervadol en Plobannalec (Finistère) [1] et les cavaliers à l'anguipède de Bretagne (2). Carte de situation	44
Fig. 2.	– La stèle de Kervadol devant le château de Kernuz (Pont-l'Abbé) sur une carte postale du début du XX ^e siècle	45

Fig. 3.	– Stèle de l'âge du fer de Croas-Teo à Locmaria-Plouzané (Finistère) ...	48
Fig. 4.	– Menhir christianisé de Saint-Duzec en Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor) sur une carte postale du début du XX ^e siècle	50
Fig. 5.	– Stèle de Kervadol ; panneau A : Hercule	51
Fig. 6.	– Stèle de Kervadol ; panneau B : Mercure et petit personnage	52
Fig. 7.	– Stèle de Kervadol ; panneau C : Apollon et Hygie-Sirona	53
Fig. 8.	– Stèle de Kervadol ; panneau D : Mars	54
Fig. 9.	– La stèle de Kervadol : dessin et interprétation de M. Immerzeel	56

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2004).

Fig. 1.	– Carhaix, tête de chérubin ailé, bois sculpté, XVII ^e -XVIII ^e siècle	71
Fig. 2.	– Guimaëc, <i>chapelle Notre-Dame-des-Joies</i> , Tobie et le poisson, peinture sur bois, XVII ^e siècle	73
Fig. 3.	– Tobie et le poisson, gravure sur bois, XVII ^e siècle	73
Fig. 4.	– L'Hôpital-Camfrout, <i>église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle</i> , façade occidentale	74
Fig. 5.	– Landéda, <i>chapelle Notre-Dame-des-Anges</i> , contrefort du chevet (à l'angle sud-est)	76
Fig. 6.	– Élévation septentrionale de la chapelle	76
Fig. 7.	– Une des baies septentrionales, en plein cintre, de la chapelle, vue de l'intérieur	77
Fig. 8.	– Vases acoustiques dans le mur septentrional, en moellons, de la chapelle	77
Fig. 9.	– Entrée dans la chapelle en venant du cloître	78
Fig. 10.	– Porte occidentale de la chapelle	78
Fig. 11.	– Landunvez, ferme de Trémazan	79
Fig. 12.	– Montant de l'entrée d'une grange, en granite de l'Aber-Ildut	80
Fig. 13.	– Pignon d'un des bâtiments de la ferme	80
Fig. 14.	– Énorme élément en granite de l'Aber-Ildut, à la base du toit d'une grange	80
Fig. 15.	– Porte dans la ferme	81
Fig. 16.	– Le Conquet, 23, <i>quai du Drellac'h</i> , crossette de rampant en forme de canon à fût octogonal	82
Fig. 17.	– Pleyben, <i>église Saint-Germain</i> , portail occidental de la partie ancienne de l'église	84
Fig. 18.	– Partie ancienne. Élévation au sud du portail ouest	84
Fig. 19.	– Vue partielle de la flèche « gothique » prise de la tour « Renaissance » ..	86
Fig. 20.	– Motifs décoratifs en leucogranite vers la partie basale de la grande tour.	86
Fig. 21.	– Microgranite de Logonna dans le parement intérieur de l'escalier de la grande tour	87
Fig. 22.	– Partie gauche du porche méridional	87
Fig. 23.	– Chaos en granite du Huelgoat dans la cascade de Saint-Herbot	88
Fig. 24.	– Plonévez-du-Faou, <i>église Saint-Herbot</i> , portail avec ouvertures géminées au pied de la tour	89
Fig. 25.	– Balustrade au sommet de la tour	89
Fig. 26.	– Pinacle à l'un des angles de la tour	90
Fig. 27.	– Collatéral sud	90

Fig. 28. – Murette de l'enclos	91
Fig. 29. – Plougonvelin, pointe Saint-Mathieu, socle de <i>mean davied</i> cimenté	91
Fig. 30. – <i>Mean davied</i> en place et renforcé	92
Fig. 31. – Aménagement d'une « gouge » dans le socle rocheux	92
Fig. 32. – Tréflaouénan, <i>église Saint-Léonor</i> , peintures du lambris, <i>la Cène</i> , 1643	95
Fig. 33. – <i>La Cène</i> , gravure de Cornelis Cort (1533-1578) d'après Livio Agresti (1505/1510-1579).....	95
Fig. 34. – Cologne, <i>église Saint-Séverin</i> , <i>la Cène</i> , bas-relief en pierre.....	95

Philippe LE STUM. – *Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2004).*

Fig. 1. – Monnaie gauloise en argent à la légende ARIVOS / SANTONO, pièce de monnaie quinaire, I ^{er} siècle.....	98
Fig. 2. – Albert Peters-Desteract, <i>Procession en Bretagne</i> , eau-forte imprimée en couleurs, v. 1900.....	99
Fig. 3. – Richard Ranft (1863-v.1931), <i>Les Servantes</i> , aquatinte, impression en couleurs à la poupée sur vélin, 1900-1905.....	100
Fig. 4. – Jean-Émile Laboureur (1877- 1943), <i>Le Calvaire breton</i> , bois gravé au burin, 1911.....	101
Fig. 5. – René Quillivic (1879-1969), <i>La Fiancée du pêcheur d'Islande</i> , gravure sur bois de fil imprimée en deux tons, <i>Imagier de la S.G.B.O.</i> , 1927	101
Fig. 6. – Henri Rivière (1864-1951), <i>Baie de La Fresnaye (Saint-Cast)</i> , bois gravé en couleurs (huit bois) sur papier Japon, 1891	102
Fig. 7. – Val Ferrant, <i>Grand Hôtel de Cornouailles - Concarneau</i> , lithographie en couleurs, vers 1913.....	102
Fig. 8. – Victor Ninet, Alfred Bernier, <i>Brest - Le Bagne</i> , photographie stéréoscopique, 1859	103
Fig. 9. – Alfred Beau (1829-1907), <i>Persée délivrant Andromède</i> , faïence polychrome de petit feu, vers 1875.....	104
Fig. 10. – René Beauclair, vase <i>Odetta</i> , grès émaillé, Quimper, Faïencerie HB, 1925-1930.....	104
Fig. 11. – René Quillivic (1879-1969), <i>Enfant du pays bigouden</i> , bronze, 1909.....	107

Emmanuelle LE SEAC'H. – *Un art original : les fonts baptismaux sculptés du Trégor finistérien autour de 1500.*

Carte . – Localisation des six fonts baptismaux sculptés du Trégor finistérien	110
Fig. 1. – Lanmeur, <i>église Saint-Mélar</i> , fonts baptismaux (disparus).....	112
Fig. 2. – Plouégat-Guerrand, <i>église Saint-Agapit</i> , fonts baptismaux, vue générale.	115
Fig. 3. – Plouégat-Guerrand, <i>église Saint-Agapit</i> , fonts baptismaux, pourtour de la vasque, masque avec une main se tenant à la cuve.....	115
Fig. 4. – Plouézoc'h, <i>église Saint-Étienne</i> , fonts baptismaux, vue générale.....	115
Fig. 5. – Plouézoc'h, <i>église Saint-Étienne</i> , fonts baptismaux, pourtour de la vasque, masque à la cagoule plissée.....	116
Fig. 6. – Guimaëc, <i>église Saint-Pierre</i> , fonts baptismaux, pourtour de la vasque, masque au bandeau.....	116
Fig. 7. – Plougasnou, <i>église Saint-Pierre</i> , fonts baptismaux, piscine sculptée de masques et feuillages	117

Fig. 8.	– Plourin-lès-Morlaix, <i>église Notre-Dame</i> , fonts baptismaux, pourtour de la vasque, masque au capuchon et chaperon enturbanné.....	118
Fig. 9.	– Saint-Jean-du-Doigt, <i>église Saint-Jean-Baptiste</i> , fonts baptismaux, vue générale.....	118

André DELALONDE. – *La chapelle Notre-Dame de Callot à travers ses livres de comptes.*

Fig. 1.	– Carantec, la chapelle Notre-Dame de Callot et son calvaire.....	122
Fig. 2.	– La procession en marche vers la chapelle.....	134
Fig. 3.	– Les pèlerins autour de la chapelle Notre-Dame de Callot.....	135

Nolwenn RANNOU. – *Un château de rêve au service d'une ambition politique : Kériolet, l'œuvre du comte de Chauveau.*

Fig. 1.	– Premier projet de style élisabéthain en 1863.....	143
Fig. 2.	– Étude d'ensemble (non réalisée) conçue par Bigot et la princesse Narischkine, vers 1866.....	143
Fig. 3.	– Plan du château. Projet d'agrandissement, s.d.	145
Fig. 4.	– Élévation sur la cour de la chapelle et du hall ; étude non réalisée, 15 septembre 1880.....	146
Fig. 5.	– Projets de l'aile occidentale, s.d.....	148
Fig. 6.	– Façade sur le jardin.....	151
Fig. 7.	– Entrée du château.....	152
Fig. 8.	– Cheminée monumentale de la grande salle.....	154
Fig. 9.	– Vue du potager et du four dans la cuisine.....	157

Louis CHAURIS. – *Phares d'Ouessant : le Creac'h et la Jument. Approche lithologique.*

Fig. 1.	– Éclairage actuel d'Ouessant (avec dates d'allumage).....	167
Fig. 2.	– Extrémité sud-ouest de la presqu'île de Feunteun-Velen (photographie aérienne).....	168
Fig. 3.	– Vue aérienne de la côte ouessantine à proximité du Creac'h.....	172
Fig. 4.	– Image d'Ouessant : rochers et moutons au Creac'h aux abords du sémaphore et du phare.....	173
Fig. 5.	– L'alternance des larges bandes blanches et noires du Creac'h.....	174
Fig. 6.	– Porte d'entrée dans la tour du Creac'h.....	175
Fig. 7.	– Détail du soubassement de la tour du Creac'h, en kersanton gris.....	175
Fig. 8.	– Borne en granite du Huelgoat (Creac'h).....	176
Fig. 9.	– Banc des gardiens en granite du Huelgoat (Creac'h).....	176
Fig. 10.	– Blocs de kersanton et de granite de Loqueltas, à proximité du Creac'h.....	177
Fig. 11.	– Vue aérienne de la presqu'île de Feunteun-Velen.....	178
Fig. 12.	– Phare de la Jument.....	180

Daniel GIRAUDON. – *Diskar Tour Babilon. C'hoari dornig. Jeux traditionnels.*

Fig. 1.	– Le jeu de la tour de Babylone, dessin d'Olivier Perrin.....	193
Fig. 2.	– Le jeu de la tour de Babylone, démonstration contemporaine.....	194
Fig. 3.	– Le jeu de la main chaude, dessin d'Olivier Perrin.....	195

Jean KERHERVÉ. – *Landerneau à la fin du Moyen Âge. Le développement urbain.*

Carte 1. – Landerneau au Moyen Âge	209
Carte 2. – Aire des relations commerciales de Landerneau aux XIV ^e et XV ^e siècles.	222
Fig. 1. – Porte principale des moulins du pont de Landerneau ; état en 1866.....	232

Pierre HOLLOCOU. – *Justices royales en Cornouaille en 1532. La sénéchaussée de Gourin et ses juridictions seigneuriales (1532-1550).*

Fig. 1. – La sénéchaussée de Gourin et ses juridictions (1532-1550), carte	319
--	-----

Jean-Paul PÉRON. – *La prostitution à Quimper au XVIII^e siècle.*

Fig. 1. – Xavier Sigalon, <i>Jeune Courtisane</i> , 1822	334
--	-----

Anne DE MATHAN. – *Politisisation et mobilisation dans les départements girondistes insurgés. Le Finistère, le district de Morlaix et les Morlaisiens.*

Fig. 1. – Nicolas Ozanne, Le Port de Morlaix vu du quai de la Manufacture de tabac, 1776.....	360
Fig. 2. – Louis Alexandre Expilly, recteur de Saint-Martin de Morlaix, député du clergé de Léon aux états généraux	367

Philippe GUIGON. – *François Plaine et le Finistère (1876-1900).*

Fig. 1. – Tombeau de saint Ronan dans l'église de Locronan	393
Fig. 2. – Dom François Plaine, Silos, 1882.....	405

Paul AIRIAU. – *Du catholicisme breton au catholicisme romain : le cas d'Henri Le Floch (1862-1950).*

Fig. 1. – Kerlaz, <i>église Saint-Germain</i> , le vitrail d'Ys.....	423
Fig. 2. – La prédication du P. Maunoir	424
Fig. 3. – Messe au Caouët.....	424
Fig. 4. – Le refus du serment	425
Fig. 5. – Le jugement du tribunal	425

Joëlle QUAGHEBEUR. – *Hubert Guillotel (1941-2004).*

Fig. 1. – Hubert Guillotel	479
----------------------------------	-----

Couverture, page 1. – Richard Ranft (1863-v.1931), *Les Servantes*, aquarelle, 1900-1905.
Musée départemental breton, Inv. 2004.19.2.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec